

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique

Ecole doctorale pluridisciplinaire

Santé, Environnement et Sociétés dans les Amériques

Centre de Recherche des Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe

(UMR CNRS 8053)

HAÏTI A L'ÉPREUVE DE LA DÉMOCRATISATION :
FAIBLESSE, RECONSTRUCTION
ET RÉINVENTION DE L'ÉTAT (1986-2004)

Thèse pour l'obtention du grade

DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Discipline : SCIENCE POLITIQUE

Présentée et soutenue publiquement par

Monsieur Jacques NESI

Le 13 décembre 2014

Sous la direction de Monsieur Justin DANIEL

MEMBRES DU JURY

Monsieur Christian GIRAULT, directeur de recherche émérite en géographie, CREDA - CNRS,
Rapporteur

Monsieur Aarón G. RAMOS, professeur de sciences sociales, Université de Porto Rico,
Rapporteur

Monsieur Justin DANIEL, professeur de science politique, Université des Antilles et de la
Guyane, directeur

Monsieur Jean-Marie THEODAT, maître de conférences de géographie, président du Conseil de
Gestion, Campus Henry Christophe de Limonade, Université d'Etat d'Haïti

Monsieur Jean-Claude WILLIAM, professeur émérite de science politique, Université des
Antilles et de la Guyane

« L'Université Antilles-Guyane n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : celles-ci doivent être considérées comme propres à leurs auteurs. »

SOMMAIRE

Remerciements.....	3
Liste des acronymes.....	5
Introduction	9
1. Les orientations problématiques	12
2. Hypothèses.....	13
3. Cadre analytique	15
4. Méthodologie	40
 Première partie : L'appropriation des institutions occidentales comme stratégie de repositionnement des élites et des populations locales.....	45
Chapitre I : L'appropriation stratégique : le refus par l'armée de l'autoritarisme duvalérien.....	47
1. Les initiatives de décompression autoritaire.....	49
2. La constitution du 29 novembre 1987 : la rupture avec l'autoritarisme duvalérien	66
3. La pose des enclaves militaires.....	72
4. Le refus du duvalérisme	74
5. Vers la recombinaison des forces politiques	84
6. Instrumentalisation de la contrainte externe	91
7. Les distances de l'armée avec la patrimonialisation de l'État.....	103
 Chapitre II : Appropriation par calculs de la grammaire démocratique par la gauche	119
1. Des concepts importés et créolisés	124
2. Une appropriation qui divise la gauche	129
3. La socialisation politique du communisme	132
4. L'intégration de la gauche électoraliste	142
 Chapitre III : Appropriation par des masses et dynamique par le bas	163
1. La mobilisation des dominés	168
2. L'instrumentalisation de la dynamique revendicatrice.....	177
3. Les bienfaits de la démocratie	185
4. Les usages politiques de la langue créole	193
5. Les modes populaires d'action politique	203
 Conclusion de la première partie	207
 Deuxième partie : La faiblesse de l'État	209
Chapitre IV : Les facteurs explicatifs de la faiblesse de l'État.....	211
1. La nature de l'État en Haïti.....	212
2. Les troubles de la personnalité de la démocratie haïtienne	224
3. L'instabilité politique	235
4. La décomposition institutionnelle	241
5. La révision de la constitution de 1987 : violations et inadaptations.....	251
6. Les relations ambiguës des acteurs avec les règles de droit.....	263
7. La lassitude transitionnelle : la participation politique.....	268
8. La marche forcée vers la démocratisation : les facteurs externes	286
 Chapitre V : Les effets de la faiblesse de l'État.....	289
1. Le défaut de statut de l'État haïtien	290
2. Haïti dans la posture de la victime	301
3. De l'humiliation.....	302

4. Des formes de clientélisation	309
5. Les organisations non gouvernementales.....	314
6. Le développement du mercenariat	318
7. Une société civile concurrente de l'État	322
8. Crimes et actes de violence.....	325
Chapitre VI : La désaffiliation systémique	333
1. Une application ambivalente de la démocratie	334
2. Décrochage social et politique	339
3. Une coopération entre la politique et la rue	341
4. Les survivances d'un régime traditionnel.....	351
5. La tentative de rupture de René Préal.....	356
6. De la démocratie déviante aux logiques fonctionnelles des partis politiques	360
Conclusion de la deuxième partie	370
Troisième partie : Reconstruction et réinvention de l'État	373
Chapitre VII : De la radicalisation des groupes locaux à l'intervention internationale	375
1. L'intervention américaine de 1994.....	377
2. La violence au cœur du différend haïtien	379
3. Implications des acteurs internationaux.....	386
4. Le coût de la neutralisation.....	396
5. L'intervention des États-Unis.....	399
6. Le retour de Jean-Bertrand Aristide	403
7. Les formes pathologiques de la démocratie	406
8. Le trafic de drogue au cœur l'État.....	413
Chapitre VIII : La reconstruction de l'État	425
1. Les négociations des émissaires de M. Clinton	427
2. La pacification de la société haïtienne	429
3. Le renoncement au modèle de poursuites judiciaires	430
4. La Commission Nationale de Vérité et de Justice	433
5. Les réformes de la gouvernance.....	440
6. La restructuration institutionnelle	452
7. Une restructuration politique contrariée	456
8. La réorganisation de l'économie	459
9. La mission des nations unies : ses implications.....	465
10. Des stratégies de reconstruction doublement entravées.....	475
Chapitre IX : La réinvention de l'État.....	481
1. Les moyens paradoxaux de revitalisation étatique	483
2. Les pratiques de dénaturation de l'État	492
3. Le processus d'hybridation.....	507
4. L'indigénisation de l'État	519
Conclusion générale.....	533
1. Des solutions adaptées	534
2. Le désengagement de la communauté internationale.....	535
3. La faiblesse de l'État	537
4. La controverse sur la qualification de l'État.....	540
5. La reconstruction, une responsabilité.....	542
Bibliographie.....	545

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail qui est marqué par d'intenses péripéties, témoigne d'une longue aventure soutenue par des personnes issues d'horizons différents que je tiens à remercier. Elles m'ont apporté, avec générosité, leur soutien à la réalisation de ce travail.

Je dois d'abord remercier Monsieur le Professeur Justin DANIEL Justin pour son soutien constant, ses remarques, ses suggestions, ses commentaires. Je lui dois un tribut de reconnaissance pour ses implications dans ce travail. Cette thèse ne serait qu'un rêve lointain sans son aide précieuse.

Je remercie Madame Pascale CAMPUS du CRPLC (Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe) pour son accueil et toute l'équipe du laboratoire pour son hospitalité et ses conseils.

Je remercie également mon père Osni NESI † dont je salue la mémoire, ma mère Estanie MESIDOR, ma compagne Myrlène DALICE pour son intérêt au travail, à mes enfants Hugo et Théo NESI pour leurs encouragements et leurs affections, à mes frères et sœurs, Floris, Marc-Antoine, Clausel-Proust, Christine NESI qui m'accueillent lors de mes séjours réguliers en Haïti, aux Etats-Unis d'Amérique ; à Yves-Antoine DULME pour son hospitalité à Montréal ; à Me. Eric SAURAY pour ses conseils.

Mes remerciements s'adressent également à Anne-Marie LIMITH pour son soutien et ses implications dans la réalisation de ce travail.

Je remercie tous ceux qui m'ont accordé des entretiens, m'ont fourni documents et ouvrages. La liste est longue. Je ne peux citer tous les noms ici.

Je tiens également à remercier les personnes dont le nom suit, pour leur précieux concours, leur disponibilité ainsi que le temps qu'elles ont consacré à répondre à mes questions :

- CHARLES Cadet, économiste, professeur d'Université

- *DESHOMMES Fritz, économiste, professeur d'Université*
- *DOV Frantz, directeur administratif de la Direction générale des Impôts (DGI)*
- *JEAN-FRANCOIS Hérold, Directeur de média, journaliste, écrivain*
- *JOSEPH Rommel, journaliste*
- *PHAREL, Kesner, professeur*
- *REMARAIS Venel, Directeur de média*
- *LATORTUE Paul, économiste, professeur d'Université*
- *LEBLANC Edgard, Sénateur, président du Sénat de la République*
- *MANIGAT Sabine, professeur d'Université*
- † *MICHEL SMARCK, premier ministre*
- † *PIERRE-CHARLES Gérard, dirigeant de parti politique, professeur d'université*
- *THEODAT Frantz, Directeur général de la DGI*
- † *D'ANS André Marcel, professeur d'Université.*

Liste des acronymes

USAID:	United States Agency for International Development
ACPA :	l'Institut national de gestion et des hautes Études Internationales
ADIH :	l'Association des Industries d'Haïti
AIHE :	l'Association Interaméricaine des hommes d'affaires et Entrepreneurs
ANDP :	Alliance Nationale pour la démocratie et le progrès
ANP :	Autorité Portuaire Nationale
ASEC :	Conseil municipal et son assemblée municipale
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD :	Banque Internationale pour la reconstruction et le développement
C.N.G :	Conseil National de Gouvernement
CARICOM :	Caribbean Community
CASEC :	Conseil d'Administration de la Section Communale
CATH :	Confédération Autonome des Travailleurs Haïtiens
CCH :	Chambre de Commerce Haïtienne
CED :	Comité d'Entente Démocratique
CEFOPAFOP :	Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
CEMA :	Centre d'Etudes Macroéconomiques Argentines
CEP :	Conseil Electoral Provisoire
CEPAL :	Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CIA :	<i>Central Intelligence of America</i>
CIVPOL :	Civilian Police EXPERT
CMEP :	Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques
CNRA :	Commission Nationale pour la Réforme administrative
CNVJ :	Commission Nationale de Vérité et de Justice
CONACOM :	Comité National du Congrès des Mouvements Démocratiques
CRESFED :	Centre de Recherche de Formation Economique et Sociale et de Développement
CSPN :	Conseil Supérieur de la Police nationale
DDR :	Désarmer, Démobiliser et Réintégrer
DEA :	Drug Enforcement Agency
DIA :	<i>Defense Intelligence Agency</i>
FADH :	Forces Armées d'Haïti
FMI :	Fonds Monétaire International
FNCD :	Front National pour le Changement et la Démocratie
FRAPH :	Révolutionnaire Pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti
HAMCHAM :	Haitien-American Chamber of Commerce and Industry

ICITAP : International Criminal Investigate Training Assistance Program
 IFOPADA : *Inite Fos Patriotikak demokratik*
 INGAHEI : Institut national de gestion et des hautes Etudes Internationales
 IRDC : *Irak Reconstruction and Development Council*
 KID : Confédération Unité Démocratique
 M.P.P : Mouvement Paysan de Papaye
 MANUH : Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti
 MDN : Mobilisation Pour le Développement National
 MICIVIH : Mission civile en Haïti
 MINUHA : Mission des nations Unies en Haïti
 MKN : Mouvman Konbit Nasyonal
 MNF : Multinational Force in Haiti
 MNUSTAH : Mission des nations Unies pour la stabisation en Haiti
 MOCHRENA : Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti
 MODELH : Mouvement Démocratique pour la Libération d'Haïti
 MODELH-PRDH : Parti National du Travail, le Mouvement Démocratique de Libération nationale
 MOP : Mouvement d'Organisation du Pays
 MRN : Mouvement Pour la Reconstruction Nationale
 NCHR : Coalition Nationale Pour les droits des Haïtiens
 O.N.A : l'Office National d'Assurance vieillesse
 OCDE : Organisation de Coopération et de développement économique
 OEA : Organisation des Etats Américains
 ONG : ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
 ONU : Organisation des Nations Unies
 ONUVEH : United Nations Observer Group for the Verification of the Elections in Haïti
 OP : Organisations populaires
 OPL : Organisation du Peuple en Lutte
 P.D.C.H : Parti Démocrate-Chrétien Haïtien
 P.S.H : Parti Social-Chrétien
 P.U.C.H : Parti Unifié des Communistes Haïtiens
 PAIN : Parti Agricole et Industriel
 PANPRA : Parti Nationaliste Progressiste Révolutionnaire Haïtien
 PEPPADEP : Programme pour l'éradication de la peste porcine africaine et pour le développement de l'élevage porcin
 PNT : Parti National des Travailleurs

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMINEX : Center for the Promotion of Investment and Exports
QIPS : Quick Impact Projects
RDNP : Rassemblement des démocrates nationaux progressistes
RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité
SIN : Service d'Identification Nationale
TNH : Télévision nationale d'Haiti
UNICEF : United Nations Children's Fund
URN : Union pour la Réconciliation Nationale
USAID : Agence pour le développement international

INTRODUCTION

Qu'est-ce qui explique la persistance d'un État à mettre en échec le processus de démocratisation¹ engagé depuis plus de vingt ans, malgré le soutien massif des acteurs de la « *société internationale* »² ? Pourquoi l'intervention américaine en 1994 qui s'était assigné l'objectif de « *promouvoir un climat stable* », a-t-elle conduit à une récurrence de crises, à « un drame », « une tragédie », « une farce », « un foutoir anarcho-autoritaire »³ ? Pourquoi les promesses d'une démocratisation réussie ont-elles résisté aux pesanteurs traditionnelles ? Pourquoi l'État en Haïti selon la conception wébérienne ne s'est-il pas reconstruit ? Pourquoi ses attributions régaliennes sont-elles assumées par une mission onusienne ? À quel point l'échec de la démocratisation peut-il être lié à celui de la reconstruction de l'État ? Comment l'échec de la démocratisation peut-il conduire à créer les conditions favorables à la déstabilisation de l'État ? La faiblesse de l'État observée dans des sociétés en Afrique, notamment, a été le principal obstacle à l'affirmation de la capacité de celles-ci à rompre avec le cycle des régimes violents et autoritaires, à forger des institutions qui garantissent la sécurité à ses citoyens, freiner tous risques d'instabilité. Les défaillances de l'État à assumer dans un cadre autonome ces deux fonctions constituent des menaces pour la sécurité internationale.

Dans le cas d'Haïti, la corrélation entre la démocratisation et les crises interminables qui ont marqué son évolution permettent d'expliquer la faiblesse de l'État. Haïti a connu en moins de trente ans deux événements majeurs : d'abord, le 7 février 1986, au terme d'une longue mobilisation conduite par des acteurs internes et extérieurs, Jean-Claude Duvalier s'est retiré du pouvoir. Est élu en 1990 Jean-Bertrand Aristide ; il est revenu au pouvoir en 1994 sous

¹ La démocratie est ici envisagée selon le paradigme dominant, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur le régime institutionnel d'un régime parlementaire, d'un État de droit, d'un système d'élections comportant des garanties de pluralisme et d'alternance. Ses principaux représentants ont publié un ouvrage collectif en quatre volumes sous la direction de P. Schmitter, G.O'Donnell et L.Whitehead : *Transitions from Authoritarian Rule*. Johns Hopkins Press, 1986. Voir James A. Cohen, *Revue Internationale de Politique comparée*. 1995, Vol. 2 n° 2. Il a conduit un travail critique sur les deux tendances qui dominent les travaux sur la transition : le paradigme dominant et le « paradigme critique » représenté, selon lui par Paul Cammack, Frances Hagopian, Jaie Marquez Pereira, James Petras, Karen Remmer, Marcos Roitman et Francisco Welfort. De son côté, le concept transition démocratique comporte une part de flou et de discrétionnaire : son succès a des limites. Voir Alain Ménil. *Transition démocratique : un concept problématique* (pp.359-378) et autres contributions réunies suite à un colloque organisé à Port-au-Prince dans *Les transitions démocratiques*. Sous la direction de Laennec Hurbon. Syros, 1996. 384 p.

² La société internationale se définit par un groupe d'États qui ont établi par le dialogue et le consentement des règles et institutions communes pour la conduite de leurs relations et reconnaissance leur intérêt commun à maintenir ces arrangements.

³ DEBRAY, Régis. *Haïti et la France, Rapport à Dominique de Villepin*. Paris : Édition La table ronde, 2004, p. 34.

protection américaine, après avoir été évincé par un coup d'État conduit par l'armée mais soutenu par l'opposition partisane, parlementaire, l'oligarchie et une partie de la société civile. Le second évènement est marqué par le départ d'Haïti de M. Aristide en 2004 sous les pressions de l'opposition politique soutenue par des acteurs de la « société internationale ».

Ces deux évènements n'ont pas des relations objectives entre eux mais témoignent d'une crise fondamentale que traverse la société haïtienne. Ils renvoient aux pesanteurs constantes. Ils soulignent les apories de la consolidation de la démocratie et l'âpreté de la lutte qui oppose, au sein du même univers, les partisans d'un régime démocratique et ceux qui sont attachés au retour de l'autoritarisme, mais sous le masque de la démocratie.

Ce résultat obtenu après plus de vingt ans d'engagement en faveur de la consolidation de la démocratie donne une image désastreuse de l'évolution d'Haïti vers la démocratie. Il dessine son cheminement vers l'auto-destruction.

Contrairement à d'autres sociétés qui ont réussi leur transition à la démocratie et forgé une société stable, celle d'Haïti connaît une profonde crise. Le processus de démocratisation engagé en Haïti depuis le début des années 1980 s'est fait dans un contexte marqué par la dynamique politique locale et par l'influence des acteurs externes. Avec la diffusion de nouvelles valeurs, les élites haïtiennes vont se déterminer et tenter de s'inscrire dans le jeu politique. Mais le retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1994, sous la protection d'une force multinationale dirigée par les États-Unis d'Amérique, a offert de nouvelles fenêtres d'opportunité pour tenter de sortir du cycle permanent de la violence. Des acteurs divers réunis sous le label de société internationale – Organisation des Nations Unies, Organisation des États Américains, Union Européenne, des bailleurs de fonds internationaux, des pays aussi lointains que voisins du même continent – se retrouvent engagés face aux défis de reconstruction des appareils de l'État. Dans deux occasions pour des raisons similaires, la société internationale s'est montrée solidaire, préoccupée, ouverte, prête à insérer Haïti dans l'ordre démocratique. C'est à la lumière de cette démarche d'insertion que la reconstruction a été proposée. L'intérêt de l'examen de cette question est d'ordre universel : l'apport des élites internationales qui s'est manifesté à travers les deux interventions internationales en Haïti en 1994 et en 2004 est objet de confiscation, de détournement par des élites locales.

Pourtant, sans se départir du caractère noble de l'action politique, on peut poser l'hypothèse que l'adhésion de ces élites à la démocratie, à ses valeurs, ses idéaux n'est plus cet objet

lointain mais ce *bien public* devenu conquête. Ainsi, la reconstruction s'accompagne d'une dynamique de transformations. Pour bien comprendre cette dynamique de transformations, nous devons être attentifs aux stratégies des acteurs, mais aussi aux dynamiques venues d'ailleurs, imposées de l'extérieur. Cette compréhension s'appuie sur l'hypothèse que « la démocratisation ne peut se passer d'un État solide, assurant ordre et sécurité ? »⁴ Cette position séquentialiste consiste à affirmer que la démocratisation n'est possible que si peut se mettre en place un État relativement impartial, capable de faire régner l'État de droit. La démocratisation, dans cette perspective, n'est pas bonne absolument : elle l'est si les conditions étatiques sont réunies, « elle ne l'est pas si l'État est faible, dominé par une faction. »⁵

De plus, cet État ne peut être le produit d'une intervention étrangère, car ses institutions manquent de légitimité. Surgit alors un dilemme : la démocratisation ne peut réussir que si l'État est pleinement démocratique. Ainsi la démocratisation dans les pays où s'est produit un conflit et où des forces extérieures sont intervenues rend sensible la nécessité d'un État comme impératif premier. Cette récurrence des conflits s'explique par l'histoire.

L'histoire politique haïtienne est caractérisée par des crises à répétition depuis 1804. Elles s'expliquent par le caractère acharné des élites pour la conquête, la conservation du pouvoir. Mais, depuis l'instauration des régimes de Duvalier, le pays s'enfonce dans une crise de gouvernance, entraînant l'enracinement d'un régime néo-patrimonial, la vassalisation du pays par les divers gouvernements aux États-Unis, et évidemment la conservation de systèmes sociaux aux relents post-esclavagistes. La crise liée à la faiblesse de l'État ne remonte donc pas à 1986, mais plutôt à la fin du XIX^e siècle. Mais, l'après duvaliérisme a plutôt exacerbé les tensions politiques, marqué le déclin, l'essoufflement des institutions. Il s'accompagne d'une explosion de groupes aux ambitions démesurées, de défis économiques, de déchaînement de troubles pulsionnels pour l'accaparement des richesses nationales, et un abandon de toute action visant à amortir les inégalités sociales. L'espace partisan ouvert par la libération de la parole et de la liberté d'expression se fait au détriment du renforcement institutionnel, et l'absence d'un projet autour d'une communauté de citoyens. Les crises ouvertes par les guerres de succession intra-factionnelles réactivées par le clientélisme

⁴ GUENNARD, Florent « La promotion de la démocratie : une impasse théorique », *Esprit*, Janvier 2008, p.121-135.

⁵ *Idem.*, p. 134.

international (patron/client) ont rendu difficile la capacité de l'État à s'affirmer en toute autonomie.

Il serait facile de déterminer les causes de cette inefficacité si Haïti était minée par les affrontements guerriers comme on l'observe en Afrique. Tel n'est pas le cas. Pourtant, les effets sont identiques : la fuite des cerveaux vers des contrées plus clémentes, l'augmentation d'une pauvreté insoutenable le non-respect pour les vies et les biens, le non-respect du droit de propriété, la multiplication des groupes armés, la prolifération des ONG... Ces défis ont entraîné davantage l'affaiblissement institutionnel et miné le civisme haïtien. Et comment envisager alors la reconstruction de l'État dans ces conditions ?

1. Les orientations problématiques

La démocratie, comme modèle d'organisation politique et cadre de compétition électorale entre les partis, s'est imposée à la société haïtienne, sous les pressions des acteurs externes et de certaines fractions de l'élite aspirant à la démocratie. Appartenant à la « troisième vague de la démocratisation » marquée par l'effondrement d'un certain nombre de régimes autoritaires en Europe occidentale (au Portugal en 1974, en Grèce la même année, en Espagne en 1975, en Amérique latine Pérou en 1980, Argentine à partir de 1982 et la guerre des Malouines, Uruguay en 1983, Brésil en 1984), en Asie, Haïti expérimente la démocratie à travers sa phase procédurale. Elle a tenté d'intégrer dans ses pratiques l'ouverture du jeu à la compétition pour le pouvoir à travers les élections libres et la détermination des élus à assumer leurs responsabilités devant les électeurs. L'adhésion des masses populaires à la démocratie s'est opérée en Haïti pour des motivations matérielles : elles y voient un moyen de changer leurs conditions de vie, d'assurer l'ordre, la sécurité, la prospérité, la justice. Or l'aspiration à la démocratie est fondamentalement politique et non économique, même si l'épanouissement de cette dernière est soumis au développement de l'économie de marché qui porte en elle les germes des inégalités sociales et les menaces susceptibles de la remettre en cause.⁶ Elles peuvent constituer des menaces pour l'État. En d'autres termes, démocratisation et État sont-ils liés ?

La basse capacité de l'État et la démocratisation sont deux éléments qui ont des liens très intenses. L'examen du cas haïtien montre que cette imbrication raffermie par les survivances

⁶ Selon Robert Dahl, éternel dilemme soulevé par J. Schumpeter qui a marqué les réflexions des chercheurs *Journal of Democracy*. Peut-on s'arrêter au modèle développementaliste qui subordonnait la promotion de la démocratie à la mise en place d'une économie de marché et à un niveau de développement économique conséquent ?

des pratiques néo-patrimoniales, par la violence persistante alimente l'affaiblissement institutionnel et suscite des réponses situées dans le cadre de la reconstruction de l'État. La nécessité d'examiner cette imbrication et cette interrelation soulève des questions quant à la conception des élites et des masses populaires de la démocratie, quant au contenu institutionnel importé et quant aux déviations observées, dans le cadre d'un processus de réinvention de l'État.

Comment les élites locales s'approprient-elles la démocratisation ? Comment les masses populaires tentent-elles de tirer des gains matériels et symboliques de la démocratisation ? Les élites locales sont-elles en interaction avec les masses populaires ? Construisent-elles des pratiques de déviance et de contournement comme modes d'actions politiques ?

À quel point l'échec de la démocratisation peut-il être lié à celui de la reconstruction de l'État ? Quels sont les signes de cet échec ? Et comment la société internationale tente-t-elle d'y répondre ?

À quels moments les signes de cet échec préoccupent-ils la société internationale pour en faire une politique ? Comment réagit-elle ?

Comment l'échec de la démocratisation peut-il expliquer la basse capacité de l'État ?

Quelles sont les conséquences des réponses apportées par la société internationale à la basse capacité de l'État ?

Comment les acteurs politiques locaux réagissent-ils ? Comment s'articulent, les actions des experts internationaux, des acteurs locaux et des acteurs de la société internationale ?

De quelles marges de manœuvre disposent les acteurs de la société internationale face aux résistances, aux contournements, aux attitudes déviantes des acteurs locaux ?

Ces questions font l'objet de cette étude. Elle tente d'analyser les facteurs explicatifs de l'intérêt que portent les élites à la démocratisation.

2. Hypothèses

La basse capacité de l'État et la démocratisation interviennent dans le processus de formation de l'État en Haïti. Les crises et les tensions qui accompagnent la démocratisation participent à sa réinvention.

Soumises aux contraintes des intervenants extérieurs, forcées de renoncer au maintien des valeurs identitaires de souveraineté nationale, les élites locales ont participé à la réinvention de l'État, en exerçant leur domination sur la production de la violence et en s'émancipant partiellement des logiques hétéronomes.

L'hypothèse de la réinvention appelle celle de l'indigénisation : face à l'inefficacité des dispositifs transposés de l'Occident, seule une indigénisation de l'État au sens d'une véritable appropriation de l'institution étatique sur la base des représentations du politique permettrait de repenser les fonctions de l'État en identifiant des fonctions primaires de souveraineté susceptibles de fonder le mieux d'État recherché.

En effet, le processus de démocratisation engagé en Haïti depuis le début des années 1980, dans un contexte marqué par l'ouverture du système politique et le recours aux technologies de transfert institutionnel, constituées essentiellement d'institutions occidentales, n'a pas contribué à l'éradication de l'autoritarisme, à la stabilité politique. Il a été un facteur révélant la basse capacité de l'État incapable d'assumer ses fonctions. Ce processus interrompu à plusieurs reprises autant par les entrepreneurs en démocratisation que par les adeptes de l'autoritarisme a pu donner l'occasion aux élites de tirer parti de l'apport institutionnel, politique, économique d'origine internationale. Cet appui s'est renforcé à partir de 1994, s'est orienté vers la promotion, l'implantation et la consolidation de la démocratie. Il s'est exprimé également par le désengagement des acteurs externes : l'expérience de construction de l'État n'a conduit ni à des résultats éclatants, ni à l'émergence d'élites alternatives propres à construire des formes de régulation sociale. En revanche, entre les résistances et les avancées se sont développées des pratiques déviantes par rapport à la vision substantialiste et taxinomique de l'État qui en définissent des formes d'évolution. Celles-ci n'étant pas nécessairement prédéterminées, mais résultent plutôt des dynamiques au quotidien, des négociations permanentes entre les élites, les acteurs locaux et extérieurs.

Les problématiques posées guideront notre analyse en recherchant l'interrelation entre la basse capacité de l'État, sa reconstruction et sa réinvention. L'analyse du cas haïtien, qui n'est pas isolé au regard des phénomènes sociologiques observés en relations internationales, montre que les implications de la société internationale sont fortes en Haïti, et les crises d'adaptation à la démocratisation l'ont installée dans le champ politique local, comme étant un acteur *indigénisé*. De même, les modèles politiques élaborés dans les forums internationaux, importés sur des sites qui leur sont étrangers, continuent, sans exclure les

logiques d'hybridation, d'influencer l'œuvre de remodelage étatique. Ils conduisent vers la pacification de la société haïtienne, vers la modernisation de ses institutions et le développement de nouvelles pratiques. Enfin, les résistances locales liées aux survivances du néo-patrimonialisme, au mercenariat, renseignent sur le processus de reconstruction et de réinvention de l'État. Par conséquent, l'approche proposée ne peut être appréhendée que dans un cadre d'analyse qu'il convient d'explicitier.

3. Cadre analytique

En introduisant la notion d'appropriation, nous souhaitons montrer que l'introduction des institutions occidentales dans un espace politique local permet de donner un aperçu des transformations attendues ou des échecs. Comment définir l'appropriation ? L'appropriation est ainsi un processus de production, de recomposition d'institutions politiques et administratives qui part d'une aire géographique réputée crédible vers un espace que l'on souhaite transformer. Elle renvoie à un déploiement de techniques, de savoir-faire qui s'inscrit « au cœur des problématiques de l'innovation sociale, du changement et des échanges entre systèmes sociaux »⁷.

3-1. L'appropriation comme objet dans les sciences sociales

Le concept appropriation nous aidera à analyser le rôle des élites dans le processus de démocratisation.

Parce qu'il renvoie à d'autres notions telles que modèles, transferts, le concept d'appropriation connaît un regain d'intérêt en sciences sociales.⁸ Certains le considèrent comme un objet mal identifié, un objet mineur qui ne se rencontre guère dans les dictionnaires des sciences sociales et de sociologie politique. Mais ce jugement mérite d'être nuancé parce que les études portant sur la transposition de modèles institutionnels ou économiques ont mis au goût du jour la notion d'appropriation. Dans les sciences sociales, des efforts ont été tentés pour donner une orientation scientifique à la notion. Entre autres, pour Hans Peter Hahn:

⁷ DARBON Dominique, *Modèles et transferts institutionnels vus des Afriques : Les nouveaux villages Potemkine de la modernité ?* », DARBON Dominique, (dir), *La politique des modèles en Afrique; Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala, 2009, p. 249.

⁸ Voir les travaux sur les obstacles d'apprentissage des sociétés sous-développées à accéder à la modernisation, ensuite aux orientations imposées par les institutions internationales qui diffusent depuis les années 1970 des modèles de gouvernance économique et sociale, enfin les travaux de Badie, notamment *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992. Voir également MENY Yves, *Les politiques du mimétisme institutionnel*, Paris : Harmattan, 1993, 285 p. Darbon (1993, 1997), Hadi (1977) ou Médard (2006) Cette approche reprend quelque éléments de l'observation de DARBON Dominique p. 5-13, *La politique des modèles en Afrique, Simulation, dépolitisation, et appropriation*. Karthala, 2009.

l'appropriation consiste à attribuer alors des « significations particulières à des marchandises globalement uniformes » « des objets localement distincts ». « Plus généralement, l'appropriation culturelle décrit un processus de transformation ». D'abord, au moment de l'acquisition, les biens appropriés obtiennent de nouvelles significations, alors que d'autres sont rejetés. Ensuite, l'appropriation comme processus souligne parfaitement les dynamiques sociales propres, relatives à l'objet approprié. Pour James Carrier l'action devient un « travail de l'appropriation » un travail social, un travail de négociation au cours duquel de nouveaux contextes de l'objet spécifique émergent.⁹ Cela veut dire que dans des cas précis, les normes, les contraintes, et les possibilités concernant la manipulation d'un bien ou d'une nouvelle institution sont nouvellement définies. Ce qui faisait sens dans la société d'origine de l'objet approprié ne bénéficie plus du même intérêt.¹⁰ Une part d'invention s'associe à l'appropriation qui subit le contexte local, elle ne récuse ni les différences culturelles, ni l'authenticité, l'identité culturelle de chaque société, au point que l'appropriation suscite bien des regards croisés dans la dynamique de transfert des modèles globaux vers des modèles locaux. Pour Hans Peter, les objets, institutions et modèles transférés dans « de nouveaux contextes sont ainsi transformés, devenant finalement un modèle spécifique propre aux différentes sociétés locales... ».

• L'appropriation comme processus de production et de création

L'objet approprié perd les dimensions qu'il avait à l'origine, en dessine de nouvelles, grâce au génie des initiateurs qui ont su prendre en compte les attentes du terrain ciblé. Même s'il existe une part d'imitation, celle-ci passe par un processus de reproduction d'une identité nouvelle.¹¹

Le processus de production résulte d'une acceptation du modèle, d'une « adaptation aux logiques utilitaires » : l'acteur importateur s'interroge sur les ressources mobilisables et, les interprétations que le modèle subit renvoient, aux motivations qui ont conduit à la

⁹ CARRIER James G. *Gifts and Commodities : Exchanges and Western Capitalism since 1700*, Londres, Routledge, 1995, p. 106.

¹⁰ Carrier James G. L'aspect matériel du vélo-donc le vélo en tant qu'objet de consommation et les façons de l'utiliser décrivent les nouveaux contextes spécifiques surgis dans la société Kassena. », p. 84.

¹¹ On peut prendre l'exemple extra-institutionnel. Le modèle d'Église indépendante objet aujourd'hui de réplification est différent de celui que les exportateurs ont apporté, même s'il en garde certaines caractéristiques fondamentales. Le changement n'a pas entraîné une décanonisation du système ancien mais un arrachement à la tradition pour une autonomisation plus large. Bien en présence d'un processus de simulation où des modèles tout faits ont dû se refondre pour s'adapter. Cette refonte de modèles anciens pour l'émergence d'un nouveau modèle est sans doute ce qui caractérise la scène religieuse du Togo depuis les années 1990. » (DAMOME Etienne, *Exportation des Elises indépendantes des pays anglophones vers les pays francophones : une dynamique religieuse sur fond de logique économique-politique. Le cas du Ghana et du Togo.*, pp. 89-105, in D. Darbon, 2009).

« transaction ». Ces motivations viennent non seulement du lieu d'accueil où l'on peut présumer qu'un besoin s'est créé, mais également du côté de l'exportateur.

L'importation institutionnelle n'est pas qu'une pâle copie des institutions occidentales qui ne recouvrent pas la réalité locale dans toutes ses dimensions. Celle-ci est plus nuancée et la ressemblance d'une institution, d'un texte appelle des interprétations nuancées qui montrent que les dirigeants, membres d'une société, insérés dans un environnement institutionnel propre, ballotés par les contingences locales, sont tenus de composer une approche adaptée. « Le transplant de modèles, la réception d'une institution s'accompagnent toujours d'un phénomène de réappropriation et d'acclimatation. »¹²

• L'appropriation comme stratégie des acteurs

D'autres politologues mettent l'accent sur l'aspect stratégique de l'appropriation, c'est-à-dire la capacité de tirer de la mobilisation d'un modèle des ressources qui étaient jusque-là inaccessibles, mais à travers les usages de la tradition en matière de résolution des conflits. Comme le montre Jean-Claude Murat à propos du continent africain : « conceptualisée sous son appellation américaine de *peace building* (que l'ONU traduit par « *consolidation de la paix* »), la référence à des mécanismes traditionnels de règlement des conflits est devenue incontournable dans les discours et dans les pratiques de différents acteurs, intéressés à divers titres à la stabilisation politique du continent. Au point que l'on peut désormais constater un véritable modèle de la tradition en matière de règlement des conflits africains.¹³ Le modèle ne convient pas à tous les cas : « il apparaît que c'est moins le modèle qui est en cause a priori que le type de conflit dans lequel on l'utilise, et pour lequel il est inadapté : dans un conflit asymétrique comme celui-ci, le modèle ne sert qu'à assurer la domination d'un protagoniste sur l'autre. Le modèle ne sert donc pas pour ce à quoi il est fait. Instrumentalisé par ceux qui ont intérêt à l'élimination d'un des protagonistes, il est un élément d'une stratégie visant à cette élimination. Son but est moins de résoudre le conflit que de le dissoudre. Son succès est largement dû aux allocations de ressources qui l'accompagnent. Il est autant vrai pour ses diffuseurs que pour ses récepteurs où se révèle une stratégie de marketing dans laquelle, au

¹² GAUDUSON De Jean Du Bois, « Le mimétisme postcolonial et après ? », *Pouvoirs*, 2009, n° 129, p. 45-55.

¹³ MURAT Jean Claude, *L'instrumentalisation d'un modèle : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits africains*, p. 107-124, In : DARBON D. *La politique des modèles*.

même titre que les avantages matériels, la tradition, souvent réduite au folklore, sert à faire accepter la paix ... à des populations réduites au rôle de récipiendaires passifs ».¹⁴

• L'appropriation comme problématique

Associé au concept de culture, l'appropriation est saisie à travers les effets qui résultent de l'introduction des institutions occidentales dans un espace politique local. C'est la culture qui donne un aperçu des transformations attendues ou des échecs. Pour Jean François Bayart, la culture procède d'un dialogue et « s'effectue en interaction avec son environnement régional et international »¹⁵ L'appropriation renvoie à un déploiement de techniques, de savoir-faire qui s'inscrit « au cœur des problématiques de l'innovation sociale, du changement et des échanges entre systèmes sociaux... le plus souvent par ses présupposés dans le prolongement des perspectives dites de la modernisation et du développementalisme »¹⁶ Pour Justin Daniel, l'appropriation n'est « ni uniformisation, ni homogénéisation, ni assimilation totale aux valeurs et modèles dominants »¹⁷, mais « réinterprétation », intégration de « multiples dimensions-culturelles et symboliques ». Cette définition correspond bien aux objectifs de notre démonstration au cours de la première partie.

De plus, nous comptons reprendre à notre compte les travaux portant sur la problématique du transfert. Ils se rapportent à trois moments : d'abord, apparus vers les années 1960, ces travaux montrent que l'appropriation se rapproche par affinités des notions de modèles, mimétisme, de rejet. Ensuite, d'autres travaux critiquent l'appropriation pour sa prétention modernisatrice en mettant en avant les théories des acteurs, les jeux, et les stratégies, lesquelles ont ouvert des perspectives à « la production de trajectoires spécifiques propres aux sociétés orphelines marquées par l'externalité ou aux sociétés projetées ». Enfin, vers la fin des années 70, sous l'impulsion des bailleurs de fonds et institutions internationales, des techniques permettant d'améliorer les performances économiques, sociales et politiques de certains États s'imposent. Le concept de gouvernance complète ainsi « la panoplie de constellations produites par la mondialisation »¹⁸ et choisit certes l'État, l'entreprise comme

¹⁴ *Id.*, p.120.

¹⁵ BAYART Jean-François. *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p. 69. De même, Christophe Jaffreot explique que l'appropriation est le résultat d'une « greffe » réussie : « la greffe ne peut donc prendre qu'à condition que les sociétés d'accueil se l'approprient. » JAFFRELOT C. (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris : Karthala, p.34.

¹⁶ DARBON Dominique, *Modèles et transferts institutionnels vus des Afriques : Les nouveaux villages Potemkine de la modernité ?* », In : DARBON Dominique, (dir.), p. 245.

¹⁷ DANIEL Justin (dir.), *Les îles caraïbes, modèles politiques et stratégies de développement*, Karthala-CRPLC, 1996, 364 p.

¹⁸ DEFARGES Philippe Moreau, *La gouvernance* Paris, 2011, p. 5.

terrain d'application mais recouvre un caractère contraignant pour les États frappés de défaillance. Ces travaux ont une dimension normative très prononcée, dans la mesure où ils prétendent dicter aux États les normes auxquelles ils doivent se conformer.

Ces travaux quoique novateurs sont soumis à des critiques. Il leur est reproché d'avoir banalisé toute considération politique des processus de transferts et d'«occulter la double question de l'identification des biens faisant l'objet de transferts et de l'interprétation de leurs conditions d'appropriation, de réinvention, de leur fonction d'«*enlightenment*».¹⁹ Aussi, D. Darbon propose-t-il une nouvelle approche. D'abord, il propose de «s'interroger sur les procédures de transfert, sur les lieux, espaces et réseaux de production de nouvelles méthodes, des techniques et formes d'organisation, sur l'efficience et la performance institutionnelles, sur la qualité et les caractéristiques remarquables postulées de l'objet du transfert, ainsi que sur les conditions de la fabrication, de ces modèles, de ces innovations technologiques et sociales. Ensuite, il tente de comprendre «s'il s'agit de ressources manipulées par les acteurs producteurs, acheteurs, utilisateurs et vendeurs, multiples et hétérogènes, afin d'optimiser leur position et leurs jeux dans une logique de concurrence et fonctionnant selon les principes des marchés, plus ou moins marquée de phénomènes de domination.» Enfin, il se demande si ces transferts ne sont pas «de purs construits historiques, non volontaires ou homogènes, nés de situations historiques données». À nos yeux, l'appropriation débute par une logique de comblement du vide.

Nous tenterons au cours de notre démonstration de tirer parti des contributions théoriques qu'apporte la mobilisation du concept d'appropriation à notre champ d'étude. En effet, l'usage de ce concept a une valeur instrumentale, mesurable (l'employer comme instrument de mesure), identificatrice (permettre d'identifier les origines de l'institution), prédictive (prévoir l'efficience de l'institution transférée), modernisatrice (prévoir si l'institution dépasse la tradition), analytique (nous permettre d'analyser les jeux, les stratégies des acteurs). Comment donc s'organiser pour assurer la transposition de ces observations à notre objet d'étude ?

• Application au cas haïtien

La démocratie s'est-elle imposée en Haïti ou est-elle un produit d'importation ? Comment Haïti engage-t-elle sa trajectoire dans la «troisième vague de démocratisation»²⁰ ? La réponse à ces questions divise les observateurs. Certains privilégiant la thèse du changement

¹⁹ DARBON D., *op. cit.* p. 247.

²⁰ Voir HUTTINGTON, Samuel, *The third wave democratization in the late twentieth century*, Norman University of Oklahoma Press, 1991.

exogène, associent le départ de Jean-Claude Duvalier aux pressions conjuguées des puissances tutélaires du Nord, soucieuses de l'application du catéchisme des droits de l'homme et des institutions de Bretton Woods qui assurent la diffusion de la doxa internationale de la démocratie de marché.²¹ Telle est la thèse du « temps mondial » qui se résume par la combinaison d'effets de contagion résultant des dynamiques d'interdépendance entre les arènes des divers continents désormais marqués par un « savoir global »²². Là où les changements politiques étaient contenus dans des espaces publics limités géographiquement, ils sont désormais reliés les uns aux autres grâce aux apports technologiques facilitant le rapprochement des expériences de démocratisation d'une région à une autre. Les seconds observateurs adhérant aux effets des « dynamiques du dedans »²³ accèdent à la thèse du changement endogène. À travers l'action clandestine des groupes contestataires, la fonction tribunitienne de l'Église catholique, la mobilisation des syndicats et des étudiants et de la « diaspora haïtienne » se précise la revendication démocratique exprimée avec constance depuis la fin des années 70. Si elle ne dispose pas d'un leadership crédible, elle est néanmoins animée par une constellation d'organisations fédérées sous le vocable contestable, en raison de sa prétention illusoire d'homogénéité, de « mouvement démocratique ».²⁴ L'état des forces politiques en présence aurait pu déboucher sur une solution « pactée » associant les agents de la contestation autoritaire aux « forces » conservatrices. Pourtant, la responsabilité d'assurer la « transition » du régime dictatorial à un régime démocratique est confiée à l'armée. Cette mission se heurte à une difficulté fondamentale en raison de l'incertitude qui la caractérise. L'armée, qui fit allégeance au régime Duvalier, présentée comme une organisation répressive « capable d'actions meurtrières sur une population seulement désarmée »²⁵ et soupçonnée de se muer en agents de la terreur et de la répression politique, elle qui était l'instrument de décimation de l'opposition, devint l'incontournable soupape de sûreté pour limiter les risques d'explosion sociale et d'instabilité politique. À la différence de l'Amérique Latine, ou de l'Afrique où les processus de démocratisation ont neutralisé l'armée, le cas d'Haïti est différent, le scénario spécifique : il ne se dessine pas comme les autres. Il exige plutôt une

²¹ Pierre Bourdieu définit la doxa : c'est « ce sur quoi tout le monde est d'accord, tellement d'accord qu'on n'en parle même pas, ce qui est hors de question, qui va de soi ». Elle désigne l'ensemble des croyances associées à l'ordre des choses propres à un univers social donné, qui s'imposent, de manière préreflexive et donc indiscutée comme évidentes et inévitables. (BOURDIEU, Pierre, *Choses dites*, Éd. de minuit 1987, p.155. In : TOUSSANT Hérol., *Violence symbolique et habitus social. Lire la sociologie critique de Pierre Bourdieu en Haïti, Port-au-Prince* : éditions Henri Deschamps, 2012, 215 p.

²² LAIDI Zaki (dir), *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexe 1997, 313 p.

²³ BALANDIER, Georges, *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, (réed. 1986).

²⁴ Au chapitre 2, nous précisons ce concept.

²⁵ HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie trouvable*, Paris : Karthala 2001, p. 69.

réponse adaptée, stratégique, conçue par les acteurs externes et internes. Or, ce processus de démocratisation risque de conforter la nature néo-patrimoniale de l'État en Haïti, dont l'effondrement est visé par le mouvement démocratique. Ainsi, la dynamique de changement suit une trajectoire contradictoire : l'Armée haïtienne investit l'arène politique pour étouffer le changement, du moins l'orienter vers le conservatisme, craignant une ouverture incontrôlée vers la fin des prébendes, des prévarications. En outre, elle craint que la transition démocratique ne fragilise les bases sur lesquelles l'armée prend appui pour assurer son emprise politique, ou ne détruise les bases de l'État répressif.

Au cœur du projet de construction démocratique se dessinent et s'affirment des « stratégies de blocage et de sabotage, ainsi que des simulations mises en place afin de minimiser les « risques » de la démocratisation en réinventant et déformant les modèles importés. »²⁶ Cette situation se révèle d'autant plus stimulante que l'armée et la « gauche » puisent dans le même registre de l'import institutionnel, et du transfert, qui symbolisent le marché de l'ingénierie institutionnelle, les mêmes outils de domination politique ; les mêmes ressorts de la construction démocratique, adoptant une manière d'exprimer leur adhésion commune à la globalisation.

Les processus induits par la globalisation ont une résonance particulière en Haïti qui a vécu ses relations avec l'extérieur dans un rapport suspect, marqué par des représentations autour de sa singularité. En rupture avec l'expérience historique qui l'emprisonne dans sa dépendance, la société haïtienne s'ouvre à la globalisation pour en tirer la légitimité nécessaire. La dite globalisation fait l'objet d'une double interprétation : la première la définit comme étant lourde de menaces²⁷, en l'assimilant à une « expérience de dépossession et d'aliénation de la souveraineté, de l'exercice de la citoyenneté, de l'individu »²⁸, la seconde largement développée par Jean François Bayart renvoie à une approche singulière : pour lui, la globalisation « est un régime spécifique de pouvoir et d'accumulation »²⁹, « ce sont aussi ces arts de faire, » ces tactiques », c'est-à-dire l'usage et les pratiques que l'on en a, en

²⁶ Cette citation est de Patrick Quantin qui conduit des études sur la démocratisation en Afrique, citons entre autres publications, « *La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990* » pp. 479-507 JAFFRELOT C., *op. cit.*, 636 p.

²⁷ Jean François BAYART identifie ces menaces, telles « sur l'État contourné par les relations transnationales, déchiré par les mobilisations identitaires, parasité par les mafias, chamboulé par les marchés, supplanté par l'arrogance et la puissance financière des entreprises multinationales menaces de la prolifération des armes de destruction passive et du terrorisme. Menaces sur le contenu et le périmètre de la démocratie ou sur la diversité culturelle, voire génétique de l'humanité. Menaces sur l'environnement, les espèces, les plantes. » *Le gouvernement du monde, Une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard, 2004, p. 25.

²⁸ *Ibid*, p. 25.

²⁹ *Ibid*, p. 28.

contrepoint et en creux des « stratégies » qui forment le « propre » des acteurs dominants (ou majeurs) du système international, » ; la globalisation est également « un fait de conscience, ou peut-être plus précisément, une figure imaginaire... »³⁰. En associant à la réflexion la valeur heuristique de la globalisation, l'hypothèse de la « déconnexion » ou de la « malédiction de l'indépendance d'Haïti » trouve alors son invalidation. D'une part, elle permet d'observer, qu'insérées dans la mondialisation, les modalités d'action politique initiées depuis 1986 en Haïti se développent sur le mode de l'appropriation, c'est-à-dire de ré-invention, d'imprégnation et de création. En effet, les séquences de conflictualité, résultat de la mobilisation collective, se renouvellent et revêtent des formes paroxystiques, mais elles renforcent l'État en tant qu'entité de souveraineté, sans cesse recomposée sur fond de mutations de la société haïtienne. Puisque, celle-ci est la cible d'un mouvement accéléré de recours aux produits importés, aux modèles de gouvernement, aux « modes de gestion », poussant des élites à adopter des attitudes et des comportements nouveaux.

L'aspiration à la démocratie est préexistante à la déchéance du gouvernement de Jean-Claude Duvalier, mais celle-ci lui a ouvert la voie, non sans précipitation. Cette perspective est acceptée autant par l'opposition que par l'armée mais pour des motivations différentes. Double perception qui situe la démocratie, les citoyens, les élites qui s'en réclament dans un rapport concurrentiel et utilitariste. Double avatar qui renvoie aux modalités d'émergence de la démocratie en Haïti qui nuancent l'application des théories de la modernisation : la première, prônée par O'Donnell et Schmitter développe la responsabilité des élites dans les conduites de la transition,³¹ la seconde attribuée à Adam Przeworski est celle de la corrélation positive entre la démocratie et le niveau du développement économique.³² D'abord, les élites ne peuvent ignorer la dynamique de la participation populaire, ensuite la crise économique marquée par l'explosion des bas revenus qui suscite des protestations contre les conditions économiques montre que l'aspiration à la démocratie trouve sa cohérence dans une situation économique désastreuse.³³ Double originalité qui souligne les formes communes adoptées par les élites et les citoyens pour parvenir et se maintenir au pouvoir, l'influencer et l'affaiblir. Comment s'y prennent-elles ? Comment l'armée conçoit-elle la démocratie ? De quelles

³⁰ *Ibid.*, p. 48.

³¹ G.O'DONNELL, P. SCHMITTER, (dir.), *Transitions from Authoritarian Rule: tentative conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore/Johns Hopkins University Press, 1986.

³² PRZEWORSKI, Adam, NETO L., PAPATERA, F. "Modernization theories and facts," *World Politics*, vol. 49, n° 2, janvier 1997, P. 1555-183 ; Przeworski A, Alvarez M, Cheibub J, Limongi F (dir), *Democracy and Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

³³ BRATTON M., R. Mattes, E. Gyimah-Boadi, *Public opinion, Democracy, and market Reform in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

ressources dispose-t-elle alors que de 1979 à 1985 les militaires se sont retirés dans leurs casernes dans presque tous les pays en Amérique latine ?³⁴ Adhère-t-elle à une « démocratie de façade » ou « une démocratie avec adjectifs », « une démocratie autoritaire³⁵ », une « démocratie militaire » ?³⁶ L'émergence de l'opposition se traduirait-elle par un changement de régime ? Questions non dénuées d'intérêt mais questions futiles tant que des doutes pèseront sur la précision de certains mots.

3-2. Définition de notions clés

- Considérations épistémologiques

La tentative de cerner certaines notions rencontrées au cours de notre démonstration n'est pas dénuée de fondement épistémologique. D'une part, parce que les cadres d'analyse adoptés ne sont pas l'émanation du terrain haïtien, mais renvoient plutôt à la transposition de schémas qui lient l'appréhension des faits locaux au prisme occidental. D'autre part, l'accent mis sur le déterminisme local dans l'explication de l'autoritarisme contribue à l'irréductibilité du champ de compréhension locale. Il en résulte une difficulté à la mettre en relation avec d'autres contextes en raison de la particularité supposée des phénomènes politiques qui y sont observables ou encore à mobiliser des cadres d'analyses plaqués, sans adaptation, au terrain haïtien³⁷. Les dynamiques transformationnelles véhiculées par la démocratisation s'accompagnent d'un nouveau mode d'exercice de l'autorité, entraînent des mutations structurelles de l'économie locale, renforcent le projet de démantèlement de l'État, affaiblissent les élites néo-patrimoniales. Ces changements supposent le renouvellement des outils méthodologiques et conceptuels. Or, on constate, malgré la profusion relative d'ouvrages publiés sur la transition politique en Haïti, que la chape de plomb que constitue le sous-développement nuit à la fécondité de nouveaux champs exploratoires.

D'abord, après le départ de Jean Claude Duvalier en 1986, des travaux interprètent la logique de l'autoritarisme duvalérien à travers l'histoire haïtienne³⁸ et la tradition³⁹. Certains

³⁴ ROUQUIE, Alain, *L'État militaire en Amérique Latine*. Paris : Éditions du Seuil, 1982, p. 215.

³⁵ JOSEPH R., "Africa, 1990-1997 : from Abertura to closure", *Journal of Democracy*, n° 9, 1998, p.3-17 et "Democratization in Africa after 1989 : Comparative and Theoretical Perspectives," *Comparative Politics*, Vol. 29, n° 3, 1997, p. 363-382.

³⁶ COLLIER D, COLLIER S. Levitsky. "Democracy with adjectives : conceptual Innovation", *Comparative research, World Politics*, Vol. 49, n° 3, 1997, p. 430-451.

³⁷ (Dir) M.Gazibo et C. Thiriot, *Ibid.* p. 14.

³⁸ TROUILLOT, Michel Rolph. *Les racines historiques de l'État duvalérien*, Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1986, 255 p.

³⁹ HURBON Laënnec. *Le barbare imaginaire*, Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1987, 323 p. et *Culture et dictature en Haïti : l'imaginaire sous contrôle*, Paris : L'Harmattan, 1978, 207 p.

analystes proposent la compréhension de l'autoritarisme par l'examen du renforcement et du maintien du prétorianisme⁴⁰, analysent les ressorts du politique haïtien dans une interrelation avec le néo-patrimonialisme et le néo-sultanisme.⁴¹ De ce point de vue, les efforts les plus importants semblent être tentés d'une part, par des historiens qui donnent des clés d'analyse aux doubles fonctions de réveil de la mémoire nationale et de la promotion d'une histoire douloureuse mais héroïque⁴², d'autre part, par des sociologues dont les approches sont travaillées par des logiques transversales.⁴³

Ensuite, des travaux privilégiant les approches sur les difficultés de la transition et de la démocratisation, convoquent un va et vient entre les dynamiques du terrain haïtien et les théories universalistes.⁴⁴ Somme toute, la production la plus significative porte sur l'internationalisation des luttes pour le pouvoir, du moins la place qu'elles occupent dans les relations internationales, qui sont d'ailleurs marquées par l'implication plus forte des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation des Nations Unies⁴⁵.

Enfin, d'autres publications banalisent les phénomènes politiques haïtiens en les inscrivant dans un cadre comparatiste avec la Caraïbe et l'Amérique latine, diluant les spécificités de l'objet politique dans d'autres champs exogènes.⁴⁶ Faudrait-il privilégier l'explication de

⁴⁰ LAGUERRE Michel S. *The military and society in Haiti*, Basingstoke : Macmillan, 1993, 223 p. DELINCE, Kern. *Armée et politique*, Paris : L'Harmattan, 1979, 271 p.

⁴¹ PEAN Leslie Jean Robert. *Economie politique de la corruption : de Saint Domingue à Haïti 1791-1870*, Tome 1, Paris : Édition Maisonneuve et Larose, 2003. *L'État marron (1870-1915)* Tome 2, 2005, 449 p. *Le saccage (1915-1956)*, Tome III, 2006, 607 p. ; *L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*, Tome IV, 2007, 812 p. PIERRE-ETIENNE, Sauveur. *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 2007, 360 p. LINZ Juan et STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South America, and Post communist Europe*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1996, 1996. HUNTINGTON Samuel P, *The third wave: Democratization in the late Twentieth Century*, Norman and London : University of Oklahoma Press, 1991, 366 p.

⁴² TROUILLOT, Michel Rolph. *Silencing the past, power and the production of history*, Boston : Beacon Press, 1995. YACOU Alain (Dir.). *Saint Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti : 1790-1822, commémoration du bicentenaire de la naissance de Haïti, 1804-2004*, Paris, Karhala, 2007, 683 p.

⁴³ PIERRE Louis Naud (Dir.), *Haïti. Les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques*. Paris : L'Harmattan, 2007, 209 p.

⁴⁴ HURBON, Laënnec. *Les transitions démocratiques. Actes du colloque international*, Paris : Syros, 1996, 383 p. Du même auteur : *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle : la démocratie introuvable*. Paris : Ed. Karhala, 2001, 301 p. PIERRE-ETIENNE Sauveur. *Haïti : misère de la démocratie*, Paris, Montréal : L'Harmattan, 1999, 285 p. DELAVIGNE Thérèse. *Haïti : 1884-1994 : Essai sur les conditions d'une transition politique*, Thèse de l'Université Jean Moulin de Lyon, sous la direction de Lasaale Jean-Pierre.

⁴⁵ EDUARDO, Aldunate Hermann. *Backpacks full of hope : the U.N mission in Haiti*. Aldunate, Éd : Wilfrid Laurier University Press, cop. 2010. I (XX 230 p). DAUDET, Yves (Dir.), *La crise d'Haïti (1991-1996)*. Paris : Montchrestien, 1996, 206 p. POULIGNY Béatrice. *Les missions polyvalentes de maintien de la paix de l'ONU dans leur interaction avec les acteurs locaux. Sociologie comparative de différentes situations : El Salvador, Haïti, Somalie, Mozambique*, Thèse de doctorat : science politique, Institut d'Etudes politiques, 1999, 1367 p. FANFIL Monesty Junior, *Haïti le maintien de la paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes*, Paris : L'Harmattan, 2009, 205 p.

⁴⁶ REDON Marie. *Des îles en partage : Haïti et République Dominicaine, Saint Martin, Timor*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2010, 324 p.

l'enfermement épistémologique qu'a fait valoir Patrick Quantin qui est sans doute à rechercher entre la déconnexion, « écueil sur lequel se brisent les ambitions de la politique comparée et l'écueil de la réduction dans lequel s'abîment des descriptions à plat qui ne reposent que sur des connaissances superficielles. »⁴⁷ S'agit-il d'un refus de la « conciliation entre le spécifique et l'universel » ? Peut-on relever ce défi d'assurer « l'arrimage entre les études »⁴⁸ haïtiennes et la science politique ? L'intégration de l'apport universaliste ne semble pas opposable à une démarche d'apport d'origine locale à la science politique. Certes, des efforts ont été tentés, par exemple l'étude sur les transitions démocratiques, pour le désenclavement épistémologique en explorant de nombreuses pistes permettant de s'interroger sur l'empirisme de la transition haïtienne. Mais on observe l'affirmation de la « ligne Maginot » qui sépare la démarche d'intégrer l'apport empirique des objets politiques haïtiens de celle de les banaliser par le maintien des perspectives théoriques conçues.

C'est sans doute cette défaillance qu'il apparaît utile de surmonter : mobiliser les outils de la science politique forgés à partir de l'étude des pays occidentaux en vue d'intégrer à son champ des objets politiques d'origine haïtienne.⁴⁹ L'intérêt, c'est de monter en généralités à partir du cas d'Haïti, qu'il convient précisément de ne pas enfermer dans une spécificité irréductible.

- **De la notion de modèle**

La notion de modèle présente un intérêt heuristique pour la science politique : il révèle, derrière une forte image de neutralité, le rôle des jeux d'acteurs et des rapports de pouvoir dans un contexte globalisé.

Le modèle se définit comme une « construction normative présentée, comme l'ensemble neutre des caractéristiques fondamentales d'un objet-source, et élaborée afin d'être reproduite. Il renvoie à la fois à une volonté de transfert, et à l'existence concrète de réplique(s) de l'objet

⁴⁷ QUANTIN Patrick a tenté d'expliquer la différence entre la « déconnexion » et la « réduction » à propos de l'Afrique : « la déconnexion consiste à placer le sous-continent dans un cadre cognitif séparé et à recourir à des théories spécifiques. La réduction, au contraire, se contente de collecter des éléments vaguement ressemblants pour les interroger avec des grilles universelles. ». QUANTIN, Patrick. *Entre déconnexion et réduction : l'étude des élections et des partis*, pp. 165-183, In : GAZIBO Mamoudou, THIRBOT Céline (Dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*. Paris : Karthala, 2009, p. 14.

⁴⁸ Nous reprenons certaines observations de Mamoudou Gazibo et Céline Thirbot qui ont dirigé la publication de « Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche. Paris : Karthala, 2009, *Idem* p.14.

⁴⁹ GAZIBO Mamoudou, THIRBOT Céline, *Ibid.* 363.

source »⁵⁰. La notion renvoie, en outre, soit à une « acception positive ou analytique, c'est-à-dire la représentation simplifiée d'un système ou d'un pan de la réalité », soit à une acception évaluative » c'est-à-dire elle « correspond à ce qu'il convient d'imiter ou de reproduire. »⁵¹

Le modèle est également « un ensemble de pratiques et de normes présentées comme a-idéologiques et a-historiques et dont la reproduction/l'imitation passe par un transfert dont l'objectif est la mise en forme d'un objet-cible, entendue comme un processus de construction à partir d'une réalité jugée informe (inexistante comme dans le cas des politiques de « développement des capacités ») ou difforme (renvoyant par exemple aux critiques sur le manque de professionnalisation des armées africaines »⁵².

Quant à l'évaluation de l'efficacité des modèles, on peut indiquer que les modèles imposés jouent également le rôle de stimuli extérieurs permettant la diffusion de nouveaux comportements et l'adaptation au long terme, mais sans succès : « ils ont été détournés avant même d'être adoptés pour être finalement adaptés ... » vouant ainsi à l'échec des promoteurs de transnationalisation, forcés de constater que les acteurs font preuve d'une grande capacité d'adaptation, sont en mesure d'enclencher des dynamiques propres de développement dans un contexte de domination, de construire « un espace autonome d'action où se déploie un certain génie inventif. »⁵³ Tel est le cas des sociétés caribéennes. En revanche, d'autres modèles connaissent un succès, ce qui a la valeur d'une exception en regard du bilan général des modèles, dans la mesure où la Caraïbe du Commonwealth « depuis son accession à l'indépendance, a, malgré quelques accidents de parcours, peu dévié de la voie démocratique, une voie déclinée selon le modèle de Westminster « hérité de l'ancienne puissance coloniale ».⁵⁴

Qu'ils réussissent ou échouent, ces modèles font intervenir les élites locales. Reste à savoir si elles souhaitent s'impliquer pour le succès ou l'échec.

⁵⁰ DEMANGE Elise. *Du modèle aux modèles ougandais de lutte contre le sida. Une construction au cœur d'enjeux stratégiques et cognitifs*. In : GAZIBO Mamoudou, THIRIOT Céline, *Ibid* p.126-140.

⁵¹ DANIEL Justin. *La départementalisation : un modèle de décolonisation* p. 247, In : (Dir.), DAVIDAS Lionel, LERAT Christian. *Quels modèles pour la Caraïbe ?*, Paris : Éditions L'Harmattan 2008.

⁵² CATHELIN Mélanie. *Les enjeux de la production et de la réception du modèle de développement des capacités africaines en maintien de la paix*. In : DARBON D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique, simulation, dépolitisation, et appropriation*. Paris : Pessac, Karthala, 2009, p. 141.

⁵³ DANIEL Justin (dir.), *Les îles caraïbes, modèles politiques et stratégies de développement*, Paris :Éditions, Karthala, 1996, p.17.

⁵⁴ LERAT Christian. *Quand la caraïbe du Commonwealth plébiscite le modèle de Westminster : version et perversion de la démocratie*, p. 229, In : DAVIDAS Lionel, LERAT Christian, *Quels modèles pour la Caraïbe ?* Paris : L'Harmattan 2008, 402 p.

• De la notion d'élites

Le mot élite est ressassé, galvaudé, associé à une multitude d'usages ambigus, comme élite dirigeante ou classe dominante par opposition à la masse.⁵⁵ Sans prétendre explorer en détail les théories élitistes, pour l'enjeu qu'elles représentent dans notre démarche, nous ne pouvons faire l'économie d'une rapide recension des travaux mobilisant cette notion, en particulier dans le contexte de la Caraïbe et de l'expérience historique d'Haïti. D'abord, pour G. Mosca, l'élite est constituée de la minorité de personnes, appelée classe politique, classe dirigeante ou dominante qui a des intérêts communs. Elle est organisée, structurée, stratifiée autour d'un noyau dirigeant plus puissant. L'approche de Mosca est complétée par celle de R. Michels qui observe comment les pouvoirs oligarchiques sont déterminés par l'organisation, même dans les partis qui s'opposent aux inégalités et aux hiérarchies. Tandis que Pour V. Pareto, les disparités et les différences existent entre les hommes, ils n'ont pas tous des mêmes qualités et capacités, ce qui explique « la stabilité dans la stratification sociale ainsi que la division de la société en classes très hétérogènes. »⁵⁶

Parmi les expériences réussies de transition démocratique, la transition espagnole est celle qui, érigée en exemple à l'échelle mondiale, en modèle triomphant et idéalisé suscite le plus d'engouement en raison de son caractère pacifique et graduel. La transition espagnole appelée transition négociée est traditionnellement décrite comme un exemple de coopération entre des élites politiques modérées, matures et responsables, agissant ensemble en faveur de l'avènement de la démocratie, « une coopération approuvée et soutenue par la majorité du peuple espagnol et dont le résultat fut le passage d'une longue dictature à une démocratie consolidée, de façon pacifique. »⁵⁷ Le succès de cette transition résulte de la coopération entre les élites qui ont soutenu le régime précédent et celles de l'opposition, engagées dans un cycle de mobilisation marqué par des discussions, accords, négociations et de signatures de textes qui devaient marquer la construction de la démocratie en Espagne.

Les élites africaines, dans le tourbillon de la « troisième vague de démocratisation » des années 1990, se sont laissé bercer par la rhétorique réformatrice imposée par les bailleurs de fonds internationaux. Ces derniers accompagnent l'implantation de la démocratie de marché, soutiennent l'ingénierie décentralisatrice à travers le renforcement de la démocratie locale,

⁵⁵ BORLANDI Massimo (dir), BOUDON Raymond, CHERKAOUI Mohamed, GIOVANNI Bernard Valade, BUSINO Giovanni, et al. *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Presses Universitaires de France, 2005, p. 226.

⁵⁶ *Idem*, p. 226.

⁵⁷ BAZZABA Béatrice. *Le modèle espagnol de transition et ses usages actuels*, pp. 343-397, p. 346 : In JAFFRELOT, Christophe (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris : Karthala, 2000, 638 p.

l'efficacité administrative. Ils s'orientent vers une meilleure gouvernance qui intègre la rationalisation des choix économiques et budgétaires. Mais cette évolution ne se limite pas seulement à l'environnement africain.

Aux Antilles françaises, à la faveur de l'usage du concept de « créolisation » « comme variable explicative, des travaux tentent de prouver que « la thèse de la créolisation a très largement contribué à une meilleure connaissance des sociétés et cultures de la Caraïbe, notamment en attirant l'attention sur la capacité créatrice et le génie inventif qui s'y déploient dans les limites autorisées par les rapports de dépendance ». Cette thèse a également permis de mettre en évidence les diverses modalités par lesquelles les populations d'ascendance africaine dans la Caraïbe ont manipulé les structures de domination auxquelles elles appartiennent, favorisant ainsi l'émergence et le développement de cultures et de sociétés créoles dans le cadre d'un processus permanent d'interaction culturelle⁵⁸. Les élites s'approprient « la démocratie électorale comme lieu d'expression privilégié du politique et sa capacité à contribuer à l'intégration des systèmes politiques »⁵⁹. Elles se sont inspirées des valeurs diffusées par des modèles institutionnel anglais et français pour assurer la mise en place d'institutions « proto-démocratiques » qui répondent aux exigences de la pacification, d'intégration des forces potentiellement contestataires et d'organisation « d'embryons de bureaucratie » articulés à la logique d'apaisement de la violence structurelle déterminée par les origines historiques des anciennes colonies⁶⁰.

Que peut-on alors espérer des élites en Haïti ? Louis Naud Pierre a tenté de renouveler les approches sur la littérature des élites en Haïti en dépassant l'école historico-anthropologique et marxiste pour proposer une piste de réflexion nouvelle autour de deux notions : la structure bipolaire et la dynamique d'un chaos multidimensionnel. Selon lui, la première se décline sous la forme d'une loi : toute structure où un groupe peut prétendre à l'hégémonie absolue, génère des mécanismes défavorables aux dialogues sociopolitiques et à la réalisation des compromis généraux. « Parmi ces mécanismes, les principaux sont : l'importance croissante du pouvoir central (État ou autre) comme structure de puissance, dont la capture permet à la classe victorieuse d'exercer la domination totale ; la substitution de la violence et de la force brute aux règles institutionnelles régissant l'activité de conquête et de conservation du

⁵⁸ DANIEL Justin, *Les formes d'expression politique dans la Caraïbe : Ambivalence et paradoxes de la production de l'ordre politique*. In : BERTHOMIERE William, CHIVALLON Christine (dir.), *Diasporas : après quinze années de ferveur*. Paris : Karthala, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac.

⁵⁹ DANIEL J.. *Idem*, p. 3.

⁶⁰ DANIEL J.. *Idem*.

pouvoir »⁶¹. Tandis que la seconde notion met en évidence le fait que « des acteurs dominants ou les élites de différents domaines d'action réussissent à faire prévaloir leurs prétentions personnelles sur les enjeux collectifs... L'économie est mise au service de l'enrichissement personnella politique est instrumentalisée au service des ambitions égoïstes...».⁶² Ces deux notions trouvent leur illustration dans le comportement néo-colonialiste de l'élite prête à s'enrichir par tous les moyens, elle est en « quête d'une position stratégique pour défendre ses propres intérêts », un radicalisme dans l'impossibilité à faire fonctionner quelles que soient les institutions, refusant toute adaptation aux normes nuisibles à la conservation des privilèges socio-économiques.

Les élites peuvent, à l'occasion des situations de crises et de rupture, engager des réformes.

3-3. De la reconstruction à la réinvention de l'État en Haïti.

Les élites haïtiennes, à la faveur de la libéralisation politique, puis de l'intervention américaine, ont importé des institutions, des principes et des valeurs qui exercent des effets sur l'État, selon une trajectoire spécifique. Cette thèse se propose d'examiner l'hypothèse de réinvention de l'État : elle refuse les qualifications métaphoriques : « État effondré », « État mou », pour tenter de montrer que l'État en Haïti, malgré l'échec de la démocratisation, malgré l'influence des acteurs externes s'est recomposé, s'est réinventé. Il est en permanente réinvention, c'est-à-dire, qu'il épouse un mouvement prenant le contre-pied de toute prétention universaliste.

Dans la mouvance de Norbert Elias, la recherche de cette forme permanente de réinvention de l'État s'intéresse « aux contacts, aux situations spatio-temporelles » « davantage dans la mouvance de l'observation empirique que dans celle de la spéculation sur les universaux. »⁶³

On peut ainsi se demander si la formation de l'État est liée à sa réinvention.

⁶¹ PIERRE Louis-Naud, *Les élites haïtiennes : composition et stratégies de pouvoir*, p. 66, In (Dir.), LERAT Christian, *Elites et intelligentsia dans le monde caraïbe*, Paris : L'Harmattan, 2008. L'école historico-anthropologique utilise la notion d'élite au singulier, mettant l'accent sur l'homogénéité sociale des individus qui composent cette catégorie, au-delà des discours coloristes. Trois critères sont utilisés : réputation, hérédité et occidentalisation. Tandis que l'école marxiste privilégie les termes classe dominante et oligarchie pour désigner un ensemble d'individus qui occupe une position stratégique permettant un accès privilégié aux ressources de pouvoir dans les domaines économique, politique et socio-culturel constitutifs du système haïtien... Ils insistent sur l'intérêt comme facteur d'unité entre ces individus... (p. 65).

⁶² PIERRE Louis-Naud, *Ibid*, p. 79.

⁶³ WIEVIORKA, Michel. « Penser la violence : en réponse à Sergio Adorno », *Cultures et conflits*, 2005, p.175-184.

Les travaux de sociologie historique ont distingué la notion de construction de l'État (*state building*), au sens « d'effort conscient pour créer un appareil de contrôle » et le concept de formation de l'État (*state formation*) au sens de « processus historique en grande partie inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre différents groupes, dont les actes et les échanges motivés par l'intérêt constituent la « vulgarisation du pouvoir »⁶⁴. Paradoxalement, l'État peut être le produit de processus de violence et la part chaotique que comporte la situation en Haïti peut porter les prémises de la construction de l'État.

Ces précisions ayant été indiquées, on comprend mieux que les stratégies sont différentes d'un acteur à un autre et que la forme d'organisation politique recherchée ne correspond pas aux modèles. L'idée que la reconfiguration des appareils d'État serait le produit des réformes engagées laisse apparaître des déviations. L'État qui en résulte n'est pas effondré, comme le montrent certains travaux, mais un État dont les traits restent marqués par l'incertitude, l'inattendu, l'indétermination. Des zones d'ombre, des sources d'inquiétude doivent être considérées comme des éléments constitutifs de l'État en cours de gestation. Pour le comprendre, il est nécessaire de s'échapper des effets de miroir qu'envoie le mimétisme de l'État occidental, de déplacer la perspective classique qui perçoit l'État au sens occidental, concentrée autour de l'armature institutionnelle, illustrant le paradigme wébérien attaché à la conception traditionnelle de l'État, détenteur du « monopole de la violence physique légitime ». Parce que les efforts de sortie de crise qui accompagnent la mise en place d'institutions quoiqu'importées ont bel et bien entraîné un certain nombre d'effets sur la réalité sociale et politique. Loin d'associer un renoncement de souveraineté à la présence des troupes de l'Organisation des Nations Unies, l'hypothèse de la réinvention de l'État vise à restituer les dynamiques propres de la société haïtienne, non plus passives, mais actives non seulement objets mais sujets et productrices d'histoire, de cerner les soubresauts d'un État radicalement différent de ses références et de ses conceptions occidentalo-centrées. La vérification de cette hypothèse permet également d'analyser la société haïtienne en mettant en évidence l'originalité du processus politique engagé depuis 1986 ; de revisiter la formation sociale et précoloniale d'Haïti qui n'a jamais été au centre des réflexions sur l'État en Haïti, de comprendre la nature d'un État déconnecté de la souche européenne. Par les ressources auxquelles elle donne droit, l'hypothèse de « réinvention de l'État » privilégiée tente de

⁶⁴ BERMAN Bruce, LONSDALE John, *Unhappy valley: conflict in Kenya and Africa. I. State and class*. London: J. Currey, 1992, 223 p.

dépasser les conceptualisations intentionnelles qui dominent les analyses sur l'État. C'est par la recherche de son fonctionnement que nous tentons de comprendre l'État, de déplacer l'examen en direction du terreau social sur lequel il se fonde, c'est-à-dire cette multiplicité protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient des points épars de la société. L'État au quotidien, l'État tel qu'il fonctionne : la présence de la communauté internationale par la MINUSTAH n'a rien changé aux formes de l'État, au contraire, c'est sous son impulsion que par exemple la fonction présidentielle s'est épanouie, renforcée, elle a pu s'échapper de son asservissement parlementaire, pour se couler dans le moule présidentialiste.⁶⁵ Cet objet étatique n'est pas visible : « Il faut aller le dénicher là il se trouve, dans le tréfonds de la société. »⁶⁶

De même, le processus de reconstruction comporte trois dimensions qui se complètent : « une dimension de l'autonomisation et de l'institutionnalisation du pouvoir par rapport aux groupes sociaux antagonistes, par le biais de la formation d'une alliance dominante nationale : autrement dit, dimension de la construction d'un espace de la domination »⁶⁷, une dimension de l'accumulation des richesses, une « dimension du sens commun, constitutif de la domination ». L'examen de ces trois dimensions dans le contexte de l'étude des sociétés postcoloniales africaines est paradigmatique : le politiste observe que la reconstruction d'inspiration occidentale est un champ politique qui est animé par les dynamiques locales et externes.⁶⁸

Le politiste risque de privilégier la prégnance des structures importées avec le poids conceptuel qu'elles inhibent, le symbolisme virtuel qu'elles véhiculent aux dépens des stratégies des acteurs, dans un mouvement d'adaptation permanente aux structures. Il se propose d'aller au cœur de la « dimension de la lutte sociale, c'est-à-dire de l'indétermination...en deçà de l'éventuelle prégnance des structures »⁶⁹ plutôt que la surdétermination, il porte un intérêt aux formalités de ces manières de faire occasionnelles, « aux procédures en nombre fini », « à une logique des jeux d'actions relatifs à des types de circonstances. ». Ainsi, la réalité sociale nous permet-elle de cerner la réinvention de l'État en s'ouvrant à de nouvelles approches, celles de la politique par le bas.

⁶⁵ BOURMAUD Daniel. *La politique en Afrique*, Paris : Montchrestien, 1997, p. 53.

⁶⁶ BAYART Jean-François. *L'État en Afrique, la politique du ventre*. Paris : Fayard, 2006, 439 p.

⁶⁷ BAYART, Jean-François, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*. Paris : Karthala, 1992, p. 47.

⁶⁸ BAYART, J-F, *Idem*. p. 52.

⁶⁹ L'analyse dépendantiste considère que l'explication des systèmes politiques africains est à rechercher dans la domination coloniale. Elle s'est déployée en raison de la recherche de gains. *Ibid.*, p. 56.

3-4. Réinvention de l'État et « politique par le bas »⁷⁰

Cette analyse s'inspire du paradigme proposé par Jean François Bayart. Celui-ci renonce au paradigme des « dépendantistes »⁷¹ en se démarquant des « préjugés de la tradition constitutionnaliste et qui faisait des institutions une conception éthérée, au mépris des évidences »⁷², elle se montrait curieuse à l'égard de toute une série de faits intrapolitiques que rejetait le choix d'un académisme, mais dont les « petits détails » des chansons, des proverbes locaux, la langue autochtone donnent une nouvelle perception de l'État et de ses relations avec la société... Au-delà des institutions, la politique par le bas s'intéresse « à une problématique de la médiation ».⁷³

Cette approche est opératoire : elle permet de s'échapper de la dépendance de la science politique haïtienne trop calquée sur l'importation d'appareils occidentaux, sans examiner le produit résultant de la composition de l'institution importée et de sa « créolisation ».⁷⁴ En rupture avec l'analyse qui privilégie la comparaison de l'État en Haïti avec l'État occidental, cette approche esquisse « une meilleure compréhension des représentations culturelles et symboliques sur lesquelles reposent les grandes idées de la démocratie, du développement, de la richesse et de la *respublica* »⁷⁵, en s'éloignant des stéréotypes nés d'une hypothétique incapacité de la société à accéder à la démocratie en dehors d'une opération de mise sous tutelle lisible, ou de l'inadaptation d'un modèle occidental aux réalités d'Haïti.

Suivant les pas des promoteurs « du politique par le bas », nous mettons en avant l'historicité de la société haïtienne, c'est-à-dire, l'intérêt de saisir les stratégies respectives de ses acteurs, qui permet de comprendre que l'émergence du processus démocratique, et son étouffement, est bien l'expression d'une appropriation des technologies institutionnelles⁷⁶, non par une

⁷⁰ Ce paradigme est critiquable pour l'ambition démesurée du pionnier de ne pas limiter le champ d'étude de l'État en Haïti, en dehors de toute définition de ses frontières, les incertitudes de l'objet, l'esprit ubiquitaire de la démarche et la marginalisation des institutions. Les critiques reprochent à Bayart Jean-François de rejeter les approches trop occidentalocentrées du politique, de privilégier l'autoritarisme comme « mode de domination » et « technique de pouvoir permettant à ceux qui la détiennent de se maintenir. » « Ce qui induit une interprétation d'une société « homogénéisée, au détriment de sa diversité politique. Le poids accordé à la continuité dans la démarche de l'auteur le conduit logiquement à privilégier les processus de répétition plutôt que ceux susceptibles d'induire le changement. L'importance attribuée à la symbiose entre la société et les détenteurs du pouvoir, à travers la fonctionnalité des relations de clientèle par exemple, relativise les mécanismes d'exploitation au point de les estomper » BOURMAUD, *ibid.* p. 36.

⁷¹ BAYART, J-F., *ibid.* p. 200.

⁷² *Ibid.* p. 154.

⁷³ *Ibid.* p. 11.

⁷⁴ DANIEL Justin, CONSTANT Fred (Dir.), *Politique et développement dans les Caraïbes*, Paris : L'Harmattan, 1999, 258 p.

⁷⁵ Bayart J-F, *ibid.* p.16.

⁷⁶ MENY, Yves. *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. Paris : L'Harmattan, 1993, 285 p.

application servile mais par un processus d'hybridation et d'innovation culturelles, complétée par les modes d'intervention du « bas » « sous la forme de la contre-manifestation légitimiste, de l'émeute, du pillage, du massacre, de la délinquance, de la déconstruction quotidienne ». Nous pouvons ainsi reconstituer une nouvelle grille de lecture à travers des attitudes ambiguës, des perceptions ambivalentes, et comprendre ainsi l'acceptation de la présence des armées étrangères, des troupes américaines alors que « l'imaginaire politique sous-jacent » est fortement marqué par de vives inimitiés pour l'« étranger », le « *blan* » (en créole) en Haïti, perçu comme un intrus, un dominateur, un prêcheur de dissensions.⁷⁷

Entre les décideurs qui résistent aux exigences des institutions financières internationales – *dynamique d'en haut* – et les acteurs d'en bas se constitue une interaction tacite qui intègre l'approche d'une nouvelle problématisation de la démocratie et une meilleure intelligence de la mobilisation des masses. Les premières catégories traduisent une maîtrise des représentations universalisantes du politique, l'État, la démocratie, le socialisme, etc., les secondes tendent à influencer la démocratie et ses orientations par des « *modes d'actions populaires* ». Se constitue l'hybridation entre les doubles représentations. Mais cette différenciation est limitée. « Tout d'abord, la frontière est indistincte entre la culture du peuple et celle des élites. L'une ne peut être pensée sans l'autre, soit que la culture de l'élite procède d'une appropriation de certains éléments de la culture populaire dans une perspective hégémonique ou à des fins de manipulation politique, soit que la culture du peuple consiste partiellement en une assimilation de certaines pièces de la culture des élites ».⁷⁸

Ces deux catégories – dominés et dominants – ne constituent pas des catégories homogènes « unifiées par l'intermédiaire d'une position commune dans les rapports sociaux de production ou dans les rapports politiques globaux et par une conscience partagée de cette position. »⁷⁹ Elles sont marquées par des dynamiques internes, en concurrence pour les positions de pouvoir et une lutte pour les positions sociales. La reproduction des dominés entre eux, en prise avec les résistants aux réformes économiques, aux effets néfastes de la politique économique légitime cette confrontation permanente.

Cet univers est exploitable : Le champ des « modes populaires d'action politique est celui de la mobilité, de l'ambivalence, de l'allusif, du non-dit, de l'insaisissable. Lorsque l'étude de

⁷⁷ BAYART Jean-François, *Les études postcoloniales, un carnaval académique*. Paris : Karthala, 2010, 126 p.

⁷⁸ *Ibid*, p. 32, citant HURBON L., *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris : L'Harmattan, 1979.

⁷⁹ BAYART J-F, *op. cit.*, p. 58.

corpus bien circonscrits repose sur la constitution d'un lieu scientifique propre – le laboratoire – dans lequel on transporte l'objet d'analyse...une problématique de l'énonciation sociale, soucieuse de saisir les opérations fugitives et informelles dans des situations historiques données, ne devrait-elle pas conduire à un art du chercheur, conçu comme un art du chasseur : « un chasseur est intimement en rapport avec son monde et cependant il demeure inaccessible à ce monde même (...). Il est inaccessible parce qu'il ne déforme pas son monde en le pressant. Il le capte un tout petit peu, y reste aussi longtemps qu'il en a besoin, et alors s'en va rapidement en laissant à peine la trace de son passage ». ⁸⁰

La justification de l'historicité de la société légitime l'hypothèse de la réinvention de l'État. Chaque société politique doit être analysée comme une construction originale pour laquelle il ne peut y avoir ni réponse universelle ni enfermement dans les particularismes...C'est donc à la construction d'un nouveau paradigme qu'il faut nous atteler pour échapper au Léviathan et traduire cet incontestable besoin d'État dans une logique fonctionnelle tenant compte de la complexité des phénomènes et où on trouvera légitimité, efficacité et sécurité.

Notre hypothèse de réinvention a une autre conséquence : l'étatisation de la société haïtienne. Les valeurs diffusées par l'État sont habitées par une représentation matérielle et physique dans ses chefs, elle est intériorisée par chaque individu. Le paysan vivant dans les espaces les plus éloignés, dépourvu de ressources, investit des moyens en vue de s'identifier à l'État. Le port de l'uniforme des « *tontons macoutes* », ou l'adhésion à un appendice des corps d'embrigadement de la société haïtienne traduit une prise en compte de l'État. « Cette incorporation semblait en particulier reposer sur un processus de métissage et de domestication réciproque, les sociétés se saisissent un État instrumentalisé et l'État par ses représentants, se coulant dans le moule lignager ici, tribalisé ailleurs, clanique, parfois, mafieux, éventuellement. » ⁸¹

Dans le même registre, il faut interroger l'appropriation par la société des modalités de mise en forme politico-administratives : l'Haïtien quelles que soient ses catégories sait qu'il y a des mécanismes d'arbitrage établis par l'État qui lui permettent de résoudre un conflit terrien par exemple, une délimitation des fonctions.

⁸⁰ LE ROY Etienne. « L'odyssée de l'État », *Politique africaine*, Mars 1990, n° 61, p. 9.

⁸¹ BAYART J-F, *op.cit.* p. 60.

Cette réinvention de l'État, en suivant les traces de Norbert Elias, montre comment l'individu se soumet aux modes de transformation des sensibilités politiques, dans le sens d'un refoulement. L'emprise de l'État sur la société s'affirme à travers les sentiments, les images, les cérémonies, les outils symboliques, rituels et protocolaires, les lits de justice, sacres, entrées royales, enterrements, éloges, statues, portraits. Ainsi, comprendre la spécificité de l'État nous conduit à poser la question des relations de la société civile avec l'État en Haïti.

3-5. La réinvention de l'État au cœur de la société civile

La démocratisation a facilité l'émergence de la société civile – même si le terme est sujet à caution – constitué par la formation d'une multiplicité d'associations diverses, ensemble d'organisations populaires, qui poursuivent des objectifs divers : corporatistes, syndicalistes, politiques, d'entraide, de crédit.

Comment la société civile va-t-elle profiter de l'espace des libertés et de la facilité d'accès aux médias locaux pour se constituer en organes de défense, de protection des droits de l'homme et de défense de l'environnement, de défense des commerçants, des paysans ?

Comment la démocratisation a-t-elle forgé une classe de professionnels de la politique ? Les dirigeants de structures partisans, qu'ils ont fondées et dirigées pendant plus de vingt ans, vivent-ils de la politique, de la démocratie et de l'existence des partis politiques, témoins de reproduction à la petite échelle des pratiques néo-patrimoniales ? Vivent-ils des crises politiques, de l'instabilité, des troubles ? Au-delà des clivages politiques, y a-t-il une catégorie d'acteurs sociaux qui ont le même intérêt à préserver le cadre démocratique ?

Ces interrogations renvoient à l'analyse de Bertrand Badie selon laquelle l'État dans les sociétés extra-occidentales reste « un produit d'importation, une pâle copie des systèmes politiques et sociaux européens les plus opposés, un corps étranger, de surcroît lourd, inefficace et source de violence ». ⁸² Même ceux qui revendiquent le statut de société civile exercent des pratiques de contournement des frontières étatiques, de délinquance de violence délinquante ou sociale : l'avancée de la société civile ne suffit pas puisqu'elle ne véhicule pas forcément l'idée démocratique. Un renouvellement des perspectives sur la compréhension de l'État passe par l'évaluation du mouvement démocratique qui intègre les

⁸² BADIE B., BIRNBAUM P., *op.cit.*, p.181.

groupes ignorés par le politiste, savoir les masses rurales et urbaines et l'interaction de ceux-ci avec les élus, les partis porteurs des logiques de l'État, de l'accumulation, voire de l'État. Les dominés et les dominants n'ont pas la même relation à l'État : ce serait erroné de vouloir reproduire une dichotomie centre-périphérie, alors qu'il s'agit de groupes séparés, spécifiques, qui s'opposent et s'organisent de façon différente par rapport aux autres champs de la société. « Les groupes sociaux subordonnés agissent en fonction d'intérêts, de symbolisations et de projets qui leur sont propres et qui ne se résument pas à la rationalité du champ politique étatique. »⁸³ C'est donc à l'intérieur de la société haïtienne que nous devons rechercher les agents producteurs du politique, dans ce mouvement d'unification et de fragmentation de la société civile : le champ du politique épouse les contours que lui impose l'action contradictoire des acteurs sociaux. Dans un mouvement diachronique et synchronique, il s'appréhende comme la relation qu'il construit avec le pouvoir qui l'intègre ou le rejette, il cherche sa dynamique autonome, se structure à la jonction incomplète des différents espaces de la société.

Quelles que soient les formes que revêt l'exercice de la souveraineté, les acteurs locaux n'inscrivent pas leurs actions dans le cadre d'une rupture radicale qui serait visible par la séparation de la société et de l'État : ils construisent des stratégies permanentes, avec un mélange de ruse et de cynisme, une fusion paradoxale de pratiques autoritaires masquées par une rhétorique démocratique, une alliance des acquis et soutiens internationaux avec la capacité de mobilisation des réseaux anciens ou traditionnels. Ils le font par toute une série d'actions de répulsion pour la modernité et d'attraction pour la tradition : comme Bayart l'a écrit à propos de l'Afrique « la démocratie ou plutôt le discours de la démocratie n'a-t-il guère été qu'une rente économique de plus, comparable à ce qu'était jadis la dénonciation du communisme (ou de l'impérialisme) dans le cadre de la Guerre froide, mais mieux adaptée à l'esprit du temps : en quelque sorte une espèce de pidgin que les princes indigènes utilisent dans leur commerce avec les souverains et les financiers occidentaux. »⁸⁴ L'usage de cette rente est accompagné de l'extrême variété d'autres apports qui renforcent le processus d'occidentalisation, porteur d'implications des acteurs externes.

⁸³ BAYART J-F, *op. cit.*, p. 89.

⁸⁴ *Idem*, p. XVII.

3-6. Les motivations et implications de la société internationale face aux États de « basse capacité. »⁸⁵ : L'exemple d'Haïti

Pour comprendre les motivations de la société internationale dans la reconstruction de l'État en Haïti, il faut observer la relation des États « de *basse capacité* » avec l'arène internationale. Charles Tilly a établi une distinction entre État de « *basse capacité* » et État de « *haute capacité* » selon les conséquences de l'intervention des agents de l'État, sur le plan local et dans les relations internationales : le premier intervient avec peu d'influence sur l'activité économique ou sur le mouvement des populations aussi bien que sur les États voisins, tandis que le second « exerce beaucoup de pouvoir dans les champs domestiques et internationaux ». ⁸⁶

La politique internationale est toujours faite de puissance, sous des formes différentes, variables selon le rapport État-patron/État-client, mais elle est à l'initiative de stratégies visant à annuler les prémisses d'une situation d'anarchie, à contrer l'avènement de l'anarchie hobbesienne, source de violence et de conflits. En effet, Hobbes dans le *Léviathan*⁸⁷ explique la légitimité de la fondation d'un système politique par la nécessité qu'éprouve l'homme de mutualiser sa capacité de résistance, en s'associant à d'autres. Soumis aux menaces de survie extérieures, les hommes adhèrent à un projet commun de remplacer l'état de nature par un ordre juridique, social et étatique. L'individu consent à légitimer une organisation politique, l'État, seule capable de répondre à ses besoins sécuritaires, à la prévention des menaces et des dangers d'un individu sur un autre. Le contrat qui semble ainsi établi, lie en l'occurrence l'individu au système politique qui lui prend la fonction d'agent et de garant de l'ordre et de la sécurité. En contrepartie, l'autorité centrale se voit accorder de droit, et par là même le monopole de l'usage légitime de la force...Le contrat constitue en quelque sorte la base et le fondement de l'ordre politique souverain.

Les relations internationales se montrent préoccupées de la situation de ces États défaillants, théâtre d'affrontements isolés et de confrontation meurtrière. Ils s'identifient plutôt à des États qui vivent en permanence les risques de déstabilisation qui ne sont pas de nature externe, mais ramenés à des luttes de forces rebelles, ou des luttes factionnelles pour le

⁸⁵ Le terme est de Charles Tilly, *États forts, faibles et birnbaumiens* (p.303-310) In : (Dir.), BADIE Bertrand, DELOYE Yves, *Le temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Paris : Fayard, 2007, 460 p.

⁸⁶ TILLY, C. *ibid.* p. 304.

⁸⁷ HOBBS Thomas, « *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*. (Traduction de général MAIRET). Paris : Gallimard 2000, 1027 p. (Première parution en 1651).

pouvoir ; ils connaissent plutôt des risques de dysfonctionnement, incapables d'être des régulateurs politiques.

Les relations entre l'affaiblissement des structures étatiques, les menaces d'une déstabilisation latente et les risques à l'échelle globale sont mises en perspective par des travaux récents. Francis Fukuyama considère l'existence d'États faibles ou effondrés comme la source des « problèmes les plus sérieux du monde, de la pauvreté au sida, puis à la drogue et au terrorisme ». ⁸⁸ Dans ce cas, les défis ont une portée transnationale ou mondiale. Dans ce contexte, l'analyste se voit-il contraint de faire le choix d'une analyse interactionnelle.

3-7. La mise au jour des articulations entre acteurs externes et internes

Penser la question haïtienne à travers la coupure entre l'interne et l'externe est dépassé ⁸⁹ : les deux notions semblent obsolètes pour rendre compte des dynamiques diverses observées en dépassant la dimension entre l'espace national et l'espace mondial. C'est la recherche d'une imbrication des relations internationales et de la sociologie politique qui pourrait nous fournir la meilleure clef de compréhension : il s'agit d'une démarche sociologique qui éclaire les situations sur le terrain dans lesquelles interviennent les États-Unis d'Amérique, les diverses opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'une approche internationaliste capable de comprendre les motivations des acteurs extérieurs. La réalité socio-politique et les relations internationales se construisent non à travers des ruptures mais à travers des enchaînements. Telle est la démarche suggérée par Marie-Claude Smouts qui propose que l'analyse des relations internationales soit « posée de façon dynamique, en termes de trajectoires, de transferts et d'interpénétrations » ⁹⁰ : cette démarche quoiqu'inachevée évite toute extrapolation en faisant « entrer les situations nouvelles dans les schémas anciens » et permet « d'aborder de front les nouveaux paradigmes et de les confronter aux réalités du moment » ⁹¹.

La pensée des relations internationales a connu de profondes évolutions qui ont abouti à la réévaluation du sens de l'État et des acteurs, reformulée par les « néo-idéalistes » et les « néo-réalistes » : ces derniers mettent l'accent sur ce qui permet aux acteurs collectifs de coopérer à

⁸⁸ FUKUYAMA, Francis, *State-building and world order in the 21 century*. New York : Ithaca, Corwell University press, 2004, p. IX.

⁸⁹ SMOUTS, Marie Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories* Paris. Presses de Sciences politiques, 1998. p. 2.

⁹⁰ *Idem.*, p.14.

⁹¹ *Ibid.*, p.15.

travers les frontières, tandis que les premiers font de l'État l'acteur essentiel des relations internationales et de la puissance le facteur structurant du système mondial. Puis, l'approche behavioriste – qui met l'accent sur les études de comportement des acteurs – a cassé l'image de l'État comme acteur unitaire rationnel, telle qu'elle a été déterminante dans l'analyse stato-centrée, pour prendre en compte le poids des organisations, l'influence des facteurs psychologiques et l'étude de la prise de décision dans la conduite de la politique étrangère d'introduire l'articulation des dimensions interne/externe, global/local de la politique internationale.

L'internationaliste inscrit également son approche au cœur de l'émergence d'une société mondiale : marquée par l'enchaînement de multiples réseaux organisés de pouvoir et d'interactions qui se chevauchent et s'entrecroisent, celle-ci est à saisir dans son ensemble et l'étude de cette société internationale est soumise à des interrelations entre l'histoire et la structure des sociétés.⁹² Comme le soulignent les travaux de Keohane et Nye⁹³, le paradigme stato-centré est « inadapté à l'étude du changement de la politique mondiale ». L'apparition de nouveaux paradigmes (paradigme pluraliste qui s'intéresse à la coopération et aux interactions entre acteurs publics et privés de la société mondiale et le paradigme structuraliste qui a contribué à faire sauter les barrières spatiales du système international, jusque -là borné par les frontières interétatiques et les considérations géostratégiques bipolaires) est complétée par la suite par l'opposition entre les tenants de l'approche en termes de choix rationnel et les post-modernes déconstructeurs. Dans cette perspective, « les relations internationales sont aussi affaire de perceptions, de subventions subjectives, d'identités imaginées et (qu') elles demandent de solides études de terrain pour identifier les acteurs et décrypter leurs motivations ».⁹⁴ L'analyste en relations internationales construit sa grille d'analyse en suivant les voies explorées par James Roseneau : il montrait, en effet, comment les grandes structures de la politique mondiale étaient transformées par ce qui se passait au niveau interne (érosion des structures d'autorité traditionnelles, fragmentation des collectivités, montée en puissance des sous-groupes au détriment des États).

Ce cadre d'analyse converge avec l'ambition de notre recherche qui est de comprendre les motivations des acteurs extérieurs qui conduisent des missions onusiennes de paix en Haïti ou

⁹² MANN Michael, *The sources of Social Power, A History of Power from the beginning to AD. 1760*. Cambridge : Cambridge University Press, 1986.

⁹³ KEOHANE Robert, NYE Joseph (eds), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 1971.

⁹⁴ SMOUTS M-C, *op.cit*, p. 22.

s'imposent en artisans d'une « véritable industrie de la promotion démocratique ».⁹⁵ La démocratisation n'est plus considérée comme une affaire intérieure : les dimensions internationales sont associées à des dynamiques d'interpénétration, de recomposition en s'intéressant tant aux acteurs individuels qu'aux institutions, tant au local qu'au mondial, à l'interne qu'à l'externe.

4. Méthodologie

La littérature historico-politique s'est efforcée de projeter une image spécifique d'Haïti. Des travaux en science politique n'ont pas dérogé à cette présentation. À titre d'exemple, on cite souvent les conditions dans lesquelles elle a accédé à l'indépendance, tandis qu'en matière politique, on rappelle le temps long de sa transition.

Au-delà de ces sentiers battus, il faut rappeler qu'au XX^e siècle, Haïti continue d'être un cas à part. La première explication : c'est la première fois en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'une force multinationale a mobilisé autant de ressources, pour marquer en 1994 l'attachement aux valeurs démocratiques en châtiant des militaires félons et en les remplaçant par un président légitime élu. De même, pour la première fois, un président de la république a décidé de dissoudre son armée sans avoir pris soin de mettre d'abord sur pied une force de substitution. On peut indiquer également qu'une mission onusienne se renouvelle depuis 1994 sans qu'Haïti ne soit en état de guerre, sans qu'elle ne soit en situation de recouvrer sa souveraineté, à très court terme. Ces trois indications suffisent à montrer que nous sommes sur un terrain spécifique qu'il serait hasardeux de comparer à des situations conflictuelles au Kosovo, en Somalie, en Irak, en Sierra Leone.

La question de l'État en Haïti, notamment pour la période comprise entre 1994 et 2004 est analysée, par certains sous l'angle de l'effondrement institutionnel, confondant la réalité locale avec d'autres zones de conflits. Cette étude prend le contre-pied de ces analyses en montrant d'abord que la démocratisation est souvent accompagnée de crises, de tensions. Celles-ci participent au processus de formation de l'État, qui peut être frappé d'une crise de tremblement institutionnel, sans s'effondrer. Elles constituent des moments d'accélération du processus d'affirmation institutionnelle. Ensuite, cette étude prend en compte l'historicité de l'État. Elle tente d'expliquer que toute tentative de cerner l'État sera vaine si l'on tend à banaliser le contexte historique haïtien. Les dynamiques interactionnistes propres à la

⁹⁵ SANTISO, Javier. « Circulation des idées et relations internationales », In : SMOUTS Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations Internationales : pratiques et théories*, Paris : Presses de Sciences Po., 1998, pp. 227-250.

compréhension des positions des acteurs locaux et de la société internationale sont étudiées également au niveau des élites et des masses, en intégrant cette observation de Laënnec Hurbon : « la frontière est indistincte entre la culture du peuple et celle des élites ». ⁹⁶

La méthode proposée tente d'aborder l'État en Haïti en convoquant une approche nouvelle. D'abord, elle intègre les disciplines connexes des sciences sociales : l'histoire, les relations internationales, l'anthropologie, le droit, la philosophie et la sociologie politique. Ensuite, cette méthode intègre également les implications de la société internationale qui, avec constance, tente de limiter la basse capacité de l'État et illustre comment l'affaiblissement institutionnel constitue un défi à l'organisation d'un État démocratique faible. Le cas haïtien révèle ainsi à quel point les moyens mobilisés en Haïti par la reconstruction sont faibles si on prend en compte les efforts de reconstruction envisagés ailleurs (Sierra Leone, Irak, Kosovo).

Cette recherche se réfère à la littérature disponible sur ces pays. Si elle les cite, elle ne prétend pas introduire une approche comparative qui risquerait de fausser nos pistes d'analyse.

L'effort de construction théorique et de confrontation avec des cadres et des catégories d'analyse dominants se nourrit des données collectées sur le terrain. Plusieurs sources ont été croisées et combinées pour étayer nos hypothèses, qu'il s'agisse de l'observation directe, des entretiens ou encore de la littérature grise sous la forme de documents et de rapports officiels, ou encore d'informations recueillies sur des sites ministériels.

Nous nous sommes rendu depuis 2008 tous les ans sur le terrain, dans le cadre de séjour compris entre un et deux mois. Les émissions de radio que nous animons à Paris et les articles publiés dans la presse hebdomadaire haïtienne nous permettent d'être au contact permanent avec la réalité haïtienne.

Cette recherche nous a conduit à réaliser des entretiens avec certains décideurs, acteurs et observateurs : deux anciens premiers ministres, un ancien président du Sénat, des parlementaires représentant les différentes commissions de la Justice. Il arrive souvent que sur certaines questions aucune allusion n'est faite aux entretiens, compte tenu de la délicatesse des propos.

Ces entretiens ont permis de noter les différentes interprétations et analyses d'acteurs, des témoins qui se sont impliqués à des épisodes marquants du processus de démocratisation et de reconstruction de l'État en Haïti. Nous avons insisté plutôt sur les entretiens avec les acteurs

⁹⁶ BURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris : L'Harmattan, 1979, p.32.

qui ont joué un rôle clé dans l'intervention de la communauté internationale en 1994 et en 2004 et la reconstruction de l'État en Haïti.

Les responsables des services administratifs : Des entretiens ont été également conduits avec quatre responsables de services administratifs (Direction générale des Impôts, Direction générale des Douanes, Unité Centrale de Gestion (UCG), les responsables de la Commission Nationale pour la réforme Administrative (CNRA). Ces entretiens conduits à Port-au-Prince en 2009, 2011, en 2012 ont pour objectif de comprendre les enjeux de la réforme de l'État, l'application de la réforme administrative de la réforme des services publics.

Les observateurs : Les rencontres renouvelées avec les professeurs d'université, quatre directeurs des médias, trois chefs de partis politiques, des économistes ont permis d'analyser le rôle de la société internationale dans les différentes crises politiques en Haïti, les objectifs des deux interventions internationales, les succès et les échecs obtenus, les réformes économiques, la réforme de l'État, la dépendance, les relations d'Haïti avec les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Union Européenne, et la France.

Les fonctionnaires : de la Mission des Nations Unies, des fonctionnaires de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, des dirigeants des ONG, notamment après le tremblement de terre permettent de cerner les interprétations qu'ils font de la situation politique. Leurs implications dans le processus de reconstruction de l'État, ainsi que les résultats obtenus constituent la cible principale de ces entretiens.

Les acteurs de la société civile : les ONG sont d'origine diverses et évoluent dans différents secteurs (services de santé publique, des droits de l'homme, d'éducation, de la culture...), des associations professionnelles, des associations paysannes, des représentants du vodou, des églises réformées, de l'Église Catholique, des organisations syndicales, des associations de quartiers populaires. Des entretiens sur leurs représentations de la démocratie en Haïti, leurs perceptions, leurs attentes envers les acteurs politiques locaux et la société internationale ont été conduits. En outre, des représentants d'organisations associatives de la diaspora ont été également interrogés sur leurs relations avec leur terre natale, leurs implications civiques en Haïti.

Les acteurs du secteur répressif : Les militaires démobilisés, les policiers démissionnaires, les fonctionnaires de police, les magistrats, facilitent l'accès à certaines informations portant sur le fonctionnement de l'armée et ses rapports avec la démocratisation. Des questions sur

l'impunité et sur la réforme de la justice sont passées en revue. Nous avons cherché à comprendre les interprétations de ces acteurs sur les crises politiques, la réforme des institutions publiques, les réformes économiques.

En ce qui concerne les sources documentaires, nous avons consulté, outre la littérature savante, les programmes des partis politiques, les documents officiels, les discours des officiels, les journaux officiels. Certains de ces documents, ouvrages et livres ont été consultés à la Bibliothèque Malcom X de New York, la bibliothèque publique de New York, l'Ambassade américaine à Paris. Ils facilitent une analyse et une compréhension du sujet. En outre, les sites électroniques, les sites officiels des différents ministères en Haïti, des agences de financement internationales, du Sénat, de la Chambre des Représentants aux États-Unis, et d'autres sites web ont été mobilisés pour ce travail.

Cette étude n'a pas été facile. Deux principales difficultés sont à évoquer : la première est due à la réalité politique, caractérisée par la récurrence des crises politiques, ce qui donne une perception répétitive des phénomènes politiques. La deuxième difficulté réside dans l'accès aux documents officiels. Une culture de la méfiance de la part des acteurs politiques semble être à l'origine de la rétention d'informations et de documents officiels.

Cette étude a tenté d'apporter une nouvelle lecture du processus de démocratisation et ses relations avec l'État. Nous avons renoncé aux approches traditionnelles qui sont souvent mobilisées dans le cas haïtien, en nous appuyant sur des expériences observées ailleurs, notamment en Afrique. Nous sommes néanmoins conscients des limites de ce travail, dont sans doute la principale est qu'il s'agit, pour une large part d'une œuvre en construction. Les pistes suggérées introduisent à une analyse inachevée sur l'État et sur la démocratisation.

Ainsi présenté, ce travail se divise en trois parties. La première tente de montrer que la démocratisation représente une ressource politique pour les élites et les populations locales. Trois chapitres y sont consacrés et s'efforcent de comprendre l'opposition de l'armée à l'autoritarisme duvalérien (chapitre I), d'expliquer l'adhésion des élites à la grammaire démocratique (chapitre II), de restituer le processus d'appropriation par les masses (chapitre III). La deuxième partie tente de comprendre la faiblesse de l'État, ses causes et ses conséquences. Elle met en évidence les facteurs explicatifs de cette faiblesse (chapitre IV) et souligne ses effets (chapitre V). Mais, l'appropriation de la démocratie s'accompagne de la décomposition sociale et politique. Une nouvelle grille de lecture est ainsi proposée à travers la désaffiliation systémique (chapitre VI). Enfin la troisième partie tente d'examiner les

relations entre reconstruction et réinvention de l'État. Trois chapitres y sont consacrés. Le chapitre VII analyse les causes de l'intervention internationale en Haïti, puis, le chapitre VIII la dynamique de la reconstruction de l'État. Enfin, le chapitre 9 se focalise sur la réinvention de l'État.

PREMIÈRE PARTIE

L'appropriation des institutions occidentales comme stratégie de repositionnement des élites et des populations locales

Dans la première partie, nous tenterons de montrer que le discours sur la démocratie porté par les élites haïtiennes et les citoyens est une ressource politique, en faisant apparaître le concept d'appropriation comme variable opératoire. Cette démarche a une dimension heuristique, et permet d'expliquer la thèse de la réinvention de l'État. Nous soutenons l'hypothèse que la démocratisation représente une ressource politique et institutionnelle que les élites (membres de l'ordre dominant) s'approprient comme élément probant de leur totale adhésion à la grammaire démocratique, sans renoncer cependant à la tentation autoritaire. L'armée en Haïti s'approprie de la démocratisation pour des raisons stratégiques, c'est-à-dire en vue de renforcer sa domination politique (chapitre premier). De son côté, la « gauche » cherche à faire stratégiquement de la démocratie électorale le « lieu d'expression privilégié du politique »⁹⁷ (chapitre II). Enfin, les populations locales revendiquent la démocratie et s'y rallient par intérêt (chapitre III).

⁹⁷ DANIEL Justin, « Les formes d'expression politique dans la Caraïbe : Ambivalence et paradoxes de la production de l'ordre politique », p. 3, *In* : BERTHOMIERE, William, CHIVALLON Christine (dir.), *Diasporas : après quinze années de ferveur*, Paris, Éditions Karthala, 2006, 419 p.

CHAPITRE I

L'appropriation stratégique : le refus par l'armée de l'autoritarisme duvalérien

Contrairement aux armées classiques, l'armée haïtienne met en sourdine des préoccupations qui font ou qui ont fait la grandeur d'Haïti quand elle a assuré sa défense contre les menaces extérieures, après l'indépendance en 1804. Elle a immortalisé des combattants qui ont marqué l'histoire par des trophées de guerre, ils ont forgé la conscience civique en leur ouvrant le chemin de la « *panthéonisation* ». La réforme de l'armée, qui est conduite sous l'occupation américaine, en 1915, n'obéit plus aux impératifs de protection du territoire, n'intègre plus dans ses plans les menaces de sécurité, les effectifs, les équipements nécessaires, les moyens et les missions. À partir de 1957, l'armée connaît une mutation forcée : de sa fonction classique de défense du territoire et des grands principes attachés à sa nature, elle assume un double rôle de vigie, d'appui au régime duvalériste et constitue l'élément le plus répressif du dispositif de terreur qui tend à assurer la pérennisation du régime.⁹⁸ L'armée dans sa totalité n'y était pas soumise : des membres qui opposent de la résistance à la dénaturation de l'Armée programmée, à sa captation par le pouvoir politique, sont condamnés à des sanctions les plus extrêmes : prisons, assassinats, exils. Des tentatives répétées, par certains individus isolés de l'Armée, terminées dans la déception et l'échec, ont été envisagées pour entraver la consolidation du régime Duvalier.⁹⁹ En 1986, la chute de ce dernier fut davantage souhaitée

⁹⁸ L'usage des mots n'est pas neutre ici. Cette interprétation est contestée par des anciens membres de l'Armée qui établissent une distinction conceptuelle entre les « Forces Armées d'Haïti » et l'« Armée d'Haïti d'avant 1957 » : les premières sont « créées et léguées par François Duvalier, dépouillées récemment de leur effectif... », la deuxième est composée « d'anciens membres de la vieille armée qui n'ont aucun méfait dans leurs dossiers ou sur leur conscience », n'ont pas « leur réputation entachée des crimes des coupables », c'est-à-dire une « armée neutre, au service du pays, libérée de toutes attaches politiques. » Par commodité, nous comptons utiliser le concept Armée. LECOMTE Frantz-Antoine (dir.), *En grandissant sous Duvalier. L'agonie d'un État-nation*, Paris : L'Harmattan, 1999. 334 p. DELINCE Kern. *Quelle armée pour Haïti ?* Karthala, 1994, 189. p. explique, de son côté, que l'armée en Haïti est appelée ainsi par défaut parce qu'elle ne remplit pas les fonctions d'une Armée telles qu'on l'observe en Amérique latine, c'est-à-dire la défense nationale. Selon lui, « le terme d'Armée, appliqué à la force publique depuis 1947, est une expression impropre ou inexacte conduisant à des erreurs fondamentales. Il recouvre en effet une réalité fort différente de celle qu'il implique » (p.74).

⁹⁹ Des exemples : L'attaque des casernes Desalines le 29 Juillet 1958 (Dir.) Frantz Antoine Lecomte, p.275, le 6 Août 1964, treize hommes débarquent à la Petite Rivière de Dame-Marie (*Ibid*, p. 239), Et Gérard Pierre-Charles ajoute que Duvalier qui présidait l'exécution des 19 Officiers, obligea à son gendre, le Colonel Max Dominique à tirer sur ses compagnons d'armes. « Ce gendre, désigné comme le chef du complot, bénéficia toutefois de la magnanimité de son beau-père et s'exila avec son épouse, Marie-Denise Duvalier. Le chef de la police du palais, le Major Jean Tassy et bon nombre d'officiers entièrement soumis au dictateur, durent se réfugier avec leur famille dans des ambassades étrangères au total 108 personnes. » En outre, le 26 Avril 1963, alors que s'approche la fin du mandat de François Duvalier, soit le 15 Mai, Duvalier organisa une vague d'assassinats à Port-au-Prince ciblant l'armée et 70 officiers dont certains membres de l'état-major « durent demander asile aux ambassades... L'armée fut purgée de nombreux officiers suspects, c'est-à-dire non duvaléristes, des non « inconditionnels », ceux qui avaient des liens avec l'ambassade américaine ou simplement qui étaient considérés comme indépendants. » PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, Montréal : éditions Nouvelle Optique, 1973, 295 p. dans les prolégomènes à l'étude d'Haïti et à la page 44.

par l'armée qui pourtant réprimait, torturait les opposants, elle, parvint à s'imposer, « grâce à un simple recyclage »¹⁰⁰ se croyant capable d'implanter la démocratie en Haïti selon une double approche constitutionnaliste et multipartiste.¹⁰¹ Pourquoi l'Armée adhéra-t-elle à la démocratisation ? À quelle transition a-t-elle adhéré ? Quelles sont les stratégies de l'armée ? Comment l'armée a-t-elle intégré les contraintes externes ? S'agissait-il d'une technique de rechapage du régime antérieur ?

L'armée supplantée par le pouvoir politique avant 1986 est l'acteur incontournable de la transition. Institution disciplinée, structurée, la seule que tout acteur de l'opposition anti-duvalériste cherchait à rallier ou s'aliéner, elle était la seule dont le soutien fût indispensable pour accéder au pouvoir, la seule, identifiée à la sauvegarde de ses intérêts et de la bourgeoisie locale. Elle est souvent dénoncée par les acteurs de l'anti-duvalérisme, considérés comme des figures martyres, des icônes qui ont forgé leur engagement politique dans une persévérance sacrificielle. Certes, l'armée entra en lutte en 1985 avec Jean-Claude Duvalier, en vue d'affaiblir son pouvoir, mais elle n'avait pas entrepris la liquidation programmée du régime autoritaire. Mais elle en tirait les avantages : le mutisme d'hier de l'armée devient la ressource politique d'aujourd'hui et certains contestataires du régime Duvalier tapis dans la discrétion et l'immobilisme se transforment en partisans de l'armée presque aussi vite et se coalisèrent avec elle.

Que peut-on attendre de cette alchimie de ces « conflits entre élites » ?¹⁰² Faut-il attribuer cette opportunité politique à l'absence d'« un modèle de transition pactée »¹⁰³ qui conduirait à établir un accord entre certains acteurs qui cherchent à définir ou (mieux à redéfinir) les règles présidant à l'exercice du pouvoir sur la base de garanties mutuelles pour les intérêts vitaux » des parties en présence »¹⁰⁴ ? Ces questions ne peuvent que renforcer le caractère énigmatique des relations entre les acteurs qui, face à des situations de crise et de blocage,

¹⁰⁰ Le terme est de QUANTIN Patrick, *Les élites politiques face aux transitions démocratiques, l'Afrique politique, CEAN, 1995, p. 278.*

¹⁰¹ « L'approche constitutionnaliste, destinée à instaurer de nouvelles constitutions et une nouvelle répartition des pouvoirs, tantôt à l'aide de conférences nationales souveraines comme au Togo, au Zaïre, par exemple, tantôt sans la tenue de tels forums mais avec une révision ou un remodelage de la constitution en vigueur ; l'approche multipartiste, en vue de rationaliser et ouvrir le jeu politique, favoriser l'alternance et des élections libres. » Patrick Quantin. *Les élites politiques face aux transitions démocratiques, l'Afrique politique, CEAN, 1995, p. 278.*

¹⁰² L'expression est de JAFFRELOT Christophe (dir), *Démocraties d'ailleurs*, Paris : Karthala, 2000, *op. cit.*, p. 94.

¹⁰³ « Un modèle de transition pactée » a été tenté à partir du cas espagnol par Joseph M.Colomer. Voir « Transitions by agreement : modeling the Spanish way », *American Political Science Review* 85 (4), décembre 1991, pp. 1283-1302 in C. Jaffrelot, *Ibid.*, p. 43.

¹⁰⁴ O'DONNELL Guillermo, SCHMITTER Philippe, *Transitions from authoritarian Rule. Tentative conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore : The Johns Hopkins University Press, [1986] 2013, Vol. 1, 96 p.

cherchent à concevoir des initiatives tactiques ou stratégiques. Certains tentent de mettre à contribution les stratégies internes, d'autres instrumentalisent les contraintes externes.

1. Les initiatives de décompression autoritaire

La plupart des décisions en politique sont motivées par des calculs stratégiques. Pour conserver le pouvoir, il fallait au régime Duvalier, vers les années 1980, lâcher du lest, faire des concessions, donner des garanties, montrer à l'opinion publique nationale qu'il n'est pas installé dans l'autisme. Et comment convaincre de sa bonne foi ? Comment donner des gages d'un changement à une aile conservatrice du régime, animée par des ministres rétifs aux transformations internes du régime, ainsi qu'à une branche active de l'Armée ? Celle-ci se distingue de la partie soumise de l'institution, en épousant une posture protestataire, comme si elle voulait attester l'idée que l'Armée n'est plus l'instrument de l'autoritarisme mais une digue contre le duvaliérisme. Cette mutation qui n'est guère perceptible de l'extérieur est instrumentalisée par le haut commandement de l'Armée qui craint sinon la destruction, du moins l'affaiblissement du système sous les pressions d'une démocratisation accélérée et improvisée. Celle-ci est un défi au régime duvalérien, caractérisé par le néo-patrimonialisme, la concentration et la personnalisation du pouvoir. Ces enjeux apparaissent à Jean-Claude Duvalier qui met en œuvre ce que les « transitologues » définissent par le « modèle séquentiel »¹⁰⁵ en privilégiant la résolution des crises de légitimité et de participation, puisque la question de la présidence à vie mobilise les références sacrées, entrave l'expression de la souveraineté populaire. Ainsi M. Duvalier entreprend la « décompression autoritaire », c'est à dire un « instrument de sortie de crise particulièrement utile pour solder le passif » d'une « dictature en faillite »,¹⁰⁶ une stratégie qui ne conduit pas forcément à un régime

¹⁰⁵ Le modèle séquentiel est le modèle défini par Binder, Coloman, La Palombara, Pye, Verba et Weiner qui « se déploie à travers la succession de cinq moments qui correspondent à la révolution de cinq crises : crise d'identité, crise de légitimité, crise de participation, crise de redistribution et crise de pénétration. La crise d'identité se définit d'abord par la quête d'une unité nationale. sa résolution implique l'établissement de frontières admises par tous, une résorption des clivages de classe qui peuvent diviser la nation, la fusion des groupes ethniques dans la communauté nationale, autant que faire se peut, et enfin, une xénophobie limitée, mais encore de modernisation rapide à l'origine d'une forte immigration. La crise de légitimité est dite résolue lorsque l'autorité politique peut ne plus reposer sur des références sacrées, mais devient éminente, et que le règne de l'égalité « et donc de la démocratie » est perçu comme un idéal à atteindre. La crise de participation se résout dans l'inclusion d'un nombre toujours plus important de citoyens dans le processus politique, à travers l'assouplissement du cens électoral et l'instauration pour finir du suffrage universel. La crise de redistribution s'estompe, puis s'évanouit, à mesure que des procédures relèvent de la démocratie sociale et de l'État-Providence se mettent en place. Enfin, la crise de pénétration est réglée dès lors que l'État est en mesure d'étendre son emprise sur le territoire et la société dans leur entier, ce que favorisent naturellement l'intégration nationale et l'allégeance des citoyens envers une autorité politique qu'ils perçoivent comme légitime. » (Dir.), JAFFRELOT Christophe, *Démocraties d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁰⁶ QUANTIN Patrick, *La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990*, p. 484. (Dir.), JAFFRELOT C., *Démocraties d'ailleurs*, *op. cit.*

démocratique, mais qui permet dans une société comme celle d'Haïti où l'enracinement de la dictature triomphe des expérimentations incertaines de la démocratie, d'initier la libéralisation politique d'un régime autoritaire. On doit y inclure un processus d'élargissement de la sphère des droits civiques et politiques dévolus aux citoyens, impliquant une tolérance plus grande vis-à-vis de l'opposition et de l'incitation à la diversité et au pluralisme politique et associatif. Ceci ne signifie pas que le leader autoritaire ait l'intention de démocratiser le régime, mais uniquement le fait que le régime autoritaire soit moins répressif.¹⁰⁷ Pour Michel Dobry, la libéralisation politique est « la synchronisation entre la structure de la demande politique provenant de l'environnement du système politique, et la structure de l'allocation des biens, statuts et récompenses provenant de la « structure politique ». »¹⁰⁸ Rapportée au cas haïtien, la libéralisation politique s'est matérialisée par le déploiement de trois mesures : la mise sur agenda du projet de la démocratisation, une garantie normative des libertés publiques¹⁰⁹, la tenue des élections législatives du 12 février 1984. Ces mesures justifient le besoin d'ouverture du régime, mais elles s'accompagnent d'un déplacement des forces traditionnelles qui craignent que cette dynamique du changement interne ne soit une perte d'influence dans le champ politique. Ainsi, l'Armée réorganise à ses avantages la recombinaison des rapports de force en déployant des stratégies d'importation des institutions occidentales, ayant la capacité de tirer ses avantages. De plus, les forces armées ne voulant plus être un corps passif, souhaitent s'impliquer comme « des protagonistes actifs de la scène politique. »¹¹⁰ tirant parti de cette mutation. Et quelles sont les stratégies d'importation des institutions occidentales ?

La transition comme « conjoncture critique », mobilise des groupes d'acteurs qui déterminent la nature et la direction du changement, à travers les stratégies définies. Telle qu'elle est engagée par les acteurs militaires, elle semble illustrer la définition de la stratégie de Thierry de Montbrial : « la stratégie ne s'occupe que de l'action humaine finalisée, volontaire et

¹⁰⁷ FERNANDEZ Tiago, « La libéralisation politique des régimes autoritaires : le Marcellismo et la libéral (1969-1974) », *Pôle Sud*, 2006, n° 24, p.122.

¹⁰⁸ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1992, p. 84.

¹⁰⁹ Le rapport d'Amnesty international de l'année 1985 demande au chef de l'Armée de veiller « à interdire aux membres des forces armées, et la façon la plus rigoureuse, toute atteinte physique et morale aux droits de la personne humaine, notamment l'emploi de la torture sous toutes ses formes. » Duvalier a demandé l'application du principe juridique que « tout individu soupçonné de crimes doit être présenté devant un juge dans un délai de quarante-huit heures après l'arrestation. » dans sa lettre au Ministre de la Justice, le président demande d'œuvrer « scrupuleusement » au respect de l'habeas corpus et de toutes les autres dispositions constitutionnelles concernant le droit des prévenus, les procédures de l'interpellation, de l'interrogation, de la contrainte par corps et de la garde à vue. » Amnesty International, rapport 1985, E.F.A.I cité par Nicolas Jallot, Laurent Lesage. Haïti. Dix ans d'histoire secrète, Paris : éditions du félin, 1995, p. 42).

¹¹⁰ LOISEAU Hugo, KHOURY Nadine, « La gauche et les relations civilo-militaires en Amérique latine », *Canadian journal of latin American and Caribbean Studies*, vol. 34, n° 67 (2009), p. 41-77.

difficile : finalisée, c'est-à-dire tendue vers des objectifs ou des buts identiques avec précision ;volontaire, c'est-à-dire que cette réalisation demande des efforts substantiels et donc prolongée pour surmonter des obstacles comprenant généralement des adversaires pourvus de stratégies antagonistes, obstacles assez élevés pour entretenir l'incertitude, au moins pendant un certain temps, sur l'issue de l'épreuve. »¹¹¹

Les militaires ont adhéré au projet de démocratisation non par conviction, mais parce que le vide institutionnel leur garantissait un avenir politique qu'ils n'auraient guère espéré sous le régime duvalériste. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour mesurer leur soutien au pouvoir duvalérien, chancelant vers les années 80 ? Comment le pousser à la faute ou pire, à l'abdication ?

Pour comprendre la portée du poids politique de l'armée, il est nécessaire d'analyser la position réactive et anticipatrice de Jean-Claude Duvalier qui espère tirer des ressources nécessaires à sa survie politique dans la voie royale de l'occidentalisation de l'ordre politique. Après le départ de Duvalier, les forces armées entendaient jouer un rôle interne en puisant dans le mimétisme occidental le ferment de légitimation qui leur fit défaut, mais avec un mélange d'habileté et de ruse. Quels sont les indicateurs qui définissent cette recherche de « standardisation politique et institutionnelle »?¹¹² Et en quoi l'effort de démocratisation compte-t-il s'approprier de l'« universalisation du droit » ? En quoi la démocratisation doit-elle s'inscrire dans le contexte de la mondialisation?¹¹³

Nous posons l'hypothèse que s'affirme avec force la démarche engagée par les militaires au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier de marquer avec le duvalérisme, la rupture tout en s'inscrivant dans la continuité : une position ambiguë mais qui renseigne sur la difficulté pour le chercheur de cerner, avec cohérence, les modalités de développement de la démocratie, à ce stade. Pourrait-il en être autrement ? Le duvalérisme enfanta son rejeton, qui de proche en proche, assure son autoreproduction.¹¹⁴ Au nom de cette interdépendance, de cette filiation, « au

¹¹¹ De MONTBRIAL Thierry et. KLEIN J. (dir), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000, p. 527. Nous mettons à contribution la définition de Montbrial, qui, malgré son application dans le champ des relations internationales, peut être paradigmatique pour notre recherche.

¹¹² De GAUDUSSON Jean du Bois, « Le mimétisme post-colonial, et après ? », *Pouvoirs* 2009, Issue 129, p. 45-55.

¹¹³ HURBON Laënnec, « Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti », p. 228, *In : Pouvoirs dans la Caraïbe*, 1998, n° 10.

¹¹⁴ Franz Merceron, un ancien ministre du gouvernement de Jean-Claude Duvalier analyse cette symbiose entre l'armée et le duvalérisme : « L'armée d'Haïti est peu préparée à diriger un pays. Ses effectifs limités, contrôlée et tenue à l'écart pendant 29 ans par un civil fort et méfiant assisté de ses miliciens, sans aucune expérience politique, mais bardée dans ses certitudes d'un duvalérisme sans failles, telle est l'armée d'Haïti à qui le pouvoir échec en 1986. » *Petit Samedi Soir*, 1^{er} Juillet 1989, cité par BARTHELEMY Gérard, *Les duvaléristes après Duvalier*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.73.

matin du 7 février 1986, l'armée accueille, pour les protéger de nombreux « *macoutes* » environ 200 à la caserne de Port-au-Prince, puis organise la fuite à l'étranger, en République Dominicaine, « de grands tortionnaires dénoncés et recherchés par la population. »¹¹⁵ Cette séquence valide l'hypothèse de l'incertitude qui caractérise la transition : « Cette période est une sorte d'interrègne qui ne se laisse pas définir par des procédures, des normes et des conduites prévisibles, mais plutôt par des conflits portant sur la nature et la forme des premières, et sur l'impact qu'elles auront sur les secondes. »¹¹⁶ L'incertitude se définit également par l'absence de règles claires et les conflits opposant différents acteurs sur la nature de ces règles rendent les évolutions politiques extrêmement imprévisibles. Certains analystes chercheraient l'appréhension d'arènes politiques clairement identifiées, oubliant, malgré l'observation de Tocqueville, que les changements de régime ne se traduisent pas par une table rase.¹¹⁷ Pour les besoins de l'analyse, et tenant compte de la complexité du terrain qui inciterait le chercheur à s'ouvrir au raisonnement de type inductif et non hypothético-déductif, il serait plus fécond de sortir de ce « face à face autoritarisme/démocratie »¹¹⁸ de ces « lignes de brouillage des frontières entre « autoritarisme » et « démocratie »¹¹⁹ pour considérer avec Olivier Dabène que les représentations autoritaires des anciens régimes ne doivent pas être appréhendées comme de simples survivances d'un passé dictatorial ou prétorien mais bien comme des éléments vivants des nouvelles démocraties. À la limite, l'on serait tenté d'affirmer que leur étonnante persistance ne constitue pas des formes de résistance du passé (un passé qui ne passe pas) mais, au contraire, des vecteurs de stabilisation voire de dynamisation, des régimes démocratiques, aussi immoraux soient-ils : « plutôt que de penser les régimes politiques comme des entités homogènes, il est donc préférable de les appréhender comme une juxtaposition d'arènes politiques différenciées, fonctionnant selon des logiques et des temporalités diverses, les changements n'affectent pas toutes les arènes au même titre, ni au même rythme... ».¹²⁰ En s'inspirant des pistes d'analyse suggérées par O. Dabène, nous observons que l'Armée va instituer des garde-fous pour la protection de ses intérêts et des catégories dominantes. Tenant compte du contexte de crise, elle dissimule ses

¹¹⁵ HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle, La démocratie introuvable*, Paris : Karthala, 2001, 301 p.

¹¹⁶ *Idem.*

¹¹⁷ De TOCQUEVILLE Alexis, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 2002, 378 p.

¹¹⁸ GEISSER Vincent, DABENE Olivier, MANSARDIER Gilles, « La démocratisation contre la démocratie », p. 21, *In* (Dir) DABENE O. GEISSER V. MANSARDIER G. *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : éditions La découverte, 2008, p. 21.

¹¹⁹ *Idem*, p. 20.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 21.

ambitions nourries et tente de parer à tous risques de marginalisation du jeu politique à travers l'inscription des mécanismes constitutionnels.

Le régime politique duvalérien¹²¹ s'est caractérisé par une forte personnalisation et une forte concentration du pouvoir, une répression maîtrisée à l'endroit des agents de la contestation.¹²² Or ces derniers ne furent guère préparés à gérer le passage de la dictature à la démocratie. Jean-Claude Duvalier a envisagé un certain nombre de mesures constitutives d'un timide mouvement de démocratisation. D'abord, il se montre attentif à l'occidentalisation de son administration en intégrant des jeunes ministres ayant acquis leur formation universitaire dans des universités nord-américaines et européennes (Jean Marie Chanoine, Alix Cinéas, Jean Robert Estimé, Frantz Flambert). Ces derniers constituent l'aile réformatrice du régime qui réfléchit et construit les bases de la démocratie. Cette observation conforte l'hypothèse de la démocratisation comme projet politique de Duvalier.¹²³ Ensuite sous les pressions extérieures, le régime autoritaire se plia au verdict des urnes et favorisa la pénétration d'acteurs contestataires au parlement. Tel a été le cas du député Alexandre Lerouge, qui défiait le régime en dénonçant son caractère répressif et l'impunité dont jouissent certains. Alors que son opposition embarrassait le régime, celui-ci fut forcé de proclamer la victoire de cet opposant, « le symbole de la contestation populaire ou encore d'une opposition qui se

¹²¹ Voir, TROUILLOT Michel Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1986, 255 p.

¹²² Ces caractéristiques étaient déjà identifiées au sein du régime politique instauré par le premier souverain post-indépendance, Jean-Jacques Dessalines. Ses pairs déclareront après l'avoir proclamé Gouverneur Général : « ... nous jurons d'obéir aveuglément aux lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaitrons ; nous lui donnons le droit de faire la paix, la guerre et nommer son successeur. » MERION Julien, « Le défi haïtien : re-fonder l'État à partir de la décentralisation ? » p.102, In *Pouvoirs dans la caraïbe*, Revue du C.R.P.L.C, n° 10, 1998. Mais les Duvalier agrémentaient cette personnalisation de références extrêmes confinant à ce que Gérard Pierre Charles « la *papadocratie*, une forme de gouvernement médiéval ». Il comprend la mégalomanie : Duvalier s'affublait de tous les titres de « chef suprême et effectif des Forces armées d'Haïti, des forces de police et des volontaires de la sécurité nationale », « chevalier sans peur et sans reproche, héritier de l'idéal dessalinien, l'honorable citoyen, le docteur François Duvalier », « Je suis le drapeau haïtien, un et indivisible », « Je suis la nouvelle Haïti. Vouloir me détruire, c'est vouloir détruire Haïti. C'est par moi qu'Haïti respire, et c'est pour elle que j'existe », il fit publier le « catéchisme de la révolution », et en 1966 les « œuvres essentielles du docteur Duvalier ». PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, Éditions : Nouvelle optique, Montréal, 1973, p. 84.

¹²³ Dans un entretien à Nicolas Jallot, Jean-Claude Duvalier mesure les enjeux de la démocratisation et légitime la thèse du culturalisme : « pour instaurer des bases démocratiques, il faut avant tout permettre à la population de se nourrir, de se vêtir, d'avoir un habitat. Pour moi, ce sont des conditions sine qua non. Arrivent ensuite la création des partis politiques et l'éducation de la population. Il ne faut pas oublier qu'Haïti n'a jamais eu de culture démocratique. On peut aussi se demander si l'opposition à l'époque était disposée à jouer le jeu démocratique... pour améliorer la situation économique et sociale du pays, il faut du temps, de la patience. Je savais pertinemment que tôt ou tard nous aurions eu des élections présidentielles, mais il fallait à mon avis, organiser ce pays, la vie politique. Beaucoup de gens ne l'avaient pas compris. Il fallait aussi un changement dans la mentalité du haïtien et particulièrement au sein de ma famille politique, car beaucoup d'entre eux craignaient les réformes. Certains même pensaient que les réformes seraient fatales à leurs intérêts. » (JALLOT Nicolas, LESAGE J., *op. cit.*, p. 43).

cherche.»¹²⁴ Son élection en février 1979 représente une brèche ouverte « à la muraille » duvalériste, une fissure, un test qui renseigne sur la faillibilité du régime, une « fêlure à la voûte » duvalériste. Enfin, une crise de succession interne au régime marqua les antagonismes profonds entre les trois catégories d'acteurs, explicitement soulignés par l'analyse paradigmatique de Juan Linz, « caractérisables par leur loyauté, leur déloyauté, ou leur semi-loyauté vis-à-vis de l'entreprise de démocratisation. »¹²⁵ En effet, l'Armée, pilier du régime, voit ses ressources se réduire, ainsi que ses réseaux de rapines, et un espace de contestation latent se construit, tandis que Roger Lafontant homme qui joue un rôle indéniable dans la neutralisation de l'Armée et la consolidation du pouvoir des « tontons macoutes », est forcé de quitter le gouvernement.¹²⁶ Cette abdication installe l'Armée comme le seul recours institutionnel face à l'incertitude, et cette mutation est comprise par les figures les plus orthodoxes du duvalérisme et les acteurs externes. Il en résulte une recomposition des forces politiques. Le caractère brutal de cette recomposition associé à l'appropriation de la fonction tribunicienne par des pans quasiment entiers de la « société civile », quoique balbutiante, contre les dérives « néo-sultanistes » du régime ¹²⁷, la généralisation des pratiques prédatrices dans la société haïtienne et l'extension des pratiques de « manducation politique » finissent par convaincre M. Duvalier de se retirer de la politique et de confier le pouvoir à l'armée, ce qui constitue une opportunité exceptionnelle pour celle-ci de s'installer, à son tour, au pouvoir.¹²⁸

Certains analystes étudient la corrélation entre l'effondrement du régime autoritaire et les changements qui affectent les institutions existantes. Ils soutiennent qu'à la phase de libéralisation politique, des brèches, accompagnées de poussées démocratiques dangereuses pour la stabilité du processus de changement apparaissent. Ces ouvertures n'excluent pas la poussée des « réactions répressives qui vont alors refermer le jeu politique »¹²⁹. Ces analystes négligent la dynamique endogène favorable à l'armée. D'un côté, l'interpénétration d'une véritable économie morale de la transition politique fondée sur l'importation des institutions

¹²⁴ Voir CHARLES Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, op. cit. p. 374.

¹²⁵ Juan Linz, *The breakdown of democratic regimes. Vol.1: Crisis, breakdown and reequilibration LINZ Juan J, STEP Alfred.*, Vol. 2. The breakdown of democratic regimes. Vol.3 Latin America VALENZUELA Arturo Vol.4.Chile. Baltimore Md, The Johns Hopkins university Press, 1978.

¹²⁶ Roger Lafontant fut l'un des ministres les plus puissants du gouvernement de Jean-Claude Duvalier : adepte de la ligne dure, intraitable sur la présidence à vie, il fut viscéralement attaché à la répression politique contre les opposants, au musèlement de la presse.

¹²⁷ Voir PIERRE ETIENNE Sauveur, *Echec de l'État moderne en Haïti* : Presses de l'Université de Montréal, 2007, 361 p.

¹²⁸ TIRADO S. Moïse, "Mass politics and the democratic Challenge" : the prospects of democratic Consolidation in Haïti, p. 199. In : *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Revue du CRPLC, n° 10, 1998.

¹²⁹ DELA VIGNE Thérèse, *Essai sur les conditions d'une transition politique (1984-1994)*, Tome 1, thèse pour le doctorat en droit, Université jean moulin Lyon 3, 1999, Sous la direction de Jean-Pierre Lassale.

occidentales¹³⁰ participe de la construction et de la formation de l'État. De l'autre, en intégrant à notre analyse le concept de Michel Foucault, celui de « gouvernementalité » on comprend que la stratégie des acteurs militaires qui recherchent la satisfaction de leurs intérêts est fondée sur la rationalité. Cette stratégie est frappée au coin de l'anticipation et de l'appropriation des rapports de force.

L'opération de transfert des institutions importe peu pour les acteurs militaires, mais leur implantation est cependant décisive pour assurer l'émergence d'un pouvoir sur lequel l'influence militaire serait pesante.

En quoi la stratégie de l'armée est-elle efficace ? Parce que la mise sur agenda des réformes institutionnelles ne dépendait que des militaires. Peu importait leur architecture, la posture mimétique de leur part fut dérisoire, parce qu'accessoire ; le choix des mécanismes institutionnels, la définition de nouvelles règles du jeu institutionnel n'ont guère de significations importantes pourvu qu'elles fassent obstacle à la conquête du pouvoir par la « gauche »¹³¹ et si elle y parvient, à son échec et à sa déstabilisation.

En vue de marquer son refus au duvaliérisme, l'Armée au pouvoir s'en éloignera en mobilisant les référents du mimétisme institutionnel, s'en rapprochera pour instituer des oasis propres à garantir son contrôle sur le pouvoir civil au cas où elle rentrera définitivement dans ses casernes. À ce sujet, nous pourrions tenter de vérifier les deux hypothèses de Ghassan Salamé, au sujet de la démocratisation des sociétés islamistes. La première : « le clivage politique n'oppose pas des forces démocratiques à d'autres qui ne le seraient pas, mais des forces qui sont souvent aussi étrangères les unes que les autres à un régime démocratique, ou du moins aussi peu soucieuses de l'établir ».¹³² La deuxième hypothèse : « la démocratie à l'occidentale serait plus le résultat de phénomènes sociaux complexes que le produit d'une lutte pour la démocratisation menée par des groupes constitués. Elle est souvent concédée par un pouvoir qui n'a pas les moyens d'établir un

¹³⁰ La notion de gouvernementalité est empruntée à Michel Foucault qui la définit comme « une configuration ou une séquence historique donnée...dont on entend analyser le « gouvernement » comme mode de structuration du champ d'action des individus ou des groupes ». Cette citation est tirée de Jean-François BAYART, « le concept de gouvernementalité et l'analyse de l'historicité du politique ». Intervention au colloque « *Pratiques politiques et usages de Michel Foucault* » Paris, centre d'Études et de Recherches Internationales, 13-14, Novembre 1997.

¹³¹ Au Chapitre 2, nous comptons situer le concept de « gauche » dans le discours politique et tenter de comprendre ses représentations idéologiques.

¹³² SALAME Ghassan (dir), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Éditions Fayard, 1993, p. 26.

autoritarisme entier, ou qui, après avoir longtemps exercé un tel autoritarisme, s'en trouve soudain privé. »¹³³

S'agit-il pour l'armée de projeter dans le monde virtuel ses ambitions conservatrices ? Avait-elle pour objectif de faire de l'importation des institutions occidentales un instrument d'action et de gouvernement ou un voile dissimulant ses ambitions ? Le processus d'occidentalisation de l'ordre politique haïtien s'est-il réalisé comme un mode de « comblement des espaces vides ? »¹³⁴ Pour quelles raisons l'armée débarrassée de la domination vassalisante de Duvalier a-t-elle rallié le projet de modernisation des institutions en Haïti ? Les occasions n'ont jamais été aussi favorables que celles du départ de Duvalier : le contexte local s'est prêté à revisiter le marché institutionnel. En effet, la chute de Duvalier marque une mutation politique significative. Elle signifie sur le plan politique un changement de cycle, une rupture avec un régime politique autoritaire qui contribue à créer des structures de remises en cause, de définition de convergences pour un ordre politique administratif nouveau. Ainsi, le recours au mimétisme a une fonction instrumentale.

Eloignée des théories de la dépendance et des théories développementalistes, la notion de mimétisme ne renvoie pas simplement à l'expression des rapports inégaux entre le modèle occidental et les États du Sud, mais rend compte également d'un mouvement de modernisation, porté par les élites locales qui mettent en œuvre « des stratégies différenciées et spécifiques »¹³⁵ Le recours au modèle institutionnel trouve sa triple justification: d'une part, il affirme sa rationalité, sa modernité, son autonomie et son efficacité¹³⁶ ; ensuite, il permet à l'élite locale « faute d'autres ressources sociales, de légitimer son pouvoir que par référence à un modèle unique, servant un intérêt général mythique, une mission civilisatrice hypothétique. »¹³⁷ Enfin, l'appareil institutionnel permet à celle-ci de légitimer son pouvoir en sublimant l'aspiration modernisatrice. Cette orientation mimétique tend à construire un rapport de supériorité de l'élite militaire, d'un ordre par rapport à la société, qui l'érige en vecteur de la civilisation et agent de la modernité. L'armée semble être en cohérence avec son passé.

¹³³ *Idem*, p. 26.

¹³⁵ DARBON Dominique, « A qui profite le mime ? Le mimétisme institutionnel confronté à ses représentations en Afrique », p. 124, *In* (dir) MENY Yves, *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris : éditions L'Harmattan, 1993.

¹³⁶ *Ibid*, p.126.

¹³⁷ *Ibid*, p.126.

L'une des conséquences du long règne de Duvalier est l'insuffisance qualitative des ressources dont disposait Haïti : l'armée semble constituer l'exception. Elle symbolise « le balancier de la politique nationale » ; d'autant que l'armée depuis l'indépendance d'Haïti réunit à elle seule les modalités de fabrication, de circulation des élites. En ce sens, conformément aux réalisations observées au XIX^e siècle, elle a toujours été à l'initiative des réformes.

Diverses formes institutionnelles sont mises en place ou encouragées par l'armée : d'abord, la libéralisation des partis politiques et la légalisation du multipartisme. L'objectif vise à reconstruire l'ordre politique par le recours aux règles de droit : le renforcement des mécanismes légaux facilite ainsi le multipartisme. L'armée tente de desserrer l'étau qui pesait sur la formation, et l'enracinement des organisations partisans en Haïti. En effet, le régime juridique sur les partis politiques adopté sous le régime de Duvalier n'a pas créé les conditions incitatives à l'éclosion des organisations partisans. Il a certes soulevé l'espoir d'une libéralisation politique par l'acceptation et l'intégration des agents de la contestation, mais a suscité des réserves quant aux restrictions constitutionnelles, notamment le maintien de la présidence à vie.¹³⁸ L'apport positif de la loi sur les partis politiques édictée par le Conseil National de Gouvernement vise à traduire dans la politique haïtienne des références occidentales. Il vise à mobiliser un répertoire occidental de nature à recomposer le jeu politique. Autant la législation sur le multipartisme puise ses références dans la culture partisane occidentale, autant les dirigeants des partis politiques, soumis aux persécutions sous Duvalier pour avoir osé défier le pouvoir, s'inspirent de l'univers partisan d'origine occidentale. Car, leurs marqueurs idéologiques (par exemple, le Parti Social-Chrétien dirigé par Grégoire Eugène, juriste et universitaire et le Parti Démocrate-Chrétien Haïtien dirigé par Sylvio Claude), leurs stratégies contestataires inspirées des principes philosophiques de Hobbes, Rousseau, Montesquieu, l'appropriation des modèles et pratiques politiques constitutionnels sont issus d'occident. Admirateurs des démocraties occidentales, ils assuraient la diffusion dans l'opinion publique nationale, à travers des publications, des conférences, des modalités d'organisation de la vie politique et des avantages matériels qu'elle induirait sur les aspects économique et social une fois liquidées les structures du régime autoritaire.

¹³⁸ Des partis politiques ont été frappés d'interdiction sous Duvalier François : le Parti Unifié des Communistes Haïtiens (P.U.C.H) en 1969 dissous, alors qu'en 1978, d'autres étaient en exil : le Parti agricole et industriel national, le rassemblement des démocrates nationaux progressistes (R.D.N.P), L'IFOPADA (*Inite Fos Patriotik ak Demokratik ayisyen*), le parti National du Travail, le Mouvement Démocratique de Libération nationale (MODELH-PRDH).

• Vers un jeu politique ouvert

La réorganisation de l'espace partisan et la tentative de structuration du champ politique ne vont pas sans poser des problèmes qui sont d'ailleurs analysés par les forces armées. Les prétendants à l'exercice de la charge publique vont désormais se soumettre à la procédure d'élections compétitives par la mobilisation des électeurs, par la structuration de leurs organisations. Elles exigent des ressources importantes auxquelles auraient accès difficilement les partis politiques. Elles suscitent des soutiens dans les divers milieux, notamment populaires, porteurs de revendications. L'ouverture au multipartisme suscitera des appétits difficiles à satisfaire, pour des raisons qui tiennent à la faiblesse de l'économie locale. La captation du pouvoir va être associée à des formes de lutte pour la prédation des ressources, déjà raréfiées du fait de la réduction du secteur public productif. D'autres organisations partisans ne peuvent plus satisfaire les aspirations des populations, ce qui entraîne le désenchantement. Le parti au pouvoir qui monopolise l'accès des ressources dispose par la suite d'un « trésor de guerre » pour faciliter la balkanisation d'unités partisans. Sans programme, sans vision, sans lendemain et du coup, sans être en capacité de s'appuyer sur celles-ci pour conduire « de véritables stratégies de la tension »¹³⁹.

En outre, l'armée légalise le bipartisme : le scrutin majoritaire, à deux tours devient la règle. Elle poursuit alors deux objectifs : d'abord, elle vise à exclure les petits partis politiques, ce qui suscitera des formes de rejet, et des tensions. Celles-ci sont d'autant exacerbées par l'exclusion des duvaliéristes du jeu politique. Mis en quarantaine sous la pression des acteurs de la gauche, les duvaliéristes reprochent à ces derniers leur incohérence, leur sélectivité, leur goût revanchard. Ils vont alimenter la formation de groupes sociaux contestant la légitimité du système politique.

En libéralisant le régime juridique des partis politiques, l'armée modifie le jeu politique et l'instabilité politique créée par les divisions interpartisans légitimera le contrôle militaire sur le pouvoir civil.

L'une des caractéristiques majeures des démocraties occidentales depuis la fin du XX^e siècle, au sortir de la deuxième guerre mondiale, est la suprématie de l'autorité civile sur l'institution militaire. En Haïti, un des moyens d'assurer la distinction entre armée et politique dans la configuration politique est de se référer aux normes constitutionnelles. Mais cette approche est insuffisante, puisque dans les constitutions de certains pays, la séparation est nette et

¹³⁹ BAYART Jean- François, *l'État en Afrique. La politique du ventre* Paris : Fayard., 2006, p. XIII.

incontournable. De plus, le pouvoir militaire est subordonné au civil, tandis que dans les régimes autoritaires, ou dans les pays où la démocratie est en chantier, le pouvoir civil est prisonnier du pouvoir militaire. L'institution militaire dans les premiers jours, véhicule les valeurs démocratiques, assainit le champ politique des miasmes de tout autoritarisme, voue un respect à l'autonomie institutionnelle. Dans d'autres contextes, l'institution militaire est d'essence anti-légale, anti-politique. Cultivant le goût de la concentration du pouvoir, elle ramène les institutions périphériques dans un rapport de domination/ sujétion. Une configuration qui semble être lointaine de la dualité, de la séparation conceptuelle d'Anton Beber : « *civilocratie* » et la *militarocratie* ». La première serait un système dans lequel les principaux pouvoirs sont détenus par ces civils. Les forces armées y constituent un élément important placé sous le contrôle politique tandis que dans le second cas, l'appareil d'État est soumis aux responsabilités de l'armée.

L'armée introduit, un an après le départ de Jean-Claude Duvalier, une rupture. Son immixtion est constante dans les activités politiques. Sous le poids de la doxa démocratique, ses interférences sont frappées d'illégitimité et sa présence à la tête de l'État n'est pas souhaitée par la société internationale. Pour s'y adapter, l'armée recompose sa mission, réoriente ses activités. Car, la mobilisation de ses ressources est orientée vers le maintien et la consolidation du régime politique. Désormais elle aspire à les consacrer au service des citoyens. L'usage de la violence physique subit un découpage institutionnel : la police se chargera de la sécurité des citoyens et l'armée de la défense du territoire, en cohérence avec la mission wébérienne du recours à la violence physique. Mais, cette mutation est trop récente pour prétendre à sa pérennisation : pour Elizabeth Picard, « le retrait des forces armées des sommets du pouvoir ne signifie pas mécaniquement le passage à un fonctionnement politique « civil » se référant à des normes démocratiques. »¹⁴⁰

Le discours anti-duvalériste portait essentiellement sur la captation de la souveraineté populaire incarnée par le droit divin que s'attribua Jean-Claude Duvalier. Celui-ci avait inscrit dans la constitution de 1983 « le droit » de désigner son successeur. La présidence à vie, forme de confiscation de l'expression de la souveraineté populaire, en 1986 est récusée, remplacée par un régime politique qui privilégie l'alternance et le pluralisme. L'engagement politique qui a marqué les générations anti-duvaléristes puisait sa force dans les modèles

¹⁴⁰ PICARD, Elizabeth, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme », p. 313. In (Dir.), DABENE O. GEISSER V, MASSARDIER G. Massardier (Dir), *op. cit.*, p. 313. Nous montrerons au paragraphe 2 de la première partie comment cette réorganisation sera réappropriée par le contrôle politique de l'armée. Voir plus loin « La pose d'enclaves militaires ».

normatifs des régimes politiques d'origine occidentale dont la légitimité est garantie par l'expression et le recours au suffrage universel. La constitution du 29 novembre 1987 pose désormais les bases de la légitimité du président de la République à travers l'élection. Accessible à tous citoyens répondant aux critères juridiques en termes de conditions d'âge, de nationalité, l'élection est définie selon des procédures démocratiques, privilégiant le candidat qui dispose de la majorité des voix. Autant la fonction suscite des enjeux significatifs, autant elle exige un encadrement qui rompe avec les conditions douteuses propres au mode de dévolution du pouvoir en Haïti. Les consultations électorales, depuis de longues années, étaient placées sous la responsabilité de l'exécutif. Celui-ci exerça un droit d'« *imperium* » qui lui permettait de procéder à la sélection, la validation, le choix des candidats. Alors que la démocratie représentative définit de nouvelles modalités : elle exige des élections qui garantiront la justice, la sécurité des électeurs et l'accès des candidats dans des conditions d'égalité aux ressources proposées par l'État. Les difficultés à réunir ces conditions constituent une source de méfiance à l'égard du suffrage universel tant chez les opposants que chez les détenteurs au pouvoir.

Aussi, les constituants introduisent-ils une innovation majeure dans l'ordre institutionnel en instaurant un organe indépendant de l'Exécutif qui tente de répondre à ces anticipations. En effet, la démocratie s'organise autour des partis politiques structurés, qui vont occuper une place de premier plan, et rechercher non sans constance le pouvoir. Les consultations sont vouées également aux transformations. Elles ne se résumaient qu'à des « élections sans options », pour reprendre la formule d'Alain Rouquié, c'est-à-dire, dont les résultats ne laissent planer aucune incertitude. Désormais, elles vont obéir, pour être acceptables, à la « grammaire démocratique » élaborée et appliquée par les missions de supervision de l'Organisation des Nations Unies, de l'OEA, du CARICOM.¹⁴¹

L'activation du répertoire mimétique porte sur une disposition constitutionnelle d'origine française de 1962 qui introduit l'organisation d'un scrutin à deux tours tandis que le Conseil électoral haïtien, structure nouvelle en Haïti, s'inspire du système politique latino-américain.

En ce qui concerne les règles régissant l'offre électorale, les conditions d'éligibilité traduisent l'exclusion d'une catégorie d'Haïtiens qui ont fui Haïti, pour des motivations propres à leur garantir une évolution professionnelle plus ou moins certaine. Ils ont adopté une nationalité étrangère. Ils sont frappés d'inéligibilité : si ces dispositions renvoient aux survivances des

¹⁴¹ ROUQUIÉ, Alain, HERMET Guy, LINZ Juan, *Les élections pas comme les autres*, Paris, FNSP, 1978.

pratiques duvaliéristes qui voient toujours l'haïtien issu de la diaspora comme un élément pervers qu'il faut à tout prix éliminer, si elles sont excessives après le départ de Duvalier, le souci de défendre l'identité nationale à travers le filtrage des candidatures à la présidence s'inspire du cas américain, qui renforce l'argument des constituants de 1987. En effet, la constitution américaine dispose en son article 2 : section 1^{ère}, al. 6) que nul « ne peut être éligible à la présidence s'il n'est citoyen de naissance des États-Unis. » Cette disposition, jugée prudente par certains, tatillonne par d'autres, est sans doute fondée sur la situation éventuelle d'un candidat d'opposition ayant vécu longuement en terre étrangère, dont la popularité fait pourtant ombre à l'armée. Cette exclusion est mal vécue par la diaspora souhaitant s'impliquer dans la compétition politique. Cette exigence soulève des objections recevables, quant à la question de vérifier si le candidat aux élections présidentielles dispose d'une nationalité étrangère.

• Les élections transparentes

L'organisation des élections dans les conditions les plus transparentes garantit-elle leur sincérité ? L'ingénierie institutionnelle mobilisée au service des dirigeants ne permet pas de dissimuler les tares et les pratiques qui renvoient à la place du « chef » dans la société haïtienne. Pour Gérard Barthélemy, le « chef » se perpétue parce qu'il y a « un ensemble de phénomènes, d'habitudes et de croyances qui appartiennent au comportement politique général depuis 1804... de comportements profonds, propres à une histoire et à une origine particulières... (réflexes),¹⁴² ensuite « l'humus idéologique », enfin, l'apport de « la pensée et de l'action de François et de Jean-Claude Duvalier. »¹⁴³ L'inanité des institutions, furent-elles modernes, la confiance aveugle dans un changement quasi magique du système politique n'est pas une démarche suffisante même si elle s'appuie sur les déclarations, aussi sincères soient-elles, des candidats à la succession. Le duvaliérisme nous contraint à nous interroger sur le fonctionnement réel et sur les risques de dérapage d'institutions qui s'articulent autour du rôle du président chef ou plus simplement du « chef ». Le choix d'un régime parlementaire qui affaiblit de manière considérable le poids et les pouvoirs du président de la République ne suffira pas pour autant à encasterner dans des gangues souterraines le puissant ferment du retour à l'autoritarisme. La représentation du « chef président », si incarnée dans l'imaginaire populaire fera obstacle à la formation d'une majorité claire, alliée du président de la République ; le vote présidentiel est si glorifié que le président une fois élu est fragilisé.

¹⁴² BAERTHELEMY, Gérard, *Les Duvaliéristes après Duvalier, op. cit.*, p. 89.

¹⁴³ *Idem*, p. 98.

La durée du mandat présidentiel constitue un enjeu de la rupture avec le duvaliérisme. Elle revêt une double signification : d'abord, l'affirmation d'un mandat moyen, soit le quinquennat. Il se rapproche du système américain. Il s'impose comme un marqueur de modernité constitutionnelle. Ensuite, elle tente de prévenir tout effort velléitaire de pérennisation au pouvoir. L'exercice du double quinquennat a reçu sa validation constitutionnelle, mais il est marqué par une coupure conduisant le président sortant à observer une période de recul de cinq ans avant de prétendre à un second mandat. Cette précaution anticipatrice est renforcée par le choix d'un régime parlementaire.

• Le choix d'un régime parlementaire

On peut se poser la question suivante : en quoi le choix d'un régime parlementaire constitue-t-il un acte de renforcement de la démocratie en Haïti ? La trajectoire d'Haïti sur la piste démocratique et sur le chemin du pluralisme politique suscitent des espérances que les deux cents ans d'indépendance n'ont pas honorées : nombreuses ont été les périodes au cours desquelles la présidentialisation d'un Exécutif hégémonique, la banalisation du Parlement, l'apathie et l'anéantissement de toute forme contestataire ont constitué les bases nécessaires, dans un contexte de forte patrimonialisation du pouvoir, à l'enracinement de l'autoritarisme.

La rupture avec l'autoritarisme était inévitable et il était donc impensable pour les acteurs de la transition de refuser l'appropriation du régime semi- parlementaire ou semi-présidentiel. Ce caractère hybride est influencé par la réflexion permanente autour de la mise en place des mécanismes juridiques de nature à écarter la résurgence autoritaire. Au cœur de cette réflexion, se pose la question de l'affaiblissement des pouvoirs de l'exécutif. Pour y parvenir, il conviendrait de limiter sa toute puissance. Les constituants de 1987 ont choisi ainsi de renforcer les pouvoirs du législatif. D'abord, le premier ministre, chef de gouvernement est celui qui conduit la politique gouvernementale, fonction que le président exerçait de façon exclusive. Désormais, le Premier Ministre est le chef d'« orchestre ». Ayant sous sa responsabilité des ministres, il établit une relation étroite avec le parlement qui soutient sa politique. Dans le cas contraire, celui-ci le sanctionne par un vote de censure, le congédie. Ensuite, le parlement partage avec le président de la république, les pouvoirs de nomination des ambassadeurs, des consuls généraux, du commandant de l'armée, du chef de la police. Ne pouvant être dissous, le parlement peut interpellé à des moments choisis les ministres, leur demande de rendre des comptes sur toutes questions dignes d'intérêt. Enfin, « l'exercice de la

puissance parlementaire paraît sans limite »¹⁴⁴ ; elle est illustrée par les pouvoirs « étendus du Sénat à l'exemple du sénat américain »¹⁴⁵. En effet, le Sénat haïtien participe à la nomination des hauts fonctionnaires, des membres de la Cour Supérieure des comptes et du contentieux administratif, intervient dans la formation du Conseil Electoral Permanent.

Par un processus d'occidentalisation, les acteurs proposent des réformes qui situent Haïti dans la dynamique des transformations engagées ailleurs, notamment en Afrique. En conséquence, l'Exécutif haïtien s'affaiblit. Cet affaiblissement replace le problème ailleurs. Le parlement récupère les pouvoirs qui relevaient du champ exécutif, dans un contexte renouvelé de patrimonialisation¹⁴⁶.

Le pouvoir du président de la république et le renforcement du pouvoir du parlement ne pourraient pas se limiter au maintien d'un centre dominant au risque d'induire des tensions au sein de la périphérie. Ce souci se renforce par la mise en place d'institutions qui concourent au relâchement des liens de dépendance à l'égard du centre, et à l'approfondissement de la démocratie.

• L'affaiblissement du centre politique

D'abord, la décentralisation est l'expression d'un mouvement de fond largement suggéré ou imposé par les institutions internationales. Celles-ci soumettent les États en Afrique notamment, à la réduction des dépenses publiques, à la diminution du nombre de fonctionnaires, à la « reconfiguration de l'État ». Ces États sont forcés de se soumettre aux exigences d'une nouvelle ingénierie institutionnelle qui intègre le concept de « gouvernance ». Ils se les approprient moins par effet de mode que par adaptations. Ce qui constitue une étape préparatoire à la mobilisation de ressources dont a besoin l'État dans son fonctionnement quotidien. En outre, la décentralisation est une demande insistante de la société haïtienne, car elle apparaît à ses yeux comme un véritable mouvement qui pourrait affaiblir les mécanismes de l'autoritarisme. Tout se passe comme si l'instauration de la démocratie conduit inexorablement au décentrement de l'État. Cette démarche ne saurait banaliser l'idée que le régime autoritaire de Duvalier a construit un maillage serré autour de la population, par le recours à un double instrument répressif, représenté par les « tontons-macoutes » et l'armée. Dans une interdépendance fonctionnelle et matérielle, ces deux organes qui pourtant ne relevaient pas

¹⁴⁴ MOISE, Claude « La Constitution de 1987 et l'évolution politique », p. 159, (dir.), BARTHELEMY, Gérard, GIRAULT Christian, *La république haïtienne. État des lieux et perspectives*, Paris : Karthala, 1993.

¹⁴⁵ C. Moise, *Idem*, p. 158.

¹⁴⁶ Nous développerons davantage cette idée au chapitre 2.

de la même organisation hiérarchique, assuraient « le fonctionnement de l'État dans les campagnes ». On trouve ici une illustration qui contredit la thèse fort répandue de la « clôture sociale » qui sépare l'État des « citoyens » dans les sections communales. La décentralisation, dès 1987 est alors perçue comme l'un des moyens de reconnaître au même titre les citadins que les paysans, refoulés dans « le pays en dehors »¹⁴⁷. Leur intégration vise à rechercher la « participation quotidienne à la chose publique », à prendre en compte des « voix locales s'exprimant dans les institutions locales », et à insérer ces apports dans des textes législatifs.¹⁴⁸ Telle est la démarche initiée par la constitution de 1987 qui prévoit la création des structures d'administration de différentes unités territoriales : le Conseil d'administration de la section communale (CASEC), Conseil d'administration de la section communale (ASEC), le Conseil municipal et son Assemblée municipale, le Conseil départemental, le Conseil interdépartemental, ils sont tous des organes élus au suffrage universel direct.

On voit bien que cette demande de participation exerce une incidence sur l'étendue de l'État, alors que « le catéchisme de la bonne gouvernance » exige la diminution des charges publiques. D'une part, les élus s'attendent à une rétribution pour l'exercice d'une responsabilité dont on ne mesure pas encore le degré d'efficience. De l'autre, la constitution intègre les revendications des citoyens, mais la faiblesse des moyens dont souffrent les organes nouvellement créés, ajoutée au vide réglementaire et législatif en matière de décentralisation, créent des situations de déviation qui renforcent le degré de patrimonialisation et le clientélisme. Les acteurs du centre politique recomposent en leur faveur le jeu politique. Ils élargissent davantage leur influence politique qu'ils réinstallent au cœur de leur quête permanente d'accumulation et de distribution des ressources. Ensuite, formées à l'école jacobine française de la concentration du pouvoir et du maintien de pouvoirs publics autour d'une nation au service de l'intérêt général, les équipes gouvernementales se montrent peu enclines à engager la décentralisation. En effet, leurs champs d'attributions traditionnelles risquent d'être réduits par des textes dont la portée vise la répartition, le transfert des compétences, au détriment de l'Exécutif. On s'orienterait vers la définition des relations entre l'Exécutif et le centre politique. Enfin, le projet de la décentralisation est instrumentalisé par les militaires qui, depuis 1987 jusqu'à leur effacement institutionnel dans le champ politique,

¹⁴⁷BARTHELEMY, Gérard, *L'univers rural haïtien, le pays en dehors*, Paris : Éditions l'Harmattan, 1991, 189 p. Notons que les haïtiens nés en zones rurales ont un acte de naissance mentionnant leurs origines paysannes, certains n'en disposent point et ne sont pas répertoriés dans les archives de l'État.

¹⁴⁸TROUILLOT, Michel Rolph, *État et duvaliérisme*, p.190, In (dir.), BARTHELEMY Gérard, GIRAULT Christian Girault, *La République d'Haïti. État des lieux et perspectives*, Paris : éditions Karthala, 1993.

tentent de tirer parti des ressources symboliques que leur offrent les ramifications dans l'univers rural, dues à sa militarisation constante, à sa « bureaucratisation » rampante¹⁴⁹.

Les forces armées participent à la constitution d'un espace public au sens de Jurgen Habermas, c'est-à-dire, répondant ainsi aux demandes pressantes des catégories victimes de persécutions politiques.¹⁵⁰ Cette conquête se trouve renforcée par l'efficacité des médias audio-visuels auxquels accèdent des acteurs des mobilisations collectives. Celles-ci sont le résultat de différentes actions : la révocation d'un cadre de l'administration pour ses accointances pro-duvaliéristes, la contestation d'un employeur au style de gestion jugé brutal et irrévérencieux, des mesures disciplinaires à l'encontre d'un soldat... Ces sujets entraînent la prolifération d'organisations populaires, la satellisation des groupes de défense, de protection. Elles pullulent l'espace social au point de susciter une perception négative dénonçant le détournement à des fins individualistes l'accès à la liberté d'expression.

La stratégie de l'armée est doublement anticipatrice : d'une part, en ouvrant les modalités de la construction d'un espace public, elle espère « qu'il lui apportera un surcroît de ressources matérielles et un surcroît de légitimité. »¹⁵¹ En effet, les populations sont habituées à recourir à des formes d'expression contestataire chaque fois qu'elles sont en face d'un problème, ce qui constitue des germes de tension permanente et d'explosion de la société. Pour un gouvernement de gauche¹⁵² la socialisation et l'intériorisation des pratiques contestataires deviennent des contraintes supplémentaires auxquelles il ne saurait échapper. Il est emporté par la conviction de s'en remettre à la démocratie comme « seul jeu possible ». ¹⁵³ Ensuite, l'ouverture de l'espace public entrave à moyen terme, complique tout retour aux duvaliéristes, même aux termes de la phase purgatoire instituée par l'Article 291 de la Constitution de 1987¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Le terme que nous employons ici de « bureaucratisation rampante » signifie que les fonctionnaires qui étaient rattachés aux forces armées, sous le nom de « chefs de section » disposaient des compétences administratives, ils étaient bénéficiaires de formation technique et administrative. La dissolution du corps des chefs de section par l'armée ne disparaît pas pour autant les représentations diffusées par certaines valeurs, qui étaient au cœur de l'autoritarisme « duvalérien ».

¹⁵⁰ MICHAUD Yves, « Critique et espace public », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 1999, n°2, p.211-222.

¹⁵¹ Nous reprenons encore une considération de BADIE Bertrand, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Éditions Fayard, 1992, p.128.

¹⁵² Nous reviendrons sur le concept de « gauche » à l'introduction du chapitre 2.

¹⁵³ PRZEWORSKI Przeworski, « Democracy as a contingent outcome of conflicts » In : ELSTER Jon, SLAGASTAD Rune (eds), *Constitutionnalism and democracy*, Cambridge University Press, 1987, pp.59-80.

¹⁵⁴ Cet article exclut « toute personne notoirement connue pour avoir été par ses excès de zèle un des artisans de la dictature et de son maintien durant les vingt-neuf dernières années ; tout comptable des deniers publics durant les années de la dictature sur qui plane une présomption d'enrichissement illicite ; toute personne dénoncée par la clameur publique pour avoir pratiqué la torture sur les prisonniers politiques, à l'occasion des arrestations et des enquêtes d'avoir commis des assassinats politiques. » Cette disposition rend la justice irresponsable et sacralise l'opinion publique, ce qui rend inapplicable cet interdicton.

Les réformes engagées par l'armée, avec le soutien plus ou moins inconstant de la gauche ont montré qu'elles se sont appropriées des valeurs universelles du droit, quoique caractérisées par le formalisme institutionnel. Elles vont parachever l'œuvre de composition du modèle constitutionnel adapté aux ambitions des uns, aux stratégies des autres.

2. La constitution du 29 novembre 1987 : la rupture avec l'autoritarisme duvalérien

La constitution de 1987 est l'un des monuments juridiques les plus imposants qui ait été conçu, adopté, et inséré dans l'ordre institutionnel haïtien, après le départ de Jean-Claude Duvalier. Nous allons d'abord, porter notre intérêt sur la mise sur agenda du projet, ensuite nous tenterons de comprendre en quoi la constitution de 1987 est une porte ouverte à la mondialisation. Enfin, notre ambition est de saisir comment les militaires ont institué des formes préventives de veille sur un gouvernement civil, et comment ils se sont appropriés le texte.

D'abord, l'armée critiquée pour ses penchants pro-duvaléristes, manifeste un engagement mesuré envers le changement. Pourtant, elle a la vocation de conduire le passage de la dictature à la démocratie sur des bases constitutionnelles. L'initiative lui revenait, quasiment sans partage, dès la phase de conception du projet constitutionnel, jusqu'à son aboutissement.

Les observations conduites à ce sujet nous permettent de formuler deux hypothèses : d'abord, l'armée n'a pas improvisé sa méthode, au contraire elle l'a associée à la gestion du temps politique. Celle-ci se définit comme le moment choisi par l'acteur politique pour articuler l'élaboration d'un texte constitutionnel au contexte politique, par la mobilisation des ressources diverses de nature à conjurer les risques d'un refus, ou à mettre en échec tout mouvement de sensibilisation de l'opinion publique qui y verrait de la part du politique une opération de captation du pouvoir, au profit de son initiateur ou au profit du groupe politique qu'il défend ou représente.

Ensuite, l'initiative en la matière n'est pas en décalage avec le moment que l'armée choisit pour sa mise sur agenda, ce qui renforce son intérêt et son capital politiques. Le moment est rationnellement pensé et calculé. Elle s'approprie du projet, donc. Mais souvent périlleuse, l'initiative est porteuse d'imprévisions : elle déçoit, si elle est conduite sans professionnalisme. En revanche, si elle est rondement menée, elle donne satisfaction à son auteur. L'armée s'y investit, parce que les avantages-furent-ils symboliques, sont nettement supérieurs aux risques.

Enfin, avant que ne s'engage toute réforme constitutionnelle, l'opinion publique devait y adhérer. L'opposition tendait à montrer que le projet ne fut que l'affaire de l'armée et d'autres partisans du duvaliérisme, qui chercheraient à en tirer des avantages politiques. Cette appréciation n'est pas aberrante, mais l'armée cherchait à mobiliser l'opinion publique, ayant compris que ne pourrait être acceptée une nouvelle constitution que si elle touchait à la nature du régime politique, ou si elle établissait une rupture avec l'autoritarisme, si elle nouait avec un régime parlementaire qui entraînerait la fin de la toute-puissance de l'exécutif. Serait rejeté par les haïtiens tout texte qui résulterait d'une alchimie entre la continuité duvaliériste et l'engagement démocratique. Ainsi, ce projet prit l'allure d'un pari : il fut risqué et fragilisé par le contexte.

D'abord, le contexte dans lequel le projet constitutionnel prend naissance, traduit une méfiance de la « gauche », que certains analystes¹⁵⁵ datent de la manifestation du 26 avril 1986 : la méthode avec laquelle celle-ci a été réprimée marqua, de la part des militaires, le recours à des instruments jugés violents, et disproportionnés. La méthode brutale de l'armée était interprétée comme le « retour du refoulé » en termes de « violence physique.»¹⁵⁶ Il apparaît que la mise sur agenda du projet constitutionnel fut une entreprise politique, dictée par des circonstances politiques, dans un contexte de construction de rapport de forces, de logiques d'affrontement et d'oppositions. La gauche a eu d'autres préoccupations : elle s'était enfermée dans un rapport de forces avec les militaires refusant d'adhérer au projet constitutionnel, privilégiant le départ des militaires du pouvoir¹⁵⁷ qui banalisaient les enjeux du projet.

La Constitution ne saurait être perçue comme un document juridique neutre qui ne se limiterait qu'à la définition des règles juridiques propres à la formation, au fonctionnement des institutions de la République. Une Constitution est d'abord un « objet politique clairement identifié. Plus qu'un document juridique, une constitution est un fait politique, le résultat

¹⁵⁵ SAUVEUR Pierre Etienne, *Haïti misère de la démocratie*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 114.

¹⁵⁶ Il s'agit d'une manifestation qui a eu lieu le 26 avril 1986, les manifestants souhaitaient investir les casernes de Fort Dimanche, lieu de torture des anciens prisonniers politiques sous Duvalier. Ils souhaitaient fermer leurs portes et les rendre inaccessibles pour toujours. Mais les militaires ont réagi et des dizaines de morts et de blessés ont été enregistrés. Fort Dimanche est décrit par ceux qui y ont été emprisonnés comme « l'antichambre de la mort ; c'est déjà l'enfer. Les rares survivants, parlent du « Buchenwald » nazi, car celui qui entre à Fort Dimanche se considère déjà comme mort. La rigidité cadavérique est attendue jour après jour. Chaque nuit l'enterrement est remis à plus tard, ou décidé par un gardien ou un haut chef macoute. » (Gérard Pierre Charles, radiographie d'une dictature, *op. cit.*, p. 56).

¹⁵⁷ Sauveur Pierre Etienne explique que « durant tout l'été, les manifestations de rue continuent pour exiger la démission du ministre de l'économie et des finances » (*Haïti, misère de la démocratie*, p. 115). Nous reviendrons au Chapitre 2 sur les mobilisations de la « gauche » contestataire.

d'une épreuve, le produit du rapport de forces épisodiquement réajusté, remis en question, reconstitué.»¹⁵⁸ L'acteur politique qui s'implique dans un travail de production, de codification institutionnelle mobilise, avec calculs, les ressources dont il dispose en vue d'en tirer des avantages politiques, d'affaiblir, en l'occurrence ses adversaires. Il s'engage donc dans une logique de rapports de force qui conduisent chaque acteur à entrer dans une logique de confrontation, d'affrontement dont la finalité vise à asseoir de façon confortable sa domination politique. L'arme dont il dispose n'est pas toujours celle de la rhétorique, mais s'y mêle également la violence : Claude Moïse a trouvé des illustrations convaincantes dans l'histoire politique haïtienne. Selon lui, il y a toujours une affiliation entre la captation du pouvoir et la production constitutionnelle – d'ailleurs prolifique –, alors que celle-ci est émaillée de conflits violents, de tractations souterraines et rusées, de luttes entre les oligarchies, des « résistances à l'autocratie présidentielle ».¹⁵⁹

Ensuite, les élections devant désigner l'assemblée Constituante ont été boycottées, le 19 octobre 1986, pour lesquelles la participation était si faible, soit de moins de 5 %, qu'il ne serait pas excessif de douter de la représentativité de ces constituants. Il s'agit d'une incohérence de l'opposition qui l'affaiblit et la rend prisonnière du texte voté. Les usages politiques de la Constitution de 1987 qu'elle compte faire par la suite dans sa trajectoire vers la conquête du pouvoir la discréditent et l'installent dans une posture schizophrénique.¹⁶⁰ Cette ambiguïté a deux explications : d'abord, la confusion autour du rôle de l'assemblée constituante. En lieu et place d'un organe d'élaboration d'une charte devant organiser la société sur le long terme, un organe qui serait composé « d'hommes de loi et de spécialistes du droit capables d'associer des compétences professionnelles et un certain bon sens au ras du sol »¹⁶¹, on s'est orienté vers une structure différente. Les acteurs politiques divers ont formé une « assemblée ordinaire », soumise à « des pressions extérieures trop désordonnées et démagogiques pour permettre une décantation utile. »¹⁶² Ensuite, le débat n'avait pas dissimulé les aspects ambigus du texte, mais ils ont privilégié ses fonctions instrumentales, pédagogiques.

¹⁵⁸ MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti (1804-1915). Tome 1. La faillite des classes dirigeantes*. Montréal : CIDIHCA, 1997, p. 14.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 65.

¹⁶⁰ Au chapitre 2, nous verrons comment la gauche va s'approprié de cette constitution qu'elle a rejetée.

¹⁶¹ MANIGAT Myrlande, « Constitution et transition démocratique » p. 35 *In Haïti, la Constitution de 1987 et les droits de l'homme, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU, Port-au-Prince, 1998, 223 p.*

¹⁶² MANIGAT Myrlande, *Ibid.*, p. 34.

L'appropriation du projet constitutionnel connaît une étape supplémentaire, parce que mué en objet politique, le texte se réinsère dans le jeu politique. Certaines organisations de la gauche tentent d'influencer le texte proposé, en le considérant comme l'expression rapetissée des revendications portées par les agents de la mobilisation et de la contestation populaires. Faudrait-il y voir un affaiblissement de la gauche ? Elle s'en remet à la bonne volonté du prince, à sa « bienséante autolimitation », à sa conception de la « civilité constitutionnelle »¹⁶³ c'est-à-dire des pratiques et des attitudes qui traduisent la maîtrise du prince des larges pouvoirs dont il dispose. Il se garde de toute dérive autoritaire et abusive. Toute dilution d'indépendance des autres pouvoirs est écartée.

Le référendum du 29 Mars 1987, un moment politique vécu avec intensité et passion, remplit la conscience collective d'un sentiment du devoir accompli et du défi relevé à ceux qui doutaient de la fin de la transition. Perçu comme un trophée acquis de hautes luttes par la gauche, objet d'une dévotion glorificatrice, élevé au rang d'un totem sacré, le vote positif au référendum renforce l'armée dans son projet politique. D'une part, elle en sort avec une image politique moins brutale qu'elle incarnait dans l'opinion publique. D'autre part, elle affaiblit la gauche puisqu'elle est divisée lors des débats sur le texte constitutionnel. Ce vote rend compte aux acteurs internationaux des efforts engagés par l'armée pour assurer la transition politique. Enfin, il oblige certains acteurs qui professaient des jugements sévères sur la gestion de la transition par les militaires, à nuancer leur radicalisme, car ils puisent dans l'adoption de la constitution « un pouvoir cathartique capable d'exorciser le passé »¹⁶⁴.

Pour autant la constitution est devenue une ressource et un enjeu : ressource car elle distille une légitimité à ceux qui la défendent, une position étroitement liée à la conjoncture politique propre à la construction de stratégies de mobilisation de l'opposition et des candidats qui lui jurent fidélité. Elle est également un enjeu, l'acteur politique au pouvoir cherchera à mobiliser cette ressource en se posant comme meilleur défenseur de son esprit. Il apparaît comme celui qui l'applique avec rigueur, se soumet à ses exigences, et l'intègre dans son discours. Pourtant, ces usages locaux de la constitution ne sauraient faire oublier son insertion dans le monde de la globalisation.

¹⁶³ RIALS Stéphane, « Sarkozy ou la montée des incivilités constitutionnelles ». *Libération*, 15 septembre 2009.

¹⁶⁴ Voir MANIGAT Myrlande *Ibid*, p. 34, Sans doute, l'adoption de l'article 291 est considérée comme une victoire des anti-duvaliéristes : Article 291 M. Manigat l'analyse en des termes justes : « mais elle n'a pas été massivement approuvée pour sa valeur normative intrinsèque et peu de gens l'aveint lue-et on l'a jugée imprudemment bonne davantage parce qu'elle était née que parce qu'après analyse on l'avait trouvée équilibrée, adéquate, réaliste » (p. 35).

Nous avons souhaité montrer dans l'analyse précédente que la rédaction, l'adoption d'un texte constitutionnel est un acte politique qui intègre des stratégies de domination et dissimule des enjeux qui ne sont lisibles que par l'activation des répertoires utilitaristes. Nous l'approchons en ce sens pour montrer qu'elle participe de la distribution des rôles et des cartes dans l'arène politique.

De plus, les rédacteurs de la constitution, les acteurs politiques, ou tous autres participants se sont approprié des valeurs diffusées dans l'ordre international non pas par fantaisie mais par obligation. Autant l'économie est marquée du sceau de la mondialisation, autant le droit en est imprégné, sauf à prendre le risque de connaître la marginalisation et une mise en quarantaine par ses pairs, évoluant sur la scène internationale. Le recours au répertoire de la mondialisation pour y puiser des biens politiques réinterprétés dans l'espace local et renforcer ses ressources symboliques invite le chercheur à établir ce dialogue entre une constitution qui a des finalités étroites et la mondialisation, aux termes d'une « confrontation dialectique. »

Pour Laënnec Hurbon, la mondialisation fait obstacle à l'émergence d'une société égalitaire, à la disqualification de « toute vision d'un avenir collectif, tout ce qui relève de l'intérêt public, tout horizon de bien commun¹⁶⁵ » du fait de l'engouement pour les « élites économiques et intellectuelles » à approfondir l'importation des recettes du modèle néo-libéral. L'interprétation de L. Hurbon mérite d'être nuancée. En effet, le réformateur est bien forcé de couler le droit local dans le moule du « bien commun » qui lui fait obligation de s'en tenir au respect de certaines valeurs, telles : les droits de l'homme, la liberté d'expression, le respect de l'environnement, de la bioéthique, l'adhésion à la Cour Pénale Internationale, l'égalité formelle des États et la souveraineté des nations. Aucune société, encore moins Haïti, ne peut abandonner toute référence à une communauté de valeurs, l'ambition de tirer parti de cette démarche de labellisation. Le risque serait grand pour les États disposant d'une faible influence internationale de tenir tête, contrairement aux puissants habilités à recourir à leurs « arguments de puissance ».¹⁶⁶ Ainsi, la mondialisation diffuse également un contenu recevable du « bien commun » : le droit constitutionnel d'un pays ne peut recevoir l'onction d'honorabilité s'il n'intègre pas dans son ordre juridique local des normes de références qui lui sont extérieures ainsi que des principes du bien commun. Ainsi, la constitution « reproduit des principes tirés... du patrimoine de l'humanité... ».¹⁶⁷ En ce sens, la mondialisation, fortement connexe à

¹⁶⁵ HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 139.

¹⁶⁶ BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Le bel avenir du multilatéralisme*, Fayard, 1992, p.126.

¹⁶⁷ MANIGAT Myrlande, p. 35, *Ibid.*

l'internationalisation du droit, peut permettre d'engranger des dividendes aux États qui s'y soumettent. Ils sont placés désormais sous le signe de l'interdépendance. Et l'aspiration à fonder en Haïti un État de droit participe de cette préoccupation universalisante.

Et si nous reprenons l'interprétation de L. Hurbon, mais cette fois en tentant de lui donner raison : nous dirions que la mondialisation ferait obstacle au bien commun si les garanties exprimées par la constitution ne sont restées qu'au stade de lettre morte, de formalisme juridique dénué d'effectivité matérielle et concrète, en raison de la violence sociale induite par le modèle néo-libéral. Et c'est ce qu'a démontré Jean-Claude William lorsqu'il explique que la reproduction des institutions occidentales n'est pas une garantie de la viabilité de la démocratie dans des pays comme Haïti, puisque « la démocratie occidentale est placée sous le signe de la longue durée, de l'histoire, elle n'est pas apparue comme par génération spontanée et le corpus de libertés et de droits qui constitue ce qu'on appelle généralement les droits de l'homme n'a pas été octroyé. Il a été conquis. »¹⁶⁸ Pour rendre effectifs ces droits, le professeur William établit deux conditions de l'exercice réel des droits de l'homme : les garanties non juridictionnelles, c'est-à-dire « le droit de la conscience collective d'exiger le respect de ses aspirations » (faire en sorte que le citoyen s'approprie ses droits aux termes d'une éducation démocratique, la résistance à l'oppression et le droit de pétition) et la mise en place d'autorités administratives indépendantes, et les garanties juridictionnelles (contre l'administration) et l'existence de garanties internationales.¹⁶⁹

La constitution haïtienne est d'un nouveau genre, le résultat d'un essaimage fécond, mêlant la constitution de 1958, la Constitution américaine et les constitutions latino-américaines. Elle pousse son universalisme jusqu'à s'identifier à ce que André Cabanis et Michel Louis Martin définissent par une constitution de la « troisième vague »¹⁷⁰ c'est-à-dire des constitutions notamment des États d'Afrique francophone, élaborées vers les années 1980, qui par conviction idéologique et par souci de labellisation par rapport à l'État de droit, à la gouvernance démocratique, et donc de se voir insérées dans la communauté internationale, incorporent dans leurs droits les références aux principes et valeurs issues, des Lumières, réaffirment les droits positifs, affirment leur adhésion à l'universalisme des citoyens (dans le préambule de leurs constitutions sont réaffirmés les articles de la déclaration des droits de

¹⁶⁸ WILLIAM Jean-Claude, *De l'effectivité de la garantie des droits de l'homme dans les constitutions*, p.56, In : Haïti : la constitution de 1987 et les droits de l'homme, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU.

¹⁶⁹ WILLIAM Jean Claude, *Idem*, p. 59.

¹⁷⁰ CABANIS André, LOUIS MARTIN Michel, *Le constitutionnalisme de la troisième vague en Afrique francophone*, Louvain 2011, 227 p.

l'homme de 1948). Ces constitutions garantissent les règles de la démocratie représentative, les « libertés de la première génération » (la liberté de l'information) et les « libertés de la deuxième génération » (la liberté syndicale), « les libertés de la troisième génération » (extension des droits à tous les groupes sociaux considérés auparavant comme insusceptibles d'en bénéficier). Sont également codifiés les principes de la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le judiciaire et le législatif, le contrôle de constitutionnalité des lois, puis la mise en place de digues contre le retour à l'autoritarisme et la prévention de tous les risques contre le prétorianisme et la territorialisation des pouvoirs.

3. La pose des enclaves militaires

Les forces armées ont adhéré à la constitution de 1987 parce qu'elle leur a permis de jeter les bases d'un contrôle militaire sur l'avènement d'un gouvernement civil. D'abord, la Constitution prévoit la séparation de la police et de l'armée. La première est placée sous la responsabilité du Ministère de la Justice, chargée du même coup de veiller à la protection des libertés publiques encadrée par un ensemble de règles¹⁷¹. La police remplit une fonction essentielle, telle qu'elle est définie par la constitution, dans la visibilité de l'État de droit, c'est-à-dire un État fondé sur le respect des libertés individuelles. Cette mutation est perçue comme « un soulagement du fardeau répressif qui pesait depuis deux siècles sur les épaules des démunis. »¹⁷² Il ne s'agit pas d'une régression du pouvoir militaire mais une répartition qui met davantage en difficulté le pouvoir civil. La suppression des chefs de section, qui étaient dans la hiérarchie militaire le dernier maillon, eut permis à l'armée de sévir contre les faits délictuels. Car, elle disposa ainsi de courroie de transmission sur tout le territoire. La police n'ayant pas les ressources que l'armée affectait à cette fonction assure avec difficulté les obligations constitutionnelles. La responsabilité non pas de l'armée mais du gouvernement civil est donc engagée, comptable des violations de libertés, de la montée de la délinquance. Ensuite, le débat engageant les responsabilités de la justice et de la police soulève un « éternel conflit entre la justice et la police : « il existe une coordination insuffisante entre les activités de l'autorité policière et celles de l'autorité judiciaire. Aux yeux de la police, c'est d'elle que dépendent hiérarchiquement les auteurs du procès pénal. Et il se trouve des magistrats pour se

¹⁷¹ L'article 19 de la Constitution dispose que l'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, la santé, au respect de la personne humaine, à tous les haïtiens sans distinction, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Puis l'article 24, 25, 27 de la Constitution.

¹⁷² DOMINIQUE Jean, « La constitution de 1987 et la liberté d'expression : outil arme dans la lutte pacifique du peuple haïtien ? » p. 128, In : *Haïti, La constitution de 1987 et les droits de l'homme, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU, op. cit.*

mettre au service de la police.»¹⁷³ D'autres difficultés nuiront à la professionnalisation de cette différenciation : les pratiques, les résistances, « l'habitus » hérité du corps d'origine. Comme l'a écrit Laennec Hurbon, « le passé d'arbitraire ne s'abolira pas de lui-même ou par enchantement, il est encore opérant dans les structures et les mentalités.»¹⁷⁴ Ainsi, la répartition des charges de mission de service public se fait au prix d'une double perversion, celle de l'inefficacité et des survivances de l'autoritarisme.

Le projet porté par l'armée d'ériger des « enclaves autoritaires » n'est pas clairement explicite. Néanmoins, les conditions structurelles de la mise en œuvre du projet sont forgées au fil du temps.

Le terme « enclaves autoritaires » est emprunté au sociologue chilien Manuel Garreton qui a observé comment l'armée chilienne a pris des mesures par anticipation, pour contrer les risques de sa marginalisation politique¹⁷⁵. Il s'agit des moyens et ressources mobilisées, ou en veilleuse, qui visent à maintenir les prérogatives institutionnelles corporatistes, à influencer le nouveau régime ou à le déstabiliser. Garreton observe trois types d'enclaves : les institutions, les acteurs et les symboles.¹⁷⁶

Appliqué à notre cadre de réflexion, le terme « enclaves autoritaires » trouve son appui d'abord dans la Constitution. Les forces armées se protègent du contrôle politique : la Constitution précise que le président de la république est le chef nominal des forces armées d'Haïti. Le général Henri Namphy s'autoproclame, en 1987, peu après le vote de la constitution, commandant en chef des forces armées pour une durée de trois ans.

Ensuite, la seconde enclave comprend les militaires, mais également d'autres acteurs sociaux et politiques, des acteurs qui ne sont pas favorables à la démocratie, présents dans toutes les sphères administratives, tapis dans les institutions, noyant l'espace socio-politique. On inclut dans cette catégorie des commerçants, des industriels, des groupes ou des individus qui s'opposent à la démocratie par intérêt et œuvrent au maintien du régime ancien.

¹⁷³ SEMUR François, « La Constitution de 1987 et la réforme du code d'instruction criminelle », p. 164, *In : Haïti, La Constitution de 1987 et les droits de l'homme, op. cit.*

¹⁷⁴ HURBON Laennec, « Haïti entre la guerre froide et le nouvel ordre mondial », p. 170, *In HURBON Laennec (Dir.), Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, 383 p.

¹⁷⁵ GARRETON Manuel Antonio, « Amérique latine, la démocratie entre deux époques. » *In GAUCHET Marcel, (dir), MANENT Pierre, ROSANVALLON Pierre, La pensée politique*, Paris : Hautes Études, Gallimard, le Seuil, 1993, pp.137-151.

¹⁷⁶ Voir également DABENE Olivier, « Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines », pp.89-112, *In DABENE Olivier, (dir.), GEISSER Vincent, MANSARDIER Gilles, Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : la découverte, 2008, 234 p.

Quant aux symboles, Garreton illustre cette troisième enclave par la violation des droits de l'homme. Il s'agit de faire obstacle au jugement des militaires qui ont commis des crimes ou des exactions, sous Duvalier. Ailleurs, on considère que ce problème est épineux, du fait du jugement des militaires où « la logique éthique de l'exigence de vérité et de justice s'oppose à la logique politico-étatique de stabilité. »¹⁷⁷ Comme nous l'avons souligné antérieurement, les relations entre l'armée et les duvaliéristes sont tissées d'ambiguïtés. Elles peuvent être vérifiées par l'hypothèse que l'article 291 interdit aux duvaliéristes toute participation à l'exercice d'un mandat électif. Il conforte par « effets de positionnement » les militaires. Parce que ces derniers se voient donc en position sans partage, dans le jeu politique, confirmant leur force de régulation d'arbitrage distant des crises politiques éventuelles.

Nous avons tenté de montrer que dans une dynamique d'interrelation comment l'armée en Haïti, agent actif de « l'ordre » (au sens wébérien) a pu s'imprégner du discours sur la démocratie. Elle n'adhère pas pour autant à ses exigences, mais elle la considère comme une opportunité pour se repositionner sur l'arène politique, compte tenu du poids de son passé dans le système politique, de renforcer ses ressources et de devenir l'agent incontournable.

4. Le refus du duvaliérisme

Nous avons montré comment l'armée tirait du discours sur la démocratie une espèce de raison de survie, elle y puisa un argument d'autorité destiné à convaincre des « acteurs externes » les plus influents en Haïti de leurs implications en faveur de la démocratie. L'armée s'adresse aussi aux élites concurrentielles d'Haïti et à la collectivité nationale. Ainsi, l'offre politique, greffée par mimétisme sur le modèle de la démocratie occidentale, venait à la rescousse d'un État frappé de fragilité, engagé avec incertitude sur les chemins de la démocratie. Elle tend à s'inspirer du modèle exporté par les démocraties occidentales. Celles-ci, depuis une vingtaine d'années, privilégient les principes d'égalité et de progrès, les valeurs des droits de l'homme, érigent la démocratie en modèle de référence, qui s'impose avec autorité à certains pays, n'excluant pas les plus-values tirées du statut de puissance rattaché à des pays exportateurs, tels les États-Unis par exemple. « Aujourd'hui, les États-Unis jouissent d'une force militaire sans égale et d'une très grande influence économique et politique. [Ils] mettront à profit cette opportunité pour répandre à travers le monde les bienfaits de la liberté. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour apporter l'espoir de la démocratie, du développement, du

¹⁷⁷ DABENE O, *Ibid*, p. 91.

marché libre et du libre-échange aux quatre coins de la planète. »¹⁷⁸ De son côté l'armée en Haïti cherche à convaincre ses « tuteurs » des efforts qu'elle engage en matière de démocratie, en pérennisant ses pratiques prédatrices, en reproduisant au moment de la transition la même fonction instrumentale qu'elle accomplissait sous le régime autoritaire, c'est-à-dire la capacité de protéger les intérêts des classes dominantes. Au service de celles-ci, l'armée a su tirer la légitimité qui lui fut nécessaire par le déploiement de son aversion contre le communisme. Néanmoins, dans le contexte de 1986, elle a changé de stratégie mais poursuit des mêmes résultats, par l'apologie de la démocratie réinventée. Nous avançons l'hypothèse que l'armée, malgré ses interférences dans le champ politique, prétend adhérer à la démocratie mais comme projet destiné à la sauvegarde des intérêts individuels, comme un « stade d'appropriation des chances sociales et économiques. »¹⁷⁹ et comme l'élément clé de composition, de définition de nouvelles règles du jeu politique.

Jean François Médard, inspiré de la démarche de Max Weber, a utilisé le concept de « néopatrimonialisme ». Il propose une approche nouvelle qui ne confond plus la sphère publique avec la sphère privée.¹⁸⁰ En effet, selon lui, le croisement des apports de la « logique étatique moderne »¹⁸¹ avec les pratiques traditionnelles ne s'est accompagné ni d'une profonde transformation des sociétés réceptrices de la greffe, ni d'une appropriation complète, ni d'une absorption complète du modèle d'inspiration occidentale. Médard complétait son approche du néo-patrimonialisme en glissant du registre institutionnel vers celui des acteurs. Il pose ainsi les problématiques de la personnalisation du pouvoir, d'accumulation de ressources en mobilisant le concept de « *stradling* », c'est-à-dire le chevauchement de deux sphères, dans le contexte où les secteurs politiques et économiques sont confondus, où les entrepreneurs politiques sont travaillés par des logiques « communautaires », « corporatistes », « factionnelles ». D'ailleurs, Médard introduit plusieurs variables dans l'étude de l'État en Afrique. De la même manière, son modèle néo-patrimonialiste, qui connaît son efficacité dans les sociétés africaines, notamment, pourrait éclairer sur les objectifs des élites en Haïti. Nous gardant d'aborder la question sous l'angle normatif, nous nous référons au modèle de Médard en proposant d'introduire dans l'analyse du néo-patrimonialisme en Haïti, le terme de

¹⁷⁸ BATISTELLA Dario, « L'Occident exportateur de la démocratie », *Politique étrangère* 2011/, hiver, p. 813-824.

¹⁷⁹ WEBER Max, *Economie et société*, tome 2, Plon, 1995, p. 56.

¹⁸⁰ Jean François Médard a établi la distinction entre « État-néo patrimonial » et « État prédateur » : le premier est caractérisé par un mode patrimonial de régulation politique fondé sur la redistribution, tandis que le deuxième correspond à un État purement sultaniste : Jean-François Médard, « L'État et le politique en Afrique », *In Revue Française de Science politique*, 2000, No.4-5, pp. 849-854.

¹⁸¹ DALLOZ Jean Pascal, « Au-delà de l'État néo-patrimonial : Jean-François Médard et l'approche élitare », *Revue internationale de politique comparée*, 2006, n° 4, Vol. 13, p. 617-623.

« opportunité », ¹⁸² au sens où le militaire agit en tant qu'entrepreneur, met en œuvre « l'opportunité entrepreneuriale » où il ne vise pas seulement à proposer pour une relation moyens-fins, une utilisation plus efficiente des ressources. Cette hypothèse prend le contrepied de certains analystes qui inscrivent leurs considérations dans un contexte démocratique. « Comme le médecin, l'officier obéit par ailleurs à une vocation qui lui impose de n'user de ses compétences que dans l'intérêt de la société. C'est ce sens du devoir qui constitue la motivation professionnelle du militaire et non des considérations d'ordre économique ou financier. L'appartenance à un corps organisé, enfin, sanctionnée par la loi, trace un clivage entre militaires professionnels et profanes, qui suppose un contrôle des conditions d'entrée dans le corps et des modes de formation de ses membres. » ¹⁸³

- **Les représentations de l'institution dans la société**

Dans le contexte haïtien, le militaire investit l'institution non par souci prétendu de servir l'intérêt général, dans le contexte d'une mission de service public, mais d'user de sa position de pouvoir pour s'approprier les ressources disponibles ou en distribuer à ses « clients », ses ramifications, ses clans. Il joue sur les représentations que renvoie l'institution à la société. Il n'exclut pas l'utilisation des représentations idéologiques dans ses tentatives de construire, de consolider sa domination.

L'armée était composée, depuis 1946 des officiers issus des classes moyennes. Cette recomposition sociologique est due aux effets de l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934). « Cependant, dans leur majorité, ces militaires aspiraient à monter en grade et à détenir des postes leur permettant un enrichissement facile...L'accession à de juteuses fonctions ponctuées d'autoritarisme martial semblait la seule garantie de l'avenir... L'armée de Duvalier fils se renfloua d'enfants du régime, ceux dont les pères militaires du VSN (tontons macoutes) avaient bénéficié des faveurs du système depuis 1957.» ¹⁸⁴ Ce mode d'organisation sélective était donc étranger à toute idée de pluralisme idéologique : formée à l'école du duvaliérisme, issue de la même classe sociale, adhérant à une communauté de valeurs, partageant le même sentiment d'appartenance, l'armée confondait les ressources de

¹⁸² CHABAUD Didier, MESSEGHEM Karim, « Le paradigme de l'opportunité. Des fondements à la refondation ». *Revue Française de gestion*, n° 206, 2010, p. 94. Ici, on met l'accent sur l'individualisme méthodologique qui privilégie l'individu et, sa volonté et ses ressources. Dans le cadre de notre travail, c'est l'individu qui est mis en avant ; chacun se défend avec ses armes, l'individualisme méthodologique renvoie à trois critères : l'intentionnalité, la rationalité et le subjectivisme.

¹⁸³ JOANA Jean « La démocratie face à ses militaires, Où en est l'analyse des relations civils -militaires ? » *Revue française de sociologie*, 2007/1 – Vol. 48, pp. 133 à 159.

¹⁸⁴ SOUKAR Michel, « Armée et politique en Haïti », p. 175, In BARTHELEMY Gérard et GIRAULT Christian, *La République haïtienne. État des lieux et perspectives*, Paris : éditions Karthala, 1993, 485 p.

l'État : « Patrimoine de tous, l'État...a été conçu et idéalisé comme un État providence, lieu d'accomplissement du bien-être matériel et lieu de mise en forme du lien social. »¹⁸⁵ L'ensemble des élites qui en étaient membres adhérait aux mêmes finalités, aux mêmes objectifs et la démocratie qui était un projet lointain, vint sans doute les contrarier dans leur évolution, leurs actions et leur vision. Que l'aspiration démocratique ne soit l'objet d'une éclosion rapide et spontanée, d'une adhésion joyeuse au lendemain du départ de Duvalier ne tient pas à la non-diffusion de la démocratie au sein de l'armée, mais au poids des référents culturels ; « le système de valeurs », les « idéologies » et « représentations » donnaient corps à cet enracinement de l'autoritarisme et aux facteurs qui le cimentaient. Comment s'est manifestée cette forme d'appropriation ? Elle se manifeste par la mobilisation des registres différents : institutionnels, culturels, ethnologiques, démographiques.

La théorie de l'entrepreneur politique est proposée dans un contexte d'accumulation¹⁸⁶ comme hypothèse complémentaire de la théorie des groupes d'intérêt d'Olson et considérée comme une alternative à la théorie de la recherche de rente. L'entrepreneur politique, comme prédateur, se définit comme un chercheur de rente, qui mobilise, détourne des ressources de la production, pour en faire un levier dans sa trajectoire politique. « Il est aussi l'individu qui saisit dans l'action politique un moyen de s'enrichir. Il ne s'agit pas simplement de s'enrichir par des transferts publics (prédation), mais d'obtenir une rémunération en contrepartie d'un mandat ou d'une fonction politique. »¹⁸⁷

Le contrôle politique de l'armée depuis 1986, entraîne une instabilité politique caractérisée par la multiplication de coups d'État, de démissions forcées, d'exils volontaires ou forcés. La finalité de ces renversements vise à s'assurer, du côté des acteurs, de la captation, de la jouissance des ressources publiques. Des travaux récents sont unanimes à souligner cette « recherche hégémonique » que met en œuvre l'armée en Haïti à travers trois dimensions principales : « la dimension de l'autonomisation et de l'institutionnalisation du pouvoir militaire par rapport aux groupes sociaux antagonistes », « dimension de l'accumulation des richesses », « dimension du sens commun constitutif de la domination »¹⁸⁸. D'abord, pour L. Hurbon « la chute de Duvalier paraissait pour les hauts gradés une

¹⁸⁵ BOURMAUD Daniel, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 13, n° 4, 2006, p. 632.

¹⁸⁶ FACCHIMI François, « L'entrepreneur politique et son territoire », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2006/2 (juillet), p. 263-280.

¹⁸⁷ *Ibid*, p. 256.

¹⁸⁸ BAYART Jean-François, MBEMBE Achille, TOULABOR C, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, 1992, p. 47.

opportunité inespérée offerte non pas d'exercer le pouvoir...mais d'obtenir, par reproduction élargie, les privilèges économiques réservés jusqu'ici à la seule famille du dictateur et à ses proches collaborateurs. L'État haïtien sous la direction de l'armée, allait se transformer peu à peu en État maffia : plusieurs hauts gradés disposent parfois de leurs propres bandes de « macoutes », les pratiques de contrebandes se généralisent aux frontières (par terre avec le voisin dominicain, par mer avec Miami) ainsi que le trafic des armes et de la drogue.»¹⁸⁹ Pour Sauveur Pierre Etienne, « le contrôle effectif et l'exercice direct du pouvoir étatique permirent aux militaires de mettre toutes les institutions publiques en coupe réglée et de gérer les affaires de l'État comme leurs affaires privées. Ainsi l'utilisation des fonds du trésor public dépendait des caprices d'un général président et de certains officiers supérieurs des forces armées d'Haïti ».¹⁹⁰ On voit bien que la diversification des circuits de « profits » de « rentes » rencontre la description que fait Matts Lundall, qui renvoie au phénomène du néo-patrimonialisme. « Il n'y a pratiquement pas de limites aux dommages que les petites cliques, qui gouvernent Haïti depuis sa création comme nation souveraine jusqu'à aujourd'hui sont prêtes à infliger à l'économie dans le but de redistribuer les revenus en leur faveur. »¹⁹¹ De plus, les travaux les plus récents sur la corruption sont ceux qui ont été conduits par Leslie Péan : s'inspirant des travaux de Michel Foucault, il conçoit l'étude de la corruption dans le contexte de la « *gouvernementalité* » ; Péan est conduit à analyser la corruption depuis l'indépendance d'Haïti à 1990. Selon lui, la corruption est un mode d'action politique qui associe des modalités d'accumulation diverses à une finalité politique, une stratégie politique. Cependant, Péan a présenté au-delà de la période 1986-1990¹⁹² les rationalités de la corruption sous les régimes Duvalier, elles sont si instrumentalisées que de réelles difficultés se posent aux militaires au lendemain du départ de Duvalier à se dégager du patrimonialisme. Au contraire, ils font preuve d'un immense talent pour manipuler au profit du maintien du système les paramètres nouveaux, importés d'occident : ils glissent comme du vernis et finissent par effets de composition, par développer, par renforcer le système néo-patrimonial. Ainsi, loin d'être l'instrument de lutte

¹⁸⁹ HURBON Laennec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle .la démocratie introuvable*, Paris, 2001, p. 69, Karthala.

¹⁹⁰ PIERRE ETIENNE Sauveur, *Elites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti 1697-2004*, Thèse présentée à l'Université de Montréal, Avril 2005, p. 351.

¹⁹¹ LUNDAHL Mats, « Forces économiques et politiques du sous-développement haïtien » p. 252 In HURBON Laennec (Dir.), *Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, 383 p.

¹⁹² PEAN Leslie a consacré 4 tomes à l'étude de la corruption en Haïti : *Haïti, économie politique de la corruption. De Saint Domingue à Haïti (1791-1870)*, Paris : Éditions Maisonneuve et Larose, 2003, 348 p. ; Tome II. *Haïti, économie politique de la corruption. L'État marron (1870-1915)*, Éditions : Maisonneuve et Larose, 2005, 449 p ; *Haïti, Economie politique de la corruption, Tome III. Le saccage (1915-1956)* ; Paris : Maisonneuve et Larose, 2006, 607 p ; *Haïti, Economie politique de la corruption. L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*, 2007, 812 p.

contre la corruption, l'État parvient à en faire un outil de domination, l'intériorise en tant que donnée fondamentale de sa politique publique.

Mais Michel S. Laguerre établit directement la relation entre « *armée business* » et action politique, intègre le terme corruption dans la stratégie des acteurs : elle prend la forme d'une alliance. « La corruption militaro-affairiste doit être comprise dans des termes individuels – les deux civils, comme militaires – d'un engagement » qui se précise en opposition avec des principes éthiques dans des activités lucratives. »¹⁹³

• L'interaction des individus et la société

Il est nécessaire, du point de vue méthodologique, de ne pas se limiter au seul point de vue de la sociologie militaire qui privilégie l'observation de l'armée de ses activités, ses croyances, la manière dont les officiers perçoivent leur rôle dans la société, l'origine sociale des élites militaires.¹⁹⁴ Il est également nécessaire de prendre en compte les individus en interaction avec la société, comme l'explique J. Linz : « Toutes les sociétés sont, en dernière analyse, fondées sur l'action des individus, et pas seulement sur celle des élites et leaders. Qu'est-ce qu'une armée ? Des généraux, colonels, lieutenants- colonels, capitaines, sergents et, enfin, des soldats. Chacun de ces individus interagit avec les autres et obéit pour de multiples raisons. L'agrégation de tous ces comportements – de 50 000 ou 100 000 personnes – est ce qui fait l'armée. Le général seul ne fait pas une armée ; une armée sans soldats est inconcevable. Aussi, et en dernière instance, il y a les individus. »¹⁹⁵ Pour saisir ce phénomène, l'appareil conceptuel est d'un grand intérêt.

Nous employons le concept d'entrepreneur politique parce qu'il nous permet de comprendre les motivations des militaires qui multiplient des coups d'État en ciblant autant des gouvernements civils que militaires. Assurant la défense des intérêts de son groupe social, de sa clique, ou de son évolution professionnelle, le militaire investit l'« itinéraire d'accumulation » : sa place dans la hiérarchie militaire, les ressources symboliques tirées de sa position politique, l'influence de son groupe social « favorisent et encouragent les processus d'accumulation. »¹⁹⁶ Les itinéraires

¹⁹³ LAGUERRE Michel S., *Business and corruption : Framing the haitian Military question*, California, Management review 36 (3), 89-106.

¹⁹⁴ COHEN Samy, HUNTINGTON Samuel P., *The Soldier and the State : the Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press, 1957, et JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier : a Social and Political Portrait*, New York, Free Press, 1971.

¹⁹⁵ SNYDER, Richard Owen. Retour sur les travaux de Juan Linz et leur réception. Extrait de l'entretien avec Juan J. Linz, *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, 2006/1, p.170.

¹⁹⁶ GESCHIERE P, KONINGS Piet « Itinéraires accumulation au Cameroun », *Cahiers d'Études africaines*, 1195, Vol. 35, n° 138-139, pp. 692-695.

d'accumulation empruntent fort souvent les chemins du délit, de l'informel, des arrangements entre membres du même réseau : cette accumulation vise à se prémunir contre les risques de sanctions quand l'outrance ferait sauter les verrous de l'intolérable et quand la connivence avec le supérieur hiérarchique connaîtrait ses limites.

Trois cas peuvent sans doute illustrer le phénomène d'accumulation en s'appuyant sur la démonstration de Michel S. Laguerre : d'abord, le militaire est un investisseur brasseur d'affaires, à Port-au-Prince, ou en provinces. Il bénéficie d'un ensemble d'avantages liés à sa fonction qui lui permettent de s'échapper d'un contrôle douanier, de bénéficier des coûts avantageux, de se soustraire à l'impôt, de bénéficier des prêts à la banque, d'avoir une protection qui lui permet d'être moins vulnérable aux vols, aux actes aux attaques à mains armées. Ensuite, un officier n'est pas commerçant, mais joue le rôle de négociateur, de vendeur de services. Son uniforme facilite sa pénétration dans les circuits administratifs les plus opaques pour récupérer un papier, débloquer une situation, intervient même dans des situations compromettantes (offre d'impunité à des délits, libération avant jugement, passage de stupéfiants...). Enfin, l'officier dispose de correspondants qu'il place dans des espaces administratifs et productifs, où ses interventions sont rétribuées ; connaissant les limites de l'informalité, l'officier manœuvre dans l'ombre, il agit dans les espaces souterrains, invisibles et protégés, au service d'une entreprise privée, qui lui réserve des gratifications en retour.

C'est pourquoi, l'officier qui participe aux coups d'État n'est pas au service de ses propres intérêts, mais agit dans l'intérêt d'une catégorie sociale qui lui commande une opération de renversement de régime, celui-ci étant jugé nocif et nuisible à l'enrichissement. L'officier correspond ici à la définition de l'entrepreneur, c'est-à-dire un agent qui remet en cause la relation moyens-fins et cherche à créer, à induire de « nouvelles relations moyens et fins précédemment non détectées ou non utilisées... »¹⁹⁷. Ce cadre de lecture éclaire la nature des desseins qui sous-tendent l'organisation des coups d'État. Le président Lesly Manigat, a été renversé par un coup d'État militaire, le 19 Juin 1989, cinq mois après son investiture, suite à un conflit d'autorité et d'interprétation du rôle de l'armée et du pouvoir civil. Il a déclaré que son « gouvernement a été renversé pour des raisons plus spécifiques à savoir la résistance et la réaction de plusieurs intérêts puissants à (son) action de lutte contre la corruption et la contrebande. L'épuration de l'administration en touchant certains amis de Namphy m'a valu l'hostilité de ce milieu. Exemple : le commandant militaire de Saint Marc patron de la

¹⁹⁷CHABAUD Didier et MESSAGHEM Karim, « Le paradigme de l'opportunité des fondements à la refondation ». pp. 93-112, *Revue Française de gestion*, 2010/7, n° 106.

contrebande locale, a organisé une manifestation hostile pour s'opposer à l'application de la réforme douanière, sur ordre du général Namphy... L'un des obstacles majeurs rencontrés par le gouvernement a été la montée de l'insécurité publique, du banditisme et des assassinats nocturnes. Or, plusieurs enquêtes ont démontré que les responsables étaient, la plupart du temps, des policiers ou des militaires, agissant sur ordre pour déstabiliser le pouvoir. En m'informant loyalement sur ces complots, le colonel Paul s'est attiré les foudres de Namphy qui a décidé sa mutation. »¹⁹⁸.

Il apparaît que les déclarations de M. Manigat prouvent le chevauchement des positions de pouvoir, ainsi que la mobilisation des chances économiques qui facilitent l'accès aux ressources, dans un contexte de luttes pour l'appropriation des gains.¹⁹⁹

Nous pourrions appliquer la même analyse dans son ensemble à l'institution militaire, constitutive par homologie avec les sociétés africaines, d'une espèce de « groupe » qui se déploie au service d'une catégorie particulière de citoyens de la collectivité, avec des rationalités insoupçonnées, et le caractère instrumental. Ce rôle semble être joué par le « Quartier général, bras armé de l'oligarchie, « générateur d'effets d'ordre et de sécurité »²⁰⁰ ; en répondant aux appels d'usages de la violence physique, il vise une double finalité : veiller à la protection de ses intérêts par la mise en place d'un gouvernement avec lequel elle nourrit

¹⁹⁸ Ces déclarations, issues de sources diplomatiques sont rapportées par *DE LA VIGNE, Haïti 1984-1994. Essai sur les conditions d'une transition politique*. Thèse pour le doctorat en droit présentée et soutenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Faculté de droit. Dans cette affaire, il s'agit d'une crise de confiance entre les États-Unis et le président Lesly Manigat. Celui-ci n'ayant pas eu des pressions assez profondes au sein de l'armée, s'appuya sur le colonel Jean-Claude Paul, commandant de la meilleure unité de l'armée connue sous le nom de « bataillon tactique des casernes Dessalines », qui faisait l'objet d'une inculpation aux États-Unis pour affaire de drogue, le 9 Mars 1988, à Miami. Le gouvernement de Manigat refuse de céder l'officier, indiquant qu'aucune preuve sérieuse n'a été donnée par les américains. Son ministre des affaires étrangères Gérard Latortue n'a même pas été informé de cette affaire et qui ne savait pas non plus si le frère de Jean Claude Paul a été affecté par Manigat au poste d'ambassadeur en Côte d'Ivoire. Mais des soupçons graves pesaient sur le colonel Jean Claude Paul, voici ce que raconte le Général, qui fut également président de la république, suite au coup d'État contre le général Namphy : « vers le mois d'avril 1988, à Aquin, il y eut même échange de coups de feu entre des militaires de ce district préposés à la surveillance d'un avion qui avait fait un atterrissage forcé aux environs de cette ville et un groupe de militaires des Casernes Dessalines qui tentaient d'approcher l'appareil en vue d'accaparer la « précieuse substance » se trouvant à bord. ces militaires, arrêtés par la police, furent libérés par le colonel Jean-Claude Paul qui intervint hors de son commandement dans le dossier .une enquête ordonnée par le Grand quartier Général demeura sans suite » (*PEAN Leslie, Haïti, Economie politique de la corruption. Tome IV. L'ensauvagement macoute et ses conséquences 1957-1990*, Paris : Édition Maisonneuve et Larose, 2007, p. 689 reprend les déclarations du Général Prosper Avril, auteur de vérités et révélations, *Tome III, Haïti, le livre noir de l'insécurité 1999-2000*, Imprimerie Le Natal, Port-au-Prince, 2001, p. 193). Le général Henri Namphy décide d'une nouvelle affectation du colonel Jean Claude Paul, il devient Général de Brigade et sera transféré au Grand quartier général. Ayant compris qu'il s'agissait de le couper de sa base aux Casernes Dessalines, Jean-Claude Paul refuse cette promotion et tente de rejoindre le millier de soldats dévoués à sa cause. Il est empêché mais il escalade les murs et est accueilli par la troupe. Le président Manigat accuse le général Namphy des procédés utilisés contre Jean-Claude Paul et le sanctionne par une mise à la retraite en résidence surveillée. » (L. Péan, 2007, *op. cit.*, p. 689).

¹⁹⁹ Max Weber, *Economie et société*, Tome 2, Plon, 1995, p. 54.

²⁰⁰ BALANDIER Georges, *Au temps des colonies*, Paris, Seuil, 1985, 138 p.

des affinités, contribuer à la modification des règles du jeu politique malgré la médiation électorale.²⁰¹

Ces hypothèses pourraient être les explications causales du renversement de Jean-Bertrand Aristide. Celui-ci l'explique dans le livre bilan que son gouvernement a publié en vue de convaincre l'opinion publique internationale de la qualité de ses actions et d'identifier la résistance du « noyau néo-patrimonial à ses actions ». Son gouvernement a tenté de mettre fin au « trafic d'influence, racket de la protection, contrebande, spoliations, trafic de drogue. »²⁰² Les objectifs qu'il poursuivait au nom d'une conception moralisante de la chose publique n'ont pas pu être poursuivis : « l'armée est gangrenée par le trafic et ses activités connexes depuis l'officier général organisant le transit de chargement de cocaïne atteignant des centaines de kilos, jusqu'aux moins gradés, protégeant les dealers locaux ou revendant eux-mêmes du crack. Les affectations à la sécurité des ports et aéroports, les commandements dans les zones bénéficiant de ports naturels, devenaient des faveurs convoitées et permettaient d'accumuler rapidement fortune et pouvoir. »²⁰³ Mais ce discours de dénonciation, ou de constat ne suffit pas à rendre compte des liens entre la démocratie et les catégories dirigeantes.

• Le néo-patrimonialisme et l'armée

Le néo-patrimonialisme connaît une évolution en Haïti après 1986 où d'un côté l'armée se réclame de la démocratie, mais contrôle les modes d'accumulation accessibles par le pouvoir, de l'autre, les acteurs faisant l'apologie de la démocratie espèrent accéder aux représentations matérielles et symboliques du pouvoir. Le trafic de drogue a connu d'abord une croissance accrue après le départ de Duvalier. Le constat est formulé par les services américains de renseignement de la *Drug Enforcement Agency* : « le nombre de trafiquants de drogue colombien vivant en Haïti augmente chaque jour et les narco-trafiquants utilisent maintenant Haïti comme base de leurs opérations et comme zone de transfert. De plus, ces organisations sont en train d'acheter des sociétés et firmes légitimes qui servent de couverture pour leurs activités de contrebande. Et une fois qu'ils sont implantés dans le commerce local, alors ils mettent l'accent sur la corruption des officiels publics pour protéger leurs intérêts. »²⁰⁴ Puis, le

²⁰¹ *Information Caraïbe*, 21 Octobre 1991, n° 852 rapporté par *Information Caraïbe*, que les deux hommes les plus riches à Port-au-Prince Fritz Mews et Gilbert Bigio ont financé l'achat des armes et munitions performantes, trois semaines après le coup d'État.

²⁰² ARISTIDE, Jean-Bertrand, *Haïti, un an après le coup d'État*. Montréal : CIDIHCA, 1993, pp. 37-50.

²⁰³ *Idem*, p. 40.

²⁰⁴ PEAN L, *Economie politique de la corruption*, Tome IV, 2007, *op. cit.*, p. 688 : « According to DEA intelligence, the number of Colombian narcotics traffickers residing in Haiti has been growing daily and the narcotics organizations are now using Haïti as base of operations, storage site and staying area. In addition, these

témoignage du Général Prosper Avril, président de la République du 17 septembre 1988 au 10 Mars 1990 livre un diagnostic de l'ampleur du trafic : «...À partir de l'année 1986, Haïti était devenu le carrefour privilégié de transit de la drogue vers les États-Unis d'Amérique, et aux yeux de la société haïtienne et du service américain des narcotiques, la *Drug Enforcement Agency (DEA)*, le grand responsable de cette situation était l'armée d'Haïti des militaires préposés en principe à la surveillance et au contrôle du trafic des stupéfiants étaient eux-mêmes accusés de s'adonner à ce commerce illégal et de l'encourager.²⁰⁵ Les complices pouvaient être accusés de s'adonner à ce commerce illégal et de l'encourager. Les complices pouvaient être trouvés un peu partout : dans les aéroports, les wharfs, les districts et sous-districts militaires, en général à travers le pays où, en plusieurs endroits, opéraient des pistes clandestines facilitant le largage de la drogue ou l'approvisionnement en essence des trafiquants en route vers les États-Unis d'Amérique ou les îles françaises et anglaises. »²⁰⁶ Enfin, d'autres sources établissent la corrélation entre l'activité réelle de la drogue dans l'armée et la temporalité du coup d'État ; Jean-Bertrand Aristide fut renversé un mois après la signature d'un accord de coopération entre celui-ci et la DEA.²⁰⁷ Des « trafiquants colombiens auraient versé quelques 100 millions de dollars par an au Colonel Michel François, chef de la Police à Port-au-Prince, contre la protection du transit de cocaïne en Haïti. »²⁰⁸ Des rapports officiels américains renseignaient sur l'existence de cette activité dans laquelle furent impliqués de nombreux officiers : le colonel Jean-Claude Paul, selon le rapport de La

organizations are buying up legitimate businesses to serve as front companies for their smuggling operations. One having gained access to local commerce, they then focus on corrupting public officials to protect their interests. » (Live US Senate, Drugs, Law Enforcement and Foreign Policy, Report prepared by the Subcommittee on Foreign Relations, US Senate, 100th Congress, 2nd session, Washington, DC, Government Printing Office, 1988.

²⁰⁵ « La guerre du Vietnam est l'un de ces moments importants. Les Américains instrumentalisent alors le trafic de stupéfiants : ils vont rémunérer certains secteurs du pouvoir sud-vietnamien en lui laissant la gestion du trafic de drogue, en même temps qu'ils utilisent les ressources de ce trafic pour financer leur effort de guerre – chose que les services secrets français avaient faite également auparavant. Cette guerre est également importante car les dirigeants américains acceptent que leurs troupes se droguent. Une fois le conflit terminé, tous ces GI sont rapatriés aux États-Unis sans que l'on prenne la peine de s'occuper d'eux, en particulier sans que l'on se préoccupe de les désintoxiquer, ce qui est l'origine de la création du grand marché américain de consommation d'héroïne. La guerre du Vietnam est donc un moment clé du développement La guerre du Vietnam est donc un moment clé du développement du trafic de stupéfiants, sans que l'on puisse véritablement le lier à la mondialisation, sauf à dire que celle-ci est tellement englobante que tout lui est rattaché. » (BAYART Jean-François, *État mafias et mondialisation*, Débat entre Jean-François Bayart et Jean De Maillard, *Economie politique*, 2002/3, n° 15, p. 98 à 110).

²⁰⁶ AVRIL Prosper, *Vérités et révélations*, Tome III, *op.cit.*, p.192.

²⁰⁷ Voir *EL SOL*, *journal mexicain*, 10 Mai 1993.

²⁰⁸ JALLOT Nicolas, « Haïti, plaque tournante de la drogue », *Le Point* 26 Mai 1994, n° 1132, pp.70-79. Des analystes montrent comment la drogue est encore présente dans le champ politique. « Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide fut renversé en février 2004 par une milice financée par le trafic de drogues et le gouvernement états-unien (Chomsky & alii, 2004)... Avions, navettes rapides, navires de commerce, yachts et embarcations de pêche quittent désormais le Venezuela pour décharger leur marchandise en Haïti, en République Dominicaine, puis en Afrique de l'Ouest et enfin en Europe, particulièrement en Espagne et au Portugal. » LABROUSSE Alain, FIGUEIRA Daurius, CRUSE Romain : « Evolutions récentes de la géopolitique dans la Caraïbe, *Revue de géographie politique et de géopolitique* », 2008/4, <http://espacepolitique.revues.org>.

Commission du sénat américain présidée par John Kerry, disposait d'une piste privée de deux kilomètres, pouvait recevoir des avions de gros porteurs, et un autre gradé Joseph Michel François utilisait la piste d'atterrissage de l'aéroport militaire du Bowen Field sur laquelle venaient se poser les avions en provenance de Colombie, bourrés de poudre. »²⁰⁹

Nous avons vu pourquoi l'armée tente d'influencer le mode d'organisation de la vie politique. La finalité recherchée vise la satisfaction de ses intérêts immédiats ou de ceux de l'oligarchie qu'elle défend. Sans doute cette approche est-elle critiquable : elle tend à faire passer l'armée pour une institution homogène, comme un bloc compact imperméable aux contradictions qui minent la société. L'armée fait partie de la société, ses membres aussi. Ils sont davantage portés vers la satisfaction des intérêts individuels. Nous avons choisi de faire place, dans ces développements, à la théorie du choix rationnel qui s'oriente autour de trois postulats : le postulat de l'individualisme qui considère que « tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou d'actions individuelles ». L'analyse sociologique se bornera à « comprendre le pourquoi des actions, des croyances ou des attitudes individuelles responsables du phénomène qu'on cherche à expliquer. » Le deuxième postulat, celui de la « *compréhension* » vise à « comprendre » les actions, croyances et attitudes de l'acteur individuel », l'analyse sociologique tente de reconstruire le sens qu'elles ont pour lui. Tandis que le troisième postulat, celui de la rationalité pose que « l'acteur adhère à une croyance ou entreprend une action parce qu'elle fait sens pour lui, en d'autres termes, que la cause principale des actions, croyances, etc... du sujet réside dans le sens qu'il leur donne, plus *précisément* dans les raisons qu'il a de les adopter. »²¹⁰ Comment avons-nous procédé pour la reconstruction des raisons des acteurs ? Nous avons construit des hypothèses et les avons testées au cours de notre démonstration.

Certains officiers adhéraient au projet de diffusion de la démocratie dans la société haïtienne, or la démocratisation suppose la fin des inégalités, le respect des règles professionnelles. Les motivations de l'armée ne se limitent pas aux avantages matériels et financiers : elles sont d'ordre politique.

²⁰⁹ US Senate, Drugs, Law Enforcement and Foreign Policy : The carte, Haïti and central America, Hearings before the Subcommittee on terrorism, narcotics and International Communications of the Committee on Foreign relations, 100th Congress, second session, Washington D.C, April 4, 5, 6, and 7 1988, p.138 (cite par Leslie Péan, Tome IV, p. 691) Voir FARMER Paul, *The uses of Haïti*, Common Courage Press, Maine, 1994, p. 231.

²¹⁰ BOUDON Raymond, *Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique*, Sociologie et Société, 39/1, 2002, p. 9-34.

5. Vers la recomposition des forces politiques

L'hypothèse qui guide notre analyse est celle de s'interroger sur le rôle des militaires dans un régime non démocratique, ou du moins quel rôle pourraient-ils jouer dans la construction de la démocratie ?²¹¹ S. Huntington a montré que dans les régimes démocratiques, la fonction de l'armée tend à réduire son immixtion dans le champ politique. D'une part, la professionnalisation des officiers les soumet aux pressions de la société, c'est-à-dire la défendre par le recours aux moyens de violence qu'ils utilisent dans un cadre règlementé et strict. De l'autre, se mettant au service de la société, dont il assure le « respect des institutions, et des valeurs », des officiers sont obligés de recourir à leur expertise, à se limiter à leur vocation et leur appartenance à un corps organisé, et « c'est ce sens du devoir qui constitue la motivation professionnelle du militaire et non des considérations d'ordre économique et financier. »²¹² Le professionnalisme militaire apparaît comme la meilleure garantie de relations saines entre pouvoir civil et hiérarchie militaire : peut-on considérer cette hypothèse comme la variable explicative de l'incapacité des officiers à se cantonner, par conservatisme professionnel, dans les limites que leur imposent les normes législatives et réglementaires ? Mais, les officiers se soumettent au respect de ce conservatisme, non pas par choix, mais parce que l'appartenance à un corps les influence. En outre, ils sont soumis aux pressions que les croyances et les valeurs diffusées par la société exercent sur eux.

Dans le cas haïtien, nous posons l'hypothèse que l'absence du contrôle civil sur les militaires est le résultat de la non-implication de l'armée haïtienne dans les théâtres d'opération de protection de la sécurité du territoire, de la défense de la souveraineté nationale. Les valeurs de l'héroïsme qui étaient des marqueurs identitaires des combattants de l'indépendance nationale au début et durant tout le XIX^e siècle, disparaissent sous la double poussée des orientations définies par les forces d'occupation américaine (le dernier héros de la lutte anti-impérialiste fut Charlemagne Péralte) et de la lutte anti-communiste. Ainsi, une nouvelle armée s'est formée dans un contexte caractérisé par une dilution de repères moraux, d'érosion de valeurs professionnalisantes, de déliquescence des représentations symboliques. Ces deux motivations étaient indispensables, car elles assuraient à l'armée une discipline, une ligne directrice.

²¹¹ JOANA « Jean, La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? » *Ophrys, revue française de sociologie*, 2007/1, vol. 148, pp.133-159. HUNTINGTON Samuel, *The soldier and the state. The theory and politics of civil military-relations*, Cambridge Harvard University press, 1957.

²¹² *Idem*, p.134.

Pourquoi les armées latino-américaines, coulées dans le moule nord-américain ont résisté aux crises politiques et n'ont pas implosé²¹³? Parce que d'une part, le socle moral que nous avons évoqué antérieurement résiste, et de l'autre, ces armées restent marquées par le professionnalisme, et sont imprégnées de la culture de l'héroïsme. Pourtant, ces armées continuent à opérer des coups d'État. Pour Alain Rouquié, ces « armées sont des institutions modernes, professionnelles, qui sont la branche armée de l'État. Et très souvent, elles apparaissent comme étant l'État. Le coup d'État, c'est vraiment l'État qui se substitue à la vie politique. Une autre particularité, c'est que nous sommes dans un continent où les inégalités sont très fortes, où il y a en quelque sorte contradiction entre le suffrage universel, la règle majoritaire de la démocratie et la concentration du pouvoir social et économique. Très souvent les militaires interviennent parce qu'on leur a demandé d'arrêter une dynamique politique qui apparaît comme un danger ou une menace pour le pouvoir social traditionnel car ce sont les civils qui font les coups d'État, même si les militaires les transcrivent dans le langage étatique. »²¹⁴

Le contexte haïtien sans doute exige une approche différente. Mais, sans succomber à une tentative de comparaison entre la situation haïtienne et le contexte latino-américain, nous reprenons l'observation d'Alain Rouquié : il explique que le coup d'État militaire n'est pas un acte isolé, entrepris et réalisé par des militaires : « Un coup d'État militaire n'est pas possible sans préparation de l'opinion par les civils, c'est-à-dire sans qu'un ensemble de groupes civils ne justifie par avance l'intervention militaire. Les interventions ne sont ni spontanées ni strictement militaires. Il est exclu, dans des États modernes, que l'armée prenne le pouvoir de sa propre autorité. Il faut avoir à l'esprit cette règle qui veut que « chaque parti ait son colonel ». Car la société est « prétorianisée », un groupe civil important pense que seule l'armée peut barrer la route à une menace politique ou sociale, qu'il y a un coup d'État. »²¹⁵ L'armée en Haïti poursuivait-elle l'ambition de garder le pouvoir? Avait-elle l'objectif d'opérer un recrutement de gouvernements civils? L'armée semble avoir été tentée par les deux formes d'intervention.

La place de l'armée est différente selon que l'on se situe dans un pays démocratique ou autoritaire : dans le premier, le pouvoir militaire est subordonné au civil, tandis que dans le

²¹³VAGNOUX Isabelle, « Washington et les régimes militaires sud-américains (1964-1989) des alliances encombrantes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2010/1 n° 105, p. 17-32.

²¹⁴ Entretien de Alain Rouquié avec Jean Joana Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions, *Revue Internationale de politique comparée*, 2008/1, Vol. 15, p. 151-162.

²¹⁵ ROUQUIE Alain, *Idem*, p. 153.

second, le pouvoir civil est prisonnier du pouvoir militaire. Cette dualité est ramenée par Anton Bebler à travers une séparation théorique par deux concepts, la « *civilocratie* » et la « *militarocratie* ». ²¹⁶ La première serait un régime politique où les principaux pouvoirs sont détenus par les civils, l'armée y constitue un élément important de l'appareil d'État, mais ne se définit pas comme la clef de voûte des mécanismes de distribution des pouvoirs. Par contre, la « *militarocratie* » est le système politique dans lequel les sommets de la hiérarchie militaire et ceux du pouvoir politique sont occupés par les mêmes acteurs militaires remplissant simultanément les deux types de fonction. ²¹⁷ En l'absence d'institutions crédibles, l'armée crée sa propre force et son autonomie organisationnelle, en s'imposant comme la seule structure qui échappe aux affrontements. Elle se présente comme la seule capable de restaurer l'État, où dans certains cas, les Généraux assurent une transition régulière vers un gouvernement civil et contribuent largement à refouler les ambitions politiques d'un bon nombre de militaires. Ces derniers poursuivent des objectifs divergents : parvenir à une croissance économique accélérée, rationaliser l'économie en conformité avec les principes d'un capitalisme efficace, être « une avant-garde particulièrement attentive aux conditions sociales objectives ». Ainsi, la « *militarocratie* » est donc multiforme. ²¹⁸ Dans les pays démocratiques, la présence des militaires dans le champ politique obéit à des règles précises. La métaphore utilisée par Mattei Dogan le souligne militaires sans épée dans la politique. « Sans épée » : c'est le sous-produit de la lutte des hommes politiques qui ont cherché à rendre difficile « l'intrusion » des militaires, même démunis d'épée dans le jeu politique. ²¹⁹

Cette tentative a pris corps dès les premiers mois de la « transition ». Le Conseil national de Gouvernement, une structure provisoire, formée au départ de Jean-Claude Duvalier, réunissait outre le général Henri Namphy, Williams Régala, général, Prosper Avril, Colonel, tandis que les personnalités civiles sont représentées par Alix Cinéas, ancien ministre sous Duvalier, et

²¹⁶ BEBLER A. Anton, *Military rule in Africa : Ghana, Dahomey, Sierre Leone, Mali*, Woodrow Wilson School of Public and International Affairs. Center of International Studies, Praeger, 1973, 267 p.

²¹⁷ BEBLER A., « Pouvoir civil et pouvoir militaire », *Mélanges en hommage à Maurice Duverger*, 1987.

²¹⁸ Des études ont montré la diversité des régimes militaires qui ont dominé l'Amérique latine, notamment au cours de la guerre froide. La longévité de ces régimes rend compte de leur diversité : au Paraguay, le général Stroessner a dirigé durant trente-cinq ans de 1954 à 1989, cinq maréchaux et généraux-présidents se succèdent au Brésil pendant les vingt et un ans de gouvernement militaire, de 1964 à 1985, le général Pinochet dirige le Chili pendant dix-sept ans, de 1973 à 1990. En Argentine, le *Proceso* (le Processus de réorganisation nationale, selon les termes de la junte militaire) s'étire sur sept années, de 1976 à 1983, Au Brésil, au Chili, en Uruguay, en Argentine, des gouvernements constitutionnels et issus d'élections tenues démocratiquement sont élus par les forces armées, même si en Uruguay et en Argentine, la dérive autoritaire de l'État et les exactions de paramilitaires avaient commencé avant les putschs. Voir BOISARD Stéphane et al., « L'Amérique latine des régimes militaires », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 105, 2010/1, 304 pages.

²¹⁹ CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Minuit, 1955, p. 706-707. Cité par COHEN Samy, « Le pouvoir politique et l'armée », *Revue Pouvoirs*, n° 125, Avril 2008.

Gérard Gourgue, président de la ligue des droits humains. La mission de ce gouvernement vise à organiser des élections générales devant aboutir à la désignation d'un nouveau personnel politique du post-duvaliérisme. Mais il semble que l'armée souhaite exercer une influence pesante sur les résultats de ces consultations électorales, entraver l'indépendance revendiquée et affirmée par le Conseil Electoral provisoire, nouvelle structure de régulation des consultations électorales. Les frontières n'en sont définies ni par un acte réglementaire, ni par un acte législatif. Le Conseil National de Gouvernement soupçonne le Conseil Electoral de se soustraire à son contrôle. Celui-ci rejette toute intervention du premier sur des questions administratives, le jugeant menaçant pour le crédit auquel il aspire auprès des acteurs politiques impliqués dans la radicalisation anti-duvaliériste. Le calme des esprits cède la place à la constance du rapport de forces. D'abord, le Conseil National de Gouvernement, discrédité dans l'opinion publique, critiqué pour sa complicité avec le duvaliérisme, s'est recomposé, réuni autour des valeurs sûres. Tandis que des formes multiples de mobilisations collectives (grèves, manifestations,...) exigent la démission du Conseil national de gouvernement. Celui-ci publia le 22 juillet 1987 un décret qui marqua la captation par le C.N.G des principales responsabilités du Conseil Electoral provisoire, dont la dissolution fut proclamée. La dérive autoritaire qui a marqué les rapports entre le Conseil National de gouvernement et le Conseil national de gouvernement se traduit par un bilan délictueux : saccage des bureaux de vote, disparition des matériels de vote, incendie à la veille des élections, de l'entreprise chargée d'imprimer les bulletins de vote.²²⁰ Le jour du vote, suite à un attentat contre les électeurs qui fit 34 morts, le Conseil national de Gouvernement décida la dissolution du Conseil Electoral, en forma un autre, fixa de nouvelles élections le 17 janvier 1988, boycottées, mais auxquelles a participé Lesly Manigat qui devint président de la République. L'une de nos hypothèses est vérifiée : l'armée exerçait le contrôle direct sur l'organisation des élections, n'ayant pas souhaité confier le pouvoir à ceux qui ne lui inspiraient pas confiance. Cette tendance de l'armée à identifier les acteurs politiques qui sont peu éloignés de la conception *prétorianniste*, qui adhèrent à la sauvegarde de leurs intérêts ainsi que ceux qu'elle représente dans la structure sociale haïtienne. Un pouvoir civil qui se soumettait aux ordres de l'armée ne fut pas sans doute un vœu pieux mais il ne se concrétisa pas avec le président Lesly Manigat, renversé cinq mois après son investiture. Le projet de banalisation du pouvoir civil fut-il chimérique? Fut-il inaccessible en raison de son contenu monopolistique, de sa reproduction autoritaire, de la privatisation de l'expression du peuple ? Ce projet ne quitta point les

²²⁰ PIERRE ETIENNE Sauveur, *Haïti : Misère de la démocratie* Paris : L'Harmattan, 1999, p. 123.

officiers, il fut au cœur de la stratégie politique du général Prosper : il fit réaliser un coup d'État par les soldats, se l'appropriant, par la suite.

Les tentatives de la part des militaires d'influencer les orientations politiques choisies par un gouvernement civil ne sont pas couronnées de succès ; en revanche, elles ont permis à l'armée d'influencer des « configurations » politiques qui ont des incidences sur la nature de l'État en Haïti. Elles se dessinent autour d'un président de la République issu d'élections au suffrage universel direct certes, mais qui sont contrôlées par l'armée. En outre, l'élu dispose du soutien de l'oligarchie, il est faiblement enraciné, donc élu par une courte majorité de votants. Dans ce cas, les hypothèses de perpétuation de ce régime ne peuvent être examinées qu'en regard des pratiques de privatisation formelle de l'État et de prédation des ressources nationales.²²¹ Faut-il y voir une nouvelle particularité du régime politique ? On peut tenter de trouver une filiation avec le 29 septembre 1991, qui marque le renversement de Jean-Bertrand Aristide par l'Armée. Cet acte délictueux au regard des règles constitutionnelles, considéré comme l'un des renversements les plus brutaux, l'un des actes politiques les plus téméraires de la part de l'Armée, montre comment des institutions importées, comme la constitution de 1987, peuvent être recomposées, en fonction des intérêts des acteurs politiques. Ainsi, les importations institutionnelles sont revendiquées, valorisées, mais réadaptées, ajustées aux spécificités politiques, aux contingences locales, mais aussi au contexte créé par les acteurs eux-mêmes. De même, les élections du 16 décembre 1990 qui ont conduit Jean-Bertrand Aristide au pouvoir ont été réalisées grâce à l'appui des acteurs internationaux. Ces derniers exercent sur Haïti une domination hégémonique, qui se traduit par l'envoi d'experts en matière d'organisation électorale. Ils disposent des ressources symboliques qui sont mobilisables pour la validation du scrutin, d'une part, et de l'autre, pour leur apport technique à l'organisation des élections. Ces scrutins étaient appréhendés comme des actes de « contrition » politique, ils poursuivaient l'objectif de mettre fin à la récurrence des interventions de l'armée dans le champ politique. Ils étaient également perçus comme l'expression civique de l'armée (elle a été partie prenante de la réussite de ces élections) d'envoyer des signaux sur sa volonté de s'engager en faveur de la stabilité politique. Sans doute, l'armée a-t-elle compris le caractère nouveau que revêt le coup d'État du 29 Septembre 1994. Elle a construit une stratégie qui vise la normalisation du coup d'État. Celle-ci comprend deux mouvements.

²²¹ Nous reviendrons sur le concept de privatisation de l'État en s'inspirant de l'approche esquissée par Béatrice Hibou au sens où la redéfinition de nouvelles fonctions présidentielles, qui ne sont plus formelles, participe de la « possibilité de penser d'éventuels modes de pouvoir et de gouvernement, d'entrevoir de nouvelles représentations du politique. » (Dir) HIBOU Béatrice, *De la privatisation des États. Une analyse de la formation continue de l'État*, Karthala, 1999, 391 p.

Le premier vise la recherche du soutien des parlementaires en misant sur la capitalisation de leurs frustrations. En effet, certains partis politiques, malgré leur adhésion au projet politique de Jean-Bertrand Aristide, étaient rejetés à la périphérie de son pouvoir. Le deuxième mouvement : l'opposition parlementaire était ballotée entre les menaces du « raz de marée populiste »²²², et la crainte d'être perçue comme l'artisan d'un coup d'État contre le président Jean-Bertrand Aristide.²²³ Celui-ci disposait d'une force réelle et d'une influence sur les masses. Le souci de préserver cette force politique répondait à un double calcul : d'abord, l'armée aurait pu décider la dissolution du parlement, comme le Général Henri Namphy l'avait fait en renversant le président Lesly Manigat. L'armée a besoin des parlementaires qui saisissent le nouvel espace politique créé par le coup d'État, en vue de s'affirmer sur l'arène politique. Leur appui a pu être assorti de rétributions diverses. L'intégration des parlementaires est à usage externe : elle vise à montrer à la « communauté internationale » le caractère légitime du coup d'État. Ensuite, les normes constitutionnelles prévues en matière de vacance présidentielle sont respectées : le parlement, sous la dictée de l'armée, désigne un juge à la Cour de cassation comme président de la république. Cette caution est renforcée par le choix d'un premier ministre dirigeant d'une organisation des droits de l'homme. En ce sens, le message symbolique adressé à la communauté internationale préoccupée par la construction des représentations en matière de défense des droits humains alors que celle-ci était un objet politique approprié de façon quasi exclusive par la « gauche »²²⁴, était significatif. D'ailleurs le discours légitimant le coup d'État construit par les militaires était axé sur les violations massives des droits de la personne dont le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide fut comptable. Le général Raoul Cédras expliquait que le coup d'État renversant le prêtre-président était une correction de la dérive du pouvoir de M. Aristide. Se posant comme l'officier attaché au respect de la démocratie, le Chef des Forces Armées fait appliquer la procédure régulière en ce qui concerne la nomination du Premier Ministre: discours de politique générale devant le parlement, présentation des stratégies du premier ministre, débats contradictoires au parlement, vote de confiance de la politique du

²²²TROUILLOT Michel Rolph, État et duvaliérisme, p. 190 In G. Barthélemy (Dir), GIRAULT Christian, *Haïti, la république d'Haïti, État des lieux*.

²²³ Le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide n'avait pas la majorité au Parlement. Au sénat la coalition FNCD qui bénéficie de l'apport des deux élus du PAIN dispose de la majorité absolue, soit quinze sur vingt-sept. Au sénat, la coalition FNCD qui bénéficie de l'apport des deux élus du PAIN dispose de la majorité absolue, soit quinze sur vingt-sept. En deuxième lieu se trouvent les six sénateurs de l'ANDP, le PDCH (1), le RDNP (1), le PNT (1), le MRN (2) et un indépendant se partagent les six postes. À la chambre des députés, le FNCD dispose de 27 députés, et l'ANDP dispose du deuxième plus gros contingent avec ses 17 députés. Il est suivi du PDCH (7), du RDNP (6), de 5 indépendants. Le reste va au PNT (3), au MODELH (2), au MKN (2), au MRN (1), à l'URN (1) (MOISE Moïse, *La constitution de 1987 et l'évolution politique*, p.162, In GIRAULT C., G. Barthélemy, *op. cit.*, p.162.

²²⁴ Nous reviendrons sur ce concept au chapitre 2.

premier ministre. « La récupération d'espaces institutionnels par les forces armées » confirme l'hypothèse « d'une démocratie imparfaite, indécise, contestée par l'ensemble des citoyens »²²⁵? Mais cette apologie de la démocratie normative s'accompagne également d'une occultation des ambitions des acteurs dans leurs relations avec l'extraversion.

6. Instrumentalisation de la contrainte externe

Nous avons montré antérieurement, comment la rhétorique autour de la démocratisation ne s'est pas accompagnée d'un renversement des pratiques politiques : celles-ci se sont recomposées dans un cadre nouveau contrairement aux perceptions nourries et représentations qu'on croyait insérées de façon irréversible dans l'ordre dictatorial. L'armée a mobilisé de nouvelles ressources, d'origine externe en vue de répondre aux stratégies internes. « Seule structure organisée, ordonnée »²²⁶, l'armée apparaît comme une solution alternative de renforcement des forces politiques locales qui n'écartent pas l'hypothèse d'une construction stratégique pour leur autonomie propre.

Nous portons un intérêt aux « stratégies de l'extraversion » que mettent en œuvre les forces armées. Considéré pour sa valeur heuristique, le paradigme de la « stratégie de l'extraversion » s'inscrit comme un mode de « fabrication et de captation d'une véritable rente de la dépendance. »²²⁷ Construit par les élites pour reproduire les systèmes de domination et d'inégalité, il renvoie à des logiques d'appropriation, d'instrumentalisation, de valorisation au profit d'une ambition préalablement définie. L'extraversion revêt des formes diverses : l'extraversion économique, financière. Nous consacrerons un développement à leur examen.

Vers les années 80, sous l'inspiration des économistes, universitaires et spécialistes du Fonds Monétaire international, un nouveau modèle économique d'inspiration libérale a été défini et diffusé : il privilégie l'ouverture des marchés, la privatisation, le contrôle de l'inflation, la

²²⁵ Pour reprendre l'expression de KOURLIANDSKY Jean-Jacques, « Forces Armées d'Amérique Latine : une institution marginalisée en situation de recours, *Revue Internationale et stratégique*, 2002/4, n° 48, p. 65.

²²⁶ KOURLIANDSKY Jean-Jacques, *Ibid.*, p. 65.

²²⁷ BAYART Jean-François, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique Internationale*, n° 5, automne 1999, p. 102. Il a entrepris une analyse des sociétés subsahariennes en considérant que En Amérique latine et dans la caraïbe, la théorie de la dépendance connaît une extension dans les milieux intellectuels, sous l'influence de Fernando Enrique Cardoso, qui dans son livre « Sociologie du développement en Amérique latine » : la principale réflexion de Cardoso vise à montrer que « la constitution et l'action des agents sociaux de transformation et de conservation en Amérique latine sont soumis à un conditionnement général déterminé par la manière dont les sociétés nationales ont fondé leurs économies par rapport au marché international. » (p. 54, Paris : éditions anthropos, 1969, 261 p.

déréglementation, et la discipline budgétaire.²²⁸ Appliqué d'abord dans les démocraties consolidées, notamment aux États-Unis et en Europe, le processus de libéralisation économique accompagné de politiques macro-économiques s'est associé à la réduction des périmètres de l'État, donc à la diminution de ses fonctionnaires,²²⁹ et à la prise en compte de la dimension géopolitique.

La démarche d'appropriation institutionnelle est certes prometteuse, mais bien insuffisante si le modèle économique se trouve lesté de goulots d'étranglement qui à terme nuisent à la stabilité politique. Ils entravent la mise en œuvre du projet de domination de l'armée. Les contraintes imposées par les institutions financières internationales ont des incidences sur les expériences démocratiques. Ainsi, sur le plan économique, le désengagement de l'État et la réduction des dépenses publiques ont pour corollaire l'adoption des politiques publiques qui se traduisent par l'amélioration de la croissance économique et la redistribution des revenus, tandis que, du côté politique, la réussite de la transition démocratique doit conclure à un renforcement de l'État, à la « création d'institutions qui favorisent l'élargissement de la représentation et de la participation des divers groupes d'intérêt au processus de décision politique : organisation de la société civile sur des bases autonomes de l'État, renforcement de l'enracinement, de la stabilité et du pluralisme des partis politiques, élimination du clientélisme et de la corruption... »²³⁰ Le défi d'intégrer les deux exigences pour les élites dirigeantes en 1986 s'impose comme une contrainte et comme une avancée. En effet, comme le souligne Adam Przeworski, la libéralisation économique, accompagnée dans les étapes transitionnelles, d'inégalités socio-économiques, est un poids pour les nouvelles démocraties. Elle peut en revanche, concourir à « élargir la représentation et la participation des divers groupes d'intérêt au système politique en affaiblissant les acteurs qui bénéficiaient d'une influence prépondérante sur le processus de décision et en renforçant le jeu de la compétition. »²³¹ Les deux exigences semblent discutables, mais ni l'une ni l'autre ne dépend que de la volonté des acteurs locaux et externes qui décident de créer les conditions indispensables à la libéralisation économique. Cette perception duale intègre dans sa stratégie

²²⁸ Ces mesures regroupées par John Williamson sous le nom de consensus de Washington.

²²⁹ RAFFINOT Marc, François Roubaud, *Introduction. Recherche fonctionnaires désespérément*. Autrepart Presses de Sciences po, 2001, 4, n° 20, p. 5 à 10.

²³⁰ ETHIER Diane, « Des relations entre libéralisation économique, transition économique et transition démocratique », *Revue Internationale de Politique comparée*, 2001, Vol 8, n° 2.

²³¹ Telle est la thèse défendue par Joan Nelson « Linkages Between Politics and Economics » in DIAMOND L. et PLATTNER M.F., (eds), *Economic Reform and Democracy*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 1995, pp. 45-59 cité par Diane Ethier (*op.cit.* p. 276).

la continuité de la politique de libéralisation économique initiée par Marc Bazin et l'application d'un modèle économique libéral.

L'appel à l'aide internationale et la rationalisation de l'économie imposaient à Jean- Claude Duvalier certaines mesures visant à donner une meilleure image de sa politique auprès des institutions internationales ainsi qu'auprès du patronat local. Les premières reprochent au gouvernement de Jean-Claude Duvalier d'avoir institué comme mode d'action politique le pillage des ressources de l'État, l'interventionnisme de l'État et d'avoir marqué sa volonté d'exercer un contrôle pesant sur l'initiative économique révélant du coup les incohérences de son gouvernement en matière d'investissement.²³² De son côté, le patronat, proclamant et affichant un certain dynamisme, souhaite voir le gouvernement s'engager dans une stratégie de modernisation de l'État qui faciliterait la réalisation d'investissements privés et favoriserait l'organisation de l'économie sur des bases légales et saines, en rupture avec les positions monopolistiques dont jouissaient les potentats du régime.²³³ Ces exigences déterminent l'intrusion de Marc Louis Bazin, un économiste issu de la Banque Mondiale, dans la gestion de l'économie.

Trois chantiers sont ouverts par celui-ci pour une expérience qui n'a été que de quatre mois : d'abord, il entreprend un programme d'assainissement des finances publiques, un programme d'une politique plus équitable de l'impôt en incitant le secteur privé à cesser des pratiques d'évasion fiscale, il réduit les effectifs pléthoriques de la fonction publique et un programme de stabilisation pour un redressement économique et financier. L'expérience de Bazin laissa des traces positives, jeta les bases de la bonne gouvernance, rendit pensable le départ de Jean-Claude Duvalier et montra enfin les limites des mesures réformatrices qui étaient mises en œuvre par un pouvoir corrompu.

²³²Le fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont dissuadé le gouvernement de Jean-Claude Duvalier d'investir dans le projet de l'usine sucrière de Darbonne et une flotte de pêche. Trois dirigeants de la Banque Mondiale, du FMI et de la Banque Interaméricaine de développement soulignèrent au gouvernement dans un mémo confidentiel daté du 26 juin 1980 que ce projet n'était pas viable pour plusieurs raisons dont « un taux de rentabilité extrêmement faible, un coût final de l'équipement et des dépenses d'infrastructure complémentaires très élevées » Mais la plus importante raison était que le projet « ne résout pas le problème fondamental qui est celui de la chute de la production de la canne à sucre ».le gouvernement n'a rien voulu entendre d'un raisonnement pourtant logique et clair. » (Leslie Péan, *Economie politique de la corruption, Tome IV, l'ensauvagement macoute*, p. 541).

²³³Le secteur privé met en place des structures nouvelles pour être en capacité de peser sur les décisions gouvernementales : la création coup sur coup de la Chambre de commerce haïtiano-américaine (HAMCHAM), de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH), de l'Association Interaméricaine des hommes d'affaires et Entrepreneurs (AIHE) et enfin, la Chambre de Commerce haïtienne(CCH), association des Exportateurs de café (ASDEC), celle des exportateurs de mangues (ASDEM), l'association Touristique et Hôtelière d'Haïti (ATH). Cette multiplication d'organisations montre bien qu'elles cherchent à orienter la politique économique du gouvernement et soulignent un changement dans les rapports entre le pouvoir et le secteur des hommes d'affaires. (Leslie Péan, *L'économie politique de la corruption*, p. 535, *Ibid*).

Les marges de manœuvre des autorités politiques sont étroites. C'est la résultante de la crise structurelle de l'économie haïtienne, depuis la décennie 1970-1980. En effet, en 1986, elle est caractérisée par des déséquilibres profonds: les exportations ne couvrent que 60 % des importations, la balance des paiements se détériore, la production industrielle diminue de 2.5 % par an, la dette extérieure passe de 320 millions de dollars en 1980 à 690 millions de dollars en 1985.²³⁴ Ensuite, le secteur étatique a pris une dimension importante dominée par l'actionnaire principal qu'est l'État. Grand pourvoyeur d'emplois, l'État est employeur de seize mille personnes en 1985. Il est dominant dans le secteur productif: 33 entreprises ont été recensées en 1985 divisées entre les entreprises de production marchande de biens et services, du secteur bancaire, des transports...

- **L'influence de l'École de Chicago**

Les efforts de libéralisation économique imposés à Jean-Claude Duvalier ne sont plus inutiles, ils vont connaître un coup d'accélération de la part des militaires. Ces derniers confiaient la charge de la mise en œuvre d'une politique néo-libérale à un économiste haïtien, Lesly Delatour, issu de *l'École de Chicago* et fonctionnaire à la Banque mondiale. Son adhésion aux préceptes de l'économie néo-libérale ne faisait guère de doute: quoiqu'impopulaire, et cible de la contestation à l'initiative des catégories vulnérables, Lesly Delatour s'est assigné les objectifs de réduire la toute-puissance de l'État dans l'économie, de réduire les déficits publics, rompre le rôle de pompe aspirante qu'ont joué ces entreprises dans l'organisation et la consolidation du régime politique de Jean-Claude Duvalier. L'argumentaire développé par Lesly Delatour, d'un bon sens en économie, prône le contrôle inefficace de l'État, la fin de la captation par les élites politiques des ressources générées par l'exploitation des entreprises dont l'État est le principal actionnaire.

Des exemples abondent en ce sens. La Minoterie d'Haïti, entreprise publique, générait une moyenne annuelle de 12 millions de dollars de profit net pendant la période 1981-1985: 80 % de cette somme étaient transférés au gouvernement central, le prix de la farine était deux fois plus cher que celui de la farine importée, les subventions du consommateur à l'entreprise atteignaient une moyenne annuelle de 14 millions de dollars entre 1980 et 1985, soit 0.9 % du PIB.²³⁵ L'objectif du gouvernement militaire vise ainsi, à mettre fin aux pratiques prédatrices,

²³⁴ CAPRIO Giovanni, *Economie et société (1970-1988)* pp. 276-293 et In GIRAULT Michel, BARTHELEMY Gérard (Dir.), *La République d'Haïti, État des lieux*, op. cit, p. 282.

²³⁵ CAPRIO Giovanni, *Ibid*, p. 283.

d'extorsions, de combinaisons malsaines autour de la rareté artificielle des produits de première nécessité (farine, sucre, ciment, huile comestible).²³⁶

Le gouvernement militaire s'inspire de la méthode suivie par des programmes de privatisation, tout au long des années 80 par un découpage du secteur en trois champs distincts : les entreprises stratégiques, forcées de rester dans le giron de l'État ; « les entreprises non stratégiques », « les sociétés non indispensables au processus de développement mais viables ». ²³⁷

Les économistes louent les bienfaits de la privatisation : D'abord, pour eux, le mode de distribution des droits de propriété influe sur le degré d'efficacité des organisations productives. Face à la concurrence, l'entreprise publique est traversée par une série de fragilités et de contraintes, d'objectifs disparates à atteindre, des mécanismes de protection qui la mettent à l'abri de toute faillite, des privilèges allant des exonérations des droits de douane aux facilités d'accès au crédit. Ensuite, la privatisation peut tendre à la réduction du déficit public, à une utilisation rigoureuse des dépenses publiques, à mettre fin à toute tentation pour l'État de piloter la gestion de l'entreprise. Ainsi, le retrait de l'État de l'activité marchande entraîne l'affectation des recettes fiscales à des politiques publiques et supprime des dépenses qui grèvent le budget de l'État. Enfin, la privatisation entraîne des « changements en profondeur dans l'environnement économique et institutionnel... exige une profonde mutation des institutions étatiques lesquelles doivent être de nature à susciter la confiance des opérateurs privés... Il revient à la puissance publique, d'assigner les mêmes objectifs que l'économie néo-classique, d'assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans la transparence et l'objectivité. Toute transgression de ces principes peut conduire à une sous-optimisation de l'allocation des ressources, donc à des risques économiques propres à dissuader les investisseurs potentiels. La violence, les désordres intérieurs, la corruption, sont autant de surcoûts pour les producteurs qui viennent fragiliser la compétitivité, la rentabilité intrinsèque de l'activité. À l'affirmation solennelle des valeurs de l'État de droit s'ajoute l'amélioration du fonctionnement des administrations, à commencer par celle qui est en charge de la promotion de la privatisation. Cette structure doit

²³⁶ Voir Leslie Péan pour une description minutieuse de la corruption, de sa dimension rationnelle, de sa finalité perverse, de sa forme réfléchie de destruction des ressorts de l'économie nationale. Leslie Péan, Tome 4, *L'ensauvagement macoute et ses conséquences*, la lecture du chapitre 8 est instructive.

²³⁷ GUILLAUMONT Patrick et GUILLAUMONT Sylviane, *Ibid*, p. 274- 279. Les auteurs expliquent que les entreprises désignées à des opérations de transfert au secteur privé ; enfin, les sociétés non indispensables au processus de développement ne présentent ni viabilité économique, ni viabilité financière, candidates résignées à une procédure de liquidation judiciaire.

pouvoir compter sur un soutien politique sans faille, sur une capacité d'expertise suffisante. Elle doit ensuite fonctionner en veillant à la plus large information possible sur le déroulement du programme, favoriser la concurrence et créer les conditions d'un choix transparent entre les acquéreurs potentiels. »²³⁸

Le Conseil National de Gouvernement a entrepris des réformes économiques qui avaient pour objectif de créer les conditions de stabilisation macro-économique et de meilleures allocations des ressources pour stimuler la croissance. Les référents paradigmatiques qui alimentent ces réformes sont ceux qui plaident pour un pouvoir illimité des mécanismes de marché, de la concurrence, de la libéralisation des prix et des échanges, de la supériorité du privé sur le public, de la non-intervention de l'État dans la sphère économique. Ces réformes touchent les domaines clés de l'économie et mettent à plat les régimes fiscaux tarifaires, les dépenses publiques, les entreprises publiques. En l'absence de parlement, le Conseil National de Gouvernement a édicté des lois portant sur l'impôt sur le revenu (octobre 1986), l'élimination de l'ensemble des taxes à l'importation, le remplacement des droits de douane par des droits *ad valorem*, l'abaissement du niveau général de protection, l'abaissement des taxes sur les produits de consommation de base, la rationalisation des procédures de contrôle au niveau du trésor, l'élaboration d'un programme d'investissements publics pour 1987 et 1988 avec l'assistance de la Banque mondiale, la réduction des coûts de production de la Minoterie d'Haïti et du Ciment d'Haïti, l'annulation des privilèges commerciaux, la restructuration et la fermeture d'entreprises publiques (ENAOL, Usine sucrière de Darbonne), la suppression de postes dans l'administration publique.

Cette politique économique s'inspira du « consensus de Washington ». Ce dernier est un modèle de réorganisation de l'économie défini par un groupe d'économistes, universitaires et experts du FMI et de la Banque Mondiale destiné à limiter l'interventionnisme de l'État dans l'économie, à faciliter l'ouverture des marchés, à engager les privatisations, le contrôle de l'inflation, la dérèglementation, la discipline budgétaire.²³⁹ Ainsi, « la prise en charge, par la

²³⁸ GUILLAUMONT Patrick et GUILLAUMONT Sylviane Jeanneney, « Orientations pour une réforme de l'aide à l'ajustement », p. 93-112, In GUILLAUMONT Patrick et Sylviane (Dir.), *Ajustement et développement. L'expérience des pays ACP Afrique, Caraïbe, Pacifique*, Economica, 1994, p. 393.

²³⁹ Ce consensus est aujourd'hui mis en question par Joseph Stiglitz qui propose de ne plus considérer les pouvoirs publics et le secteur privé comme des entités séparées, mais comme des partenaires. Il fait cinq propositions pour une meilleure gouvernance : 1) restriction de l'intervention publique dans les domaines où des groupes d'intérêt privés exercent une influence significative ; 2) Forte présomption à l'encontre des actions gouvernementales restreignant la concurrence ; 3) forte présomption en faveur de la transparence dans l'action gouvernementale ; 4) encouragement à une production privée des biens publics notamment par l'intermédiaire des organisations non-gouvernementales ; 5) recherche d'un meilleur équilibre entre l'expertise

Banque mondiale, et le Fonds Monétaire International, des affaires économiques d'Haïti, illustre le désengagement de l'État. »²⁴⁰

« On tend souvent à confondre les États et les régimes : lorsqu'un État disparaît, le régime disparaît aussi, alors que l'État ne disparaît pas avec le régime. »²⁴¹ Le départ de Duvalier ne saurait être considéré comme une phase de convalescence de l'État que certains associent à l'incapacité des institutions à résoudre des défis de sécurité, de stabilité, de garantie des droits subjectifs attachés aux citoyens. Mais, cette considération diverge avec la conception de l'État au regard des règles de droit international public : les principes de continuité, de souveraineté territoriale, intangibles, ne sont guère remis en question. On peut poser à titre d'hypothèses que les réformes engagées sur le plan économique renforcent l'emprise de l'État, contrairement aux effets recherchés. Le marché pour qu'il soit attractif à l'investisseur autochtone ou allogène doit être en capacité de gérer les conflits nés de la concurrence entre les acteurs économiques, opérant sur un marché débarrassé des barrières à l'entrée dans les zones économiques jadis préemptées par certains agents. L'autorité de l'État, dans ce contexte politique, s'exerce à travers la redéfinition des règles d'organisation économique, la recomposition des ressources dégagées par les activités marchandes du secteur public et la réaffectation des finances publiques locales selon les principes de l'économie néoclassique.

- **Le projet de réinventer l'Etat**

Derrière la réorganisation de l'économie sur des bases saines se cache le projet de réformer l'État. Les réformes néo-libérales les plus spectaculaires sont retenues par l'opinion publique, et les intellectuels de gauche, les fonctionnaires, et les militants du changement politique investissent l'espace public en mettant en avant les bouleversements de l'État, l'un des plus spectaculaires engagés en Haïti depuis le XIX^e siècle. L'ampleur des réformes, le contexte politique qui accompagne leur mise sur agenda alimente l'hypothèse d'une vision stratégique dissimulée, savamment entretenue. Les conférences publiques, les interventions des acteurs divers, à la faveur du retour des exilés en Haïti, et de la passion communicative qui saisissent les médias, se multiplient. Elles densifient l'univers règlementaire, tapissent le cadre juridique qui reste inaccessible aux simples citoyens, et incompréhensible en raison de sa technicité.

d'une part et la responsabilité et la représentativité démocratique d'autre part. » (ABRAHAM-FROIS Gilbert Abraham, DESSAIGUES Brigitte, du « consensus de Washington » au « consensus Stiglitzien », *Revue d'économie politique*, 2003/1, vol. 113, p. 6.

²⁴⁰ SAINT LOUIS Rose Nesmy, *Le vertige haïtien : réflexions sur un pays en crise permanente*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 17.

²⁴¹ MEDARD Jean-François, « Le modèle unique d'État en question », *Revue Internationale de Politique comparée*, 2006/4, vol. 13, p. 687.

Les réformes touchent à l'ensemble des services publics, (justice, santé, éducation, l'armée, la culture) aux différents champs de l'action publique, elles mettent en œuvre des clivages idéologiques ravivés par le départ de Duvalier : d'un côté, certains sont favorables à l'État (moins d'État, plus d'État), de l'autre, au marché. Les deux camps, influencés pour les uns par les modèles occidentaux, les organisations internationales (FMI, OCDE, OEA...), préoccupés pour les autres par les orientations qu'il faudrait donner à l'État à l'écoute, dans ce contexte, des attentes des populations, à la sortie d'une dictature longue de trente ans. La recherche d'une cohérence entre les changements espérés et la promotion du nouvel État caractérisent les débats qui épousent la forme d'un affrontement révolutionnaire entre les élites de la fonction publique ayant occupé les avenues du pouvoir sous la dictature, donc perçues comme étant conservatrices et celles qui souhaitent conquérir le pouvoir, pour transformer l'État et servir ses conceptions. « Il s'agit d'une révolution anti-oligarchique soutenue par la très grande majorité, réclamant le suffrage universel, l'accès de tous à la citoyenneté, la justice sociale et le développement économique, dans le cadre d'un vaste projet de modernisation de l'État. Il s'agit d'un processus de mutation historique qui prend une importance de premier ordre dans le contexte caraïbéen d'après la guerre froide. »²⁴²

Les conflits ont pour toile de fond la conquête du pouvoir : des élites présentes au cœur de l'État durant plus de vingt années sont entrées en concurrence avec d'autres élites formées à l'extérieur et qui souhaitent intégrer l'État. Les premières sont coulées dans le moule juridique et sociologique local, formées au respect de l'intérêt général, de la neutralité, de toute implication dans l'action politique. Tandis que les secondes, issues de trajectoires, influencées par les réformes économiques, vont peser sur les transformations et le recrutement du personnel administratif, dans les prochaines années. Comment rapprocher ces élites politiques, dans le cadre de la re-définition du périmètre étatique ? C'est dans cet affrontement que se recompose l'État soit dans la continuité en perpétuant l'ordre politique jugé vermoulu, soit dans la rupture en reconstruisant de nouvelles institutions à partir d'une vision transformatrice de la société.

Réinventer l'État sur le plan étymologique consiste à « inventer de nouveau ce qui avait été oublié ou prendre ou donner une valeur nouvelle à quelque chose. » Réinventer l'État consiste à recomposer les trajectoires de formation de l'État par la construction de nouvelles institutions facilitée non seulement par les importations volontaires ou imposées d'institutions

²⁴² PIERRE-CHARLES Gérard, *La difficile transition démocratique*, CRESFED, Port-au-Prince, 1997, p. 7.

mais du fait de pratiques historiques, du jeu d'acteurs locaux. Soumis aux diktats venus de l'extérieur, ces acteurs politiques sont la cible de la diffusion latente des orientations étatiques imprimées par les interventions des troupes américaines en Haïti, les opérations multilatérales de maintien de la paix. Elles véhiculent la conception libérale et westphalienne de l'État²⁴³. L'État est en phase de réinvention lorsque les périodes de crise se succèdent les unes aux autres, mais sans conduire pourtant à une destruction de l'autorité centrale, lorsque les séquences mettant en question les procédures d'exercice de la souveraineté populaire sont détournées, déplacées de son cadre initial sans que les acteurs y voient une refondation de leur légitimité ou d'un changement de perception de la représentation politique.

La réinvention de l'État en Haïti ne signifie pas la disparition de l'État mais plutôt renvoie à un processus de « refabrication » sous les effets d'un choix imposé par les élites civilo-militaires, un choix qui n'est pas étranger à toute influence idéologique. Celles-ci sont influencées par les idées néo-libérales. Tandis que les élites anti-gouvernementales adhèrent à la doxa de l'économie anti-libérale parce que celle-ci promeut un modèle économique qui prend en compte les vertus du marché, les inégalités sociales et la misère des catégories les plus démunies.

La politique économique que les militaires poursuivent induit des effets quant au rôle ascendant de l'État non seulement dans l'économie mais également dans la société. Ces réformes introduisent un changement profond dans les esprits. D'abord, tout haïtien, dès son plus jeune âge grandit avec l'ambition de faire carrière dans l'administration publique. Les trente dernières années ont donné corps à cette ambition : se mettre au service de son pays. Ensuite, ces réformes secrètent une idée nouvelle dans les esprits : l'État haïtien dominateur traditionnellement, voit désormais le champ de ses attributions se réduire ainsi que l'expression de ses fastes, et de ses frasques. Est remise en question l'étendue de la puissance qu'il croyait détenir pour des temps indéfinis, sans partage, sans fin, sans sursis. Enfin, durant des longs mois qui marquent la mise en œuvre de ces réformes, l'espace public a été pris à témoin des positions idéologiques d'une confrontation binaire. Il y a d'un côté, des partisans de l'interventionnisme de l'État, qui courent les risques d'approfondir les déficits publics, d'aggraver l'endettement public et des partisans du désengagement de l'État, du retrait de l'État de la production marchande. Ils sont peu influencés par les incidences de cette politique, telles l'augmentation du chômage, la réduction des investissements dans les

²⁴³BA YART Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, p. 63.

services publics. Désormais, la rigueur, la discipline budgétaire, l'assainissement des finances publiques pénètrent le lexique socio-politique, instillent les vertus préconisées par Adam Smith et David Ricardo, dessinent les contours à venir d'un débat contradictoire entre les « réformateurs » et les « conservateurs » en Haïti.

Il faut analyser maintenant les avantages politiques que les militaires ont tirés de cette application des recettes néo-libérales. D'abord, l'engagement du gouvernement militaire en faveur de l'économie libérale est l'expression d'une tendance lourde largement exprimée par la quasi-totalité des gouvernements en place en Amérique latine et dans les caraïbes²⁴⁴. L'exemple du gouvernement du général Pinochet éclipsait tout malentendu quant aux hésitations réelles ou supposées des divers gouvernements face à l'application des recettes de l'économie libérale. Les résultats obtenus semblaient convaincre les résistants : le succès était d'autant plus persuasif que le modèle faisait preuve de sa capacité de contrebalancer le modèle de l'économie socialiste. L'importation de l'économie libérale, qui connaît une application aboutie en Amérique latine pourrait servir de laboratoire aux militaires haïtiens. D'une part, ils y ont puisé l'argumentation nécessaire. Ils se sont appuyés sur cette expérience pour calmer les protestations populaires que cette politique a soulevées. De l'autre, les militaires pourraient être perçus comme des acteurs de modernisation de l'économie haïtienne. Enfin, l'application des recettes de l'économie libérale suscitait le soutien politique non seulement des États-Unis d'Amérique, mais également des institutions financières internationales.

Nous posons par hypothèse que la fraction la plus radicale de l'armée reprend avec engouement les expériences conduites par la dictature chilienne, uruguayenne et argentine. En effet, au Chili en 1973 et en Uruguay, les politiques néo-libérales inspirées des économistes de l'École de Chicago ont d'une part, réduit de façon drastique les dépenses publiques, notamment dans le domaine social, ouvert des frontières aux importations, libéré les prix, supprimé les contraintes liées à la création d'emplois, diminué les salaires en vue d'être compétitif sur les marchés extérieurs et en capacité d'affronter la concurrence internationale. D'autre part, elles ont restructuré le secteur industriel, abaissé les droits de douane. En conséquence, ce modèle d'économie frappait de plein fouet les producteurs des marchés intérieurs, qui sont, en outre, soumis à une pression fiscale. Enfin, le Chili entreprit ainsi de

²⁴⁴ Voir BAFOIL François, « Economies politiques des privatisations », Presses de Sciences Po. *Critique Internationale*, 2006/2, n° 32, p.135-136.

privilégier le marché, et celui-ci acquiert un statut déifié, diffuse un paradigme nouveau dans l'arène politique.²⁴⁵

L'application de ces politiques néolibérales, en lien avec la dynamique de l'autoritarisme et du néo-libéralisme, apportait aux militaires une caution de nature à assurer leur stabilité. En effet, « l'aide militaire d'origine américaine aux gouvernements étrangers et les dépenses militaires directes des États-Unis à l'étranger (le tout en croissance constante entre 1950 et 1958, puis entre 1964 et 1973) réinjectèrent des liquidités américaines dans le commerce et la production mondiale, qui connurent alors une croissance sans précédent. »²⁴⁶

Par la promotion des thèses néo-libérales, les États-Unis ont assuré l'implantation des centres de diffusion du savoir dans les pays d'Amérique latine, l'École d'économie de l'Université catholique de Santiago du Chili et le Centre d'études macroéconomiques argentines (CEMA). Ils deviennent les acteurs de ce que O'Donnell qualifie de l'« État bureaucratique-autoritaire »²⁴⁷, un système politique qui associe la primauté des valeurs du marché au rôle de soumission des blocs de pouvoir du pays à la toute-puissance de l'armée.

Au Chili et en Argentine, l'influence des néolibéraux, associés aux Chefs d'entreprises et propriétaires terriens, sur la politique économique se traduit à partir de 1972 par la réalisation des réformes concernant le travail, les retraites, la santé, l'éducation, la justice, le secteur agricole et agraire, l'autonomie de la Banque Centrale et la régionalisation.

Le rappel des contextes latino-américains montre que la réalisation de ces programmes présuppose certes une adhésion aux modèles de transformation néo-libérale, mais implique le caractère prémédité de la hiérarchie militaire et la connivence des élites civiles expertes dans l'efficacité du transfert entre les « exportateurs » et les « importateurs » des programmes de réforme.²⁴⁸ L'application de ces programmes économiques se construit en adéquation avec une violente répression de l'opposition politique, le contrôle politique des organisations syndicales, socio-professionnelles et partisans. Jeunes, inexpérimentées, créées au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier, animées par des dirigeants qui ont connu l'exil, celles-ci tentent de prôner de nouvelles relations entre les salariés et les détenteurs de capitaux. Elles

²⁴⁵ Voir les développements consacrés à ce thème par ROUQUIE Alain, *Amérique latine. Introduction à l'extrême Orient*, Seuil, Paris, 1987, pp. 344-347.

²⁴⁶ ARRIGHI Giovanni, « A la recherche de l'État mondial, » *Actuel Marx*, 2006/2, n° 40, p. 60.

²⁴⁷ O'DONNELL Guillermo, *El Estado burocrático autoritario : triunfos, derrotas y crisis*, Buenos Aires, Belgrano, 1982. cité par Stéphane Boisard et Mariana Heredia, Laboratoires de la mondialisation économique. Regards croisés sur les dictatures argentine et chilienne des années 1970, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/1 n° 105, p. 109-125.

²⁴⁸ Voir BOISSARD Stéphane et HEREDIA Mariana, *Ibid*, p.110.

prônent une fonction redistributive de l'État, une articulation harmonieuse qui aménage les nouveaux droits du salarié et garantit également les objectifs d'accumulation de l'entrepreneur.

Une fois posés les éléments de légitimation de la non-intervention de l'État dans l'économie, il faut s'interroger sur la nature et le rôle de l'État, résiduels, dans ses relations avec le marché. Comment articuler ce nouveau rôle de l'État avec une stratégie tournée vers le développement, l'équité, l'égalité, l'efficacité et la démocratie ? Comment le marché peut-il renoncer à sa vocation de produire de la richesse en tenant compte de sa finalité première qui est celle de l'accumulation du profit en jetant les bases économiques et sociales de lutte contre le sous-développement ? L'importation du modèle néo-libéral ne peut être comprise, interprétée, ajustée en ignorant les raisons de l'intervention croissante de l'État dans l'économie haïtienne. La première raison s'explique par la nature sous-développée de l'économie due au fait que les agents économiques sont dotés de ressources financières faibles. En outre, les agents en capacité de financement sont peu nombreux en raison du caractère rabougri, rachitique des circuits de financement du crédit bancaire, de l'inexistence de marchés financiers. Tandis que les agents externes disposent des ressources nécessaires qu'ils sont capables de consacrer à l'économie, contribuant ainsi à l'érosion de l'autonomie de l'État sur le plan local. Ainsi, l'État s'est-il donné pour mission de mobiliser des agents externes, et en même temps faciliter le développement du secteur privé national en renforçant les faiblesses de celui-ci, en créant les opportunités d'investir, en l'aidant à trouver des marchés de nature à maintenir une demande importante de ses produits, en lui fournissant des consommations intermédiaires à bon marché. L'État s'engage, étant la vigie chargée de veiller au fonctionnement « sans entrave » du marché, à définir le cadre d'une politique économique. Ensuite, la concentration de la richesse et du revenu tend à créer des situations de disparités, dont les effets touchent profondément à la cohésion sociale, aux déséquilibres, au projet d'un « contrat social ». La démocratisation sublimant des espaces de contestation, ouvrant la « boîte de Pandore » se réclame d'une politique qui met fin aux disparités sociales, et qui redistribue aux catégories vulnérables les revenus, ne fut-ce que symboliques. Enfin, par une interaction croissante des intérêts de tous les acteurs (salariés, catégories vulnérables, entrepreneurs, syndicats) par le biais des incitations positives dont sont bénéficiaires les entrepreneurs de la part de l'État, et par le biais d'une politique redistributive, l'État parvient à garder sa neutralité, ce qui lui permet de s'acquitter de ses fonctions celles de « maintenir d'une part, un ordre institutionnel dont la dynamique conduisait à une concentration croissante du pouvoir

économique. D'autre part, l'État peut non seulement incarner une rationalité allant au-delà de puissants intérêts privés, mais aussi servir de cadre institutionnel souple, intégrant toutes les forces sociales mises en mouvement par la démocratisation.»²⁴⁹ Cette gouvernance de l'État trouve, dans le débat actuel sur les effets de la rationalité dominante du marché, une légitimité qui est sans doute attestée dans la conception et l'application de la politique économique.²⁵⁰ Ainsi, l'interventionnisme ou le non interventionnisme de l'État n'obéit pas à une forme homogène, qui résulte de l'administration d'une recette éprouvée et imposée, mais correspond à une hybridation, une réinvention, par le choix des modalités de rationalité qui préservent la stabilisation et l'institutionnalisation des processus politiques.

Cependant, la place sans cesse grandissante des revendications salariales nuit sans doute à la politique de libéralisation économique étendue au sein de la Caraïbe. La politique libéralisation économique n'est sans doute pas guidée par des motivations d'ordre économique. Elle s'inscrit au cœur d'une stratégie politique et géopolitique.

7. Les distances de l'armée avec la patrimonialisation de l'État

D'autres modalités sont à examiner en vue de comprendre les pratiques d'appropriation de l'armée. Des organisations non gouvernementales, des opposants politiques, la presse non-inféodée au pouvoir et la presse internationale ont établi que Jean-Claude Duvalier fait partie des chefs d'État kleptocrates, dont les fortunes amassées durant son règne proviennent de fonds détournés. Comment l'armée s'approprie-t-elle cette accusation ? Le traitement qu'elle apporte à cette question mérite d'être saisi. Les actions que l'armée déploie s'inscrivent au cœur d'une « réinvention de la différence »²⁵¹ : le gouvernement militaire tente de prendre ses distances avec le régime Duvalier. Dès mai 1986, soit trois mois après le renversement de Jean-Claude Duvalier, la justice française mit sous séquestre à la demande des autorités haïtiennes, ses châteaux et appartements en France.²⁵² Cette mesure, à l'initiative du gouvernement militaire, n'est pas novatrice, elle a toujours été envisagée aux lendemains des renversements des présidents en Haïti.²⁵³ Son historicité signifie qu'une diabolisation du régime précédent, son bannissement couronnent une période de chasse aux sorcières,

²⁴⁹ MADISON d'Angus (Dir.), *L'Amérique latine, la région des Caraïbes et l'OCDE. Dialogue sur la réalité économique et les politiques possibles*, OCDE, Paris, 1986.

²⁵⁰ VIDAL Dominique, « Le Brésil au sortir des années Lula », *Problèmes d'Amérique latine*, 2010/4 n° 78, p. 5-12.

²⁵¹ Ce terme est illustré par Jean-François Bayart dans *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*. Fayard, 2004.

²⁵² CONESA Pierre, « Comment récupérer l'argent des dictateurs déchus ? » *Revue Internationale et stratégique*, 2012/1, Vol.1, n° 85, p. 65.

²⁵³ TURNIER Alain, *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Éditions Le Natal, 1987.

s'insèrent dans des logiques de maximisation d'avantages, de calculs politiques rationnels à des fins de légitimation, de consolidation du pouvoir, et d'accès aux ressources économique-diplomatiques.

Mais le gouvernement militaire n'a pas conduit jusqu'à son terme la demande de restitution des fonds déposés sur des comptes en Suisse. Les liens de sujétion étaient trop profonds pour espérer une réelle mobilisation du gouvernement militaire en faveur de la restitution des fonds. En revanche, le dynamisme des autorités helvétiques se traduit par une loi entrée en vigueur le 1^{er} février 2011 facilitant la restitution à Haïti de quelque 5,7 millions de dollars. Malgré la ténacité de Duvalier qui utilisait pendant vingt-quatre ans toutes les failles juridiques pour tenter de récupérer cet argent, les autorités suisses se dotent finalement d'une loi, *lex Duvalier* « taillée sur mesure » excluant toute possibilité à Duvalier de récupérer les fonds, que les autorités suisses décident de consacrer aux habitants d'Haïti.

La junte militaire en 1986 intériorise les capacités de nuisance des ONG dans leurs répertoires d'actions et affecte d'anticiper les recommandations en matière de bonne gouvernance, qui risquent de surgir au travers des besoins de ressources nécessaires à l'État en Haïti.

L'État dans les sociétés sous-développées, ou celles qui ont connu la colonisation s'est distingué du modèle d'État moderne popularisé en Europe notamment. L'État y reproduit les caractéristiques de l'État colonial, ayant échoué dans sa tentative mimétique d'imposer l'État occidental. « Cet État, explique Jean-François Médard, a en effet été patrimonialisé par la privatisation informelle de l'autorité publique à tous les niveaux, au profit des titulaires de l'autorité. On peut parler d'un État néo-patrimonial pour rendre compte de ce mélange. À la limite, le « néo » se réduit à une simple feuille de vigne. Le pouvoir est personnalisé à tous les niveaux de l'État et devient la source principale d'accès à la richesse. On se trouve ainsi aux antipodes du type idéal wébérien légal-rationnel. En un sens l'État néo-patrimonial, peut être considéré comme un mode d'acclimatation de l'État modèle unique, tout en en constituant la négation. »²⁵⁴

Et comment le régime militaire prend-il ses distances avec la période « duvalérienne » ? La « *dépatrimonialisation* » consiste à mettre fin au système patrimonial, c'est-à-dire l'édiction d'un ensemble de dispositifs incitatifs et répressifs de nature administrative et financière en vue de mettre fin aux pratiques d'appropriation des ressources nationales au profit de la

²⁵⁴ MEDARD Jean- François, « Le modèle unique d'État en question » p.694, *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2006/4 vol. 13, p. 681-696.

satisfaction des intérêts des groupes dominants. Le patrimonialisme est la caractéristique principale du régime politique haïtien, Duvalier n'en fut qu'un prolongement. Il entretient une relation dynamique avec l'autoritarisme, l'un contribue à la perpétuation de l'autre. Le gouvernement duvalérien nourrit des prédispositions à maintenir, à développer des pratiques patrimoniales : son maintien au pouvoir est fortement lié à sa capacité à mobiliser des ressources et à les allouer à ses périphéries qui se dévouent corps et âme à son service, l'allégeance au régime autoritaire était dictée par des considérations matérielles et financières.

Ces pratiques ont fait l'objet d'études de la part de Mats Lundhall et de Lesly Péan : le premier, Mats Lundahl développe le concept de l'« *État prédateur* », ²⁵⁵ le second Lesly Péan développe le concept de *corruption*, en l'intégrant à un corpus systémique qui forge la structuration de la corruption, celle-ci est au cœur du système politique haïtien. ²⁵⁶

La qualification de l'État haïtien d'*État prédateur* est pour la première fois utilisée par Mats Lundahl ²⁵⁷. Il établit une relation entre la précarité des haïtiens et le délabrement de l'économie, les caractéristiques de l'État haïtien avec le système d'exploitation hérité de la domination coloniale. C'est le terme « prédateur » qui caractérise, selon lui, l'État haïtien. En effet, les gouvernements qui se sont succédé depuis 1843 ont pratiqué la corruption. L'activité politique est considérée comme « une machine permettant la course aux fortunes privées ». ²⁵⁸ L'intervention américaine, loin de créer les conditions de l'affaiblissement de l'État prédateur, s'est finalement soldée par l'arrivée de Duvalier au pouvoir qui a régné par la violence et la terreur. ²⁵⁹ Autant qu'en République Dominicaine, selon Lundahl, l'accès au pouvoir était une véritable source d'enrichissement : « *the term predatory* » is a key concept for an understanding of the nature of the state and politics in Haiti and the Dominican Republic. In both countries, control of the state has to a very large extent been a source of enrichment for the rulers and their supporters, and the actions of government in areas like legislation, taxation and public spending have served this purpose ²⁶⁰ Il montre que Durant le XIX^e siècle le paysan haïtien depuis l'indépendance a toujours été victime de spoliation, d'expropriation de terres sans que les gouvernements puissent y mettre un terme. Il identifie à travers

²⁵⁵ Nous reviendrons au Chapitre V sur les caractéristiques de l'État en Haïti.

²⁵⁵ PEAN Leslie Jean-Robert, *Economie politique de la corruption*, op.cit.

²⁵⁷ LUNDAHL Mats, *Politics or markets? Essays on Haitian Underdevelopment*. 1992. Routledge, London 519 p.

²⁵⁸ Nous aurons l'occasion de critiquer ce concept d'État prédateur, à la deuxième partie.

²⁵⁹ LUNDAHL, M. *Idem*, p. 256.

²⁶⁰ LUNDAHL, M. p. 294. Il a initié cette analyse dans une publication précédente : *Peasants and poverty : a study of Haiti*. London : London, 1979, 698 p.

l'histoire « les politiques de kleptocratie » : « Tous les présidents qui sont passés au pouvoir en Haïti de 1843 à 1915 étaient des kleptocrates, purement et simplement. »²⁶¹

Pour sa part, Leslie Péan a analysé le régime néo-patrimonial haïtien symbolisé par l'administration de Jean Claude Duvalier. Il a montré, aux termes d'analyses étayées par des faits précis sa connaissance des arcanes du pouvoir, le caractère rationnel d'une machine de captation des ressources qui étend ses tentacules partout. En effet, le gouvernement de Jean Claude Duvalier est accusé d'avoir effectué une véritable saignée de l'économie nationale : des investissements publics sont effectués en vue de s'en approprier les commissions sur les frais d'installations des machines et des équipements (le cas de l'usine sucrière située à Léogâne, Darbonne). Des opérations de détournement de fonds sont effectuées au détriment de la rentabilité des entreprises. Des transactions financières sont montées de toutes pièces pour étendre le champ d'actions de l'État aux secteurs productifs de l'économie. Des fonds issus des entreprises publiques sont directement versés sur les comptes de Jean-Claude Duvalier et de son épouse. Des comptes fictifs sont créés pour maquiller l'identité des bénéficiaires. Des fonds publics sont utilisés à titre privé (Jean Claude Duvalier octroya à son épouse un salaire mensuel de 100.000 dollars US, des prêts non recouvrables de l'ordre de 50 millions de dollars faits à Duvalier et à ses amis, à la belle-famille...). Péan analyse et identifie la corruption où qu'elle se cache, tapie dans l'ombre, où qu'elle est embusquée, avec ses réseaux, sa dimension « rhizome », ses tiges souterraines où qu'elle façonne sa dynamique interactionnelle : vente de cadavres haïtiens, vente de plasma d'haïtiens désœuvrés, vente d'ouvriers destinés aux plantations de canne en République Dominicaine, coupeurs de canne, usages du corps féminin ; où qu'elle jette son venin d'impunité et de destruction de la conscience. Le régime néo-patrimonial de Duvalier a développé « une nouvelle forme d'ingénierie sociale...qui a fonctionné essentiellement sur la banalité du mal et sur l'impunité. »²⁶²

L'étatisation des entreprises publiques a permis le fonctionnement d'un système clientéliste, socle majeure du patrimonialisme duvalérien. Il suffit de se référer au fonctionnement de l'entreprise, « Régie du tabac et des allumettes », et de la quasi-totalité des entreprises publiques pour comprendre que leur exploitation accomplissait deux fonctions : une fonction de consolidation du régime, les fonctionnaires témoignèrent de l'allégeance au régime ;

²⁶¹ LUNDAHL, M. *Forces économiques et politiques du sous-développement haïtien*, p. 251. In *Les transitions démocratiques*, *Ibid.*

²⁶² PEAN L. *Ibid.*, Tome 4, p. 631.

ensuite, les entreprises publiques permettaient également de s'assurer de l'appropriation des ressources et de l'allocation de ces ressources. Le départ de Duvalier a-t-il rompu ces pratiques ?

• L'appropriation des contraintes

L'appropriation des contraintes économiques s'est révélée payante. D'abord, les institutions financières internationales répondent de façon favorable aux demandes de ressources : facilité d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (FMI), crédit de rétablissement économique de la Banque mondiale et crédits du gouvernement nord-américain par l'intermédiaire de l'Agence pour le développement international (USAID). Ces fonds ont contribué à rétablir la balance des paiements.²⁶³ Ensuite « pour la première fois, l'aide atteint un montant historique proche de 200 millions de dollars en 1986, une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente. Les institutions internationales apportent leur caution à cette définition du rôle de l'État, « orientation fortement induite et sollicitée de l'extérieur ».²⁶⁴

Ces nouvelles politiques se traduisent par une nouvelle définition de l'État : perçu comme étant doué d'une capacité à produire des biens marchands, comme des entrepreneurs privés, l'État était contesté vers les années 80 dans ce rôle qu'il ne semble pas assumer avec efficacité, alimentant des « sources potentielles de graves distorsions économiques. »²⁶⁵

Pour autant, contrairement aux hypothèses les plus courantes portant sur l'affaiblissement de l'État, celui-ci, sous les pressions de ces critiques et de l'application des politiques économiques néo-libérales, s'est forgé un rôle nouveau qui voit l'État en Haïti se déployer de façon différente. La vulgarisation du discours de libéralisation n'est pas sans influence sur les comportements des acteurs politiques. Elle devient même un élément de construction du discours politique, de confection de la politique économique. D'abord, l'application des réformes, dont les objectifs sont expliqués dans le débat public, souligne les difficultés des nouvelles autorités investies du pouvoir après le départ de Jean-Claude Duvalier à renier le reproche de la dépendance extérieure. Sur ce terrain, des organisations d'une « société civile » en gestation s'en emparent et inscrivent la thématique au cœur de leurs stratégies et construisent de nouveaux rapports de force. Des organisations paysannes, des associations d'économistes, d'enseignants, des catégories socio-professionnelles diverses sont créés ici ou

²⁶³ GIRAUULT Christian, « L'effondrement économique », In GIRAUULT Christian, BARTHELEMY Gérard, *La République d'Haïti, État des lieux*. Ibid. p. 272.

²⁶⁴ CAPRIO Gobani. Ibid, p. 289.

²⁶⁵ MALGRANGE Pierre et PLANE Patrick, *Economie du développement de la transition : présentation générale*, La documentation française. Economie et prévision, 2008/5 n° 186, pages 1 à 10.

là à travers Haïti. Elles dénoncent l'absence de légitimité des autorités, et canalisent les mécontents vers un État dépossédé des représentations répressives de l'armée et un État (à court terme) qui sera en cohérence avec les attentes populaires. L'État dans le premier cas est recomposé, redéfinit ses contours, parce qu'il est forcé de renégocier les limites de ses champs d'action. Tandis que dans le second cas, les acteurs politiques s'orientent alors vers un État qui n'est pas défini à l'avance mais en re-déploiement concomitamment aux paramètres et variables « circonstancielles ».²⁶⁶

Ce nouveau modèle de démocratie est influencé par deux rationalités : géopolitique et économique. Il propose une transformation de l'État qui s'accommode aux dimensions géopolitique spécialement stratégique de sécurité des États-Unis d'Amérique. La construction de la démocratie représente ainsi un moyen qui permet à l'État d'assumer de « nouvelles fonctions de l'État, un nouveau type de rapport Forces-Armées-État, le dépassement des stratégies économiques de la CEPAL, de l'idéologie de la sécurité nationale, le rejet de l'extrême gauche et l'extrême droite, bref une nouvelle vision de la stratégie nord-américaine. »²⁶⁷

L'armée a fait preuve d'une capacité d'adaptation dont elle tirera les ressources pour la pérennisation de son pouvoir, pour marquer les esprits et peser de façon inexorable sur les contours de l'avenir politique et économique d'Haïti. Elle a restructuré l'économie nationale, a donné l'impulsion aux réformes économiques, initiées sous Jean-Claude Duvalier mais confisquées par un clan, confère à l'armée du crédit et un capital politiques dans lesquels elle songera à puiser. Elle a exercé des effets sur l'organisation de l'État en tant qu'organe de centralisation politique, et de centralité économique. La mission de l'État a changé : il n'est plus acteur de l'économie, il aspire à être régulateur. L'État incarne la fonction modernisatrice en reprenant les modalités de construction et de parachèvement de l'espace en occident où la distinction du public et du privé ne cesse de s'affirmer, a alimenté le « dilemme » soulevé par Karl Polanyi, savoir la résolution de la tension entre l'ordre du politique et celui de l'économique. Cette distinction est associée aux thèmes du « moins d'État », « plus d'État », « intérêts individuels » ou « dominants », des thèmes qui ont structuré la

²⁶⁶HIBOU Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? » *Critique internationale*, 1998, Vol., N° 1, pp.151-168.

²⁶⁷FRANCOIS Kawas, p.196.

modernisation politique à travers des instruments tels l'élaboration de politiques publiques, l'extension de la bureaucratie, État de bien-être ou de redistribution.²⁶⁸

Il faut s'interroger sur sa capacité à assumer son nouveau rôle de l'État régulateur avec davantage d'efficacité que celui d'Opérateur. En attendant, l'armée a pu obtenir des résultats forts satisfaisants.

- **L'instrumentalisation de l'extraversion**

Comment l'armée instrumentalise-t-elle l'extraversion ?

Evoquer l'instrumentalisation de l'extraversion par l'armée soulève un paradoxe. Alors que les relations internationales font de l'autonomie des peuples un droit sacré. En Haïti, l'armée souhaite s'en défaire, mais dans les limites de sa capacité à gérer les concessions faites. Ce n'est pas la recherche de la dépendance qui suscite l'étonnement, c'est l'usage qu'en fait l'armée. Elle devient un élément essentiel qu'elle inscrit au cœur de sa stratégie pour se défaire de la référence au duvaliérisme, et pour tracer elle-même sa propre voie. La dépendance ne s'impose pas de fait, elle est un produit historique patiemment élaboré, une construction politique, une définition de ce que sera dans les prochaines années l'état des forces politiques. En faisant de la dépendance politique, une donnée fondamentale dans le jeu et l'exercice du pouvoir, en posant les bases futures de son avenir politique, l'armée s'impose comme acteur politique, se conduit en stratège, minimisant les risques et maximisant les chances. Celles-ci passent par le rejet de toute contestation de la domination américaine, qui fait partie au contraire de sa stabilité sur l'espace politique. Elles reposent sur la défense des intérêts des États-Unis. Elles participent à la protection de la sécurité américaine par la communication d'informations, par le renoncement au contrôle de son territoire et par le relâchement des frontières territoriales.²⁶⁹ Comme le définit Bertrand Badie, « l'occidentalisation ne doit pas pour autant être envisagée uniquement comme le résultat d'un libre choix : elle se réalise aussi et surtout en réponse presque forcée à des contraintes d'alignement sur les puissances occidentales. Qu'il s'agisse de devancer les

²⁶⁸ BADIE Bertrand, *Les deux États, pouvoir et société en Occident et en terre d'islam*, Paris : Fayard, 1997 p.275.

²⁶⁹ Bertrand Badie a montré comment le territoire n'est plus une valeur-refuge dans les relations internationales, il est soumis à ce qu'il définit par la « déterritorialisation » : « les relations internationales, à mesure qu'elles se mondialisent semblent produire une nouvelle grammaire qui marginalise et démythifie le principe de territorialité, inventant de nouveaux conflits lui ôtant son sens. En réalité, nombreuses sont les voies qui conduisent à une décomposition active des territoires. Ceux-ci ne sont certes pas abandonnés : en résistant ou en réapparaissant, ils prennent cependant une configuration nouvelle conduisant les acteurs à investir dans des formes inédites de construction de l'espace. » (BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité du respect*, Paris : Fayard, 2007, 273 p.

vœux nourris par celles-ci ou de se plier à des injonctions exprimées en termes diplomatiques et militaires, l'action de contrainte joue dans l'importation un rôle majeur, particulièrement dans les domaines financier et politico-juridique. »²⁷⁰

Nous cherchons à montrer comment l'armée intègre dans ses objectifs l'acceptation de la dépendance politique des États-Unis d'Amérique et espère tirer des ressources financières et matérielles, puis des gains politiques.

Ce que l'armée cherche à faire des États-Unis d'Amérique dans cette transition : le poids des États-Unis dans la politique haïtienne est historique, et remonte notamment en 1915, date qui coïncide avec ce que les historiens appellent « l'occupation américaine d'Haïti. »²⁷¹ Elle est le résultat d'une crise de dépérissement de la société haïtienne, une crise jamais surmontée. Les élites dirigeantes ont été moins préoccupées par la mobilisation d'efforts collectifs pour engager Haïti sur la voie du progrès que par des luttes féroces pour la conquête du pouvoir. Elles sont faites de violence : « C'est que la politique, dans le cadre du système traditionnel, est une prime à la violence, violence structurelle (les appareils d'État), violence individuelle (violation des droits de l'homme), violence institutionnelle (le militarisme), violence de méthode (règlements par la force des différends politiques) et violence sociale (les « barrières » et les clivages de la domination oligarchique dans le système dualiste). »²⁷² Ainsi, l'instabilité politique devient cette maladie endémique qui ronge les esprits les plus sereins, stimule les appétits les plus brutaux, sert enfin de prétexte au gouvernement américain d'imposer une direction politique aux haïtiens. Le bilan de l'occupant est contrasté : il est marqué par la réalisation d'infrastructures (création du Service technique de l'Agriculture et de l'enseignement professionnel, doté de 65 fermes-écoles, construction de 400 kms.de routes, usages de l'avion, modernisation de l'offre de la santé publique, création de structures ministérielles, création de la garde d'Haïti...), la modernisation des structures administratives, mais les capitaux injectés dans l'économie haïtienne restent faibles, quand on les compare aux niveaux d'investissement réalisés dans la Caraïbe²⁷³, l'expropriation de 60.000 hectares de terres appartenant à des paysans sans être indemnisés pour l'aménagement de plantations de caoutchouc, les conditions de travail imposées aux ouvriers lors de la construction des routes se rapprochaient des pratiques d'asservissement réprouvées en Haïti,

²⁷⁰ BADIE Bertrand, *L'État importé, op. cit.*, p. 144.

²⁷¹ CASTOR Suzy Castor, *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince : Société haïtienne d'histoire et de géographie, 1988, 272 p.

²⁷² MANIGAT Lesly F., *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1995, p.153.

²⁷³ MANIGAT Lesly F. a comparé le montant des investissements : Cuba 1.989.957.000 en dollars US, République Dominicaine 69.322.000, Jamaïque 21.941.000, et Haïti 14.191.000 (*ibid*, p.160).

ce qui alimenta un mouvement insurrectionnel contre l'occupant, sous la conduite de Charlemagne Péralte.

Mais le fait marquant est celui de la démilitarisation du régime politique. En effet, l'affaiblissement de l'influence des militaires dans l'action politique est associé à une normalisation politique marquée par le recours aux élections comme mode d'exercice de la souveraineté populaire. La démilitarisation apparaît ainsi comme un moyen permettant aux gouvernements américains d'établir un protectorat sur Haïti au service de ses ambitions et de ses objectifs. Ainsi les divers présidents qui sont parvenus aux affaires, pendant et après la période d'occupation, ne sont l'émanation directe de la volonté américaine : Sudre Dartiguenave (1915-1922) signe une Convention entre la République d'Haïti et les États-Unis d'Amérique réduisant de façon importante les compétences de l'État haïtien au profit du gouvernement américain, fait approuver une nouvelle constitution accordant aux étrangers le droit d'acquisition de propriétés immobilières.²⁷⁴ Le jugement de sa politique de dépendance envers les États-Unis est à comprendre : Sudre Dartiguenave « a sciemment favorisé l'emprise des États-Unis sur le pays. Il est le premier d'une longue série d'hommes d'État haïtiens amenés, par ambition et par goût du pouvoir, à privilégier les intérêts d'une puissance étrangère dominante. »²⁷⁵ Louis Borno (1922-1930) envisage des décisions qui confortent les intérêts américains sur l'île : la loi du 22 Septembre 1922 facilite la concession des terres du domaine public à des entreprises américaines au moyen de baux à long terme, tandis que Sténio Vincent (1930-1941) n'a pas créé les conditions permettant au régime politique de s'épanouir en dehors de la soumission aux orientations politiques nord-américaines.

L'objectif avoué du gouvernement américain de contrôler de façon directe l'organisation de la vie politique locale est atteint non seulement par sa main mise sur les appareils de production mais aussi par la création d'institutions qui renforcent la dépendance haïtienne.

- **L'emprise nord-américaine et l'armée**

Il serait intéressant de s'interroger sur les formes de la participation de l'armée à la situation de dépendance. L'armée a transformé les modalités de son indépendance : l'exemple est celui

²⁷⁴ « Le gouvernement haïtien en vue de la préservation de la paix intérieure, de la sécurité des droits individuels et de la complète observance de ce traité, s'engage à créer sans délai une gendarmerie efficace, rurale et urbaine, composée d'Haïtiens. Cette gendarmerie sera organisée par des officiers américains nommés par le Président d'Haïti sur la proposition du président des États-Unis. Le gouvernement haïtien les revêtira de l'autorité nécessaire et les soutiendra dans l'exercice de leurs fonctions. » (Extrait de la Convention haïtiano-américaine du 16 septembre 1915, Article X. p.76). BLANCPAIN François, *Louis Borno Président d'Haïti*. Canada : CIDIHCA, 1998, 322 p.

²⁷⁵ DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti*, Paris, Karthala, 1993.

de l'application de la grammaire économique d'inspiration néo-libérale. L'influence des États-Unis d'Amérique au sein des institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) est pesante sur les décisions d'aide : ils les ont transformés en « instruments de la politique américaine », les ont propulsés au rang de leviers de cette « hégémonie ». Leur influence n'est pas marginale sur les États qui appliquent les programmes d'ajustement structurel dont la fragilité des économies dicte non seulement un large recours aux aides – recouvrant des dénominations aussi variées que techniques dans la nomenclature des institutions financières internationales – mais encore le soutien des États-Unis d'Amérique.²⁷⁶

La proximité géographique est une donnée non négligeable dans l'analyse des rapports de la dépendance d'Haïti envers les États-Unis d'Amérique : des milliers d'entreprises nord-américaines investissent en Haïti, notamment dans les entreprises manufacturières. Celles-ci ont besoin d'un climat serein idéalisé qui serait caractérisé par un mouvement syndical timide, une classe ouvrière servile et peureuse, un code du travail laxiste, qui fait la part belle au patronat. Or, Haïti en proie aux tensions depuis le départ de Duvalier éprouve des difficultés à maintenir ces entreprises, sauf au prix du renoncement à certaines exigences : banaliser les tentatives de contrôle du territoire, « échapper aux pesanteurs stato-nationales dans un contexte de mondialisation économique. »²⁷⁷ Si bon nombre d'entreprises ont délocalisé au profit du Costa Rica, ou de la République dominicaine, certaines continuent à prospérer et à faire des affaires. Elles déploient des stratégies d'adaptation en fonction des crises politiques : même si cette mobilité n'est pas la pâle copie des entreprises multinationales, elle est observée auprès d'autres qui préfèrent contourner les règles locales.

Ensuite, le territoire est habité par de nombreux ressortissants originaires des États-Unis d'Amérique dont la plupart sont membres d'un réseau religieux. L'Église catholique étant en perte de vitesse depuis des années en Haïti, notamment suite à la radicalisation des jeunes prêtres qui ont concilié activité politique et activité sacerdotale, contrairement au Concile Vatican II. « L'indigénisation du clergé » soumise de plus en plus à l'État a fait l'objet de

²⁷⁶ Jacques Sapir, a expliqué cette domination des États-Unis au sein des institutions internationales « outre leur puissance économique et financière, les États-Unis avaient construit un cadre hégémonique à la fois institutionnel et culturel ... La position américaine a toujours été importante dans ces deux institutions, en raison du poids de la contribution financière des États-Unis mais aussi des règles de vote, en particulier qui assurent à Washington un véritable droit de veto. » (SAPIR Jacques, p. 59, *Le nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations*, Seuil, 2008, 249 p.

²⁷⁷ BADIE B. *La fin des territoires*, op. cit., p. 133.

traitement politique différencié²⁷⁸ a poussé ses effets contradictoires quelques années plus tard, observés par la faiblesse numérique des prélats d'origine française, qui étaient en général de véritables agents de développement et en même temps étaient des passeurs de mobilisation sociale, du vivre ensemble, de la vie communautaire. L'absence de ces prêtres a cédé la place à des ressortissants nord-américains qui investissent le champ religieux : « églises adventistes et pentecôtistes créent ainsi les conditions d'une socialisation transnationale, mais plus encore une véritable économie internationale... ».²⁷⁹ Ils constituent de véritables réseaux d'entraide, de solidarités, d'assistance, diffusent des représentations liées aux rapports de l'individu au travail (des programmes de *food for the poor*), instrumentalisent l'indigence des gens, et appuient l'efficacité de leur évangélisation sur les actions concrètes : construction de puits, d'écoles, de dispensaires, de ponts, soutien aux familles en difficulté, « prenant en charge de façon complète des segments entiers de la population et captant leur allégeance. »²⁸⁰ Les conjonctures de crises politiques qui ont traversé Haïti durant les vingt dernières années se sont traduites par une appropriation rationalisée de l'espace géographique suivie du moins d'un découpage administratif concurrençant, sinon affaiblissant davantage la capacité de l'État à assumer ce rôle de régulateur des Organisations non gouvernementales qui pullulent en Haïti.

Cette logique de déterritorialisation observée dès le départ de Duvalier est le résultat de l'appropriation stratégique que fit l'armée de la démocratisation. Elle ne peut s'arrêter en si bon chemin, elle poursuit sa route de façon aussi inexorable que les contextes de crise et d'anomie continuent à attaquer les derniers remparts de la souveraineté territoriale.

Pour comprendre les enjeux de cette instrumentalisation, il est important de souligner l'ampleur qu'a prise le trafic de la drogue en Amérique latine et l'impact que celui-ci exerce sur la politique étrangère des États-Unis d'Amérique. L'importance stratégique que représente la Caraïbe pour la sécurité et la stabilité politique nord-américaine s'inscrit au cœur de l'influence que cherche à exercer la diplomatie américaine en matière de définition des actions tendant à limiter le trafic de drogue dans la région.²⁸¹

²⁷⁸ HURBON Laennec, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Cerf, 2004, 317 p. NERESTANT Micial, *Religions et politique en Haïti (1804-1990)*, Paris, Karthala, 285 p.

²⁷⁹ Cette analyse de Bertrand Badie des ressortissants nord-américains en Amérique latine ressemble point par point à la situation en Haïti, p.139, *La fin des territoires*, 2007, *op. cit.*

²⁸⁰ BADIE.B, *Ibid*, p. 138.

²⁸¹ Il est vrai les risques d'une confrontation avec l'Union soviétique, à travers les moyens militaires dont disposait Cuba, se sont évanouis depuis l'effondrement de l'empire soviétique.

Posons deux préalables. Traiter de l'implication de certains militaires dans le trafic de drogue a déjà fait l'objet de considérations antérieures. Il ne s'agit pas d'une insistance démesurée de notre part, il s'agit plutôt de chercher à comprendre pourquoi l'armée haïtienne s'est mise au service des États-Unis d'Amérique, même en prenant le risque d'enfreindre les lois. De plus, notre propos mérite d'être nuancé : il ne prétend pas que l'armée dans sa totalité soit versée dans les activités illicites.

Le second préalable : les matériaux sur lesquels nous nous appuyons pour étayer nos hypothèses peuvent être soumis à des réserves portant sur la fiabilité de ces données. On peut se demander si les médias qui diffusent ces informations ne se prêtent pas à un jeu de dénonciations des trafiquants pour que les organismes nord-américains puissent intervenir et châtier ceux qu'ils choisissent au gré des circonstances, des contextes, des opérations prévues, les « trafiquants ». L'œuvre de dénonciation médiatique pourrait être interprétée comme une forme de connivence, voulue ou imposée aux médias par l'État accusateur (les États-Unis en l'occurrence). Ensuite, ceux-ci ne sont pas à l'abri d'une manipulation de la part d'un trafiquant qui, souhaitant régler ses comptes avec d'autres empruntent la posture dénonciatrice, contribuant ainsi à éliminer un concurrent sur le marché des stupéfiants. Celui-ci fonctionne selon les logiques concurrentielles, dominé par des acteurs qui se livrent à une lutte pour la conquête et la jouissance des positions dominantes. Nous avons fait le choix de ne pas citer des noms des officiers que la presse désigne comme des trafiquants agréés, incriminés par les États-Unis. Les travaux des auteurs sur la drogue sont-ils autant critiquables ? Le fait d'être publié par des revues scientifiques contribue au crédit des analyses et des informations auxquelles on peut se référer pour armer son argumentation. Ils ne sont pas soumis au jeu d'influence dont on soupçonne les médias.

L'intégration de la dépendance nord-américaine dans le jeu politique haïtien prend une dimension singulière en observant les effets pervers de l'implication des officiers haïtiens dans le trafic de la drogue. Le cas haïtien n'est pas spécifique. En effet, en la matière, le rôle joué par les États-Unis sur la scène internationale est ambigu : d'un côté, ils militent pour un régime de prohibition de certaines drogues, de l'autre. Dans les années 80, lors de la guerre contre le gouvernement sandiniste du Nicaragua, l'administration Reagan organisa des réseaux clandestins de soutien à la Contra nicaraguayenne. Aussi, des tonnes de cocaïne sont-

elles acheminées du cartel de Medellin sur des bases militaires aux États-Unis.²⁸² Les militaires haïtiens, de leur côté, ont transporté du matériel de guerre clandestinement aux Contras au Nicaragua. En contrepartie, ils espèrent mener à bien, en toute impunité, leurs activités de trafic de stupéfiants. Ils sont membres d'ailleurs d'une officine de services spéciaux créés par la CIA (*Central Intelligence of America*). En effet, en 1986, a été créé par la CIA en Haïti le Service d'Identification Nationale (*SIN*)²⁸³ qui avait pour objectif, selon certains auteurs, d'infiltrer le milieu des trafiquants de drogue en Haïti.²⁸⁴ Cette officine « coopérait avec des membres de l'Armée impliqués dans le trafic de drogue, les protégeant de toute enquête indépendante et les aidant à s'organiser sur le plan administratif. Le Service haïtien d'Intelligence National était en fait une couverture. Théoriquement le SIN servait à combattre le trafic de drogue mais en réalité l'officine servait à protéger le trafic, intimider les opposants politiques et procéder aux assassinats. »²⁸⁵ La pénétration de la drogue comme activité lucrative à laquelle s'adonnent les militaires répond ainsi à une double fonction : s'assurer de la connivence du service d'intelligence américain, ensuite intérioriser une manière d'être, une attitude anticipatrice, construite et rationnelle qui fait apparaître l'officier comme un agent double, c'est-à-dire défendre ses intérêts et ceux de l'armée. Aussi, les officiers insèrent-ils sans doute ces pratiques conscientes dans leurs actions : l'usage qu'ils en font conduit à des formes de perversion.

L'exemple à l'appui de notre hypothèse est fourni par l'enlèvement de quatre officiers haïtiens par les États-Unis d'Amérique puis emprisonnés durant soixante-seize jours, privés

²⁸²Voir l'article de CHOUVY Pierre Armand et LANIEL Laurent : « de la géographie des drogues explicites », *Hérodote*, 2004/1, n° 122 p. 7-26. Les auteurs font référence à deux ouvrages de ALFRED Mac Coy, *The politics of Heroin in Southeast* (1972) et *The politics of heroin : Cia Complicity in the global drug trade* (2003).

²⁸³ Alix Silva est le chef du SIN (Service d'Intelligence Nationale) a informé dans son rapport d'un nombre de 8 officiers engagés dans le trafic de drogue .Après le coup d'État de 1991, il vivait caché aux États-Unis, selon les informations de Nicolas Jallot publiées dans *Le Point* du 26 Mai 1994, n° 1132, « Haïti, plaque tournante de la drogue. »

²⁸⁴WEINER Tim, « CIA Formed Haitian Unit Later Tied To narcotics Trade », *The new York Times*, 14 Novembre 1993 cité par Leslie Péan, *L'économie politique de la corruption*, Tome IV, *Ibid* p. 690.

²⁸⁵ En matière de traitement et de diffusion des informations sur le trafic des stupéfiants, la prudence est de rigueur. Il s'agit de ce que l'on appelle « une question sensible », c'est-à-dire, « qu'elle déborde précisément le cadre de l'interaction politique, qu'elle touche à des intérêts sociaux, qu'elle risque de susciter une mobilisation...qu'elle se présente comme une question transversale...qu'elle s'appuie sur des données réelles, mais suppose aussi un travail de visibilisation, d'interprétation, d'activation passant par l'intermédiaire d'acteurs sociaux. Questions sensibles, Publications de l'Université de Picardie, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 418 p. Ces indications sont fournies par Patrick Elie ancien conseiller du président Jean-Bertrand Aristide en 1991, ancien conseiller du président René Préval. Il était chargé sous M. Aristide des questions sécuritaires, du service d'intelligence au sein du gouvernement de Aristide. Militant de la gauche haïtienne, Patrick Elie vivait aux États-Unis suite au coup d'État qui a renversé Jean-Bertrand Aristide. Selon les propos de Patrick Elie rapportés par le *Courrier International* du 14 au 19 janvier 1994, « La Haitian Connection et le double jeu de la CIA ».

de leurs droits de la défense. Ils ont été dénoncés par un haut gradé qui les accuse de s'être livrés à des activités de trafic de drogue.²⁸⁶

À ce sujet, les conclusions de la Commission du sénateur américain présidée par l'ancien candidat à la présidence américaine, John Kerry en 1988 montrent que le trafic est caractérisé par une rationalité, une organisation, une division du travail et une mobilisation des ressources. La réception des produits se fait sur une piste d'atterrissage « camouflée avec des vaches et des monticules de feuillage pendant la journée, désencombrée la nuit »²⁸⁷, la piste est également aménagée avec « jeu de lumières bleu et rouge », est dotée d'une réserve en carburant...La piste réservée aux avions militaires située à Port-au-Prince est également utilisée par un « autre gradé de l'armée » pour la réception des produits.

La rationalisation de cette activité ne semble pas se limiter à la réception, elle se montre préoccupée par les modalités de la circulation des produits résultant de la vente de la drogue. D'abord, le système bancaire haïtien reçoit les dépôts à vue et à moyen terme, garantissant aux trafiquants les moyens de blanchiment. Ensuite, la législation est marquée par une sous-production qui justifierait une connivence, une pusillanimité, une impuissance du législateur et du politique : elle renvoie à des instruments répressifs dépassés, inadaptés, rendus inapplicables autant par le degré élevé de corruption des magistrats et des militaires (policiers) ployés sous le poids de la précarité des salaires, de la misère des ambitions, de l'indigence des conditions de travail, que par les craintes nourries par ces derniers de perdre des prébendes élevées, des récompenses inattendues, des gratifications démesurées qui muent des fonctionnaires galères en mystérieux richissimes. Enfin, en raison de son positionnement géographique, de sa proximité limitrophe de certains pays incriminés pour leurs implications dans le trafic de drogue, Haïti est voué à connaître le sort des États en déshérence sous l'empire des trafiquants, à « ouvrir de nouvelles failles permettant à des mobilisations...de se

²⁸⁶ Les colonels haïtiens tels Himmler Rébu, Léonce Qualo, Philippe Biamby sont accusés d'avoir eu l'intention de former un coup d'État contre le général Prosper Avril : M. Rébu était Commandant du Corps des Léopards, dissous par le général Avril M. Biamby commandait la garde présidentielle, tandis que ; Qualo, le commandant du SIN. Ils ont dû faire des concessions les conduisant à renoncer à toutes poursuites judiciaires contre le gouvernement et l'État américain, en contrepartie de ce renoncement, ils ont été libérés. (Voir Leslie Péan, Tome IV, *L'économie politique de la corruption*, *Ibid*, p. 696.

²⁸⁷ Le rapport : US Senate, Drugs, Law enforcement and Foreign Policy : The Cartel, Haïti and Central America, Hearings before the subcommittee on Terrorism, narcotics and International Communications of the Committee on Foreign Relations, 100th Congress, Second session, Washington D.C., April 4, 5, 6 and 7, 1988., p.138, *In* Leslie Péan, *Ibid*, p. 692.

développer », ²⁸⁸ ou tendant à sublimer la violence déjà en situation latente dans la communauté nationale.

L'armée en Haïti est une force publique indépendante qui est loin de garder une neutralité dans l'action politique, compte tenu du poids de la tradition. « Le texte de 1987 multiplie en effet les précautions pour éviter une double dérive dont l'histoire fournit maintes illustrations depuis 1804 : d'une part, la domestication présidentielle de la force armée assurant au chef de l'État sa totale indépendance institutionnelle, d'autre part, l'activisme politique des militaires par l'éviction des autorités constituées et l'occupation des sites du pouvoir. » ²⁸⁹ En ce sens, l'armée contribue à l'implantation de la démocratie, à marches forcées. Elle était trop liée à la dictature duvaliérienne pour penser qu'elle pourrait la combattre de façon exclusive. Les acteurs impliqués dans le changement l'ont accompagné et l'armée s'est adaptée à la nouvelle conjoncture post-duvaliériste. L'armée adopte la démocratie, mais la détourne de ses principes de fond. Néanmoins, elle a imposé désormais aux acteurs qui entrent en concurrence le principe que le suffrage universel constitue la voie universelle qui puisse les partager en toute équité et qu'il s'agit alors d'un acquis de l'État en Haïti.

Ce chapitre vise à mettre en évidence la corrélation entre l'armée et le processus de démocratisation en Haïti. L'appropriation de la démocratie par l'armée ne traduit pas une conception figée de la démocratie, elle procède d'une évolution, d'un dialogue entre les instances dominantes de la société haïtienne et les entrepreneurs du changement. C'est à travers l'interaction de l'armée avec ces derniers que l'affrontement des divergences et des intérêts conduit à l'émergence d'institutions imprégnées des codes de la culture locale. Cette relation tissée de tensions marque le processus de formation d'un État, c'est-à-dire, les conflits, les négociations, les compromis participent de la construction de la démocratie en Haïti.

²⁸⁸DANIEL Justin. « Les formes d'expression politique dans la Caraïbe : Ambivalence et paradoxes de la production de l'ordre politique ». In BERTHOMIERE William et Christine Chivallon (eds), *Diasporas : après quinze années de ferveur*, Paris : Éditions Karthala, p.7 *op. cit.*

²⁸⁹MARTIN Michel-Louis, CABANIS André G. « Loi fondamentale haïtienne et les ambiguïtés du constitutionnalisme post-duvaliériste », *Revue de droit public et de la science politique*, n° 3 (1995), p. 620.

CHAPITRE II

Appropriation par calculs de la grammaire démocratique par la gauche

Les modèles et transferts institutionnels recouvrent des significations différentes, selon les acteurs et selon les milieux de réception. Attachés à la reproduction d'une autre réalité qu'ils recomposent, expliquent et comprennent, ces transferts connaissent des inflexions. N'étant pas les reproductions fidèles et conformes d'un modèle idéal, ils perdent une part de leur spécificité originelle pour se constituer en objet d'appropriation, comme « des produits de tactique et stratégie d'acteurs libres, de re-productions successives mais à la marge des normes, règles, procédures et processus importés, ou comme des réinterprétations cognitives qui en font varier les perceptions et pratiques. »²⁹⁰ La *gauche* en Haïti, dans son ensemble marquée par de longues années de traversée du désert, a toujours pratiqué un rejet catégorique des institutions léguées par le long règne de Duvalier. Au risque de verser dans la marginalité, elle s'est toujours montrée réticente à adhérer à l'agenda politique des militaires qui occupent les sièges du pouvoir, au départ de Jean-Claude Duvalier en 1986. Néanmoins, elle connut une mue, passant du refus de participer aux élections tenues sous le contrôle de l'Armée, caractérisées par leurs incertitudes,²⁹¹ à l'appropriation des habits de la Constitution de 1987 et de la recomposition de l'État qu'elle accompagne. Les adeptes de la mobilisation permanente qualifiés de façon péjorative d'activistes deviennent des candidats, les radicaux qui critiquaient la gestion politique de la transition deviennent des convaincus du caractère cathartique de la constitution de 1987. Mais alors pourquoi accepter cette constitution qui n'est que la seule garantie de l'implantation de l'État de droit en Haïti ? Pour deux raisons. Critiquer le duvaliérisme ne suffisait pas, il impliquait un pas vers la conquête du pouvoir en investissant ses lieux de pouvoir, si décriés par la gauche. Ensuite, conquérir le pouvoir restreint la distance que séparait la gauche du projet de rupture qu'elle porte depuis 1946.

²⁹⁰ DARBON Dominique, Modèles et transferts institutionnels vus des Afriques : les nouveaux villages Potemkine de la modernité ? DARBON Dominique, (dir), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris : Karthala, *op.cit.*, 2009.

²⁹¹ L'une des caractéristiques de la démocratie est l'incertitude. Ceux qui participent se soumettent aux règles du jeu, acceptent de reconnaître les résultats issus des élections organisées par « l'État post militaire ». ROUQUIE Alain, « Demilitarization and the institutionalization of military dominated polities in Latin America », p.127, *In* : O'DONNELL Guillermo, SCMITTER Philippe, WHITEHEAD Laurence, The Johns Hopkins University Press. 1986.

Comment mesurer la rupture ? Comment l'appropriation des institutions importées permet-elle à la *gauche* d'engager cette rupture, dans un rapport de forces avec la droite ? Quel projet institutionnel porte la *gauche* : un présidentielisme fort mâtiné d'un législatif soumis ? Un parlementarisme qui subordonne l'Exécutif à sa domination étouffante ? Comment la *gauche* compte-t-elle revisiter les notions de souveraineté nationale, dans ses relations avec les « États-patrons » ? Les interprétations de la *gauche* de la démocratie sont-elles différentes du duvaliérisme ? Pour répondre à cette question dont la réponse est apparemment aisée, le plus efficace sera de s'interroger sur ce que recouvre le concept de « *gauche* » dans le discours et les pratiques en Haïti.

Evoquer le concept de *gauche* est dans un but opératoire et alternatif à l'imprécision des mots qui caractérisent le clivage entre les entrepreneurs du changement en Haïti. Il serait réducteur et simpliste de les identifier dans le camp de ceux qui, depuis les années 1960 aspirent à remplacer Duvalier, au sein de l'armée. Il est possible d'identifier des officiers qui étaient favorables au renversement de Duvalier, sans pour autant être considérés comme des partisans de la transformation sociale en Haïti. Des tentatives antérieures ont été réalisées en Haïti pour signifier le clivage partisan : le parti National et le Parti Libéral. Si l'un revendiquait « *le plus grand bien au plus grand nombre* », l'autre préconisait que le « pouvoir soit arraché des mains des politiciens et des intellectuels pour être remis aux technocrates et aux hommes d'affaires ; le slogan du parti libéral est le « pouvoir aux plus capables ». ²⁹² Mais cette représentation clivante est jugée surannée et stérile, car elle n'a pas résisté aux changements de régimes.

Comment mesurer les dynamiques et les interactions résultant des luttes concurrentielles au sein de la gauche haïtienne ? Comment ces interactions qui se trouvent au cœur des stratégies des élites parviennent-elles à produire des altérations, des schèmes d'hybridation de nature à enrichir l'hypothèse de la formation de l'État ? Quel type d'État en résulte-t-il ?

Aux termes d'un combat de longue haleine dont l'acte fondateur se résume par le départ de Jean-Claude Duvalier, la gauche se divise en trois branches tant sur le plan idéologique que sur le contenu programmatique : le parti communiste garde une fidélité intacte au projet révolutionnaire du renversement brutal des institutions existantes, la gauche électoraliste s'intéresse au régime représentatif, ou à le modifier une fois au pouvoir, et la gauche

²⁹² MANIGAT Lesly François, *La crise haïtienne contemporaine. Une lecture d'historien-politologue ou Haïti des années 1990s : une grille d'intelligibilité pour la crise présente*. Port-au-Prince : Éditions des Antilles, 1995, p.120.

alternative souhaite le maintien des institutions représentatives, mais exercer le pouvoir de façon différente. Les trois groupes en concurrence pour le pouvoir méritent notre attention parce qu'ils importent au sein de l'État des stratégies d'action en vue d'assurer la pérennisation de leur domination. Le premier refuse l'exercice du pouvoir, le second veut conquérir le pouvoir en s'adaptant aux institutions, le troisième promet changement et transformation de la société.

Cette tentative de classification des objets partisans ne fait pas l'unanimité. Certains auteurs ont proposé deux types de partis politiques en Haïti : les partis personnalistes qui s'appuient sur le charisme et la légitimité d'un chef et les partis institutionnalistes qui, malgré leur dévotion aux institutions, se montrent prompts à les contourner face à des contingences politiques lourdes de contraintes.²⁹³ « Les concepts de gauche, de droite, de social-démocratie sont des concepts qui n'ont aucune valeur dans la vie politique haïtienne. Les débats et les valeurs qui sous-tendent cette opposition entre droite et gauche ne sont pas ceux des haïtiens. ...Si en France, la gauche c'est le progrès social, la défense des acquis sociaux, une certaine générosité à l'égard des immigrés, en Haïti, il n'y a pas d'acquis à défendre tout à construire. Si en France, la droite, c'est l'ordre, la conservation, un certain art de vivre, une rigueur budgétaire, le libéralisme et une fermeté certaine en matière de sécurité, en Haïti, aucun parti politique ne répond à ces critères. »²⁹⁴ Ces indications en ce sens sont pertinentes, mais s'appuient ici, sur des comparaisons trop voisines avec la société française. Justement, l'appropriation de ces concepts importés en Haïti peut nous servir de boussole à la compréhension du champ partisan local.

L'emploi du mot *gauche* est destiné à résoudre des difficultés d'imprécision, d'ambiguïtés quant à la détermination des indicateurs, des critères de différenciation des acteurs engagés en faveur de la démocratisation. L'usage courant du terme « *secteur démocratique* » employé par la presse et les acteurs est aussi évasif qu'improductif, en effet, il renvoie à une mosaïque d'êtres aussi « ondoiyants » que divers, difficiles à saisir dans un rapport de forces qu'on se refuse à analyser. L'histoire politique d'Haïti qui connaît un regain d'intérêt à partir de 1986, date du retrait au pouvoir de Jean-Claude Duvalier, exige l'établissement des frontières idéologiques clairement définies, sous la poussée de nouvelles questions qui surgissent dans l'opinion et qui dégagent de nouvelles tendances : la fin de la présidence à vie, l'élection du

²⁹³ SAURAY Eric, *Haïti, Une démocratisation en perdition*, Paris : Édition Dauphin Noir, 2006, p.71. Il faut noter que cette tentative de classification est novatrice dans la politologie haïtienne.

²⁹⁴ SAURAY E. *Idem*, p. 67.

président de la République au suffrage universel, le régime parlementaire, l'armée, les politiques publiques en matière d'éducation, le rapport à la société... Ce sont des thèmes qui surgissent dans l'espace public, au lendemain de la chute de Duvalier, qui travaillent la société dans tous ses pans entiers et contribuent à forger, condenser, fossiliser les orientations, les choix idéologiques, recomposés, nés d'effets d'hybridation ou créolisés. Donc, si notre hypothèse de l'existence de *gauche* est valide, elle induit implicitement l'existence d'une droite. Mais, à partir de quelle ligne de démarcation établit-on la différence entre les deux fronts ? Qu'est-ce qui les constitue ? Quelle est l'essence de leur opposition ? Se définissent-elles relativement l'une par rapport à l'autre, ou existent-elles indépendamment de toute référence extrinsèque, de toute référence à l'autre ?²⁹⁵ Peut-on employer le terme « négativité », en pensant que la droite est l'envers de la gauche ? Peut-on poser l'hypothèse que la gauche s'est élaborée en réaction contre la droite, ou l'inverse ? Précisément, en Haïti, c'est la gauche qui est née d'une réaction, d'un refus à la dictature autoritaire, au maintien de l'oligarchie, à la lutte contre les pratiques prédatrices, à la domination politique de l'armée, à la lutte contre l'emprise américaine. Tandis que la droite s'est constituée comme force de conservation des ressources symboliques, de mobilisation des réseaux et clientèles, structurées autour de l'armée et de la bourgeoisie.

L'histoire politique haïtienne a connu au XIX^e siècle, une période de luttes politiques marquée autant par des rivalités que par le déploiement de ressources idéologiques et symboliques, contribuant à l'émergence d'un clivage pertinent qui renvoie à un antagonisme politique, à l'origine de la formation de l'État. « Cette opposition libérale-nationale représente un moment bien réel de la lutte pour le pouvoir au sein des classes dirigeantes, dans le cadre bien réel des pratiques sociales et politiques en Haïti. » Les acteurs politiques regroupés dans le camp des « Libéraux » proclament que « *le pouvoir est aux plus capables* », tandis que les « Nationaux », « *le pouvoir au plus grand nombre* ». Au-delà des slogans, sur le fond, les premiers sont favorables à un parlementarisme et à un régime politique présidentiel dominé par des dirigeants issus des mulâtres, allié aux militaires et qui se sont imposés comme « force politique nouvelle, avec un corps d'idées articulées en une organisation embryonnaire certes mais constituée de comités régionaux servant de relais à la direction nationale... ». Les seconds-Les nationaux-nés sous forme d'une protestation contre les libéraux, reprochant aux premiers leurs tendances oligarchiques et un « mulâtrisme aristocratique et exclusiviste », affirment leur penchant nationaliste et « *noiriste* », se proclament « porteurs des aspirations

²⁹⁵ Ces questions sont celles de René Rémond, À propos de la gauche. *Revue Française de Science politique*, 1955, vol.5, n° 4, pp. 847-856.

populaires ». Ils souhaitent l'application d'une « politique réaliste et progressiste allant dans le sens des intérêts du plus grand nombre ». Les libéraux et les nationaux se sont opposés, se sont engagés un combat d'idées s'opposant sur toutes les problématiques économiques, sociales et politiques d'Haïti, se sont mesurés par les luttes sanglantes en 1883. Les libéraux sensibles à l'influence occidentale au libéralisme de nature européenne proposent « la valorisation des mécanismes constitutionnels, la séparation des pouvoirs, la prépondérance de l'institution parlementaire, la réprobation des régimes autoritaires, la compétence des dirigeants et l'honnêteté des administrateurs. »²⁹⁶ Pour les Nationaux, la légitimité politique résulte de la proximité des dirigeants des masses, dépositaires de leur confiance qui exercent le pouvoir en leur nom en s'opposant au régime parlementaire, au libéralisme, et adeptes de la prédominance de l'Exécutif, de la réalisation d'une réforme agraire, de la diffusion de l'enseignement, « de l'exaltation nationale, de l'égalité des citoyens. »²⁹⁷ Donc, l'émergence du clivage gauche-droite ne date pas des années 40 en Haïti : l'occupation américaine, la domination militaire qu'elle a entraînée, l'aggravation des inégalités sociales marquée par la mise hors-jeu de la paysannerie fortifient le socle gauchisant, mais continue à prospérer sous Duvalier. À l'origine le concept issu de la Révolution française, procède de l'idée de mouvement, de changement, de refus de la société actuelle, prend des proportions significatives, puise des idées fondamentales dans la lutte conduite contre le régime de Duvalier père et fils. En effet, ces derniers réalisent des réformes, mais celles-ci tendent au renforcement des structures sociales, maintiennent les mécanismes de dévolution du pouvoir à travers l'hérédité, rompant ainsi avec les principes d'alternance, de compétition au sein de l'espace politique. Pour autant, la rhétorique de François Duvalier qui se dressait contre l'oppression des peuples noirs, la domination des peuples d'Afrique par le colonialisme français. Duvalier a reçu en Haïti le président guinéen Sékou Touré, le président éthiopien Haïlé Sélassié, mais des dirigeants connus pour leur adhésion à un régime autocratique et sanguinaire, Duvalier ne put être regardé comme étant de gauche : cette posture ne fut que stratégique et ne se limita qu'à la pérennisation de son régime assimilé par certains au fascisme, en raison de sa domination vassalisante et totalisante de la société.

Droite et gauche sont-elles inscrites dans un cadre réel ? La distinction n'est pas une vue de l'esprit, elle est visible. Au nom d'elle, des millions de votants ont choisi la Constitution de 1987 comme marqueur identitaire de la démocratisation en Haïti et comme engagement partisan

²⁹⁶ DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti. Manuel d'histoire contemporaine*, Éditions : Karthala, Paris, p.155.

²⁹⁷ DELINCE Kern, *Ibid*, p.155.

contre le retour à l'autoritarisme. Au nom de cette distinction, des millions de manifestants s'opposent à l'arbitraire, à l'absolutisme, illustrés sous les régimes politiques de Duvalier et puis à différents régimes post-duvaliéristes. C'est aux termes de son investissement que des manifestants usant de la violence incendient les édifices publics, détruisent les infrastructures, défient les forces onusiennes pour contester les résultats des élections qu'ils jugent injustes. Les valeurs de liberté, de l'indépendance des pouvoirs ne sont plus des valeurs détentrices de la gauche, mais elles sont revendiquées par la droite : il en est de même de la privatisation, de la décentralisation, de l'insertion dans les pratiques administratives et politiques des institutions prévues par la Constitution de 1987. Les gouvernements sous Aristide et Préval ont privatisé autant que sous le gouvernement civilo-militaire, comme les gouvernements de droite, Aristide et Préval se sont montrés très réticents à l'application stricte de la constitution, ont transigé avec les règles constitutionnelles. Les deux ont conduit des assauts de discrédit contre le Conseil Electoral, et cette relative similitude s'embrume. Malgré ces handicaps, nous nous risquons à formuler deux propositions.

1. Des concepts importés et créolisés

Notre première proposition : que droite et gauche soient des concepts importés, hérités des représentants de la Nation française favorables au droit de veto du Roi sur les lois alors que ceux de la gauche le lui refusent, mais ils n'en sont pas moins étrangers à Haïti ; même délocalisés, ils rendent compte d'une configuration politique que les analystes saisissent à travers d'autres prismes : la dictature et la démocratie, l'autoritarisme et l'extension des libertés. Depuis 1986, il n'y a point ceux qui sont de droite favorables à l'autoritarisme, et ceux de gauche qui se dévouent au service de la démocratie. Ces deux amonts du même ruisseau sont trop simplistes pour être pris en compte dans l'analyse. Les acteurs des deux camps se réclament de la démocratie, mais se distinguent dans leurs pratiques politiques, n'en font pas des références, en toutes circonstances, du moins pour certaines personnalités politiques. Mais la démocratie comme modèle d'un régime politique constitue à partir des années 1980 le point à partir duquel se mesure la gauche et la droite dans leur diversité. En effet, l'adhésion de l'une ou l'autre de ces familles politiques constitue l'étalon : c'est à l'aune de cette différenciation que surgissent différentes droites et différentes gauches en Haïti. En effet, nous pouvons distinguer la droite duvaliériste, c'est-à-dire celle qui est attachée aux idées de François Duvalier, à sa position anti-communiste, à la souveraineté nationale, à la subordination de l'armée au pouvoir civil, à la consolidation de l'autorité incorporée dans l'exaltation de la négritude et l'exercice du pouvoir personnel, à la

mobilisation de la répression comme moyen d'intimidation et de terroriser les consciences.²⁹⁸ La droite militaro-duvaliériste : une droite qui conçoit la démocratie comme le véhicule conservateur des acquis démocratiques associant la suprématie de l'armée aux pratiques autoritaires héritées du duvaliérisme, une droite attachée à « la souveraineté nationale et son intégrité territoriale grâce à un nationalisme puisé à la source des fondateurs de la patrie et à un anti-interventionnisme alors partagé avec l'Amérique latine toute entière. »²⁹⁹

Enfin la droite *néo-jeanclaudiste* confirme son enracinement et son prolongement à travers l'exercice du pouvoir de Michel Martelly au point que les ressemblances de ce dernier avec Duvalier sont observables : recherche d'une filiation dissimulée avec le style de commandement de Jean-Claude Duvalier, réinterprétation d'une forme monarchique jaunie par le temps des nostalgiques, tentation de la vassalisation du parlement et d'autres institutions, tentative d'une réinsertion du militarisme bridée par la rigidité des pressions et de l'influence des diplomaties du Nord, réinstallation de l'oligarchie et des classes au centre du pouvoir, culte de la personnalité, appel au peuple.

La gauche *fignoliste* catholico-libérale, (héritée de Daniel Fignolé) à laquelle adhère Jean-Bertrand Aristide, combine les appels incessants à la violence que ses adeptes associent aux inégalités sociales entre riches et pauvres³⁰⁰. Cette gauche, animée par des communautés ecclésiales de base (*Kominote Ti Legliz*), illustre à travers les consultations électorales la

²⁹⁸ ROUPERT Catherine Eve Roupert explique comment la négritude est un instrument de conquête du pouvoir par François Duvalier. « Il se veut rédempteur » des masses nègres opprimées par les Mulâtres, en s'appuyant sur le thème de la race. La défense des braves classes moyennes et des masses prolétariennes souffrantes » ne pouvait qu'être populaire : la très grande majorité de la population nègre subit depuis un siècle et demi la domination d'une toute petite classe d'affairistes mulâtres. En fait François Duvalier substitue simplement le concept de « lutte de races » à celui de « lutte de classes ». Papa Doc veut créer une bourgeoisie nègre qui e substitue aux mulâtres à la tête des affaires. S'il est inspiré par un sentiment légitime de rééquilibrage de la société haïtienne, le choix de la négritude comme slogan de gouvernement est lié chez lui à la volonté farouche de rester étroitement en contact avec les forces les plus élémentaires du peuple haïtien. ROUPERT Catherine Eve, *Histoire d'Haïti. La première république noire du Nouveau monde*, Paris, Éditions Perrin, 2011, p. 233.

²⁹⁹ MANIGAT Leslie François, *La crise haïtienne*, *Ibid*, p. 208.

³⁰⁰ SAINT-GERARD, Yves, *Haïti 1804-2004. Entre mythes et réalités*. Paris, Éditions du Félin, 2004, présente plutôt des ressemblances de Jean-Bertrand Aristide avec François Duvalier : « les *chimé* d'Aristide (sbires néo-duvaliéristes de gauche) », des bandits du FRAPH de Constant (sbires néo-duvaliéristes de droite) (p.110). Pour Saint-Gérard, Duvalier et Aristide « sont identiques, tous deux ont forcé le système sélection/ exclusion de la société et leur transfert de classe et de caste en a fait des petits-bourgeois en puissance capables de manipuler leur « savoir » pour en faire un redoutable instrument de revanche sociale... Populistes, mystiques et mystificateurs, ils se disent « prêts à faire la volonté du peuple, et ainsi la volonté de Dieu » (ARISTIDE J.-B., *Théologie et politique*, CIDIHCA, Montréal, 1992) en vue de « remplir intégralement une mission sacro-sainte » (F. Duvalier, 1^{er} Avril 1964). D'ailleurs Aristide dit « avoir eu l'impression d'obéir à la parole de Dieu et d'être le représentant de communautés qui, elles, sont certainement prophétiques » (*Tout homme est un homme*, Ed. du seuil, 1992, p.143) (p.68) Plus loin Saint Gérard décrit les ressemblances entre les deux hommes : « leur parti-pris des Noirs pour Duvalier, des pauvres pour Aristide-manipule une forme idéologique victimaire possédants/non-possédants à travers les Noirs victimes supposées des riches (mulâtres) selon Aristide. Ces confrontations Noirs : mulâtres et/ou pauvres/Riches font partie des subterfuges qui permettent de privilégier une forme idéologique néocoloniale qui veut que tout Noir est pauvre et tout Blanc (ou mulâtre) potentiellement riche. » (SAINT GERARD, p. 70).

pratique constante de la fraude, de la déviance électorale, la captation du pouvoir au profit d'un même clan, la confiscation des résultats électoraux par des voies détournées, la tentation de conserver le pouvoir au mépris des situations d'alternance au pouvoir.³⁰¹

Mais, comme on l'a souligné, la vision unitaire au sein de ce groupe est défaillante, puisque dans l'affrontement qui oppose les duvaliéristes à la gauche, s'affirme une pluralité de gauches, et c'est donc a posteriori que l'analyste parvient à construire cette dualité gauche/droite. D'une part, on pourrait soutenir que l'affirmation de l'identité à gauche relève d'une stratégie efficace, c'est la voie la plus facile de parvenir au pouvoir, d'autant que les pertes physiques enregistrées au sein des jeunes impliqués dans des actions révolutionnaires, en exil, ou sur le terrain, pourraient conforter les motivations des uns et des autres à consolider le projet politique qu'ils portent depuis des années. Ensuite, la gauche acquiert un statut privilégié par rapport à la droite, en se situant de façon claire sur les frontières de séparation de deux extrémités, recoupant deux droites parallèles, donc impossibles à se rencontrer, les lignes de démarcation étant nettes.

De son côté, la gauche alternative pro-institutionnaliste concerne la gauche dissidente, celle-ci s'est forgée après s'être rallié à la gauche *fignoliste* catholico-électorale ; la première présente des traits de ressemblance avec la seconde, la prolonge, mais élabore ses stratégies de conquérir le pouvoir en intériorisant les principes qui la rapprochent de l'Occident. Formée d'acteurs qui ont coulé de longues années en exil, elle est composée de figures qui ont combattu la dictature duvaliériste avec conviction, au point qu'on y dénombre des individus marqués par des initiatives avortées de renversement de la dictature duvaliériste. Il s'agit de la gauche romantique dont l'ambition transformatrice de la société haïtienne inspire des projets qui sont en décalage avec la préparation idéologique des populations.³⁰² Engagé dans la lutte en vue de réaliser la transition de la démocratie en Haïti, au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier, la gauche alternative se construit, se densifie, se polarise, s'organise, se structure en deux temps : dans un premier temps, elle soutient la candidature de Jean-Bertrand Aristide en 1990, se désolidarise de Lesly François Manigat, élu président de la république en

³⁰¹ Comme l'explique Yves Saint-Gérard, le message du pape Jean-Paul II en Haïti prononcé le 9 Mars 1983, savoir « il faut que les choses changent et que l'Église s'engage à fond pour le bien des frères et sœurs, et spécialement les pauvres » définit des orientations politiques à l'Église Catholique qui devient dès lors acteur du changement politique : ce qui se traduit par une rupture de l'Église dans ses rapports d'alliance avec les « classes dominantes depuis la colonisation ... C'est un tournant idéologique et une aventure captivante en faveur des pauvres et des sans-voix ... Après avoir adulé le pouvoir absolu à travers le duvaliérisme des années soixante-dix, ils se proposent d'aduler le pouvoir absolu à travers le Christ. » (SAINT GERARD Yves, *Ibid*, p. 92).

³⁰² On pense à titre d'illustration au débarquement des opposants dans le département du Sud. Ils ont échoué parce qu'ils ont été arrêtés et fusillés par les sbires de François Duvalier.

1988, renversé par l'armée qui l'avait choisie et désignée. Le refus d'accorder à ce dernier le soutien nécessaire valide ainsi la position idéologique de cette gauche qui entend se démarquer de la social-démocratie représentée par Lesly Manigat.

• Les trois grandes familles à droite

Des travaux antérieurs ont tenté une typologie différente de la nôtre. La plus complète et la plus récente est celle d'Eric Sauray. Son analyse s'en tient à « trois grands courants de pensée » : le louverturisme, le nationalisme africaniste et le libéralisme latin. Le premier « concilie assez bien les vellétés indépendantistes haïtiennes avec les besoins d'un monde qui change. » Le second courant a pour marqueur identitaire le nationalisme, il constitue le « courant majoritaire », tandis que le troisième courant, influencé par les idées européennes, adhère aux grandes valeurs républicaines et prône l'État de droit.³⁰³ Cette tentative est inachevée, comme le reconnaît l'auteur. D'où notre deuxième proposition.

Notre deuxième proposition : la droite se décompose en trois grandes familles politiques qu'il est permis de constituer à partir des observations conduites pour la période comprise entre l'accès au pouvoir de François Duvalier et l'arrivée de Michel Martelly au pouvoir : La droite nationaliste-duvaliériste, la droite bureaucratique-électorale, la droite néo-duvaliériste libérale.

En outre, la droite bureaucratique-électorale combine l'adhésion aux valeurs d'autorité, de maintien d'un appareil institutionnel – Armée, administration publique, justice, police – à l'organisation plus ou moins régulière de consultations électorales. Les caractéristiques communes à cette droite sont forgées par leur opposition au duvaliérisme, leur ouverture à l'économie de marché, partisans du libéralisme économique, de la redistribution aux catégories les plus pauvres. Cette droite assure sa rupture avec le duvaliérisme et se situe à sa gauche, comme étant un pôle modernisateur qui a vocation à l'animer, le vider de sa capacité mobilisatrice. De plus, cette droite tente de rassurer la communauté internationale, d'une part par le libéralisme économique, mais encore par le libéralisme politique, étant donné qu'elle est favorable au maintien des institutions qui garantiraient le fonctionnement de la démocratie. On serait tenté de rattacher à ce courant le Mouvement pour l'Instauration de la Démocratie en Haïti (M.I.D.H), le Rassemblement des démocrates Nationaux et progressistes (R.D.N.P), le Parti Agricole et Industriel (PAIN) : ils n'ont pas pu exercer le pouvoir, il est

³⁰³ SAURAY E., *Ibid*, p.70.

difficile à l'analyste de rechercher l'influence de leurs idées et de leurs valeurs sur la société haïtienne.³⁰⁴

À l'opposé, émerge la droite néo-duvaliériste libérale, très récemment, suite à la désignation de Michel Martelly au poste de président de la république : l'observation de ses deux années de pouvoir permet de tester un certain nombre d'hypothèses : l'adhésion au libéralisme économique, un contrôle et la dépendance des institutions à l'Exécutif (Justice, Police, Conseil Electoral Provisoire), une gestion patrimoniale du pouvoir, la méthode de gouvernement forgée à l'ombre des crises successives, des tensions surdéterminées entre le pouvoir en place et les acteurs concurrents dans l'arène politique, la défense de l'oligarchie, le refus de faire des compromis avec un pouvoir de gauche menaçant les intérêts des nantis, la soumission aux diktats des États-Unis d'Amérique, la libéralisation des entreprises publiques, la réduction de l'assiette fiscale, le soutien des « entrepreneurs ». La droite néo-duvaliériste libérale a un regard opposé à la démocratie, en l'intégrant comme mode d'action politique, et c'est à travers elle que la perspective d'une domination du pouvoir peut être inscrite et déployée par la classe traditionnelle. Pour consolider son maintien au pouvoir, la droite néo-duvaliériste fait le choix politique de ne pas créer des contraintes propres à la création de richesses, au maintien des inégalités (le gouvernement en 2012 procède à la distribution de produits alimentaires aux nécessiteux, l'affinité avec l'Église Catholique, l'organisation des élections par une autorité indépendante mais soumise aux résultats fabriqués d'avance, la liberté de la presse contrôlée. Mais sur ces questions, il faudrait nuancer en indiquant que la droite néo-duvaliériste et la gauche partagent certaines orientations qui concernent des approches pratiques sur certains thèmes.

Il nous apparaît utile de développer ces observations sur l'appartenance idéologique du champ partisan, en vue de comprendre les luttes pour la conquête du pouvoir et les répercussions sur l'État en Haïti.

Ce titre a pour objectif de cerner l'appropriation que font les diverses unités partisans se réclamant de la gauche. Leurs relations différenciées à la démocratie peuvent constituer une piste d'analyse intéressant notre démarche.

³⁰⁴ Marc Bazin, président du MIDH a pu exercer le pouvoir à deux reprises mais dans des conditions qui l'empêchent d'appliquer ses idées : la première en 1993 sous l'influence du régime militaire auteur du coup d'État qui a renversé Jean-Bertrand Aristide.

2. Une appropriation qui divise la gauche

La sociologie historique de l'État tend à considérer quatre fonctions principales de l'État : fonction souveraine d'assurer le monopole de la violence physique légitime, fonction de différenciation de la sphère privée, fonction d'extraction, fonction d'assurer la combinaison de la concentration/l'accumulation.³⁰⁵ L'État a besoin de ces moteurs internes pour se développer et renforcer la coordination sociale que B. Moore dénomme l'impératif social divisé en trois catégories : l'autorité, la division du travail et la répartition des ressources. La société composée d'individus tend à l'équilibre par la recherche de la satisfaction des groupes divers qui la composent, et l'harmonisation de la société entre ces différents groupes, à travers un « contrat social » qui définit les « principes normatifs », les règles explicitant le cadre interactionnel entre ces différents groupes, qui ont vocation à les intérioriser. De plus, les individus s'attendent à ce que leurs divergences d'intérêts catégoriels, les déviations aux obligations soient sanctionnées par l'autorité qui certes garantit la société de toute menace extérieure, de toute implosion sociale, de toute contribution à la sécurité matérielle qui se décline en offre de biens physiques : accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, au logement. En outre, les stratégies mises en place par certains groupes sociaux tendent à éviter toute régulation prévisible avec le reste de la société ou du moins les groupes concurrents les plus mobilisés. Les élites dirigeantes qui appartiennent à l'ordre partisan aux caractéristiques de gauche, à partir de 1986 parviennent au pouvoir, ou d'autres tentent d'y parvenir, mais elles sont divisées sur les stratégies. En quoi cette différenciation de stratégie peut-elle alimenter l'analyse de la reconstruction de l'État ? Comment la gauche communiste inscrit-elle le projet de conquête du pouvoir au sein du mouvement global auquel adhèrent les autres forces de gauche, de changer la nature de l'État en Haïti ? Comment la gauche a-t-elle mis à contribution la situation évolutive de la démocratie ?

2-1. Une gauche qui s'adapte au formalisme de la démocratie occidentale

La démocratie occidentale s'est forgée sur un ordre politique stable, qui associe ses pratiques au respect des règles de droit garanti par l'indépendance des pouvoirs, telles qu'elles sont dictées par Montesquieu. La confiance et l'adhésion des citoyens sont recherchées à travers l'organisation d'élections justes, réalisées à des périodes régulières, dont les résultats sont acceptés par les candidats, témoignant ainsi de l'adhésion aux règles du jeu. Ces derniers, convoqués selon une procédure régulière, sanctionnent les élus qui trahissent leurs promesses

³⁰⁵ TILLY Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Paris : Éditions Aubier, 1992.

électorales, et donnent mandat à ceux qui satisfont à leurs attentes. Ces élections ne sont que la voie unique, la seule qui légitime le pouvoir du dirigeant, conforte la nature de son pouvoir, l'installe pour une durée déterminée à l'avance. Comment la gauche communiste va-t-elle s'approprier la démocratie occidentale, dans ses formes importées en Haïti ?

Le communisme et ses relations avec la société haïtienne renvoient à des interprétations différentes selon que l'on se situe à la période « *duvalérienne* », ou au lendemain du départ de Duvalier. Le pouvoir des Duvalier assimilait le communisme à une *peste* qu'il fallut combattre, éradiquer, par une mobilisation constante de tous les appareils répressifs, diplomatiques, de la totalité des ressources financières, où qu'elles se trouvent, d'où qu'elles proviennent, jusqu'à en devenir une obsession qui habite non seulement Duvalier, mais encore la politique étrangère américaine de la caraïbe. L'anti-communisme de Duvalier qui s'est nourri de l'épopée castriste à Cuba ne fut ni pédagogique, mais tactique, parce qu'il était mis au service des moyens d'une stratégie, il ne procéda ni par tromperie dans les promesses du communisme, ni dans la dénonciation de ses échecs, mais il entreprit la reconstruction de l'idéologie « *duvalérienne* », de façon paradoxale, sous l'impulsion de l'idéologie communiste « hostile à la démocratie, à la liberté d'expression et de culture et de pluralisme politique et syndical. »³⁰⁶ Le duvalérisme combattit le pluralisme partisan et idéologique, engendra l'ostracisme, il promettait le progrès, imposa la régression économique, et aboutit à une déstructuration de la société haïtienne.

La fin du règne de Jean Claude Duvalier est un commencement pour le Parti communiste, elle signifie la fin de cette longue marche vers la démocratie en Haïti : ce fut une période de retournement identitaire pour un parti dont le nom a été l'objet de vives hostilités des gouvernants de Duvalier. Pour une structure partisane frappée d'interdiction, condamnée par l'ostracisme de Duvalier, participer à la structuration des choix, des idées, et des attentes des citoyens relève d'un défi, d'un rêve transformable, inscrits dans le réel. L'espace démocratique en construction, en 1986, traversé par ses propres contradictions, ses propres difficultés auquel ont participé les communistes haïtiens, par leur sang, leur héroïsme, ne pouvait ignorer les effets de deux événements politiques majeurs, qui se succèdent à intervalles très proches : l'effondrement du communisme et en conséquence, les difficultés

³⁰⁶ Jean-François Revel a entrepris avec le ton qu'on lui a connu une analyse cinglante du communisme comme projet totalitaire dans son livre « *La grande parade. Essai sur la survie de l'utopie socialiste* », Paris : Plon, 2000, p. 101.

des acteurs politiques à s'adapter à un environnement politique local qu'ils tentent de maîtriser aux termes de plus de trente ans d'exil pour certains acteurs.

L'intégration politique de la gauche communiste dans le champ politique n'est compréhensive que dans la dynamique constructive où elle entre en relation avec d'autres acteurs politiques sur le terrain. Elle ne construit pas ses stratégies, ses plans de communication, ses rapports avec la superstructure qu'elle dénonçait, ses rapprochements avec les infrastructures (dans le sens de Marx) en adoptant une posture solitaire. La transition démocratique, la définition des relations de la gauche communiste avec l'Armée sont porteuses de renseignements : la répression exercée par l'Armée sur des militants a facilité la pérennisation du régime. Des militants disparus, des membres du parti communiste assassinés, des insurgés torturés offerts en trophées au régime furent l'œuvre des militaires. La relation de la gauche communiste avec l'Armée est ambivalente. D'abord, durant la période dictatoriale, les militants en exil, ou sur le terrain ne rompaient pas tout dialogue avec les militaires chargés de la répression des militants : convaincre du caractère juste de la cause anti-duvalériste, intervenir auprès de certains hauts gradés en vue de commuer une peine des militants arrêtés, intervenir pour exiger un traitement humain des prisonniers politiques, se renseigner sur le sort réservé par la milice des tontons macoutes à certains prisonniers politiques. Cette relation construite répond à un besoin de continuité renforçant l'élan anti-duvalériste, donner sens à la mémoire des disparus, ce qui permet à l'armée de tester de la force de conviction de ces militants, de noter leurs trajectoires, les croyances qui les marquent et fondent leurs actions. Cette caractéristique est fondamentale, elle particularise, singularise le Parti Unifié Communiste Haïtien. Pourtant, l'un des marqueurs identitaires de la gauche communiste est le renversement des institutions existantes et elle conçoit le rapport à l'autorité sous l'angle différent de ce que la droite propose à la société haïtienne par le renforcement des pouvoirs de l'armée. Cette relation de proximité de l'armée avec le communisme non institutionnalisé renvoie à des représentations ambivalentes expliquées par la mission confiée à l'armée haïtienne de lutter contre les mouvements révolutionnaires et subversifs inspirés de la révolution cubaine. D'une part, les interventions des militants communistes permettent à ces derniers de révéler le caractère autoritaire de l'État sous le régime de Duvalier. De l'autre, par effets de rapprochement des deux strates, se forme et se construit peu à peu une relation de connivence latente qui, à la chute de Duvalier, explique la confiance qu'inspire auprès de certains haut gradés l'engagement des militants communistes.

3. La socialisation politique du communisme

Pour comprendre comment la gauche communiste s'intègre dans le champ partisan, il est utile de noter que l'obsession anti-communiste, associée aux craintes suscitées par le « castrisme » est triomphante à la chute de Duvalier. Des représentations les plus alarmistes autour du communisme sont diffusées dans les pans entiers de la société haïtienne. Celles qui mettent en avant la collectivisation des moyens de production, la confiscation des libertés, d'autres la reproduction des élites dominatrices par une catégorie de dirigeants intouchables. L'irruption du communisme dans l'arène s'est réalisée dans des conditions difficiles : les pratiques et les perceptions anticommunistes n'ont pas changé de façon spontanée. L'illustration la plus évidente est le refus accordé par les représentations diplomatiques d'accorder à certains militants le droit d'entrer en Haïti. Or, Le parti communiste haïtien met à contribution cette pénétration dans le champ politique post-autoritaire pour exprimer ses idées, et l'hostilité, la peur de son influence dont il se plaint légitimement davantage son discours et confortent ainsi sa prétention à incarner la seule alternative révolutionnaire. D'abord, à la faveur d'un espace de libertés, conquis dès le 7 février 1986, la gauche communiste, composée d'exilés ayant vécu de longues années en Europe, définit un plan de communication inspiré des organisations partisans occidentales, intervient dans les médias audiovisuels, organise des conférences de presse, anime des émissions, projette des films à caractère pédagogique à travers le pays, distribue journaux, livres, soutient la création de bibliothèques à travers l'île haïtienne par les dons de livres collectés en France par le Parti Communiste français. Des campagnes de communication montrent la rationalité de l'action acquise par certains militants haïtiens formés non seulement en Union Soviétique, mais encore en France. Sur tous les terrains, ils montrent à quel point ils s'approprient des techniques d'affrontement verbal, au-delà de toutes violences, acquises en Occident. Ils multiplient communiqués de presse, émissions de radio, rencontres avec les jeunes universitaires, les jeunes marginalisés des quartiers populaires, les paysans, les ouvriers. Ils s'infiltrèrent dans l'espace public pour diffuser le communisme comme réponse alternative à un État placé sous la domination des intérêts de la bourgeoisie et du capital. Ici, la rhétorique universelle du militantisme communiste faisant de l'État l'instrument au service des forces dominantes trouve son illustration dans l'adaptation de la gauche communiste à la réalité politique haïtienne.

Trois registres sont gérés de façon différente par la gauche communiste qui cherche à marquer son identité politique : le rôle de l'État dans l'économie. Les mois qui ont suivi le départ de Duvalier ont été marqués par un débat sur la nature des réformes économiques d'inspiration

néo-libérale. Sous l'influence des économistes libéraux, le désengagement de l'État en Haïti est promu comme solution efficace à la mauvaise gouvernance, à la lutte contre la corruption, au désendettement de l'État et à la fin des monopoles. Le marché dans l'optique de l'école néoclassique (Walras, Jevons...) doit se libérer de toute entrave, de tout interventionnisme étatique, garantissant ainsi l'application du modèle idéal-typique de la concurrence pure et parfaite.³⁰⁷ Ce débat oppose les libéraux, au sein du gouvernement civilo-militaire dirigé par le général Henri Namphy de 1986 à 1988 à la société civile, notamment à la gauche communiste. Les milieux universitaires, peu habitués à ces oppositions idéologiques, l'alimentent, l'encadrent et installent un clivage qui permet au communisme de décrire l'offre alternative à la politique néo-libérale. Néanmoins, les communistes sont favorables à la construction d'un État qui diminuerait les inégalités, à la redistribution des richesses, de la justice sociale. Ces propositions, pour qu'elles recherchent l'adhésion de l'opinion publique, sont soumises aux électeurs.

3-1. L'épreuve des élections

La participation aux élections tout en niant le caractère bienfaisant de la démocratie libérale représente une opportunité qui permette à la gauche communiste de démontrer sa capacité d'adaptation au mode d'exercice du pouvoir en Haïti. Le combat engagé pendant plus de quarante ans n'a privilégié que les luttes insurrectionnelles, le renversement par des guérillas armées, d'inspiration guevarrisme. L'accès au pouvoir dans des conditions différentes implique l'adhésion à des règles consensuelles, qui garantissent la sincérité du vote et la saisine d'instances aptes à juger les contentieux nés de la contestation des résultats. Ce modèle de démocratie électorale, importé par les adeptes de la gauche, est l'étape incontournable pour la gauche communiste en vue de la réalisation aboutie de sa normalisation dans le champ politique. Du même coup, l'acceptation pour celle-ci de ces règles dénature, affaiblit le Parti Unifié de Communistes haïtiens (P.U.C.H), qui forcé par l'action politique peut nouer des alliances, des compromis électoraux avec les autres formations partisans. Les consultations électorales de 1990 constituent le baptême du feu, l'étape d'intronisation formatrice de la socialisation de la gauche communiste. En même temps, celle-ci ne dispose pas d'autres stratégies alternatives : d'un côté la gauche électoraliste adhérent, du moins pour le moment aux règles du jeu, dispose d'un rayonnement, d'un crédit, d'une influence sur le scrutin. La droite duvaliériste souhaitant revenir à tout prix

³⁰⁷ Voir le Chapitre 1.

au pouvoir, avec le soutien de l'Armée qui symbolise « le duvaliérisme sans Duvalier ». Au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier, elle ne souhaite pas voir s'installer à Port-au-Prince, un pouvoir qui la marginalise de la scène politique. Enfin les États-Unis d'Amérique renforcent les pressions tant diplomatiques que financières³⁰⁸, visent à empêcher la voie aux forces de gauche en Haïti³⁰⁹, encore moins la gauche communiste. Cette crainte ne semble pas être justifiée : la gauche communiste avait peu d'alliés extérieurs. L'influence cubaine était dérisoire en Haïti, expliquée sans doute par les faibles risques d'implantation mimétique du castrisme en Haïti. Le secrétaire général du PUCH n'avait pas un capital politique auprès de ses pairs d'Angola et de Mozambique. La gauche communiste faisait face à deux contraintes : d'abord, les acteurs de la transition politique hésitent à organiser les élections générales au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier.³¹⁰ La deuxième contrainte que gérait la gauche communiste est due à la faiblesse objective des organisations partisans, qui, à force de mettre la pression sur l'armée en vue d'accompagner la réalisation des élections crédibles et honnêtes, vont s'organiser, entretemps. En effet, mis à part le Parti Démocrate-Chrétien Haïtien (P.D.C.H) de Sylvio Claude qui disposait d'une base populaire forgée dans la clandestinité sous le régime Duvalier, les autres formations partisans étaient trop jeunes, esseulées, faiblement organisées, pour être en capacité de gagner les élections. Or, la gauche communiste disposait des atouts en matière organisationnelle de nature à lui attribuer un poids électoral. Elle préconisait l'éducation comme préalable à l'exercice du vote, en réclamant une mobilisation collective autour de l'alphabétisation des populations, passage obligé à la formation d'un espace public animé et maîtrisé par les citoyens.³¹¹ Ensuite, les bienfaits d'une éducation extensive avaient l'avantage de faciliter la représentation des masses populaires, urbaines, rurales, entrant en concurrence avec les élites partisans désignées selon des procédures contestables et peu transparentes.

³⁰⁸ Les États-Unis gèlent l'assistance économique (26 millions de dollars) « en raison de graves atteintes aux droits de l'homme commises par le gouvernement du président à vie Jean-Claude Duvalier », selon le Département d'État. Une partie de l'aide promise ne sera pas versée. *Le Monde, samedi 1^{er} février 1986*, p.1, Baby Doc aux abois. ».

³⁰⁹ *Le Monde* 9-10 février 1986, p. 3.

³¹⁰ Le Conseil National de Gouvernement, comme on l'a vu au premier chapitre, n'avait pas l'intention d'organiser les élections, ou du moins de passer le pouvoir à un président élu qui aurait une large indépendance envers l'armée d'Haïti. Les membres les plus zélés craignent d'être jugés devant les tribunaux pour crimes sous le régime de Duvalier. L'armée accepte d'organiser des élections sous la pression des acteurs de la société civile, et des partis politiques récemment créés, faibles, et peu structurés. Voir Chapitre 1 de ce travail.

³¹¹ Cette exigence avait pour objectif d'élargir l'assiette électorale de la gauche communiste, de limiter les risques de manipulation de l'électorat livré à lui-même, en ordre dispensé, dans une aventure électorale qui fait du nombre, donc de la majorité son principe cardinal.

En Haïti, le parti communiste connaît deux moments d'appropriation de la démocratie : de 1986 date de son retour en Haïti, à 1991, le Parti Unifié des Communistes Haïtiens, s'inscrit dans une rupture avec les références « religieuses », de l'action révolutionnaire, en renonçant de façon implicite à la lutte armée. Le document, « *Voies tactiques vers la nouvelle indépendance d'Haïti* »³¹² affirme la multiplicité des formes de luttes contre la dictature duvaliériste, mais privilégie les luttes armées : « La lutte armée n'est pas uniforme. Il en existe différentes formes à définir, à appliquer suivant notre réalité sociale, politique et géographique et en conformité d'une doctrine élaborée à partir de ces particularités en tenant compte de l'expérience universelle. Dans nos conceptions, le travail politique était opposé à la lutte armée, notre vision de l'organisation, de l'éducation, et de la mobilisation des masses, était de ce fait fautive à un certain niveau puisque nous concevions ces tâches uniquement dans un cadre de luttes par voies pacifiques. »³¹³ À partir des élections de 1987, le PUCH devient le parti-pivot qui déterminera sa relative influence sur la configuration de la gauche, dans son ensemble. Cette influence ne se mesure pas à travers des statistiques, mais dans les compromis, des conciliabules inaccessibles à la presse. À titre d'exemple, le PUCH accède à un nouveau statut, celui du faiseur de roi, devenu incontournable au sein de la gauche. Jean-Bertrand Aristide a recherché l'adhésion du PUCH à sa candidature. Une coalition a émergé : René Théodore, secrétaire général du PUCH assume par hypothèse le poste de Premier Ministre. Mais en dépit de l'intervention de religieux auprès de celui-ci, le projet d'une candidature commune n'a pas reçu l'adhésion des communistes haïtiens. Quelles sont les raisons qui expliquent le refus du PUCH à rallier la candidature de Jean-Bertrand Aristide ? Exprimerait-il une crainte quant à l'incapacité de l'ancien curé à gouverner le pays ? D'abord, deux hypothèses peuvent être évoquées : la première est l'impréparation de Jean-Bertrand Aristide, sa capacité à s'échapper de toute emprise extérieure, la fureur de son charisme, les difficultés à limiter l'action politique une fois de cet ancien prêtre fort de l'influence qu'il exerçait sur les foules. La deuxième hypothèse : en l'absence d'un compromis politique, les garde-fous à l'exercice d'un pouvoir autocratique par Jean-Bertrand Aristide ne sont pas garantis. Alors que ses conseillers proposent la construction d'un pouvoir dual, en dehors de tout accord écrit, ils souhaitent que les communistes jouent un rôle dans la conquête du pouvoir, mais ces derniers sont démunis face à l'instauration de mécanismes propres à contrer l'émergence d'un cadre non partisan. Mais l'hypothèse du compromis ne résiste pas à l'analyse des faits. Parce que la candidature de Jean-Bertrand Aristide est moins le résultat

³¹² Comité central du Parti d'entente Populaire d'Haïti, Mai 1967, Éditions Avant-garde.

³¹³ Comité Central du Parti d'Entente Populaire d'Haïti, p. 29.

d'une préparation à long terme que la thèse d'une reproduction sociale des réseaux religieux proches de l'Église Catholique, comme si celle-ci après avoir contribué à l'effondrement du gouvernement de Jean-Claude Duvalier, souhaite peser sur les orientations, les choix stratégiques. Une frange minoritaire, certes en son sein, mais dynamique, et pesante dans la construction de l'opinion publique, participe donc à ce processus de réinvention de l'État en Haïti : les normes constitutionnelles qui garantissent le mode de dévolution du pouvoir sont respectées, mais détournées au profit d'une stratégie visant à étouffer la gauche communiste, dans un contexte de vide programmatique.³¹⁴

3-2. L'épreuve de la Constitution de 1987

L'inscription du communisme dans l'espace politique, ne s'effectue pas seulement par les élections. La Constitution de 1987 y participe. Alors que l'idéologie communiste s'oppose au formalisme imposé par la démocratie occidentale, parce que selon elle, les institutions représentatives sont toujours instrumentalisées par les classes dominantes. Pourtant, l'appropriation de la Constitution s'impose à la gauche communiste par nécessité. Mais avec celle-ci naît son adoption, parce que les acteurs cherchent à conquérir un espace d'expression, en bousculant les *a priori* nourris par l'opinion publique au sujet du caractère irréductible de l'idéologie communiste à la démocratie pluraliste. En participant aux débats portant sur le projet d'élaboration constitutionnelle, la gauche communiste s'efforce de donner une autre dimension d'elle-même, souvent occultée par la rhétorique anti-communiste. Elle a formulé des propositions visant à refaçonner, remodeler le texte proposé en vue de faciliter la réalisation de son projet de conquérir le pouvoir politique. La gauche communiste est favorable à un régime où les pouvoirs du président sont partagés avec le parlement semi-autonome, qui rompt toute filiation avec l'armée. Ses idées ont-elles été prises en compte par les constituants ? Néanmoins, la Constitution de 1987 est jugée inapplicable par le Parti Unifié des Communistes Haïtiens, selon elle, pour trois raisons. La première tient au fait que le rejet post duvalérien qui se limitait à l'exclusion des « tontons macoutes » ne fut point une digue entravant le retour du duvalérisme.³¹⁵ La deuxième raison tient à la durée du mandat présidentiel et de l'impossibilité pour le président de la République de se présenter pour un mandat successif. Cette innovation, selon l'analyse du Parti Unifié des Communistes haïtiens est trop fragile pour s'attendre à une rupture avec le poids la tradition. Enfin, la

³¹⁴ Nous reviendrons sur les stratégies d'appropriation au chapitre 2.

³¹⁵ La Constitution de 1987 prévoit en son Article 291 le bannissement des anciens « tontons macoutes », des anciens duvalériens dans le champ administratif et politique, après 1986.

décentralisation, innovation marquante signifiant la modification de la nature du régime politique, la modification du centre/périphérie, risque d'être menacée par l'incapacité de générer des recettes financières, résultat d'un dynamisme local. La dépendance des « collectivités territoriales » des autorités centrales mérite d'être complétée par la faible autonomie financière de l'État haïtien, ce qui conduit à marquer sa dépendance envers l'aide internationale ; le statut « d'État mendiant » contraste de façon ostensible avec les exigences fonctionnelles de la décentralisation, associée à un personnel formé, compétent, à tous les échelons administratif et territorial.

Fille naturelle du départ de Duvalier et du mouvement de revendication de nombreux acteurs, la constitution de 1987 permet à la gauche communiste de définir ses orientations politiques, de se normaliser. Elle n'investit pas l'acte constitutionnel selon les mêmes logiques, les mêmes attentes des autres formations politiques. « En réalité, toute croyance religieuse, toute représentation culturelle, tout discours idéologique, tout texte littéraire, tout symbole est susceptible d'être interprété de manière différente ou contradictoire par les individus ou par les groupes qui s'y réfèrent. »³¹⁶ Le concept de révolution était peu utilisé dans les discours et textes de l'après-Duvalier, les acteurs semblent se contenter de la fin de la présidence à vie et de l'exercice de certaines libertés politiques.

La participation aux débats, aux travaux préparatoires à l'adoption de la Constitution de 1987 met en veilleuse l'analyse de la gauche communiste sur la dictature du prolétariat, les luttes de classes au sein de la société, pourtant au cœur du discours sur les transformations, frappées désormais d'obsolescence. Cependant, le Parti Unifié des Communistes Haïtiens, ne tirait pas les mêmes enseignements du texte constitutionnel. En effet, la promulgation de la constitution de 1987 induit de nouvelles représentations, discerne de nouvelles significations, récuse ses relations avec l'État, infléchit la voie vers l'institution d'une société communiste. Le terme communisme perd ici son sens : la polysémie du concept politique de « communisme » détermine son imprécision. Elle forge des dérivations, des glissements, des correspondances, des transitions, des possibles que la réalité bouscule et désorganise. Cependant, les lignes d'affirmation de la gauche communiste ne sont pas éloignées de la formation de l'État, elles participent d'un processus de rapprochement qui tend à diluer le projet communiste dans l'entreprise d'institutionnalisation de la démocratie et de la constitutionnalisation des pratiques. Ces ponts construisent de nouvelles modalités d'action politique, par

³¹⁶ BAYART Jean-François, *L'illusion identitaire*, Fayard, 1996, p.103.

recompositions : le discours communiste, inséré dans un ordre institutionnel, se recompose à travers les mécanismes juridiques établis par la Constitution de 1987, s'appuie sur les garanties qu'elle offre et l'État dans sa « formation » renégocie ses relations avec des idées qui étaient peu en phase avec le contexte. Ce rapprochement permet à la gauche communiste de se défaire de la référence révolutionnaire : comment s'intégrer à la démocratie pluraliste et maintenir les convictions charriées par de longues années de luttes d'établir la dictature du prolétariat en Haïti ? Celle-ci se présente comme l'étape nécessaire au communisme : elle s'affirme par le triomphe du prolétariat qui exerce sa domination sur la bourgeoisie. Il dispose d'un État, de son propre État, l'État prolétarien, pour supprimer celle-ci, toutes les autres classes, supprimer l'État et atteindre le communisme. Est supprimé l'État, symbole de la propriété des moyens de production, de la logique du profit : « le prolétariat s'empare du pouvoir d'État et transforme les moyens de production d'abord en propriété d'État. Mais par là il se supprime lui-même en tant que prolétariat, il supprime toutes les différences de classes et également l'État en tant qu'État. »³¹⁷ La gauche communiste entre sans doute en contradiction avec la posture démocratique qu'elle tente de projeter, néanmoins, cette contradiction est à nuancer, parce qu'elle renseigne sur le caractère radical de la révolution haïtienne qui postule déjà le principe de la domination prolétarienne (les esclaves) sur la classe dominante (les détenteurs des moyens de production). De plus, l'analyste ne dispose pas de texte permettant de prendre acte de l'hypothèse du tournant observé au sein du parti communiste. Néanmoins, on peut noter que la gauche communiste n'a jamais renoncé au marxisme, malgré ses propositions sur le changement de l'État en Haïti. Inspirée des réformes engagées depuis 1985 sous l'inspiration de la *perestroïka*, elle est favorable dès 1986, aux réformes économiques en Haïti, de nature à renforcer la création des entreprises d'État en vue d'affirmer l'indépendance du pays. Compte tenu du niveau de corruption, le PUCH souhaite lutter contre sa progression. Il propose la création d'un secteur industriel dynamique, l'articulation entre les secteurs de la protection de l'environnement et les coopératives de production, l'introduction de techniques rationnelles dans la production agricole. L'appareil productif, propose le PUCH, devrait tourner vers la production de biens de consommation, pour limiter la dépendance de l'importation.³¹⁸ Ces propositions montrent bien que l'éloignement du programme soviétique de collectivisation des moyens de production est bien confirmé. En outre, les vents de réforme qui s'abattent sur l'Union Soviétique, deux ans avant

³¹⁷ LENINE. *L'État et la révolution*, 1917, Chap. I, §4, » Extinction de l'État et révolution violente.

³¹⁸ Entretiens réalisés avec Max Bourjolly, numéro deux du Parti Unifié des Communistes haïtiens (P.U.C.H), janvier 2013, Paris.

son effondrement, semblent confirmer la thèse que la gauche communiste souhaite renoncer à la dictature du prolétariat. Le P.U.C.H s'en éloigne par réalisme, mais pactiser avec l'adversaire qu'il a toujours combattu ne confirme pas non seulement la construction d'une stratégie de domination du champ politique, mais également celle d'un retournement radical.

3-3. L'acceptation de la domination américaine

La rhétorique révolutionnaire qu'arborait le communisme haïtien établissait de façon claire ses barrières avec les États-Unis d'Amérique, principal adversaire qui faisait l'objet de dénonciation, de contestation, de critique. Evidemment, la politique conduite par la mission diplomatique nord-américaine en Haïti vise à défendre les intérêts des États-Unis d'Amérique en Haïti, de soumettre à leurs orientations les desseins politiques des dirigeants haïtiens. Le changement de régime politique n'y met point de retrait, qu'il soit d'essence démocratique, qu'il soit d'essence autoritaire : la domination américaine s'exerce au gré des circonstances, elle est fluctuante, variable, par son contenu mais immuable dans ses stratégies et lignes fondamentales. Elles trouvent son ancrage dans l'histoire anti-raciste, anti-esclavagiste et anti-colonialiste d'Haïti. Les relations haïtiano-américaines ont toujours été tissées par une politique consciente de la part des États-Unis d'Amérique d'isoler Haïti, indépendante « dans un milieu géopolitique voué depuis des siècles à la domination coloniale et à l'esclavage ».³¹⁹ Le président américain Adams réaffirme son ostracisme dans un message au Congrès : « On trouve de nouvelles raisons contre la reconnaissance de la République d'Haïti dans ce qui s'est passé dernièrement, quand ce peuple a accepté de la France une souveraineté nominale, accordée par un prince étranger, sous des conditions parfaitement convenables à un État de vasselage colonial, et ne laissant de l'indépendance rien que le nom. »³²⁰ Ces réactions sont analysées comme relevant de « l'impensable », c'est-à-dire ce qui est hors du temps, du cadre fixé par la pensée : « en ce sens, la Révolution haïtienne est l'impensable de son temps, car elle bouleverse complètement l'espace idéologique dans lequel on a examiné l'esclavage en Amérique. D'abord, elle commence par une révolte, le reflet indéniable d'une prise de conscience qui questionne directement la passivité et la résignation attribuées à l'esclave noir. Ensuite, son évolution associe dans la pratique les trois termes qu'on a jusque-là évité de relier dans le discours radical. Ce qui a commencé comme une révolte massive d'esclaves, qu'on s'efforce de ramener à un accident, débouche sur une attaque absolue, véhémente et concrète du racisme, du colonialisme et de l'esclavagisme qu'on ne peut plus nettement

³¹⁹ HECTOR, Michel (Dir.) *La révolution française et Haïti. Filiations, ruptures, nouvelles dimensions*. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps, Société haïtienne d'Histoire et de géographie, 1995, p. 30.

³²⁰ HECTOR Michel, *Ibid*, p. 32.

séparer dans le contexte révolutionnaire. »³²¹ La diplomatie américaine intègre dans ses orientations le répertoire historique, en le considérant comme un instrument de sa rationalisation en Haïti. Ainsi, la transition à la démocratie en Haïti, qui pourrait être l'occasion pour des marxistes, des castristes d'emboîter le pas aux sandinistes, notamment aux termes des échecs successifs enregistrés à Jamaïque où le Parti National Populaire de Michael Manley est battu, le 30 octobre 1980, est vite captée par les États-Unis d'Amérique. « *Faire du neuf avec du vieux et parfois aussi du vieux avec du neuf* »³²² appliqué à l'examen des relations internationales explique comment la production de nouvelles idées, dans les rapports entre l'État des États-Unis d'Amérique et l'État d'Haïti, dans le contexte des années 1990, participe d'une nouvelle tentative d'étouffer la gauche communiste.

Les élections de 1987 et celles de 1990 auxquelles a participé la gauche communiste n'ont pas pu la conduire au pouvoir. Elles marquent, néanmoins, une étape majeure de nature à concourir à la marginalisation du parti communiste : la division de la gauche communiste avec la gauche électoraliste est exploitée par les États-Unis d'Amérique qui, par hypothèse, manipule, détourne l'authenticité. « Elle ne s'impose nullement par les propriétés immanentes du phénomène ou de l'objet que l'on considère. Elle résulte du regard, lourd de désirs et de jugements, que l'on porte sur le passé, dans le contexte, éminemment contemporain, dans lequel on est situé : il s'agit d'une construction sociale, d'une convention qui déforme le passé »³²³ Le passé de la gauche communiste se heurte à la domination américaine en Haïti : alors que le retour de Jean-Bertrand Aristide est jugé de plus en plus hypothétique, suite à son reversement du coup d'État de 1991, par l'armée, les acteurs internationaux qui étaient partie prenante au retour physique du président en exil, lui ont proposé la formation d'un gouvernement de coalition avec le secrétaire général du Parti Unifié des Communistes haïtiens (P.U.C.H). Ils souhaitent contrebalancer le pouvoir de Jean-Bertrand Aristide en proposant une cohabitation qui serait une réponse à la méfiance des États-Unis d'Amérique envers Aristide.³²⁴ Alors que des discussions entre les candidats de Cédras et Jean-Bertrand Aristide se raréfient depuis l'assouplissement de la politique américaine envers les militaires, le projet de former un gouvernement provisoire dirigé par René Théodore avait eu pour

³²¹ TROUILLOT Michel-Rolph, *Penser l'impensable : la révolution haïtienne et les horizons intellectuels de l'Occident*, p. 409, In : HECTOR Michel (dir).

³²² Cette expression est citée par Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Fayard, 1996, p. 102.

³²³ BAYART J-F, *Ibid*, *L'illusion identitaire*, p. 86.

³²⁴ Les partisans de Jean-Bertrand Aristide se résignent à ce choix de René Théodore : « L'important, c'est la réouverture de l'espace démocratique, le rétablissement des libertés fondamentales et le retour du président Aristide » a déclaré Evans Paul, *Le Monde*, 22 Janvier 1995.

objectif de relancer les négociations entre les deux parties, qui, aux termes de nombreuses discussions, de palinodies, aboutit à la signature d'un accord entre Jean-Bertrand Aristide et Raoul Cédras le 3 juillet 1993 à l'île des gouverneurs. Cet accord prévoit entre autres dispositions permanentes la désignation d'un premier ministre par le président de la République, la retraite de Raoul Cédras, le retour au pouvoir en Haïti, le 30 Octobre 1993. Des négociations antérieures à la signature de cet accord, a émergé le nom du secrétaire général du Parti communiste. Des rencontres ont eu lieu à Washington entre celui-ci et Aristide, et lors des réunions entre les principaux chefs de partis, l'un des gardes du corps de René Théodore a été assassiné. Pourtant, la responsabilité de l'armée était engagée : Théodore s'opposa au départ anticipé de Raoul Cédras, cette position confirma sans doute les deux hypothèses : celle du rapprochement du parti communiste haïtien de l'armée, celle d'un homme qui semblait s'éloigner de l'opportunisme. Robert Malval, qui entra en fonction comme premier ministre, dans le cadre de l'application de l'accord de l'île des gouverneurs, proposait à René Théodore un poste ministériel. « Il y avait dans sa déconvenue d'avoir été, sans tact, évincé à mon profit, une juste amertume, une blessure d'amour-propre et l'écorchure douloureuse d'une ambition déçue et servie d'une grande intelligence... Il avait choisi de ne pas participer au gouvernement. Je comprenais sa raideur mais en même temps je déplorais que cet apparatchik de l'ancien Parti Unifié des Communistes haïtiens (PUCH) laissât ainsi passer l'occasion de faire l'expérience de la gestion de l'État. Il avait là une rare opportunité de sortir du poil de la bureaucratie de parti pour se colleter aux aspérités de l'administration de la chose publique. »³²⁵

La mobilisation du registre communiste était-elle stratégique ? La menace que faisait planer le communisme au pouvoir en Haïti disparaît : il est attaché à la protection des libertés publiques, au rétablissement de la démocratie en Haïti. Cette proposition ne doit rien au hasard : elle participe d'une part à prendre acte de l'insertion dans l'espace politique. Le PUCH, lui procède d'une adaptation inventive aux changements radicaux qu'il représente, un mode d'appropriation de la logique de domination américaine par le PUCH de ses exigences, de ses codes, de ses ressources. Se développe une forme de captation, d'intériorisation de la diplomatie nord-américaine par le PUCH. Cette relation qui certes n'est pas durable, mais rend compte de la réinvention de la transition de la démocratie en Haïti, qu'il serait hâtif de considérer comme étant exclusivement impérialiste.

³²⁵ MALVAL Robert, *L'année de toutes les duperies*, Canada : éditions Regain-CIDIHCA, 1996, p.171.

4. L'intégration de la gauche électoraliste

Après avoir combattu le régime civilo-militaire, la gauche décide de le changer, de s'impliquer dans les consultations électorales. Elle mobilise les moyens humains, les ressources financières et stratégiques. Sa participation à travers ses figures novatrices, ses représentants légitimes ou naturels (de circonstances) cherchent moins à renverser le régime qu'à transformer la gauche. L'adhésion aux règles du jeu n'est que stratégique et l'enjeu est moins révolutionnaire que conservateur. En se ralliant à l'agenda électoral, la gauche ne voit que le seul moyen d'accéder au pouvoir. (a) Cependant, en admettant que l'importation des institutions occidentales ait été une ressource politique, il serait erroné de penser que ces acteurs de la gauche acceptent les contraintes pour la normalisation politique, l'uniformisation, l'occidentalisation et la modernisation politiques. L'importation des institutions occidentales participe de la formation d'un appareil d'État qui assure aux nouveaux leaders les moyens de la pérennisation au pouvoir. Fernand Braudel expliquait que « la civilisation industrielle exportée par l'Occident n'est qu'un des traits de la civilisation occidentale et qu'en l'accueillant le monde n'accepte pas, du même coup, l'ensemble de cette civilisation, au contraire ». L'acceptation ne signifie pas absence de création, renoncement aux adaptations, absence de dérivations créatives. Ainsi, l'importation de la démocratie s'accompagne d'une recomposition des institutions en tenant compte des particularismes locaux. Il convient de s'interroger sur les raisons qui expliquent l'appropriation des élections par la gauche électoraliste (b). Mais les nouveaux acteurs de la gauche qu'ils se rallient ou non au régime institué par la Constitution de 1987, qu'ils entendent recomposer le régime à leur façon, ne privilégient pas l'omnipotence du pouvoir présidentiel. Ils sont forcés de s'en remettre aux exigences de l'État de droit.

4-1. La conquête du pouvoir

La transition politique de la dictature vers la démocratie aurait pu être de courte durée, elle aurait pris des dimensions consensuelles si les acteurs émergents, l'armée avaient renoncé à leurs intérêts et promu des valeurs de nature à consolider l'État en Haïti. Tel n'a pas été le cas. L'absence de ce consensus a conduit à la polarisation, à l'intensification des luttes politiques. Plus que jamais, la société haïtienne, en 1986, déjà rongée par les antagonismes de classes, traversée par des inégalités, s'avance dans l'incertitude vers la demande de justice, sous la poussée d'un mouvement de contestation extensif qui atteint la totalité des secteurs. Entre l'armée considérée comme une force conservatrice, pro-duvalériste et les entrepreneurs du changement, présentés comme des démocrates, Haïti oscille, chancelle, marche sur les

braises. « L'histoire est un champ de rapport de forces, mais aussi tâche de sélection où les meilleurs et les plus forts l'emportent. Position nihiliste s'il en est, et même négatrice en dernière instance, jusqu'au principe de l'égalité formelle entre les citoyens d'un même pays. »³²⁶ La question fondamentale réside dans l'affrontement entre deux modèles de sociétés : une société duale, inégalitaire, qui puise son enracinement dans plus de deux siècles d'histoire et une société qui exprime ses désirs d'y promouvoir des valeurs de liberté et de justice prônées par la démocratie. « Il ne s'agit pas de passer de la dictature à la démocratie, mais de l'exclusion de la majorité à la participation effective... Il s'agit d'une exigence de la déconstruction de la société en vue de l'intégration de tous les citoyens dans la « polis », la cité. »³²⁷ Telle est la question centrale qui oppose l'armée aux entrepreneurs du changement politique en Haïti.

4-2. L'émergence d'une société civile

L'usage du concept de société civile pose problème en Haïti. En recourant à une métonymie, ce concept n'évoque pas le même contenu en Haïti. Cette confusion entraîne des interprétations qu'il est permis d'éclaircir. Les difficultés proviennent du fait que le concept est insaisissable parce qu'il est polysémique selon les auteurs. Pour Locke, la société civile garantit la propriété et le travail, Gramsci distingue la société civile et l'État. Jean Cohen et Andrew Arato distinguent des traits qui définissent la société civile : légalité, intimité, pluralité, association, publicité, médiation, mouvements sociaux. En Haïti, le terme société civile se substitue à celui de mouvement social selon André Corten.³²⁸ Celui-ci explique que la société civile n'existe pas en Haïti, tentant de comparer la société haïtienne aux six traits évoqués précédemment. L'argument évoqué est discutable : en effet, Corten écrit que « Pas de légalité là où la propriété individuelle dans les villes se résume à quelques planches et où il n'y a plus aucun lien entre un travail qui n'est qu'une simple survie et la propriété, pas d'intimité avec la promiscuité des maisons... pas d'association d'intérêts... pas de publicité (pas d'opinion publique et d'usage de l'argumentation, pas de médiation (pas de porte-parole, tout au plus des prophètes. » Il conviendrait en effet, de nuancer cette analyse en notant que le développement des bidonvilles dans certains quartiers de la capitale ne peut être source de généralisation d'un phénomène limité géographiquement, d'une part. De l'autre, dans les

³²⁶ HURBON Laennec, le crime, l'oubli, le pardon. *Chemins critiques*, vol. 3, n° 3, janvier 1997, p.14.

³²⁷ MIDY Franklin et OLLIVIER Emile au colloque sur les transitions démocratiques, 6,7 et 8 Juillet 1995, Port-au-Prince, Haïti, p.139.

³²⁸ Cette distinction est de André Corten, « Société civile de la misère », *Chemins critiques*, vol 4, n° 1 septembre 1998, pp. 8-28.

campagnes, le droit de propriété est si protégé que le paysan se montre toujours disposé à saisir la justice quand ses droits sont menacés, ce qui entraîne d'autres problèmes d'extorsion de terres par des avocats et des arpenteurs, de l'autre, reconnaître l'inexistence de l'opinion publique en Haïti, c'est méconnaître son rôle dans le renversement de la dictature duvaliériste et le départ de différents gouvernements, y compris celui de Jean-Bertrand Aristide, en 2004. Cependant, le concept de société civile renvoie plutôt à un conglomerat de réseaux denses et agglutinés les uns aux autres, se protégeant les intérêts.

L'affrontement entre l'armée et les acteurs émergents du champ politique était-il inéluctable ? D'où viennent-ils ? Quelles ressources mobilisables pour mettre en échec l'armée ? Pour répondre à ces questions, il paraît utile de s'attarder sur le concept de société civile en Haïti. Ayant préexisté à la chute de Duvalier, le concept de société civile, « hérité de la trajectoire occidentale de développement et qui constitue probablement l'élément implicite le plus décisif de tout le dispositif qui tend à asseoir la domination du modèle occidental d'ordre politique »,³²⁹ s'est forgé dans le combat permanent contre la dictature duvaliériste, comme espace certes peu autonome, mais comme cadre d'affirmation de la citoyenneté indépendamment des schèmes de pensée véhiculés par la dictature. Composée d'organisations aussi hétérogènes que disparates, la société civile est essaimée de citoyens issus d'horizons multiples : associations socio-professionnelles, mouvement religieux, organisations religieuses, syndicats, associations de défense des droits humains, de paysans, groupes d'animation communautaire, presse indépendante, ONG. L'histoire de la société civile traverse le XX^e siècle : 1930, 1946, 1956-57, 1975, 1986 « marquent un élargissement progressif des conquêtes de la citoyenneté. »³³⁰

La société civile en Haïti connaît des mutations en concomitance avec des crises politiques qui traversent Haïti. Elle tend à imprimer sa marque à des phases les plus importantes de la vie politique, introduit des nouveautés dans la problématisation des questions. Du point de vue synthétique, l'apport de la société civile tient en ces trois phases. Sous la dictature duvaliériste, (1975-1986), la société civile, inspirée des méthodes d'organisations internationales, dénonce les exactions, les violations dont sont victimes les syndicalistes, les religieux, les journalistes, mobilise l'opinion publique internationale sur le caractère violent, inégalitaire, *kleptocratique*, prédateur du régime Duvaliériste. Au départ de Duvalier, la fonction de la société civile se confond avec une vigie qui porte non seulement les

³²⁹ BADIE Bertrand, *L'État importé*, Fayard, 1992, p. 117.

³³⁰ MOISE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, CIDIHCA, 1994, p.121.

revendications des citoyens face au pouvoir politique, mais également harmonise, agrège, compose des initiatives de nature à jeter les fondements d'un État de droit, à élaborer un cadre de politique économique viable, à jeter les infrastructures pour le déploiement de services publics minimaux. Enfin, la troisième fonction est d'alerter l'opinion publique, à travers manifestations, communiqués de presse, réunions publiques, sur les manquements du pouvoir au respect des règles juridiques et normes constitutionnelles. Depuis 1995, elle s'implique dans la supervision des opérations électorales, participe à la validation ou la légitimation des élus, critique les détournements des résultats électoraux au profit d'une bande ou d'une clientèle, dénonce les actes d'enrichissement illicite, afin de réclamer le respect de la souveraineté nationale qu'Haiti éprouve du mal à assumer, face aux troupes de l'ONU, présentes sur le terrain.

Deux grandes périodes ont souligné comment cette société civile a importé des stratégies, des modes de communication qui lui permettent d'influencer la formation de l'État, au sens où Bruce Bergman et John Lonsdale le définissent, c'est-à-dire comme « un processus historique conflictuel, involontaire et largement inconscient conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par la masse des anonymes. »³³¹ La première période est celle qui s'étend de 1975 à 1990, marque l'émergence d'une société civile engagée en faveur du renversement de la dictature de Jean-Claude Duvalier, et en faveur de la démocratie en Haïti. La deuxième période (1994-2003) marque la puissance des organisations de la société civile qui tiennent lieu à leur capacité de mobilisation et à leur représentativité. Cette montée en puissance des organisations de la société civile s'explique pour deux raisons : les frontières entre les partis politiques et les organisations de la société civile sont poreuses, difficiles à délimiter d'une part par la faiblesse des organisations partisans, d'autre part, par la capacité de l'État à entrer en concurrence avec les organisations de la société civile. À des moments différents, la confusion entre société civile et société politique s'affirme et tend à montrer que l'importation des valeurs occidentales ne vise qu'à renforcer l'influence de la première, affaiblir la dynamique de la seconde. En période électorale, les tensions, les rivalités de groupes privilégient la défense des intérêts individuels et ne parviennent à faire ni de l'une ni de l'autre l'acteur qui institutionnalise son rôle, forge son statut indépendamment des jeux de connivence et d'affiliation. Mais, sans vouloir faire le procès de la consanguinité de la société

³³¹BERMAN B. LONSDALE, J, *Unhappy Valley*, Portsmouth, James Currey, 1992 (recensé dans la Revue Française de Science politique, 44 vol. 1, février 1994, pp.136-139., In Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, déjà cité, p. 12.

civile et de la société politique, notre propos est d'insister sur la contribution de la société civile à la conquête du pouvoir politique.

La société civile en 1987, composée d'organisations issues de groupes vivant en exil en Europe et d'entités qu'il serait abusif d'appeler organisations, tend à se rapprocher de la distinction entre la société civile primitive de la société civile sophistiquée.³³² La première animée par la presse (Le Petit Samedi Soir, Radio cacique, Radio métropole, Radio Haïti Inter...), les associations culturelles, les organisations de jeunes, les communautés ecclésiales de base..... Elles y ont acquis des modes de communication politique, des formes de mobilisation collective (grèves, manifestations, pétition, sit-in, plaidoyer ...). La seconde fait ressortir le caractère hétérogène tant par le fonds idéologique que par l'amplification du mouvement : il mobilise des outils juridiques, il s'appuie sur des lobbyings, des appareils idéologiques. Entre autres, les droits de l'homme constituent un arsenal inépuisable pour les acteurs locaux. Ils assurent la diffusion des valeurs qui permettent de montrer la différence entre le régime politique duvaliériste et le régime démocratique auquel ils aspirent. Ils acquièrent plus facilement leur intégration à une communauté politique, qui adhère aux mêmes idées, qui cherche à acquérir de nouveaux droits leur permettant d'exercer des libertés politiques, de s'impliquer dans la vie politique et la gestion de l'État. Tous les droits n'ont pas été mis en valeur au même moment : au cours d'une opération de sélection, ils procèdent par l'adaptation des règles au contexte haïtien. L'introduction des mécanismes légaux facilitant la justice électorale par la mise en place d'un Conseil Electoral, la supervision des élections par l'organisation des États Américains, vise à influencer les résultats des élections. Soumis à un corps de règles acceptées par les candidats, les acteurs de la société civile ont établi des mécanismes de représentation, bien huilés, de contrôle et de surveillance, établissant ainsi les garanties d'une compétition politique moderne. Ainsi, la prolifération de ces organisations qui relève d'une stratégie d'universalisation calculée protège leurs adhérents capables de s'affirmer et « d'asseoir de la manière la plus symbolique et la plus manifeste leur nouvelle position sociale. »³³³ L'armée semble s'accrocher au pouvoir, alors que la gauche puise dans les registres de la modernisation politique les chances d'accéder au pouvoir.

³³² Cette distinction est empruntée à Michel Philippe Lerebours, qui explique que depuis la publication du livre de Rodman Renaissance in Haïti, a réparti les peintres haïtiens en deux groupes antagonistes : les primitifs et les sophistiqués, (modernes) ou non-primitifs. Les primitifs n'ont point reçu de formation académique, n'ont pas été formés à des écoles traditionnelles, caractérisés par l'autodidaxie tandis que les sophistiqués possèdent des techniques classiques. Michel Philippe Lerebours, *Haïti et ses peintres. De 1801 à nos jours*. Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989.

³³³ BADIE B. *L'État importé*, *Ibid*, p. 118.

4-3. La gauche électoraliste et la candidature de Gérard Gourgue

La réalisation des élections présidentielles revêt une triple charge symbolique et cathartique dans le contexte post-duvalériste. D'abord, la forclusion du duvalérisme s'accompagne de la demande d'un nouvel État, celui de l'État de droit, celui qui est opposable à l'État fasciste, qui oscille entre le totalitarisme et l'autoritarisme. Son particularisme réside non seulement dans l'édification d'un pouvoir héréditaire, à caractère répressif, qui marginalise et sanctionne toute contestation, mais encore dans sa capacité à absorber la totalité des institutions et à abolir toute frontière entre le politique et le social. « La réorganisation et le fonctionnement de l'État se font sous l'hégémonie de l'instance présidentielle, érigée en monocratie absolue et reposant de façon privilégiée sur la milice, qui compte tenu de son caractère partisan et de la « *macoutisation* » de l'appareil d'État, domine ce dernier. »³³⁴ La sortie de la « *macoutisation* » ne peut s'opérer, dans le cadre d'une transition apaisée par le recours aux élections. Ensuite, les militaires qui multiplient atermoiements, hésitations, cherchent à gagner du temps, souhaitant garder le pouvoir. Or les élections seules ne peuvent faciliter la sortie du régime politique transitoire. Enfin, leur réalisation est incertaine, la détermination des militaires autant velléitaire. Et pour preuve : la multiplication des actes de violence tend à susciter un climat de peur auprès des candidats, des électeurs. Les paysans sont victimes de la répression (Mouvement des paysans de Papaye). Entre le 23 et le 28 juillet 1987, plus de 200 paysans membres de l'association Mouvement « *Tet Ansanm* » sont l'objet de persécutions violentes par les grands propriétaires terriens, qui bénéficiaient souvent de la protection complice des « tontons-macoutes ». ³³⁵

La compétition politique en 1987 s'organise autour de deux « pôles idéaux » : celui des oligarchies refusant de céder la moindre parcelle de pouvoir, dans un contexte de la transition, cherchant à préserver leur domination, et celui de nouvelles figures tentant de participer au « gâteau national ». Dans les deux cas, les structures de pouvoir sont influencées par la société civile, qui de son côté est traversée par des tiraillements et des tensions. Une frange est favorable à la domination oligarchique, une autre aux accents révolutionnaires transcende les clivages partisans. Cette dynamique participe de la formation de l'État et des rivalités qui se déploient dans sphère de la politique par « le haut. »

La rupture avec la présidence à vie, explicitée par la Constitution de 1987 introduit le multipartisme, et depuis le départ de Jean-Claude Duvalier, les consultations électorales

³³⁴HECTOR Cary, *Une quête du politique : essai sur Haïti*. Montréal : CIDIHCA, 1991.

³³⁵Amnesty International, *Haïti : les visages de la répression*, EFAI, Éditions Francophones d'Amnesty International, Paris, 1985.

représentent une étape significative : elles annoncent l'émergence de nouvelles élites politiques qui pénètrent les arènes nationales. Par exemple, Gérard Gourgue n'est pas un personnage public nouveau, il a été ministre de la justice, sous le gouvernement civilo-militaire en 1986. Sa démission fut annonciatrice d'une crise qui scellaient la méfiance des citoyens envers cette junte. Fervent artisan de la promotion des droits de l'homme, militant en faveur de la démocratie, il fut désigné candidat aux élections présidentielles, en 1987. Son discours anti-duvalériste, le crédit qu'il jouit auprès des jeunes, son tempérament vertical font de lui un candidat qui disposait des moyens capables de renvoyer les militaires dans leurs casernes. Ils ont été appelés à démissionner suite à une mobilisation forte « *rache manyok* » (en français, extraire le manioc) avant le 7 février 1988, date à laquelle les militaires selon l'article 285 de la Constitution remettraient le pouvoir à un président élu. Mais les conditions du déroulement des élections prévues le 29 novembre 1987 sont difficiles, allant jusqu'à les rendre incertaines : incertitudes quant aux résultats, ce qui est le propre de la démocratie, et incertitudes liées à leur réalisation. D'abord, le gouvernement militaire tarde à affecter au Conseil Electoral Provisoire, instance chargée d'organiser des élections, les dotations budgétaires nécessaires. Ensuite, le Conseil Electoral qui bénéficie du soutien des acteurs politiques, est de plus en plus mis en difficultés par les militaires. Enfin, les diverses antennes administratives du Conseil Electoral sont incendiées, sont l'objet d'attaques violentes de commandos anonymes clairement partisans du duvalérisme macoute, débouchant le jour du vote, le 29 Novembre 1987, au massacre des électeurs qui s'étaient déplacés, en vue d'exprimer, après tant d'années de frustrations leur droit à la souveraineté populaire.

4-4. La tentation révolutionnaire de la gauche électoraliste

Les consultations électorales de novembre 1987 sont marquées par une volonté manifeste de l'armée d'en confisquer les résultats par la captation de l'autonomie du Conseil Electoral, instance chargée d'organiser les élections. Cette domination de l'armée renvoie à la conception spécifique qu'elle nourrit au sujet de la démocratie : les citoyens ne pourraient exercer leurs droits que dans un cadre strictement limité par l'armée.

Pour les acteurs de la gauche électoraliste, la démocratie ne se définit qu'en développant des espaces propres au renforcement des libertés, telles sont les aspirations du discours revendicatif des masses populaires depuis les années 80. Celui-ci n'est ni le résultat des règles qui précisent les formes de dévolution du pouvoir au prince, ni le résultat du

marchandage politique. La demande de démocratie, caractérisée par l'affirmation d'un pouvoir légitime exercé par des élus désignés au suffrage universel semble s'imposer pour mettre en échec le duvaliérisme, symbole de l'ostracisme politique. Les élections constituent, ainsi, l'outil politique pour passer de la société conservatrice héritée de trente ans de dictature à une société égalitaire raffermissée par les pratiques du suffrage universel direct.

Entre l'armée et la gauche électoraliste, une relation conflictuelle se définit, une confrontation s'affirme entre deux « corps politiques », « deux groupements politiques » opposés. Cet antagonisme se précise : ces derniers ont une conception différente de ce que démocratie veut dire. La notion a une définition limitée pour l'armée autant pour l'oligarchie. Inéluctable dans son avènement, imposée dans son contenu, conflictuelle dans son application, la démocratie en Haïti relève de l'acquis, de ce qui est obtenu au fil des luttes politiques, des combats ponctuels, d'échecs et de conquêtes. Elle revêt des formes inachevées d'application : oligarchique, elle se met au service des intérêts des classes dominantes, elle utilise les appareils répressifs (police, armée, justice, administration, prison) pour contenir les risques de débordement des libertés qu'exercent les masses. Celles-ci engagent des luttes revendicatrices contre les classes dominantes, mais elles sont encadrées par des institutions, indiquées précédemment, dont la mission est dictée par le souci de protéger les intérêts de l'oligarchie. Au-delà des apparences, la convocation des urnes n'est qu'un artifice, un trompe l'œil pour parachever l'œuvre de coordination de la classe dominante. Cette analyse est révélatrice de l'état des forces en présence de 1986-date de l'effondrement du pouvoir de Jean-Claude Duvalier à 1991, qui marque l'avènement de Jean-Bertrand Aristide.³³⁶ Celui-ci a une analyse différente des rapports entre les citoyens et la démocratie. Pour la gauche électoraliste, marxiste, la révolution étant inconcevable à réaliser ; autant le rêve est incertain, après le départ de Duvalier du pouvoir, de tenter l'expérience de Fidel Castro en Haïti. La compétition politique, l'une des modalités les plus précises de la démocratie, est mise à contribution par les acteurs de la gauche.

Nous allons tenter de comprendre la relation de la gauche électoraliste avec la démocratie, puis la gauche marxiste ainsi que le discours de Jean-Bertrand Aristide sur la démocratie.

L'État en Haïti fait l'objet d'un rejet total de la part des acteurs ; se confondant avec l'État duvaliériste, l'État est travaillé par l'idée d'une reconstitution. Mais il s'agit plutôt d'un

³³⁶ Cette analyse court le risque d'être reprochée de ramener la gauche électoraliste à la figure d'un acteur, Jean-Bertrand Aristide. En partie, celui-ci s'identifie à la gauche électoraliste. Il n'a été qu'un acteur parmi d'autres.

discours inspiré de la conception marxiste de l'État. En effet, si la bourgeoisie dispose de son État pour satisfaire à ses intérêts, les masses populaires auront-elles aussi besoin d'un État pour supprimer la bourgeoisie et parvenir à la société communiste ? Or, en démocratie, l'État ne saurait être de même nature. Il est soumis au droit, donc il ne peut faire l'économie des principes de Montesquieu, portant sur la complète séparation des pouvoirs et la recherche permanente de leurs équilibres. Or, la gauche électoraliste, ou marxiste conçoit la démocratie comme l'outil permettant d'assurer la domination des masses populaires, d'affecter la bourgeoisie au service d'une aspiration commune. Les masses s'approprient la démocratie comme facteur de destruction de la bourgeoisie locale, en vue de fissurer l'État bourgeois, et d'instituer un nouvel État. La transformation de la société est précisée par Jean Bertrand Aristide : il y investit sa rhétorique « révolutionnaire », ses slogans. « Il faut accorder aux bourgeois la sanction qui leur est propre », « il faut appliquer le supplice du collier à tous ceux qui empêchaient la voie au peuple d'aspirer au pouvoir. »³³⁷

Ce discours n'est pas l'œuvre de la spontanéité, il puise sa source dans la théologie de la libération, analysée comme l'une des formes de contestation et d'expression tribunitienne qui critique la nature conservatrice de l'ordre social et politique. S'il faut établir une comparaison entre la théologie de la libération et le marxisme, on serait frappé par des ressemblances quant aux diagnostics des sociétés ciblées, la démarche visant à la désignation des mêmes auteurs, des mêmes boucs émissaires. La classe dominante reste la cible permanente des adeptes du discours de la théologie de la libération, tandis que les pauvres, les démunis constituent la classe qu'il faut sauver, innocenter de tous les maux, déifier au nom de l'aspiration à l'égalitarisme. « Malgré un militarisme oppressif, une administration inefficace, une minorité aveugle et cupide, un État inexistant ou terroriste, les haïtiens ont toujours cherché, dans leurs structures rurales, à préserver l'égalité gagnée avec l'indépendance. Une pulsion égalitaire instinctive du côté du peuple face à des structures sociales profondément inégalitaires. Paradoxe apparent ? En fait, combat bicentenaire contre l'injustice dont nous reprenons le flambeau. »³³⁸

³³⁷ Le discours de Jean-Bertrand Aristide doit être analysé dans un contexte émotionnel expliqué par Robert Malval dans « L'année de toutes les duperies » qui considère que ce discours souligne un signe de faiblesse de la représentation de Jean-Bertrand Aristide dans l'opinion publique. N'ayant pas à son actif un bilan brillant, conforme à ses promesses, Aristide a conçu un plan de second souffle de son mandat, à destination de ses partisans.

³³⁸ ARISTIDE Jean-Bertrand, WAGNY Christophe, *Tout moun se moun*. Tout homme est un homme, Paris : Seuil, 1992, p. 73.

La gauche électoraliste refuse toute légitimité aux démarches intellectuelles qui tenteraient d'analyser le caractère applicable de ses idées et l'influence de l'idéologie d'ordre occidental. Pourtant, le projet de transformation de la société qui l'habite et caractérise ses trajectoires vers le pouvoir reste imprégné de ses idées importées, appropriées, recomposées, décontextualisées. L'État devient l'instrument de nature à assurer la transformation sociale ; son démantèlement l'obligerait à se mettre au service des masses populaires. Lénine précise que la destruction de l'ordre social transite par la construction, la formation d'une « machinerie qui permet aux uns d'opprimer les autres. Nous la remettons aux mains de la classe qui doit renverser le pouvoir du capital. »³³⁹

La gauche électoraliste n'exprime pas de façon claire son adhésion au communisme qui l'inspire, mais de façon voilée. Cette absence de clarté ne permet pas de comprendre la rupture doctrinale entre l'application de ce qui appartient au communisme et ce qui relève de l'axe programmatique de la gauche électoraliste. Ce caractère flou dans les écrits des acteurs ne permet pas non plus de réfléchir aux phases transitoires du passage d'un régime ancien au régime nouveau. Alors que le pouvoir de Jean-Bertrand Aristide qui jouit d'une légitimité pouvait faire place à la doctrine marxiste ; il préfère dissimuler ses prétentions derrière un passé révolutionnaire haïtien caractérisé par des idées de Toussaint Louverture et du socialisme européen. Le discours de la gauche électoraliste distingue les « *bourgeois patriotes* » des « *bourgeois patripoches* »³⁴⁰ « La majorité de ces derniers est trop liée à la corruption pour être récupérable immédiatement... (Ils sont) mis en garde contre l'égoïsme forcené et le parasitisme économique. Sévèrement, puisqu'elle refusait la main tendue par les autres couches sociales, elle s'était réfugiée dans une soumission pathologique à la dictature. J'ai suggéré une alliance du capital bourgeois et du capital révolutionnaire de Lavalas, pour qu'écluse un nouvel ordre économique, avant de conclure... Votre dollar vit en paix, que la paix du dollar soit avec vous ; votre dollar vit en paix, que la peur de la paix s'éloigne *lavalasement* de vous ! »³⁴¹

La place de la bourgeoisie dans le discours révolutionnaire de Jean-Bertrand Aristide valide la conversion socialiste de la gauche électoraliste et renforce ses tendances insurrectionnelles. La bourgeoisie haïtienne est la cible permanente des attaques d'Aristide. Il entend ainsi

³³⁹ LENINE, Vladimir Illitch *Œuvres complètes. 25. L'année 1920 : fin de la guerre civile. II^e congrès de l'Internationale communiste*, Paris : Éd. Sociales internationales, 1935, 684 p.

³⁴⁰ Des bourgeois qui n'agissent qu'à des fins d'accumulation, c'est nous qui soulignons.

³⁴¹ ARISTIDE Jean-Bertrand, WAGNY C., *Tout homme est un homme, Ibid*, p. 163. « lavalas » en créole signifie en français « avalanche », « lavalasement » est dérivé de « lavalas », difficilement traduisible en français.

concevoir le projet d'une alliance de la gauche avec la bourgeoisie. Il consiste à une articulation des intérêts de l'État aux logiques du capitalisme. Ce rapprochement semble être un défi insurmontable à la gauche électoraliste. Robert Malval l'explique : « Habitée dès 1804 d'un sentiment de précarité entretenu par les antagonismes d'un éventuel ostracisme, la bourgeoisie mulâtre n'a jamais eu de vision à long terme. Pour cette raison, elle a refusé la technologie du 19^e siècle et raté le train de la modernisation. Cette incapacité à préparer l'avenir l'a toujours placée au pouvoir ou proche du pouvoir. »³⁴²

La thèse du lien entre la bourgeoisie et la démocratie n'est sans doute pas dénuée d'intérêt. Barrington Moore a montré comment l'aristocratie foncière associée à la révolution agricole en Angleterre s'est constituée en étroite coopération avec la bourgeoisie. Pour lui, le lien entre la démocratie et la bourgeoisie est consubstantiel : « Pas de bourgeois, pas de démocratie. »³⁴³ Cette alliance devrait favoriser la consolidation de la démocratie et développer un secteur économique davantage dynamique. « Au marché économique ouvert par l'établissement d'un secteur privé correspondrait un marché politique ouvert par l'établissement de partis et d'un processus politique constitutionnel. »³⁴⁴ Mais la bourgeoisie en Haïti préfère multiplier des modes de pressions officieux, latents, invisibles dans le pouvoir politique plutôt que l'expression ouverte d'une alliance, d'un soutien responsable à un gouvernement dépourvu de légitimité. Telle est la configuration des relations entre la bourgeoisie et la politique en Haïti qui n'a pas pour le moment démontré sa capacité à renforcer son expérience en matière démocratique.

Le changement attendu par l'avènement de la gauche au pouvoir ne s'est pas opéré. En effet, elle ne s'est pas dotée d'une doctrine idéologique. Néanmoins, le changement est d'ordre historique, car il correspondrait à une redéfinition des classes sociales dans leurs relations avec l'État et à une banalisation des enjeux politiques. Ainsi, le socialisme de coloration haïtienne renonce ainsi à toute orthodoxie, s'éloigne de toute perspective de forger une société apaisée, fondée sur un contrat social.

L'appropriation de la démocratie est souvent ramenée à une lecture simpliste, une interprétation manichéenne qui vise à établir la différence entre l'opposition « ange » et

³⁴² MALVAL Robert, *op. cit.*, p. 98 analyse ce défi, dans une lettre du 30 Novembre 1992, adressée à Jean-Bertrand Aristide qui l'avait désigné Premier Ministre. Robert Malval est le prototype de cette classe sociale.

³⁴³ MOORE Barrington Jr. *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, La découverte, Maspéro, 1983, 1983, p. 12, cité par Christophe Jaffrelot, *Comment expliquer la démocratie hors d'Occident ?*, p. 39.

³⁴⁴ LECA Jean, « La démocratisation dans le monde caraïbe : incertitude, vulnérabilité et légitimité, » p.74 In (dir) SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*. Paris : Fayard, 1994.

l'armée comme l'incarnation du « démon » : le contraste est plus compliqué qu'il apparaît. La recherche scientifique ne saurait se limiter à cette distinction. La science politique aide, en revanche, à débusquer ces facilités : elle se révèle féconde et tente de comprendre comment ces nouveaux acteurs s'adaptent aux contraintes politiques. La droite habituée au monolithisme politique doit s'adapter à des règles de la compétition politique : la gauche doit en faire autant.

4-5. L'acceptation des règles du jeu électoral

La gauche électoraliste poursuit un double objectif, légitime : celui de conquérir le pouvoir, et de l'exercer. Les instruments qui lui permettent d'y parvenir renvoient à la mobilisation des références juridiques. La Constitution de 1987, la loi électorale ne sont pas des garanties suffisantes à faciliter la pénétration des nouveaux acteurs politiques, dans le champ politique. Pourtant, ils sont conduits à les instrumentaliser, les mobiliser dans le combat politique qui les oppose. Dans des phases de conquête du pouvoir de la gauche électoraliste, les pratiques du compromis, de la négociation sont moins présentes, sauf à la phase de reconquête du pouvoir observée en 1992 après le renversement de Jean-Bertrand Aristide, en 1991 et au départ de Prosper Avril quand le général Hérard Abraham a renoncé au pouvoir et a souhaité que l'opposition assure la transition politique.

Les théoriciens de la démocratie, notamment Dankwart Rostow, Robert Dahl, Mancur Olson expliquent que les élites sont nécessaires au renforcement de la démocratie ; et Robert Dahl explique que la « démocratie procède d'abord du choix stratégique d'élites pour lesquelles il serait préférable de prendre le risque de ce régime afin de négocier un compromis entre elles et désamorcer les oppositions, plutôt que de s'affronter en dehors des règles du jeu bien établies. »³⁴⁵ La méfiance de la gauche est extensive, perceptible : envers le gouvernement d'Ertha Pascal Trouillot qui organisait les élections générales, des acteurs internationaux dont le déploiement à toutes les phases des opérations électorales vise à conforter la légitimité du vainqueur, à prévenir contre tous les risques de fraude qui entacherait de façon irréversible le processus.

Plutôt que de contester d'avance l'organisation de scrutin, les acteurs de la gauche électoraliste, deviennent rationnels : dans la mesure où ils procèdent d'un calcul coûts/avantages, ils cherchent la satisfaction aux règles du jeu, aux lois, aux procédures

³⁴⁵JAFFRELOT Christophe (dir), *Démocraties d'ailleurs. Comment expliquer la démocratie hors d'Occident ? In : Démocraties d'ailleurs : démocraties et démocratisations hors d'Occident*, Paris : Éd. Karthala, 2000, 638 p.

devant guider le vote. En feignant de croire aux comportements vertueux du gouvernement de Trouillot, la gauche croit en la capacité des appareils du gouvernement, à ses administrations, en la « gouvernementalité », c'est-à-dire cette pratique gouvernementale qui peut s'instrumentaliser dans et par la loi, des pratiques d'échelonnement du pouvoir.³⁴⁶

La gauche électoraliste accepte de participer au jeu de la compétition, s'appuyant sur sa capacité de mobilisation, la légitimité qui résultera de l'adhésion structurante à l'offre électorale.

4-6. La désignation présidentialiste de Jean-Bertrand Aristide

« Les évènements qui ont marqué la vie politique haïtienne au cours des dernières années sont du reste, révélateurs des difficultés à structurer l'espace politique qui conserve dans sa majorité une conception très personnalisée du pouvoir ».³⁴⁷ Le constat de B. Pouligny n'est pas original, parce que l'organisation structurante du champ politique évolue en fonction des enjeux politiques, des stratégies politiques des acteurs. Cependant, elle a raison de noter la tendance du personnel politique à confisquer le pouvoir par l'instrumentalisation des règles et des procédures plus ou moins formelles. Mais c'est l'élection présidentielle qui révèle avec plus ou moins d'acuité, de force, et qui donne un relief particulier à la dimension personnelle de l'acteur politique. Le cas de Jean-Bertrand Aristide, au regard des modalités qui ont concouru à son choix, tend à imposer sa figure transcendant les autres candidats, parce qu'il était doté de ressources symboliques, polarisatrices, subsumant la popularité et la légitimité.

4-7. Les positions anti-présidentielles de Jean-Bertrand Aristide

La participation de la gauche au processus électoral représente une nouvelle modalité de réinvention de l'État en Haïti. La gauche a une conception différente de la fonction présidentielle : elle lui assigne l'ambition de dissoudre les poches inégalitaires de la société haïtienne, d'affaiblir la domination de l'oligarchie et celle des États-Unis d'Amérique. Ainsi, cette nouvelle conception coïncide avec l'extension des relations de proximité entre l'État et les citoyens, ou une interrelation qui consiste à une modification des représentations de l'idée étatique au sein de la société et tend ainsi à forger une dimension de l'État.

³⁴⁶ BERNIS Thomas. *Souveraineté, droit et gouvernementalité*. Paris : Ed. Léo Scherer, 2005, p. 43.

³⁴⁷ POULIGNY Béatrice, Haïti : recompositions politiques et interventions extérieures en faveur de la démocratie, p. 558. In (dir) JAFFRELOT Christophe, *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, CERI, 2000, 468 p.

Pour comprendre cette mutation, il nous apparaît utile de cerner les objectifs de Jean-Bertrand Aristide ? Nous serons amenés à faire un usage pédagogique de ses discours.

Jean-Bertrand Aristide avait-il entretenu des motivations politiques de longue date ? Ses ambitions dissimulées ou réelles étaient-elles en cohérence avec ses prises de position contestataires ? Mais les institutions forgées par la Constitution de 1987 paraissent comme décalées aux approches d'Aristide, à sa conception et aux pratiques qu'il en fera. L'appropriation des institutions n'en sera que segmentaire, partielle parce qu'elle est aux commandes d'une aspiration rationnelle.

La candidature d'Aristide contredit une stratégie bien connue en Haïti, celle d'empêcher la victoire de Marc Bazin, soupçonné d'être le candidat des États-Unis d'Amérique.³⁴⁸ Ce dernier, haut fonctionnaire de la Banque Mondiale, ancien ministre des finances sous Jean-Claude Duvalier, fut connu pour les valeurs et les exigences de la discipline budgétaire, de la bonne gouvernance financière auxquelles Duvalier fut obligé de se soumettre. Aux termes d'âpres luttes avec les réseaux clientélares, les ramifications mafieuses qui gangrenaient l'administration publique, Marc Bazin s'est résolu à se retirer du gouvernement Duvalier. En Amérique latine, le principe de l'alternance politique s'affirme non sans inquiétude. De même que ne sont pas réunies de façon imparfaite les trois conditions qui définissent la démocratie : le caractère compétitif des élections, l'exercice de la citoyenneté et le respect de garanties constitutionnelles.³⁴⁹ Guillermo O'Donnell qualifie ces démocraties de « déléгатives » dans lesquelles « l'équilibre des pouvoirs est rompu et le contrôle citoyen sur les gouvernants est inexistant. »³⁵⁰

Qu'est ce qui a conduit Aristide à pénétrer dans l'arène politique ? Prêtre des bidonvilles, il est influencé par la doctrine sociale pro-égalitaire véhiculée par les adeptes de la théologie de libération. Aristide remplit une fonction tribunitienne. Il incarne de façon symbolique l'espoir des couches populaires marginalisées, broyées par les effets des politiques économiques inégalitaires. Auprès des catégories populaires, c'est-à-dire celles que regorgent les principaux bidonvilles de la capitale, des chômeurs, des sans-abris, des paysans sur terre, des

³⁴⁸ MALVAL Robert, ancien premier ministre d'Haïti sous Jean-Bertrand Aristide, explique, dans son livre que « lors d'un déjeuner offert en son honneur, l'Ambassadeur Adams, sûr de lui-même, dévoile ses batteries. À une dame qui lui faisait part de ses doutes sur la participation populaire aux élections... Sa légitimité populaire serait douteuse, mais non sa légitimité constitutionnelle. » L'année de toutes les duperies, p. 38.

³⁴⁹ DABENE Olivier, L'état de la démocratie en Amérique latine, p.400 (dir) JAFFRELOT Christophe, loc.cit.

³⁵⁰ O'DONNELL Guillermo. Delegative Democracy. Journal of democracy 5, vol.1, Janvier 1994.

familles obligées de placer en domesticité leurs enfants...sont attirés par le discours enflammé de Jean-Bertrand Aristide.

Le discours importé de la théologie de la libération ne fait pas de Jean-Bertrand Aristide le seul adepte au sein de l'église Catholique, d'autres prêtres y adhèrent également plus attachés à la promotion des droits politiques économiques et sociaux. Mais Jean-Bertrand Aristide a pu, par ses qualités personnelles émerger de cette catégorie de prélats qui apparaissent comme des élites nationales qui investissent l'espace de libertés, pour recomposer le dessein étatique. On peut citer quelques-unes des spécificités d'Aristide :

Le syncrétisme de son discours : ce fut un mélange du marxisme et de la théologie de la libération. Il avait eu des relations très proches avec le Parti Unifié des Communistes haïtiens qu'il fréquenta avec assiduité, des références constantes à la théologie de la libération, un mélange de références vodouisantes.

« Comment citerais-je tous ceux dont le chemin a dessiné mon chemin ? Un seul : un vrai prophète, un saint de notre temps, toujours en vie : Dom Helder Camara, ancien archevêque de Recife. Un vrai disciple du Christ, un homme en commission permanente avec le peuple, avec le peuple des *favelas* et des *braceros*. Une figure que l'appareil ne corrompt jamais...Cet évêque-là est, pour un homme engagé aux premiers rangs du mouvement populaire, plus qu'un exemple : une leçon permanente et toujours actuelle, une mise en garde que je ne cesserai de méditer demain. »³⁵¹

4-8. L'instrumentalisation de l'Église catholique

L'Église devient dans sa stratégie de conquête du pouvoir un lieu saint, doué de pureté, débarrassé d'esprit partisan dans l'imaginaire haïtien. Mais, surgit un paradoxe : l'Église catholique, considérée comme « complice des atrocités du régime de la dictature sur lesquelles elle garde un silence obstiné » se trouve prise au piège.³⁵² D'une part, l'Église catholique est traversée par les courants révolutionnaires depuis les conférences de Medellin en 1968 (Colombie), de Puebla (Brésil) en 1979, puis diffusée en Haïti par le discours contestataire du pape Jean-Paul II à Port-au-Prince, le 9 mars 1983. L'Église catholique depuis, construit une nouvelle approche qui tend à recomposer ses ressorts identitaires, à

³⁵¹ ARISTIDE Jean-Bertrand Aristide avec WAGNY Christophe, *Tout homme est un homme*, op.cit., p.129.

³⁵² DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti*, Karthala, 1993, 134 p.

prôner une dynamique sociale, étape ultime à la définition d'une doctrine sociale, « d'une dimension politique à son action ».

L'action revendicatrice de Jean-Bertrand Aristide révèle au grand jour l'insoutenabilité de la position de l'Église Catholique : être révolutionnaire ou être conservatrice. L'asymétrie dans le discours est vite battue en brèche par Aristide. Celui-ci explique : « Très attachée aux principes de centralisation, de hiérarchie et de discipline intérieure, la hiérarchie ecclésiastique souhaite de simples retouches à un ordre établi qui ne doit pas être anéanti puisque l'Église en est l'un des éléments constitutifs. »³⁵³

Aucun acteur extérieur à l'Église catholique n'aurait l'appui si massif auprès de la population, aucun discours ne serait assuré de cette forte adhésion. L'idéologie de la libération ne gênait pas tant l'institution qui avait sans doute besoin d'une nouvelle légitimité, paradoxalement présente en son sein, à partir d'une mobilisation soignée de thématiques à caractère socialiste. Le dualisme que l'on serait tenté d'observer au sein de l'Église, cette ligne « *maginot* » entre les prêtres soucieux de l'évangélisation, et les prêtres préoccupés par le message de protestation de l'Église, a l'avantage de révéler la contradiction interne qui traverse l'institution, dans son universalité. C'est un réveil de l'Église que le discours contestataire soulève, non dans sa dimension occidentale : c'est-à-dire la hiérarchie vaticane.

Aristide s'inspirait des réflexions d'auteurs latino-américains et occidentaux. Ainsi, les idées révolutionnaires qu'il diffuse peuvent-elles être perçues comme un réel projet de transformations de la société. Ainsi, les circonstances dans lesquelles l'hypothèse d'une candidature de Jean-Bertrand Aristide aux élections présidentielles tranchent dans l'ordinaire non pas tant par sa capacité de dynamiser le taux de participation électorale mais par l'application d'une stratégie tendant à imposer de façon incontournable la figure charismatique d'Aristide.

La présidence de la République est une institution vieille de deux siècles en Haïti, elle a traversé les crises majeures, qui ont dénaturé son contenu : les trois interventions étrangères 1915-1994-2004 ont laminé ses représentations symboliques. À des périodes assez brèves de l'histoire politique, cette institution a toujours été occupée, à la faveur des manœuvres électorales douteuses, captée à la faveur des coups d'État, à travers le déploiement de ressources extra-légales. La présidence de la République est marquée par le duvaliérisme : sa recomposition passe par l'organisation d'élections et par la capacité des acteurs à mobiliser

³⁵³DELINCE Kern, *Ibid*, p.139.

les électeurs. Aussi, la gauche électoraliste qui s'est mobilisée en faveur de la constitution de 1987 était-elle très critique vis-à-vis de la présidence, jugée dépendante de la défense des intérêts de l'oligarchie.

D'ailleurs, une partie importante de la gauche s'est montrée réservée aux effets structurants des élections présidentielles sur la société haïtienne. Et en 1990, certains acteurs de la gauche ne s'identifiaient pas au dessein à court terme, d'Ertha Pascale Trouillot : celle-ci est jugée très dépendante de la politique américaine. Elle était perçue comme peu libre de toute attache partisane, s'il faut prendre en compte les conditions de sa désignation par l'ambassadeur américain en Haïti.³⁵⁴ Le rôle de Mme Trouillot peut être interprété comme étant réduit à l'organisation des élections. Les acteurs politiques locaux s'attendent à ce qu'elle respecte les résultats, garantisse un scrutin juste et transparent. Pour d'autres, envisager les élections était prématuré, elles étaient liées à un ensemble d'étapes, entre autres, l'arrestation de Roger Lafontant, ancien ministre sous Jean-Claude Duvalier connu pour son soutien zélé au duvaliérisme, son attachement viscéral au régime de la « présidence à vie ». A ce sujet, Jean-Bertrand Aristide écrit : « Qu'on juge d'abord les massacreurs de paysans, les incendiaires de Saint Jean Bosco ou les mitrailleurs du 29 Novembre, pour ne citer que des pires. De plus, quelle garantie offrait l'armée, même si le général Abraham s'était conduit loyalement en mars...dans un subtil ballet, le jeu consistait à échanger un ballon, à le garder le moins longtemps possible en l'expédiant à un autre acteur. L'Exécutif n'avait pas à se mêler de justice-séparation des pouvoirs oblige. Le juge renvoyait la balle au commissaire, l'armée ne pouvait exécuter la sanction : c'était à la police de le faire. Et la police n'avait pas d'ordre. Ertha ignorait le problème, l'oligarchie riait. Lafontant aussi. Le cercle vicieux habilement fermé allait-il nous piéger ? Serons-nous encore une fois les dindons ou l'âne de la fable ? »³⁵⁵

Evidemment, cette analyse a posteriori remplit une triple fonction : présenter des revendications dans un cadre cohérent. Cette méthode renvoie aux tensions politiques, aux conflits. Ainsi, on peut appliquer à notre analyse les réflexions d'Alain Touraine : « Si la démocratie est possible, c'est parce que les conflits sociaux opposent des acteurs qui, en même temps qu'ils se combattent entre eux, se réfèrent aux mêmes valeurs, auxquelles ils

³⁵⁴ La Cour de Cassation « devait selon la Constitution de 1987 pourvoir au remplacement d'Avril. Son Président successeur légal et naturel, s'était trop compromis avec le régime déchu, pour être acceptable. Des pourparlers étaient en passe d'aboutir avec le juge Alerte au profit duquel le Président consentait à se désister. Mais le virtuose de la stratégie politique, Alvin Adams, était dans les coulisses de la scène. Pour lui, il n'était pas question de laisser ce groupe l'informer que constituaient les douze leaders politiques et promoteurs des droits humains désigner le nouveau Président provisoire...Du chapeau d'Alvin Adams était sorti le nom du juge Ertha Pascal Trouillot. » (R. Malval, *L'année de toutes les duperies*, *ibid*, p. 37.).

³⁵⁵ ARISTIDE Jean Bertrand, *Ibid*, p.137.

cherchent à donner des formes sociales opposées.»³⁵⁶ Ensuite, proposer une lecture qui réévalue la radicalisation des forces de luttes qui ont marqué l'après Duvalier : des lignes de fracture, des tendances oligarchiques ont caractérisé l'émergence de la première mobilisation collective de grande ampleur post-duvaliériste « *rache manyok* » (arracher le manioc), « *bay tè-a blanch* » (laisser le pouvoir). Elle avait pour finalité première la déduvaliériste comme condition d'implantation de la démocratie.³⁵⁷ La deuxième phase « *rache manyok nan eleksyon* » (*déraciner le manioc par les élections*) se définissait comme un mouvement social visant à canaliser le désenchantement des populations vers le chemin des urnes, à prévenir contre tous risques d'indifférence, par la multiplication des initiatives qui assurent la promotion des valeurs démocratiques. Au nom de ces deux objectifs, les élections présidentielles sont vite saisies comme des opportunités politiques, elles permettent également la reconstruction des institutions, comme le Conseil Electoral provisoire, l'armée et l'État dans ses différentes fonctions et la population. Nous retrouvons ici les éléments qui structurent la composition de l'État.

4-9. La candidature de Jean-Bertrand Aristide et la présidentialisation du prêtre-président

La candidature de Jean-Bertrand Aristide poursuit trois objectifs : faire échec à l'élection de Marc Bazin, rendre inefficace le retour au pouvoir du duvaliériste annoncé par la présence dans l'arène de Roger Lafontant, enfin contourner l'entreprise politique nord-américaine. La légitimité de ces objectifs ne soulève pas de doutes, en revanche la question de la « présidentialisation » de l'ancien prêtre mérite examen.

La campagne d'Aristide ne démontre pas le caractère inexpérimenté du candidat, elle est conduite avec les qualités d'un homme qui n'éprouvait pas de difficultés à se couler dans le moule du candidat. Il maîtrise les techniques du marketing électoral. La thématique de campagne est le choix formulé par le candidat, une nouvelle preuve de noter la construction rationnelle de sa trajectoire vers la conquête du pouvoir. Les moindres détails étaient soumis à un travail de réflexion. Dans un message adressé le 22 novembre 1988, alors qu'il était frappé d'une menace d'exclusion de la congrégation des salésiens, Aristide avait forgé le concept emblématique de sa campagne : « *seuls nous sommes faibles, ensemble nous sommes forts.* »

³⁵⁶ TOURAINE Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris : librairie générale française, 1997, p.392.

³⁵⁷ JEAN Jean-Claude, MAEESCHALCK Marc Maeeschalck, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, Paris : L'Harmattan, 1999, 206 p.

Ensemble, nous sommes une rivière lavalasse »³⁵⁸ Sa candidature n'est pas le résultat d'une démarche spontanée, elle est réfléchie. À l'analyse, on découvre la cohérence entre les séquences qui scandent la vie sacerdotale, les événements politiques en Haïti qui l'inscrivent de plus en plus dans un rôle incontournable, objet évidemment de controverses, d'attaques de sa hiérarchie catholique.

La désignation du candidat ne peut pas être analysée à partir de l'anecdotique mais plutôt à partir des faits objectifs. C'est pourquoi, à l'hypothèse de mécanisme d'identification du candidat, nous préférons celle de la présidentialisation, c'est-à-dire l'aboutissement d'un engagement politique, la consécration d'un itinéraire construit à travers la confrontation avec les dures épreuves de la vie, l'investissement d'une équation personnelle. Dans d'autres circonstances, la guerre forge les statures invincibles des candidats à la présidence de la République. Jean-Bertrand Aristide puise ses ressources symboliques, son capital politique dans un univers de chausse-trappes, de pièges, d'attentats dont il sort, par chance, par miracle, indemne.

Le profil de l'homme providentiel de Jean-Bertrand Aristide fut mêlé à son destin, à des degrés divers, parce que son invincibilité, son invulnérabilité puisqu'il a échappé à diverses attaques et attentats.³⁵⁹ De plus, « Aristide ne craint pas la mort que peuvent donner les morts, mais il est protégé par Dieu. Les balles ne peuvent l'atteindre, elles rebondissent sur lui et il peut disparaître devant des assaillants. Autant de signes de cette magie blanche qui atteste l'envoyé de Dieu. Et comme Aristide est prêtre, il est de toute façon investi de droit par ce pouvoir surnaturel que Dieu donne aux justes pour sauver ceux qui se perdent et pour guider son peuple. »³⁶⁰ Mais la manière dont Aristide pénètre le jeu électoral, l'anime, le crédibilise, lui donne un relief particulier, atteste l'hypothèse de la personnalisation. Le scrutin en son intégralité reste imprégné par le poids psychologique de Jean-Bertrand Aristide. « Cette candidature de dernière minute accrédite le processus électoral et met la panique dans les camps duvaliéristes et pro-américain...La bataille électorale est lancée... »³⁶¹ Aristide n'est

³⁵⁸ ARISTIDE Jean B. Aristide avec WARGNY. *Ibid.*

³⁵⁹ Quelques témoignages d'Aristide lui-même vont dans ce sens : à la cathédrale de Port-au-Prince, « un homme, pistolet en main », voulait l'abattre (p.101). Puis, un groupe de malfaiteurs devait l'abattre : « A peine le prêtre m'a-t-il présenté que les macoutes interviennent, leurs fusils dirigés vers la tribune. La pétarade éclate. Je ne sens rien, mais je distingue parfaitement les chapeaux, les chemises blanches et les armes qui crachent le feu...Y a-t-il à la croisée des regards, une énergie qui va de l'un vers l'autre ? Le tueur hésite, paraît chanceler et abaisse son arme. Dans une sorte de ralenti télévisé, il fait sa marche arrière, comme paralysé. » (p.103, J-B Aristide, *Ibid.*, p. 105 également).

³⁶⁰ JEAN Jean-Claude, MAEESCHALCK, Marc, *Transition politique en Haïti*, *Ibid.*, p.38.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 39.

pas encore élu, il triomphe déjà des défis, pour attester de sa spécificité, dans cette compétition électorale. Elle semble évoluer vers un fait nouveau : un glissement vers l'affirmation d'un pouvoir individualisé, qui ne s'exprime pas sous des formes identifiées : il n'est pas détenteur du pouvoir politique, puisque la compétition politique ne s'organise pas encore. Mais l'influence d'un homme est pesante sur la compétition politique.

4-10. De la « tyrannie préélectorale »

Il ne serait pas abusif d'utiliser la notion de « tyrannie » préélectorale. L'accès au pouvoir du tyran, selon l'exemple classique fourni par la tyrannie grecque, ne s'embarrasse d'aucune dévolution extérieure à son univers politique, d'aucune délégation explicite du groupe social. Le tyran ne pouvait accéder au pouvoir que par sa seule volonté. En termes modernes, le concept de « tyrannie » correspond par sa valeur sémantique au chef charismatique. Le tyran préélectoral parvient dans le contexte haïtien au pouvoir par ses capacités de séduction, de mobilisation de l'opinion publique, par ses talents à entraîner un déferlement émotionnel chez les concitoyens. Jean Marie Denquin explique que le « tyran s'imposait dans une cité ravagée par les conflits de classes et la guerre civile. Son pouvoir avait un aspect de dictature de salut public qui lui conférait une rationalité. »³⁶² Le tyran pré-électoral dispose des atouts qui sont liés à ses « qualités personnelles, son courage, ses chances, son habileté. »³⁶³ L'aspect personnel reste profondément prédominant. « Cette prédominance d'un homme relativise la force que pourrait prétendre constituer le soutien populaire, fut-il massif. « Même si lavalas est un phénomène populaire, la source du courant réside dans une initiative personnelle fondée sur un leadership charismatique-religieux. Malgré sa complexité et ses contradictions, tout le mouvement repose sur une seule personne, la seule capable de lui donner une impulsion et éventuellement de le relancer. Il y a donc une relation de dépendance complète à l'égard du leader. »³⁶⁴ Ainsi, les effets de cette candidature ont été banalisés sur le plan structurel.

L'élection présidentielle constitue l'un des moments les plus préoccupants de l'histoire politique post-duvaliériste. Les enjeux de la compétition politique sont d'ordre symbolique et global. Symbolique : parce que les communistes, les démocrates, les entrepreneurs du changement se saisissent de l'élection présidentielle pour s'installer dans l'arène politique, démontrer leur capacité à donner une orientation nouvelle à ce pays. Global : l'aspiration au

³⁶² DENQUIN Jean-Marie, *Science politique*, Presses Universitaires de France, 1992, 157 p.

³⁶³ *Ibid*, p. 157.

³⁶⁴ JEAN Jean-Claude, MAEESCHALCK, M. *op.cit.*, p. 48.

pouvoir ne suffit pas à la gauche de confirmer son adhésion aux principes démocratiques. L'exercice du pouvoir exige de sa part imagination, compétences pour attester de sa capacité à changer les conditions de vie des Haïtiens. Les slogans « *fok sa chanje* » (il faut que cela change), « *makout pa la dan-l* » (A bas les tontons-macoutes) ont une nouvelle opportunité de dépasser le vide idéal qui les entoure, le vide programmatique qui les désacralise, toute timorée qu'elle fut de s'apercevoir qu'elle a conquis le pouvoir, sans savoir ce qu'elle compte en faire pour esquisser les différences avec la droite duvalériste.³⁶⁵ À ce point de vue, l'appropriation de la démocratie à titre instrumental par les catégories populaires qui souhaitent en faire des usages pratiques, n'est facilitée que par des élections dans un État, traditionnellement autoritaire où l'accumulation des ressources, la prédation et l'extorsion sont fondées sur la violence en association avec le clientélisme et la cooptation.

³⁶⁵ Robert Malval ancien premier ministre sous Aristide confie que « la candidat Aristide, par le simplisme de ses messages et la sincérité apparente de leur accent, avait réveillé les sources profondes de la sensibilité populaire...Comment endiguer et canaliser ces flots désordonnés avec les maigres moyens intellectuel et financiers dont disposait le nouveau chef de l'État ? Question d'autant plus inquiétante que le président élu m'avait, avec une touchante candeur, avoué ses propres insuffisances Il n'avait ni l'héritage politique ... ni le réseau d'amitié...ni les ressources intellectuelles...Il n'avait qu'une rhétorique sociale. L'année de toutes les duperies... *Ibid*, p. 51.

CHAPITRE III

Appropriation par les masses et dynamique par le bas

C'est une évidence de considérer que le mimétisme est le paradigme dominant de la recherche sur l'État haïtien. L'extranéité de sa nature s'affirme notamment après son indépendance. N'ayant eu d'autres modèles que ceux de son ancien colonisateur, Haïti était réduite à copier le corpus juridique, constitutionnel de l'Occident, notamment de son ancien colonisateur, à importer l'État de droit. Leur place dans l'ordre politique local est si prégnante que les analystes ont fini par dénier à cet État son incapacité à s'appropriier non sans difficulté les principes, les valeurs, les mécanismes de la démocratie universelle. On peut évoquer la controverse entre Bertrand Badie et Yves Mény qui privilégie le mimétisme d'inspiration occidentale dans sa forme invariable et l'hypothèse de l'hybridation démontrée par Jean-François Bayart.³⁶⁶ L'apport de ces chercheurs complète les réflexions qu'engage ce travail en montrant que le paradigme du mimétisme est incomplet, il faudrait intégrer une grille de lecture qui renseigne sur le caractère dynamique de la démocratie. En effet, la démocratie, dans sa forme contemporaine, et ses origines occidentales, ne connaît que crises et répétition de violences dans le contexte haïtien. Notre tentative de cerner les difficultés de construire cette démocratie interpelle d'autres approches, celles qui mettent en perspective le caractère dynamique des transformations attendues par l'avènement de la démocratie au sein de l'État. La construction de la démocratie participe d'un processus d'adaptations, de recréation. Autant la démocratie dans les sociétés pacifiques exige une analyse des actions des citoyens un investissement qualitatif, autant en Haïti il serait utile de procéder à une évaluation des implications des populations. Elles sont analysées à l'aune des aspirations de ce que nous appelons des acteurs par le bas. Ce qui les différencie des acteurs par le haut, dont le rôle a été explicitement esquissé aux chapitres 1 et 2, c'est le capital endogène des acteurs du bas, c'est-à-dire cette capacité à construire une dynamique propre qui s'auto-entretient. Il s'agit des catégories sociales considérées comme des exclus de la société haïtienne. Occupées à faire entendre leurs voix, dans un contexte de desserrement de l'emprise de la parole contestataire, ces catégories ne sont pas dotées de compétences intellectuelles, ou celles-ci sont assez faibles

³⁶⁶ BADIE B., *L'État importé*. Paris : Fayard, 1992. MENY Yves, *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. Paris : L'Harmattan, 1993, 285 p. et Jean-François Bayart, *La greffe de l'État*, Paris : Karthala, 1996, 404 p.

ou inexistantes. Leur niveau d'intégration dans l'espace politique, nouveau, au lendemain de la chute de la dictature, dépend du niveau d'éducation de chaque individu, de l'apprentissage et de l'intériorisation des règles de militantisme politique.

Si la plupart des travaux sur la production institutionnelle privilégient l'approche matérielle, d'autres n'ont pas traité les relations sociales observables durant le processus de transfert institutionnel. Elles mettent en présence une mobilisation multisectorielle, étant donné la pluralité des acteurs. Ils sont différents par leurs statuts, leurs positions sociales qui interagissent. Nous mobiliserons le concept interaction.

Mais le recours à l'interaction ne devrait pas éloigner du champ de réflexion notre vision limitée aux espaces dans lesquels évoluent les acteurs étroitement pris dans l'univers interactionniste. Marqués par leurs univers sociaux, les acteurs sociaux sont insérés dans des logiques d'interdépendance qui les conduit à entrer en relation avec d'autres événements produits dans d'autres champs. Nous tenterons de comprendre la façon dont les acteurs modifient leurs paramètres de l'environnement dans lequel ils évoluent, et comment ils s'y adaptent, et comment se produisent des effets d'agrégation tels qu'ils sont décrits par Raymond Boudon. Ce sont des « effets additifs simples, des réactions en chaînes, des effets de reproduction, des effets de contradiction. »³⁶⁷ Nous nous inspirons de la démarche de Boudon, en vue de s'intéresser au caractère rationnel de l'acteur. En effet, celui-ci « appartient à un environnement social, politique et culturel. Il a un passé. Il a des ressources cognitives et culturelles variables d'un individu à un autre. Mais ces données constituent les paramètres et non les causes de son comportement. »³⁶⁸ L'acteur rationnel intègre dans ses démarches « l'analyse des besoins, des attentes, des demandes des individus, de leurs calculs économiques, de leur rationalité, leur attachement à certaines valeurs, à leurs croyances ou à leurs ressources. »³⁶⁹ Tentant de maîtriser l'environnement dans lequel il insère son combat, l'acteur intègre dans sa stratégie, en tant qu'individu, des pratiques, des lignes de conduite qui lui permettent de tirer profit d'une conjoncture politique. Sa démarche est liée objectivement aux faits conjoncturels, sans lien automatique avec ses dispositions prédéterminées.

³⁶⁷ BOUDON Raymond, *La sociologie comme science*, Paris : La découverte, 2010. R. Boudon explique que « l'individualisme méthodologique ne fait pas autre chose que de proposer au sociologue de suivre l'exemple du biologiste, du physicien ou du chimiste. La corrélation entre les taux de suicide des protestants et ceux des catholiques s'explique selon Durkheim parce que les premiers doivent trouver par eux-mêmes le chemin du bien et du mal, tandis que les seconds peuvent se référer aux règles fixées par les autorités religieuses. Comme le chimiste, le sociologue peut expliquer les phénomènes macroscopiques de son ressort qu'en tentant de mettre en évidence les mécanismes microscopiques qui en sont la cause » p. 31.

³⁶⁸ *Idem*.

³⁶⁹ WIEVIORKA Michel, *Neuf leçons de sociologie*, Paris : Robert Laffont, 2008, p. 24.

L'approche qui complète celle de l'acteur est la transformation du sujet. Le sujet devient acteur : il est capable de « devenir autonome, de maîtriser son expérience. » Le sujet et l'acteur sont sans cesse présents dans cette démarche visant à comprendre la mobilisation des populations haïtiennes. La sociologie du sujet mise en perspective par la philosophie de Jean-Paul Sartre le présente comme celui qui « manifeste sa volonté d'individuation ». ³⁷⁰ Cette conception duale de l'individu prolonge la réflexion de Pierre Bourdieu qui préfère nommer agent l'acteur ou le sujet, se rapprochant de ses aînés, Karl Marx, Max Weber en complétant les choix épistémologiques par les concepts de champ, capital et d'habitus.

Nous nous inspirons également du paradigme proposé par Jean François Bayart.

Cette approche mérite d'être complétée par l'analyse de Michel Foucault sur le pouvoir. Eloignée de toute approche institutionnaliste, qui décrit, analyse l'efficacité des modes de domination, la conception du pouvoir chez Michel Foucault est celle d'un pouvoir qui se déploie partout. La caractéristique du pouvoir est son ubiquité. « Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapports de force trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessin général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales... Omniprésence du pouvoir : non point parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre. Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. Et le pouvoir dans ce qu'il a de permanent, de répétitif, d'inerte, d'auto-reproducteur, n'est que l'effet qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherche en retour à les fixer... le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage, quelque chose qu'on garde ou qu'on laisse échapper ; le pouvoir s'exerce à partir de points innombrables, et dans le jeu de relations inégalitaires et mobiles... Que le pouvoir vient d'en bas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas, au principe des relations de pouvoir, et comme matrice générale, une opposition binaire et globale entre les dominateurs et les dominés, cette dualité se répercutant de haut en bas, et sur des groupes de plus en plus restreints jusque dans

³⁷⁰ *Ibid*, p. 33.

les profondeurs du corps social... Que là il y a pouvoir, il y a résistance et que, pourtant, plutôt par là même, celle-ci n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir. »³⁷¹

On voit bien cette affiliation entre Jean-François Bayart et Michel Foucault : d'ailleurs le premier le revendique et tente de donner au second l'opportunité de garder intactes ses réflexions. Mais pour autant, le paradigme de Bayart est critiquable. D'abord, pour certains, l'approche de la « politique par le bas » privilégie la philosophie au détriment de la quête d'une construction scientifique. Elle se « développe sur une fausse alternative comme si le haut et le bas pouvaient s'exclure », sur de fausses croyances, ses tenants tentent de véhiculer l'idée que « le politique par le bas n'est pas ce que l'on croit ». Ensuite, l'apport de cette théorie est contestable parce que selon Daniel Bourmaud, elle tend à diluer le concept d'État au point d'en faire un objet incertain, imprécis quant à ses domaines et ses frontières. Enfin, les critiques reprochent d'une part, à Jean-François Bayart de rejeter les approches trop occidentalocentrées du politique, de privilégier l'autoritarisme comme « mode de domination » et « technique de pouvoir permettant à ceux qui la détiennent de se maintenir. » « Ce qui induit une interprétation d'une société « homogénéisée, au détriment de sa diversité politique. Le poids accordé à la continuité dans la démarche de l'auteur le conduit logiquement à privilégier les processus de répétition plutôt que ceux susceptibles d'induire le changement. L'importance attribuée à la symbiose entre la société et les détenteurs du pouvoir, à travers la fonctionnalité des relations de clientèle par exemple, relativise les mécanismes d'exploitation au point de les estomper. »³⁷² D'autre part, d'autres critiques reprochent d'avoir privilégié les discours, les représentations au détriment de l'analyse des actions.³⁷³

Ces critiques ont le mérite de relancer le débat sur la question. L'approche de Jean-François Bayart apporte un regard différent, car elle convoque la pluridisciplinarité pour aborder une société qui n'est pas figée. Elle permet de s'affranchir des problématiques institutionnalistes qui ne renseignaient pas sur la complexité des sujets que ne parviennent à cerner des méthodes déjà expérimentées. Pour Haïti, la question étatique a toujours été posée dans un champ réducteur : le renouvellement des outils, des approches, inspirés des travaux de Jean-

³⁷¹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1976.

³⁷² BOURMAU D. *op. cit.*, p. 56.

³⁷³ de SARDAN Olivier, J. P., La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie, *Enquêtes*, n° 3, 1996, p. 31-59.

François Bayart éclaire de jour nouveau les questions haïtiennes qui font l'objet de nos préoccupations au cours de ce travail.³⁷⁴

Ce chapitre vise à analyser les choix qu'effectuent des acteurs du bas. Il suppose que soient analysés les modes d'articulation des rapports de force des acteurs du champ politique. Ils construisent des stratégies qui ne sont point des formes mimétiques de la mobilisation en faveur de la démocratie, mais conduisent à des procédures de création, de réinvention d'un espace de « créolisation ». Quelles sont les représentations culturelles qui expliquent l'appropriation de la démocratie par les acteurs ? Quelles sont les stratégies respectives de ces acteurs ? Comment rendre compte des modes d'intervention des masses populaires dans le champ politique ? Quels sont ces modes d'action ? Comment se sont-ils insérés dans l'État ? Comment des dominés de la société marginalisée par les pratiques autoritaires parviennent-ils à construire les bases d'une contre-dominance des élites ?

Afin de répondre à ces questions, nous tenterons de singulariser le cas haïtien en saisissant les stratégies des acteurs, ce qui nous permettra de comprendre que le processus démocratique s'accompagne des formes « d'hybridation et d'innovation culturelles ». Ainsi ce chapitre privilégiera trois dynamiques. La première qui s'alimente de l'observation empirique des pratiques participe de la formation d'un État dont les traits restent marqués par l'imprécision, les bifurcations. Elle met en évidence la revanche des masses populaires. La deuxième trouve son illustration dans le comportement rationnel des électeurs et dans leurs attitudes ambivalentes. La troisième montre les dérives de cette appropriation de la démocratie par les masses. Ces trois dynamiques permettent de comprendre la forme d'un État et d'un système politique en Haïti après le départ de Duvalier. Elles donnent des éléments de compréhension de l'État en Haïti qui s'échappe des approches institutionnelles centrées sur l'objet. Elles permettent une analyse nouvelle des relations de l'État avec les dominés et montrent les limites de l'influence de l'importation étatique d'inspiration occidentale. La participation des acteurs à la construction de la démocratie s'articule autour des perceptions ambivalentes, des relations ambiguës entre la communauté locale et les intervenants externes. De plus, la problématisation de la démocratie ne peut se poser en dehors de la compréhension d'un mouvement social, d'une tension conflictuelle permanente qui consacre l'apprentissage des normes du pouvoir, de processus de fragmentations, de luttes pour le pouvoir mais qui participent de l'organisation et de la structuration du champ politique.

³⁷⁴BA YART Jean-François, Surveiller et nourrir : politique de la faim, *Politique Africaine*, n° 119, 2010.

On s'intéressera alors aux relations du pouvoir politique avec les forces invisibles, pour « analyser les configurations contemporaines du religieux et du politique » en Haïti³⁷⁵. Ce chapitre permet de mettre en évidence l'inscription des dominés dans le champ politique mais dans un va et vient incessant entre des appels incessants à l'État donc à son déploiement de plus en plus extensif et la prise de distance de ces mêmes acteurs avec l'État qui le perçoivent comme étant au service permanent d'élites en alliance permanente avec l'oligarchie.

1. La mobilisation des dominés

L'exercice des activités politiques sous la dictature Duvalier n'était réservé qu'à un cercle étroit « d'agents spécialisés », ayant fait allégeance au régime qui leur garantisse l'accès aux ressources symboliques et matérielles. L'effondrement de ce régime s'accompagne d'une revendication des individus et catégories sociales rejetées en dehors de la sphère politique. Ils revendiquent le droit non seulement de participer aux activités politiques mais d'exiger leur représentation politique. Mais, les conditions qui accompagnent l'avènement de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir ont permis aux dominés d'exercer une emprise significative sur l'espace politique. En effet, les organisations populaires influencées par une vision révolutionnaire de la société haïtienne réclament du travail et des terres. Elles représentent le peuple, dans le sens où il est composé de malheureux, de pauvres « qui n'ont pas de travail et qui passent leur journée à chercher le pain quotidien, ou encore qui vivent dans les nombreux bidonvilles qui quadrillent la capitale.»³⁷⁶

Les organisations populaires sont implantées dans des quartiers qui sont marqués par des privations de tous ordres. Leurs objectifs visent à susciter de la part des acteurs politiques une offre programmatique qui prenne en compte la question sociale. Leurs stratégies visent à recomposer le jeu politique. Contestant la suprématie des dominants, elles cherchent par des moyens divers à construire leur emprise qui se déploie comme selon des modalités différentes. Ces organisations populaires tentent la structuration du champ politique. Cette structuration procède d'une rationalisation non pas en termes de moyens mais plutôt en termes de résultats. Pour marquer leur emprise sur un espace géographique, elles disposent de ressources humaines qui garantissent l'efficacité de leurs actions. « En général, la force des organisations populaires réside surtout dans le groupe de sympathisants qui constitue leur

³⁷⁵ BEMAULT et TONDA 2000 ; GESCHIERE 1995 ; SCHATZBERG 2000, ELLIS et TER HAAR 2004.

³⁷⁶ HURBON, Laënnec. La compassion pour le peuple. *Chemins Critiques*, 1998, vol. 4, n° 1, p. 57-63. L'expression « peuple » ici renvoie au sens qu'il avait à la révolution française.

périphérie et est disponible pour des actions spécifiques dans des conjonctures bien déterminées. »³⁷⁷

Les organisations populaires sont loin d'être homogènes : elles ont des pratiques religieuses différentes : catholiques, pratiquants du vodou, protestants. Elles ont des statuts différents et des relations à la tradition différentes. Certaines organisations populaires recherchent à travers les pratiques du vodou les techniques de recomposer leurs relations avec l'État en Haïti. Le discours est teinté d'antiaméricanisme, et renvoie aux stigmates laissés par l'occupation américaine de 1915 au cours de laquelle des actions de destruction ont été engagées. Cet anti-américanisme est d'ordre identitaire : les organisations populaires mettent en avant les pratiques du vodou comme réponse alternative à l'emprise nord-américaine, comme refuge et source d'inhibition contre la répression politique. Les usages courants du vodou sont détournés au profit de la construction de la contre-dominance.

De plus, ces organisations populaires mobilisent des ressources qui sont différentes d'une structure à une autre : certains membres sont dotés de ressources techniques, ont reçu une formation universitaire poussée, sont informés des questions de fond qui traversent les pays du Tiers-Monde, ceux de l'Amérique latine en particulier.

L'analyse que fait Michel Foucault des relations de pouvoir constitue une source particulière de compréhension de l'action politique de ces organisations populaires. Il propose à ce sujet des orientations de recherche dont on peut s'inspirer pour opposer les objectifs des organisations haïtiennes dans l'étude qui nous intéresse.³⁷⁸ Elles s'adaptent aux crises, aux conjonctures, aux contextes qui sont différents de ceux « dans lesquels ils opèrent le plus souvent, ni ceux dans lesquels ils ont pu être intériorisés. »³⁷⁹

Les organisations populaires adhèrent à la gauche électoraliste, même si certaines adhèrent, par psittacisme souvent, à la rhétorique marxiste, au socialisme cubain, s'opposent au duvaliérisme, leur marqueur identitaire. Elles agissent en faveur d'un État qui prenne en compte leurs revendications. Elles visent la conquête du pouvoir en s'opposant aux privilèges de l'oligarchie et des élites politiques. Elles s'approprient le vote comme moyen de renversement des rapports de force.

³⁷⁷ SMARTH, L, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*. Montréal : CIDIHCA. 1998. p. 59.

³⁷⁸ FOUCAULT, Michel. *Deux essais sur le sujet et sur le pouvoir*.p.316.(dir)Hubert Dreyfus ,Paul Rabinow, Michel Foucault,un parcours philosophique, Paris : Gallimard, 1984. 306 p.

³⁷⁹ *Ibid.* p.16.

Les organisations populaires ne sont pas les seuls groupes sociaux revendiquant l'exercice du vote. Cette revendication est générale et traverse la société haïtienne dans ses compartiments. Pourtant, les consultations électorales ne peuvent être réalisées que par des structures qui renforcent l'emprise étatique de la société. Néanmoins, la nature de l'État revendiqué est celle d'un État accompagnateur c'est-à-dire un État dont la légitimité est acceptée par les dominés mais qui intègre dans sa construction des modalités de gestion propres à garantir la transparence et la justice électorales. Or, en 1990 le gouvernement d'Ertha Pascale Trouillot associe à sa gouvernance les groupes dominants de la société civile. Mais elle n'a pas la capacité matérielle et financière de s'échapper des soupçons de confiscation, de détournement du scrutin au profit du candidat de l'oligarchie locale. Elle s'appuie sur cette exigence des dominés et de cette osmose avec la société civile « pour produire l'imbrication »³⁸⁰, c'est-à-dire cette coopération informelle entre l'État et les dominés pour accomplir une action politique déterminante. Cette osmose procède par tâtonnements, adaptations au coup par coup, rapprochement du « monde de l'officiel et de l'officieux, du formel et de l'informel. » Cette rencontre est également nouvelle, elle permet de vérifier l'hypothèse de D. Darbon : « L'État « officiel » ne dispose pas du relais constant d'organisations et d'institutions non étatiques correspondantes, denses, puissantes et intégrées aux dispositifs officiels qu'il porte alors qu'il est fortement impliqué dans des réseaux sociaux locaux institutionnalisés très denses qui ne fonctionnent pas selon les logiques étatiques officielles. »³⁸¹

1-1. Les avantages exclusifs de Jean-Bertrand Aristide

L'un des acteurs politiques qui tire le plus grand parti de l'émergence des dominés fut Jean-Bertrand Aristide. Fondateur d'organisations populaires, alors qu'il exerçait sa mission pastorale à l'Église Saint Jean Bosco, celui-ci accorda peu de place aux logiques institutionnelles.³⁸² Alexis de Tocqueville, Robert Putnam, Juan Linz et Alfred Stepan montrent que le dynamisme de la société civile est nécessaire au processus de

³⁸⁰ Ce concept « imbrication est de D. Darbon qui analyse les difficultés des États fragiles à intégrer dans leur fonctionnement les « sociétés projetées ». Il a observé qu'un « État à faible capacité ne peut s'appuyer sur sa société pour se renforcer, tout simplement parce que celle-ci n'est pas en osmose avec le modèle de gestion officielle qu'il propose. » DARBON Dominique. État, pouvoir et société dans la gouvernance des sociétés projetées. MAGRO H., DE VILLEMAUR.V. (dir.), *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris : Karthala, 2008. p.135-152.

³⁸¹ DARBON D.

³⁸² Jean-Bertrand Aristide a créé Solidarité Entres Jeunes (en créole SAJ) et Veye YO (montez la garde ! à Saint Jean Bosco.).

démocratisation, à condition de se mettre au service de la démocratie.³⁸³ Mais, cette implication n'exclut pas toute instrumentalisation. Elle peut déboucher sur une captation de l'engagement des dominés au profit de l'émergence d'une nouvelle société de rentiers de la démocratie. En effet, les relations d'Aristide avec les organisations populaires sont soumises à un agencement vertical et sont structurées selon une logique d'intérêts communs.

Cette hypothèse établit un lien implicite entre la nature du pouvoir charismatique de Jean-Bertrand Aristide et les organisations populaires. Comment la multiplication des crises politiques qui s'enracinent dans le post-duvaliérisme explique-t-elle l'absence d'un leadership, garantissant la rupture avec les pratiques autoritaires ? Comment la personnalisation du pouvoir qui explique le rejet du régime de Duvalier ressuscite-t-elle avec l'assentiment des acteurs qui en ont été des contestataires et victimes ? Comment expliquer la domination politique d'un homme sur l'espace politique ? Comment expliquer sa domination, sa capacité à se faire obéir par les groupes dominés ? Dans l'histoire politique haïtienne, on a identifié des acteurs politiques en étant des dominants qui imposent leur influence sur les dominés. Les relations de pouvoir y sont perçues comme des instruments installant dans le champ politique « des relations du propriétaire à son bien »³⁸⁴. Ce mode de leadership a exercé des conséquences politiques sur les institutions étatiques. Elles sont marquées par la personnalisation du pouvoir. Certains analystes ont tenté de décrire les comportements politiques de Jean-Bertrand Aristide et les dominés dans une interaction qui permet à celui-ci d'affirmer et de pérenniser son pouvoir. Certains analystes décrivent les fonctions politiques que remplissent les dominés à travers les organisations populaires. D'abord, ils jouent le rôle de vigie remplissant la fonction de veille permanente sur la liberté à la mise sur agenda des politiques publiques permettant de répondre aux revendications des dominés. Ensuite, ils constituent le fer de lance à la fabrication des mouvements contestataires qui ponctuent l'histoire politique depuis 1986. Enfin, ces « masses populaires haïtiennes venaient de donner une leçon qui ne devait pas se répéter ailleurs. Sans organisations structurées, sans idéologies structurées, sans leaders reconnus, en autonomie totale, par rapport aux professionnels de la politique, elles étaient en train d'obtenir ce que les Cubains et les Sandinistes n'avaient obtenu qu'après des années de guerre révolutionnaire. Et ce que, ni en Colombie ni même au Salvador, malgré leur respectable niveau de structuration et leur formidable capacité de résistance face à des armées régulières

³⁸³ PUTNAM Robert. *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1992, pp. 88-98. LINZ Juan, STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, *op. cit.*, p. 8.

³⁸⁴ Voir HIBOU Béatrice. « Economie politique de la répression : le cas de la Tunisie ». Presses de Sciences Po : *Raisons politiques*.2005/4, n° 20, pp. 9-36.

lourdement équipées par les États-Unis, les guérillas n'avaient pas réussi à conquérir. Le peuple haïtien parvient à conquérir le pouvoir, à influencer directement le cours des événements sans passer par les intermédiaires traditionnels que sont les partis, les chambres ou encore la guérilla. L'expérience en cours était celle de la transformation d'un peuple moribond en un peuple sujet. Cette façon particulière d'entrer sur la scène politique après de multiples tentatives échouées depuis 1986, attestait de la détermination de ce peuple à sortir définitivement de ce rôle de figurant auquel il était contraint depuis l'indépendance du pays et à participer activement à la redéfinition de cette nouvelle Haïti, pour laquelle il luttait désespérément depuis 1986. »³⁸⁵

La nature du pouvoir qui émerge de cette conquête explique la personnalisation du pouvoir. Plutôt que par l'autorité, les normes, les institutions, dans ce contexte, le pouvoir se construit, se joue par les sous-entendus, les liens de sujétion personnels et la volonté personnelle. Un pouvoir nouveau émerge, il est le résultat des urnes mais une de ses caractéristiques principales est que son avenir dépend de la seule volonté d'un homme, Jean-Bertrand Aristide. Face à un État faiblement institutionnalisé, son pouvoir ne se trouve endigué que par la Constitution de 1987. Comment a-t-il traduit dans les premiers mois de son mandat dans son application le texte qui faisait l'objet de célébration quand il était dans l'opposition ? L'absence de hiérarchies l'installe seul arbitre des luttes factionnelles, « court-circuitant des mécanismes formels de régulation »,³⁸⁶ faisant de la « générosité personnelle »³⁸⁷ l'une de ses vertus politiques par le choix des hommes, des partis qu'il souhaite associer à son début de règne. Comment le pluralisme démocratique s'adapte-t-il à ce répertoire de la domination paternaliste généreuse, c'est-à-dire ce pouvoir discrétionnaire, ce pouvoir personnel commandé par les intérêts individuels, qui démontre sa capacité à instrumentaliser le pouvoir étatique au service des groupes considérés avant l'avènement d'Aristide au pouvoir comme des dominés, marginalisés par la hiérarchie administrative et l'État en Haïti.

1-2. L'instrumentalisation de la démocratie participative

Pour tenter de comprendre les usages politiques des groupes dominés, nous avons souhaité comprendre l'adhésion de Jean-Bertrand Aristide à la démocratie participative. La littérature politique est marquée par un nombre considérable d'analyses sur la démocratie participative.

³⁸⁵ Voir JEAN, J-C, MAESSCHALCK, M, 1999, *op. cit.*, p.74.

³⁸⁶ FOUCHER, V., « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », *Pouvoirs*, 2009, n° 129, pp. 127-137.

D'abord, la participation qui se confond avec l'engagement civique signifie la mobilisation des moyens visant à rechercher l'adhésion aux programmes et aux orientations du gouvernement, de l'administration. Ensuite, la science politique a fait écho aux travaux portant sur l'action collective. Celle-ci, dominée par le paradigme de la mobilisation des ressources, a été diffusée par les travaux d'Anthony Obershall, Charles Tilly, William Gamson, John McCarthy et Mayer Zald. Ils développent l'idée que la constitution d'un mouvement social ne peut s'épanouir que sur la base de croyances partagées quant aux voies et moyens à envisager pour résoudre cette difficulté. Puis, une autre catégorie d'analyse renvoie à une différence entre démocratie participative et démocratie délibérative. La première renouvelant la pensée de Jean-Jacques Rousseau et John Stuart Mill ramène la participation de chaque individu à sa condition de la liberté et de l'épanouissement individuels. La seconde dans la lignée de Jürgen Habermas et John Rawls développe l'idée que les décisions collectives se fondent sur une délibération collective. Enfin, les travaux de Robert Putnam, tentent d'établir des relations explicatives entre le déclin de la vie associative et les répercussions de la société industrielle sur la vie matérielle.³⁸⁸ Cette étude peut s'épanouir à l'ombre de la seconde approche.

Néanmoins, il faut reconnaître que la démocratie participative s'est efforcé de réaliser les conditions propres à son acceptation : elle a diffusé une croyance auprès des acteurs de la mobilisation par le bas qu'ils peuvent obtenir un changement en forgeant des rapports de force avec les forces dominantes. Ensuite, elle a permis à Aristide de forger un leadership qui dispose d'une influence et d'un crédit suffisants auprès des membres intéressés, objet d'incitations sélectives. Les usages de la démocratie participative se situent dans un cadre utilitariste, car elle renvoie à des pratiques de contournement des normes, des règles du modèle de la démocratie représentative. Cette voie permet également aux acteurs de la politique par le bas de construire une forme de domination nouvelle qui s'affirme à travers les mécanismes de contrôle du pouvoir d'État. Dans cette logique, cela rencontre la démarche centrale de cette thèse qui s'intéresse aux modalités de construction d'un ordre politique selon des itinéraires ambigus, des trajectoires sinueuses empruntées par les acteurs. Elle met en évidence les relations entre les dominés qui se situent dans des zones informelles et le pouvoir politique, construisant des relations qui facilitent la recomposition de l'État dans une recherche permanente de consolidation du pouvoir personnel et d'affaiblissement des

³⁸⁸ PUTNAM Robert D., *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. New York, Simon and Schuster, 2000.

institutions politiques. En ce sens, les dominés puisent dans les attitudes, les pratiques respectives de leurs groupes pour forger de nouvelles constructions imposées par la quête de la démocratie. De leur côté, les acteurs dominants dans les interactions avec les dominés reproduisent des pratiques héritées de leurs trajectoires et de l'histoire politique. Certains analystes tentent de comparer Jean-Bertrand Aristide à Jean-Claude Duvalier en faisant ressortir quelques points de ressemblance.³⁸⁹ D'abord, les couches défavorisées sont mobilisées autant sous Duvalier que sous Aristide à des fins de conservation du pouvoir. Ensuite, l'activation des archaïsmes politiques qui ont marqué la gouvernance duvalériste a engendré l'institutionnalisation d'un pouvoir arbitraire. La pénétration du mysticisme dans le champ politique, sous Duvalier comme sous Aristide, entraîne des difficultés quant aux principes de la séparation des pouvoirs. Ces pratiques politiques trouvent leur illustration dans les rapports conflictuels entre le régime « *lavalas* » et le pouvoir législatif. L'affrontement porte sur le respect des dispositions constitutionnelles qui traitent de la nomination des juges à la Cour de Cassation.³⁹⁰

Les deux parties tentent de trouver dans la Constitution de 1987 les arguments qui légitiment leurs positions. L'Exécutif a donné investiture à ces juges, tandis que le parlement ne les confirme pas dans leurs fonctions.³⁹¹ En représailles, le Parlement n'a pas ratifié la nomination de Jean Robert Sabalat, au poste d'Ambassadeur à Paris. Le président de la République le propulse ministre des Affaires Etrangères. Ces questions de fond qui traduisaient des difficultés d'adaptation des acteurs aux institutions alimentent les tensions entre le législatif et l'exécutif dont l'évènement marquant est souligné par l'interpellation de René Préval, premier ministre, menacé d'un vote de censure par le parlement, six mois après sa gestion des affaires.³⁹²

Aux termes de deux convocations différées, le premier ministre est accompagné au parlement par le président de la République. Dans un effort de sauvetage, il avertit dans une déclaration

³⁸⁹ SAINT-GERARD, Yves. *Haïti : 1804-2004. Entre mythes et réalités*. Paris : Editions le félin, 2004, p.102.

³⁹⁰ L'Article 175 de la Constitution de 1987 prévoit une coopération entre le président de la République et le parlement : « Les juges de la Cour de Cassation sont nommés par le président de la République sur une liste de trois personnes par siège soumise par le Sénat... ». Le président de la République a procédé à ces nominations, évoquant à l'appui de sa décision l'article 295 et la loi du 7 mars 1991.

³⁹¹ JEAN-FRANCOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse du système socio-politique de l'indépendance à nos jours*. Port-au-Prince : Éditions Médiaték, 1998, p. 246.

³⁹² Aux termes de deux convocations différées, le premier ministre est accompagné au parlement par le président de la République. Dans un effort de sauvetage, il avertit dans une déclaration les risques qu'encourent les parlementaires. Si la séance longue de huit heures a eu lieu, elle n'a pas été suivie d'un vote : une délégation de députés a rencontré le président de la République qui n'adhère pas au projet des parlementaires de voter contre le maintien du premier ministre à son poste.

les risques qu'encourent les parlementaires. Si la séance longue de huit heures a eu lieu, le 13 août 1991, elle n'a pas été suivie d'un vote : une délégation de députés a rencontré le président de la république qui n'adhère pas au projet des parlementaires de voter contre le maintien du premier ministre à son poste. De plus, les parlementaires lors de l'interpellation du premier ministre étaient soumis aux menaces physiques de manifestants, occupant les individus qui ont agressé des parlementaires soupçonnés d'être des opposants au régime.

Les usages politiques du « peuple »³⁹³ sont inscrits au cœur d'une réappropriation d'une cause politique. Les représentations négatives que renvoie le concept de peuple au sens de menace physique, de populace soupçonnée de produire des troubles physiques sont instrumentalisées par les acteurs dominants, tirant de cette capacité de mobilisation une force, qu'elle soit tissée d'émotions, de rationalité. La rue est le lieu « pour libérer un espace de protestation et de grogne. »³⁹⁴, elle devient un moyen d'intégration, de transformation de la société. L'investissement de la rue est non seulement l'expression d'une particularité numérique pour peser sur les décisions gouvernementales, pour exercer de fortes pressions sur l'opposition. Cette forme de manifestations bruyantes qui exprime la colère des manifestants s'accompagne d'une stratégie de sacralisation de Port-au-Prince la transformant en unité géographique centralisatrice capable d'influencer la reproduction des initiatives dans les villes de provinces. C'est à la manifestation en Haïti comme mode d'action collective à laquelle a recours le « peuple » : la manifestation instrumentalisée par le régime politique *lavalas* depuis ses débuts jusqu'à nos jours n'a jamais été l'occasion de rassemblements de classes sociales hétérogènes, rassemblant classes dominantes et oligarchiques, paysans, membres de classes moyennes, prolétaires. La manifestation est de type monocolore calquée sur la reproduction des souffrances, des privations, des inégalités que charrient à travers chansons, pancartes, carnaval, rythmes de musique, la demande de droits politiques, économiques et sociaux, dans un rapport de confrontation avec l'oligarchie, la classe dominante et les capteurs de souveraineté étatique. La manifestation caractérisée par une décharge émotionnelle prolonge une lutte, un rapport de forces qui dévoile un mode de compréhension, de lecture du contraste social. La manifestation donne sens à l'existence d'une nouvelle citoyenneté qui se définit à la jonction de la reconfiguration de l'État. En effet, la constitution de 1987 prévoit l'agrément à accorder aux initiateurs de la manifestation. L'emprise de l'État s'est renforcée du fait qu'il

³⁹³ Le concept « peuple » est ici envisagé comme « le signe d'une vitalité collective ». En Haïti, certains tendent à considérer que le peuple serait cette populace, cette foule qui renvoie à l'idée d'une masse rejetée, prête à déployer la violence.

³⁹⁴ PREMATA Christophe, « La grogne du peuple », *Tracés. Revue de Sciences humaines* 5/2004, p.13-22.

ajoute à ses attributions antérieures le contrôle administratif et cette nouvelle extension des libertés publiques accordées aux citoyens. La manifestation, la rue et le peuple sont imbriquées pour construire une multitude, un besoin de construire des regroupements collectifs pour résister aux assauts de l'État, des classes dominantes et passer à la « socialité », pour reprendre les termes d'Antonio Negri : « le passage à la société ne prend nullement la forme d'un acte de cession de droits, comme dans la pensée absolutiste contemporaine, mais celle de la solitude, d'un saut en avant, d'une intégration d'être qui nous fait passer de la solitude à la multitude, à la socialité qui, en soi et pour soi, supprime la peur. »³⁹⁵ À travers la manifestation se recompose la citoyenneté haïtienne : de l'exclusion politique qui a été la caractéristique principale de la dictature à la démocratie politique, le renoncement à la solitude se trouve associé au désir de multitude, du désir de socialisation qui agrège des corps.

Dans ce cadre, la démocratie représentative est concurrencée par la démocratie participative : la première perçue comme une confiscation du pouvoir des masses, une dépossession de souveraineté au nom des droits formels au détriment de la seconde est minorée par ce peuple qui investit la rue pour attester de sa vitalité, mais également nuance les principes qui régissent la délégation de pouvoir. Or, la démocratie représentative « ne comporte pas seulement des éléments démocratiques. La représentation est aussi un gouvernement par des élites qui ne sont pas tenues de réaliser les vœux de leurs mandants. »³⁹⁶ B. Manin, en outre, introduit quatre arrangements institutionnels qui caractérisent la démocratie représentative: le caractère récurrent des élections, les mandants disposent d'un certain degré d'indépendance dans la prise de décisions politiques, la liberté de l'opinion, les décisions publiques sont soumises à « l'épreuve de la discussion ». Mais cette démocratie est menacée par ce que Bernard Manin appelle « la démocratie du public », c'est-à-dire cette incapacité des « démocraties représentatives mûres » à engager des politiques publiques en faveur des catégories sociales marginalisées, c'est une forme modernisée du populisme, un « système de représentation plus ouvert, fluide, indéterminé » une « nouvelle forme de césarisme ou de populisme est une violation de la démocratie représentative. »³⁹⁷ Cependant, quand un leader « élu grâce à une campagne qu'il a manipulée avec la complicité active du système médiatique est toujours une violation des principes de la démocratie représentative. » Le citoyen, en démocratie représentative n'est pas exclu, il peut se faire entendre, même si son

³⁹⁵ NEGRI A, *L'Anomalie sauvage, Puissance et pouvoir chez Spinoza*. Paris, Éditions PUF, 1982, p. 311.

³⁹⁶ Entretien de Bernard Manin et Nadia Urbinati, La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? www.laviedesidees.fr/La-democrate-representative-est.html.

³⁹⁷ Entretien de Bernard Manin et Nadia Urbinati, La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? www.laviedesidees.fr/La-democrate-representative-est.html.

influence reste faible. Ainsi, on voit bien que la récupération par le régime *lavalas* de la force de frappe populaire constitue un support supplémentaire à son modèle démocratique. Cependant, cette conception renie les modalités de la démocratie représentative qui insiste sur l'adhésion des électeurs aux partis politiques en faisant preuve d'allégeances.

Elle est d'abord, une transposition de « l'imaginaire politique moderne qui associe la promesse de la démocratie à celle de la justice sociale ». ³⁹⁸ Ensuite, elle est un discours qui est diffusé dans l'espace politique depuis 1986 qui institue la démocratie comme une arme pour apaiser les injustices sociales, une arme de la pauvreté et du nombre contre la minorité des nantis. » ³⁹⁹ Prolongeant les idées des philosophes révolutionnaires anglais, français et des mouvements anti-colonialistes du XIX^e siècle, Aristide ne conçoit la démocratie que si elle s'exerce sans médiation directe.

2. L'instrumentalisation de la dynamique revendicatrice

Haïti, après le départ de Duvalier le 7 février 1986, est saisi par une dynamique revendicative. Nous avons montré au chapitre 2 comment les acteurs politiques se sont appropriés l'espace de libertés. Les dominés entrent dans l'arène et tentent d'influencer les décisions. Jürgen Habermas développe le rôle grandissant de la société civile dans la constitution de la démocratie. D'abord, pour Habermas « la société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. » ⁴⁰⁰ Ensuite, la société civile qui se différencie des « arènes publiques » se mobilise : « liés à la liberté d'opinion, la liberté de rassemblement et le droit de fonder des associations ou des sociétés, tout à la fois, définissent la marge d'action des associations volontaires qui interviennent dans la formation de l'opinion publique, traitent des sujets d'intérêt général, se font l'avocat des groupes ou des causes sous-représentées et difficiles à organiser, poursuivent des fins culturelles, religieuses ou humanitaires, forment des communautés confessionnelles, etc. » ⁴⁰¹ La lecture de Habermas nous permet de saisir les modalités d'action des organisations populaires, des associations. Mais il convient de nous demander quelles sont les motivations de ces acteurs associatifs qui parcourent des

³⁹⁸ Voir SHAPITO I., « La justice démocratique : deux dimensions », Presses de sciences po : *Raisons politiques*, 2004/3, n° 15, pp.125-144.

³⁹⁹ Voir MOORE B., *Liberal Prospects under Soviet Socialism: A Comparative Historical Prospective*, New York, Averell Harriman Institute, 1989, p. 25.

⁴⁰⁰ HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, 1997, p. 394.

⁴⁰¹ HABERMAS, J. *op.cit.* p. 395.

kilomètres, brandissent pancartes, embouchent trompette et mégaphone pour critiquer, légitimer une décision gouvernementale. Nous nous intéressons aux motivations individuelles, car cette question se situe dans notre interrogation centrale : comment les dominés recomposent leurs relations à l'État en s'appuyant sur la démocratie comme vecteur de renversement de la domination ?

L'émergence de la société civile ne suffit pas puisqu'elle ne véhicule pas forcément l'idée démocratique en faveur des groupes sociaux subordonnés. Un renouvellement des perspectives sur la compréhension de l'État passe par l'évaluation du mouvement démocratique qui intègre les groupes ignorés par le politiste, savoir les masses rurales et urbaines et l'interaction de ceux-ci avec les élus, les partis porteurs des logiques de l'État, de l'accumulation, voire de l'État. Les dominés et les dominants n'ont pas la même relation à l'État : ce serait erroné de vouloir reproduire une dichotomie centre-périphérie, alors qu'il s'agit de groupes séparés, spécifiques, qui s'opposent et s'organisent de façon différente par rapport aux autres champs de la société.

Nous tenterons d'y répondre en posant l'hypothèse que le besoin des « groupes sociaux subordonnés » de s'affirmer participe d'une logique de substitution, de « reproduction de la domination. » Dans la sociologie de Pierre Bourdieu, le concept de reproduction s'applique aux dirigeants, aux groupes dominants qui accumulent « un capital symbolique ». Cette forme de domination « doit se dissimuler sous le voile des relations enchantées dont les relations entre parents offrent le modèle officiel, bref se faire méconnaître (comme domination) pour se faire reconnaître. »⁴⁰² S'inspirant de la réflexion de Bourdieu, nous posons l'hypothèse que les dominés s'inspirent des attitudes des dominants, reproduisent leurs comportements, entrent en compétition avec ces derniers, interviennent dans le champ politique pour obtenir des postes, des « espèces de capital ». On observe ici que les dominants ont tenté de capter à leurs profits les avantages de la démocratisation. Les pratiques discursives des dominants visent à légitimer les mécanismes d'exclusion qu'ils ont expérimentés à diverses phases historiques de la vie nationale. Or peut-on implanter la démocratie dans une société qui pratique l'exclusion des pauvres, des paysans ? Comment expliquer l'obéissance des dominés aux dominants ? La soumission des dominés aux dominants dans une démocratie en construction n'est pas seulement déterminée par la coercition mais par les croyances communes que se partagent les dominants et les dominés. L'obéissance est également

⁴⁰² BOURDIEU, Pierre. *La distinction*, Éditions de minuit, 1979, p.127.

déterminée par l'adhésion commune aux croyances des dominants et des dominés aux représentations de l'État. Si la nature de ces croyances est différente, il apparaît que les dominants et les dominés croient en la capacité de l'État d'être le lieu de rencontre de ces catégories sociales, le lieu ambivalent de protection/destruction, de fabrication/décomposition, châtement/rétribution des statuts. L'État incarne, ainsi, le lieu de production des formes « d'inclusion et d'exclusion » que l'un ou l'autre interpelle pour maintenir ou changer l'ordre social. Mais, dans la perspective de Bourdieu, les dominés font partie intégrante du projet démocratique : « construire la nation, construire l'État, c'est favoriser l'intégration des dominés. C'est un mouvement vers le centre, c'est une participation à *l'illusio* (entrer dans le jeu) et en même temps intégration s'oppose à sécession au fait de sortir de l'État. »⁴⁰³ Ces observations de Bourdieu appliquées en Haïti renseignent sur les avantages que tentent de tirer les dominants – les acteurs étatiques, l'oligarchie – et les dominés de la construction de l'État. Cette volonté des dominés de s'insérer dans le jeu socio-politique vise à s'appropriier des trajectoires d'accumulation qu'ont suivi les fonctionnaires et les militaires, qui constituent l'incarnation des « figures sociales réussies » dans la société haïtienne. Alors qu'elle est caractérisée par des clivages divers paysans/citadins, lettrés/ analphabètes, noirs/ mulâtres, militaires/civils, la pénétration dans l'arène administrative et politique relève d'une ambition largement habitée par les groupes primaires. Elle est travaillée depuis de longues années par une offre éducative inégalitaire.⁴⁰⁴

La figure du fonctionnaire, qui parvient aux termes d'un parcours soutenu par un parrain du régime duvaliériste, à occuper un poste dans l'administration publique, ou au prix du mérite, disposait d'un rayonnement dans le groupe primaire. Il y disposait une position sociale privilégiée et influente qui s'explique par son pouvoir d'achat, son train de vie, influencé par le mode de vie occidental et ses imaginaires.

Cette ascension patiente s'effondre sous les ambitions des groupes sociaux dominés qui instaurent de nouveaux itinéraires d'accumulation, ils émergent aux contacts de la

⁴⁰³ BOURDIEU Pierre, *Sur l'État*. Cours au Collège de France, 1989-1992, Seuil, 2012, p. 566.

⁴⁰⁴ « Le motif de choix de l'établissement des usagers du privé est d'abord la réussite scolaire...L'échec et la réussite scolaires sont déterminés, pour une large part, par l'effet d'établissement... par les caractéristiques individuelles, familiales ou sociales des élèves. »⁴⁰⁴ Ensuite, les familles qui n'envoient pas leurs enfants à l'étranger, issues des classes sociales aisées, fréquentent les « facultés les plus recherchées ou les Instituts Supérieurs du pays : la médecine, l'Institut national de gestion et des hautes Études Internationales (INGAHEI), l'agronomie et la Faculté de droit et d'économie ...vers l'Académie militaire ou de police ou au grand séminaire sacerdotal.⁴⁰⁴ » Enfin, le primat est accordé à la formation au lycée, alors que l'apprentissage au lycée professionnel et technique, quoique promulgué par la réforme de 1979, connaît une représentation dévalorisante dans la société haïtienne.

libéralisation politique et l'instauration d'un régime politique, de la marginalisation des partisans du duvaliérisme et la promotion d'une réforme administrative improvisée qui révoquait des cadres et des professionnels. Une recomposition sociologique semble s'installer dans les sphères publiques à la faveur des crises et les politiques incitatives de l'émigration nord-américaine, notamment canadienne conduisent à l'extraction, au siphonnage des techniciens préparés, des cadres dont les effets sont remarquables sur l'offre des services publics.

2-1. D'une nouvelle arène

Les luttes pour le pouvoir conduites par les dominés n'ont pas seulement déterminé les structures du pouvoir politique, la recomposition des forces sociales : elles ont également contribué à modifier les représentations du pouvoir et des modes d'accumulation des richesses auxquelles tend le pouvoir. La libéralisation de la parole et la diffusion d'un répertoire discursif autour de la démocratie s'accompagnent d'une démarche qui s'assimile à une revanche sociale. L'emprise de la dictature duvaliériste sur les ressources de l'État, la privatisation des entreprises publiques, le gaspillage et le détournement des fonds publics, la mauvaise gestion de l'aide internationale, l'instabilité politique, mais aussi la mondialisation et la transformation du soi sont autant de facteurs qui expliquent la mobilisation des ressources de subjectivation.⁴⁰⁵ Ce sont les pratiques de la criminalité, de la délinquance qui s'inscrivent au cœur des bidonvilles (port de boucles d'oreille des jeunes gens, tatouages, et cheveux tressés) ou certaines activités illicites qui discréditent les réussites sociales des individus qui ont suivi un parcours scolaire studieux et qui parviennent à occuper des postes dans l'administration publique. Ce sont les mêmes, les dominés, les exclus du champ politique, qui adoptent des styles de vie différents, pour s'arracher au mode de vie des habitants des bidonvilles, s'appuient sur une consommation quotidienne des biens marchands et biens symboliques auxquels ils ne pouvaient prétendre : voitures de fonction, cérémonies dans les ministères, accès facile aux médias publics, prises de positions relayées par la presse nationale, accès direct au président de la République.

Se chargeant de dénoncer les adversaires du régime, le fonctionnaire recruté sous le régime Duvalier est soupçonné de prévarications par les dominés. Alors que se raréfient des opportunités d'embauche dans la fonction publique. Il en fut de même, en 1991 et en 1994, où bénéficiant de la protection du régime politique, les militants issus des factions

⁴⁰⁵ BAYART J.F, *Le gouvernement du monde, Ibid*, p. 312.

partisanes de Saint Jean Bosco, du lieu où dominait Aristide par ses homélies occupèrent de nombreux postes dans l'administration publique. N'étant pas dotés de capital culturel, ils exercent une fonction de contrôle indirect sur le travail des fonctionnaires : ils adressent les critiques les plus acerbes au régime. Ils dénoncent le laxisme ou la rigueur de certains ministres. Ces fonctionnaires-militants ont le rôle de censeur dans l'administration publique : ils font des interventions musclées dans les bureaux publics pour interpeller directeurs généraux, ministres au sujet de leurs actions, de leur bilan et de leur investissement ou de leur manque de proximité « pieds aux côtés du peuple ». Les ministres ne sont pas sur une chaise éjectable parce qu'ils peuvent être démis de leurs fonctions par le président de la République, mais parce qu'ils feraient l'objet d'une campagne de destabilisation de la part de ces fonctionnaires-militants. Ils se constituent en sujets moraux de leur propre engagement, prolongeant leurs critiques contre le gouvernement, secoué par d'autres crises. En revanche, ces militants qui investissent la fonction publique accèdent à ces trajectoires d'ascension largement facilitées par les pratiques discursives de Jean-Bertrand Aristide. Dans ses nombreuses interventions, il stigmatisait les richesses des catégories qui disposèrent des revenus supérieurs, les avoir soupçonnés d'enrichissement illicite.⁴⁰⁶ Du président de la République qui pourfend des classes sociales aisées aux dominés, se répartissent les rôles : le premier cherche à trouver prétexte de son échec, de son impuissance face à une explosion des demandes sociales ; les secondes étaient menacées, leur patrimoine acquis sur deux siècles serait le résultat des pratiques prédatrices.

Des commentateurs ont analysé l'intégration des militants dans l'administration publique. Leur présence n'avait d'autres fins que politiques et instrumentales. Sur le plan politique, ils manipulent, influencent les différends au sein de l'ordre politique. En effet, l'appartenance de ces dominés à des organisations populaires remplit une fonction de contrôle : « tous les responsables en place, qu'ils soient ministres, directeurs généraux, premier ministre sans excepter le président lui-même » sont passés sous les fourches caudines des dominés qui entendaient tout contrôler de l'intérieur, entrant en conflit avec « les responsables non disponibles pour les recevoir, car les militants, au nom de ce seul épithète, entendaient être reçus même s'ils n'avaient pas de rendez-vous. »⁴⁰⁷ Ensuite, l'action militante se définit ici comme une ressource politique, comme mécanisme de limitation de la puissance des dominants, comme moyen de construction d'un nouvel ordre social. Enfin, les difficultés liées

⁴⁰⁶ JEAN-FRANCOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance jusqu'à nos jours*, Port-au-Prince Éditions médiaték, 1994, p. 92.

⁴⁰⁷ JEAN-FRANCOIS, H. *Ibid.* p. 33.

à l'exercice du pouvoir politique déboucheraient sur des déceptions qu'il est nécessaire de canaliser par anticipations en faisant croire aux dominés qu'ils pèsent dans les décisions prises par le gouvernement et le président de la République. On peut citer à titre d'exemple les rencontres Jean-Bertrand Aristide et les membres d'organisations populaires en vue de les convaincre de la décision d'avoir conclu un protocole d'accord avec le Fonds Monétaire International, alors que l'opposition d'Aristide aux contraintes imposées par le FMI fut l'objet de critiques virulentes.

Les années qui ont suivi la période de la transition démocratique sont autant marquées de déceptions que celles observées en Haïti depuis son indépendance. L'un des points communs à ces différentes périodes est l'incapacité du pouvoir politique à mettre fin à l'exclusion de la majorité de la population à prendre part à la gestion publique. Depuis 1804, l'action politique conduisait à la concentration des richesses nationales entre les mains d'une clique associée à l'oligarchie locale. L'espace étatique, objet de convoitise des élites, est le lieu d'affrontement entre elles ; lieu de confrontation entre les catégories sociales les plus pauvres, et les catégories formées. L'intégration des élites est facilitée par leur emprise sur l'État et elles disposent de façon exclusive de l'accès aux richesses nationales, en retour, alors que la grande majorité des citoyens sont condamnées à la marginalisation : la centralisation des ressources par un État néo-patrimonial ne concourt pas à la disponibilité des biens non marchands connus sous la forme de services publics.

Cette confiscation des ressources de la part des dominés inspire des initiatives alternatives pour compenser des gains qu'obtiennent de façon régulière les dominants prédateurs. Ainsi se constituèrent de nombreuses associations à caractère politique qui deviennent, après 1986, des petites entreprises productrices de moyens facilitant l'accès aux ressources, sous le label d'organisations populaires. Nous avons montré l'intégration de ces organisations populaires dans le champ politique, leur mode d'action, leur influence, notamment dans le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide et de René Préval. Mais cette intégration a des enjeux spécifiques dans le cadre de la compétition politique organisée par la Constitution de 1987, structurée par la démocratie représentative.

S'opposant à la démocratie directe qui consiste à se soumettre aux décisions du peuple, la démocratie représentative est un champ de luttes entre divers acteurs pour la conquête et le maintien au pouvoir. Considérée à l'origine comme une ressource qui permet à la classe dirigeante de s'approprier les biens et privilèges, elle s'appuie sur le système électoral. Elle

permet aux dominants de se maintenir au pouvoir et se protéger contre toute menace potentielle constituée par la mobilisation ouvrière.⁴⁰⁸ Une nouvelle approche considère la démocratie représentative comme une transaction entre le mandant et le mandataire, un échange, dans la logique de l'offre et de la demande, de produits politiques, des problèmes, programmes, analyses, concepts, évènements entre lesquels les citoyens réduits au statut de consommateurs doivent choisir. La fonction de représentation implique d'une part, une réactivité entre les représentants locaux et l'intérêt national, de l'autre une institutionnalisation de la réactivité au peuple. Mais, cette réactivité ne prend tout sens qu'à travers les élections.⁴⁰⁹ Celles-ci ont des enjeux importants car ce sont elles qui légitiment la fonction de représentation. Et comment comprendre ce lien entre élection et représentation ? Bruno Daugeron dans une thèse récente entend rechercher l'association entre ces deux concepts.⁴¹⁰ Il a soutenu que la représentation sera déconnectée de sa dimension normative pour s'associer à l'élection. Représenter « cessera d'être une fonction liée à l'expression de la volonté générale pour ne devenir qu'une mission dévolue à ceux qui sont choisis par l'élection, quel que soit leur niveau : du conseiller général au président de la république. »⁴¹¹ Il observe un glissement de l'élection vers la constitution d'une majorité de gouvernement contre l'idée de la représentativité largement marquée par les ressemblances entre représentants et représentés. Ces approches sur la démocratie représentative ainsi présentées ont une portée universelle, il n'en demeure pas moins qu'elles se heurtent à des difficultés dès qu'on essaie de les analyser en corrélation avec l'État. En effet, la représentation, associée à l'élection, ne renseigne pas sur la nature de l'État. Un régime autoritaire peut autant s'assurer de la loyauté des représentants en procédant à leur filtrage. Or, dans le cas d'Haïti, la représentation a une fonction instrumentale, celle de contribuer à l'émergence de la démocratie. Ce sont les mécanismes de la représentation qui légitiment l'engagement des citoyens désireux de se consacrer à l'activité politique. En outre, la représentation légitime les exigences de la réalisation de la citoyenneté de la part des individus qui « ont lutté contre l'esclavage et développé une vision radicale partagée de la démocratie basée sur ...la demande claire de la participation politique pleine et complète de la citoyenneté.. »⁴¹²

⁴⁰⁸ AHMED Amel, *Democracy and the politics of electoral system choice: engineering electoral dominance*, Cambridge: New York, Cambridge University Press, 2013, vol. I, 223 p.

⁴⁰⁹ PITKIN Hanna F. et HAYAT Samuel, « La représentation politique », *Raisons politiques*, 2013/2 No 50.

⁴¹⁰ DAUGERON Bruno, *La notion d'élection en droit constitutionnel. Contribution à une théorie juridique de l'élection à partir du droit public français*, Paris : Dalloz, « Nouvelle bibliothèque des thèses », vol. 103, 2011, 1298 p.

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² SHELLER Mimi. *Democracy after slavery : Black Publics and Peasant Radicalism in Haiti and Jamaica*. Gainesville : University Press of Florida, 2000, p. 5.

Mais ces différentes approches témoignent de la vitalité qui s'empare de la notion de représentation qui désormais ne saurait être vue dans une perspective analytique statique, mais dynamique, évolutive ; ces approches seront incomplètes si l'on fait l'économie de celle de Daniel Gaxie qui, se propose de comprendre les rouages de la démocratie représentative. Elle se définit comme une compétition pacifique qui se déroule en Occident et dans les démocraties peu enracinées selon des modalités et des rythmes très variables, dans des « champs politiques périphériques intégrés au champ politique central », comme la structure d'offre d'un marché politique, en vue d'acquiescer des positions de pouvoir.⁴¹³ Rappelant la distinction de Max Weber entre les acteurs qui vivent de la politique et d'autres pour la politique, Daniel Gaxie analyse deux types-idéaux d'hommes politiques : les premiers s'autofinancent leurs activités, disposant de ressources personnelles tandis que les seconds obtiennent les ressources de leur financement par leur organisation. Dans les deux cas, ils sont motivés par les avantages, que procure l'accès aux postes, les bénéfices personnels, les profits. « L'accès au champ politique est par exemple une conséquence d'une démarche individuelle de reconversion dont on peut faire l'hypothèse qu'elle correspond généralement à « l'anticipation » plus ou moins inconsciente de chances de profits dans le champ politique supérieures à celles qui sont expérimentées dans le milieu d'origine. L'engagement politique est alors la conséquence d'un statut social jugé insatisfaisant et qui prédispose à délaisser les enjeux d'un milieu subjectivement peu gratifiant pour se lancer dans d'autres investissements. »⁴¹⁴

Quoiqu'inspirée du raisonnement économiste, l'approche de Daniel Gaxie éclaire les investissements politiques des associations qui s'imposent comme des entités qui parviennent à accéder à l'État non pas en se mettant à son service mais plutôt en s'en appropriant les ressources. À la différence du gouvernement autoritaire de Duvalier où la tentative velléitaire de constituer un cahier de revendications soumettait l'acteur à des sanctions punitives de l'État, en Haïti, les attitudes critiques vis-à-vis du pouvoir constituent un facteur de recomposition des relations de pouvoir.

S'agissant de la classe dirigeante, la démocratisation a forgé une classe de professionnels de la politique, qui en tirent l'essentiel de leurs activités, au sens wébérien. Les dirigeants de structures partisans, qu'ils ont fondée et dirigée pendant plus de vingt ans, vivent de la politique, en tant qu'agents rationnels, de la démocratie et de l'existence des partis politiques,

⁴¹³ GAXIE Daniel. *La démocratie représentative*. Paris, Montchrestien, 1993, 159 p.

⁴¹⁴ *Idem*, p.100.

témoins de reproduction à la petite échelle des pratiques néo-patrimoniales ; rentiers des crises politiques, ils vivent de l'instabilité, des troubles et c'est à travers ces crises de la démocratie qu'ils tirent la reproduction de leurs discours de légitimation. Notre observation porte ici sur les dynamiques de participation des dominés au pouvoir, notamment ceux qui sont devenus parlementaires, maires, sénateurs de la république. D'abord, la grande majorité sont issus des milieux scolaires assez faibles que leurs concurrents politiques. Si quelques-uns ont connu une expérience professionnelle de courte durée, d'autres ont appris dans les structures de formation partisane les leçons de choses politiques. Leur degré de conviction les conduit à se dévouer à la cause militante. En contrepartie, les candidats se voient financer leurs campagnes électorales, obtiennent affiches publicitaires et étiquettes partisans. Ils ont été désignés par leurs partis et sont respectueux des règles et disciplines de leurs partis. Ils obtiennent l'appui moral de leurs partis en contribuant à l'enracinement local de leurs structures. Ils mobilisent l'électorat afin de capitaliser les opportunités sociologiques (crédulité des individus en situation de sous-information politique et accablés par le quotidien,) qu'elles offrent en sollicitant leurs consignes de vote stratégiquement utiles pour accéder à de positions de pouvoir. Ensuite, bénéficiant de la confiance des dirigeants des partis, ils occupent des positions importantes qui facilitent l'accès aux ressources matérielles, symboliques. Ils interviennent auprès du président de la république, des ministres et directeurs généraux pour influencer la mise sur agenda des problèmes à résoudre dans leurs communes, ou leurs départements. Ils obtiennent du financement pour les projets de développement dont la gestion n'est assurée que par ces clients. Ils révoquent les agents en poste dont ils doutent de la loyauté et de l'allégeance, ils recrutent des fidèles qui renforcent le clivage entre les partisans et les opposants de l'élu. Car les élus doivent aussi étendre à ces ramifications les bénéfices du pouvoir, c'est-à-dire ils leur distribuent pots de vins, postes, caution morale à l'exercice d'activités illicites. À côté des fiefs qu'ils distribuent à leurs partisans, ils disposent d'une magistrature qui leur garantit la multiplication de conquêtes féminines.

3. Les bienfaits de la démocratie

Le discours sur les bienfaits de la démocratie s'accompagne des louanges en faveur de l'extension des libertés, de la diffusion des normes internationales portant sur le respect des droits de la personne, mais il connaît ses limites face à ces catégories pauvres, analphabètes de surcroît, objet de manipulation politique. Elles s'attendent à des changements qui seraient imputés à la démocratisation. La structure actuelle de la société inégalitaire ne serait pas l'œuvre des élites politiques, mais celle des catégories nanties, tel est le discours des dominés

depuis 1986. En revanche, l'opposition riches/pauvres apparaît une occasion formidable aux élites politiques qui y trouvent un marché politique captif institué dans les structures sociales. Donc, l'engagement partisan apporte une réponse concrète aux frustrations des populations, des jeunes, des chômeurs, des paysans ; il occupe « la structure des opportunités politiques » (Charles Tilly), c'est-à-dire l'ensemble des facteurs favorables ou défavorables à l'action. Ces catégories espèrent un poste dans l'administration publique, s'attendent à ce que l'État prenne en compte leurs revendications, à participer aux chances de profit. Des soutiens politiques qu'elles apportent aux élus les rapprochent de l'État, développant des formes de participation à la démocratie, qui par effets tenteront de construire de nouveaux cheminements de l'État, façonner de nouveaux rapports à la politique. La démocratie représentative permet alors, même par le clientélisme, aux citoyens de tisser des liens avec l'État qui jusque-là étaient inexistantes. C'est à partir de ces élections qu'ils s'habituent aux clivages partisans dans les sections communales, les communes où régna l'unanimité étouffante de la dictature duvaliériste. Ils prennent goût aux réunions, aux discussions politiques qui influencent leur vie quotidienne. Certaines pratiques culturelles connaissent des mutations sous l'influence de la représentation, le combat de coqs, les lieux de culte, les marchés ruraux sont visités par les candidats, des élus (parlementaire, président...) et contribuent à augmenter la participation parce qu'ils se sentaient ignorés par l'État. À travers la représentation, celui-ci se rapproche des paysans : certains acquièrent des « trophées » symboliques, devenant des Conseillers des Sections Communales (CASEC) – la plus petite unité administrative après les Communes-ils exercent certaines responsabilités au sein de l'État. Ces mutations dans la vie citoyenne sont également dues à d'autres facteurs : le déplacement vers les grandes villes, le téléphone mobile, l'action pastorale des églises. Alors que dans les départements français d'Amérique, la transposition de la représentation a contribué à la diffusion d'une « citoyenneté universaliste plus attachée à l'exaltation des principes qu'à la prise en compte des différences effectives qui persistent au sein de la société »⁴¹⁵, en Haïti, elle constitue un facteur d'épanouissement civique, un moment d'apprentissage de l'État.

Certes, lors des élections locales ou nationales, les électeurs appartenant aux groupes subordonnés se mobilisent avec plus de facilité que les autres catégories de la population. Depuis 1986, la participation aux élections suit une trajectoire linéaire : les différents

⁴¹⁵DANIEL Justin. Les départements français d'Amérique (DFA) : une plateforme pour le capital français ou une vitrine de la France dans la Caraïbe, p.172. In JOS Emmanuel (dir.), Perrot D. *La caraïbe face au défi de la mondialisation : marchés et nations dans l'aire Caraïbe/Amérique*, Paris, Montchrestien, CRPLC-UPRE-CNRS, 1999, 367 p.

gouvernements depuis cette époque, à quelques exceptions près, se sont montrés réticents à organiser, dans des conditions irréprochables les consultations électorales. Elles ont fait l'objet de détournement au profit d'une confiscation, d'une résistance aux changements introduits par la Constitution de 1987. Puisqu'avant 1986, l'État « duvalérien » est caractérisé par une répression systématique des individus qui osent nourrir la prétention d'exercer le pouvoir.⁴¹⁶ La non-participation trouve son prolongement dans la mobilisation des moyens gouvernementaux de nature à compromettre la justice du scrutin, malgré les dispositifs institutionnels garantis par la Constitution de 1987. Les élections du 16 décembre 1990 sont analysées comme le point de départ de la politisation, de la participation des groupes subordonnés. Cette participation revêt trois dimensions où les espaces sont dessinés par les positions individuelles et des groupes : l'inscription aux élections, la participation au vote- le 16 décembre 1990 marque la percée des masses haïtiennes dans l'arène-et la contestation des pratiques autoritaires.⁴¹⁷ Les formes de participation se structurent dans des actions ciblées et se décomposent dans des espaces multiples. Le vote du 16 décembre 1990 a permis aux citoyens d'affirmer leur capacité d'influencer l'État, de participer aux décisions qui garantissent leur inscription en tant qu'acteur dans l'espace étatique. « L'électorat haïtien, en se portant sur Aristide a détourné à son profit le vote qui lui était plus ou moins imposé du dehors. On assiste alors à l'émergence d'un candidat auto-désigné par le peuple. »⁴¹⁸ Mais qu'est ce qui détermine le militantisme de ces groupes subordonnés ? Quelles sont les trajectoires militantes de la participation politique ?

L'adhésion des masses pauvres à un régime politique n'obéit pas à des contradictions idéologiques, mais plutôt à un choix rationnel : lequel des deux régimes – autoritaires ou démocratique – est capable de répondre à leurs satisfactions matérielles ?

Plus de vingt ans, le discours qui accompagne la promotion de la démocratie, la diffusion des valeurs occidentales s'est produit dans un contexte d'amélioration de la vie quotidienne des citoyens : la démocratie, système de la majorité au pouvoir, légitimé par la majorité des électeurs, renvoie à un dilemme, comment et où trouver des ressources nécessaires matérielles pour répondre aux multiples et parfois contradictoires de menaces qu'expriment les acteurs sociaux.

⁴¹⁶ CHARLES Etzer. *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, Karthala, 1994, p. 282.

⁴¹⁷ Colloque organisé par le CERI, s'engager dans les espaces publics participation politique et engagements multiples, du 5 avril au 6 avril 2012.

⁴¹⁸ BARTHELEMY Gérard, cité par WARGNY Christophe, Mouterde P, *cinq ans de duplicité américaine*, Paris, Austral, 1996, p. 33..

La démocratie, comme modèle d'organisation politique et cadre de compétition électorale entre les partis, s'est imposée à la société haïtienne, sous les pressions des acteurs externes et du désir des acteurs internes. Appartenant à la « troisième vague de la démocratisation » marquée par l'effondrement d'un certain nombre de régimes autoritaires en Europe occidentale (au Portugal en 1974, en Grèce la même année, Espagne en 1975), en Amérique latine (Pérou en 1980, Argentine à partir de 1982 et la guerre des Malouines, Uruguay en 1983, Brésil en 1984), en Asie, Haïti s'assigne le rôle d'expérimenter la démocratie à travers sa phase procédurale, l'ouverture du jeu à la compétition pour le pouvoir appuyée sur les élections libres et la détermination des élus à assumer leurs responsabilités devant les électeurs. L'adhésion des masses populaires à la démocratie s'est opérée en Haïti pour des motivations matérielles : elles y voient un moyen de changer leurs conditions de vie, d'assurer l'ordre, la sécurité, la prospérité, la justice. Or le désir de démocratie est fondamentalement politique et non économique : l'épanouissement de la démocratie est soumis au développement de l'économie de marché qui porte en elle les germes des inégalités sociales et les menaces pour la démocratie selon Robert Dahl, éternel dilemme soulevé par J. Schumpeter qui a marqué les réflexions des chercheurs « *Journal of Democracy* ». Peut-on s'arrêter au modèle développementaliste qui subordonnait la promotion de la démocratie à la mise en place d'une économie de marché et à un niveau de développement économique conséquent ? Le marché serait alors profitable aux classes possédantes et conduit ainsi à distinguer les véritables démocraties (les démocraties électorales) des pseudo-démocraties (démocraties souvent électorales). Pour prévenir les désenchantements, le niveau de développement économique est une précondition indispensable, pour assurer la consolidation de la démocratie si l'on veut réduire les inégalités, comme l'explique Adam Przeworski. Ainsi, le vote répond certes à la recomposition de l'espace politique, mais il constitue également une opportunité qui permet aux groupes subordonnés de s'approprier des positions d'enrichissement. L'État qui a pour fonction d'encadrer l'organisation, la réalisation du scrutin est l'émanation des dominants qui disposent des richesses financières et matérielles et participent ainsi au processus de structuration économique et politico- sociale. De plus, les élites partisans qui composent l'offre politique, participent à la cohésion de l'État. Cette participation peut être le résultat d'un comportement rationnel, c'est-à-dire, ces élites dissimulent leur vénalité, la quête des ressources matérielles et symboliques (emplois, prébendes, subventions,...) derrière leur activisme politique. La compétition politique au sein des partis politiques se caractérise par les luttes rivales pour l'obtention de l'investiture, ensuite pour l'obtention de soutiens à la réalisation des élections. Les élites cherchent alors à

occuper les fonctions politiques qui sont de nature à assurer la défense des intérêts personnels et de réaliser une accumulation personnelle. La politique de ces élites qui n'exclut pas le désir d'exercer le pouvoir, de s'y accrocher, ne vise qu'à renforcer les circuits d'enrichissement. Or, l'autoritarisme, dans de nombreuses études sur le régime duvalérien, est caractérisé par la prégnance du modèle clientélaire, un État autocratique et prédateur où les gouvernants et les politiciens cherchent à l'accaparer comme une source de rente pour eux-mêmes⁴¹⁹. L'expérience haïtienne de la démocratie nuance cette observation. En effet, les citoyens recomposent suivant une logique rationnelle les consultations électorales en s'adaptant aux bénéfices dont ils peuvent tirer pour leur enrichissement personnel. Les ressources qui accompagnent les initiatives de compression autoritaire sont reconverties en situation de rente économique et politique. Par le haut le détenteur de positions politiques capitalise, instrumentalise le système politique, l'investit aux fins d'enrichissement. Par « le bas », l'acteur subordonné s'adapte aux nouvelles données locales et conditionne son insertion dans le système étatique en captant les allocations qui lui sont nécessaires à sa survie. Dans les deux cas, se trouve illustré le paradigme de la politique du ventre, où les deux classes sociales, antagoniques, contribuent à une polarisation sociale, marquent la course aux biens et richesses, même au service de l'État.

« La politique du ventre » est le paradigme proposé par Jean-François Bayart dans son ouvrage « l'État en Afrique. La politique du ventre ». Celle-ci ne saurait être interprétée comme une contribution accusatoire des pratiques prédatrices en Afrique. « Elle se réfère peu ou prou à cette dimension de la médiation institutionnelle et aux situations ... En outre, elle est elle-même génératrice d'institutions dans la mesure où elle a directement contribué à l'hypertrophie de la fonction et des structures bureaucratiques. »⁴²⁰ La « politique du ventre » n'est pas le résultat d'une incurie généralisée, elle se rapporte à des situations de pénurie alimentaire, elle est le fait des « activités d'accumulation qui ouvrent la voie à l'ascension sociale et qui permettent au détenteur de la position de pouvoir de se « mettre debout », elle est également « celle du marivaudage », la manifestation de l'opulence à travers le ventre, « le lignage qui demeure une réalité sociale », « la localisation des forces de l'invisible. »⁴²¹ « La politique du ventre » ne se limite pas à l'expression de la corpulence, elle concerne également la « politique ». « Redistribuées, les ressources amassées fournissent au prestige de l'homme de pouvoir et font de lui un « homme d'honneur ». Sous cette condition, la prospérité matérielle

⁴¹⁹ LUNDHAL Mats, *Politics or markets? Essays on haitian underdevelopment*. London : New York : Routledge 1993, 519 p.

⁴²⁰ BAYART Jean-François. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 1989, p.11.

⁴²¹ BAYART Jean-François, *Idem*, p.13.

est une éminente vertu politique, au lieu d'ôter un objet de blâme. »⁴²² Jean-François Bayart tente de se démarquer des paradigmes dépendantistes ou développementalistes, il note que la « politique du ventre » offre un exemple de « gouvernementalité », et invalide les outils conceptuels qui souvent ont été utilisés pour comprendre la trajectoire de l'histoire de l'Afrique et propose une grille de lecture particulière qui révèle l'inanité du phénomène colonial face à la persistance de l'historicité propre des sociétés africaines.

La libéralisation politique qui a suivi le départ de Duvalier n'a pas rompu avec la politique du ventre telle qu'elle a été répandue et pratiquée sous la présidence des Duvalier père et fils.⁴²³ Elle est marquée, à partir de 1986, par une accumulation de partis politiques, dont l'inflation est frappante notamment en période électorale. Faut-il voir dans cette prolifération de formations partisans un engagement fort en faveur de la démocratie en Haïti ? Doit-on conclure au triomphe des inadaptations à la greffe démocratique ? Les citoyens profitent-ils des élections pour se faire monnayer, ou pour amortir leur participation ? Notre démarche vise à analyser l'appropriation de la démocratie par les citoyens en examinant les relations entre la démocratie et le niveau d'éducation des citoyens. Notre préoccupation tourne autour du dynamisme des « groupes subordonnés » en phase d'apprentissage et d'expérimentation de la démocratie « des règles du pluralisme » pour des haïtiens qui ont interprété une « relation clientélaire » comme « l'instrument d'une revanche sur les « en-haut-du-haut ». »⁴²⁴ Il apparaît logique d'expliquer pourquoi la participation au vote, comme exercice civique, ne triomphe pas de l'éventuelle « marchandisation » de celui-ci. Au fond, l'électeur haïtien est-il rationnel ? Est-il désintéressé ? Les citoyens acceptent-ils de se rendre aux élections, par adhésion aux procédures électorales, par utilitarisme ?

Deux approches peuvent être proposées : d'abord, Jon Elster pose la question de savoir si l'électeur examine sa décision de voter ou de s'abstenir en termes de coûts et de bénéfices.⁴²⁵ Il montre que le désintéressement conduit l'électeur à renoncer à son intérêt personnel au profit de l'intérêt général. Il passe en revue les divers coûts (coût d'inscription, coût de déplacement, coût de l'information) qui sont liés à l'acte de voter ainsi que les bénéfices et montre une évolution des dispositifs coercitifs qui entourent le renforcement de la participation électorale. Pour sa part, Anthony Downs a proposé le paradigme économique à

⁴²² BAYART Jean-François, *Idem*, p.15.

⁴²³ PEAN Leslie. *Economie politique de la corruption*. Tome IV. *L'ensauvagement macoute et ses conséquences* (1957-1990), Paris, Maisonneuve et Larose, 2007, 812 p.

⁴²⁴ Nous nous inspirons de a méthode d'analyse de Richard BANEGAS dans « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*.

⁴²⁵ ELSTER , Jon, *Traité critique de l'homme économique. Le désintéressement*. Paris : Seuil, 2009, 376 p.

appliquer au paradigme électoraliste en introduisant le concept de rationalité. Anthony Downs qui tente de comprendre la forme de gouvernement rationnelle dans l'intérêt du gouvernement ou des citoyens, définit l'homme rationnel comme un individu qui en présence de choix alternatifs, décide d'envisager l'option qu'il prendrait en toutes circonstances, mais qui garantirait la défense de ses intérêts. Anthony Downs a initié cette question du coût d'opportunité du vote depuis la publication de son livre en 1957 en abordant le vote sous l'angle de la rationalité économique. Le vote a un coût : « en l'absence de taxes électorales, le coût principal du vote est d'ordinaire le revenu en utilité perdue à y consacrer du temps plutôt qu'à autre chose. »⁴²⁶ Anthony Downs a proposé le paradigme économique à appliquer au paradigme électoraliste en introduisant le concept de rationalité. Anthony Downs tente de comprendre la forme de gouvernement rationnelle dans l'intérêt du gouvernement ou des citoyens, définit l'homme rationnel comme un individu qui en présence de choix alternatifs, décide d'envisager l'option qu'il prendrait en toutes circonstances, mais qui garantirait la défense de ses intérêts. Appliqué à la politique, le concept revêt un sens différent. « Un comportement rationnel par rapport aux élections sera donc un comportement orienté vers cet objectif, à l'exclusion de tout autre. Supposons que quelqu'un préfère un parti A pour des raisons politiques, mais que son épouse pique une crise chaque fois qu'il ne vote pas pour le parti B. Pour cet individu, il sera personnellement tout à fait rationnel de voter pour le parti B, s'il tient plus à éviter les colères de son épouse qu'à la victoire de A plutôt que de B. Dans notre modèle, ce comportement est cependant considéré comme irrationnel parce qu'il exploite un dispositif politique à des fins non politiques. »⁴²⁷ Cet électeur est rationnel parce qu'il cherche à comparer les gains à obtenir aux coûts qu'il engage, à la manière *de l'homo oeconomicus*. Pour un électeur membre d'un parti, ses motivations sont associées à au « désir personnel de s'approprier le revenu, le prestige et le pouvoir associés à l'accession au pouvoir. ... Voter est certes un devoir citoyen mais c'est « un moyen de réaliser ses ambitions privées. Pour bizarre que puisse paraître cet arrangement, on le trouve dans la division du travail à cause de la prédominance de l'intérêt personnel dans l'action humaine. Faute de pouvoir obtenir aucun des attributs du pouvoir sans être élu, le but principal d'un parti est de gagner des élections. Toutes ses actions viseront à maximiser les votes et il traitera les politiques comme des moyens d'atteindre cet objectif. »⁴²⁸

⁴²⁶ DOWNS Anthony. *Une théorie économique de la démocratie*, Éditions d l'Université de Bruxelles, 2013, 364 p.

⁴²⁷ DOWNS Anthony, *Idem*. p. 22.

⁴²⁸ DOWNS A., *Ibid*, p. 51.

Nous posons l'hypothèse que les dominés se montrent sensibles à l'offre électorale parce qu'ils se comportent en agents rationnels. Nous nous intéressons aux groupes subordonnés parce qu'ils correspondent à cette clientèle-cible des candidats, en raison de leur poids numérique, de leur crédulité et de leur capacité de mobilisation, contrairement aux catégories des classes moyennes et aisées promptes à la pratique de la non-participation au vote.

L'éclosion du multipartisme a entraîné trois effets : d'une part, l'interpénétration de l'initiation mutuelle des électeurs populaires de la société politique comme renforcement des mécanismes d'accumulation. Les électeurs populaires sous l'influence des agents intermédiaires « (chefs de « *bouquement* », acceptent de monnayer leurs voix et tentent de maximiser l'échange électoral. D'autre part, les relations entre les candidats et les électeurs ne s'inscrivent que dans une période courte. En revanche, ce type de relations concourt à la socialisation démocratique : l'apprentissage de la démocratie connaît ici un chemin sablonneux et donne son sens spécifique au vote, qui s'est déroulé selon les rites, les procédures de la démocratie représentative. Les deux catégories d'électeurs se précisent : les premiers choisissent les candidats par convictions, et les seconds tentent d'obtenir les biens des candidats. Enfin, le recours à l'idiome du ventre se confond avec la dénonciation de la prédation des puissants. Il structure le champ politique et désacralise les liens entre l'électeur et l'élu. Ce registre du « manger » constitue une véritable arme revendiquant l'équité et la justice sociale. Il se pose en principes affirmant les « droits du citoyen vis-à-vis du pouvoir, et en premier lieu le droit de profiter de la concurrence politique. »⁴²⁹ Celui-ci peut toujours faire valoir de son élection grâce à la redistribution clientélaire, banalisant la responsabilité démocratique que lui confère ce choix. L'élu prétend investir des ressources financières importantes qu'il espère amortir, durant l'exercice de son mandat, par des prébendes.

Aussi, les candidats débauchent l'électeur-chef de bande qui organise dans son aire d'influence les appuis qui lui sont nécessaires pour remporter les élections. Les candidats lui fournissent armes, argent, moyens matériels, assistance locale à condition que le chef de bande mobilise ses réseaux, dispose d'un pouvoir de contrôle : avant le scrutin, le chef de bande vante les mérites du candidat, transforme cette situation électorale en rente économique, distribue des biens matériels aux électeurs, mais en distribue à sa clientèle. Le

⁴²⁹ BANEGAS R, *Idem*, p. 84.

jour du vote, le chef de bande mobilise ses groupes, déploie des modalités de marchandisation du vote, use de la violence et des moyens de persuasion.⁴³⁰

Consultés par les candidats aux élections à leur apporter leur vote, les électeurs adhèrent à la théorie du choix rationnel, ils deviennent des agents qui cherchent à maximiser leurs gains politiques. *Kabrit-t la di, sak lan vant ou se pa-w ! Les cabrits mangent là où ils trouvent.* Que l'on se situe du côté des élites, ou du côté des masses populaires, l'on observera les mêmes usages utilitaristes et l'on mesure le rapprochement avec la tradition africaine : « la chèvre broute là où elle trouve ».

D'autres espaces méritent d'être explorés : celui du champ linguistique.

4. Les usages politiques de la langue créole

Traiter de la langue créole comme moyen de participation politique par le bas est étroitement lié aux logiques d'appropriation politique de la démocratie. Autant le répertoire religieux est porteur de significations politiques, autant la sémantique, les énonciations discursives des groupes dominés ancrées dans la réalité sociale peuvent être étudiées comme des formes de réinvention de l'État, de construction de stratégies contestant l'État ou amplifiant le champ étatique. Ainsi, la démocratisation est posée en termes de relations des locuteurs avec la langue créole et les concepts, les mots, les expressions acquièrent le stade d'objet à interpréter au regard de leurs « représentations dans l'imaginaire populaire » à travers des associations, des organisations qui donnent un sens différent aux mots et concepts tels qu'ils sont énoncés, dénoncés, retravaillés par les gens ordinaires. C'est du point de vue de la politologie haïtienne que nous pouvons traiter ces questions.

En dehors du cadre institutionnel, l'expression politique d'origine populaire a été écartée par l'inscription dans la longue durée des situations autoritaires. Dans ces sociétés, la science politique ayant valorisé les formes classiques de participation politique ne s'est pas préoccupée des « formes moins conventionnelles d'échange entre dirigeants et dirigés ».⁴³¹ Or, une fois sautés les verrous de la dictature, les régimes post-autoritaires empruntent des

⁴³⁰ L'histoire haïtienne rend compte de la formation des groupements depuis le XIX^e siècle. PIERRE Luc-Joseph. *Haïti : les origines du chaos*. Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1997, p. 23.

⁴³¹ MAYRARGUE Cedric, TOULADOR Comi. « L'expression et la participation politiques en Afrique », *In* GAZIBOT Mamoudou, THIRIOT Céline, dir., *Le politique en Afrique. État des lieux et pistes de recherche*. Paris, Karthala, 2009, p. 105 Ces auteurs expliquent que la démarche de repérer les modes d'expression populaire se heurte à trois difficultés : d'abord, la prédominance soit de cadres de lecture institutionnaliste et formaliste du politique, soit d'approches développementalistes ou des théories de la dépendance, ensuite la persistance des systèmes politiques autoritaires interdisant ou restreignant les modes classiques d'expression politique ont conduit à isoler de la science politique la mobilisation, la participation de l'arène politique informelle.

registres mobilisateurs qui s'échappent de l'arène politique formelle. On peut se demander de quels outils disposent les politistes pour prendre en compte ces dynamiques internes ? Des politistes ont entrepris un travail de « repérage de l'expression politique, c'est-à-dire de recherche des lieux, des sites et des objets revêtus d'une signification politique par les acteurs et/ou par les observateurs. Un des traits communs à ces démarches est de saisir le politique non pas à partir des institutions formelles et étatiques, mais en prenant pour point de départ des processus observés au niveau de la société, des manifestations émanant de la population, des comportements saisis à l'échelle des individus ou des groupes. »⁴³² Denis-Constant Martin propose d'étudier, de travailler des sociétés qui ont des pratiques culturelles différentes, des représentations différentes du pouvoir à travers « les objets politiques non identifiés » (OPNI), c'est-à-dire une grille de lecture qui comprend les « expressions verbales ou non verbales, les œuvres littéraires et artistiques, chansons et musiques, bandes dessinées et programmes télévisés, spectacles et fêtes, processions et rituels religieux mais aussi pratiques culinaires, usages corporels et vestimentaires. »⁴³³ Le politiste est ainsi conduit à « maîtriser les langues locales qui apparaissent comme des facteurs permettant une prise en compte des cultures politiques...appréhendées au pluriel et comme des constructions historiques, ni immuables ,ni étanches, mais dynamiques et en transformations permanentes ,soumises à des logiques de métissage et d'hybridation. » Cette démarche nous paraît utile à notre démonstration.

Notre champ d'observation se situe notamment dans la période post-duvalériste, soit après 1986. Les études qui traitent cette période insistent sur les difficultés de la société haïtienne à réussir la greffe de la démocratie occidentale esquissée sur les oripeaux de la misère. Au cours de cette phase transitoire, la réappropriation de la démocratie est prise dans un sens différent : elle ne s'exprime pas seulement à travers l'occupation physique des lieux⁴³⁴, mais encore par la mobilisation du répertoire linguistique, à l'initiative des divers acteurs sociaux qui ont été marginalisés à travers les dispositifs de contrôle social.

Sur l'arène politique, la langue utilisée par les acteurs subordonnés est le créole. Outil de contestation du régime de Duvalier, le créole a été l'accompagnateur de proximité utilisé par la presse locale qui avait pris souvent le risque d'informer les citoyens des exactions , des dérives du régime, des violations des droits humains, s'ouvrant ainsi à l'ère libérale préconisée par l'administration Carter. Les usages du créole sont de nature politique : car il

⁴³² GAZIBOU M, THIRIOT C., *Idem*, p. 105.

⁴³³ GAZIBOU M, THIRIOT C., *Ibid*, p. 109.

⁴³⁴ MONOD, Jean-Claude. « Quels espaces pour la démocratie ? » *Esprit*, Août-Septembre 2013, p. 117-126.

renvoie aux représentations sociologiques. En effet, le créole a une fonction discriminante, il est un marqueur identitaire : son usage est réservé aux paysans, aux masses populaires, aux analphabètes, aux marginalisés, tandis que les « élites », les individus issus de familles riches s'expriment en français. Ce clivage linguistique prolonge les pratiques qui renvoient à l'histoire de la société postcoloniale. Puisqu'au « lendemain de l'indépendance un double système socio-culturel émerge : celui des classes dominantes qui adoptera le modèle culturel européen au mépris des références africaines et celui des masses paysannes qui restent attachés aux valeurs culturelles africaines recomposées sur la terre d'Haïti. »⁴³⁵ Donc, le champ linguistique est un champ de pouvoir au sein duquel les stratégies des classes pauvres sont conduites. S'y opposent une langue dominante et une langue dominée. Cette opposition est le lieu de production d'une conflictualité qui renvoie aux clivages hétérogènes qui caractérisent la société haïtienne : riches/pauvres, villes/campagnes, citadins/paysans. À partir de 1986, les acteurs sociaux en font un outil de libération qui permet de s'échapper de la domination duvaliériste. La langue créole était encore mobilisée pour faciliter l'intégration des acteurs sociaux dans le champ politique. Elle produit ainsi un nouveau champ de pouvoir qui se déploie par le rejet de la langue française considérée comme une langue étrangère, donc langue d'exclusion sociale. L'usage du créole jouit d'une popularité incontournable auprès des masses qui y ont recours comme langue de contestation, d'affirmation, langue de résistance à la politique ; c'est également un espace de redéfinition des lieux entre l'État et les acteurs sociaux.

La nature du combat politique en faveur de la constitutionnalisation du créole est fantasmatique de la profondeur du malaise. « L'inscription du créole à l'Article 5 de la constitution de 1987 comme langue officielle à l'égal du français et sa reconnaissance préalable comme lieu commun unique entre tous les haïtiens, rétablissent la langue populaire dans ses droits historiques. » En voici un témoignage : Robert Malval fut un ancien premier Ministre de Jean-Bertrand Aristide, alors en exil, renversé par l'armée. M. Malval rapporte que le 30 Septembre 1991 des fils et des filles de « grandes familles » dévalant les collines au volant de leurs *pajeros* et criant « le créole, c'est fini. »⁴³⁶

Sociologues, anthropologues, observateurs soulignent le caractère polarisant de la société haïtienne. Il y aurait un univers urbain caractérisé par un système de valeurs inspirées de l'Occident et un univers rural : d'un côté, « le système éducatif calqué sur l'Europe, la langue

⁴³⁵ JOINT, Louis Auguste. *Le système éducatif haïtien*, op.cit., p. 395.

⁴³⁶ MALVAL, Robert. *L'année de toutes les duperies CIDIHCA*, op.cit., p. 129..

française comme langue de civilisation ; de l'autre, la religion vaudou, la langue créole, le système de « *lakou*, » le « *kombit*, » le « *plaçage* »⁴³⁷ ...plus tourné vers l'Afrique. » Le choix d'une langue, les difficultés de s'en approprier sont considérés comme des facteurs de cohésion ou d'exclusion sociale. La communication politique de Duvalier, sauf en des circonstances rares où la survie du régime se pose, puise dans les représentations de la langue française les éléments de construction, de consolidation de sa domination.⁴³⁸ En général, les autorités nationales, locales n'utilisaient que le créole.

Quels sont les enjeux politiques des usages de la langue créole ? L'accès à la citoyenneté prend le contrepied des intellectuels haïtiens. Décrit par Frankétienne dans sa pièce « *pèlintet* », l'intellectuel haïtien n'est d'abord ni à gauche, ni à droite. Il est essentiellement un comédien .Un prestidigitateur. L'homme de la rhétorique, de la magie de belles phrases. La responsabilité dans le désastre et la déchéance d'Haïti réside non pas dans les mensonges ou les demi-vérités qu'il profère, mais dès le départ, « dans ses analyses logico-grammaticales », c'est-à-dire dans ses performances de la langue française. »⁴³⁹ La figure de l'intellectuel, dans l'imaginaire haïtien, est en connivence avec le pouvoir, parce qu'il aspire à occuper un poste avec le pouvoir, parce qu'il aspire à occuper un poste ministériel, ou celui de président de la république. Il est incapable de se mesurer au réel. « Les belles phrases de rhétorique ne sont proférées par l'intellectuel haïtien qu'en vue d'un exorcisme : *pale pwinti*, c'est l'effort accompli par l'intellectuel pour la prononciation de belles phrases françaises, c'est-à-dire pour la production de son éloignement par rapport au réel haïtien : il a comme sauté la rampe, il a subi une métamorphose : il appartient à l'autre mode, le seul vrai, le monde « *blanc*. »⁴⁴⁰ Comment s'assurer de son adaptation à la démocratie du point de vue des acteurs sociaux ? Ces derniers se méfient des intellectuels . Or, le système représentatif dépend de l'expression de la volonté populaire. Tel sera le dilemme qui est posé à la démocratie en Haïti dont l'un des fondements est le régime représentatif. Et l'écriture non dépourvue de sens politique en Haïti est condamnée en lui préférant l'oralité. Les élites craignent donc d'être sanctionnées, frappées de forclusion par le suffrage universel.

⁴³⁷ Le sens du terme *lakou* est un espace occupé par des membres d'une même famille organisée autour d'un chef ou d'une personnalité qui dispose d'une capacité d'influence sur les autres. Le « *kombit* » est l'expression d'une forme d'entraide, qui réunit des paysans autour d'un objectif de mutualiser leurs forces de travail en vue de réaliser des tâches agricoles. Le « *plaçage* » correspond à la forme d'union connue en France sous le nom de « pacs ».

⁴³⁸ François Duvalier avait la réputation d'utiliser le créole en des moments cruciaux, comme par exemple de la tentative d'assassinat de son fils Jean-Claude le 26 Avril 1963... « *Pèsonn pa tam rete pitit-t* ». Aucune famille ne serait épargnée si son fils était assassiné. Et de son côté Jean-Claude Duvalier, alors que son régime vacillait et fut l'objet de manifestations aux Gonaïves, Duvalier employa des formules en créole qui sont restées célèbres : « *Mwen se yon ke makak* » (Nous sommes de la famille des macaques, donc des durs !).

⁴³⁹ HURBON, Laënnec. *Comprendre Haïti, op.cit.*, p. 42.

⁴⁴⁰ *Idem*, p. 43.

Contestées, elles sont mises en concurrence par la multiplication des formes d'action collective qui voient se développer un registre discursif.

Les acteurs sociaux, y compris les jeunes, les organisations populaires emploient le créole comme arme de communication politique. Elle s'impose sur un théâtre que le peuple construit et habite, celui du théâtre politique et c'est une innovation de grande ampleur. D'abord, les opposants à l'insertion du créole ont pris peur, n'ont pas osé affronter le peuple dans son choix de peur d'être stigmatisés. Ensuite, les prudents ne sont pas ceux qu'on croit, ils sont favorables à l'expression, à l'usage du créole, par démagogie.

À l'initiative d'un mouvement populaire, divers termes ont été forgés et irriguent ainsi le champ lexical haïtien après le départ de Duvalier. On peut recenser quelques termes.⁴⁴¹ : « *dechoukaj* » (destitution violente touchant des duvaliéristes dans leur personne, leurs biens et leurs fonctions), « *rechouker* » (réhabiliter un personnage contesté), « *rache manyok* » (politique d'éradication totale de l'ancien régime), « *chimè* » (sbires du pouvoir lavalas), « *atache* » (sbires du pouvoir militaire en 1992), « *lavalas* » (une rivière en crue qui ravage tout sur son passage), « *ti fanmi* » (cercle restreint d'un réseau clientélaire), « *rat pakaka* » (des membres d'organisations populaires proches du pouvoir *lavalas* qui ont mené des opérations de destruction de biens notamment à la capitale pour revendiquer le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide et pour protester contre son départ en 2004), « *zenglendos* » (des sbires proches du régime en place notamment à partir de 1986 jusqu'en 1991 qui œuvrent à la destruction de la société). Assimilés à des macoutes, ils ont pour fonction d'«exercer la terreur dans les milieux populaires et réprimer les partisans du mouvement démocratique, d'empêcher toute élection qui serait organisée par un Conseil Electoral permanent, et surtout de rendre impossible l'application de la Constitution votée le 29 mars 1987....»⁴⁴² « *Grenn nan bouda* » (mouvement de contestation qui conduit au départ de Jean-Bertrand Aristide en 2004), « *sosyete zouite* » (terme émis par le pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, ce terme désigne une société civile illégitime, réduite à un contour strictement réduit), « *attaché* » (sbire des militaires qui ont renversé Jean-Bertrand Aristide), « *panzou* » (coup d'État), « *kadejak sou konstityson an* » (violation de la constitution), « *babouket la tombé* » (la mise à bas de la censure), « *pèlebren* » (Lebrun du nom d'un vendeur de pneus, supplice des pneus enflammés arrosés d'essence par des

⁴⁴¹ Certains de ces concepts sont tirés du livre de Yves SAINT GERARD, Haïti 1804-2004.

⁴⁴² HURBON Laënnec. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*. Paris, Karthala, 2001, p. 215.

manifestants), « *ke makak la red* » (expression prononcée par Jean-Claude Duvalier en 1985 alors que son régime faisait l'objet d'un mouvement de contestation.)

L'appropriation de la démocratie s'exprime par la contestation *viva voce*⁴⁴³, l'une des principales modalités parmi les répertoires d'actions politique.⁴⁴⁴ Cette prise de parole qui exige une mobilisation réduite des forces physiques se traduit sous une forme verbale et écrite, qui se développe en toute autonomie par rapport aux autres formes de mobilisation. Comme modalité d'action, ce répertoire apparaît anonyme, neutre, sibyllin mais dissimule ces significations derrière un mécontentement, un choix politique, une exaspération.

Les usages de la langue créole dans l'espace politique ne travestissent pas l'universalité des principes politiques importés de l'occident, mais ils sont retravaillés au profit de l'expression de la langue. En effet, l'espace d'expression de la langue s'est densifié depuis 1986 et montre que l'apprentissage, l'inscription de la démocratie procède de l'ordre d'une réinvention de la représentation, selon la Constitution qui établit des règles transparentes. Réinvention des valeurs ou des institutions de la démocratie qui « génèrent des spécifications identitaires lorsqu'elles sont transplantées sous d'autres cieux. »⁴⁴⁵ Appliquée à Haïti, cette considération nous permet de comprendre que le concept d'État de droit a des usages d'ordre instrumental, est l'objet d'adaptations permanentes et de recompositions. En Haïti, le « *zinglindo* » (sbire des militaires), est pourchassé par la foule qui évoque l'État de droit, d'une part ; de l'autre, dans le cadre de l'État de droit, le « *zinglindo* » renouvelle des pratiques qui l'identifiaient au « tonton macoute », se réclame de la protection du droit alors qu'« en frappant le tout-venant dans les rues, il peut avoir frappé son père, sa sœur, son cousin ou un membre quelconque de sa famille. »⁴⁴⁶

Il faut se demander comment interpréter le contenu des messages qu'ont souhaité émettre les groupes subordonnés. Les usages du proverbe haïtien répondent aux stratégies d'explorer ce champ. L'hypothèse de Jean-François Bayart sur l'exploitation du champ d'énonciation rend compte du sens que dégage l'insertion des proverbes haïtiens et des slogans : « Acceptons l'idée qu'un champ politique est avant tout un champ d'énonciations et que la nécessité d'aborder « le politique par le bas », d'étudier les « modes populaires d'action politique », de distinguer entre la « construction » et la « formation de l'État procède de cette évidence

⁴⁴³ TILLY C. « Réclamer viva voce », *Culture et Conflits*, n° 5, 1992, p.109-126.

⁴⁴⁴ Philippe Braud définit les répertoires d'action comme étant « l'ensemble des moyens de pression théoriquement utilisables par une population mobilisée pour la défense d'intérêts collectifs. », *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, p. 712.

⁴⁴⁵ BAYART, Jean-François. *L'illusion identitaire*. Paris, Fayard, 1996, 242 p.

⁴⁴⁶ HURBON L. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, 2001, *op.cit.*, p.107.

,plutôt que d'une conception pluraliste des sciences sociales ». ⁴⁴⁷ Les proverbes ont pris une place dans l'action populaire conduite par les « acteurs du bas ».

Créole	Français ⁴⁴⁸
Se pa tout-t eleksyon ki onet.	Toute élection n'est pas honnête.
Se pa tout-t liberal ki wè klè.	Il ne suffit pas d'être libéral pour y voir plus clair.
Se pa tout-t jeneral ki popilè.	Il ne suffit pas d'être général pour être plus clair.
Se pa tout-t vote blan ki vote minis.	Il y a des censeurs qui n'atteignent pas les ministres.
Se pa tout-t chamm ki vote don nasyonal.	Toutes les assemblées ne votent pas des dons nationaux (attribution de terres aux paysans.)

Ces énonciations proverbiales dérogent aux règles et aux normes, exprimant une relation de distance. « *Se pa tout-t...* » ce ne sont pas toujours... Ce n'est pas toujours... » Derrière cette exception se dissimulent les pratiques énonciatives. Pour André Marcel d'Ans elles « y apparaissent donc en négatif, révèlent de la sorte dans le cas qui nous occupe, l'image idéale d'un monde où toutes les élections seraient honnêtes, les libéraux lucides et les généraux démocrates ; où les assemblées élues imposeraient leurs vues aux gouvernants, où ceux-ci accepteraient la censure... » ⁴⁴⁹ Ces pratiques énonciatrices sont utilisées dans un autre contexte, elles visent à refaçonner l'action politique, à lui donner un autre sens. « Épouser une représentation culturelle, c'est ipso facto la recréer. » ⁴⁵⁰

Dans toute société démocratique, il est établi que les élections doivent être organisées dans la transparence. Elles sont arbitrées, traitées par une législation impersonnelle et anticipatrice chargée de réguler des contentieux. L'organisation des consultations électorales n'est ni spontanée, ni automatique : elle obéit à une régularité. Or, en Haïti, hormis les élections générales de 1990, les autres consultations ont patiemment montré à maintes reprises la confiscation de la souveraineté populaire. Les énonciations proverbiales reconnaissent déjà le caractère exceptionnel, dérogatoire des épreuves électorales. C'est reconnaître déjà l'inadaptation de la démocratie importée aux réalités locales. Sans réveiller le débat du

⁴⁴⁷ BAYART J. F, *op. cit.* p.115.

⁴⁴⁸ Ces proverbes sont extraits d'une étude de André Marcel d'Ans, « L'expression implicite du politique et du social dans les proverbes haïtiens » (pp.169-180). In André Marcel D'Ans, *Langage et politique. les mots de la démocratie dans les pays du Sud de l'Espagne francophone*, 1995, 329 p.

⁴⁴⁹ D'ANS, André Marcel. *Idem*, p. 114.

⁴⁵⁰ BAYART, Jean-François. *L'illusion idenditaire, op. cit.*, p. 114.

culturalisme dans son imbrication avec la démocratie, il est permis de noter que les termes, les institutions font l'objet d'une récréation. Puisque comme l'explique Bertrand Badie, « face à la rigidité institutionnelle propre à l'État importé, la société locale peut tirer avantage de sa souplesse pour définir de nouveaux modes de participation politique des individus ... »⁴⁵¹ Les dominés ont recours aux outils rendus disponibles par la démocratisation pour esquisser une posture de synthèse. Ainsi se vérifie l'hypothèse de ce que Jean-François Bayart appelle des « effets d'hybridation », c'est-à-dire une production agrégée des « genres autochtones et genres importés ». Appliquée en Haïti, cette grille de lecture permet d'approfondir nos analyses en introduisant la spécificité de la trajectoire d'Haïti vers la démocratie. La réception des institutions importées ne rend pas forclos tout projet de refaçonner l'institution, les pratiques énonciatives, en s'appuyant sur « une construction hybride », c'est-à-dire « cet énoncé qui appartient par ses traits grammaticaux (syntaxiques) et compositionnels, à un locuteur, mais dans lequel en réalité se mêlent deux énoncés, deux manières de parler, deux styles, deux « langages », deux horizons sémantiques et évaluatifs. »⁴⁵²

Le concept de « démocratie » n'existe pas dans l'ordre lexical haïtien, il s'affirme dans l'imaginaire politique, restitué plutôt par le concept de « *libèté* ». La traduction en français de « *liberté* » ne procède pas de la même équivalence en créole : l'enracinement de ce concept tient en partie de sa spécificité dans l'histoire anticoloniale. Le concept de « *liberté* » dans l'imaginaire politique haïtien se construit dans ce creuset, dans un espace propre à la formation de l'État en Haïti qui procède de la construction d'un ordre anti-esclavagiste. Les haïtiens descendants d'esclaves n'ont accédé au statut de citoyens qu'en exprimant la profession de foi envers la liberté : « liberté ou la mort » scandaient les troupes anti-esclavagistes ! De la dernière bataille qui scella la victoire des troupes indigènes sur les troupes napoléoniennes, émerge une conception qui ne s'est pas circonscrit dans la défense d'un projet démocratique, mais plutôt dans une rupture avec l'ordre esclavagiste. La rupture avec la société esclavagiste vise à la construction d'une société « productrice d'un mode égalitaire et universaliste », comme « source de progrès, de droits nouveaux », où l'esclave revendique à son statut l'application « des droits de l'homme et du citoyen qui se présentent aussi comme des droits universels. »⁴⁵³ Au-delà du rapport historique, la liberté en Haïti s'associe à l'idée de nation dans un cadre identitaire. Ainsi, le concept de « démocratie » ne triomphe pas dans le débat public à partir de 1986 mais s'est affirmé plutôt à partir du

⁴⁵¹ BADIE, Bertrand. *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris, Fayard, 1992, p. 263.

⁴⁵² BAYART, Jean-François. *L'illusion identitaire*, *Ibid*, p.114.

⁴⁵³ BADIE, B. *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, *Idem.*

mouvement d'organisation des forces partisans en Haïti au XIX^e siècle par la création du Parti National et du Parti Libéral, mais la domination autoritaire du système politique par Duvalier a mis en berne toute aspiration de la société haïtienne à la démocratie. Cependant, ce concept mérite d'être réinterprété à la lumière des énoncés de type populaire. Il concerne le rapport à l'État. Dans le rapport de forces avec le citoyen, l'État prend le dessus. « *Maléré sé chen* » (le pauvre, c'est un chien).⁴⁵⁴

<i>Expression créole</i>	<i>Traduction française</i> ⁴⁵⁵
<i>Gran neg se Léta. Gran neg se la lwa.</i>	<i>Le riche c'est l'État. Le riche c'est la loi.</i>
<i>Zafè Léta pa jamm piti.</i>	<i>Les affaires de l'État ne sont jamais négligeables.</i>
<i>Plas Léta se zo jamb.</i>	<i>Un emploi public c'est l'os de la jambe.</i>
<i>Plas Léta se chwal papa.</i>	<i>Un emploi public c'est un cheval de chef de famille (tout le monde a le droit de monter dessus).</i>
<i>Tout-t chef Léta gen movè gid ki maché avek li.</i>	<i>Tout Chef d'État a un mauvais ange gardien qui guide ses pas.</i>
<i>Ministè finans gendan.</i>	<i>Le ministre des finances a les dents longues.</i>

La notion de l'État n'est guère positive. Les représentations de l'État sont marquées du sceau de la défiance dans l'imaginaire. Cet État désapprouvé, critiqué est pourtant requis, s'inscrit au cœur des demandes sociales des acteurs qui se réclament du changement. Comment assurer la cohérence de la demande de l'État de la part des acteurs avec cet État objet de toutes les critiques ? Le répertoire discursif sur l'État n'est pas le même d'un contexte à un autre. C'est dans la relation dialogique qu'il faut cerner le sens de cette transposition culturelle du concept d'État. « Aucun énoncé en général ne peut être attribué au seul locuteur... Il est le produit de toute cette situation sociale complexe dans laquelle il a signé. »⁴⁵⁶ Si l'on adhère à l'idée que l'avènement d'un État fort, dans le sens répressif a été la forme dominante, l'appropriation du concept est évolutive et sa dynamique est à rechercher dans le mouvement depuis 1986 qui impose une résonance différente et parfois antagonique d'un contexte à un autre.

⁴⁵⁴ Nous adoptons l'écriture du créole différente de l'écriture officielle où l'accent aigu ne s'écrit pas ; l'accent écrit se prononce comme l'accent grave.

⁴⁵⁵ DANS André Marcel, L'expression implicite du politique et du social dans les proverbes haïtiens, *op.cit.* p.178.

⁴⁵⁶ BAYART, Jean-François. L'illusion identitaire, *op. cit.*, p.116.

L'analyse des genres discursifs, à d'autres phases de l'histoire politique haïtienne, renvoie à une instrumentalisation des énonciations proverbiales, à une tradition autochtone, et à une combinaison de répertoires. Jean-Bertrand Aristide est l'un des acteurs politiques qui s'approprie avec le plus de facilité la fabrication de proverbes mobilisés dans des discours avec autant d'agressivité.

Créole	Français⁴⁵⁷
Pam se pa-m, pa-m pa pa-w.	Ce qui est à moi est à moi, ce qui est à moi n'est pas à toi.
Aprè bal tanbou lou.	Après le bal, les tambours sont lourds.
Men ampil chay pal ou.	L'union fait la force.
Yon sel dwet pa manje kalalou.	Avec un seul doigt (donc en se privant du concours de tous les autres), on ne boit pas la soupe de l'élection.
Fouchet divizyon pa bwè soup eleksyon.	Avec la fourchette de la division, on ne boit pas la soupe de l'élection.
Tou tan tet pa koupe, li pa dezespéré mété chapo.	Aussi longtemps qu'une tête n'est pas coupée, elle ne renonce pas à l'idée de se recoiffer d'un chapeau.
Roch lan dlo pa kont mizè roch lan soley.	Les pierres dans l'eau ne souffrent pas autant que les pierres exposées au soleil.
Pep la wonfle Jodi-a li kapab gwonde demen.	Le peuple qui ronfle aujourd'hui est capable de gronder demain.
Yon lélit ti lélit.	Une élite bien mesquine.
Lafanmi sé la vi.	Association d'aide aux enfants créée par Jean-Bertrand Aristide avant d'être élu président.
Pwason toujou komansé pourri nan tet.	Le poisson commence à pourrir par la tête.
Ttid ak malere se marassa.	Aristide et les pauvres sont jumeaux.

Les répertoires autochtones n'ont pas la même portée, le même sens politique : ils sont mobilisés par une figure imposante. Ils prennent un sens politique différent d'une part par le statut de celui qui les mobilise, de l'autre les « possibilités d'hybridation » sont intégrées au sein d'une stratégie d'instrumentalisation. Le répertoire démocratique se conjugue à la tradition. Il se trouve enchâssé dans un rapport de forces. En effet, l'Ambassadeur américain en Haïti en 1990 faisait usage d'une énonciation proverbiale pour annoncer les effets

⁴⁵⁷ DANS André Marcel, *op.cit.*

destructeurs du choix qu'avaient exprimé la majorité des électeurs haïtiens en désignant Jean-Bertrand Aristide. Puisque, le diplomate américain, selon les propos rapportés par l'ancien premier ministre Robert Malval, avait confiance dans l'élection du candidat concurrent à Aristide, Marc Bazin, malgré la victoire électorale annoncée du prêtre de Saint Jean Bosco.⁴⁵⁸ Commentant la victoire électorale annoncée de *Lavalas*, le diplomate s'exprime. « *Après bal tambou lou* » (Après le bal, les tambours sont lourds). À la fois une double quête d'autonomie de reconnaissance, d'affirmation d'un pouvoir. Le diplomate américain et le président haïtien sont parvenus à établir des relations d'échanges, de connexion, grâce aux usages des répertoires traditionnels. Cependant, ils sont réinventés, recomposés au service d'une cause politique.

5. Les modes populaires d'action politique

Les modes populaires d'action politique sont au cœur des travaux de l'analyse politique africaniste conduite par l'Institut National de Gestion et des Hautes Études Internationales (INAGHEI). Ces chercheurs ont montré que les dominés, les « acteurs du bas », n'étant pas passifs, entrant en rébellion contre la domination des gouvernants, s'interrogent sur la production du politique et le champ social que celle-ci occupe. En s'inspirant de ces travaux conduits sur les sociétés africaines, nous tentons de les proposer comme nouvelle grille d'analyse capable de sortir l'appréhension des phénomènes politiques haïtiens des sentiers battus. Par exemple, nous proposons de porter un intérêt dans le cadre de cette étude, ne serait-il bref, aux chansons populaires qui depuis 1986 ont une tonalité différente, dans leurs rapports avec l'État, avec les hommes politiques. Ces paroles populaires traversent l'apprentissage d'Haïti de la démocratie à toutes les périodes les plus palpitantes : la première correspond à la contestation populaire contre la dictature duvaliériste. Les logiques de domination projetées épousent des répertoires musicaux, composés selon les objectifs de dénonciation du pouvoir et d'expression des revendications, sans exclure une coloration nationaliste et ses déclinaisons de satire musicale.

Les chansons de Manno Charlemagne, des Frères parents, les groupes musicaux, notamment lors du carnaval sous la dictature, s'en prenaient à elle par la dérision, les usages métaphoriques. « *Famm pie chech fin par peyi-a* » (les femmes aux pieds chétifs assoient leur domination sur le pays » du groupe « Coupé Cloué », pour se moquer de la toute-puissante

⁴⁵⁸ Il était impossible de contenir la victoire de Jean-Bertrand Aristide. « À une date aussi fatidique que le 11 Novembre 1990, à l'occasion d'une réception donnée à la résidence du représentant de la France, il réitère sa confiance dans les chances de Bazin. » MALVAL, Robert. *L'année de toutes les duperies*, op.cit., p. 39).

première dame Michèle Bennett Duvalier. Au départ de Duvalier, les chansons populaires connaissent l'une des productions les plus prolifiques, pour dénoncer la connivence du gouvernement militaire avec les tontons macoutes.⁴⁵⁹

<i>Tonè kraze m Michèl Benèt,</i>	Tonnerre, Michèle Bennet,
<i>I am sorry for you</i>	I am sorry for you
<i>Se nan videyo wa gade pèp ayisyen</i>	Vous regardez le peuple haïtien à la vidéo
<i>Ou voye papa w a achte twa bonm</i>	Vous envoyez votre papa acheter trois bombes
<i>Pou vin bonbade lajenès an Ayiti</i>	Pour venir bombarder la jeunesse d'Haïti
<i>Ki deklere ke dechoukaj la poko fini</i>	Qui déclare que le <i>dechoukaj</i> n'est pas encore fini
<i>Konsèy Gouvenman chaje tonton makout</i>	Car le Conseil du gouvernement grouille de tontons macoute

Alors que des électeurs sont assassinés dans un bureau de vote où ils s'apprêtaient pour la première fois à voter dans un contexte de « déduvaliérisation » du champ politique, les Frères parent composaient la chanson *Veye yo* (surveillez-les) :

<i>Veye yo, se pou nou veye yo [...]</i>	<i>Il faut les surveiller [...]</i>
<i>Kandida de zouzou</i>	<i>Les candidats des grosses légumes</i>
<i>Ansyen divalyeris</i>	<i>Les anciens duvaliéristes</i>
<i>Ansyen tonton makout</i>	<i>Les anciens tontons macoutes</i>
<i>Restavèk Meriken</i>	<i>Les laquais des Américains</i>

Les chansons populaires accompagnent le mouvement contestataire qui s'est soldé par le départ des différents gouvernements. On peut prendre en exemple celui de Prosper Avril, haut gradé de l'armée qui a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'état contre le Général Henri Namphy. Les contestataires se sont emparés de la *mizik rasin* (musique racines – chansons composées en créole puisant dans l'imaginaire du vodou, les origines africaines, l'esclavage, le colonialisme, l'oppression, la résistance à l'occupation américaine – pour chasser tout abatement moral qu'avaient fait germer les persécutions politiques, les menaces sur les restrictions politiques. *Boukman Eksperyans* joue la carte de la sérénité pour le carnaval *kem pa sote* (mon cœur ne saute pas, je ne fléchis pas face à vous), une chanson à la mélodie facile reprise en chœur dans les manifestations publiques. Malgré la dissension de Boukman Eksperyans qui donne naissance ainsi à *Boukan Ginen* (*boukan* en créole, le feu conçoit une

⁴⁵⁹Ce texte est tiré de l'article de AVERILL, Gage, « Dechoukaj en musique. La chute de la dictature haïtienne. » *Critique Internationale* n° 7, avril 2000, p. 132.

réplique à l'armée qui a renversé Jean-Bertrand Aristide à travers la chanson *Yo ban mwen kou-a, kou-a fè mwen mal o* (ils m'ont donné un coup, et ce coup me fait mal,) puis Richard Morse à travers son groupe *Ram* alimentait la résistance au coup d'état sans occulter les effets de l'embargo international imposé sur Haïti. La progressive pénétration de la chanson populaire dans le champ politique reproduit le clivage partisan qui traverse la société haïtienne, notamment au cours de trois années qui marquent l'exil de Jean-Bertrand Aristide : le fossé qui se creuse entre les groupes musicaux qui expriment leur adhésion au gouvernement. A l'arrivée des délégations de diplomates chargées de rencontrer les militaires au pouvoir ne deviennent l'instrument au service de la cause politique. Ces chansons s'inscrivent dans un répertoire contestataire, elles apparaissent comme des ressources symboliques au poids relatif des organisations politiques, cherchant plutôt à sécréter l'émergence d'une société démocratique. Mais la poussée des genres musicaux ne s'oppose pas aux formations politiques, elle ne délégitime pas les voies du politique, au contraire, elle critique les postures des forces conservatrices, véhicule les choix politiques inspirés des inégalités sociales, de la corruption. L'espace destiné à marquer le déversement des chansons populaires exprime de nouveaux rapports avec la politique est le carnaval.

La relation du pouvoir politique avec les réjouissances populaires est permanente : Duvalier y a puisé des éléments de légitimité de son pouvoir, de consolidation de sa domination politique, de diffusion dans l'imaginaire de son attachement supposé à la sauvegarde du fonds culturel haïtien. Le carnaval est un instrument de mobilisation et de communication politique : il permet au régime de compenser les risques de désenchantement qui s'installent souvent dans l'espace public. Le carnaval est un outil d'anticipation et de prévention de la contestation, voire de démobilitation de la contestation que craint tout régime politique.

Mais le carnaval contribue également à la construction des formes de contestation, de mobilisation populaire, résultat de l'instrumentalisation des enjeux sociaux et économiques. Le discours politique qui puise ses forces dans les chansons parodiques structure le débat politique. Dans ces conditions, le carnaval peut être une caisse de résonance aux défis qui tenaillent la société haïtienne. Le mardi gras a été en 1989, comme l'a démontré le professeur Justin Daniel, l'occasion de protester contre les mesures répressives du gouvernement de Prosper Avril et de s'emparer de la rue pour dénoncer le régime politique civilo-militaire. Les années qui ont suivi le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide ont été scandées par des diatribes contre les nouveaux oligarques qualifiés de « *grands mangeurs* », des chansons

composées par les artistes qui ont délibérément choisi de structurer le désenchantement d'une population dupe et instrumentalisée par la rhétorique lavalassienne.

Les groupes musicaux en Haïti l'identifient par l'appellation « *gran manjè* » « grands mangeurs » : les élites dirigeantes, les masses populaires, exploitent avec appétit les avenues qui conduisent vers l'opulence. Comme en Afrique, ici, avoir un gros ventre traduit la possession des richesses. La thématique est exploitée par les groupes musicaux qui traitent du caractère générationnel des pratiques de kleptocratie : *mesye 57 yo se volé, mesye 91 yo se volé* (en français les hommes politiques des années 1957 sont des voleurs autant ceux de 1991.)

Mais les groupes musicaux inaugurent de nouvelles modalités d'appropriation de la démocratie dans un contexte local : le régime politique, qu'il soit d'essence autoritaire (par exemple sous les gouvernements militaires), qu'il soit de tendance démocratique, est l'objet de critiques, d'éclairages sur les stratégies de domination du pouvoir. Les groupes musicaux qualifient les politiques de « grands mangeurs » : en conséquence, ils sont sanctionnés par le pouvoir : gel de subventions, retrait de char, rejet sur la liste des groupes retenus pour leur opposition où se confond le statut du chanteur et celui du citoyen, acteur politique. « La culture populaire est un terrain où s'échangent des messages, un lieu d'où le pouvoir n'est pas absent : où il s'exerce, où on le reconnaît, où on l'accepte, où on lui donne sens, où on le conteste, où on lui résiste. Née dans le contexte des relations de pouvoir, la culture populaire porte les traces de ces relations. Les voix exclues des informations officielles et des médias peuvent s'y faire entendre. En période d'oppression politique, la lecture du discours populaire peut fournir de superbes éclairages sur la façon dont les gens exclus du pouvoir politique et économique gèrent leur situation et l'interprètent. »⁴⁶⁰ Mais la culture populaire est une ressource économique pour certains qui bénéficient de la capacité de redistribution des allocations et subventions du régime politique qui choisit, s'approprie les récits des textes composés, recompose les relations des acteurs subordonnés avec l'État au profit de la légitimité du pouvoir politique. Ainsi, le carnaval devient objet de réévaluation, de politisation associée à la question de l'État.

L'appropriation de la démocratie par les masses populaires, les groupes subordonnés s'est accompagnée de nouvelles pratiques d'origine qui soulignent une nouvelle forme de la légitimité de l'État en Haïti. L'État éprouve davantage de difficultés à imposer son contrôle

⁴⁶⁰ AVERILL, Gage. « *Dechoukaj* », *Idem*, p.141.

sur la société, mais ce qui donne une conception locale de la démocratie. L'accès à la richesse devient l'aspiration commune de la majorité des populations. Le « ventre » est un signe de richesse et de respectabilité, et la démonstration de la richesse ostentatoire conditionne la société haïtienne depuis les vingt dernières années. Et les hommes détenteurs des positions de pouvoir politique savent que leur poste est instable et qu'ils ne sont pas informés à quel moment ils peuvent être exclus de la politique. À leur révocation, l'opinion publique a commenté que « ils ont beaucoup mangé, ils en sont rassasiés ». Le « ventre » c'est l'incarnation d'un « grand nègre ». Alors que « Haïti est un pays où la richesse est toujours suspecte. De ce fait elle expose toujours les riches à la jalousie du groupe. »⁴⁶¹ La richesse a une double fonction dans la société haïtienne : elle rompt avec le « code d'égalité », d'une part, elle est l'expression d'une accumulation délictueuse.⁴⁶² « Les seules réussites autorisées sont celles qui de la communauté, par ces mêmes moyens, peut y arriver. Quelqu'un dans ce registre qui affiche des signes ostentatoires de richesse est bien vu. A n'importe quel moment, on peut lui lancer : « *kote l te chef lan li volo kob lan.* » (Il est devenu riche suite au vol effectué quand il était chef). La loterie aussi est acceptée. Sur le dos du diable, on met également beaucoup de choses. Quelqu'un en Haïti qui aurait travaillé honnêtement pour devenir riche a tout intérêt à faire apprendre à son entourage que sa richesse vient par exemple d'un contrat avec le diable. Dire qu'on a travaillé durement pour acquérir ce qu'on possède est presque dangereux parce que, ainsi, on viole le code. Personne ne peut penser acquérir des biens en travaillant, en développant des talents, en faisant preuve d'intelligence. »⁴⁶³ La question de la démocratie ne peut être posée qu'en examinant les effets de cette conception sur le caractère affaibli de l'État.

Conclusion de la Première Partie

Le contexte de 1986 renvoie à l'ère de la construction démocratique d'Haïti. Elle s'accompagne de la mise en place des institutions qui permettront à l'État d'être en capacité d'assumer les charges qui lui sont confiées. Les principaux enseignements de la période d'observation concernée par ce chapitre (1986-2004) sont de trois. Le premier est que des stratégies des élites, exclusivement centrées sur la conquête ou la conservation du pouvoir renforcent l'État dans sa capacité d'affirmation. Le second enseignement, les luttes politiques qui se déroulent entre elles dans le champ politique tendent à construire un champ spécifique

⁴⁶¹ SAURAY Eric, *Les 28 chemins qui mènent à la richesse légitime*, Paris, Editions Kéfémas, 2013, p.185.

⁴⁶² Eric Sauray s'appuie sur les observations de Gary Victor qui analyse les représentations de la richesse dans la société haïtienne.

⁴⁶³ SAURAY Eric, *Idem*, p. 186.

propre à l'État. Celui-ci subit les effets des luttes démocratiques, qui s'appuient sur le factionnalisme et sur les élections. Le troisième enseignement, les « élections ouvertes, libres et royales constituent l'essence de la démocratie et en sont une condition sine qua non » explique S. Huntington. Elles sont la matrice de la stabilité de l'État. Cependant, les élites dirigeantes, les dominés ont une conception utilitariste des élections, même s'il faut nuancer cette interprétation en considérant que le désir de démocratie ne se justifie pas seulement par ces motivations. La part de l'investissement civique ne saurait être négligée. Or en Haïti le caractère féroce des luttes politiques crée les conditions de l'instabilité de l'État. Le cas haïtien n'est pas spécifique : « Les appels à la démocratisation doivent faire preuve de prudence. Les transitions alimentent le nationalisme et ont été le terreau fertile de la guerre. Les régimes en cours de démocratisation deviennent non seulement le théâtre de guerres civiles, mais apparaissent aussi comme étant plus agressifs et enclins à la guerre avec leur environnement extérieur que les dictatures. »⁴⁶⁴ En Haïti, les régimes en transition sont plus vulnérables aux coups d'État et aux interventions internationales.

⁴⁶⁴CLEMENT Caty, « *Au-delà des élections : repenser la stabilisation des États fragiles* » p.128. In (Dir.) CHATAIGNER J-M, MAGRO H., *op. cit.*

DEUXIÈME PARTIE

La faiblesse de l'État

Dans cette partie nous tenterons de cerner les causes, les conséquences et les effets de la faiblesse de l'État, par une compréhension de la spécificité de l'État en Haïti. Nous identifierons quelques éléments qui permettent de saisir les corrélations entre le processus de démocratisation et l'affaiblissement de l'État. Nous engagerons la discussion autour de la spécificité de l'État en Haïti.

CHAPITRE IV

Les facteurs explicatifs de la faiblesse de l'État

L'État moderne en Haïti s'est forgé au cours d'un affrontement particulier, au XIX^e siècle, entre le modèle politique et administratif d'origine française et la volonté des anciens esclaves de s'en échapper, en portant le projet de forger un État spécifique. Comme on a pu le constater dans les sociétés qui ont engagé un combat contre la pérennisation d'une organisation politique qui leur est imposée pour des raisons de domination politique, les insurgés saisissent à travers le déploiement de la logique contestataire, les modalités d'une organisation étatique alternative. L'exemple des États-Unis d'Amérique et des sociétés latino-américaines, africaines montre que la trajectoire des États qui ont ployé leur particularisme sous le poids de l'universalisme européen est associée à son acceptation et à son intégration. Mais il nous semble que le cas haïtien est spécifique. Et cette particularité semble-t-il banalisée, ignorée dans les travaux sur la compréhension de l'État en Haïti retient notre attention. Elle se renforce par le soutien non négligeable de la « communauté internationale » au projet d'Haïti de s'intégrer aux exigences de la démocratie occidentale. Nous sommes en présence d'un double dilemme : la formation d'un État qui suit une trajectoire particulière dans une opposition permanente de transgression du modèle étatique occidental et celui de la reproduction de la démocratie d'origine occidentale. Comment intégrer ce double dilemme dans une tentative de compréhension de l'État haïtien. Ce chapitre vise à analyser les facteurs explicatifs de l'affaiblissement de l'État ; il tente de poser les termes du débat sur la spécificité de l'État haïtien. Comment comprendre la nature de l'État en Haïti ? Quelles sont les conséquences de la démocratisation sur l'État ? Comment l'absence d'adhésion des acteurs locaux à une « démocratie pactée⁴⁶⁵ » explique-t-elle l'hypothèse de l'affaiblissement de l'État en Haïti ? Comment la dynamique interactionnelle entre les acteurs locaux et les acteurs internationaux participe-t-elle de l'affaiblissement de l'État ? Les prérequis de l'accès à la démocratie supposent-ils l'affaiblissement de l'État ? Les plus-values de l'affaiblissement de l'État sont-elles jalousement gardées par les acteurs locaux ? La multiplication des coups d'État à l'initiative de l'armée n'a-t-elle pas été un facteur de la crise de l'affaiblissement de

⁴⁶⁵ En Amérique latine ont été expérimentées diverses formes d'alliance entre les partis de l'opposition et le parti du gouvernement qui facilitent la recherche de l'apaisement et la cohésion sociale : la plus courante est la « la démocratie pactée ».

l'État ? La multiplication de ces crises est-elle source d'avantages politiques, symboliques pour les acteurs locaux et internationaux ?

En vue de répondre à ces questions, nous posons l'hypothèse que la compréhension de la question de l'étaticité en Haïti suppose la mobilisation d'un nouveau paradigme, celui de renoncer au paradigme des universalistes occidentaux et se donner la peine de prendre à revers la question.

1. La nature de l'État en Haïti

L'analyse universelle de l'État s'appuie sur les outils méthodologiques établis par Max Weber. Selon lui, l'État moderne est caractérisé par la capacité de l'État à monopoliser l'usage de la violence au profit de la communauté politique, c'est-à-dire « le maintien par la force d'une domination structurée sur un territoire et sur ses habitants. »⁴⁶⁶ Celle-ci renonce à son autonomie relative et se voit administrer par une entité rationalisatrice et conservatrice, en tant que groupement politique : « Nous entendons par État une entreprise de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime. » « Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime (c'est-à-dire sur la violence qui est considérée comme légitime). L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes qui sont dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominants. »⁴⁶⁷ La conception idéal-typique de l'État weberien est analysée à travers les concepts de domination, de violence, lutte, pouvoir et de bureaucratie. Appliquée à notre analyse, l'observation de Weber entraîne deux remarques : d'une part, le contenu universalisant de l'État se traduit par son inscription dans des sociétés quasi homogènes, malgré les nuances structurelles distinctes, la reconnaissance des États extra-occidentaux, de l'autre le modèle weberien mérite une prise de distance non seulement avec la réalité haïtienne, mais encore avec d'autres sociétés qui sont difficiles à saisir par des « concepts englobants », des « concepts unifiés » en raison de « l'immense variété de leurs situations concrètes ». ⁴⁶⁸ Qu'on se situe du côté de Talcott Parsons, de Max Weber, la théorie sociologique de l'État fait de celui-ci un référent surpuissant détenteur des solutions aux défis,

⁴⁶⁶ WEBER Max. *Economie et société*, Plon, Paris, 1971, p.10.

⁴⁶⁷ WEBER P. *Le savant et le politique*, Paris, 1959, p. 13.

⁴⁶⁸ SINTOMER, Yves. *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez weber et Habermas*, Paris, 1999, p. 40.

arbitre des conflits, protecteur des intérêts économiques des sociétés occidentales qui ont réussi leur modernisation économique. Examinée en Haïti, la sociologie de l'État s'échappe des éléments distinctifs, tels la différenciation, la bureaucratisation, pour engager sa construction autour du paradigme évolutionniste de Samuel Eisenstadt. Il analyse les empires traditionnels comme des entités à mi-chemin entre l'État moderne et la société traditionnelle et « tirent l'essentiel de leur identité du caractère inachevé des changements sociaux et politiques qui doivent ériger les systèmes politiques en formations modernes. »⁴⁶⁹ La société post-esclavagiste n'était pas traditionnelle dans le sens retenu par l'anthropologie, elle n'était pas si éloignée de l'ordre bureaucratique wébérien, puisque l'administration coloniale placée sous l'autorité de l'État de la métropole était dirigée par des agents recrutés selon les principes méritocratiques. Ces mêmes principes et des valeurs de la rationalité bureaucratique ont survécu à la révolution.⁴⁷⁰ Le projet de Toussaint Louverture d'imposer à la colonie française un corps de règles impersonnelles, rationnelles, rompant avec le clientélisme montre la construction d'un État qui intègre ses élites formées en métropole et consacrées à la nouvelle organisation politique. Ce n'est pas un État démocratique mais un État refigurationnel, c'est-à-dire un État dont les bases, la morphologie s'inspirent de l'État français, pour des raisons évidentes, mais réapproprié dans un objectif différent, qui fait corps avec un récit anti-esclavagiste dans son propre univers, dans son système de valeurs. Il y a une tentative de proposer un autre espace qu'il pourrait re-faire, re-figurer, re-incorporer, re-incarner pour y projeter des formes de pouvoirs réelles et spécifiques. Ce processus de refiguration prend corps dans un « entrecroisement » de l'héritage colonial et des réalités locales d'Haïti.⁴⁷¹ « Le projet national de Toussaint Louverture », malgré les critiques suscitées par son attachement à la présidence à vie qu'il faut relativiser, puisque Bonaparte s'est également proclamé Premier Consul à Vie, (2 Août 1802, un an plus tard) d'ailleurs après Toussaint Louverture, est un véritable pas vers la construction de l'État de droit c'est-à-dire au sens où c'est la règle de la loi qui prime. Outre la Constitution qui régit l'organisation

⁴⁶⁹ BADIE B., BIRNBAUM, P. *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1979, p.76.

⁴⁷⁰ Le projet de Toussaint Louverture d'assurer la continuité de l'administration selon les principes de différenciation et d'autonomie.

⁴⁷¹ Nous reprenons à notre compte une méthode d'interprétation proposée par Paul Ricoeur dans *Temps et récit*, Paris, Le Seuil, 1983, 3 Tomes où il développe le terme de mimesis emprunté à Aristote, « une imitation créatrice qui produit cela même qu'elle imite et ne se contente pas d'être la copie du réel. » Paul Ricoeur définit trois temps comme méthode d'analyse d'un texte. D'abord, la préfiguration « désigne l'enracinement de l'intrigue dans une précompréhension familière : celle que nous avons du monde de l'action... La préfiguration renvoie au monde auquel se réfère le récit tel qu'il est expérimenté par l'auteur réel mais aussi par le lecteur. ... La configuration (mimesis II désigne l'entrée dans le monde de la fiction proprement dite, la mise en forme du texte, c'est-à-dire le moment où la pensée de l'auteur s'arrache à l'expérience immédiate pour devenir une écriture, un texte. La refiguration désigne l'appropriation de l'œuvre par le lecteur. » REVAULD D'ALLONNES Myriam. « Autour des disparus de Daniel Mendelson ». *In Esprit*, Janvier 2011, p. 151.

du pouvoir politique, par le recours aux ordonnances, arrêtés et d'autres actes réglementaires, l'État se structure autour d'une compagnie de gendarmerie, d'une armée, d'une administration publique, de l'organisation d'un système judiciaire, de l'organisation de l'administration fiscale. Se trouvent ainsi posées les bases d'« un État de droit louvertureurien ». ⁴⁷² La formation de l'État en Haïti procède donc d'une logique d'appropriation, mais également de fermentation de pratiques locales, mais sans renier le legs colonial, de construction d'itinéraires particuliers. Des exemples ont montré que la construction de l'impérialisme occidental ou japonais aux XIX^e et XX^e siècles n'a pas rejeté les traces des autres empires antérieurs qui ont participé à sa formation. La compréhension de la formation de l'État procède ainsi d'une « combinatoire », d'une « diachronie », d'une « concaténation », d'un processus d'assimilation, d'accumulation, de révolution, de répulsion. ⁴⁷³ La re-conceptualisation de l'État en Haïti, s'inspirant de la sociologie historique comparée, tentera de s'échapper des rets de la colonisation, pour « retracer les itinéraires singuliers de pratiques, d'intérêts ou de groupes sociaux ». ⁴⁷⁴ Aussi, proposons-nous de regarder la formation de l'État en Haïti sous forme de rupture avec l'ordre colonial, mais en même temps par des sinuosités, des recoupements, des « séquences d'enchaînements », croisements féconds, des dérivations et des compositions par suppression, par ajustement de nouvelles institutions et de nouvelles pratiques.

Le concept de créolisation permet de saisir la spécificité de l'État en Haïti. En effet, la créolisation est ici convoquée sous l'angle de la stratégie évocatrice d'une politique d'affirmation, de contournement, de compétition des formes d'exclusion politique pour témoigner d'un déploiement d'une « identité nouvellement reconstituée. » Il s'agit du devenir de la politique dans le sens que les sociétés antillaises comportent un fond symbolique susceptible de susciter des formes inédites de l'agir politique. À ce moment la politique

⁴⁷² MOISE Claude. *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal CIDIHCA, 2002, p. 59. On peut consulter MADIOU, Thomas., *Histoire d'Haïti, Tome II 1799-1801*, Port-au-Prince, 189, 558 p.

⁴⁷³ Jean-François Bayart avec force rejette toute démarche inspirée des cultural studies qui cherche à dénoncer le poids colonial sur la formation de l'État. Il propose de s'inspirer de la démarche des empires précédents : « La fait impérial procède par concaténation, d'une formation historique à l'autre, et la problématique du legs colonial, qui obsède les postcolonial studies, doit tenir compte de cette complexité diachronique mieux qu'elles n'ont su le faire. L'Empire ottoman, mais aussi l'empire républicain de Venise sont les légataires de Byzance. la France, le Royaume Uni, l'Italie ont surimposé leur souveraineté ou leur prééminence à celles de l'Empire ottoman en Algérie et en Tunisie, en Égypte, au Soudan... Des projets impériaux se sont nourris de l'expansion impériale européenne en Asie et en Afrique, à l'instar d'Oman dans l'Océan Indien ou de Samory en Afrique Occidentale, et l'Empire ottoman a « emprunté » le modèle colonial européen pour rationaliser sa domination en Irak, en Libye, au Soudan. » BAYART, J-F. *Les études postcoloniales. Un carnaval académique. Ibid*, p. 88).

⁴⁷⁴ BAYART J-F, *Ibid*, p. 91, propose la sociologie historique comparée pour analyser la formation de l'État dans les sociétés extar-occidentales.

s'ouvre à une nouvelle aventure qui semble s'annoncer dans le passé et le présent des sociétés en question. Donc par destin de la politique, nous voulons préciser qu'il s'agit des sociétés qui semblent produire une conception originale et révolutionnaire du pouvoir portant en contrepoint une relation particulière avec « l'institution de la violence légitime. »⁴⁷⁵ La politique à envisager est une rupture avec l'ordre occidental. Ce qui se traduirait par la captation des espaces de souveraineté et d'épanouissement locaux, pour en faire des zones exclusives du champ épistémologique universel.

Cette tentative court le risque de reproduire les reproches adressés au *postcolonial studies* : elles « s'emparent de toutes les situations de domination à travers les âges, sans craindre les anachronismes ni les non- sens. »⁴⁷⁶ Elles sont également perçues comme porteuses d'une pensée programmatique alternative qui « décentre le questionnaire des humanités », installe « au cœur même de l'académie d'autres questions et d'autres savoirs », s'emploie à « traquer les continuités coloniales dans les imaginaires comme dans les comportements ». ⁴⁷⁷ Ces études post coloniales « superflues », inspirées d'autres approches explorées ailleurs,⁴⁷⁸ ne sont pas considérées comme étant porteuses de valeurs heuristiques propres, étant donné que ce champ épistémologique a été labouré dans les années antérieures par des auteurs anticolonialistes.⁴⁷⁹ Elles « apparaissent sous le visage d'un grand Carnaval académique, un moment de défoulement ». ⁴⁸⁰ De plus, des travaux universitaires ont inscrit leurs études dans le sillage creusé par des aînés par les analyses des situations coloniales qu'ils ont affinées depuis les années 80 non seulement en France mais encore dans les colloques internationaux. Néanmoins, Bayart Jean-François reconnaît l'originalité des *postcolonial studies* « d'avoir fait le lien entre la critique du colonialisme et d'autres formes de domination, notamment dans le domaine du genre, à des auteurs français, tels que Bourdieu, Deleuze et Foucault, qui néanmoins n'avaient pas véritablement intégré à leur réflexion le paramètre de

⁴⁷⁵ DORISMOND Edlyn. *L'ère du métissage. Variations sur la créolisation politique, éthique et philosophie de la diversalité*. Paris, Anibwé, 2013, p. 429.

⁴⁷⁶ BAYART, Jean François. *Des études post coloniales. Un carnaval académique* op.cit. 2010, p.17.

⁴⁷⁷ BAYART J-F. *Idem*. p. 19.

⁴⁷⁸ Les sublatem studies ont fait l'objet « d'approches comparables dans la plupart des pays occidentaux et au Japon tout au long des années 1980 : la microstoria italienne, l'Allagsgeschichte allemande, la nouvelle histoire médiévisite nipponne ou encore, en France, la réflexion de Michel de Certeau... la sociologie politique de la recherche hégémonique en situation coloniale et post- coloniale au Sud du Sahara, et les courants de l'étude du « politique par le bas » et des « objets politiques non identifiés ». (p. 43).

⁴⁷⁹ Aimé Césaire et son *Discours sur le colonialisme*, Senghor des Oeuvres poétiques, Memmi et *le Portrait du colonisé*, Fanon *Des damnés de la terre* et de *Peau noire, masques blancs* sont présentés pour Bayart Jean-François comme étant des chantres de l'anticolonialisme, pratiquant déjà avnat l'heure les postcolonial studies. (p. 20-21) Bayart analyse également les divers facteurs qui expliquent la faible prégnance des thématiques coloniales dans la recherche française (p. 35-36).

⁴⁸⁰ BAYART JF, p. 67.

l'empire... »⁴⁸¹ Ces *postcolonial studies, cultural studies* devaient renoncer à l'approche française, pour s'intéresser « à l'historicité du fait colonial en tant que tel, de l'historicité du rapport que nous entretenons aujourd'hui avec lui, dans notre monde dit « global » et de l'historicité de la mondialisation elle-même. »⁴⁸² Elles peuvent être d'un secours pour déconstruire des mots-valises comme celui de société civile, à sauver l'histoire de la nation.

La contribution principale ignorée par les études « subalternes », selon Bayart, réside dans l'interaction dynamique entre les indigènes et les colonisateurs : « l'institution de l'État colonial procède en partie de l'action autonome des colonisés et de l'historicité des sociétés occupées, indépendamment de l'action du projet et du savoir-pourquoi du colonisateur... Mais elle se retrouve dans la relation des sociétés à l'État colonial, que naît l'histoire de l'État post colonial. »⁴⁸³ L'approche distincte, qui recherche le face-à-face, l'affrontement, la confrontation, la séparation des champs ne participe pas de la compréhension de la genèse de l'État : l'historicité de l'État ne se borne pas à l'histoire coloniale, mais se définit au cœur de l'appropriation des élites indigènes collaborationnistes ou conflictuelles, « se greffe ... sur des processus endogènes de formation de l'État qu'elle n'a pas effacés, mais qu'elle a recomposés, amplifiés ou fondés, selon les cas et dans lesquels la domination s'est parfois délitée. Ce sont ces histoires conjointes au long cours, dont l'État est la focale, qu'il convient de saisir, tantôt dans leur interaction, tantôt dans leur parallélisme. »⁴⁸⁴

Les études jusque-là conduites sur l'État haïtien lui adressent une fin de non-recevoir. Elles sont teintées de radicalisme qui tranche sans nuances. « Ce qui émerge aujourd'hui de nation reste une société sans État... »⁴⁸⁵ écrit Régis Debray. Michaëlla Périna⁴⁸⁶ évoque le « non-État », Daniel Van Eeuwen observe « l'absence d'État ».⁴⁸⁷ Daniel Holly propose la qualification d'« un État inexistant ».⁴⁸⁸ Sauveur Pierre Etienne reconnaît que « depuis le mois de février 2004, ceux qui avaient encore des doutes ont dû se rendre à l'évidence que

⁴⁸¹ BAYART J-F, *Ibid*, p. 23.

⁴⁸² BAYART J-F, *Ibid*, p. 39.

⁴⁸³ BAYART, *Ibid*, p. 56.

⁴⁸⁴ BAYART, *Ibid*, p. 58.

⁴⁸⁵ DEBRAY Régis. *Haïti et la France. Rapport à Dominique de Villepin*. Éditions La Table Ronde, 2004, 119, p. 34.

⁴⁸⁶ PERINA, Mickaëlla, *Citoyenneté et sujétion aux antilles francophones*. Paris : L'Harmattan, 1997, 207 p.

⁴⁸⁷ Daniel Van Eeuwen et Yolande Pizetty, Existe-t-il des États dans la Caraïbe ? *Cahiers des Amériques latines* (16) 1993, p. 131-146.

⁴⁸⁸ HOLLY Daniel, *De l'État en Haïti : essai*. Paris : l'Harmattan, 2011, 238 p.

l'État fictif haïtien s'est effondré pour la deuxième fois en l'espace de dix ans, mettant en évidence la non-émergence de l'État moderne en dix ans ». ⁴⁸⁹ Mais de quel État évoque-t-on ?

Ces études procèdent à la lecture du sens, étudient des formes de l'État haïtien à travers la trajectoire de l'État occidental une démarche d'identification qui recherche de quelle manière la société haïtienne procède des attributs de l'État occidental (souveraineté territoriale et politique, organisation institutionnelle). La compréhension de l'État en Haïti, spécifique, particulier est analysée par le recours aux catégories d'analyse mal adaptées. La forme d'organisation politique véhiculée en Haïti reste très éloignée des sociétés occidentales qui ont vu sa construction et sa consolidation. Elles ont une dimension ethnocentrique : elles étudient le fait étatique à travers l'importation du colonialisme par la valorisation de l'idée de supériorité de l'État d'origine occidentale, au mépris d'une histoire locale, d'une culture autochtone.

Peut-on s'appuyer sur la sociologie de l'État telle qu'elle a été forgée par le paradigme wébérien : « what makes American political science unique in this theoretical conception between polity and political consciousness. Its definitions and models of politics in the postwar era have been largely premised upon a rejection of the existing form of polity and political consciousness. Its definitions and models of politics in the postwar era have been largely premised upon a rejection of the existing form of polity-the modern state-as a valid basis of political analysis. The implication is that genuine science of politics has been created, or at least the possibility of it now exists, because political theory has finally been severed from what heretofore had always been an ideological reflection or justification of a historically given polity. In this rejection of the modern state, indeed of the concept of the state as such, American political science has not only laid claim to creating a value neutral science of politics freed from normative issues of legitimation, but to the possibility of a universal science no longer tied to the historically given. » ⁴⁹⁰

Or pour Marx, les États prennent des formes différentes, ils se sont constitués dans chacune des sociétés en fonction de leur propre histoire. « L'État actuel change avec la frontière. Il est dans l'empire prusso-allemand, autre qu'en Suisse et en Angleterre, autre qu'aux États-

⁴⁸⁹ ETIENNE, Sauveur Pierre., *Elites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti (1697-2004)*, Thèse présentée à l'Université de Montréal, Avril 2005, 415 p., p. 4.

⁴⁹⁰ NELSON, Brian., *The making of the modern State. A theoretical evolution*, United States of America, 2010, p. 126.

Unis ». ⁴⁹¹ L'État est le produit d'une formation sociale déterminée, d'une culture spécifique. Né d'une configuration culturelle spécifique, l'État comme forme d'organisation politique ne s'impose comme solution à un problème déterminé, celui de résister au système féodal. Les sociétés qui en sont marquées « donnent naissance à un État bureaucraté qui parvient à dominer la société civile » sans être le simple instrument d'une bourgeoisie dominante. » ⁴⁹² Dans la pensée de Marx, c'est la féodalité, variable sociopolitique essentielle qui détermine la nature d'un type d'État particulier. La construction de l'État s'est opérée d'un processus d'émancipation de l'État de la domination de l'Église, de l'effacement de la confusion organique avec le souverain détenteur des attributs du pouvoir, de l'institutionnalisation, c'est-à-dire « par la séparation progressive de la puissance de l'État de celle du monarque » ⁴⁹³ L'émergence de l'État renvoie aux contingences locales, ne peut en être abstraite. Puisque « l'État est d'abord le produit d'une histoire, celle de l'Europe occidentale et d'une époque : celle de la renaissance. Cette évidence historique suggère que le fait étatique est avant tout la solution d'une crise. La construction étatique n'est donc pas le résultat du processus naturel de développement, mais elle semble dépendre du poids des relations de dépendance, des ambitions des pionniers de la configuration culturelle, des circonstances liées à la formation du champ politique. La construction de l'État n'est qu'une forme, parmi d'autres, de centralisation des instances politiques et elle se réalise selon des trajectoires différentes d'une société à une autre. L'échec de la construction de l'État dans les sociétés du tiers Monde ne s'explique pas seulement par l'insuffisance de leurs structures étatiques mais par l'impossible greffe, sur une tradition et une culture spécifiques, d'une formule de rationalisation politique dérivée d'une autre culture » ⁴⁹⁴

Les études sur l'État en Haïti soulèvent des réserves : elles supposent que l'organisation du politique dans la société haïtienne ne sera qu'un pâle reflet de la société occidentale. Certes, il existe un tronc commun, un schéma fondamentalement commun, une trajectoire d'évolution sensible identique mais le transfert d'institutions politiques ne relève pas seulement d'une action formelle. Il « recouvre des usages et des pratiques forcément différentes », qui renvoie à un « système de valeurs, de traditions propres à chaque pays ». ⁴⁹⁵ Nier l'existence de l'État en Haïti signifierait le refus à l'existence de l'originalité d'une construction politique, ce serait également privilégier l'hypothèse d'un modèle ethnocentrique, ramenant à l'idée

⁴⁹¹ BADIE, B. P. BIRNBAUM P. *Sociologie de l'État*. Paris : Hachette, 1982., p.17.

⁴⁹² *Idem.* p. 6.

⁴⁹³ CHEVALLIER, Jacques. *L'État*, Dalloz, 1999, 125 p.

⁴⁹⁴ BADIE, B. BIRNBAUM P. *op.cit.* p.104.

⁴⁹⁵ *Ibid.* 143 p. et sv.

de modernité politique une forme d'organisation particulière qui s'est épanouie en Europe et s'est diffusée dans les sociétés extra-occidentales.

Pour la compréhension de ce travail, il serait utile d'engager la discussion autour de la définition de « la faiblesse » de l'État. Comme préalable, il est intéressant de noter qu'à la suite des travaux de sociologie historique de l'État, toutes les sociétés même occidentales ne sont pas dotées de ce modèle d'organisation comme celui de l'État. La Grande Bretagne, la Suisse, l'Irlande, les États-Unis disposant d'un système politique convenable, sont dépourvues d'un État organisateur de l'unité politique et centralisateur.⁴⁹⁶ À ce titre, l'État est considéré comme faible : la Suisse et la Grande Bretagne sont en revanche dotées d'institutions représentatives qui assurent la direction de la société et parviennent à « s'autogouverner ». Entre les groupes émergent des compromis permanents qui garantissent les intérêts des groupes ethniques, religieux et linguistiques.⁴⁹⁷ Autrement dit, ces sociétés n'ont jamais éprouvé le besoin d'une administration forte, d'une bureaucratie wébérienne, d'une rationalisation poussée, fiable institutionnalisation de l'État. Pourtant cette faiblesse permanente de l'État n'apparaît pas comme un obstacle à la domination de ces pays (la Grande Bretagne et les États-Unis) dans les relations internationales. Pourquoi Haïti qui comme les États-Unis d'Amérique, a importé l'arsenal juridique et institutionnel français, comme les États-Unis s'est remis au droit comme principal rempart à l'arbitraire, comme la France a créé un ensemble d'institutions centralisées ? Haïti s'est constituée par une multitude d'individus issus de contrées différentes et disparates qui acceptent de renoncer à leurs origines tribales pour adhérer à un projet de création d'une patrie. Comment expliquer que l'hypothèse de la faiblesse de l'État soit frappée de recevabilité alors qu'elle ne s'est posée dans les mêmes termes qu'en Grande Bretagne, aux États-Unis ? Pourquoi Haïti, seule au monde, qui a illustré l'universalisme qu'accompagnent les droits de l'homme ne fasse pas objet d'une compréhension spécifique ? Il y a quelque chose sans doute de tragique dans cette quête de reconnaissance inaboutie de ce qui ressort de ce chaudron « d'apports européens, africains, amérindiens et asiatiques qu'aucun génie ne parvient à synthétiser », « à inventer ».⁴⁹⁸ La société haïtienne s'est forgée en opposant au modèle occidental le contre-modèle, perçu comme la contrepartie punitive de la rébellion, de l'affront anti-colonialiste. L'émergence d'un État en Haïti résulte plutôt de la non validation du projet de Toussaint

⁴⁹⁶*Ibid*, p. 213.

⁴⁹⁷*Ibid*, p. 215.

⁴⁹⁸DORISMOND Edlyn, *op. cit.*, p.3.

Louverture, de la radicalisation des luttes politiques conduites par les élites locales, dès 1806. Notre approche de la question dénuée de philosophie est politologique.

En nous inspirant de la définition de l'État de Max Weber, nous faisons nôtre la définition d'un « État faible » : l'adoption d'une définition négative d'un État, c'est-à-dire un État comme « une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé-la notion de territoire étant une de ses caractéristiques-revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc par l'unique source du « droit » à la violence. »⁴⁹⁹ Appliquée en Haïti, l'observation de Max Weber peut alimenter l'idée que la violence est consubstantielle à la construction du système étatique. Elle a marqué la trajectoire de l'État, depuis les luttes anti-esclavagistes, les affrontements sanglants entre les colonialistes suivis de la mise en place des institutions postcoloniales. Celles-ci sont travaillées par la violence, qu'elle mobilise ou instrumentalise en vue de la sauvegarde des acquis de l'indépendance nationale. Celle-ci n'a pas été le résultat des négociations mais bien d'une lutte armée qui s'est soldée par la défaite des troupes napoléoniennes. Ainsi, le recours à la violence eut des implications sur la nature des régimes politiques qui émergent après les années d'indépendance. D'une part, l'impréparation des élites à s'atteler à un projet de construction du nouvel État explique les survivances de l'ordre colonial dont le caractère violent fut critiqué. De l'autre, les rivalités entre les élites confirment l'hypothèse selon laquelle le projet de construction d'un État post-colonial est miné par le recours constant à la violence. Ainsi, le cas d'Haïti confirme le constat. « S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle au sens propre du terme, « l'anarchie ». »⁵⁰⁰ L'intégration de la violence se fait donc contrairement aux sociétés occidentales au détriment de l'État par les élites locales. L'intégration de la violence ne fait guère de doute, comme l'a expliqué Max Weber : « la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. » En effet, on ne peut douter de l'efficacité étatique qu'en s'interrogeant sur la finalité de l'organisation étatique. C'est le critère de la finalité qui opère le contraste entre ces deux contextes. Mais la littérature en relations internationales impose une approche qui permette de compléter, d'enrichir les formes diverses que recouvre l'étatisation.

⁴⁹⁹ WEBER Max. *Le savant et le politique*, Plon, 1959, p.124.

⁵⁰⁰ *Op.cit.* p.124.

Ainsi, nous proposons d'établir une classification qui mette en évidence la capacité non seulement d'illustrer la violence en tant que « groupement politique » structuré mais encore la capacité de répondre aux exigences cruciales de la population et de marquer son autonomisation aux acteurs de la société civile. Selon trois niveaux de graduation nous établissons la classification entre « État fort », « État faible », « État défaillant » « État fragile », « État assailli » et « État effondré ». D'abord, un « État fort » doté d'autorités publiques autonomes fait montre de sa capacité à assumer les fonctions régaliennes y compris la capacité de les assumer en toute autonomie et efficacité sur son territoire y compris la capacité de conduire des opérations de protection, de prise en charge de ses concitoyens à l'extérieur de ses frontières. Un « État faible » est celui qui « se caractérise par de grandes difficultés à subvenir aux besoins de la population tels que la santé, l'éducation, la défense nationale, les services sociaux de base ou encore la sécurité publique. »⁵⁰¹ Tandis qu'un « État défaillant », soutenu par une intervention extérieure est celui qui correspond à la « disparition des capacités de l'État de s'acquitter de fonctions essentielles. Lorsqu'elles existent encore, les institutions étatiques sont largement dysfonctionnelles. »⁵⁰² Un « État effondré » est « l'État qui continue à bénéficier de la reconnaissance formelle du système international, mais dont les institutions ne correspondent aux définitions premières de l'autorité et des tâches gouvernementales. »⁵⁰³ C'est l'État qui, dépassé par les difficultés, « par son autorité, ses services publics n'apparaît pas au service de l'intérêt général que tensions communautaires ou ethniques apparaissent ou triomphent. »⁵⁰⁴ Cette tentative de classer les États n'est pas aussi évidente. Elle est autant imprécise qu'équivoque : les analystes s'égarerent en imprécisions, embarqués dans cette uniformisation classificatrice incapable de mesurer la pertinence des réalités mouvantes et variables. Aussi, Serge Sur propose-t-il de développer une approche maximaliste qui relativise le concept d'État défaillant. « Allant toujours dans le sens de la généralisation, ne peut-on pas se demander si l'expression même d'État défaillant n'est pas un pléonasme, si l'État n'est pas de nature défaillant, c'est à dire incapable d'assurer le maintien de relations internationales stables et paisibles, si l'État, si la forme d'organisation

⁵⁰¹ Des États sont cités en référence comme ceux du Nigéria, de la Papouasie Nouvelle Guinée, de la Côte d'Ivoire ou du Zimbabwe. Voir DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford, TANNER Samuel, « La gouvernance de la sécurité dans les États faibles et défaillants », *Champ pénal/Penal Fiel* . Vol. IV, mis en ligne le 8 novembre 2009, [consulté le 2 février 2014]. Disponible sur: <http://champhenal.revues.org/620>. D.

⁵⁰² DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford, TANNER Samuel, « La gouvernance de la sécurité dans les États faibles et défaillants, *Idem*, p. 3.

⁵⁰³ Voir ZARTMAN, W.I. (ed). *Collapsed States : The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. London: Lynne Rienner. 1995. 303 p.

⁵⁰⁴ *Op.cit.*

politique des sociétés qu'est l'État n'est pas en elle-même un fauteur de troubles, de violence, de conflits, qu'il faut dépasser pour d'autres formes d'organisation politique. »⁵⁰⁵ Ensuite, les critères établis pour distinguer les États ne sont pas certains : « États faibles, incertains, mous ». Les critères utilisés vers les années 60 sont les mêmes utilisés aujourd'hui : frontières instables, absence de cohésion nationale, pouvoirs autoritaires et fragiles, incapacité d'assumer les fonctions régaliennes, développement de la criminalité, de la corruption. Ainsi, en d'autres termes, les difficultés changent d'un État à un autre. Cette « vision superficielle et rapide » des États « conduit à cette constatation qu'il faut distinguer plusieurs types, éventuellement plusieurs degrés, éventuellement plusieurs degrés de défaillance. C'est là où l'on peut se demander s'il est fondé de rassembler sous un même terme des situations en réalité différentes, s'il ne faudrait pas raisonner en termes de situations plutôt qu'en termes de catégorie. »⁵⁰⁶

Appliquée en Haïti, la notion d'État faible renvoie à des manifestations diverses qui se confondent avec celles d'un État fort, d'un État failli, d'un État défaillant : elles sont « enchevêtrées », différenciées, variables. Des indices d'un État effondré viennent à disparaître pour laisser la place à un État faible. Ils peuvent changer de forme, « avoir une dimension évanescence, « plastique » Sous les effets conjugués de la dégradation de l'environnement, de la dégradation économique, et des crises politiques successives, l'État en Haïti fait face à des degrés d'efficacité plus ou moins discutables. Ces manifestations peuvent être interprétées de diverses façons, en fonction des critères différents, des frontières artificielles. Des analystes identifient à travers un prisme différent des phénomènes, des pratiques qui illustrent la défaillance, la faiblesse, l'effondrement, l'occupation de l'État. Ainsi, l'État en Haïti depuis 1986 a dû montrer des signes de faiblesse qui, à tort ou à raison, donnent lieu à des interprétations divergentes. De plus, l'analyste est souvent tenté d'étudier les difficultés de l'État en Haïti à travers les défis observés dans les sociétés africaines. Or Haïti, par exemple, n'a jamais été assailli par des armées des pays frontaliers. Les États-Unis d'Amérique y sont intervenus à deux reprises, dans deux circonstances politiques différentes. Haïti n'a pas été non plus déstabilisée par des groupes de mercenaires se réclamant de la partition du pays. En d'autres termes, le sens de la nuance impose donc la prudence, se gardant de généraliser une approche particulière. La notion d'État faible en Haïti ne recouvre pas la même charge symbolique, le même contenu, les mêmes référents que si l'on examine

⁵⁰⁵ SUR Serge, « Sur les États défaillants », *Commentaire*, n°112, hiver 2005. p. 2.

⁵⁰⁶ *Ibid*, p. 4.

la question en Afrique. Au risque de verser dans la désignation d'un État métaphorique, nous posons l'hypothèse que l'État en Haïti s'est révélé tremblant.

Cette caractéristique fluctuante du moins d'État du plus d'État est mise à contribution par les acteurs politiques et la société civile. Chacune de ces manifestations pro-étatiques, dans le sens de l'extension, ou de la réduction du champ étatique s'accompagne de nouveaux instruments normatifs, législatifs. Ces formes poussées ou réduites d'organisation étatique se déploient dans un univers décrit par Foucault comme un « ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions règlementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ». ⁵⁰⁷

Se risquerait-on à dénier à la nation haïtienne son existence ?

- **La nation : formation constante.**

On ne peut traiter l'Etat comme objet d'étude sans porter un intérêt à l'Etat-nation. On ne s'accorde pas tous sur l'existence de la nation haïtienne. Nous soutenons l'hypothèse contraire. De nombreux exemples ponctuent la formation de la nation haïtienne, par recompositions, cristallisation, réappropriation du récit national. Haïti est une terre composée d'Amérindiens, les engagés, les captifs noirs, les nouveaux libres, la nation haïtienne s'est forgée par à coups successifs. ⁵⁰⁸ L'accès à la citoyenneté à ces derniers apparaît compromettant, du fait de la concurrence des élites politiques et économiques qui, influencées par la civilisation européenne, parviennent à instaurer des barrières d'entrée dans la société par le recours à divers critères: le lieu de résidence (villes/campagnes), le recours à des instruments répressifs, la profession, une politique fiscale prédatrice des ressources du paysanat, l'accès à la propriété, la religion, la couleur de peau. Pourtant, cette élite est placée en situation d'autarcie « initiale entre une communauté internationale hospitalière et indifférente, et une paysannerie en formation dotée de ressources pour tenir en échec les tentatives de la détruire. » ⁵⁰⁹

⁵⁰⁷ FOUCAULT Michel. *Dits et écrits, 1954-1988*, Tome III, Paris, Gallimard, 1994, p. 299.

⁵⁰⁸ CASIMIR Jean, Histoire de l'Etat et histoire de la nation, p.37. (Sous la dir.) BARTHELEMY Gérard et GIRAULT Christian, *La République haïtienne. Etat des lieux et perspectives*. Paris : Karthala, 1993,485p.

⁵⁰⁹ CASIMIR Jean, *Haïti et ses élites. L'ininterminable dialogue de sourds*. Port-au-Prince : Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, p.123.

Le passé haïtien est formateur de la nation. Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles construisent les représentations mémorielles par leur intégration dans le corps politique et social. D'abord, la révolution haïtienne est travaillée par des références historiques, des séquences humiliantes, glorieuses qui rendent compte de la formation de la nation. En ce sens, le 18 novembre 1803, la bataille de Vertières, pourtant occultée dans l'histoire française, «l'acte d'union accompli lors de la guerre d'indépendance, et par le fait même un modèle d'unification pour les peuples noirs en général luttant pour le droit à l'auto-détermination»⁵¹⁰ est une date mythique, une exception dans l'histoire universelle, fondatrice d'un modèle d'Etat-nation spécifique. Elle a fait de l'accès à la citoyenneté le refus de l'asservissement et constitue une source de légitimité politique. La rupture avec l'ordre colonial s'accompagne de l'émergence d'une société libre qui, à la faveur des événements qui se sont déroulés à des moments cycliques, a forgé la nation, construisant un récit national, par le partage des valeurs communes et l'adhésion à des modalités de vivre ensemble.

Mais à partir du début du XX^{ème} siècle, le concept Etat-nation connaît une crise due à l'intervention des troupes nord-américaines en 1915 qui imposent aux autorités haïtiennes la domination d'un appareil de contrôle en dehors de leur approbation. L'Etat-nation en Haïti s'affirme également à travers les malheurs, les moments émotionnels, les expériences d'une communauté souffrante, les séquences traumatisantes, les dynamiques deshumanisantes. Elles raffermissent les liens d'une résistance permanente, «un réservoir de résistance et de préservation de toute homogénéisation»⁵¹¹ rattachée à «un territoire précisément borné et délimité par les frontières» et que ce territoire est habité par «une population constituée en communauté nationale dont l'Etat codifie les critères, qui lui est attachée physiquement et imaginativement, d'autre part un appareil d'Etat dont la souveraineté s'exerce pleinement et légitimement à l'intérieur des dites frontières qui le séparent des Etats voisins.»⁵¹²

⁵¹⁰ LE GLAUNEC Jean-Pierre, *L'armée indigène. La défaite de Napoléon en Haïti*. Canada :Lux éditeur, 2014,p.143.

⁵¹¹ DORISMOND Edlyn, *L'ère du métissage. Variations sur a créolisation. Politique, éthique et philosophie de la diversalité*. Paris :Anibwe éditions,p.210.

⁵¹² KAHN Sylvain, *L'Etat-nation comme mythe territorial de la construction européenne. L'espace géographique*. Paris :Belin, 2014/3 (Tome 43),p.240-250.

2. Les troubles de la personnalité de la démocratie haïtienne

Evoquer la démocratie haïtienne n'est pas un vain mot. Comme toute société grandit, évolue, selon les principes durkheimiens, à l'ombre des contraintes spécifiques, la société haïtienne fait le choix de vivre en démocratie. Elle semble s'inspirer des différents modèles, mais ses difficultés à les intégrer dans une combinatoire qui lui est propre, font d'elle une « malade », qui a des troubles de la personnalité. Quelle est la nature de ses troubles ? De quels troubles de la personnalité serait-elle atteinte ? N'a-t-elle pas toutes les difficultés du monde pour grandir, s'épanouir, éviter les crises à répétition ?⁵¹³

Haïti semble être frappée par la lassitude transitionnelle. Celle-ci se définit comme un processus répétitif de crises politiques depuis 1986 qui prennent des formes différentes. Elles partagent un point commun : l'absence de compromis politique entre les acteurs politiques qui s'engagent dans la conquête et l'exercice du pouvoir en Haïti. Or cette maladie infantile de la démocratie haïtienne semble faire l'objet d'une revendication assumée des acteurs politiques haïtiens. Se référant aux démocraties occidentales qualifiées « d'adultes », ils espèrent accomplir leur rattrapage démocratique de deux siècles, pour se conformer aux exigences « aux schèmes des démocraties occidentales contemporaines ». Une telle conception du rôle que les acteurs se font d'eux a des impacts réels sur la faiblesse de l'État.

La période qui s'ouvre à l'après Duvalier, en 1986, définit les modalités de l'action partisane à la vie politique. La démocratie mise son épanouissement sur la dynamique de création et d'adaptation des partis politiques. La loi sur le fonctionnement des partis politiques vise à accompagner les partis politiques dans l'accomplissement de ces deux fonctions fondamentales : socialiser les citoyens en canalisant leurs choix et leurs énergies, proposer une offre politique clairement identifiée, faciliter le filtrage des candidats à travers des procédures de désignation transparentes et compréhensibles pour les citoyens, et notamment, rompre tout lien avec le pouvoir d'un homme, non enserré dans un cadre institutionnel.

De 1986 à 1990, le bilan des actions conduites par les partis politiques mérite d'être analysé. D'abord, le droit de se réunir en association, acquis de hautes luttes (dans les premières années du régime Duvalier, un décret-loi en date du 29 Avril 1969 interdira l'activité de tous partis politiques) a permis de montrer que la diffusion du modèle occidental s'est imposée

⁵¹³ Ces questions sont inspirées de l'étude de Cynthia Fleury sur les « pathologies de la démocratie », des travaux conduits dans le cadre du Centre d'histoire de la philosophie moderne, au CNRS. Cet ouvrage est publié chez Fayard, 2005, p. 10.

selon la formule du politiste norvégien Stein Rokkan, comme instrument d'interprétation par « l'intégration d'une collectivité désormais marquée par des solidarités politiques, liée par une commune citoyenneté, mais aussi par des croyances partagées », et comme agent de conflit au sein d'une société divisée par des clivages et par le jeu de la libre concurrence par le pouvoir. »⁵¹⁴ Il convient de s'interroger sur l'impact de cette candidature sur la vie politique, et comment les unités partisans de gauche se positionnent sur l'échiquier politique.

2-1. Le bouleversement de la vie politique

Kern Delince dans son étude sur les partis politiques en Haïti implantés en 1986, reprend le concept de Robert Michels, considère que les organisations partisans étaient de nature oligarchique, c'est-à-dire en une direction confiée à une minorité inamovible composée de membres issus des réseaux étroits du parti. On peut s'interroger par ailleurs sur la nature oligarchique de ces organisations. Robert Michels considère que la tendance à l'oligarchie est le résultat d'une « spécialisation technique » exigée par la professionnalisation de l'organisation partisane. « La spécialisation technique, cette conséquence inévitable de toute organisation plus ou moins étendue, rend nécessaire ce qu'on appelle la direction des affaires. Il en résulte que le pouvoir de décision, qui est considéré comme un des attributs spécifiques de la direction, est à peu près rétive aux masses et concentré entre les mains des chefs seuls. Et ceux-ci, qui n'étaient au début que les organes exécutifs de la volonté collective, ne tendent pas à devenir indépendants de la masse, en se soustrayant à son contrôle. »⁵¹⁵ De son côté, K. Delince analyse le « rôle non négligeable des partis dans l'effort de transition vers un régime politique ». ⁵¹⁶ Il retient cinq principaux partis politiques :

- Le Comité national du Congrès des mouvements démocratiques (C.O.N.A.C.O.M), fondé le 17 Septembre 1987, d'essence socialiste ;
- Le Parti Nationaliste Progressiste Révolutionnaire Haïtien (P.A.N.P.R.A), fondé en Août 1986 proche du parti socialiste, membre de l'Internationale Socialiste ;
- Le Front National pour le Changement et la Démocratie (F.N.C.D) créé le 14 Juin 1990, d'essence socialiste et social-démocrate ;

⁵¹⁴ BADIE, Bertrand. *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. 1992, *op. cit.* p. 178.

⁵¹⁵ MICHELS, Robert. *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Flammarion, 1971, p. 32.

⁵¹⁶ DELINCE Kern. *Les forces politiques en Haïti*, 1992, *op.cit.* p.158.

- Le Mouvement Pour L'Instauration de la Démocratie en Haïti (M.I.D.H) se rattache à la droite.⁵¹⁷

L'univers partisan a connu une évolution significative après le départ de Duvalier. Si certains partis politiques sont considérés comme des organisations peu sensibles à l'intégration des règles démocratiques, pour d'autres l'hypothèse de l'oligarchie est infondée. Ils sont trop jeunes, trop faibles, peu outillés et expérimentés pour se constituer une force puissante dans la perspective de concurrencer les autres « réseaux », de rivaliser avec les autres groupes concurrentiels pour le partage du pouvoir.

Le jeu partisan a été initié alors que des groupes sociaux s'étaient constitués depuis des années. Non institutionnalisés, ils ont la capacité d'influencer les gouvernements. Ces groupes exercent sur la société haïtienne une influence due aux ressources matérielles et symboliques dont la mobilisation et la pérennité entraînent une recomposition de l'hégémonie sociale.⁵¹⁸

La dynamique partisane s'affirme depuis 1986, non sans difficultés. Certaines formations partisans ne parviennent à réussir leur insertion dans le champ politique. Créés dans un contexte post dictatorial, peu habitués au mode de fonctionnement, « pour organiser l'expression du suffrage universel, les partis politiques ont été très vite associés, dans leur histoire, à la gestion des régimes pluralistes, jusqu'à se confondre avec les données de fonctionnement de la démocratie. »⁵¹⁹ Ayant des difficultés à intérioriser les exigences de la logique partisane, les dirigeants des partis n'ont pas réussi en quatre ans, à transformer, sans être détenteurs du pouvoir, les conditions de vie des citoyens. Ils n'arrivent pas non plus à devenir des machines de patronage, des logiques de népotisme, dotées de la capacité de répondre au chômage de masse, à transformer la réalité matérielle des citoyens. De plus, les adhérents de ces partis recherchent des promotions individuelles au sein des institutions de l'État.

Les attentes des populations et les objectifs des partis politiques ne sont pas convergentes. Sous la dictature de Duvalier, le multipartisme était frappé d'irrecevabilité. Les partis pionniers avaient la fonction de structurer les pressions en vue de la libéralisation du régime

⁵¹⁷ STOTZKY, Irwin, *Silencing the guns in Haïti: the promise of deliberative democracy*, Chicago : University of Chicago Press, 1997, 294 p.

⁵¹⁸ DELINCE Kern décrit les groupes sociaux comme des forces politiques : la présidence de la République et le gouvernement, l'Ambassade des États-Unis à Port-au-Prince, l'armée, l'Église Catholique, les organisations patronales et les hommes d'affaires, les syndicats, les groupements politiques.

⁵¹⁹ *Idem*.

duvaliériste. Le processus de libéralisation politique de Jean-Claude Duvalier se trouve soumis au contrôle et aux pressions des gouvernements et des organisations occidentales. La recherche de l'appui extérieur est nécessaire : les fondateurs des partis politiques y ont puisé des références, des symboles, des structures, des programmes, des idéologies. D'autres bénéficient d'une formation en droit puis fréquentent des militants issus des partis occidentaux. À ce point de vue, Bertrand Badie étudie le rôle de l'implantation des partis politiques dans les sociétés du Sud, il explique : « L'importation de la logique partisane répond à des considérations stratégiques, porteuses d'autres fonctions : servir d'instrument de sortie d'un ordre politique passé...La logique de la sortie est paradoxalement la source principale de la dynamique d'imitation. »⁵²⁰

Les partis politiques tentent de concourir au suffrage universel. Certains ont désigné en adoptant des procédures transparentes, légitimées dans les démocraties confirmées, leurs candidats. Tel n'est pas le cas de la candidature de Jean-Bertrand Aristide.

2-2. Le poids prédominant des facteurs personnels

Le régime présidentiel duvalérien était contesté dans ses comportements monopoleurs au pouvoir. Ne l'ayant pas inventé, Duvalier a puisé dans les ferments de l'histoire politique haïtienne les traits de l'autoritarisme. En conséquence, sous Duvalier, l'espace étatique s'est amplifié, puisque le régime duvalérien poursuit l'œuvre de consolidation du modèle légué par l'occupation américaine d'Haïti. Il ne s'agit pas d'un État faible sous Duvalier. D'une part, il a hérité le poids de la puissance publique organisée par les États-Unis d'Amérique : mise en place de nouveaux appareils administratifs, la création d'une gendarmerie, édification d'une nouvelle organisation de la force publique, efficacité des services des douanes chargés de la collecte des taxes. De l'autre, Duvalier a profité du « renforcement du vieux présidentielisme autocratique en vigueur tout au long du XIX^e siècle. Enfin, Duvalier hérite et renforce un « État bureaucratique autoritaire » quoique secoué par le nationalisme noiriste face à l'oligarchie mulâtre et l'émergence de l'armée dans le champ politique.⁵²¹

Le poids personnel de Duvalier dans le système politique est un élément déterminant dans l'émergence d'un État post-duvalérien. La domination de Duvalier sur le régime politique

⁵²⁰ BADIE B. *L'État importé, op. cit.*, p.179.

⁵²¹ Voir HECTOR Michel, « Jalons pour une périodisation », p. 40 et sv, In HECTOR Michel, HURBON Laënnec (dir.) *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme 2008, 365 p.

renvoie aux luttes féroces pour la conquête du pouvoir. Elles ont eu des conséquences sur les institutions. Ayant été vassalisées par le régime duvaliérien, elles sont devenues tremblantes, affaiblies, fragilisées par les affrontements entre les acteurs politiques. Sous couvert de luttes partisans confiées à des structures rationnelles, ces derniers adoptent des comportements politiques qui consolident les pratiques du pouvoir dans un contexte autoritaire.

La lutte pour le pouvoir se définit comme un affrontement entre personnes où les rivalités et les inimitiés ne peuvent être arbitrées, gérées par l'autorité et les institutions publiques. Cette lutte qui s'organise autour des enjeux matériels, symboliques, n'obéit pas à des règles impersonnelles. Ce sont des règles informelles qui fixent les liens de sujétion et organisent les rapports, non dans un cadre institutionnel, mais dans un rapport souvent qui mélange les relations affectives et la domination du chef. Ce poids lacunaire de la règle de droit fait du chef du parti politique un dirigeant inamovible, calculateur, ombrageux, organisant le parti autour de sa personne, empêchant la formation de toute ligne contestataire ou frontale. Telle est l'observation qu'on peut faire à propos de la désignation de la candidature de Jean-Bertrand Aristide.

L'effet de la candidature est destructurant sur la vie politique. Le Front National pour le Changement et la Démocratie avait déjà désigné son candidat Victor Benoit. « Aristide a démis le candidat officiel de cette formation » malgré le mode de désignation démocratique de ce candidat. Alors que la procédure combine des manœuvres souterraines, dissimule des compromis, des réalités complexes qui émergeront tardivement.

Il faut noter que la candidature de Jean-Bertrand Aristide n'a pas été démocratique et qu'en général, tous les partis politiques haïtiens, malgré leur jeunesse, en 1990, ont appliqué deux types de désignation : l'investiture partisane et la candidature spontanée. Dans le premier cas, le candidat imprime son influence sur son parti politique, à un point tel que le caractère naturel de sa candidature s'impose aux yeux des militants de l'opinion publique. Il bénéficie du soutien des militants et entraîne une dynamique de sa campagne électorale. Dans le second cas, le candidat exclut toute négociation pour imposer même à ceux qui s'y seraient opposé sa candidature. L'obtention d'une investiture partisane n'est qu'un artifice, parce qu'elle relève du formalisme juridique et administratif. Le candidat présidentieliste garde toute son indépendance. Le caractère personnel de sa candidature ne subit aucune mutation malgré la violation des règles constitutionnelles de désignation. Aristide, une fois parvenu au pouvoir,

prend ses distances avec le Front National pour le Changement et la Démocratie (F.N.C.D) : il explique « Le F.N.C.D me demandait de clarifier ma position, de me déclarer. Pas question pour moi de prendre sur place sans l'aval de tous, sans son accord à lui. Pas question non plus d'être le candidat d'un parti, si proche soit-il de mes options. Même d'un groupe de partis. »⁵²²

La candidature d'Aristide revêt alors une dimension exceptionnelle, extraordinaire, c'est-à-dire elle ne respecte pas « la logique supra-partisane ». Les négociations, ou les compromis dont on ignore la nature rapprochent la candidature d'un type non-transparent. Mais l'analyse de la candidature ne peut faire l'économie du contexte que mettent en avant certains protagonistes, du fait de la candidature menaçante de Roger Lafontant, ou de la victoire de Marc Bazin. Le candidat de la gauche électoraliste entre en politique, doté d'un statut qui en dit long sur l'avenir politique de cet homme et de son « camp ». Il bénéficie d'une légitimité messianique, conforme à la sociologie wébérienne qui n'est la composition de ses relations personnelles et d'une légitimité conjoncturelle, ou événementielle, étrangère à toute logique partisane, qu'elle détruit, ou capte à son profit. Elle relève d'un mythe, opérant sur une « grâce personnelle et extraordinaire » de M. Aristide. Cette autorité se « caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est là le pouvoir « charismatique » que le prophète exerçait dans le domaine politique-le chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue ou le chef d'un parti politique. »⁵²³

Mais ce mythe fondateur d'une nouvelle dynamique de la réinvention de l'État en Haïti, de la faiblesse de l'État, dès 1990, se construit de façon consciente, procède d'un système plébiscitaire, associé à l'unanimité, comme nouvelle modalité d'une figure supra-nationale de rassemblement. Comment ce mythe s'est-il illustré ?

Jean-Claude Jean et Marc Maeschalck ont cerné dans ses complexités et ses variantes l'instrumentalisation du mythe dans l'émergence de ce pouvoir. « Le peuple a retrouvé une figure pour son désir de survie et d'affirmation. Avec Aristide, il peut partager sans arrière-pensée cette vocation mystique de réaliser le rêve de ses ancêtres. Aristide conjoint une

⁵²² ARISTIDE, Jean-Bertrand Aristide. WARGNY, Christophe., *Tout homme est un homme*, op.cit. p. 142. Ce témoignage mérite d'être complété : « Evidemment, des contacts avaient été pris plus ou moins officieusement avec Aristide depuis le mois de juillet par l'entremise de Ben Dupuy ».

⁵²³ WEBER, Max. *Le savant et le politique*. 1994, op. cit. p. 126.

réputation et un mythe : c'est un pauvre, il a été réprimé par l'Église et par les macoutes, il a déjà prouvé sa fidélité à la cause du peuple, il n'a pas peur de la mort, il est prêt au sacrifice ; un pauvre n'a que sa vie à donner, mais c'est sa plus grande richesse et sa plus grande force. Sa lutte est authentique, il ne ment pas et il ne joue pas comme les politiciens issus de familles riches. De plus, Aristide est un intellectuel, il a étudié à l'étranger, parle très bien le français, l'espagnol et l'anglais ; il connaît les langues bibliques. Il sait aussi utiliser la ruse, comme le conseille l'Évangile. Il est la meilleure carte des petits au milieu des grands de ce monde qui se sont ligüés contre les pauvres d'Haïti. Les attentats marqués contre Aristide ont permis au mythe de prendre forme et de devenir carrément une figure de légende populaire. »⁵²⁴

Aristide a bien perçu le poids significatif des modalités de cette candidature. Les effets qu'il entraîne sur le champ politique, sur l'avenir de la démocratie participent de son emprise qu'il exercera, non pas en satisfaisant aux exigences de la démocratie mais de celles qui relèvent de sa personnalité propre.

La démocratie exige que la personnalité de l'homme s'efface derrière le choix objectif des électeurs. La candidature d'Aristide dans les conditions exposées antérieurement, montre comment les effets des partis politiques ont été inefficaces. Alors qu'ils tentent de socialiser la vie politique d'Haïti, en suscitant les motivations des électeurs, l'émergence spontanée de l'ancien prêtre des bidonvilles soulève une contradiction au sein de la société haïtienne. Ils ont permis aux électeurs de choisir non pas des hommes, mais des valeurs diffusées par les organisations partisans. Certes, les références aux hommes ne sont pas inutiles dans le choix des électeurs, mais elles sont reléguées au second plan. Dans ce cas, la prophétie et l'offre programmatique sont antinomiques : la première est une vision idéalisante de la réalité, une perception déformante de la réalité, tandis que la seconde une tentative de la transformer, en recherchant l'adhésion de l'électeur en « adulte responsable ». Donc, la relation de l'électeur à Jean-Bertrand Aristide est fondée sur des références extra-partisans. En démocratie, l'électeur place sa confiance dans l'élu, le remet en question en cas d'insatisfaction, à des périodes régulières. Haïti entre dans une phase où l'apprentissage de la démocratie est absorbé par des pratiques annonciatrices qui affaiblissent l'État.

On peut faire remarquer que dans les démarches occidentales, l'adhésion de l'électeur ne s'obtient pas seulement par l'offre programmatique de qualité, mais encore par la capacité de

⁵²⁴ JEAN, Jean-Claude, MAESSCHALCK, Marc. *op. cit.* p. 40.

mobilisation du candidat, par l'amélioration de ses stratégies de marketing électoral. L'électeur est également demandeur de rêves, d'illusions : citoyen responsable, l'électeur inséré dans un cadre démocratique, comprend les contraintes des élus à honorer leurs promesses, mais réfléchit en acteur rationnel, c'est-à-dire analyse les coûts/avantages de son choix de candidat au moment du vote.

La candidature d'Aristide, instrument caché de reproduction de désenchantements, ne s'appuie pas sur un programme. Pourtant, il constitue et définit l'ensemble des décisions et mesures du candidat qu'une fois élu, il applique. Il tient compte des contraintes imposées par la réalité. Elaboré dans une conjoncture donnée, il condense le passé, le présent qui motive le choix des électeurs. Le programme, enfin, sert de boussole aux citoyens, des points de référence aux âmes désemparées par des crises à répétition et des phases annonciatrices de déclin. Mais en Haïti, sous l'ère de Jean-Bertrand Aristide, les promesses du candidat imposent aux électeurs une épreuve collective, par procuration, une résignation attentiste par naïveté et une désaffection calculée par le choc des frustrations. « On m'a souvent reproché l'absence ou le flou de mon programme. Le temps manquait ? Mauvaise excuse. « La chance qui passe », puis « la chance à prendre » sont deux textes de base, longs intéressants, mais souvent indigestes et inaccessibles pour 90 % des haïtiens. Le peuple avait fait son programme. Pas besoin d'un devin pour le mettre en forme après des années de lutte contre le néo-duvaliérisme. Un programme simple : dignité, transparence, participation. Ces trois notions s'appliquent aussi bien au domaine politique et économique que moral. »⁵²⁵ Le programme peut être nuancé dans son poids symbolique dans l'organisation de la vie partisane. Dans les démocraties consolidées, le programme est objet de frustrations quand il y a un décalage entre son contenu et son application. Il est objet de pression de la part de l'élu qui s'y réfère pour justifier la cohérence de sa politique : si sa politique est couronnée de succès. Si elle échoue, l'élu met en avant les contraintes extérieures à sa politique qui l'empêchent de réussir.

La candidature d'Aristide renoue avec les mouvements sociaux. Ils soupçonnent les partis politiques de leur méconnaissance des contraintes économiques et sociales des catégories les plus faibles. Elle ouvre ainsi le chemin sur la banalisation de l'outil programmatique dans un contexte d'étouffement de la raison. Les partis politiques qui soutiennent Aristide et qui recherchent la coloration modernisatrice sont placés devant une difficulté supplémentaire.

⁵²⁵ ARISTIDE, J-B. WARGNY C. *Tout homme est un homme, op.cit.*, p.151.

Alors qu'ils cherchent à s'assurer de la légitimation des électeurs en leur présentant des axes programmatiques, ils sont amenés à relativiser cette quête de réhabilitation du politique. Nous pouvons évoquer ce que Badie appelle «une logique de cercle vicieux : perdant leur faculté de mobilisation, les partis politiques ne sont plus que les supports d'un jeu de rivalités factionnelles entre élites au pouvoir ; ils alimentent ainsi la contestation dont ils sont victimes de la part des mouvements sociaux particularistes qui appellent, précisément sur cette base, à une sortie du politique et à la construction de contre-sociétés qui, à leur tour aggravent l'incapacité mobilisatrice des partis classiques.»⁵²⁶ A cette défaillance partisane s'ajoute l'effondrement de la dynamique fonctionnelle des partis politiques.

2-3. La sélection du candidat par les partis politiques

N'ayant pas choisi le recours aux élections primaires, les partis politiques en 1990 ont choisi deux modes de sélection de leurs candidats à la présidence de la République. La candidature naturelle est le mode retenu par certains partis politiques où le dirigeant du parti s'est déclaré candidat par automaticité, même si un vote des militants est sollicité (Rassemblement des Nationaux Démocrates Progressistes R.D.N.P, Parti Agricole Industriel National P.A.I.N, Mouvement pour l'Instauration de la Démocratie en Haïti M.I.D.H). Leur autorité au sein du parti ne souffre d'aucune concurrence, et n'est mise en question par des groupes dissidents. Il s'agit d'une candidature institutionnelle, c'est-à-dire que la désignation du candidat obéit à des règles internes aux partis politiques, maîtrise les échelons de la vie du parti, intériorise les codes de l'exercice du champ politique.

Ensuite, la candidature marquée par la personnalisation du pouvoir. Les partis politiques mettent en veilleuse les procédures de désignation auxquelles ils ont adhéré pourtant. Ils engagent certaines personnalités politiques pour mener le combat électoral. Ce mode de désignation du candidat suppose, par hypothèse, que le désigné adhère aux axes programmatiques, aux valeurs, aux idées diffusées par les partis politiques. Le candidat adopte deux positions antinomiques : il s'inspire de la ligne majoritaire du parti, soit il s'y oppose.

La personnalisation du pouvoir est un danger pour la démocratie, décrit Alexis de Tocqueville. Pour la démocratie, « le danger provient principalement de la charge entropique de l'individualisme. En démocratie, « l'individuation », principe d'émancipation personnelle,

⁵²⁶ BADIE, B. op.cit. p.183.

a en effet tendance à se parodier elle-même, pour finir par se transformer en égocentrisme ravageur. »⁵²⁷

Enfin, il est nécessaire de noter que la personnalisation du pouvoir se base sur la paralysie des institutions. Elle a pour corollaire l'instrumentalisation des masses populaires. Ces deux éléments constituent un pouvoir hybride. Il associe la domination d'un homme à la stratégie de conservation du pouvoir. L'ascendance personnelle que celui-ci lui confère lui permet de construire des réseaux de clients, au sein des masses. Il est passé à leurs yeux pour celui qui, à force de pourvoir aux biens financiers et aux gratifications, correspond à une stratégie, celle de forger un système politique autour « du culte de personnalité ».

2-4. L'instrumentalisation des masses populaires

La candidature de Jean-Bertrand Aristide s'est imposée aux partis politiques : Front National pour le Changement et la démocratie (F.N.C.D). Elle exerce des effets paradoxaux sur les masses populaires, dont il est le porte-parole et assure la défense. L'intensité des revendications portées par les masses construit un rapport de forces qui imprime à la candidature de Jean-Bertrand Aristide un élan. L'hypothèse d'une situation conflictuelle en permanence, à l'état latent est évidente. Elles ne constituent plus une force incontrôlée qui échappe à toute convocation disciplinaire, diminuant ainsi les risques d'affrontement. Cette mutation des masses populaires prend une autre dimension, depuis le départ de Jean-Claude Duvalier, intervient dans l'arène : elles formulent des revendications dans l'arène, elles agrègent les demandes sociales, définissent des modalités de recomposition de l'État, dans des relations avec la société.

Les manifestations publiques et autres formes de mobilisation collective, sans aucune médiation, s'adressent directement aux acteurs étatiques, aux organisations partisans qui tentent, avec plus ou moins d'efficacité, de les intégrer dans un ordre rationnel. L'implication de Jean-Bertrand Aristide, pourfendeur des dérives gouvernementales, engagé dans la bataille électorale porte l'ambition de modifier les conditions de vie des populations. La candidature d'Aristide contribue à émousser les revendications, à les dépouiller de « leurs aspects excessifs ou anarchisants ». En les appropriant, Aristide maintient sous sa coupe des revendications de masse, exerce une forme de captation, de préemption, notamment sur les plus bruyantes dont il ne mesure pas la portée. Elles ne constituent plus des éléments

⁵²⁷ FLEURY Cynthia. *Les pathologies de la démocratie*, op. cit., p.101.

destructurants de la société, aux yeux de certains, mais sont comme des forces redoutables de nature à susciter des formes de mécontentement. Ici, on voit bien, la personnalisation de la candidature ne correspond sur le plan institutionnel au rôle des partis politiques dans les démocraties occidentales ; mais dans le cas qui nous préoccupe, la confiance que placent les masses populaires en Aristide explique l'hypothèse d'affaiblissement qui frappera par la suite le mouvement populaire ainsi que l'État.

3. L'instabilité politique

La présidence à vie instaurée par François Duvalier trouve son prolongement dans les pratiques autoritaires de différents gouvernements qui se sont succédés du XIX^e aux XX^e siècles haïtien. Elle est une anomalie, une usurpation, une déstructuration, une dérégulation du système politique.⁵²⁸ Ils sont pour la plupart, originaires du réseau étroit des descendants des héros de la guerre de l'indépendance. Au point tel que la participation aux luttes anti-coloniales est un enjeu qui structure la compétition politique. Nul doute que Duvalier ait pu découvrir cette forme de confiscation du pouvoir. Ainsi, le duvaliérisme constitue la fin de toute compétition politique et le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986 signifie l'effondrement d'une présidence confisquée. Dans ce combat, s'engagent des acteurs politiques appartenant à la gauche et ceux qui appartiennent à l'extrême droite duvaliériste, au centre droit. Au-delà de la diversité de ces différents courants, et en dépit de l'adoption de la constitution de 1987 qui encadre les luttes politiques, l'État n'arrive pas à arbitrer ces affrontements. Au point où la violence devient une forme de lutte pour la conquête du pouvoir. L'armée y prend sa part et lorsqu'elle mit fin aux élections de novembre 1987, il apparaissait à plus d'un qu'elle ne voulut point la fin de la transition. Le climat de confiance qui s'installait entre l'armée et les groupuscules de la gauche alimenta la crise de légitimité, contribuant à l'intensification des mobilisations populaires. Or, l'attitude de l'armée ne correspondait pas à ses engagements, révélant les difficultés de la « *déduvaliérisation* ». L'échec de la « *déduvaliérisation* » des pratiques politiques s'explique aussi par l'émergence des formes de gouvernement autoritaires spécifiques, car elles ont cumulé les références traditionnelles des gouvernements autoritaires qu'on a connus en Haïti, au XIX^e et au XX^e siècle et détourné aux fins de survie de leurs régimes les apports démocratiques de la constitution de 1987. Les implications de l'armée voulant maintenir à tout prix les intérêts de l'oligarchie expliquent la multiplication des coups d'État militaires. Le premier coup d'État

⁵²⁸ TROUILLOT, Michel Rolph. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1986, 255 p.

par l'armée est celui du 28 Novembre 1987. Elle réagit contre le bannissement par décret des duvaliéristes des élections. Ce coup d'État prend une signification importante, parce que les appareils de l'État sont mobilisés pour marquer l'ascendance d'une institution répressive sur le projet de changement.⁵²⁹

Le deuxième coup d'État est enregistré contre la présidence de Lesly Manigat, cinq mois après son installation au palais national. Il a été élu grâce à la complicité et au soutien de l'armée qui voyait en lui le meilleur défenseur de ses intérêts. Ce coup d'État se caractérise notamment par la prise à témoin des institutions étatiques pour arbitrer un conflit de postes au sein la hiérarchie militaire. On assiste pour la première fois à la *tribalisation* de l'armée.

Le troisième coup d'État fut un règlement de comptes entre diverses cliques qui étaient en concurrence pour le pouvoir : la fragmentation de l'institution militaire, son appropriation par une conception *factionnelle* de sa mission, ici des tribus de la base, là des « conglomérats » de la hiérarchie, sans compter les implications souterraines des États-Unis d'Amérique préparent l'éclatement de l'armée et révèle son incapacité à assurer la continuité de l'État. Ce coup d'État fut réalisé par les soldats manipulés par le Colonel Prosper Avril, auteur du renversement du Général Henri Namphy.

Ces trois coups d'État militaires peuvent être analysés comme des signes évidents de la difficulté de la démocratie haïtienne à marquer sa maturité, comme son incapacité à autolimiter le déploiement de ces groupes dominants, à « surveiller leur toute puissance. »⁵³⁰ Ces interruptions de la transition sont également de nature à forger la stratégie anti-duvaliériste. L'anti-duvaliérisme a conduit à l'émergence des bataillons d'entrepreneurs de cause : ils tentent de construire leurs stratégies de conquête du pouvoir autour de leur rapport au passé duvaliériste. Dans ce cas, le discours contestataire vise à susciter la déduvaliérisation des pratiques, à identifier la structure de la pensée et le poids de l'idéologie duvaliérienne dans la société haïtienne. À travers la description méticuleuse du régime de François Duvalier se profile et s'affirme la critique des organisations socio-professionnelles, des réseaux dynamiques. Mais le registre de la violence politique dont sont victimes les opposants, les citoyens souvent engagés en politique, est mobilisé avec insistance sous Duvalier. Les

⁵²⁹ Au Chapitre 1, nous avons montré que la transition d'Haïti n'est pas soumise au « pacte » entre l'armée et les élites souhaitant acquérir le pouvoir.

⁵³⁰ FLEURY Cynthia se pose la question : « pourquoi ne considérons-nous pas qu'un démocrate est précisément un individu qui a su autolimiter sa toute-puissance ? » FLEURY Cynthia, *Les pathologies de la démocratie*, op.cit., p.109.

historiens, les acteurs de terrain, des victimes qu'ont connu le règne de François Duvalier n'ont eu aucune difficulté de recenser les actions de Duvalier, à recomposer la trajectoire politique de François Duvalier et montrer ainsi que ce régime n'accordait aucune place au respect des valeurs de démocratie et de liberté. Au nom de la logique conservatrice du pouvoir de Duvalier, les actes d'assassinat, de disparition des opposants, sont analysés, décortiqués, en vue de faciliter le rejet du duvaliérisme. Les textes de musiciens engagés dans la lutte anti-dictatoriale, revenus de leur exil, les émissions de radio, les conférences publiques, les articles de témoignage, d'analyse publiés par la presse locale achèvent de faire « la radiographie » de cette dictature. Des émissions de radio, dont les plus écoutées « Haïti : quelle démocratie ? » bénéficient d'une couverture nationale. Diffusées en langue créole, elles sont commentées par les citoyens en quête de repères.⁵³¹ Ainsi, l'espace public animé par les acteurs de la société civile serait-il un remède aux cycles des coups d'État ?

Ils ont pour objectif de court-circuiter les mécanismes juridiques et constitutionnels garantissant la stabilité de l'État ? Depuis deux siècles, l'histoire politique haïtienne est caractérisée par la multiplication des tumultes rythmés par des convulsions successives. Les origines de la formation de l'État expliquent-elles le poids de la violence ? À la suite d'un affrontement armé et rude entre les troupes napoléoniennes et celles des esclaves, Haïti accède à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1804. Le premier président post-colonial s'affirme, s'impose et souhaite pérenniser son pouvoir, s'autoproclamant Empereur, et disposant d'un pouvoir illimité et irrévocable. Il est emporté, deux ans après par les rivalités entre les généraux. Ainsi, débutèrent les crises politiques qui ternissent l'œuvre émancipatrice souhaitée par les anciens esclaves. Trois caractéristiques méritent d'être soulignées. D'abord, de 1804 à 1915, quatre Chefs d'État sont assassinés au pouvoir, quatorze sont forcés de partir pour l'exil. Pour cette même période, les modes d'accession au pouvoir illégaux, violents- soulèvements, coups d'État, jacqueries-légitiment le rôle d'arbitre de l'armée, institutionnalisée ou faiseurs de roi ; cette suprématie du pouvoir militaire vampirise les autres organes de l'État, vassalise les moindres espaces autonomes. Ainsi les guerres de l'indépendance sont reproduites. Ensuite, tirant les conséquences politiques des troubles politiques qu'ils ont provoquées, ou observés, avec intérêt ou neutralité, les États-Unis en 1915 mettent fin à la souveraineté d'Haïti déjà compromise, et la soumettent à une tutelle, un protectorat, qui s'affirment avec plus ou moins de preuves, en fonction des circonstances, des tensions, des renversements de régimes. La

⁵³¹ Ces émissions sont animées par Michel SOUKAR historien, et Victor BENOIT enseignant en sciences sociales.

troisième caractéristique de l'ordre politique haïtien montre l'incapacité des institutions à s'épanouir en se soumettant aux lois, même celles qui président aux élections du président de la république. En 1990, la transition d'Haïti vers la démocratie a bénéficié d'un solide pacte entre l'armée et les divers « secteurs » entendus au sens de Michel Dobry, c'est-à-dire des « champs » dans « lesquels prennent place des compétitions pour des biens ou positions définis comme politiques par les indigènes » de la société.⁵³² L'armée s'est engagée à réaliser des élections en garantissant aux appareils administratifs et aux électeurs la sécurité. Elle y apporte son soutien, moins par esprit de conviction que par réponse aux pressions renouvelées des acteurs politiques locaux et externes. Les haïtiens, dans leur grande majorité, accèdent à une nouvelle « citoyenneté » par le vote. Cette aspiration saisit le pays dans ses moindres espaces. Des villes émerge un discours contre les tentatives velléitaires de l'armée de contrôler l'organisation du scrutin en vue de limiter l'expression de la souveraineté populaire. Dans les campagnes, un maillage serré, réuni autour des organisations paysannes, des réseaux religieux, des formes sociales de tous horizons. Comme s'ils bâtissent leur foi dans la même fonction, ils veillent au respect de leur vote, d'une part ; de l'autre, ils inscrivent leurs pratiques de la courte expérience démocratique dans une logique de rupture. Pourtant, six mois après l'élection de Jean Bertrand-Aristide, malgré la ferveur populaire qui accompagna sa désignation, l'armée renouait avec ses pratiques de coup d'État. Ainsi, le 30 Septembre 1994, aux termes d'un déplacement qui l'a conduit à New York, Aristide a été renversé.

Ce coup d'État exerce des conséquences sur le système politique haïtien. D'abord, l'armée qui fut considérée comme l'institution dominante de l'allocation du pouvoir est frappée d'incapacité. Sa disparition qui était la conséquence de ses ambitions démesurées tend à résoudre le dilemme de l'instabilité politique. D'autant que le dernier coup d'État militaire fut opéré par de jeunes officiers, formés aux États-Unis, donc enclins à se soumettre à la domination nord-américaine. La disparition de l'armée rend du coup difficile le renversement d'un pouvoir civil. Ainsi, La multiplication des coups d'État posait la question de l'illégitimité du pouvoir civil, face à un pouvoir militaire doté des pouvoirs d'arbitrage et de faiseurs de roi. Les conséquences du coup d'État sont nombreuses sur le plan politique, néanmoins, la plus importante fut celle de l'incapacité de l'État, éloigné du président élu légitimement, à résoudre les demandes sociales exprimées par les populations. Le coup d'État devenait inacceptable : celles-ci, victimes souvent de la répression délégitimement l'État perçu

⁵³² DOBRY Michel. *Sociologie des crises politiques*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, p. 97.

comme le prolongement de l'État autoritaire. La société civile multiplie des actions protestataires et des formes d'action collective pour nier toute légitimité aux gouvernements provisoires qui ont été choisis et formés par l'armée.

Le régime politique institué à la chute de Jean-Bertrand Aristide se caractérise par la violence et l'instabilité. La principale difficulté de caractériser le pouvoir militaire est de parvenir à le situer entre « un pouvoir individualisé » et un « pouvoir anonyme ».⁵³³ D'abord, ce sont les généraux qui, en substituant l'autorité légale à l'autorité illégale, s'identifient en termes de « personnes » au pouvoir, même si son exercice n'est souvent pas le fait exclusif d'autorités militaires ; ensuite, il est « anonyme » en ce sens que la genèse du coup d'État, sa coloration font qu'il est impossible de comprendre à qui le pouvoir appartient en clair. Il apparaît diffus, fragmentaire. En effet, la nature du pouvoir militaire est d'ordre tricéphale. Au sommet le général Cédras assumant les fonctions de chef de l'État, il détermine et conduit la stratégie politique à l'endroit de la communauté internationale. Tandis qu'au niveau intermédiaire, se précise le champ des compétences du chef de la police, désigné comme étant l'instrument efficace de la répression, la pièce maîtresse de la capacité des groupes paramilitaires à disséminer la violence sur le territoire à travers des réseaux sur le territoire. Enfin, le bas de la pyramide est occupé par des autorités originaires de la société civile : en désignant des civils à des postes de responsabilité, le triumvirat espère une mise à contribution de leur prestige, de leur rayonnement, de leur influence en vue de casser leur d'isolement diplomatique qui plane sur l'avenir haïtien.

Ainsi la mise en place de cette structure civilo-militaire à trois têtes ne correspond pas au modèle d'une « *militarocratie* complète ». On est en présence d'une « *militarocratie* » dysfonctionnelle, dépendante : la relation de l'autorité militaire avec l'acteur civil se tisse sur un rapport de subordination, cette relation d'imbrication entre civils et militaires est nouvelle par sa forme, son articulation au point qu'elle ouvre droit à la construction d'un modèle théorique d'explication.

Distinguons deux types de « *militarocratie* » : ouverte et fermée. Dans le premier cas, le régime mis en place reçoit de l'intérieur des pressions venant tant de la Communauté internationale, que de l'intérieur contestant la montée de l'autoritarisme. Etant ouverte, la

⁵³³ Les deux termes sont employés par BURDEAU Georges, *In : Le pouvoir politique et l'État. Introduction à l'étude du droit constitutionnel*, Paris, 1943, 490 p.

« *militarocratie* » s'affaiblit, on assiste alors à un sur- développement du pouvoir militaire de l'intérieur, un sous-développement politique du pouvoir militaire de l'extérieur. Tandis que dans le cas où la « *militarocratie* » est fermée : le régime ne reçoit aucune pression de l'extérieur, à l'intérieur, elle est hermétique aux tensions périphériques. Cette forme de pouvoir conduit alors à un sur- développement total du pouvoir militaire. Le coup d'État de 1991 illustre bien la « *militarocratie* » ouverte où le sur- développement politique de l'intérieur est contrebalancé par le sous-développement politique de l'extérieur. Au-delà de cette originalité, le coup d'État de 1991 rompt avec une pratique haïtienne dominée par soixante-quinze ans de « *militarocratie* » complète.

Nous l'avons montré au chapitre 1 de ce travail, l'armée s'est transformée en un instrument visible de régulation du pouvoir en Haïti. Sa présence constante renseigne sur son implication dans la formation de l'État. Institution pivot de la naissance d'Haïti, institution pionnière de l'organisation administrative, juridique, institution-boussole de la démocratisation, mais l'armée est une institution déviante. De 1802 à 1994, l'armée a assumé, à des périodes variables de son histoire, ces fonctions.

Le coup d'État de 1991 souligne une évolution marquée de la pénétration du militaire dans le champ politique, et la militarisation de la politique. En témoigne une cascade de gouvernements formée sous son égide : l'armée a désigné le président de la république Joseph Nerette, issu de la Cour de Cassation et avec le soutien du parlement haïtien formé le gouvernement de Jean-Jacques Honorat (8 Octobre 1992) puis le gouvernement de Marc Bazin (13 Juin 1992 – 8 Juin 1993), enfin le gouvernement de Jonassaint. Les conditions qui entourent la formation de ces gouvernements provisoires ne sont pas respectueuses des règles constitutionnelles. On peut noter, à titre d'illustration, la décision d'un président de la chambre des députés et du président du Sénat qui « avaient décidé de prolonger le mandat d'un président de la république.⁵³⁴ Alors que celui-ci devait organiser les élections dans un délai de quatre-vingt-dix jours.

Contrairement aux calculs de l'armée, le coup d'État de 1991 est le dernier acte qui scelle sa rupture de l'armée avec les masses populaires. Si la défense de l'oligarchie s'affirme davantage, le coup d'État de 1991 suscite la contestation, la rébellion de celles-ci qui, aux termes de deux cents ans, ne sont pas parvenues à élire un représentant dépositaire de leur

⁵³⁴ JEAN-FRANCOIS Hérold. *Le coup de Cedras. op.cit.* p. 348.

confiance. Or, l'incapacité de l'armée à répondre aux revendications populaires alimente les déceptions et tend à créer un conflit entre les classes possédantes et classes pauvres. Un conflit larvé entre elles atteint son paroxysme et frappe le régime militaire d'une crise de légitimité.

Ce coup d'État de 1991 rend vains les efforts engagés depuis 1986 en vue d'implanter la démocratie en Haïti, il ouvre la voie à la légitimation de la violence, à la violation des normes comme étant la voie royale permettant l'accès au pouvoir. Ainsi, la dynamique de la déviance comme mode de prise du pouvoir constitue une menace aggravante de la décomposition institutionnelle.

4. La décomposition institutionnelle

Avant le départ de Duvalier, l'État ne pouvait pas être considéré comme étant faible. Le maintien des espaces d'étatisation fut entre autres le principal objectif de la politique duvaliériste. On était en présence d'un État fort, dans la mesure où le territoire national était soumis à un maillage serré où les plus petites unités administratives se chargeaient de la surveillance, et du contrôle social. L'accès aux libertés le 7 février 1986 s'accompagne d'un relâchement des contraintes juridiques ; qui s'explique par la dégradation des institutions chargées de souligner l'existence de l'État. Les violations des droits de l'homme dont est comptable le gouvernement Duvalier ont motivé les acteurs de la société civile et les acteurs du changement à proposer une nouvelle constitution. Son application est l'objet de nombreuses violations qui la vident des effets attendus sur le développement politique. De plus, la crise née du renversement de Jean-Bertrand Aristide s'analyse en termes de conséquence comme une remise en question de la forme étatique. La fonction publique, la police montrent également des signes qui soulignent la désintégration institutionnelle.

4-1. Le coup d'État de 1991 et le dédoublement de l'État : un État local, un État supranational

La réception du coup d'État de 1991 traduit un rejet sans équivoque de la « société internationale ». Cette différence est à chercher dans la réussite des élections du 16 décembre 1990. Leur succès est dû à l'implication des acteurs régionaux, tels l'Organisation des États Américains et internationaux, l'Organisation des Nations Unies. Leur engagement en faveur du processus de démocratisation les conduit à prendre en charge les opérations suivantes, ce que l'on appelle le « service après-vente ». D'un côté, les autorités légitimes haïtiennes font

valoir du caractère légal de leur pouvoir, désignées par le suffrage universel. Elles sont dotées des prérogatives constitutionnelles qui leur garantissent le droit à exercer le pouvoir. De l'autre, les autorités militaires nient toute reconnaissance au pouvoir civil. Ainsi se profilent les modalités d'un pouvoir politique bicéphale. L'État haïtien, fractionné, se voit diriger par deux Exécutifs issus de processus de formation différente, possédant des attributs différents, mus par des desseins différenciés. L'un est local (Exécutif organisé par les autorités militaires), l'autre déterritorialisé (Exécutif commandé par Jean-Bertrand Aristide). L'un est d'essence démocratique, l'autre d'essence illégale, autoritaire. C'est le dédoublement de l'État : une décomposition de l'État, un État local, un État supranational, marqué par un « enchevêtrement institutionnel et difficile à démêler ».⁵³⁵

Les conditions dans lesquelles les militaires se sont emparés du pouvoir aboutissent à une logique de répartition non formelle des compétences entre deux centres de pouvoir, l'un qui s'organise au niveau interne, l'autre au niveau externe. Deux zones de compétence exclusive s'instituent. L'Exécutif adoubé par les militaires dispose des attributions conventionnelles ; tandis que le président Aristide dispose de réelles prérogatives dans le domaine international. Il est difficilement imaginable que dans ces conditions, le chef de l'État puisse exercer son droit de regard sur la gestion quotidienne des affaires de l'État en Haïti, comme c'est le cas en période normale.

L'action du premier ministre légal se soustrait au contrôle tatillon du président de la République comme le confirme souvent l'hyper-présidentialisme haïtien. L'autorité du chef de l'État s'est révélée centralisatrice. Mais dans ce cas, à côté de l'Exécutif que nous qualifions de « total », parce qu'exercé par des autorités constitutionnellement désignées, s'affirme un Exécutif « brutal ». Le qualificatif « d'Exécutif brutal » est celui qui correspond à une nouvelle forme de direction exécutive dérivée du coup d'État. Elle consiste à attribuer les fonctions exécutives à un organe, alors qu'elles relèvent du droit de deux entités. Le pouvoir exécutif se limite à la désignation du Chef de l'État, il est amputé du premier ministre (amputation verticale). Dans d'autres circonstances, le pouvoir exécutif est réduit au poste de premier ministre sans chef d'État (amputation horizontale).

Ainsi s'évanouit la conception rousseauiste selon laquelle « le corps de l'État » se distingue du « corps de gouvernement ». Rousseau précise en effet que c'est la volonté du prince qui

⁵³⁵ DAUDET Yves. Les particularismes juridiques de la crise d'Haïti, p. 29. DAUDET Y. (dir), *La crise d'Haïti (1991-1996)*, Paris : Montchrestien.

concourt à l'existence du corps politique, en se refusant l'usage de la force publique, concentrée entre ses mains, en vue d'en tirer un « acte absolu ». Le corps du gouvernement pour exister doit avoir « une force, une volonté propre à sa conservation ».⁵³⁶

L'opposition entre ces deux Exécutifs ramène la question de la rivalité entre deux formes exécutives qui prétendent simultanément à la qualité de gouvernement de l'État, ne se partageant pas cependant à des degrés égaux la maîtrise de la collectivité haïtienne.

Mais ces atteintes à l'unicité de l'État sont également observées dans des périodes où les luttes politiques connaissent des tensions importantes. La constitution des rapports de force à l'initiative des acteurs locaux se pose dans un contexte clivant, ce qui exerce des conséquences négatives sur la nature de l'État en Haïti. Par exemple, la formation parallèle d'un gouvernement provisoire en 2001, par l'opposition sortie d'une défaite électorale engendre une crise de légitimité du régime « *lavalas* » et de l'État. Les rivalités entre l'opposition et le parti au pouvoir ont exercé des conséquences négatives sur la gouvernance de l'État. Ainsi s'est instruit la filiation entre les luttes politiques pour la conquête au pouvoir et la faiblesse de l'État, qui résulte de son côté, de la faible légitimité de l'État.

En dehors de la compétition pour le pouvoir, la société participe de son côté à rendre moins performantes les institutions. On peut se référer aux périodes de vide institutionnel, de tremblement institutionnel, marqué par le flottement de l'État. Les coups d'État à l'initiative de l'armée depuis 1986, notamment, ont suscité de vives inquiétudes dans la société haïtienne, témoin, par ailleurs, du déferlement de la haine, ou de la vengeance d'une catégorie de citoyens. Ces derniers sont comptables de nombreuses exactions et violations des droits de l'homme. Alors que celles-ci sont commises et par les militaires et par les groupes violents se réclamant d'un châtimeur contre un fanatique du pouvoir déchu.

4-2. La fonction publique

La fonction publique est l'expression emblématique du dysfonctionnement qui frappe les appareils étatiques en Haïti. Elle est investie par des agents dont la présence est une garantie pour l'enracinement du régime. Sous Duvalier, les partisans étaient confondus avec des fonctionnaires. Ainsi vers les années 1957, la bureaucratie en tant qu'appareil rationnel et légal, est soumise au pouvoir par un lien d'allégeance très fort qui se traduisait par la surpolitisation de l'appareil administratif. La constitution de 1957 prévoit que « les

⁵³⁶ ROUSSEAU Jean-Jacques. *Contrat social*, Flammarion, 1992, p. 89.

fonctionnaires et employés publics sont au service de l'État et non d'une faction politique déterminée. »⁵³⁷ Ce régime n'a pas reconnu aux fonctionnaires le droit de grève. Cette interdiction analysée comme étant une stratégie de prévoir « une organisation socio-spatiale même de l'appareil politico-administratif, organisation qui présente déjà une structure de domination à travers tout le territoire national. »⁵³⁸ Cette politisation traduite sous la forme de la « macoutisation » de la fonction publique ne connaît pas de dérogation, malgré l'ethos modernisateur initié par le gouvernement de Jean-Claude Duvalier à partir des années 80. La création des centres de formation universitaires qui s'inscrit dans le droit fil de la rationalité wébérienne organise à travers la loi du 15 Septembre 1982 « loi sur l'uniformisation des structures, normes et procédures en usage dans l'Administration Publique Nationale », et la loi du 29 septembre 1982 du Statut général de la Fonction publique une fonction publique, une recherche d'efficacité.⁵³⁹

Au départ de Jean-Claude Duvalier, l'adoption de la Constitution de 1987 renforce cette tendance vers l'autonomisation et la professionnalisation. Mais cet idéalisme n'a pu trouver son épanouissement parce que les nominations, le mode de recrutement au sein de la fonction publique sont subordonnées à l'assentiment du président de la République. Les colloques, la création des Commissions chargées de réfléchir aux voies et moyens de nature à rompre avec la politisation de la fonction publique n'ont pu réussir à imposer les principes d'une bureaucratie neutre et non partisane. La multiplication des coups d'État accompagnée de la cohorte des clients, forcés d'aligner des prises de position sur celles du gouvernement en présence, finit par imposer la logique partisane comme étant la principale règle. Avec l'avènement de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1991, la politisation de la fonction publique s'est renforcée par la définition d'une politique de restructuration confondue avec la révocation des fonctionnaires soupçonnés d'avoir eu des affinités politiques trop marquées avec le duvaliérisme, d'une part. De l'autre, les nominations dans la fonction publique étaient conditionnées par l'adhésion de l'agent à une organisation populaire. Ce traitement différencié privilégiait le militantisme au mépris de la méritocratie. « Ces militants en cravate » n'avaient pas les « qualifications requises pour les postes qu'ils occupaient... Leur principale compétence résidait dans le fait qu'ils avaient milité. Une fois présents au sein de ces ministères, ces militants se croyaient investis de la mission de « changer l'État », c'est-à-

⁵³⁷ Voir CHARLES Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, 1992, p. 226.

⁵³⁸ CHARLES E, *Idem.*, p. 227.

⁵³⁹ Voir Intervention de Raoul Baptiste, Directeur général de la fonction publique, p. 113-120, *In : Le fonctionnaire et l'État de droit*, Colloque de Port-au-Prince, Novembre 1998, Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA), Coopération Française.

dire de le « déduvaliérise ». ⁵⁴⁰ Mais la présence de ces gens simples dans des espaces étatiques était pour eux le résultat d'une ascension sociale, le peuple des pauvres. Le départ de fonctionnaires à la retraite anticipée, en 1994, accélère l'affaiblissement de la fonction publique et sous les effets conjugués des prestations financières plus intéressantes proposées par les Organisations Non Gouvernementales de la politique d'immigration de certains pays nord-américains, les citoyens sont peu attirés par la fonction publique. La faiblesse des émoluments, le déficit d'image de la fonction publique, l'indigence des moyens rendent moins attractive la fonction publique pour les jeunes. L'insuffisance de ressources matérielles investies dans la fonction publique ne permet pas de répondre avec efficacité aux services publics. Les services fiscaux, les services d'état civil, les mairies ne disposent pas de moyens propres à moderniser les données et l'État se révèle quasiment absent en matière de mission de service public. Tandis que les services de la distribution d'énergie, de l'eau potable qui font défaut dans des quartiers pauvres de la capitale, dans les bourgs et campagnes sont accessibles aux familles et catégories nanties.

L'image de la fonction publique est d'autant plus écornée qu'elle est tatillonne, inefficace, lourde, et caractérisée par la corruption. Les fonctionnaires « les grands mangeurs » sont des agents rationnels qui occupent des fonctions qui sont rentables. Leur rapport à l'État se lit sous un prisme patrimonial : l'État est une entreprise privée qu'il faut spolier. Certains commerçants disposent de leurs ports privés où ils exercent leurs activités de production sans aucun contrôle de l'État. L'administration douanière est sélective dans le choix et l'application des sanctions.

4-3. L'effondrement de l'armée et l'inexpérience de la police nationale

La question de l'armée en Haïti s'est toujours posée depuis 1986 autour de sa fonction utilitaire dans un contexte d'évolution de la société haïtienne à la démocratie. N'ayant pas pu se ranger du côté du changement, elle est perçue comme un véritable obstacle aux transformations attendues de la société haïtienne, notamment à l'émergence de la démocratie en Haïti. Cette perception est mise en évidence par les conséquences du coup d'État de 1991. Celui-ci a exercé un impact considérable sur cette institution et souligné l'incapacité de l'armée à assumer le rôle modernisateur dans la construction de la démocratie. Si dans les heures cruciales de la survie de la nation haïtienne, le recours à l'armée répondait à une nécessité régulatrice, un outil d'équilibre et d'apaisement des tensions, le contexte post duvaliériste fut

⁵⁴⁰ JEAN-CLAUDE Jean. MAESSCHALCK, Marc., *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir lavalas*.op.cit. 1999, p. 86.

accablant pour elle. Son bilan en matière de violation des droits humains, sa prévalence en matière d'accumulation des richesses, sa défense permanente en faveur du duvaliérisme alimentent la thèse de l'urgente nécessité de son effondrement.

La disparition de l'armée était une décision précipitée. Elle crée un vide auquel le gouvernement ainsi que la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) ne pouvaient pas répondre. Dans la précipitation, des jeunes qui avaient fui la misère et la répression politique de l'armée entre 1991 et 1994 et qui furent internés en Guantanamo ont reçu une formation intensive par des militaires américains en vue de former la Police Nationale Haïtienne. En Octobre 1996, deux mille nouveaux policiers sont formés, en quatre mois. « Il n' y a guère de miracle en effet : quatre mois de formation ne suffisent pas pour former des policiers exemplaires. De plus ces jeunes policiers ne viennent pas se fondre dans un corps de police bien rodé, comme c'est le cas en France par exemple : ils ne peuvent pas compter sur l'expérience d'ainés qui n'existent pas. Ils ne sont pas encadrés : pire encore, ils ne disposent d'aucun équipement. Ni moyens de transport, ni moyens de communications : les postes de police, quand ils existent, sont délabrés, souvent sans eau courante ni toilettes. À certains endroits, il n'y a ni table, ni chaises, pas de papier, pas de crayons, encore moins de machines à écrire. Au début, le jeune policier n'avait ni arme, ni menottes, ni bâton et il aura reçu un seul uniforme »⁵⁴¹ Cette police qui prétend remplacer l'armée est sans nul doute inadaptée, inefficace, dépassée par la création du Front. Des armes ont été distribuées par l'armée à des miliciens recrutés au sein du FRAPH (Front révolutionnaire Pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti). À des périodes différentes, les performances de la police n'ont pu triompher de son indigence matérielle. Des locaux sont vétustes ou absents, les moyens de déplacement absents, les locaux inadaptés et mal équipés. La mission de service public n'est guère assurée. D'une part, l'insuffisance d'effectif est évidente (15 000 agents de police en 2016 pour 11 millions d'haïtiens)⁵⁴². De l'autre, la police sous-occupe le territoire, entraînée du fait par la disparition des chefs de section et de leurs auxiliaires qui étaient chargés d'administrer la justice et de sanctionner les délits. Ensuite, un embargo sur les armes imposé par les États-Unis d'Amérique fait obstacle à toute recherche d'efficacité. Les procédures de recrutement et de promotion quoique médiatisées par la création de l'Académie de police, dans les locaux de l'Académie de l'armée défunte, sont politisées, instrumentalisées. La création d'unités spécialisées, SWAT TEAM, CIMO et d'autres unités créés pour la sécurité du président de la République sont

⁵⁴¹ BRAHIMI Lakhdar, La mission des Nations Unies en Haïti : mode d'emploi pour une Mission de maintien de la paix, p. 60, In : DAUDET Yves (dir) *La crise d'Haïti 1991-1996*, Paris, Montchrestien, 1996.

⁵⁴² L'objectif indiqué dans le rapport de la Mnustah, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 19 Août 2013, p. 8.

critiquées pour leur brutalité, leur intolérance. Elles sont chargées de mater les manifestants, les contestataires du régime politique, les opposants et d'accompagner les auteurs de violences électorales, affichant des positions partisans lors des élections. La police nationale est « *tribalisée* », c'est-à-dire infestée d'individus qui sont des hommes de confiance du président de la République, poursuivant des desseins inavoués aux côtés desquels les tontons macoutes et les militaires conspués sont de gentils fonctionnaires. Les promotions –la nomination du directeur général de la police– dépendent non pas de l'efficacité de sa politique contre l'insécurité, contre la répression des crimes et délits, mais de l'interventionnisme des États-Unis d'Amérique, ou de sa proximité, de son dévouement envers le régime politique local. Ainsi, les fuites, les départs des policiers, pour des raisons invérifiables, impliqués dans des trafics de drogue, des réseaux d'enlèvements décomposent la police en un corps discrédité, corrompu, inefficace et menaçant pour la démocratie. La Mission des Nations Unies en Haïti met en œuvre des dispositifs de « vérification des antécédents des agents en vue de leur certification...79 policiers ont été notifiés de leur renvoi. »⁵⁴³

Au-delà de cette perte de crédibilité, la police enregistre de nombreuses victimes dans ses rangs, non pas dans des affrontements guerriers, mais dans des actes que l'on ramène au simple banditisme. Faiblement armés, les policiers sont souvent la proie d'individus armés tapis souvent dans les quartiers des bidonvilles de Port-au-Prince. Vingt-trois policiers sont tués, par exemple par balles en 2012-2013.⁵⁴⁴ Et en 2003, à la veille du départ de Jean-Bertrand Aristide, de nombreux postes de police ont été incendiés, affaiblissant davantage son institutionnalisation. Ainsi, la police nationale « n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure sur tout le territoire. »⁵⁴⁵

De plus, la police nationale est minée par la corruption. Cela s'explique par l'insuffisance de la rémunération des policiers, de la marchandisation du statut de l'agent, des trafics d'influence auxquels celui-ci donne droit.⁵⁴⁶ Les abus d'autorité lui permettent, à l'aéroport, aux frontières haïtiano-dominicaines, dans les tribunaux, et d'autres services publics d'extorquer des fonds. Ainsi, la fonction constitue une source d'enrichissement et révèle les défaillances étatiques face aux exigences de sa mission.

⁵⁴³ Rapport de la MNUSTAH, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 19 Août 2013, p. 8.

⁵⁴⁴ Rapport du Réseau National de Défense des Droits Humains, 20 Juin 2013, www.hpnhaiti.com.

⁵⁴⁵ Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti., 31 Août 2012, p. 3.

⁵⁴⁶ De nombreux faits rapportés par la presse locale font mention de ces cas de policiers qui opèrent habituellement la nuit, à Belle Anse dans la Grande Anse. www.hpn.net, 18 Octobre 2005.

4-4. La justice

La justice est l'une des institutions les plus décriées, les plus contestées, après l'armée et l'Exécutif haïtien, sous le régime duvaliériste et sous les gouvernements post-duvaliéristes. L'une des caractéristiques majeures de la société haïtienne est la politisation de l'appareil judiciaire renforcée par sa captation, sa vassalisation. La longévité de l'autoritarisme duvaliériste s'est renforcé grâce aux mécanismes de contrôle qu'il a instaurés et maîtrisés, en verrouillant les modes de nomination des magistrats et les principes qui veillent à leur promotion. Cet intérêt de l'Exécutif s'explique par la mission confiée à l'appareil judiciaire dans sa totalité de réprimer, de poursuivre, au mépris des textes majeurs, protecteurs des libertés, dont Haïti est signataire,⁵⁴⁷ les contestataires, les opposants au régime duvaliériste. Les magistrats inféodés au régime, tissés par des liens de dépendance ont pour fonction de sanctionner, de châtier, de punir les individus, pour conjurer tous sentiments velléitaires de contestation. De là, on comprend dans ces conditions, sous un régime autoritaire, que l'indépendance de la justice est un leurre. Aussi, les constitutionnalistes proposent-ils, après le départ de Duvalier, une réforme visant à protéger les libertés individuelles, à modifier la législation interne, à attribuer à l'État un rôle protecteur. En effet, l'article 24-3 de la constitution de 1987 prévoit que « le mandat d'arrêt doit être exécuté, doit être rédigé en créole et en français, indiquer le ou les motifs de l'arrestation ; il doit être notifié au prévenu son droit de se faire assister d'un avocat à toutes les phases de la procédure (Art. 24-3 de la Constitution). L'arrestation doit avoir lieu pendant le jour, entre six heures du matin et six heures du soir. L'individu a droit à la quiétude de la nuit et sa demeure est un asile inviolable. Les contraintes, les brutalités, les tortures corporelles, les violences morales sont prohibées lors des arrestations et des interrogations. »⁵⁴⁸

Sous la pression des acteurs puissants dans les relations internationales, l'État haïtien adhère aux droits de l'homme. Ayant une valeur d'emblème, le domaine des droits de l'homme

⁵⁴⁷ La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789, art.7 : « Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent expédient, exécutent ou font exécuter ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis, mais tout citoyen saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance. » La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 dont l'article 8 s'exprime en ces termes : « Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi ». Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, qui l'a consacrée en son article 9, alinéa 5 : « Tout individu victime d'arrestation ou de détention illégale a droit à réparation. » Joseph Léon Saint Louis, « La constitution de 1987 et l'organisation de la justice en Haïti », p.149. In : *Haïti : La Constitution de 1987 et les droits de l'homme*, Mission civile Internationale en Haïti, OEA/ONU, 1998, 222 p.

⁵⁴⁸ SEMUR François, « La Constitution de 1987 et la réforme du code d'instruction criminelle », p.160, In : *Haïti : la constitution de 1987 et les droits de l'homme*, Port-au-Prince : Le Natal, 1998.

devait concerner tous les États, il est un indicateur de la capacité étatique. Il lui est difficile de résister à ses exigences. «Aussi le sentier qui se trace est-il frayé par la densité des réseaux d'associations humanitaire, de journalistes, de témoins, de récompenses et de sanctions privées. La grande difficulté tient néanmoins à la façon, dont les États porteurs de leur rationalité, s'adaptent à un jeu qui n'a jamais été vraiment le leur. Le paradoxe est clair : le contexte nouveau les oblige à tenir compte d'un paramètre qu'ils avaient cru, jusqu'à présent, pouvoir ignorer au nom du principe de la non-ingérence et dont ils ne faisaient qu'un usage prudemment rhétorique à l'égard de leurs rivaux ; en même temps, ils ont appris à ruser avec cette contrainte nouvelle, à la manipuler, et souvent à s'en distraire selon des pratiques qui aboutissent à de bien curieux résultats. »⁵⁴⁹ Les usages du droit permettent à l'État haïtien de re-fonder sa légitimité interne, d'une part ; ensuite, ils ne sont point efficaces quant à la demande de justice exprimée par la grande majorité de victimes d'abus, d'exactions de la part des tontons macoutes. Les hommes clés du système duvaliériste protégés par l'armée ont pu s'enfuir sans grandes difficultés. Les anciens partisans de Duvalier originaires de catégories sociales populaires ont fait l'objet de traitements sommaires, leurs corps brûlés dans les rues. Pourtant, la fin des crimes et exactions contre la population se multiplie : les paysans sont victimes de spoliation, avec la complicité de l'armée, des électeurs assassinés le jour du vote, des nouveaux auxiliaires de l'armée exécutent des opérations punitives contre la population, des « *chimè* » – des individus armés revendiquant leur appartenance à la famille *lavalas* – procèdent à des actes de razzias dans la capitale.

La demande de justice du citoyen est compromise, comprimée, minée par l'incapacité de l'État, renforcée par les représentations d'un État au service d'une oligarchie. Cette demande exacerbe les tensions politiques : « des militaires aux abois ... tirant sur des brigades de vigilance qui, sans armes se sont constituées en auto-défense face à l'irresponsabilité de la police ; la foule lynchant un soldat ; des soldats de la police brûlant par représailles les maisons des civils, arrêtant et torturant n'importe qui, bref se réclamant au-dessus de toute loi et se comportant eux-mêmes comme des bandits, alors qu'ils sont chargés de la sécurité des citoyens. Une telle pratique est l'indice de la décomposition de l'État, mais tout autant d'une désintégration des liens sociaux. »⁵⁵⁰ Ces observations révèlent la profondeur des problèmes institutionnels et sociaux qui minent la justice en Haïti. Or celle-ci, ferment de la paix et de la cohésion sociale, est la garantie de l'efficacité de « l'État primordial » qui s'assigne entre

⁵⁴⁹ BADIE Bertrand. *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, p. 263.

⁵⁵⁰ HURBON Laënnec. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, Karthala, 2001, p. 102.

autres fonctions : protéger les habitants des uns des autres.⁵⁵¹ Comme la police, l'armée, la justice ne parvient pas à répondre aux revendications profondes de la société civile. L'absence de réponses de la part de l'État souligne sa faiblesse et sous forme d'un appel d'air exacerbe des tensions et ravive le « *déchouquage* ». C'est la « forme de justice expéditive », « l'expression d'une pulsion aveugle de vengeance », « pratique purement instinctuelle qui ouvrirait la voie à une chaîne interminable de violence et de contre-violence », le « *déchouquage* » est analysé sous trois angles : celui d'« un appel désespéré à une vengeance qui ne s'est guère réalisée, il renverrait à un processus de destruction des bases de la société, à une perte, ou si l'on veut à une déperdition des codes qui permettent une mise ensemble des individus. Il traduirait un effondrement du système symbolique, et donc des repères qui permettent à l'individu comme à la collectivité de se situer dans le temps et dans l'espace, comme si l'on avait touché à quelque sorte un degré zéro du lien social ».⁵⁵² Le *déchouquage* est annonciateur d'une unité politico-sociale fragile, d'une secousse sur l'aspiration au « vouloir-vivre ensemble ». Le « *déchouquage* » « court le risque de se convertir en terreur, et d'élargir la blessure dont il cherche cependant à guérir une fois pour toutes », il évolue vers « une collectivité en désintégration et en quête » d'une rectification d'une « dignité bafouée et d'un honneur perdu ». Enfin, le « *déchouquage* » est une « perte de confiance dans le pouvoir judiciaire et le pouvoir policier », il est « une protestation qui n'aboutit pas, un désir de vengeance, non satisfait et vite happé, détourné même dans le discours du pardon ».⁵⁵³

Sur le plan structurel, l'organisation du système judiciaire s'inspire du système français. D'autres structures modernisatrices s'y rajoutent. Cependant, les efforts déployés par les gouvernements, depuis 1987 ne sont pas à la hauteur des défis : les nominations des commissaires du gouvernement qui doivent être au-dessus de tout soupçon, le fonctionnement des tribunaux dans des conditions de sécurité, le nombre insuffisant de prisons décentes et sécurisées, le désengorgement des prisons, la forte dépendance de la justice vis-à-vis de la politique.

Malgré la réalisation de certaines réformes structurelles, l'indigence de moyens est frappante. Le gouvernement vénézuélien apporte un concours financier important à Haïti, mais on déplore le peu d'investissement consacré à la rénovation, la construction de centres de détention. Une inflation de rapports publiés par diverses instances et organismes souligne à

⁵⁵¹ MONTBRIAL de Thierry. *L'action et le système du monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p.299.

⁵⁵² HURBON L. *Idem.*, p. 103.

⁵⁵³ HURBON L. *Ibid.*, p. 104.

l'unanimité, malgré les différences de conjonctures, les rares performances institutionnelles enregistrées en termes d'amélioration et les mêmes lacunes. « Un manque de ressources pour les juges, les magistrats, les tribunaux et la police, de même que des violations fréquentes du droit aux garanties judiciaires, telles que les détentions préventives prolongées d'individus sans les faire comparaître devant un juge. »⁵⁵⁴ Des juges se voient reprocher d'utiliser « leur autorité pour améliorer leur situation économique en acceptant des pots de vin, quelques-uns d'entre eux participent dans des opérations de trafic de drogue ou exécutent des homicides à forfait. »⁵⁵⁵

D'après un rapport de la MINUSTAH, la justice ne connaît pas de progrès notables qui pourraient mettre fin aux nominations des juges de paix au mépris de la réglementation.⁵⁵⁶ Un autre document souligne les violations des règles constitutionnelles régissant la révocation des juges à la cour de cassation.⁵⁵⁷ Des nominations sont le résultat des accointances politiques, ce qui montre que cette institution est de plus en plus discréditée, instable et rongée par son incapacité à rendre des décisions de justice qui seraient à l'abri de tout soupçon. Puis, *Crisis group* dans une étude sur le système de justice pénale observe que les détentions préventives sont longues, les abus de la police et des infrastructures inadaptées sont fréquents.

En outre, le véritable dilemme de la justice est de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les « kidnappeurs » et certains individus qui évoluent en terrain conquis ne sont guère menacés, grâce à la complicité des juges et du pouvoir politique. La capacité étatique est très réduite quand il s'agit de sévir contre les individus auteurs d'enlèvements, de trafic de drogue et de personnes, d'agressions et de vols, de la destruction de prisons et de tribunaux, notamment lors des événements annonciateurs du départ de Jean-Bertrand Aristide en 2004. Cette défaillance est notable lorsque la justice ne garantit pas la sécurité aux témoins, face à des gangs urbains enracinés, lorsque les suspects sont arrêtés, le système « n'est capable de garantir ni la sécurité de ses citoyens ni les droits des défenseurs. Lorsque des suspects sont arrêtés, le système est quasiment incapable de mener leurs procès à bien. »⁵⁵⁸ En outre, les prisons sont surchargées du fait qu'un grand nombre de détenus « attendent de se voir notifier

⁵⁵⁴ Rapport sur la situation des droits humains en Haïti, 2005.

⁵⁵⁵ Rapport sur la situation, *Ibid*, p. 8.

⁵⁵⁶ Rapport du secrétaire général sur la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, *Conseil de sécurité, 19 août 2013, / 2013 / 493*, p. 9.

⁵⁵⁷ Le président intérimaire de la République d'Haïti a édicté un décret qui mettait officiellement à la retraite cinq juges à la cour de cassation. Sur la base des informations disponibles, les dispositions de la constitution n'ont pas été respectées.

⁵⁵⁸ International Crisis Group, Briefing Amérique latine/Caraïbes n° 14, 31 Janvier 2007.

un chef d'accusation. » Quant aux prisonniers, selon une enquête de *Crisis group* « les dix-sept prisons d'Haïti accueillent plus de 5500 détenus parmi lesquels moins de 10 % ont été condamnés... À la prison civile de Port-au-Prince, où sont entassés 2500 prisonniers soit huit fois plus que la norme internationale, il n'a que 25 gardiens et les maladies prolifèrent. Dans l'ensemble des prisons, l'accès à la nourriture et à l'eau est limité, 90% des détenus souffrent de la gale ou de démangeaisons chroniques et le risque de contracter la tuberculose est bien supérieur à la norme internationale. Les prisonniers doivent se relayer pour dormir ou s'asseoir et le déplacement vers les blocs sanitaires, autorisé seulement une fois dans la journée pour une durée maximum de 30 minutes... ».⁵⁵⁹

D'autres difficultés mettent en évidence la désaffection des citoyens envers la police et la justice. La constitution de 1987 définit une relation hiérarchisée, entre les deux institutions en vue de rechercher l'efficacité et la fin des violations des droits humains. Or, malgré la dissolution de l'armée, et la séparation de la police de la justice, les citoyens sont victimes des brutalités policières, alors que celles-ci ne sont pas réprimées.

Les crimes perpétrés contre les citoyens ne font pas l'objet de traitement de la justice. Les juges qui selon les textes de lois ont pour obligation de se rendre sur les lieux et engager des poursuites y renoncent. Dans la réalité, « pour certains cadavres, la police s'empresse de les déplacer sans l'intervention du commissaire du gouvernement ou du juge de paix. Alors qu'en principe il appartient au juge de paix ou au commissaire du gouvernement d'autoriser le déplacement des cadavres. La police ou l'ambulance de l'hôpital général ne sont pas autorisés à déplacer un cadavre sans autorisation de ces personnes... Cependant pour des raisons politiques, ils ne veulent pas qu'on voie ce qui se passe, alors on déplace des cadavres, ce qui est une entorse à la loi. »⁵⁶⁰

Enfin, la corruption gangrène le système judiciaire dans ses contours les plus ténus. D'une part, le mode de recrutement des commissaires du gouvernement explique les difficultés des populations à accéder à la justice. Il s'agit des « gens qui ne peuvent pas se caser ailleurs, qui n'ont pas su monter un cabinet d'avocat, se faire une clientèle et qui cherchent à s'assurer mensuellement d'un traitement et qui n'ont pas vraiment les qualifications qu'il faut. Et puis généralement ils ne consacrent pas suffisamment de temps à ce travail : ils arrivent au parquet à dix heures du matin, avant ils passent donner un cours dans un collège, à midi ils doivent aller

⁵⁵⁹ International Crisis Group, Briefing Amérique latine/caraïbes n° 15, 7 mai 2007.

⁵⁶⁰ Entretien avec Camille Leblanc sur le fonctionnement actuel de l'appareil judiciaire haïtien, *Chemins critiques*, vol. 3, n° 3, janvier 1997, p. 23.

donner un cours dans un autre collège. »⁵⁶¹ La corruption prend une dimension qui confirme l'hypothèse que l'État est incapable de répondre à la demande de justice parce que «le système est corrompu, pourri à la base »⁵⁶² La corruption est une pratique fréquente dont l'enracinement est dû à la faiblesse des traitements. Elle prend des formes diverses : d'une part, elle revêt la forme d'extorsions, d'avantages financiers. Par exemple, le juge impliqué dans un litige terrien, garde sous forme de butin, un quart de carreau de terre. La deuxième forme que revêt la corruption : « les enveloppes glissées dans la main de certains juges ou commissaires du gouvernement ». Ensuite, la seconde forme : les usagers de la justice anticipent le degré de corruption des juges et « proposent au juge une enveloppe » et le recours constant à toutes formes d'arbitrage montre que le spectre de la corruption est assez vaste.

5. La révision de la Constitution de 1987 : violations et inadaptations

La constitution de 1987 fait l'objet d'une réception ambivalente. Elle est adulée par les entrepreneurs de la démocratisation qui y ont recours pour établir dans des formes constitutionnelles les mécanismes d'exclusion des duvaliéristes. Elle est détestée par les duvaliéristes qui la voient comme la guillotine inventée de toutes pièces avec la connivence de l'Armée d'Haïti, pour les neutraliser pour un temps relativement long. Pourtant, aucune Constitution n'a jamais déployé autant de capacités d'adaptations que celle de 1987. Elle a résisté à tous les régimes constitutionnels, ou extra-constitutionnels : sa solidité s'est mesurée même dans des circonstances qui remettent en question la souveraineté d'Haïti, comme celles observées en 1994 et en 2004, qui voit se confirmer l'incapacité de l'État haïtien à répondre aux risques qui la menacent.

À l'assaut des tempêtes, des cycles de surchauffe politiques, la Constitution de 1987 a rempli sa fonction de vigie. Si elle a été le cheval de bataille de la gauche⁵⁶³ lorsqu'elle était dans l'opposition face aux militaires, elle n'a pas été pourtant son enfant choyé, une fois arrivée au pouvoir. Ses acteurs politiques se montrent davantage préoccupés par la construction de stratégies de conquête du pouvoir, de prédation des ressources locales que la mobilisation des

⁵⁶¹ Entretien avec Camille LEBLANC, *Ibid*, p. 27.

⁵⁶² Entretien avec Camille LEBLANC, *Ibid*, p. 30.

⁵⁶³ Ce concept mérite à lui seul un article. Nous n'entendons pas nous soumettre à un exercice de sa définition et de son contenu selon l'acceptation haïtienne. Pour le moment, nous l'interprétons comme étant une appellation floue qui renvoie à l'existence d'un camp – celui des progressistes – et celui des duvaliéristes-partisans de l'autoritarisme. Rien ne dit pour le moment, après l'exercice assez long de la formation lavalas au pouvoir depuis 1991 à 2009, avec deux ruptures, l'une en 1992 et l'autre en 2004, que l'autoritarisme est un critère distinctif de la gauche et de la droite en Haïti.

moyens pour la défendre. Pourtant, jamais une constitution n'a été l'objet autant de violations. Et l'illustration la plus convaincante est la révision constitutionnelle qui aboutit à une crise institutionnelle grave qui discrédite, humilie, érode les institutions fondamentales déjà bancales, qui sont l'émanation de la souveraineté populaire. D'abord, le parlement a fait le toilettage constitutionnel, au mépris des règles et des principes, prévus en matière de révision. Ensuite, ce projet engage la double responsabilité des présidents René Préval et de son successeur. Le premier est soupçonné de glisser dans la version amendée par les parlementaires des dispositions contraires à celles qui ont été votées. Tandis que le second, estimant être le destinataire du texte incriminé, esquivait toute intervention dans ce débat, se décrédibilise, du même coup et renvoie dos à dos les auteurs de l'amendement. Par une compréhension simpliste des questions institutionnelles, le successeur de M. Préval évite de trouver une solution à l'imbroglio alors que la question constitutionnelle est l'un des enjeux les plus importants de la gouvernance démocratique. La corrélation entre la constitution et l'instabilité politique est-elle vérifiée ?

D'abord René Préval ne s'était pas jeté dans une aventure improvisée ; depuis quelques années, il préparait l'opinion publique en la prenant à témoin, à plusieurs occasions des mécanismes bloquants de la constitution de 1987, selon lui. Le recours fort souvent à une rhétorique populiste, simplificatrice à dessein l'illustre bien. Sa posture est-elle légitime ? On est tenté d'avancer trois explications.

La première est l'absence de stabilité politique qui n'a pas permis l'éclosion d'un projet de révision constitutionnelle. Le post-duvaliérisme marqué par des coups d'État à répétition s'est accompagné de crises multiples, d'amputations de mandat, de renversements brutaux, d'exils et d'éloignement des présidents de la République. La gauche haïtienne rend les duvaliéristes responsables de cette destabilisation, puisqu'elle a vécu sous une forme obsessionnelle la crainte du retour au pouvoir des macoutes. Cette lutte a été intense du fait de la constitutionnalisation de la neutralisation duvaliériste expliquée par l'article 291⁵⁶⁴. Souvent décrié parce qu'imprécis dans sa formulation, cet article vise essentiellement à satisfaire les

⁵⁶⁴ Article 291 : ne pourra briguer aucune fonction publique durant les dix (10) années qui suivront la publication de la présente Constitution et cela sans préjudice des actions pénales ou en réparation civile : a) Toute personne notoirement connue pour avoir été par ses excès de zèle un des artisans de la dictature et de son maintien durant les vingt-neuf (29) dernières années ; b) Tout comptable des deniers publics durant les années de la dictature sur qui plane une présomption d'enrichissement illicite ; c) Toute personne dénoncée par la clameur publique pour avoir pratiqué la torture sur les prisonniers politiques, à l'occasion des arrestations et des enquêtes ou d'avoir commis des assassinats.

pulsions émotionnelles du moment. Il a motivé la décision du Conseil Electoral, en 1987, puis en 1990, frappant d'irrecevabilité la candidature de figures connues du duvaliérisme.

La seconde explication : avant que ne s'engage toute réforme constitutionnelle, l'opinion publique devait y adhérer ; pourtant, ce projet n'était que l'affaire de la majorité présidentielle et d'autres parlementaires. Puis, des acteurs politiques divers ont cherché à en tirer leurs avantages politiques. Le projet de révision peut contribuer au renforcement de la démocratie si son contenu vise à améliorer l'équilibre des pouvoirs, à renforcer les libertés, à fixer les responsabilités des élus. Toute démarche contraire pourrait être annonciatrice de crises, si la révision ne renforce pas la stabilité. La démarche de René Préval était-elle visible ?

René Préval a proposé ce projet au moment où il disposait d'abord, d'un rapport de forces confirmé par les dernières consultations sénatoriales d'Avril 2009 qui ont permis, malgré le caractère hétéroclite, désordonné, bancal de *Lespwa* d'avoir la majorité au Sénat. Elles ont été contestées, mais orientées en faveur du pouvoir en place-notamment dans les Départements du Sud et de l'Artibonite. René Préval continue à jouir d'un consensus mou qui lui permet d'avoir la maîtrise de son agenda politique. Ensuite, il apparaît comme le seul maître du jeu politique, le seul homme politique quoique débonnaire, mais rusé qui nuise à l'émergence d'une offre politique alternative, malgré la proximité des élections présidentielles. La Plateforme prive ses concurrents d'un espace autonome crédible. Enfin, M. Préval est en position d'acteur dominant le jeu politique, parvenu à affaiblir l'opposition. Celle-ci est réduite au silence comme une alliée ancillaire à son gouvernement.

Au Sénat après les consultations électorales a été composé le projet constitutionnel en trois temps :

Le lancement par le président de la République de la phase préparatoire au projet de révision ne suscite guère de critiques et le choix des membres de la Commission présidentielle sur la réforme de la Constitution traduit une position homothétique de l'opinion avec la vision présidentielle. Craignant d'être soupçonné de vouloir engager la révision constitutionnelle, pour y imprimer sa marque personnelle, René Préval s'en remet à la commission.⁵⁶⁵

⁵⁶⁵Une nouvelle pathologie semble s'installer dans le corps politique haïtien : Clémenceau affirma quand un gouvernement décide de noyer un problème, il crée une Commission. Le 19 février 2009, René Préval a installé au palais national deux Commissions : l'une sur la réforme de la justice et l'autre est chargée de faire des propositions au président haïtien. Selon lui, elles seront adressées entre Juin et Septembre au Parlement. Cette commission, nommée par arrêté présidentiel le 18 Février 2009, est dirigée par Claude Moïse et Cary Hector, Jean-Claude Bajoux, Françoise Bouzy Bonhomme, Charles Cadet Yves Cristalin, Gérard Dorcely, Camille Jr. Edouard, Cary Hector, Édith Lataillade, Frédérick Lavaud, Yanick Mezile, Claude Moïse, Marie-Marthe Paul, Charles Suffrard, Daniel Supplice, Jerry Tardieu, Sybille Théard MEWS, Serge Henri Vieux.

Composée de membres issus de corps professionnels différents, politologues, juristes, philosophes, dont certains ont déjà publié des réflexions pertinentes sur ce sujet, la Commission entretient un rapport pour le moins critique vis-à-vis du texte de 1987, ce qui apparaît stratégique. D’abord, l’adhésion de ces spécialistes à une réforme d’une telle ampleur vise à discréditer les critiques émises par d’autres spécialistes qui ne seraient pas membres de la Commission. La captation par le président de la République des spécialistes les plus connus en la matière vise à légitimer sa réforme, même si les propositions de la Commission ne seront pas celles qui seront acceptées en totalité. En Haïti, les élites sont plus enclines à soutenir un projet si elles en sont partie prenante : en y adhérant, elles ont la conviction de détenir les meilleures propositions. Les membres de cette commission appartiennent à une même communauté épistémique. Ce sont des spécialistes, des experts qui sont membres des meilleurs réseaux, de diffusion, d’échanges d’idées qui « possèdent des valeurs communes, ont souvent partagé la même formation et souscrivent à des valeurs identiques ou voisines. »⁵⁶⁶. Ils sont mus par le sentiment commun que la constitution de 1987 n’est pas au diapason avec son temps, caractérisé par la démocratie des médias, de l’instantanéité et de l’immédiateté des politiques, la nécessité d’une nouvelle réécriture de la constitution qui assure un nouveau rééquilibrage des pouvoirs en faveur de l’Exécutif. Ensuite, cette communauté d’experts évolue dans un cadre générationnel qui a toujours pris ses distances vis-à-vis du pouvoir Exécutif, jugé brutal, omnipotent, omniscient autoritaire et conservateur, comme le rappelle Y. Mény : « Si le changement s’impose, si les politiciens l’exigent, les juristes sont aussi ceux qui fournissent à la fois les instruments de légitimation de l’innovation et les outils pratiques pour opérer les réformes. »⁵⁶⁷ Mais cette contribution, pour qu’elle soit salutaire, exige discrétion. Robert Badinter formule trois conseils aux experts, et spécialistes qui s’engagent à titre de « pèlerins constitutionnels » : « rester modeste, formuler des avis négatifs » plutôt que de grands développements systématiques, accepter le secret et la confidentialité pour demeurer dans l’ombre de ceux qui sollicitent son savoir. »⁵⁶⁸

La Commission de la révision constitutionnelle et le président de la République partagent la même stratégie, ont envisagé une même structure d’action. Diverses étapes caractérisent cette stratégie. La première appelée phase de stigmatisation ou de dénonciation, au cours de laquelle

(<http://haiti-refernce.com>) Cette commission est composée de personnalités différentes, mais on sait qu’il ne s’agit pas d’une matière sur laquelle ont prise les profanes. Les propositions sont le fruit d’une expertise, même si le M.Préval feint de banaliser le poids des experts.

⁵⁶⁶ MENY Yves (dir). *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. L’Harmattan, Paris. 1992. p.22.

⁵⁶⁷ MENY Y. *Idem.* p. 23.

⁵⁶⁸ DORANDIEU R., In. Y. MENY (dir), *Ibid*, p. 85.

est entrepris un travail de production d'un discours autour des défauts, des défaillances, des approximations de la Constitution de 1987, qui ont une relation fort étroite avec la situation existante par référence aux régimes latino-américains, aux régimes des grandes démocraties. Niant la relation d'une œuvre constitutionnelle avec les circonstances politiques qui concourent à son élaboration, les élites du révisionnisme constitutionnel ramènent l'irresponsabilité des gouvernements, l'incompétence des élus à l'inadaptation de la Constitution de 1987. Cette critique est confondue avec une démonstration diabolisante qui s'escrime à noircir le tableau, à intégrer les données de la conjoncture politique pour emporter l'adhésion de l'opinion publique et marquer l'importance d'un changement institutionnel.

Le deuxième temps choisi par René Préval est le moment qui coïncide avec la fin du mandat de la législature précédente. L'exécutif a attendu la dernière séance de la dernière session pour la présentation de son projet. Certes, le texte a été adressé aux parlementaires huit jours avant la séance, néanmoins, aucune séance publique n'a été organisée autour du projet. Il a fallu une convocation, le jour de la dernière séance, à la dernière session, « lors d'une séance marathon au palais national », où en quatre heures, « certains articles ont été annulés, modifiés ou reformulés ». ⁵⁶⁹ Ces arrière-pensées du prince ont sans doute légitimé les craintes qui pourraient être revisitées lors des débats à la prochaine législature, et rendent compte de la légèreté avec laquelle s'est engagé ce projet. « La nouvelle mouture de consensus entérinée, a automatiquement entraîné la suppression de plusieurs propositions de René Préval, notamment l'exercice de deux mandats présidentiels successifs, la possibilité d'ajournement du Parlement et la perpétuation du Conseil électoral provisoire. » ⁵⁷⁰

Le troisième temps, celui de la promulgation appartenait à M. Préval.

Pourtant, l'Assemblée Constituante de 1987 a privilégié une révision rigide : elle s'inspire de l'immaturité de la démocratie en Haïti et de la faiblesse des gardes-fous à tout retour du refoulé.

La procédure de révision, telle que prévue par la Constitution de 1987 obéit à dix principes : d'abord, le projet de révision de l'Exécutif est soumis à une « déclaration au législatif. » ⁵⁷¹ En établissant la double origine de l'initiative : « *Le pouvoir législatif sur la proposition de l'une*

⁵⁶⁹ Radio vision 2000. <http://radiovision2000haiti.net>, 15 Septembre 2009.

⁵⁷⁰ Radio Kiskeya, <http://www.radiokiskeya.com> 14 septembre 2009.

⁵⁷¹ Le texte mentionne le terme « amendement » au lieu de « révision », la Constitution de 1987 le note également. C'est sans doute le résultat de l'influence de la Constitution américaine.

des deux Chambres ou du pouvoir Exécutif a le droit de déclarer qu'il y a lieu d'amender la Constitution, avec motifs à l'appui. » (Art. 282) La double origine du projet de révision s'explique par le souci du Constituant d'établir une division du travail entre l'Exécutif et le Législatif. Même s'il établit l'égalité des deux organes, l'esprit de cohérence qui caractérise le régime politique instauré par la constitution de 1987 donne à penser que le projet de révision proposé par l'Exécutif fait du législatif un collaborateur du projet mais sans renoncer aux règles de l'indépendance des pouvoirs ; ainsi, il serait plus efficace pour les parlementaires de s'associer au texte de l'Exécutif. On ne voit que des effets collatéraux néfastes en cas de double présentation de deux textes : une mouture fusionnelle en résulterait s'il y a des compatibilités avec les deux propositions. C'est d'ailleurs ce qu'ont tenté certains parlementaires : ils sont les auteurs d'un projet de révision, parallèlement à celui de l'Exécutif.

Ensuite, le deuxième principe établi par le Constituant est celui de la recevabilité de la déclaration de révision motivée : elle exige l'adhésion des deux tiers de chacune des deux chambres. (Art. 282-1) Le constituant installe le Parlement au cœur de la révision. La logique majoritaire continue à être fructueuse : le projet de l'Exécutif ne saurait être à la traîne s'il y a une concordance partisane entre le Parlement et l'Exécutif. Dans le cas contraire, le projet de révision serait voué à un sort funeste du refus. Mais le vote du parlement est soumis à un travail préalable d'explications, de la part du gouvernement : celui-ci pourrait y adhérer si, c'est la moindre des choses, le texte lui est parvenu, si celui-ci fait déjà l'objet d'un travail normal de production normative en commission : le texte devait être examiné. À destination des parlementaires non avertis, des séminaires de formation devaient être organisés, des consultations conduites. Le constituant banalise la portée de cette déclaration : sa réception n'est pas associée à une lecture du texte qui recevrait adhésion, approbation et critiques.

Le troisième principe-principe de déconnexion, c'est à dire, l'Exécutif ne peut tirer les gains de son initiative. « Elle ne peut être faite qu'au cours de la dernière session ordinaire d'une législature ». La cohérence des principes constitutionnels va dans le sens d'une démarche valorisante compatible avec une œuvre législative de grande facture précédée d'un débat engageant les parlementaires.

Le quatrième principe, celui de l'immédiateté publicitaire : « elle est publiée immédiatement sur toute l'étendue du territoire national. » La publicité est sans doute accompagnée de la publication du texte soumis par l'exécutif : la démocratie s'organise dans la dynamique de

l'espace public, elle s'alimente de l'opinion des citoyens qui mobilisent les moyens de communication pour s'exprimer et peser sur le sens des orientations constitutionnelles. La publicité compromet tout projet alternatif du successeur de René Prével qui n'a d'autre choix que celui de maintenir le texte initial.

Le cinquième principe -principe d'une homogénéité délibérative-le constituant souhaite un renforcement de l'adhésion législative au texte. La recevabilité de la déclaration ne garantit pas pour autant un examen favorable de la loi constitutionnelle proposée. Et on est encore loin des batailles, lors des débats, des amendements (entendus ici au sens de modifications apportées au texte en discussion). «À la première session de la législature suivante, les chambres se réunissent en Assemblée Nationale et statuent sur l'amendement proposé. » (Art. 283).

Le sixième principe- l'opportunité délibérative-«l'Assemblée nationale ne peut siéger, ni délibérer sur l'amendement si les deux tiers au moins de chacune des deux chambres ne sont présents. » (Art. 284). Alors que le septième principe précise :« Aucune décision de l'Assemblée Nationale ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. » (Art. 284-1). Le Constituant fait intervenir le concept d'« Assemblée nationale » c'est à dire la réunion des députés et des sénateurs.

Le huitième principe – l'applicabilité – :« L'amendement obtenu ne peut entrer en vigueur qu'après l'installation du prochain président sous le Gouvernement de qui l'amendement a eu ne peut bénéficier des avantages qui en découlent. » (Art. 284-2). L'accès de François Duvalier à la présidence de la République et le recours aux techniques de pérennisation de son pouvoir expliquent le soupçon nourri quant au transfert d'avantages politiques au bénéfice d'un acteur politique qui mette en œuvre le projet de révision, ce garde-fou n'est pas seulement réservé à l'Exécutif mais aussi au Parlement. Le constituant a empêché toute application immédiate d'une révision, qui serait le fruit de manipulation d'un régime en place. Il bénéficierait d'un soutien majoritaire au parlement et celui des foules sous l'emprise d'un pouvoir populiste. Une démocratie solide, fiable disposerait des atouts lui permettant d'appliquer de suite une réforme constitutionnelle.

Le neuvième principe-le refus prudentiel à l'instrumentalisation de la révision :« Toute consultation populaire tendant à modifier la Constitution par voie de référendum est formellement interdite. » (Art. 284-3). L'affiliation entre une révision constitutionnelle et l'émergence de la dictature n'est pas exclue en Haïti où la démocratie n'est pas encore à l'abri

des attaques, des bouleversements d'un homme. Vulnérable, fragile, elle est toujours soumise aux caprices d'un illuminé qui pourrait manipuler les foules, détourner la participation populaire, la démocratie représentative et la souveraineté nationale à des fins diaboliques. Le recours aux référendums est perçu comme un écran de fumée destiné à consolider, conserver le pouvoir personnel. L'expérience duvaliériste, la conception duvaliériste du référendum, témoignent du sens caché que les auteurs ont donné à l'interprétation de ce procédé de démocratie directe. La technique référendaire, compte tenu de ses référents symboliques se heurte à la suspicion du citoyen : son emploi ne saurait donc être revendiqué pour réviser la Constitution.

Le dixième principe affirme les limites du champ de la révision : « Aucun amendement à la Constitution ne doit porter atteinte au caractère démocratique et républicain de l'État. » (*Art. 284-4*). Le constituant reste prudent quant à l'utilisation de la révision : l'histoire politique haïtienne est caractérisée par le poids de l'autoritarisme et la multiplication de « coups de force ». Il a sans doute compris que l'implantation de la démocratie exige un investissement raisonnable des acteurs qui adhèrent sans réserve aux exigences de la démocratie, ce serait une naïveté de croire que ceux qui exercent le pouvoir sont des démocrates, comme le souligne Myrlande Manigat, « Il faut surtout que les hommes chargés d'appliquer la Constitution soient des démocrates, ce qui n'a pas toujours été le cas ... ». ⁵⁷² La principale motivation du constituant vise à empêcher tout projet de détournement de la révision, qu'il soit d'origine parlementaire ou exécutive.

Cette procédure est jugée longue, périlleuse, incertaine par la Commission chargée de faire des propositions à l'Exécutif : « Il ne faut pas moins de quatre « étapes montagneuses » si tout se déroule bien-pour aboutir à la mise en œuvre d'un amendement ou d'une révision constitutionnelle et ce, après au moins cinq ans et demi, voir six ans de procédure ». ⁵⁷³ L'argument de la commission est recevable mais il fait la part trop belle à la solidité de la foi démocratique des présidents de la République. L'histoire politique d'Haïti soutient l'hypothèse des suspicions-privilégiant davantage la défense de leurs intérêts politiques au détriment des aspirations démocratiques. Les acquis démocratiques restent encore trop fragiles pour espérer la conversion des dictateurs anonymes aux vertus démocratiques. Ensuite, la prétention de l'exécutif d'engager une révision complète exige une double

⁵⁷²Haïti : la Constitution de 1987 et des droits de l'homme. M. Manigat : Constitution et transition démocratique. P. 39. Mission civile Internationale en Haïti, OEA/ONU.1998.Port-au-Prince Haïti.

⁵⁷³Commission présidentielle. Groupe de travail sur la Constitution de 1987. Rapport au président de la République. *Problèmes spéciaux*. <http://www.haitireference.com>.

limitation due aux insuffisances trop nombreuses attribuées à la constitution de 1987 et au retard, sans doute calculé, d'engager un débat constitutionnel. Aussi Alain Guillaume propose-t-il de « réfléchir sur la faisabilité et surtout la régularité d'une telle démarche dès lors que dans un premier temps on se conforme au Titre XIII à amender. Une piste à explorer serait, par exemple, de garder les contraintes en termes de majorité, voire de les aggraver, et de les préciser, mais en enlevant les obstacles liés à la chronologie de la révision qui posent le plus de problèmes. Ainsi, la révision pourrait intervenir à tout moment sans avoir à recueillir l'adhésion de deux législatures successives. La seule contrainte serait au niveau des majorités qualifiées exigées. »⁵⁷⁴ Une procédure d'amendement trop souple soulève inquiétudes et suspicions : « L'astuce voulue par le pouvoir en place est la suivante : Nous présenter les amendements du Rapport comme des amendements mineurs, des amendements de toilettage, des amendements techniques, puis dès que la procédure d'amendement sera devenue expéditive comme le recommande la Commission, les vrais amendements qui porteraient sur le changement du régime passeraient en force le plus légalement du monde... nous serons totalement à la merci du bon vouloir de dirigeants haïtiens futurs qui pourront donner libre cours à toutes les vieilles tendances dictatoriales de l'Haïtien »⁵⁷⁵ Cette hypothèse n'est pas encore vérifiée, mais les bouleversements qui ont marqué les dernières séquences du projet présidentiel semblent conforter l'idée que René Préal ne semble pas prêt à dévoiler ses plans.

En démocratie comme en droit, le temps est une variable non négligeable : René Préal aurait pu présenter le texte avant la fin de la dernière séance. S'il a choisi l'improvisation c'est parce qu'il avait un calendrier qui obéit à des stratégies dont lui seul a le secret. « Une constitution est une totalité complexe, écrit le professeur Stéphane Rials. Les pratiques effectives donnent leur sens aux textes. La constitution est aussi ce qu'en font le jeu des forces sociales et le système général de ce que l'on pourrait appeler l'état de la civilité constitutionnelle. »⁵⁷⁶ C'est-à-dire des pratiques et des attitudes qui traduisent la maîtrise du prince des larges pouvoirs dont il dispose en se gardant toute dérive autoritaire et abusive, toute dilution d'indépendance des autres pouvoirs. « La bienséante autolimitation du Prince, poursuit S. Rials, donnait du jeu au système tout entier. » En ce sens, René Préal a manqué donc de civilité constitutionnelle. Il a convoqué des parlementaires en dehors de toute règle, il a souhaité montrer sa capacité dominante à faire plier tous les récalcitrants à son projet de

⁵⁷⁴ GUILLAUME, Alain. Haïti : réflexions sur les perspectives de la constitution de 1987. Le Nouvelliste, 10 septembre 2009. <http://Lenouvellistehaiti.com>.

⁵⁷⁵ MICHEL Georges : Haïti, Les amendements inacceptables. Le Nouvelliste, Haïti. 11 Septembre 2009. <http://Lenouvellistehaiti.com>.

⁵⁷⁶ RIALS Stéphane. « Sarkozy ou la montée des incivilités constitutionnelles. » *Libération*, 15 septembre 2009.

révision, les réfléchis, les rebelles. Les parlementaires appelés à voter le texte qui n'ont pas eu le temps de lire le texte proposé, de le commenter, n'avaient que le choix de se soumettre à la volonté du « chef » en votant la déclaration de révision constitutionnelle. Ainsi, a été écarté le projet de révision d'origine parlementaire. Est-il acceptable que des députés également dépositaires de la souveraineté du peuple soient traités au rang de collaborateurs occasionnels ? Au nom de quelles contreparties – matérielles, symboliques – ces parlementaires ont accepté de piétiner le principe de la séparation des pouvoirs que défendent la constitution de 1987 et l'Article 16 de la déclaration de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminés, n'a point de constitution. »

Nous avons souhaité montrer comment la Constitution de 1987 qui garantit la stabilité de l'État a été révisée dans des conditions qui soulignent la cause de l'incapacité, de l'affaiblissement de l'État.

Cette révision constitutionnelle affecte l'État dans sa capacité régulatrice. Le coût d'une révision ratée s'élève à la mesure des effets négatifs qu'elle induit sur le système politique. La récolte de la révision est bien maigre : en cherchant à contrôler le projet à toutes ses étapes, à en imposer le rythme, René Préal a fait peser sur l'État les contraintes, les risques et les coûts.

D'abord, le mandat des députés était arrivé à son terme, le 14 septembre 2010. Ce vide institutionnel a diminué donc le temps nécessaire aux débats qu'a suscité le projet présidentiel. De plus, l'exécutif n'a pas montré sa volonté ferme de soumettre ce texte attendu non seulement par les spécialistes mais aussi par des observateurs les moins avertis de la vie politique haïtienne.⁵⁷⁷

M. Préal a terminé son mandat sans qu'il n'ait publié le texte amendé. La nouvelle législature composée en majorité des membres de *INITE* (faction politique de M Préal) n'échappe pas au contrôle de René Préal, mais se pose le problème de s'en tenir aux textes votés. Cette majorité semble avoir trouvé l'alibi réfutable de la faute de recomposition technique du texte voté, alors que la version votée au parlement est visiblement dénaturée. Aussi, l'Assemblée nationale trouve-t-elle la parade en demandant au successeur de M. Préal de promulguer un nouveau texte qui serait vidé des « importantes erreurs ...qui endommagent gravement le texte voté en Assemblée Nationale ». Mais les « considérant » de la loi de

⁵⁷⁷ MANIGAT Myrlande. *Plaidoyer pour une nouvelle Constitution*. Coll. CHUDAC. Port-au-Prince. 1995. 353 p.

promulgation du texte valident les procédures bouillonnées qui ont ponctué cette révision. Et dans une lettre du 22 décembre 2011, l'assemblée nationale s'adresse au président de la République : « Suite aux différents problèmes rencontrés dans l'établissement du texte authentique et tenant compte des remarques formulées à ce sujet par la Présidence, un travail minutieux a été réalisé, selon une méthodologie rigoureuse, par une équipe composée de sénateurs, de députés, de Conseillers du Parlement, d'un représentant de la Présidence et de représentants d'organisations de la société civile intéressée à la question. »⁵⁷⁸ On voit bien qu'un texte aussi important que la constitution puisse être traité avec autant de négligence et de désinvolture garde son caractère sacré. C'est un travail de sape systématique qui vide ce texte de son caractère sacré. Un texte voté en assemblée soumis par la suite à des corrections « matérielles » de représentants d'organisations de la société civile, est vidé des remparts que les constituants de 1987 prétendaient construire contre tout retour à l'autoritarisme. Cette révision qui vient de surajouter aux difficultés d'adaptation d'Haïti à la démocratie prouve surtout comment les acteurs politiques sacrifient l'intérêt national en faveur de l'intérêt particulier.

6. Les relations ambiguës des acteurs avec les règles de droit

L'une des revendications fondamentales des acteurs qui se sont engagés en faveur du changement vers les années 80 en Haïti est l'inscription du droit au cœur du projet de démocratisation d'Haïti. Au départ de Jean-Claude Duvalier, les acteurs politiques du moins civils y compris l'armée investissent la Constitution de 1987 comme étant un rempart pour les premiers, une résurrection, une bouée de sauvetage, un oxygène qui renforce la position militaire dans la société. Comme nous l'avons déjà souligné, les intérêts de ces deux groupes en luttant pour le pouvoir sont divergents. Or ils ne semblent pas être décidés à engager dans la voie d'une « démocratie pactée ». Les usages politiques qu'ils tirent de la Constitution de 1987 peuvent être considérés comme des facteurs d'affaiblissement de l'État. Certains analystes évoquent « la crise des solutions extrêmes successivement tentées au sortir de l'ère des Duvalier » : d'abord, une société « tentée par le jusqu'aboutisme en réplique oppositionnelle au modérantisme du progressisme réformiste » « le lessivage fascistoïde pratiqué par Namphy II puis par les « *putchistes* » de Cédras pour se perpétuer au pouvoir », ensuite les « marécages déracineurs du « *rache manyok* » libérateur et le chaos supposé

⁵⁷⁸ Arrêté annulant l'arrêté du 3 Juin 2011 publié au *Journal le Moniteur n° 72 du lundi 6 juin 2011*, rapportant la loi Constitutionnelle votée en Assemblée nationale le 9 mai 2011 et publiée au N0 58 du vendredi 13 mai 2011.

organisateur de l'anarcho-populisme. »⁵⁷⁹ Cette description des principaux acteurs en présence est fascinante mais elle nous apprend pas sur les causes de cette volonté systématique à contourner la règle de droit, principale cause de la « crise institutionnelle » : crise parlementaire, crise du judiciaire, crise de la police, crise de l'Église Catholique, crise de l'armée. D'autres analysent la force du modèle militaire sur la société haïtienne qui marque l'impuissance du pouvoir civil à s'autonomiser. » « *konstitiyon se papye, bayonet se fè* » (*la constitution, c'est du papier tandis que la baïonnette c'est du fer* ». On aurait pu arguer que de nombreuses sociétés démocratiques en Europe aujourd'hui, prospères et dominantes, ont été construites par l'armée. Pour autant, elles s'épanouissent de la domination militaire. Il faudrait alors proposer une autre explication. Nous proposons de tenter d'appliquer la théorie de la rationalité des acteurs sociaux de Wilfredo Pareto. Il distingue les « actions logiques » des « actions non logiques ». « Certaines actions seraient logiques parce que leur promoteur justifie leur pratique par le raisonnement logique. En revanche, les actions qui ne s'appuient pas sur le raisonnement logique sont qualifiées de non-logiques, dans la mesure où elles reposent en partie ou en totalité sur le caractère ou les sentiments de celui qui les engage, du contexte social dans lequel l'acteur évolue ou de l'ensemble des croyances auxquelles il se réfère. ».⁵⁸⁰ Les actions logiques sont rationnelles et recherchent une cohérence entre moyens et fins. De même les actions non logiques ne présentent pas de lien logique mais les acteurs tentent de projeter leurs actions comme s'ils sont rationnels. Ainsi, depuis l'adoption de la constitution de 1987, les violations sont nombreuses. Dès la première phase du processus de démocratisation, les élections n'ont pu être réalisées à temps. Alors que la Constitution prévoit leur réalisation par un conseil électoral provisoire, celui-ci a été dissous par l'armée. Et depuis aucun conseil électoral permanent n'a pu voir le jour, et les gouvernements élus, et les gouvernements provisoires ou illégitimes se sont toujours montrés imaginatifs, doués de la capacité de concevoir des formules alambiquées mais qui prennent une distance avec les dispositions constitutionnelles.

• Les consultations électorales

La deuxième illustration des violations constitutionnelles qui sont les plus flagrantes traite de l'agrément des candidatures aux élections. Elles sont rejetées au mépris du respect de la loi électorale. Celle-ci est sacrifiée en faveur du président de la république organisateur par

⁵⁷⁹ MANIGAT Lesly F. *op. cit.*, p.192. Il spécifie les diverses crises qui traversent la société haïtienne.

⁵⁸⁰ LEGRIS André et RAGNI Ludovic, La représentation de la rationalité des acteurs dans l'œuvre de Pareto. Une tentative de mise en ordre, *Revue d'économie politique*, 2004/3, Vol. 114, p. 371-392.

procuration du scrutin : les candidatures ne sont pas agréées alors que les déboutés se plaignent d'un traitement injuste. Par exemple, le parti du Rassemblement des démocrates Nationaux Progressistes (RDNP) « est dit victime d'une véritable hécatombe puisqu'il se voit privé de 14 de ses candidats à la députation et de 3 de ses candidats au sénat, sans fondement légal, car les motifs allégués par le CEP sont faux, pièces à l'appui. »⁵⁸¹ Ensuite, depuis 1986, jamais consultation électorale n'a été suivie d'une approbation unanime, dont les résultats sont acceptés par les perdants. Ils contestent les données qui sont souvent confisquées, détournées. Ainsi, lors des élections du 25 juin 1995, les candidats agréés n'ont pas trouvé de bulletins à leurs noms, ou des candidats qui n'ont pas de photos sur leurs bulletins ; des bureaux de vote où les opérations de vote ont été prolongées « au-delà de l'heure légale », « des urnes frauduleusement bourrées, urnes substituées, urnes confisquées ou dérivées ...des procès-verbaux falsifiés... ». Cette description des élections de 1995 est quasiment la même en 2010, comme en 2006, les partisans de René Préval sont descendus dans les rues pour exiger la proclamation de sa victoire, au mépris des règles électorales. De plus, le pays a vu de 1986 à 1995, se succéder six présidents provisoires et deux présidents élus mais qui sont renversés par des coups d'État. Sous l'égide de cette constitution, ont été entérinés deux présidents de la république, deux gouvernements parallèles, et le pays « illégal » a pu être dirigé sans président de la République. Un président de la République qui se fait accompagner par des troupes d'une armée étrangère pour reconquérir son pouvoir, alors que la Constitution considère qu'il s'agit d'un acte de haute trahison. De même, en février 2004, Jean-Bertrand Aristide fut contraint de renoncer au pouvoir alors qu'il est remplacé par le juge à la Cour de Cassation assisté d'un premier ministre qui n'a jamais vécu en Haïti, contrairement aux prescriptions de la Constitution de 1987. Il est assisté d'un Conseil des Sages, qui n'existe pas dans la Constitution. En 2005, la Cour de Cassation saisie au sujet d'un candidat aux élections présidentielles résident à l'étranger a posé la recevabilité de sa candidature. Le président de la République a décidé de mettre les juges à la retraite alors que la Constitution en l'Art. 177 les rend inamovibles.

Les élections partielles du 6 Avril 1997 se sont soldées par un échec. Elles ont une fois de plus révélé la désorganisation, le déroulement et la méthode de dépouillement. Des groupes impliqués dans la confrontation électorale contestent les résultats du scrutin, et le premier ministre s'appuyant sur la loi électorale et la constitution. Pourtant le Conseil électoral proclame les résultats officialisant la victoire de deux sénateurs et d'un député, les trois élus

⁵⁸¹ MANIGAT Lesly F. *Ibid*, p. 98.

membres de *Fanmi Lavalas*. Les trois parlementaires déclarés élus ne sont pas accueillis par leurs chambres respectives pour la vérification de leur mandat en vertu de l'article 108 de la constitution. Se réunissent les ingrédients d'une crise électorale.⁵⁸² Malgré l'opposition du premier ministre, qui dirige de surcroît les services de l'administration publique, les résultats sont publiés. Le premier ministre démissionne. De novembre 1997 à juillet 1998, les trois candidats au poste de premier ministre ne sont pas validés par le Parlement et le 11 janvier 1999, le président de la République déclare constater la caducité du mandat des parlementaires élus en 1995. Il gouverne désormais seul par décret. Ainsi, apparaît saisissante la détermination de M. Préval à effectuer un travail de relecture de la constitution, qu'il consacre par la nomination de Jacques E. Alexis comme premier ministre, dépouillé de toute confiance du parlement, comme l'exige la règle de droit. Evidemment, l'objectif poursuivi par R. Préval visait la dépossession du parlement, la préemption des pouvoirs parlementaires : il s'est débarrassé, réunissant dans les mêmes mains les pouvoirs législatif et exécutif, de tout organe de contrôle, de surveillance, de partage : il exerçait donc un pouvoir absolu dans les moindres interstices de l'espace politique, activant les pratiques dictatoriales. Comme l'écrit Laennec Hurbon : « En dernière instance, la grande réussite du gouvernement de Préval n'est rien d'autre que la dissimulation de pouvoir absolu qu'il a su exercer en persistant à se faire passer pour démocrate du moins aux yeux d'un certain nombre d'intellectuels.⁵⁸³ »

De même en février 2006, le Conseil Electoral Provisoire contesté par des partis politiques, a proclamé, nuitamment René Préval, président de la République, dès le premier tour, alors qu'il n'a pas atteint le vote requis par la loi électorale, soit les 50% +1. Le Conseil électoral a exclu le vote blanc des décomptes alors qu'ils sont valides d'après le décret électoral. « Tous ces exemples montrent qu'en Haïti, n'importe qui, parce qu'il est militaire, parce qu'il a des armes, parce qu'il a le peuple avec lui, parce qu'il a peur que le peuple descende dans la rue, parce qu'il est plus audacieux ou plus tricheur que les autres peut décider à n'importe quel moment de violer de manière éhontée toutes les règles qui régissent les institutions de son pays, de mettre fin à un régime dont la légitimité populaire est acceptable.... Pourtant...il s'agit d'une violation flagrante des règles établies et plus particulièrement d'une violation de la loi fondamentale du pays : la Constitution. »⁵⁸⁴ Ces exemples montrent que la Constitution

⁵⁸² MOISE Claude. *La croix et la bannière. La crise politique et institutionnelle (1997-2000)* Montréal : CIDHICA, 2002, p. 169.

⁵⁸³ HURBON Laennec. « La désymbolisation du pouvoir et ses effets matériels ». *Chemins critiques*, Vol V n°1, 2001, pp. 37-74.

⁵⁸⁴ SAURAY Eric, *Haïti une démocratie en perdition*. Paris, Dauphin noir édition, 2006, p. 43.

de 1987 devient une « constitution – zombie », elle n'est qu'une machinerie organisée pour la captation du pouvoir.

En outre, le rapport qu'entretient la « gauche » *lavalassienne* « avec la constitution de 1987 est marqué par une perception conflictuelle, une quête d'affrontement permanent avec le législatif, une dépossession voulue et recherchée des prérogatives du parlement. Cette relation biaisée entre le législatif et l'exécutif tire ses explications de la conception que nourrit le pouvoir *lavalas* face au régime représentatif instauré par la constitution de 1987, marchepied, pourtant, à son accession au palais national. De nombreux évènements tendent à montrer les dérives autoritaires du pouvoir *lavalas* et ses violations : la première souligne le rejet des députés du Front National pour le Changement et la Démocratie, pourtant membres dans l'esprit des institutions, de la périphérie du gouvernement : ils devraient en être des acteurs fervents. Le gouvernement en 1991 les a transformés en adversaires redoutables.⁵⁸⁵ La seconde dérive révèle le refus de Jean-Bertrand Aristide de se soumettre à l'Article 297 qui prévoit le partage des attributions portant sur la nomination des juges à la Cour de Cassation. Violant cette disposition constitutionnelle, le président Aristide installa au Palais national, non pas au Palais de Justice, ses nouveaux Juges. Empêcher au Parlement d'exercer la plénitude de ses pouvoirs est une anomalie à la construction d'un État de droit : or, un État de droit, c'est un État qui s'astreint au respect du droit, il exige que soient respectés non seulement les pouvoirs des organes étatiques, mais aussi le respect des procédures. Dans un État de droit, des parlementaires ne sont pas soumis à la bonne volonté du prince. Telle n'a pas été l'interprétation du premier ministre et de M. Aristide « Dans des manifestations de rues, les partisans de l'exécutif ont malmené les sénateurs contre lesquels des slogans hostiles ont été lancés, sans comprendre que ces derniers faisaient leur travail... Une foule de manifestants s'est dirigée sur le parlement en criant « à bas tous les parlementaires et vive Aristide »⁵⁸⁶ La troisième dérive est caractérisée par le bras de fer engagé entre le président Aristide et le parlement en vue de la nomination de Robert Sabbalat, ministre des affaires étrangères. Ce différend prit une proportion inquiétante en Août 1991 quand le parlement menaçait le gouvernement d'un vote de censure. Le parlement exerçait ses attributions constitutionnelles. D'autres dérives mettaient à nu l'insouciance du respect de la règle de droit : effacement du rôle du premier ministre, usurpation des fonctions ministérielles, menaces permanentes des organisations populaires....

⁵⁸⁵ JEAN-FRANCOIS Hérold : le coup de Cédras. *op. cit.*, 1995, pp. 237-262.

⁵⁸⁶ JEAN-FRANCOIS H. *Ibid.* p. 248.

Ces exemples montrent que les motivations des acteurs politiques, qu'ils soient de tendance gauchisante ou de droite, ne peuvent être comprises qu'à travers la théorie du choix rationnel qui prolonge le paradigme de Pareto. L'acteur politique analyse ses actions à travers le rapport coûts/avantages. Si ses effets sont positifs, il respecte les normes ; dans le cas contraire, si les retombées de l'acte sont négatives, il la contourne, la transgresse, la dévie. En ce sens, le système politique peut être pensé à la lumière des normes les plus efficaces, les usages politiques que font les acteurs le rendront aussi inadapté qu'obsolète. Le mimétisme montre ici ses limites : la proximité des institutions garantit certes une compréhension des objets politiques importés. Et les acteurs politiques se comportent en « *outsiders* », c'est-à-dire, ils tentent de s'intégrer dans le jeu politique, ils se définissent des normes qui ne correspondent pas à celles qui sont édictées par les textes écrits ou même les pratiques existantes. Les normes constitutionnelles et juridiques sont certes foulées aux pieds, transgressées, du point de vue de l'analyste, mais les acteurs considèrent que ces normes sont étrangères à la culture politique haïtienne. Ils interprètent leur situation de déviant à la norme comme naturelle, parce que c'est une pratique qui est intrinsèque, endogène à l'historicité de la société haïtienne, caractérisée par la rébellion, le refus de l'enfermement juridique ou institutionnel. Donc le vrai problème ne réside pas dans la situation de transgression permanente de ces acteurs aux normes.

Néanmoins, il faudrait nuancer la portée de la rationalité. L'activité partisane ne prévoit pas la formation des situations conflictuelles, des luttes oppositionnelles. Les acteurs politiques se voient forcés de s'y adapter, en améliorant les formes de leur participation.

7. La lassitude transitionnelle : la participation politique

La participation politique sous le régime autoritaire de Duvalier se résume à une mobilisation à des moments imposés aux masses populaires et paysannes en vue de marquer leur soutien d'allégeance au régime. Celui-ci anticipe, à travers le mécanisme de contrôle social et de filtrage, tous risques de contestation. Ainsi, à partir de 1986, les citoyens accèdent plus facilement à l'arène politique. Cependant, la participation politique à partir de 1986 a conduit non seulement à l'expression des revendications politiques, mais elle s'est confondue avec l'explosion des passions. En effet, elles révèlent les difficultés des citoyens à adhérer aux règles de la compétition politique qui établit les gagnants et les perdants. Ces deux acteurs acceptent de participer aux élections mais inscrivent avec difficulté l'intégration des règles démocratiques dans leurs comportements. Les citoyens se comportent non comme des

électeurs et mais comme des fanatiques. À ce titre, informés des risques de détournement du vote par l'organisme chargé d'organiser les élections ils ont parcouru les rues de la Capitale et proclamé Jean-Bertrand Aristide président de la République. C'est par des branches d'arbres et au son du tambour que des manifestants décident d'annoncer la victoire électorale de leurs partis sans qu'on ne sache le résultat précis du scrutin. D'un autre côté, les candidats de mauvais perdants-disposent de troupes de choc pour incendier, mettre à sac des locaux. La ville des Cayes, la troisième ville pays a vu disparaître dans les flammes ses édifices publics : les individus sont mécontents des résultats du vote. Ainsi, partant de ces deux exemples, les crises post-électorales paralysent le fonctionnement de l'État. La contestation des résultats des élections, conjuguée à l'impuissance de la police, provoque un affrontement avec des groupes armés.

Ne pouvant être identifiés, étant à la solde des candidats qu'ils protègent, les bandes armées interviennent *manu militari* dans les bureaux de vote. Elles ont une relation différente à la souveraineté populaire qui se confond avec le triomphe étroit de leurs intérêts. Ici les imaginaires de la violence se développent derrière l'expression démocratique qui devient un habillage des ambitions pernicieuses sur l'État. Celui-ci devient alors impuissant, ajouté à une police jeune, peu formée et peu équipée, ce qui entraîne l'affaiblissement et l'amointrissement des moyens de l'État. Quand des individus armés font obstacle à l'emprise de l'État, l'environnement interne est alors en proie à des désordres et des tensions.

Comment en est-on arrivé là ? Puisque la démocratisation d'Haïti devrait conduire au renforcement de l'État. N'est-il pas paradoxal de conclure à une corrélation négative entre la démocratisation et l'État ? Comment la gauche en 1987 peut-elle contourner ces pesanteurs traditionnelles ? Le modèle politique haïtien a survécu aux efforts de modernisation initiés au XIX^e siècle par une élite frondeuse. Il a du coup confirmé la solidité du modèle autoritaire. Alors que le XX^e siècle haïtien qui s'est inscrit dans le prolongement du XIX^e siècle n'a pas opéré des mutations qui bouleversent le rapport des dirigeants du pouvoir, ainsi que les mécanismes d'exercice et de dévolution du pouvoir. La gauche en 1987 a-t-elle les moyens de renverser cet ordre politique ? Quelles formes stratégiques revêtent les actions à intervalles réguliers des groupes qui exigent le pouvoir et se l'arrachent ?

Nous introduisons la discussion en nous inspirant des observations de Michel Dobry. Sa première observation est de considérer que les différents acteurs qui évoluent dans différents champs sociaux différenciés doivent être pris au sérieux.

Il n'est pas superflu de rappeler que la société haïtienne est dotée de spécificités propres qui renvoient aux conditions de sa formation. Les Espagnols accompagnés de Christophe Colomb ont mis fin à l'organisation administrative mise en place par les haïtiens. Structurée par une répartition des compétences exercées par des « caciques », la colonisation, à l'origine espagnole, fut marquée par un siècle de luttes politiques conduites par les esclaves en quête d'émancipation et d'autonomie. À la suite d'un affrontement armé et rude entre les troupes napoléoniennes et celles des esclaves, Haïti accède à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1804. Le premier président post-colonial s'affirme, s'impose et souhaite pérenniser son pouvoir, s'autoproclamant Empereur, et disposant d'un pouvoir illimité et irrévocable. Il est emporté, deux ans après par les rivalités entre les généraux. Ainsi, débutèrent les tumultes, les convulsions politiques qui ternissent l'œuvre émancipatrice souhaitée par les anciens esclaves. Trois caractéristiques méritent d'être soulignées. D'abord, de 1804 à 1915, quatre Chefs d'État sont assassinés au pouvoir, quatorze sont forcés de partir pour l'exil. Pour cette même période, les modes d'accession au pouvoir illégaux, violents-soulèvements, coups d'État, jacqueries-légitiment le rôle d'arbitre de l'armée, institutionnalisée ou de « faiseurs de roi ». Cette suprématie du pouvoir militaire vampirise les autres organes de l'État, vassalise les moindres espaces autonomes. Ensuite, tirant les conséquences politiques des troubles politiques qu'ils ont provoqués, ou observés, avec intérêt ou neutralité, les États-Unis en 1915 mettent fin à la souveraineté d'Haïti déjà compromise, et la soumettent à une tutelle, un protectorat, qui s'affirment avec plus ou moins de preuves, en fonction des circonstances, des tensions, de l'instabilité politique. La troisième caractéristique de l'ordre politique haïtien renseigne sur l'incapacité des institutions à s'épanouir en se soumettant aux lois, en mettant à l'abri les candidats aux élections présidentielles de l'arbitraire des conseillers électoraux.

À la lecture de Michel Dobry, le concept de « secteurs » se définit par l'activation des « champs » dans « lesquels prennent place des compétitions pour des biens ou positions définis comme politiques par les indigènes des sociétés concernées. »⁵⁸⁷ La seconde observation est de comprendre « ce qui se joue entre ces champs sociaux », « la complexité structurelle de ces systèmes sociaux ». La troisième observation vise à savoir les « logiques spécifiques », c'est-à-dire tenter de comprendre la capacité d'adaptation des acteurs, « leur plasticité », en agissant en fonction de « leurs lois propres ». Enfin, il faut partir de « captation des calculs sectoriels », pour comprendre que les candidats aux élections présidentielles ont des stratégies spécifiques, sont capables d'« anticipations, d'interprétations... » « L'activité tactique de ces acteurs

⁵⁸⁷ DOBRY Michel. *Sociologie des crises politiques. op. cit.* 1992, p. 97.

s'effectue alors principalement en fonction des enjeux, des règles du jeu « officielles » ou « pragmatiques » des catégories de ressources et de leur distribution particulière entre les divers acteurs individuels et collectifs, c'est-à-dire aussi pour une bonne part, entre les positions plus ou moins institutionnelles qu'occupent souvent ces acteurs-et surtout, des repères, indices et instruments d'évaluation, de prévisibilité et d'identification des situations spécifiques à chaque secteur. »⁵⁸⁸

Nous allons tenter d'illustrer ces considérations en nous plaçant dans le contexte des élections de 1987.

Au Chapitre 1, nous avons montré que la transition d'Haïti n'est pas le résultat d'un pacte entre l'armée et les élites souhaitant acquérir le pouvoir. La transition est traversée de tensions permanentes inscrites dans rapport de forces entre l'armée et les acteurs. La première apporte son soutien à l'organisation des élections, moins par esprit de conviction que par réponse aux pressions renouvelées des acteurs politiques. Les seconds disposent de deux acquis sur lesquels ils s'appuient. D'abord, les haïtiens aspirent à un nouveau statut, celui d'une nouvelle « citoyenneté ». Cette aspiration saisit le pays dans ses moindres espaces. Ensuite, des villes émerge un discours contre les tentatives velléitaires de l'armée de contrôler l'organisation du scrutin en vue de limiter l'expression de la souveraineté populaire. Dans les campagnes, des organisations paysannes, des réseaux religieux, des formes sociales se mobilisent. Comme s'ils bâtissent leur foi dans la même religion. Ils veillent au respect de leur vote, d'une part ; de l'autre, ils inscrivent leurs pratiques de la courte expérience démocratique dans une logique de rupture. Pourtant, des luttes entre ces acteurs s'engagent et s'affermissent pour l'affirmation des droits subjectifs, d'un changement véritable. Le bannissement des duvaliéristes procède par décret, mais prend une signification plus importante par le rejet de la candidature des duvaliéristes aux élections présidentielles. Ce rejet du duvaliérisme dans l'opinion publique est limité par les réseaux d'influence dont ils disposent au sein de l'armée.

Mais Haïti s'inquiétait des orientations imprévisibles de l'armée, de son avenir. En effet, la transition politique pilotée par l'armée risque d'être un fléau pour le pays, que celle-ci afflige, comme pour le peuple qu'elle finit par laisser, mais ce dernier décidait de pousser la dictature dans l'abîme. Et il fallut une ébullition politique où tout semblait constituer un ordre de bataille. Jamais les « champs sociaux » n'avaient paru mieux animés et les implications des

⁵⁸⁸*Ibid*, p. 101.

différents acteurs plus nettement tracés. Des dizaines d'organisations syndicales, socioprofessionnelles, des Comités de quartier qui régnaient en de véritables aiguillons, des formations partisans qui rendaient les bornes de l'intolérance, des individus intervenaient dans l'espace public qui cherchaient à convaincre leurs pairs de concilier le vote avec la liberté de la parole et celle-ci avec l'esprit de fronde, de renverser, de détruire. Des grèves et des manifestations publiques se multiplièrent.⁵⁸⁹ Pourtant, jamais conjoncture ne fut plus féconde en partis politiques. À l'initiative de trois cents organisations en Janvier 1987, à Thorland (Banlieue de Port-au-Prince), réunies en congrès, le CONACOM (Comité National du Congrès des Mouvements Démocratiques) a été formé. Il devient le fer de lance de l'opposition à l'armée, ces différents partis cherchaient des forces qui manquaient au pays, distillaient dans les résistances populaires des idées qui empêchaient au pays de s'enliser dans les abus du despotisme.

À l'approche des élections de 1987, trois principales forces en luttent concurrentielles pour le pouvoir. Il s'agit des :

- « Secteurs duvaliéristes » : sur le plan structurel, les duvaliéristes sont défaits, sous-représentés, puisque l'article 291 de la Constitution de 1987 excluait de la lutte politique les figures les plus connues, les plus zélées. Elles ne pouvaient survivre sur le plan organisationnel, structurellement formé « devant la réunion des trois nécessités » l'intérêt public, le droit, la force : l'intérêt public, une « transition pactée » pouvait sauver le pays de cette machine infernale de la quête du pouvoir ; le droit : la constitution de 1987 garantit les droits de l'opposition politique, à certains points, elle gênait les duvaliéristes ; la force : elle peut assurer le respect des lois et non valider le triomphe des usurpateurs à travers le coup d'État.

Mais les duvaliéristes disposent des « clans et des réseaux d'influence de quelques hauts personnages. » « Le pouvoir duvaliériste continue d'entretenir un ensemble d'agents, de rôles et d'intérêts bien précis, une structure de domination difficile à modifier tant qu'à tous les niveaux de l'appareil d'État, se retrouvent les mêmes individus qui avant février 1986, s'identifiaient à ce pouvoir. Ce d'autant plus que la

⁵⁸⁹ Nous traiterons de cette question au Chapitre 3. Sur l'appropriation de la démocratie « la politique par le bas ».

neutralité induite par ses dernières, ainsi que ses pratiques arbitraires, continuent de caractériser le fonctionnement de toutes les instances politico-administratives. »⁵⁹⁰

Cette analyse renvoie à l'interprétation de Tocqueville, elle montre comment les survivances de l'ancien régime entravent la dynamique de transformation du système politique. La compétition politique est exclusive, puisque l'Article 291 opère par sélection, par élimination des candidats dont le passé explique bien leur lien avec le duvaliérisme. Clovis Désinor, ancien ministre sous François Duvalier, Claude Raymond ancien colonel de l'Armée sous Jean-Claude Duvalier, Franck Romain, ancien Maire de Port-au-Prince, Lamartinière Honorat, ancien ministre sous Duvalier, Edouard Francisque, ancien ministre sous Jean-Claude Duvalier, Alphonse Lahens, ancien député du Mouvement Nationaliste Progressiste haïtien (MNPH), Clémard Joseph Charles, ancien financier de François Duvalier, mais dissident du régime, puisqu'il a dû s'exiler.

Les candidats sous Duvalier étaient des fonctionnaires de haut niveau, décrits par certains politologues haïtiens comme des « éléments petits bourgeois » formant ainsi « un groupe spécifique ». ⁵⁹¹ Ils considèrent le pouvoir comme une activité qui a pour « buts essentiels de s'enrichir par le biais des institutions étatiques et para-étatiques, de vaincre les forces d'opposition et se maintenir pas le biais de l'État ». Ils sont des acteurs « de la gabegie et de la corruption qui caractérisent l'administration » et ne contribuent à une « politique de progrès social au bénéfice des classes dominées (coprolétariat, prolétariat, lumpen prolétariat et paysannerie). Ensuite, ce groupe cherche à renforcer sa « position » dans l'appareil d'État ainsi que les structures de nature à faciliter l'accumulation de richesses (création de la régie du tabac et des allumettes, de la loterie de libération nationale). Ces candidats incarnent le régime duvaliériste, s'identifient à sa politique. Leur discours ne renie rien du duvaliérisme, plutôt le renforce, le légitime. Et c'est sans doute cette assiduité qui explique le rejet de leur candidature.

Le centre-droit est composé du Mouvement pour l'instauration de la Démocratie en Haïti, dirigé par Marc Bazin, haut fonctionnaire, ministre sous Jean-Claude Duvalier ; Sylvio Claude, l'un des acteurs qui s'est imposé comme figure du multipartisme et de l'institutionnalisme antiduvaliériste. Martyr de la dictature duvaliériste, proche des masses populaires, Sylvio Claude « un éclairneur aigu de la vie nationale et de ses effets aliénants »

⁵⁹⁰ CHARLES Etzer. *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours. op. cit.*, p. 393.

⁵⁹¹ CHARLES Etzer. *Le pouvoir politique en Haïti ... Ibid*, p. 87.

fut engagé avec ses convictions, sa personnalité et son ambition de transformer les conditions sociales des masses populaires.⁵⁹² Louis Déjoie dirigeant du Parti Agricole Industriel et National dont le père fut l'adversaire aux élections présidentielles de 1957, revenu d'exil après 1986, n'a pas su mettre à contribution la lutte anti-duvalériste, son marqueur identitaire. Le militantisme anti-duvalériste n'a pas été le critère suffisant à garantir une popularité, à appuyer le choix des électeurs. Hubert De Ronceray, ancien ministre sous Duvalier, dirigeant de Mobilisation pour le Développement National, qui a affronté avec constance les secousses qui ont marqué l'après-duvalérisme, a maintenu son diagnostic de la société haïtienne et son rapprochement avec l'armée. François Latortue du MODELH, juriste de formation, ancien ministre de la justice dans le gouvernement provisoire du Conseil National de Gouvernement, éprouve des difficultés à diffuser auprès d'un électorat peu formé sa conception des institutions. Lesly Manigat dirigeant pour le Rassemblement des démocrates Nationaux Progressistes, ancien professeur à la Sorbonne, homme politique, est la synthèse de la modernité politique et de la maîtrise des mécanismes fondateurs du système politique haïtien.⁵⁹³

Certains analystes désignent les membres de ce paysage politique comme faisant partie du « centre démocratique ». Il est caractérisé d'abord par le poids de la tradition qui s'explique par leur « itinéraire et par la classe sociale qui leur donne un appui timide. » Ensuite, le discours que ces acteurs diffusent sur la démocratie n'est pas en cohérence avec les pratiques qu'ils en font : « le rassemblement autour du chef (le parti serait-il un groupement électoraliste ou s'agit-il seulement d'homme-parti ? » Enfin, ces hommes politiques sont en quête d'une double bénédiction, celle de la hiérarchie militaire (même quand le CNG gaffè, on le dit du bout des lèvres), » le désir de s'attirer les faveurs de l'oligarchie (les plus en vue sont financés par des industriels, des banquiers, des commerçants, quel intérêt vont-ils défendre ?) et surtout la recherche de la bénédiction américaine (aucune dénonciation du plan américain, ils feignent de l'ignorer, le nient ou le banalisent. »⁵⁹⁴ Se partageant des idées qui les rapprochent avec le duvalérisme, le maintien des privilèges de l'oligarchie, le maintien de la domination américaine, la force de la suprématie de l'armée, ces partis semblent se rapprocher du centre droit.

⁵⁹² DUMAS Pierre-Raymond. *La transition d'Haïti vers la démocratie. Un départ raté : février 1986-7 Février 1991. op. cit.*, p. 122.

⁵⁹³ Nous reviendrons plus loin sur le rôle de Lesly Manigat dans la transition politique.

⁵⁹⁴ SOUKAR Michel. *Entretien avec l'histoire*. Port-au-Prince : Éditions Le Natal, p.78. (année d'édition non mentionnée).

Enfin, la gauche est redoutée par la droite : elle est caractérisée par sa capacité à « coordonner la lutte populaire de l'été 87 ». Faiblement expérimentés, ces membres n'ont pas vécu l'hécatombe opérée par Duvalier au sein des associations d'étudiants, des syndicats, des partis politiques ; ils ont acquis leurs expériences dans les années 70 et 80. « Ils sont victimes du vide causé par les massacres de Duvalier père, mais ils n'héritent pas des conflits dogmatiques ou autres qui ont divisé la gauche des années 60. Cette nouvelle gauche recrute des militants tant dans les organisations laïques que religieuses, tant politiques que civiques. Mais dépourvus d'expérience de lutte égale ou clandestine, cette nouvelle gauche n'a pas de tradition d'organisation et souffre « d'amateurisme et de spontanéisme. »

Tableau des candidats aux élections de 1987.⁵⁹⁵

CANDIDATS AGREES	CANDIDATS DEBOUTES
Auguste, Gérard Philippe	Bonhomme, Arthur
Bastien Edmond Edouard	Boyer, Hervé
Bazin, Marc Louis	Chéry, Lessage
Claude, Sylvio C.	Désinor, Clovis
De Ronceray, Hubert	Francisque Edouard
Dumas, Jean Arnold	Hilaire, Jean Baptiste
Estimé, Hector	Joseph, Charles Clémard
Eugène, Grégoire	Julmé, Jean
François Etienne R.	Lahens, Alphonse
Honorat Lamartinière	Raymond, Claude
Jeanty, Vladimir	Robinson, Auguste F.
Joseph Dieuveuil	Théagène, Jean L.
Joseph Franck	
Jeanty, Vladimir	
Joseph Dieuveuil	
Joseph Franck	
Lamartinière Honorat, Michel	
Latortue François	
Jeanty, Vladimir	
Joseph Dieuveuil	

⁵⁹⁵ DUMAS Pierre-Raymond, *ibid*, p.26.

Joseph Franck	
Lamartinière Honorat, Michel	
Latortue François	
Manigat, Leslie F.	
Noel, Hugo	
Principal, Arnold	
Syllaire, Camille D.	
Théodore, René	
Verret, Lysias C.	

L'appropriation stratégique de la gauche confirme son opportunisme politique. Elle fabrique une offre de rassemblement, de concentration, de reclassement par la création, le 22 Août 1987 du Front National de concertation (FNC) qui réunit 57 organisations, le Parti Nationaliste Progressiste haïtien (PANPRA), et d'autres partis politiques, qui ne sont pas membres du FNC, mais qui sont candidats : le Parti Unifié des Communistes haïtiens (PUCH). Aux termes de cette présentation, nous allons tenter de comprendre comment s'inscrit cette appropriation stratégique.

L'appropriation du système électoral naissant au lendemain du départ de Jean-Claude Duvalier s'est fait à des degrés divers. Chaque groupe s'inscrit de façon différente au pluralisme partisan dont la spontanéité explique les phénomènes de fragmentation. Comment expliquer ce système électoral? Les différents groupes, certes se sont inspirés des recettes occidentales qui accompagnent « l'importation de la logique partisane ». Elle leur permet, que ces formations partisans soient de gauche, de droite, de marquer l'esprit de l'opinion, de rendre le jeu électoral davantage complexe et compris. Tel est l'objectif de la participation des partis politiques d'essence duvalériste à la compétition électorale. Ils visent à attester leur capacité de s'insérer dans l'arène, telle qu'elle s'est structurée après le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986. Alors qu'ils étaient de fervents adeptes de la présidence à vie, donc défavorables au multipartisme partisan, des individus qui ont des pratiques autoritaires durant toute leur vie publique se trouvent propulsés démocrates, pleins d'élan qui sont utiles au renforcement de la démocratie, un régime politique qu'ils ont combattu et auquel ils adhèrent par opportunisme, ou qu'ils feignent d'y adhérer parce qu'il s'agit du seul passage obligé. Coulés dans le moule autoritaire, ces individus qui ont été toujours associés à la reproduction de l'ordre duvalériste, deviennent des acteurs, dans le cadre d'un régime pluraliste, du fonctionnement de la démocratie. Deux effets paradoxaux : le premier, la participation de ces

partis a pour fonction de les socialiser, de les vider de toutes références arbitraires, obligés de se soumettre aux règles du jeu électoral. A mesure que s'installent ces partis dans le système électoral, ils perdront leur identité première et seront amenés à renoncer aux marqueurs symboliques de leur pouvoir : l'arbitraire et la violence. Ensuite, l'appropriation du système électoral permet aux partis de droite duvalériste de montrer leur capacité d'adapter à des fonctions nouvelles, des inventions politiques. Enfin, l'hypothèse de B. Badie est sans doute vérifiée. « Dans le contexte d'un multipartisme affiché, le jeu fonctionnel aboutit, dans la plupart des cas, à des inversions tout aussi remarquables : la concurrence admise entre partis vient en effet revigorer les formes traditionnelles du gouvernement autoritaire. »⁵⁹⁶ En effet, le Conseil National de gouvernement a donné des signes certes contradictoires en vue de l'organisation des élections, mais se montre peu entreprenant quant aux mesures punitives à l'endroit des figures duvaléristes qui, annoncent des actions contre la décision du conseil Electoral de les exclure. « La plupart des candidats non agréés, disqualifiés pour leurs accointances avec la dictature macoute, réagissent en proférant à la radio et à la télévision des menaces incendiaires avec une allégresse furieuse... Jamais inquiétées par les autorités en place, elles mettent leurs menaces à exécution. Marchant au canon, les forces combinées des macoutes et des militaires soumettront le pays, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, à une terreur soutenue de manière à compromettre l'organisation des élections par le CEP. »⁵⁹⁷ Le système électoral, institué par l'Armée, qui nourrissait des intentions velléitaires à donner le pouvoir à une figure duvalériste réactive sans doute la lutte factionnelle entre les divers organes partisans en assurant la promotion du multipartisme partisan, ou même du bipartisme partisan, créant les conditions d'un affrontement entre les deux « tendances bi-polaires naturelles » : les duvaléristes et les candidats de la gauche. Comment expliquer ces facteurs de fractionnement du système de partis au sens où ils entrent en interaction les uns avec les autres ? Afin de conserver le pouvoir ou d'en confier à un président de son choix, désigné par l'armée, celle-ci instrumentalise les partis les uns contre les autres. Les premiers issus du centre droit « voient d'un mauvais œil la popularité dont jouissent les formations de gauche. Aussi, rejettent-ils les troubles de l'été en 1987 non sur le dos du Conseil National de gouvernement coupable de violation de la Constitution, mais sur le dos de celles-ci, croyant s'attirer ainsi les bonnes grâces du CNG et les suffrages de certains éléments des classes moyennes de la bourgeoisie. »⁵⁹⁸ Des luttes concurrentielles sont engagées entre les partis de

⁵⁹⁶ BADIE B. L'État importé. *op. cit.*, p.187.

⁵⁹⁷ DUMAS Pierre R. *op. cit.*, p.127.

⁵⁹⁸ SOUKAR M.. *Entretiens avec l'histoire, op. cit.*, p.79.

la gauche et ceux de la droite. Mais l'objectif poursuivi par l'armée vise à générer des conflits au sein de la société, qu'elle ne devienne que la seule institution d'arbitrage dotée de crédibilité, capable d'y mettre fin.

Etant un bien nouveau dans l'ordre politique, le parti politique peut être objet de procès en incapacité régulatrice, d'apaisement de la société, parce qu'il est soupçonné de poursuivre des intérêts corporatistes, du coup, portés à négliger la problématique des populations. Il s'agit ici d'une interprétation négative qui « contribue non seulement à les éloigner de la société et des acteurs sociaux, à les enfermer dans une scène politique artificielle, mais aussi à animer au sein de la population la perception de leur exanéité et de leur appartenance à un univers symbolique et humain affranchi des réalités sociales. »⁵⁹⁹

« Le pluralisme partisan peut être un pluralisme inégalitaire lorsque la scène politique est dominée par un parti à la fois puissant et central quant aux alliances... Pour être dans une telle situation, il faut encore que ce parti soit un élément de la constitution des conditions politiques. »⁶⁰⁰ Une situation de position dominante ne peut être exercée que par la gauche, caisse de résonance des revendications populaires et les difficultés et les embûches multipliées par l'Armée et ses affidés pour rendre difficile l'organisation des élections, n'ont fait que renforcer la détermination des acteurs de la gauche à s'engager vers ce qui apparut aux yeux des analystes comme une guerre préparée. Les élections avortées du 29 novembre 1987 marquent donc « la captation de calculs » par la gauche et entraînent certains acteurs à s'aligner sur un processus électoral déraillé.

7-1. L'appropriation par Lesly Manigat de la concurrence partisane

Dans une étude consacrée au rôle des partis qui sont en compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir, Raymond Aron montre que la concurrence entre les partis suppose l'établissement de règles selon lesquelles elle se déroule. Elles déterminent les moyens qu'ils peuvent mobiliser et ceux qui lui sont interdits. La concurrence est légale, c'est-à-dire qu'elle est soumise aux règles écrites ou non, « cet exercice lui-même a toutes les chances d'être limité par les lois existantes, et par conséquent, il tend à être modéré ».⁶⁰¹ Dans le cadre d'un régime démocratique, ces règles sont les seules qui garantissent les formes de concurrence organisée. Tandis qu'« en un régime monarchique, se déchaîne autour du roi, une concurrence

⁵⁹⁹ BADIE B. *L'État importé, op. cit.*, p.189.

⁶⁰⁰ MENY Yves. *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 1993 p. 98.

⁶⁰¹ ARON Raymond. *Penser la liberté. Penser la démocratie*, Paris : Gallimard, 2005, p.1265.

pour les faveurs mais cette concurrence n'est pas organisée selon une constitution. Dans la course aux places et aux honneurs, chacun a libre carrière. La concurrence entre les individus autour du roi n'est ni constitutionnelle ni organisée. »⁶⁰² Cette concurrence obéit aux règles, elle est de nature pacifique. Le combat se fait autour de l'accès à « certains biens qui ne peuvent être accordés à tous », il ne se fait pas « n'importe comment et si on viole les règles imposées, on sort du régime couramment appelé démocratie ». Tels sont les reproches adressés à Lesly Manigat, qui a obtenu 50.29 % des suffrages exprimés : parce qu'il a accepté d'une part, de participer aux élections du 17 janvier 1988 ; de l'autre, il n'a pas rejoint l'opposition haïtienne qui rejette toute participation aux élections sous l'égide de l'armée d'Haïti, accusée de laxisme face aux attentats du 29 novembre 1987 au cours desquels une trentaine de morts ont été enregistrés.⁶⁰³ En effet, la captation de l'organisation concurrentielle des élections par l'armée explique la recomposition du paysage partisan : d'un côté, un nouveau camp politique se dessine à travers la formation du Comité d'Entente Démocratique (CED) qui réunit quatre des principales forces politiques telles Marc Bazin du MIDH, Sylvio Claude du PDCH, Louis Déjoue du PAIN, Gérard Gourgues du FNC ; de l'autre côté, se rangent d'autres acteurs qui décident de prendre part aux élections tels Hubert De Ronceray (le MDN), Gérard Philippe Auguste du MOP, Lesly Manigat du RDNP, un ensemble d'acteurs qui confirment le « fait oligarchique », c'est-à-dire disposent d'une « puissance disproportionnée à leur nombre et d'ordinaire à leurs mérites » qui ont la capacité d'imposer à la collectivité leurs décisions.⁶⁰⁴

La participation de l'électorat a été faible : le président Manigat a été élu par 534.110 voix. Il dispose certes d'une faible légitimité, néanmoins, il a saisi l'opportunité politique, montrant ainsi sa capacité au compromis.⁶⁰⁵ L'appropriation de la démocratie occidentale connaît sous Manigat une application inattendue et la démocratie comme principe du droit soulève quelques remarques. D'abord, la démocratie est fondée sur le respect de la légalité. Le Conseil Electoral provisoire prévu par la Constitution de 1987 dont la dissolution n'est prévue est

⁶⁰² *Idem.* p.1265.

⁶⁰³ Nous reviendrons à la troisième partie sur le détournement des élections du 29 Novembre 1987.

⁶⁰⁴ Boyer Hervé, Colas Paul Antoine, Dumas Jean Arnold, Estimé Hector, Eugène Grégoire, François Etienne R., Honorat Lamartinière, Jeanty Vladimir, Joseph Dieuveuil, Joseph Franck, Manigat Leslie, Noël Hugo et Théagène Jean. Puis la candidature de certains duvaliéristes a été rejetée : Chéry Lesage, Désinor Clovis, Francisque Edouard, Joseph Charles Clémard, Julmé Jean, Lahens Alphonse et Raymond Claude.

⁶⁰⁵ Raymond Aron définissait le compromis : « la notion du compromis est difficile, équivoque ; selon les langues, elle est considérée comme laudative ou péjorative... » En Allemagne, il équivaudrait au mot « maquignonnage », en anglais le compromis suscite plutôt l'approbation. « Après tout, accepter le compromis, c'est reconnaître la légitimité partielle des arguments des autres, c'est trouver une solution qui soit acceptable à tous. » (Raymond Aron, *Penser la liberté, penser la démocratie*, Éditions : Paris, Gallimard, p.1264.

remplacé par un nouveau Conseil. Au regard des principes, il s'agit d'une entorse à la démocratie et d'une violation des règles et des lois. Mais Lesly Manigat a sans doute réussi ce que l'opposition politique ne pouvait faire : assumer le double niveau de légitimation recherchée par l'armée. Le premier niveau de légitimation que nous appelons « légitimation idéologique », c'est-à-dire qu'elle s'est exprimée par des slogans, des mythes, des discours tournant autour de la capacité d'Haïti à assumer ses responsabilités face aux sanctions des États ; le second niveau de légitimation, la « légitimation institutionnelle » qui, après avoir accompagné le pluripartisme, était forcé de prouver qu'elle lui apportait « l'encadrement politique ». ⁶⁰⁶ Mais en s'appropriant le pouvoir, dans ces conditions, Manigat concède quelque crédit au régime militaire : celui-ci est sorti renforcé, vérifiant l'hypothèse d'un nouvel autoritarisme. Nous pouvons le qualifier « d'autoritarisme dur » parce qu'il repose sur un fort degré de violence politique, une peur permanente et insidieuse. Cette violence est utilisée à des moments précis, et choisit avec précision sa cible de façon sélective, en laissant grandir au sein de la population des sentiments de vulnérabilité garantis.

L'appropriation de la construction de la démocratie résulte du processus d'occidentalisation et la trajectoire de Lesly Manigat est révélatrice du rôle de l'intellectuel en Haïti. Pur produit du modèle de la démocratie occidentale, il a étudié à la Sorbonne, a soutenu la candidature de François Duvalier. Après avoir occupé des fonctions dans la haute administration sous François Duvalier, il a eu des relations difficiles avec celui-ci. Accusé d'être pionnier d'un mouvement de grève des étudiants que Duvalier interprète comme mouvement de destabilisation du régime de Duvalier, Lesly Manigat a été exilé à Paris où de 1964 à 1974, maître de conférences en histoire des relations internationales à l'Institut d'Etudes Politiques, puis à Trinidad, directeur de l'institut des relations internationales de l'Université of the West Indies. Il publiait « Evolution et révolution : l'Amérique latine au XX^e siècle (1889-1929) ». La carrière du chercheur associée à celle d'un « intellectuel engagé » forge son itinéraire : après la mort de François Duvalier et la désignation de Jean-Claude Duvalier, il publiait en 1979 son « appel et manifeste politique contre la dynastie des Duvalier pour y mettre fin comme une nécessité de sinisation régionale et de santé physique et morale pour le peuple haïtien souffrant. L'environnement venait de décider. » Il écrit : « Car si j'étais resté à Paris... Mais le fait est que j'avais rejoint la zone ancestrale proche du berceau « natif-natal », et le même soleil éclairait désormais mes pas vers une vocation déjà bien chevillée au corps par hérédité familiale. Le nom Manigat était intellectuel et politique en Haïti depuis des

⁶⁰⁶ *Politique Africaine*, Octobre 1991 (43), p. 98.

générations, en fait, depuis Toussaint Louverture. L'identité génétique reprenait ses droits »⁶⁰⁷ Manigat créa un parti politique, le Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes (R.D.N.P) le 26 mai 1979 qui tenta de mobiliser l'opinion publique internationale, en s'inspirant comme toile de fond « la tragédie haïtienne des boat people » et le renforcement du régime autoritaire de Duvalier. Le RDNP milita à l'étranger et fit de la lutte contre la dictature duvalériste le fer de lance de la contestation en s'inspirant d'une méthode intellectuelle occidentale. D'abord, la production idéologique est le résultat des travaux de « diagnostic » des intellectuels qui sont les promoteurs de l'idéal démocratique.⁶⁰⁸ Ils ont marqué leur adhésion au modèle d'État occidental, mais adapté aux contingences locales. Ainsi la conférence technique haïtienne tenue à San Francisco de los Altos (13-20 Juillet 1980) tient lieu d'une véritable recomposition, d'une hybridation de « la culture occidentale faite de rationalité » à la culture haïtienne qui est celle de la résignation, du déterminisme, du fatalisme. L'intellectuel haïtien propose une offre programmatique, résultat de la confrontation de la « rationalisation » avec les pesanteurs locales : la société proposée par Lesly Manigat s'appuie sur la refondation de l'État, un régime démocratique, la décentralisation, une société intégrée dans la Caraïbe et l'Amérique latine, le rôle de l'armée. En voici un extrait de quelques thèmes : « 1) Remembrement et développement rural. Savoir empirique paysan et connaissances scientifiques agronomiques : Le mariage nécessaire ? Les conditions de la modernisation de l'agriculture haïtienne. 2) Fonction des spéculateurs et des commerçants d'import-export et rôle de l'État. 3) Aménagement du territoire et implantations industrielles dans le cadre, les contraintes et les limites d'un choix de type de décentralisation. 4) La régionalisation et ses problèmes. a) Au niveau intérieur : le poids de la décentralisation et le coût de la régionalisation. b) Au plan international : coopération et/ou intégration avec la Caraïbe et l'Amérique Latine. 5) Technologie appropriée : importation, adaptation, création. 6) Instituts de Recherches et de Développement : une recherche scientifique nationale pour le

⁶⁰⁷ MANIGAT Lesly F. « L'historique du RDNP, ou la vie véridique, exemplaire et éprouvée d'un grand parti moderne et modernisateur haïtien. » <http://jfpm-politique.blogspot.com>

⁶⁰⁸ Cette conférence, réunissant des compatriotes professionnels et intellectuels venus de toute la diaspora, tous azimuts (Georges Anglade, Cary Hector, Jean-Claude Bajoux, Gesner Manigat, Myrlande Manigat, Lionel et Anne Desgranges, Dr Serge François, Dr Luc Charlot, Harry Carrénard, Jacques et Merlène Brutus, Charles Antony David, Paul Arcelin, etc., et même de l'intérieur du pays (tels, parmi ces derniers, un Martial Célestin, un Leslie Delatour, un Charlie Clermont, un Pierre Clitandre) ont élaboré, à partir d'une cinquantaine de communications individuelles discutées en commissions spécialisées, les « quinze points » de Caracas, sortis de ce que « le Petit Samedi soir » appelait « les États Généraux de l'opposition », et qui interrogeait la problématique du Développement Haïtiens. Le sujet de la conférence technique était « Haïti et ses problèmes » (Analyses et propositions de solution : Diagnostic et Thérapeutique) <http://jfpm-politique.blogspot.fr/2009/06/haiti-leslie-f-manigat-lhistorique-du.html>. Voir également CELIUS A. Carlo A. Le défi haïtien : économie, dynamique sociopolitique et migration, Paris : L'Harmattan, 2011, 248 p.

développement national. »⁶⁰⁹ Ces propositions illustrent l'hypothèse de Bertrand Badie, celle de ce qu'ils appellent « l'œuvre de sortie ». « L'emprunt à l'Occident des idées de modernité, de rationalité et de souveraineté permet d'échapper au dilemme d'un ordre socio-politique qui n'offre aucun rôle à l'intellectuel. »⁶¹⁰ L'intellectuel fait face au paradoxe lié à la « professionnalisation » de son statut : l'occidentalisation permet à Lesly Manigat d'affiner son statut et d'imposer sa crédibilité, il assure son profil achevé de sujet occidental, donc supérieur par son savoir-faire, sa notoriété aux autres postulants présidentiels, mais « le prix à payer est celui d'une distance par rapport au peuple. » Son image de professeur à La Sorbonne, sa prédestination héréditaire de président de la République, plaident en faveur de l'hypothèse de la « coupure », dans un pays où le taux d'analphabètes est de 75 %. « Le prix de cette coupure désespérante est une perpétuelle exclusion, un permanent exil que l'intellectuel ne peut supporter qu'à grand renfort d'arguments développementalistes, en se plaignant de « l'arriération » du peuple et de son manque de culture : lourde démonstration qui engage un peu plus son auteur dans le processus d'occidentalisation forcée. »⁶¹¹ Mais en Haïti, l'occidentalisation ne fait pas obstacle au traitement de du passé.

7-2. L'appropriation du passé duvaliériste

L'apport des haïtiens au duvaliérisme est l'élément déterminant de l'engagement des acteurs politiques et de l'ampleur de la mobilisation populaire. L'anti-duvaliérisme a conduit à l'émergence des bataillons d'entrepreneurs de cause : ils tentent de construire leurs stratégies de conquête du pouvoir autour de leur rapport au passé duvaliériste. Le discours contestataire vise à susciter la déduvaliérisation des pratiques, à identifier la structure de la pensée et le poids de l'idéologie duvaliéristes dans la société haïtienne. À travers la description méticuleuse du régime de François Duvalier se profile et s'affirme la critique des organisations socio-professionnelles, des réseaux dynamiques. Mais le registre de la violence

⁶⁰⁹ La suite des thématiques sur lesquelles les cadres du parti se sont échangés : 7) Langue et développement intégré : Ressorts culturels et société nouvelle. Education nationale, participation populaire et état de type nouveau. 8) Communautés de base et organisation de services (par exemple : santé, pharmacopée et médecine communautaire) : L'état et la démocratie participative. 9) Fonctions nouvelles des institutions militaires et religieuses dans une alternative de développement. 10) Les noyaux de résistance et leur reconversion fonctionnelle dans une alternative de développement. 11) Retour d'éléments de la diaspora et réintégration dans la communauté nationale. Haïti et sa diaspora : un nouveau type de relations au service du développement. 12) Investissements étrangers et contrôle national des secteurs stratégiques de l'économie. 13) L'aide étrangère et l'intérêt national : conditions, modalités et contrôle. 14) Défis et rupture dans une conception nouvelle du développement. 15) Priorités à court et moyen terme dans la planification du développement : urgence absolues, objectifs prochains et buts lointains. (<http://jfm-politique.blogspot.fr/2009/06/haiti-les-lie-f-manigat-lhistorique-du.html>).

⁶¹⁰ BADIE B. *L'État importé. op. cit.* p.160.

⁶¹¹ BADIE B., *Ibid*, p.161.

politique dont sont victimes les opposants, les citoyens souvent engagés en politique, est mobilisé avec insistance sous Duvalier.

La « *déduvaliérisation* » passe également par la dénonciation de la profondeur abyssale de la corruption, de son mode d'organisation, et du bilan négatif enregistré en matière économique.⁶¹² Une part importante du régime duvaliériste est analysée dans ses relations avec la dégradation de l'économie. Une économie exsangue caractérisée par la prédation des ressources nationales par une oligarchie, est également passée au crible. Le discours des formations partisans, des organisations et des réseaux socio-professionnels combine les effets d'une politique économique accusée d'avoir contribué à la baisse du niveau de vie des haïtiens-abattage du porc créole, mise en place d'un monopole pour la production d'un certain nombre de biens confiés à la famille présidentielle-une forte dépendance par la pénétration du marché haïtien désormais limité à la production des biens manufacturés. Cette dynamique productive qui ne facilite des avantages comparatifs aux États-Unis en Amérique alimente deux effets contradictoires : la migration des campagnes vers des villes, notamment vers Port-au-Prince, puis la migration des campagnes vers la République dominicaine. Les acteurs politiques suscitent, dénoncent la marchandisation de la main d'œuvre haïtienne en République dominicaine, un débat dans l'opinion publique qui identifie les dérives autoritaires du régime de Duvalier. Cette sensibilisation explique la fin des contrats autres que les gouvernements haïtien et dominicain, sur les flux d'haïtiens à Saint Domingue. Elle donne lieu à la création d'organisations à la pointe de la dénonciation de cette pratique.

La déduvaliérisation signifie également une redéfinition des relations d'Haïti avec les États dominants. C'est ce que tentent de réaliser des organisations issues de secteurs différents de la gauche, de l'Église catholique, du secteur socio-professionnel, des journalistes, des syndicats... Il n'existe pas de sondages qui permettent de mesurer les différences entre les partis politiques qui défendent les acquis de l'ancien régime et ceux qui mettent l'accent sur le côté négatif du duvaliérisme. Néanmoins, on peut poser l'hypothèse que les haïtiens souhaitent tourner la page du duvaliérisme. Il faut nuancer cette idée : des haïtiens restent fidèles au régime duvaliériste. Ceux qui en sont des bénéficiaires sur le plan matériel entrent dans un mutisme, se gardent de participer aux débats publics, perçus comme étant des fossoyeurs de la démocratie balbutiante. On dénombre peu d'organisations partisans se

⁶¹²PEAN Leslie. *Haïti : économie politique de la corruption. Tome IV. L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*, Paris : Maisonneuve et Larose, 2007, 812 p.

réclamant des idées de Duvalier : l'article 291 a constitutionnalisé l'exclusion des partisans zélés du duvaliérisme.

Le débat sur la souveraineté n'est pas sans commune mesure avec la *déduvaliérisation* : sujet polarisant, le thème de la souveraineté nationale oppose un discours nationaliste tenu par les acteurs de la gauche électoraliste et un discours interventionniste qui est revendiqué par la droite libérale et l'extrême droite. Le premier correspond à un double objectif : susciter un espace critique suffisamment fort pour contester la domination des États-Unis d'Amérique dans le champ politique en Haïti, construire un rapport de forces – à la veille des élections de 1990 – érigeant le soutien populaire comme véritable garde-fou à toute ingérence nord-américaine. La démarche est claire : la construction des revendications populaires tend à instaurer une orientation idéologique, refusant tout compromis avec les États-Unis d'Amérique.

Le discours anti-impérialiste trouve un écho sur le terrain : il est si puissant qu'il devient un exutoire aux frustrations. L'ubiquité de la responsabilité des États-Unis d'Amérique dans la situation haïtienne s'accompagne de la radicalisation du discours. Face aux États-Unis d'Amérique soupçonnés d'exercer leur ascendance sur l'espace politique, la gauche électoraliste investit les élections comme une arme dont elle décide de s'approprier comme étant l'unique source de légitimité.

La *déduvaliérisation* n'est pas l'apanage de la gauche électoraliste : courant de plus en plus imposant, fervent de la contestation duvaliériste, qui se situait au centre ou à l'extrême droite, des partis politiques cherchent un compromis, n'écartant pas l'interventionnisme des États-Unis d'Amérique en Haïti. Si la politique nord-américaine à l'endroit d'Haïti n'a pas toujours été bien inspirée en commettant des erreurs d'aiguillage renouvelées, elle a su tolérer certains écarts aux orientations préalablement définies, en revanche, ses déviances et ses ajustements rationnellement guidés servent à consolider davantage leur domination. En effet, les acteurs politiques qui se situent au centre, ou à l'extrême droite, dans le débat qui occupe l'espace public en 1990, intériorisent dans leur raisonnement les stratégies de l'ordre dominant des États-Unis d'Amérique. Les termes de la démocratisation en Haïti et de la démocratie ne sont posés, pour cette catégorie d'acteurs qu'en évoquant la capacité d'adaptation aux exigences du modèle démocratique nord-américain et ces acteurs tentent d'ancrer leur conception du pouvoir dans la culture nord-américaine. Ce passage implique d'une part « une politique de

réconciliation nationale à l'avantage de la sécurité recherchée des États-Unis d'Amérique »⁶¹³, une recomposition des forces politiques locales inclusive intégrant l'aide modérée du duvaliérisme, le maintien des privilèges de l'oligarchie, construire une nouvelle légitimité par la mobilisation des franges les moins radicales du peuple. Cette réinvention de la démocratie « vise à créer un consensus social entre la droite libérale et l'extrême droite afin de retrouver une stabilité politique, tout en donnant une audience, par le biais de la droite libérale, aux revendications populaires. »⁶¹⁴

7-3. La désignation présidentialiste de Gérard Gourgue

« Il n'y aura plus d'élection sur la terre d'Haïti pour désigner un nouveau Chef d'État... Je serai seigneur et Maître...J'ai toujours parlé avec l'énergie farouche qui me caractérise, avec toute la sauvagerie qui est la mienne » écrit François Duvalier, après le référendum du 16 juin 1964 qui légitime la confirmation du pouvoir avec le droit de désigner son successeur.⁶¹⁵ « Le citoyen docteur François Duvalier, élu président de la république exercera à vie ses hautes fonctions suivant les dispositions de l'article 92 de la récente constitution. »⁶¹⁶

Aussi loin qu'on puisse remonter le temps, la dernière campagne électorale dans le cadre d'une compétition libre de toute emprise de l'Exécutif, date de 1957. Les élections ont été dirigées par l'Armée et les résultats correspondent à son choix, celui de François Duvalier, « soutenu par la petite et la moyenne bourgeoisie des villes, y compris des cadres subalternes de l'armée en nombre restreint mais particulièrement actifs » qui s'opposait au sénateur Louis Déjoue, bénéficiaire « de l'appui de la bourgeoisie mulâtre et de la sympathie discrète de certains membres de la hiérarchie militaire, au demeurant peu actifs militairement. »⁶¹⁷ Le contexte préélectoral de 1987 partage des ressemblances avec celui de 1957 où la tenue d'élections présidentielles, indépendantes de toute immixtion de l'armée, conditionne l'accès au pouvoir. Aussi, la campagne électorale de 1987 marque-t-elle une victoire politique : dans la mesure où le rassemblement des forces de gauche parvient à faire pression sur l'Exécutif –composé par les militaires d'organiser les élections dans une brève période. Nous ne comptons pas revenir sur les péripéties qui ont conduit l'armée à se

⁶¹³ JEAN-CLAUDE Jean, MAESSCHALCK Marc, *op.cit*, p.28.

⁶¹⁴ *Idem*, p.28.

⁶¹⁵ DIEDERICH Bernard et Al BURT. *Papa Doc et les tontons macoutes*, Paris, Éditions Albin Michel, 1971, p.270-271.

⁶¹⁶ Le Moniteur, 26 Mai 1964.

⁶¹⁷ DELINCE Kern. *Les forces politiques en Haïti*, *op.cit.*, p. 260.

soumettre à un agenda électoral, néanmoins, il est permis de noter la configuration politique à l'approche des élections et de se demander pourquoi la gauche a accepté de participer aux élections dans ces conditions.

8. La marche forcée vers la démocratisation : les facteurs externes

L'affaiblissement de l'État s'explique par les facteurs externes. La dépendance d'Haïti de la société internationale conduit celle-ci à imposer des solutions politiques inadaptées. Les conséquences se révèlent davantage désastreuses. Elle adopte également des solutions qui non seulement sont ambiguës, mais constituent de fâcheux précédents au respect des règles. Par exemple, le respect de la constitution de 1987, socle de base dans une société peu respectueuse de la règle de droit, est souvent sacrifié avec la complicité des acteurs de la société internationale. Le coup d'État de 1991 a entraîné la formation de deux Exécutifs parallèles.⁶¹⁸ La société internationale a reconnu les deux gouvernements, non pas de façon formelle, mais sur le plan pratique. Le gouvernement Clinton a accepté de discuter avec le gouvernement illégitime de Port-au-Prince, et même entre les deux parties un accord a été signé. Il en est de même des négociations internationales. Les acteurs des négociations internationales ont banalisé les considérations de légitimité et de soutien politique que pourraient soulever les adeptes du juridisme, aux fins de négocier le retour à la légalité constitutionnelle.

On pourrait citer le cas de la dissolution de l'armée haïtienne. Alors que la Constitution haïtienne prévoit le maintien d'une armée et d'une police, le président Aristide a bénéficié du soutien américain pour appliquer cette décision.

La société internationale a accordé sa légitimité à de nombreuses consultations électorales jugées frauduleuses. Les observateurs attestent ces irrégularités enregistrées, néanmoins, ils sont favorables à décerner à ces élections le statut d'acceptables.

Elle encourage les autorités nationales à violer les principes juridiques qui régissent la réalisation de ces élections. L'illustration la plus importante est celle de la désignation de René Préal, président de la République, dès le premier tour. Pour éviter un second tour, le Conseil Electoral Provisoire n'a pas pris en compte les votes blancs alors qu'ils sont valides d'après la loi électorale. La Constitution précise en des termes clairs que pour être élu

⁶¹⁸ Voir au Chapitre IV, notamment au 4-1. Le coup d'État et le dédoublement de l'État.

président de la République, il faut obtenir 50 % des voix plus 1. La proclamation de René Prével s'est réalisée dans un contexte de peur, parce que le peuple s'est manifesté en sa faveur. Le Brésil, commandant de la MINUSTAH, et la société internationale ont soutenu la victoire électorale de René Prével à 48.7 % des voix au mépris de la règle de droit qui prévoyait un second tour. Ces violations, ces petits arrangements, ces contournements se traduisent en termes de conséquences importantes, quant à l'adhésion des citoyens aux valeurs de la démocratie. Ces relations ambiguës avec les règles constituent un précédent qui pèsera encore longtemps sur l'avenir politique d'Haïti.

La faiblesse de l'État se manifeste donc de plusieurs façons. D'abord, elle atteint les institutions dans leur globalité. Elle s'explique par leur incapacité à faire face aux défis qui se posent à lui. Elle est le résultat de la confrontation entre le processus de démocratisation et les nouveaux champs émergents. Le champ partisan devient par exemple, le lieu de captation fondamental en vue de répondre aux défaillances des institutions légitimes. Le problème s'est déplacé, il n'est pas résolu. Il a connu des formes d'exacerbation, rendant urgente l'émergence des formes d'autorité légitime. Alors que les forces armées disparaissent, la police nationale qui est dotée de la mission d'assurer les missions de service public s'est révélée inefficace. Le système judiciaire est également rongé par la corruption, il est caractérisé par la méconnaissance des règles garantissant la neutralité du juge. Le parlement, malgré les efforts engagés en vue de sa modernisation, reste encore marqué par le désir d'accumulation et la « politique du ventre ». Le président de la République, qui devait être le dernier rempart, accuse ce défaut de légitimité : les élections désormais sont accompagnées de leur lot de crises, dont les effets fragilisent davantage l'État. Autrement dit, ce sont des défis dus à la faiblesse des institutions post-autoritaires qui provoquent l'instabilité politique. Le processus de démocratisation a montré qu'il constitue le cadre d'épanouissement et de diffusion des valeurs de tolérance, d'acceptation des règles du jeu. L'hypothèse d'un plan alternatif à la démocratie est insoutenable et c'est en faisant preuve de patience, de valorisation des crises que les faiblesses de l'État seront maîtrisées.

CHAPITRE V

Les effets de la faiblesse de l'État

Pour la période de notre étude, nous avons observé que l'État mobilise un ensemble de paramètres. Certains sont permanents, d'autres changent. Dans le flux incessant de changements, l'État en Haïti se réorganise, se recompose, coordonne de nombreuses activités, renonce à certaines d'entre elles. Ce repositionnement de l'État renvoie à de nombreuses représentations, donne lieu à des affirmations nouvelles, comme si la quête d'un idéal type est permanente. Car, elles récusent toute autonomie à l'État en Haïti. Mais ce principe d'autonomie de l'État ne résiste pas à l'analyse car récuser l'État, c'est récuser l'existence d'un champ politique autonome. Puisque les acteurs politiques animent des projets et sont en interaction permanente. Ils agissent ainsi dans un champ spécifique. Puisqu'ils pensent la politique en tant que telle irréductible à la morale, hors du cercle des sentiments. « Penser la politique, c'est penser les acteurs, donc analyser leurs décisions, leurs fins, leurs moyens, leur univers mental. »⁶¹⁹, tout en présupposant que les acteurs politiques doivent obéir à l'impératif fondamental de l'éthique de la responsabilité, appelant à faire des choix et à prendre des décisions en fonction des conséquences de ces dernières, avec la conscience de l'imprévisibilité de la plupart d'entre elles. »⁶²⁰

Rapporté au cas d'Haïti, le rôle du politique contribue à l'affirmation de l'État, la source de tout pouvoir.⁶²¹

La qualification de l'État en Haïti fait l'objet d'interprétations diverses : il est qualifié d'effondré, de non-existant, de défaillant. Mais ces qualifications ne sont pas synonymes de disparition de l'État, mais vont dans le sens d'un changement, celui d'affirmer l'existence de l'État en Haïti.

Dans les relations internationales, l'égalité entre les États impose le respect des mêmes règles. La politique internationale est toujours faite de puissance. Elle se montre préoccupée des États faibles qui sont le théâtre d'affrontements et de confrontations souvent meurtrières.

⁶¹⁹ ARON Raymond, *Mémoires, 50 ans de réflexions politiques*, 2 vol., Julliard, 1983, cité par Pierre-André TAGUIEFF, postfacier de « *L'essence du politique* », Paris, Dalloz, 2004, p. 835, in : FREUND Julien, *L'essence du politique*. Paris, Dalloz, 2004, p. 585.

⁶²⁰ FREUND Julien. *L'essence du politique*, Id. 585.

⁶²¹ La constitution symbolique de l'État est d'une grande importance, fait exister l'État, le fait tenir debout. Elle se manifeste par le processus d'institutionnalisation où le pouvoir « détaché de la personnalité contingente de ses détenteurs réels... » CHEVALLIER Jacques, *L'État*, Paris, Dalloz, p.14.

Nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre, les effets de l'affaiblissement de l'État. Nous tenterons de comprendre les glissements qui se sont opérés quand on interprète l'État. Pour y parvenir, nous essayerons de saisir les relations entre le défaut de statut de l'État en Haïti et les registres d'énonciation de cette transformation.

1. Le défaut de statut de l'État haïtien

Tenter de comprendre le statut de l'État en Haïti suppose d'abord de passer en revue les différentes qualifications attribuées à l'État en Haïti.

Enrôler celui-ci dans les relations internationales, c'est modifier les relations d'Haïti avec les États puissants, c'est soupçonner ces derniers de créer des nouveaux rapports de domination qui suscitent des frustrations des États faibles en s'appropriant les règles du « temps mondial ». ⁶²²

L'État est d'abord un cadre imaginaire, une fiction juridique, « en même temps qu'un mode d'insertion dans le système international et un régime de production, d'institutionnalisation et de légitimation de l'inégalité sociale ⁶²³. » L'État s'affirme par la matérialisation de supports physiques ou visibles, par l'adhésion à des règles de la société internationale. Il en montre l'intériorisation des règles, intègre les habitus de la globalisation. De la même manière, quand l'État est pris en « défaut d'intégration », il se voit mis au ban, car étant incapable de montrer son imprégnation des règles *uniformisantes* de l'intégration. Celle-ci aujourd'hui s'appuie sur la mondialisation qui unit et punit, divise et homogénéise. Tous les critères sont réunis pour désigner des formes étatiques inédites, qui sont peu conformes au modèle, celles-ci sont considérées comme étant porteuses d'une pathologie. Nous avons au chapitre 4 rappelé la difficulté de la recherche de s'entendre sur la nature de l'État en Haïti.

Nous soutenons qu'il convient de dépasser le simple constat pour en pouvoir fournir une interprétation en termes de sociologie et de théorie politique. Par exemple, le concept de patrimonialisme s'est progressivement imposé comme la matrice qui a marqué de nombreux travaux de recherche. Il en est résulté des analyses très inégales dans leur capacité heuristique, rendant difficile la spécificité de l'État en Haïti.

À suivre les indications antérieures, on se trouve en présence d'une énigme, celle de qualifier l'État en Haïti. Quelles sont les caractéristiques singulières de l'État en Haïti ? A considérer la

⁶²² LAIDI Zaki. *Le temps mondial* Paris Éditions Complexe, 1997, 383 p.

⁶²³ BAYART Jean-François. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard, 2004, p. 54.

littérature haïtienne, on est frappé par la constance des observations, des récriminations autour de deux concepts : la prédation, l'autoritarisme.⁶²⁴ La mobilisation permanente de ces concepts tend à faire d'Haïti l'exemple d'une pathologie, d'une source de malédiction, d'une anomalie, qui apparaît comme un processus linéaire, marqué par différents types de prolongements continus, de perturbations du système politique du fait de sa capacité à régénérer sa propre désorganisation, de son inaptitude à mettre à contribution les circonstances favorables à la transformation du système politique. En effet, des publications diverses⁶²⁵ rendent compte d'une quête permanente d'identification de cet État : un « *État mou* »⁶²⁶, un *État faible*⁶²⁷, un *État misérable*, un *État prédateur*⁶²⁸, un *État duvaliérien*⁶²⁹, un *État effondré*⁶³⁰ un *État défaillant*. Comment comprendre ces qualifications ? Que révèlent-elles ?

Cette inflation conceptuelle ne permet pas de comprendre le caractère spécifique de l'État en Haïti. Le patronage et le clientélisme ne suffisent pas à singulariser l'État, ils soulignent des pratiques également en vigueur au sein des États occidentaux. Par exemple, L'État « mou » selon l'expression de Gunnar Myrdal, est lié au défaut d'institutionnalisation des structures étatiques, et partant de leurs faibles capacités. L'expression repose sur un présupposé symétrique en vertu duquel il y aurait des États « durs » caractérisés par une efficacité institutionnelle « avérée ». Quant aux États latino-américains ou asiatiques, caractérisés généralement par leur faible performance en termes de politiques publiques et une corruption généralisée, en quoi diffèrent-ils de leurs homologues africains ? Séduisante en première analyse, la qualification « *d'État mou* » ne permet guère de pousser très loin l'analyse. Il en est de même pour les différentes variations autour du thème de la prédation. Celle-ci souffre d'un biais idéologique qui en réduit l'effet.

⁶²⁴ LUNDHALL Mats. *Politics or markets ? Essays on haitian underdevelopment*, 1993. K. Delince, *Les forces politiques en Haïti*, Miami et Paris, Pegassus Books et Karthala, 1991.

⁶²⁵ Les publications de transparency international. <http://www.transparency.org/>

⁶²⁶ MYRDAL, Gunnar . « L'État mou en pays sous-développé ». *Revue du Tiers-Monde*, 1969, Volume 10, n°37, pp.5-42. Il définit l'État mou : « Par cette expression j'entends caractériser l'absence générale de discipline sociale dans les pays sous-développés. Cette absence de discipline se traduit par des carences législatives, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect de la loi : absence d'obéissance aux règlements et directives édictés par l'autorité, fréquentes collusions entre cette autorité, les individus puissants et les groupes de personnes dont elle devrait contrôler les actes, et enfin, tendance, sensible dans toutes les couches de la population, à résister au contrôle de l'autorité publique et à ses voies et moyens. Le concept d'« État mou » inclut aussi la corruption, phénomène qui parat aller de pair avec la croissance dans les pays sous-développés. »

⁶²⁷ CORTEN. A. *L'État faible. Haïti et la République dominicaine*. Paris : L'Harmattan, 1989 A. Corten, *Politique et diabolisation du mal, Haïti, misère et religion*, Éd. Karthala, Paris, 2000. Mats Lundhall, 1993.

⁶²⁸ HURBON. L. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. 2001, *op.cit.* p. 301.

⁶²⁹ TROUILLOT M. *Les racines de l'État duvaliérien*. 1987. *op.cit.*

⁶³⁰ ETIENNE Sauveur Pierre. *op. cit.*

Il serait plus prudent de s'abstenir d'appliquer à toute société un concept générique qui est d'ordre polysémique. Des sociétés antérieures ont connu d'autres formes d'organisation politique dénommées empires, royaumes, elles étaient différentes d'un point à un autre. « Les mots n'ont pas le même sens selon que l'on se trouve dans telle ou telle région du monde. Cela démontre à tout le moins le caractère arbitraire des concepts. »⁶³¹

Une autre interprétation mérite de s'y arrêter. « L'État haïtien est un État duvaliérien. » Telle est la démonstration de Michel Rolph Trouillot : « L'État duvaliérien prenait chair dans une dislocation de la société politique et de la société civile... Cette dislocation elle-même est le produit des rapports de production et des formules de pouvoir mis en place pendant le dix-neuvième siècle et renforcés par l'occupation Américaine. »⁶³² Il présente les traits fondamentaux du duvaliérisme : « la violence duvaliériste s'est caractérisée tout d'abord par une infraction systématique des codes d'application de la violence d'État en Haïti, et ces infractions aboutirent à imposer une nouvelle organisation de cette violence »⁶³³ Elle était totale, identifiait ses victimes dans toutes les catégories sociales : le pouvoir est exercé par un homme qui a droit de vie ou de mort sur les Haïtiens, qui décide de tout, et qui incarne la structure centrifuge du pouvoir laminant le législatif et le judiciaire. « *Le Chef engouffre l'Exécutif. L'Exécutif centralisé engouffre l'État. L'État centralisé engouffre la Nation* » résume Trouillot.⁶³⁴ Sa résurgence n'est pas irréversible : la crise structurelle qui l'a formé n'est pas disparue.

Cette analyse est à compléter par celle de Laennec Hurbon : selon lui, l'État duvaliérien, est un « *État répressif* »⁶³⁵, fortement influencé par l'héritage de l'esclavage⁶³⁶, un « État fasciste », un État qui nie le droit et la loi, dirigé par un régime « totalitaire ». ⁶³⁷ Il analyse également les fonctions répressives des « *tontons macoutes* » : ce sont des agents chargés d'assurer le contrôle des populations soupçonnées d'être des ennemis du régime au pouvoir. En contrepartie, ils se mettent à l'abri d'éventuelles persécutions en cas de mise en doute de son allégeance au gouvernement aux autorités locales, ils peuvent « piller les lieux publics, c'est-à-dire accaparer des terres appartenant à l'État, s'offrir de chèques mensuels sur des

⁶³¹ BONIFACE, Pascal (dir.) La prolifération étatique, *La revue internationale et stratégique*. Mars 2000, p. 86. Le Kosovo, par exemple, après avoir connu une période de trois ans d'administration internationale des « entités distinctes » au sein d'un même État.

⁶³² TROUILLOT, Michel Rolph. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*. *op.cit.* p. 25.

⁶³³ *Idem.* p.77.

⁶³⁴ *Ibid.* p.184.

⁶³⁵ Voir également ROTBERG Rober CLAGUE, Christopher K. *Haiti the politics of squalor*. Boston: Houghton Mifflin 1971. 456 p, notamment au chapitre X (p.342-378).

⁶³⁶ HURBON. L., *Ibid.*, p. 18.

⁶³⁷ HURBON L. *Idem.*, p. 36.

postes inexistants de la fonction publique, mais aussi piller des biens privés : maisons, terres, voitures, dans certains villages... »⁶³⁸ L'État duvalérien se confond ainsi avec l'*État prédateur*.⁶³⁹ Le concept mobilisé par Lundhall manque de contextualisation idéologique: sa démonstration tend à dessiner plutôt les contours d'un État néo-patrimonial.

Cette qualification n'est pas spécifique à la littérature politique d'Haïti, elle est largement diffusée sous l'influence du paradigme wébérien. C'est « un mode de domination dans lequel le gouvernement de vastes collectivités se réalise d'une manière apparentée à celui d'un foyer domestique, sous l'autorité patriarcale qui ne distingue pas ses biens privés de ceux de l'État qu'il incarne, où les fonctionnaires et les soldats ne sont en définitive que les esclaves ou les serviteurs de ce souverain. »⁶⁴⁰

Cette gouvernance trouve son terrain d'épanouissement dans des espaces non occidentaux qui y adhèrent par l'absence de moyens alternatifs au maintien d'une « cohésion sociale minimum », « en allouant des ressources aux groupes sociaux au travers de canaux particularistes, sans leur permettre de se mobiliser pour occuper la scène politique officielle. »⁶⁴¹

Nous nous référons aux travaux sur l'État dans les sociétés africaines pour appuyer notre démonstration. En effet, ils démontrent les liens entre l'autoritarisme et le patrimonialisme. Celui-ci s'exerce par un pouvoir personnel, qui établit le respect, le devoir d'obéissance au chef par l'accès compensatoire aux ressources. Si la domination patriarcale détermine la « domination sur des personnes dépendantes en raison de leurs liens de parenté avec le détenteur du pouvoir à recourir à d'autres moyens d'allégeance : l'arbitraire, mais aussi le clientélisme, le « *prébendalisme* »...qui ne se substituent pas au patrimonialisme mais en sont des manifestations.» Le patrimonialisme caractérise-t-il l'État haïtien particulièrement ? Le patrimonialisme ou plus tard le néo-patrimonialisme proposé par S. Eisenstadt et Jean-François Médard en Afrique et en Amérique Latine, se conjuguent : l'État se singularise en vertu du dosage patrimonialiste lorsque le détenteur du centre politique contrôle les ressources, dispose des droits d'en allouer à d'autres acteurs de la périphérie. Mais le mode de domination ne s'épanouit pas en dehors « d'un cadre étatique non organisé et non structuré par le chef lui-même ».⁶⁴² L'État apparaît comme un organe extérieur, imposé de l'extérieur.

⁶³⁸ HURBON L. *Comprendre Haïti : Essai sur l'État, la Nation, la culture*. Paris : Karthala, 1987, p.14).

⁶³⁹ Nous avons évoqué ce concept au Chapitre 1.

⁶⁴⁰ BOURMAUD D. *op. cit.*, p. 59.

⁶⁴¹ BOURMAUD D. *op. cit.*, p. 59.

⁶⁴² *Idem.* p. 45.

Il est un pur produit d'importation, comportant en son essence des éléments plus ou moins formels, des traits bureaucratiques d'origine occidentale.

La prédation n'est pas propre à l'État en Haïti. « Elle est consubstantielle à l'État, à tout État ». ⁶⁴³ Sa prétention à s'assigner la fonction d'extraction de ses ressources est contestée par les philosophes, les critiques libéraux qui souhaitent lui arracher le masque de l'État-providence, le soupçonnant d'être le référent absolu de la société, le détenteur du savoir et de tout pouvoir. La critique des libéraux sous l'influence de F. A Hayek dénonce l'extension d'une justice distributive et l'intervention de l'État. ⁶⁴⁴ L'État est une nuisance par essence dont il convient de réduire le plus possible la sphère d'influence. De ce point de vue l'État providence occidental s'affiche aussi prédateur que l'État haïtien. « Il n'existe pas en effet, d'État sans extraction de ressources donc sans prédation à un point tel que les économistes libéraux les plus radicaux font de cette caractéristique l'élément majeur de contestation du fait étatique. L'État est une nuisance par essence dont il convient de réduire le plus possible la sphère d'influence. La différence n'est qu'une question de degré et non de structure ou de nature. La dénomination est dès lors de peu d'utilité pour la compréhension du fait étatique. » ⁶⁴⁵

Le paradigme de la corruption se limite à la captation des ressources financières par les détenteurs du pouvoir politique : appliqué en Haïti, il renseigne de façon partielle sur la singularité de l'État. Deux observations conduisent à souligner les spécificités de l'État haïtien.

La première est la filiation entre le détenteur du capital politique et l'accès à la richesse. C'est par la maîtrise des mécanismes d'accumulation des ressources nationales que l'homme politique parvient à s'échapper de sa vulnérabilité économique. Sa capacité à pérenniser sa présence au pouvoir dépend largement du volume de ressources matérielles. Par la multiplication de ses réseaux, de la diversité de leurs ramifications le politique se charge moins de la réalisation des projets porteurs de transformations socio-économiques que le recrutement, la sélection des agents placés aux postes stratégiques d'accumulation. Les pans entiers de l'espace économique sont soumis à son contrôle. Guy Hermet associe le clientélisme moderne à l'évanouissement de l'État centralisateur ou sa carence absolue. Il a

⁶⁴³ *Ibid.* p. 59.

⁶⁴⁴ HAYEK, Friedrich August. *Droit, législation et liberté : une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*. Paris : PUF. 2013. 948 p.

⁶⁴⁵ BOURMAUD D. La politique en Afrique, *op. cit.*, p. 59.

mis en évidence l'évaporation de l'État suite à l'indépendance des sociétés latino-américaines qui étaient colonisées par l'Espagne, ou l'Europe méridionale du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. »⁶⁴⁶ En Haïti, le renforcement de l'État s'est accompagné du développement du clientélisme.

La seconde observation : le détenteur du capital économique recherche l'adhésion aux réseaux d'hommes politiques. On le soupçonne d'être l'instigateur de complot contre le régime en place. En quête de la bénédiction du pouvoir politique, le détenteur du capital économique devient un patron, protecteur de ses clients, dans l'acception chrétienne du terme. »⁶⁴⁷ Pourtant, cette approche constructiviste ou culturaliste favorable à une analyse de l'État en Haïti selon les discours et les pratiques bute sur une approche parallèle qui considère la précarité, les incapacités d'Haïti à s'affirmer comme État, malgré sa place qu'elle occupe aux Nations Unies aux côtés des grands, et la présence d'un personnel diplomatique. Cet attribut justifie-t-il le qualificatif d'effondré attribué à l'État en Haïti?

1-1. Des difficultés d'évaluer l'effondrement de l'État

La décennie 1980, et de façon plus remarquable encore les années 1990, puis en 2000 a été marquée par la profusion d'épithètes décrivant les difficultés des « *petits* » États à survivre et l'émergence des « *États effondrés* ». Cette attribution a été généreusement décernée par les chercheurs⁶⁴⁸. Les théoriciens élaborent trois catégories d'État effondré : la première, datée des années 1980, résulte d'une guerre factionnelle civile entre les vainqueurs de la guérilla et le régime précédent. Ce furent les cas du Tchad et de l'Ouganda (1979-1980), Ghana (1979-1981). La seconde catégorie d'État effondré, apparue vers les années 1990, a touché la moitié des États africains où des régimes autoritaires étaient remplacés par des gouvernements plus ou moins acceptables, suite à des affrontements armés ou des rébellions armées conduites par des opposants associés à des mercenaires. Ils sont marqués par l'effondrement quasi-total de l'autorité centrale sur une bonne partie ou sur la totalité de leur territoire, incapables d'assurer la sécurité et l'ordre public, la protection des citoyens, d'incarner une légitimité représentative. (Somalie, Sierra Léonne, Libéria, Rwanda, Zaïre, Yougoslavie, Géorgie, Haïti, Colombie, le Timor Oriental...) Une troisième catégorie comprend les États qui sont accusés de violations des droits de l'homme, pactisent avec les terroristes et sont des menaces

⁶⁴⁶ HERMET Guy. *Autoritarisme et démocratie*. Paris : FNSP, 1982, 307 p. p. 281.

⁶⁴⁷ *Idem*, p. 281.

⁶⁴⁸ Jennifer Miliken et Keith Krause, *State failure, and state reconstruction concepts, lessons and strategies*. In *Development and change*, Vol. 33, Number 2002, p. 575.

potentielles d'instabilité pour les sociétés développées.⁶⁴⁹ Enfin, ces États sont qualifiés d'« États tampon, (*buffer*) déviants ou peut être mafieux », des États qui reconnaissent officiellement leurs incapacités à assumer leurs fonctions régaliennes.⁶⁵⁰

Le concept d'« *effondrement de l'État* », contestable, est employé de manière plus extensive lorsqu'il renvoie à des États dont l'autorité centrale est incapable de répondre aux menaces persistantes d'implosion, entamant leur discrédit sur la scène internationale. La difficulté naît lorsque l'on observe que le même label est utilisé pour qualifier des pays qui n'appartiennent pas à la même région (l'Afrique ou l'Amérique), dont l'évolution politique ne permet pas de constater des similitudes comme la Colombie, Algérie, Afghanistan, Irak, Haïti. Le concept est-il capable de rendre compte de la complexité des réalités diverses ? Comment expliquer que les éléments d'appropriation du phénomène soient aussi variables d'un cas à un autre ? L'effondrement de l'État est-il seulement propre aux pays qui n'aient connu que la guerre ? Se limiterait-il à un processus de décomposition caractérisé par l'implosion des structures d'autorité et de légitimité de l'État ?⁶⁵¹ La réponse à ces questions dépend de ce que l'on met sous l'étiquette « État effondré ». Si la dénomination se limitait aux pays qui n'aient été marqués par le déchaînement des violences devenues récurrentes par l'activation des réseaux de guérillas, le recours constant aux moyens violents d'appropriation du pouvoir dont les actions minent les fondements de l'État, la démarche serait simple. Mais elle s'identifie à des pays qui ont certes basculé dans le cycle de la violence politique et de l'autoritarisme, mais qui ont été dispensés des actions conduites par des mercenaires dérangeant l'ordre établi, désintégrant le territoire et l'autorité nationale.⁶⁵²

Ensuite, la définition d'« État effondré » traduit une défaillance scientifique. « La définition qu'on peut forger de « l'État effondré » est quelque peu relâchée, subjective, arbitraire et donc soumise à l'appréciation du puissant ; l'hypothèse courante d'une cause interne à l'implosion d'États trop faibles, insuffisamment développés, est de même, un peu trop facile et oublie trop vite les multiples facteurs internationaux de cet effondrement. » Les critères mis en avant sont trop flous et imprécis : la légitimité, l'efficacité, le résultat, l'incapacité de fixer un seuil critique. Ce sont des critères discutables, évoluant selon les contingences du moment. « S'il convient de porter un jugement non plus sur l'efficacité, mais sur le résultat, c'est-à-dire sur

⁶⁴⁹ FUKUYAMA, Francis. *State building gouvernance et ordre du monde au XIX^e siècle*. Paris : éditions de la Table ronde, 2005 p. 144.

⁶⁵⁰ BADIE Bertrand. *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*. Paris : Odile Jacob, 2014, p. 142.

⁶⁵² ZARTMAN, I. William, *In the disintegration and restoration of legitimate authority*. Boulder (Colo) : Lynne Rienner Publishers 1995. *op. cit.*

la capacité de maintenir un ordre relatif et une sécurité minimale dans un espace donné, l'appréciation est tout aussi délicate... »⁶⁵³

Ces études qui soulignent la faible considération accordée aux petits États en quête de soutien constant des tuteurs, des protecteurs, des plus gros, des plus forts soulèvent une limite. Elles supposent que l'organisation du politique dans la société haïtienne ne sera qu'un pâle reflet de la société occidentale. Certes, il existe un tronc commun, un schéma fondamentalement commun, une trajectoire d'évolution sensible identique mais le transfert d'institutions politiques ne relève pas seulement d'une action formelle ; il « recouvre des usages et des pratiques forcément différentes », qui renvoie à un « système de valeurs, de traditions propres à chaque pays ». ⁶⁵⁴ Nier l'existence de l'État en Haïti signifierait le refus à l'existence de l'originalité d'une construction politique, ce serait également privilégier l'hypothèse d'un modèle ethnocentrique, ramenant à l'idée de modernité politique une forme d'organisation particulière qui s'est épanouie en Europe et s'est diffusée dans les sociétés extra-occidentales.

Cette approche tend à montrer le caractère vulnérable, dépassé de l'État. Elle mérite d'être nuancée. La réalité est différente. En effet, « le trait saillant des deux derniers siècles est donc bien l'universalisation de l'État, apothéose que consacre sa prolifération : l'on en compte désormais environ 200, dont 184 membres des Nations Unies, contre 51 signataires de la charte de San Francisco en 1945 et 29 adhérents à la société des nations entre les deux guerres. ⁶⁵⁵ » En outre, selon d'autres considérations, l'État résiste aux assauts conduits par le marché, à l'extension puissante de l'économie accompagnée d'un puissant mouvement de régionalisation qui participe à l'aliénation de la souveraineté puis aux effets des guerres civiles.

On serait pourtant tenté d'évoquer en lieu et place « d'effondrement de l'État » des moments de dérapages de certaines grandes crises politiques. Ces moments sont en réalité faciles à identifier, car il suffit pour cela de s'appuyer directement sur les perceptions des acteurs eux-mêmes, et plus particulièrement, sur les sensations d'une perte de contrôle sur les événements et d'une perte de capacités à interpréter la situation. » ⁶⁵⁶ Notre regard se montre autant critique envers les analystes qui qualifient l'État haïtien d'État fragile.

⁶⁵³ BADIE Bertrand. *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*. 1992, *op.cit.* p.119.

⁶⁵⁴ BADIE, P. BIRNBAUM, *La sociologie de l'État*. 1979, *op. cit.* 143 p.

⁶⁵⁵ BAYART Jean-François. *Le gouvernement du monde*. 2004, *op.cit.*

⁶⁵⁶ DOBRY, M. *op. cit.* p. 151.

1-2. Haïti, État fragile : la réactualisation d'un soupçon

Sous l'influence des rapports et observations des organisations internationales et des Organisations Non Gouvernementales établies en Haïti qui mettent en avant l'incapacité institutionnelle des États à s'adapter aux politiques qu'elles ont préconisées, se sont engagés des débats et forums au sein de ces espaces en vue de la définition de nouvelles approches conceptuelles, qui deviennent en même temps des cadres d'actions ou de méthodologies pour le développement...des enjeux de pouvoir. La lutte pour la définition des concepts « reflète aussi bien des stratégies établies que les jeux d'alliances ponctuelles et fluctuantes qu'établissent une multitude d'acteurs aux intérêts changeants en fonction des fenêtres d'opportunité politique qui s'ouvrent. Cette complexité des processus décisionnels fondés sur une mosaïque d'intérêts explique l'incertitude des notions produites comme celle de l'État fragile qui traduit plus la configuration des intérêts du moment qu'une situation objective. »⁶⁵⁷

Le concept est critiquable. D'abord, la qualification d'« État fragile » et le fait d'en attribuer de façon exclusive à une catégorie d'États sous-développés, anciennement colonisés, dont Haïti réactualisent le soupçon d'une démarche néocolonialiste. Celle-ci permettrait aux États occidentaux de nier leurs « propres poches de fragilité et de continuer à justifier leur interventionnisme dans les affaires internes des pays en voie de développement. »⁶⁵⁸ Cette justification leur permet de s'affranchir des normes juridiques protectrices des États pour asseoir leur domination. Ensuite, les sociétés qualifiées de stables ne s'échappent pas des situations de fragilités. Elles s'identifient dans les banlieues de France, des États-Unis de la Nouvelle-Orléans, de l'Allemagne où le taux de la délinquance et l'augmentation des incivilités montrent les limites de l'efficacité des politiques publiques sécuritaires. Enfin, qualifiée de « fourre-tout », la notion « d'État fragile » est critiquée pour son caractère exclusivement fou et subjectif. Il est difficile d'établir à des moments précis des listes incontestables de sociétés concernées, de prévenir les « risques de manipulation politique et géostratégique ». Celles-ci ne prennent pas en compte les fragilités qui pourtant les tenaillent, ainsi que leurs défaillances.

⁶⁵⁷ DARBON, Dominique. QUANTIN, Patrick. « Etats fragiles : des Etats à historicités déclées », p. 477. In (dir.) CHATAIGNER, Jean Marc. MAGRO Hervé *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*. Paris : Karthala, 2007. 565 p.

⁶⁵⁸ *Idem*, p.11.

1-3. Haïti, État failli : les représentations défaitistes

Des analystes semblent être unanimes à reconnaître la faillite de l'échec de l'État en Haïti. Celle-ci s'enfonce dans une dégradation marquée de coups d'État, de gouvernements éphémères, de conseils électoraux provisoires instables et finalement d'incapacité à recevoir et à absorber l'aide internationale... ?⁶⁵⁹ La société haïtienne serait en dehors des « conditions fondatrices de l'espoir démocratique » ?⁶⁶⁰ Pour Régis Debray, « les politiques prolifèrent, les hommes d'État sont rares et où après la dissolution de l'armée, la seule structure organisée couvrant l'ensemble du territoire reste, malgré leurs divisions internes, celle des Eglises, catholique et, dans une moindre mesure protestantes. Une police qu'on s'évertue à transformer en milice, en une justice inféodée ou en fuite, des universités agressées, des administrations en déliquescence... Incompétence mégalomane, logorrhée, corruption, impunité, intimidation... »⁶⁶¹ Laënnec Hurbon utilise des images aussi fortes que Régis Debray pour qualifier le désenchantement que connaît Haïti, après la chute de Duvalier et après le départ de Jean-Bertrand Aristide : « Haïti présente le visage d'un pays dévasté, à peine sorti d'un intense débarquement ou d'un puissant tremblement de terre. (...) Avec le retour de l'ordre constitutionnel le 15 Octobre 1994, grâce à l'intervention américaine autorisée par l'ONU, on espérait partout à travers le pays non seulement un retour de la sécurité, mais aussi un regain progressif de la vie économique (...) La déception et la déprime semblent être ici à l'ordre du jour autant chez des intellectuels que dans les couches populaires. Tout se passe comme si nous avions collectivement le sentiment d'une radicale impuissance à entrer dans l'ère de la démocratie et à prendre le chemin du développement. »⁶⁶²

Ces observations révèlent la difficulté à concevoir un État stable et viable en Haïti. Elles considèrent la société haïtienne « comme les autres », nient son évolution, son historicité, en partant du prisme occidental : c'est le résultat d'une tendance lourde construite par la diffusion d'idées pré-conçues, des analyses habituées à concevoir des schémas faciles, résumant à coups de formules sonores « les représentations misérabilistes » d'une société qui, pourtant s'est hissée au rang de porte-étendard d'une révolution qui a inspiré les stratégies politico-diplomatiques aux indépendantistes de l'Amérique Latine. Cette banalisation de l'historicité, porteuse de « contresens qui émaille des discours scientifiques »⁶⁶³ conduit à l'interprétation des concepts politiques démocratie, dictature élaborés, affinés et discutés à propos

⁶⁵⁹ HURBON Laënnec. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. 2001, *op. cit.* p.19.

⁶⁶⁰ DELA VIGNE, Thérèse. *Haïti 191-1994, Essai sur les conditions d'une transition politique*. Thèse Université Jean Moulin. Lyon 3. Faculté de Droit, 1999, p. 20.

⁶⁶¹ DEBRAY, R. *Haïti et la France, Rapport à Dominique DE VILLEPIN*. 2004, *op. cit.* p. 34.

⁶⁶² HURBON L. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. *op. cit.* p.150- 167 et 175-197.

⁶⁶³ BAYART, Jean- François. *L'État en Afrique*. *op. cit.* p. 23.

d'expériences autres qu'haïtiennes. Haïti n'a jamais été l'épicentre des sciences du politique en raison de la part dévalorisante sur l'échec de son indépendance et sur l'irréversibilité de son enracinement autoritaire.⁶⁶⁴ Parce que la dimension universelle est trop recherchée à travers la formation de l'État en Haïti.

Ces études s'ajoutent aux représentations défaitistes d'Haïti déjà diffusées dans divers milieux : « les haïtiens sont les plus pauvres, les plus illettrés, les plus superstitieux ». À ce sujet deux phénomènes majeurs ont marqué l'histoire de la vie économique et sociale des haïtiens. Le premier a trait à la liquidation du cheptel porcin haïtien, véritable facteur d'appauvrissement de la paysannerie haïtienne. La disparition du porc comme double facteur de production (capital et travail) explique la décapitalisation du monde paysan et signifie sa marginalisation. « En 1978, l'apparition de la peste porcine dans la République dominicaine conduisit les États-Unis à lancer une étude épidémiologique en Haïti, d'où il ressortit que le cheptel porcin avait été contaminé. Cependant, à quelques exceptions près, les porcs ne souffraient pas de la maladie, situation que des vétérinaires mirent sur le compte de la grande résistance du *kochon planch* d'Haïti. De plus, leur consommation ne présentait pas de danger. Certains paysans considérèrent quant à eux que l'épidémie était inventée de toutes pièces pour que les Américains fassent de l'argent en revendant leurs cochons.⁶⁶⁵ » Des experts américains ont élaboré le programme pour l'éradication de la peste porcine africaine et pour le développement de l'élevage porcin (PEPPADEP) – ayant anticipé tous risques – il n'y en avait aucun pour les cochons américains. Evidemment, les cochons *roses* et gros *kochon grimel* ne répondent pas aux conditions d'acclimatation et d'exploitation qui exigent des ressources financières et matérielles importantes. Ces barrières à l'entrée sur le marché éliminaient de façon automatique les éleveurs les plus pauvres.

Le deuxième phénomène renvoie à l'accusation qu'on faisait porter aux haïtiens d'être les propagateurs du sida, alors que des études scientifiques ne parviennent pas à établir des conclusions tranchées. Le caractère spéculatif des conclusions des chercheurs laisse place à une inflation de théories exotiques qui, auto-entretenues ne contribuent pas à lever le malentendu. « Au début de la pandémie de sida, des haïtiens furent atteints par des infections opportunistes caractéristiques du nouveau syndrome ; certains vivaient dans des agglomérations haïtiennes, d'autres avaient émigré aux États-Unis et au Canada. Les haïtiens examinés aux États-Unis

⁶⁶⁴TROUILLOT, Michel-Rolph. *La révolution française et Haïti*, 1995, Port-au-Prince, pp. 399-416.

WARGNY, Christophe. *Haïti n'existe pas. 1804-2004*, Paris : Éd. autrement. 213 p.

⁶⁶⁵FARMER Paul, *Sida en Haïti. La victime accusée*, Paris, Karthala, 1996, p. 77.

déclaraient n'avoir pas eu de relations homosexuelles et ne pas utiliser de drogue par voie intraveineuse, les modes de transmission habituels du virus en Amérique du Nord. La plupart n'avaient jamais été transfusés. Le sida chez les haïtiens était, selon les termes des chercheurs nord-américains, un « *mystère complet* ». En 1982, les responsables américains de la santé en déduisaient que ce peuple en tant que tel était vulnérable à la maladie dont les chercheurs découvrirait le responsable en remontant la « filière haïtienne ⁶⁶⁶ ».

2. Haïti dans la posture de la victime

L'occurrence du défaut du statut de l'État en Haïti est à analyser sous des angles différents. Sans établir une comparaison entre les interprétations qu'il suscite et le champ des accusations véhiculées par la presse et les constats pseudoscientifiques, il est important de noter qu'elles finissent par imprégner l'âme haïtienne. Son imaginaire est le résultat des sédimentations socio-historiques qui instruisent le procès d'accusation de la victime. Lorsqu'on s'efforce de comprendre le statut de l'État en Haïti, on est forcé de tenir compte d'autres facteurs. En effet, à la lecture de l'histoire haïtienne, on s'aperçoit de la récurrence des critères qui forment la cible. « L'accusation de la victime comme principe explicatif a pesé sur les haïtiens, et particulièrement sur les plus démunis d'entre eux, depuis le début de leur existence en tant qu'afro-américains. Dès l'époque de Las Casas, les Africains du Nouveau Monde furent tenus coupables de leur propre asservissement, en tant que descendants de Cham, en tant que victimes de luttes intestines entre tribus ou en esclavage, renforçant le mythe selon lequel ils avaient été arrachés aux ténèbres païennes et emmenés sur une terre où rayonnait l'Esprit.⁶⁶⁷ » Ensuite, l'histoire montre que ce pays a été en proie aux rapports de domination construits sur un déterminisme historique et économique. La plupart des ouvrages consacrés à Haïti, à son émancipation de l'esclavagisme, débouchent sur le constat cinglant de l'incapacité à construire une nation prospère. L'occupation américaine

⁶⁶⁶ *Idem*, p. 24.

⁶⁶⁷ FARMER P. *Ibid*, p. 351. Il cite RYAN W. *Blaming the victim*, New York, 1971, Vintage explique que l'attitude qui consiste à accuser la victime est « centrale dans la pensée sociale dominante de l'Amérique contemporaine ; elle imprègne nos postulats les plus élémentaires au point qu'on ne la remarque même plus ». Cette attitude se perpétue en premier lieu grâce à des sociologues et autres spécialistes se réclamant d'un vague idéal humanitaire, tels ceux chargés en particulier d'élaborer la politique sociale des États-Unis. Les effets de cette idéologie ont une portée considérable, comme le souligne Ryan : « Le procédé général consistant à blâmer la victime est appliqué à presque tous les problèmes américains. Les soins médicaux misérables dont bénéficient les pauvres sont mis sur le compte du manque d'information ou de motivation de ces derniers. L'insalubrité des logements tiendrait aux spécificités de leurs habitants, définis comme des « migrants ruraux du Sud » insuffisamment « acculturés » pour s'adapter à l'existence dans les grandes villes. Les pauvres à « problèmes multiples » souffrent, soutient-on, des effets psychologiques du dénuement, d'une « culture de la pauvreté » et du dévoiement des valeurs culturelles des classes populaires : en conséquence, ils sont, involontairement la cause de leurs propres difficultés. Cette approche ignore ou écarte le fait évident que la pauvreté est avant tout un manque d'argent ». (p. 5).

d'Haïti, pour ses partisans qui font l'affiliation entre le Libéria et Haïti, s'explique par le fait que «les races africaines sont dépourvues de toute aptitude à l'organisation politique et qu'il leur manque le génie du gouvernement ⁶⁶⁸».

3. De l'humiliation

Ces interprétations révèlent-elles un défaut d'intégration d'Haïti au système international ? Illustrent-elles un rapport vainqueur/vaincu, dominant/faible ? Ne s'agit-il pas d'un dénigrement, d'un rabaissement qui engendre de la haine, de la revanche, de la marginalité, de la déviance et de la violence ? La marginalisation de l'humilié alimente les inquiétudes du puissant, devient un « facteur de cohésion remarquable » apte à doter la conscience citoyenne de sentiments vifs de rejet. Cette question, formulée comme hypothèse, est utile. Puisqu'Haïti depuis 1804 a émergé, après avoir triomphé des troupes de Napoléon. La classification procède ici par isolement « *État effondré* », « *État fragile* », « *État failli* », « *État prédateur* ». Elle peut être analysée à la lumière de la valeur heuristique du concept proposé par Bertrand Badie : l'humiliation comme « pathologie des relations internationales ». Objet de construction de la domination des puissants, chantier tribunitien des États pleutres et faibles, la stratégie de l'humiliation est une politique comme une autre, produite par des États qui la mettent au service de leurs intérêts, structure l'ordre international, le hiérarchise, l'organise autour des valeurs forgées par l'unilatéralisme et la contrainte. Néanmoins, l'humilié ne s'abandonne pas. « Tout dominé ne cultive pas pour autant une morale d'esclave. » Il puise dans le « revanchisme » des stratégies qui montrent que « les diplomaties contestataires et déviantes tendent à valoriser les postures tribunitiennes et à utiliser les instances multilatérales comme de réels forums.⁶⁶⁹ » En ce sens, Badie distingue quatre types d'humiliation, auxquels nous ajoutons un cinquième. Nous tenterons de leur trouver une illustration dans l'histoire politique haïtienne.

Le premier est « l'humiliation par rabaissement ». Elle apparaît comme « forme simple liée à l'évolution même de la guerre et des relations interétatiques. Elle consiste à imposer au vaincu une réduction brutale de son statut de sa puissance... à donner une réalité subjective à

⁶⁶⁸ Ce sont les déclarations du secrétaire d'État américain Robert Lansing en 1918, rapportées par Weinberg A. *Manifest Destiny : A study of Nationalist Expansionism in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1963. Elles gardent leur actualité quand on lit Martha Gellhorn : « Ces pauvres Haïtiens malchanceux n'ont jamais compris qu'ils devaient s'intéresser à la politique pendant qu'il était encore temps. Le crois qu'ils avaient le cerveau obscurci par trois cents ans de vaudou. Ils étaient trop occupés à honorer une bande de divinités malfaisantes pour voir que des hommes, et non pas des dieux, les menaient à leur perte, eux et leur pays. S'ils l'ont enfin compris, c'est un peu tard ». GELLHORN M. *White into black*, Granta, 1984, 1984, p. 103.

⁶⁶⁹ BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés*. 2014, *op. cit.*, p. 90.

la défaite, jusqu'à la rendre insupportable à ceux qui la subissent : la défaite vaut alors, pour ceux-ci rabaissement du statut auquel ils prétendaient pour leur nation.⁶⁷⁰ » Après la défaite de Napoléon Bonaparte en 1803 qui conduit Haïti à son indépendance, celui-ci fut qualifié « d'État paria », infréquentable qui obligeait le gouvernement Boyer à verser au roi Charles X une indemnité en vue d'indemniser les anciens détenteurs des moyens de production (esclaves, propriétés ..). Puis, le gouvernement allemand obligeait son homologue haïtien à saluer dans la rade de Port-au-Prince la présence des bateaux battant pavillon allemands au risque de faire sauter la capitale. Le 2 Avril 1917, l'Assemblée Nationale majoritairement acquise à l'opposition refuse d'inclure dans le projet de la constitution révisée les « suggestions obligatoires » des américains. « Mécontentes, les autorités américaines obligent le président Dartiguenave à dissoudre les chambres législatives le 18 juin et se déclarent résolues à prêter main forte au gouvernement pour disperser les parlementaires récalcitrants. Ce qu'elles font du reste sans ménagement à l'aide d'un détachement de la gendarmerie commandée par le général Butler.⁶⁷¹ » L'un des députés présente à la séance du 19 juin 1917 rapporte que le Général américain Butler intervint en séance et proclama face à l'insistance des parlementaires de résister à sa présence : « *vous êtes dissous* » ? Cette humiliation intervient comme une intrusion dans la vie parlementaire, devient objet de conflictualité, nourrit la contestation et l'hostilité des élites haïtiennes envers l'occupation américaine d'Haïti.

Haïti était en proie aux agitations suite aux résultats des élections présidentielles du 28 Novembre 2010. La communauté internationale a écarté toute solution des acteurs impliqués au profit d'une directive imposée par des États tuteurs. L'humiliation éprouvée par René Préal est accablante pour la communauté internationale. Il raconte que le représentant de l'ONU, Edmond Mullet l'appelle au téléphone pour l'informer qu'un avion serait à sa disposition en vue de « l'évacuer d'Haïti. *Je lui ai répondu que si vous êtes prêts à venir me chercher au palais les mains menottées, alors, je n'ai aucun problème... Ainsi, le monde verra que c'est un kidnapping*⁶⁷² » explique René Préal. Ce dernier fit venir le représentant spécial de l'ONU au Palais et lui dit : « *le problème est résolu* ». M. Mullet de répondre : « *Non, il ne l'est pas. Si les résultats ne sont pas conformes aux recommandations de la mission américaine, nous ne les accepterons pas.* » Alors de poursuivre Préal : « *Dans*

⁶⁷⁰ *Idem*, p.74.

⁶⁷¹ MOISE Claude. *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien*, Montréal CIDIHCA, 1999, p. 84.

⁶⁷² PECK Raoul, *Assistance mortelle*, film diffusé en avant-première le 8 novembre 2012.

*ce cas, pourquoi avoir des élections*⁶⁷³». Les répliques de M. Préval montrent le peu de respect du fonctionnaire onusien au président de la République d'Haïti, ce qui renseigne sur les relations entre les deux acteurs.

Cette intrusion de la diplomatie américaine n'est pas nouvelle. Le projet de constitution du Conseil d'État avait été modifié par le département d'État aux États-Unis d'Amérique avant d'être soumis à l'approbation des citoyens haïtiens par voie de référendum le 12 juin 1918.

Le second type d'humiliation est celui de « l'humiliation par déni d'égalité. » L'État au sens westphalien est vidé de sa substance, ramené au rang d'assistant permanent. Cette humiliation se traduit par « une reconstruction du statut de l'intrus qu'on rend qualitativement inférieur à celui de l'État westphalien : capitulation, mise sous tutelle, concessions territoriales, où prennent pied militaires ou commerçants européens qui s'autogèrent, puis, plus tard, dans une situation post-coloniale, clientélisation d'États, accords de coopération, « Françafrique.⁶⁷⁴ » Ce type d'humiliation s'accompagne d'un interventionnisme qui dissimule les intérêts puissants derrière une expression de solidarité et d'activation d'enjeu de la compétition entre supergrands. En 1994, les États-Unis interviennent en Haïti, une nouvelle fois, la première date de 1915 où ils s'étaient approprié des ressources du trésor public, et exproprié des paysans de leurs terres. L'imaginaire haïtien porte en écharpe les blessures de cette occupation. En 1994, alors que les troupes américaines intervenaient pour accompagner le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, évincé par l'armée le 19 septembre 1991, pour sauver la face, les cadres militaires haïtiens après avoir proclamé leur héroïsme face aux militaires américains, ont décidé de s'exiler. L'armée américaine recompose la domination alors que des policiers, des militaires haïtiens sont arrêtés par des soldats américains. « Ce n'est pas un partenariat des forces américaines avec les militaires haïtiens. C'est nous qui informons les militaires haïtiens de ce que nous attendons d'eux. C'est nous qui avons 15 000 hommes de troupes.⁶⁷⁵ »

En droit international, l'égalité entre les États est garantie par les normes et les traités. Elle ne l'est moins en réalité. Le faible y puise les ressorts de ses actes mobilisant les ressources du souverainisme. Néanmoins, sa démarche ne peut être efficace que si elle reçoit l'onction du puissant. Jean-Bertrand Aristide a qualifié le capitalisme de péché mortel. Il est perçu

⁶⁷³ Ces déclarations de M. Préval dans le film « Assistance mortelle » sont démenties par Edmond Mulet. C'est lui qui aurait dit à René Préval : « Pourquoi avoir des élections si à la fin le président est élu par des moyens frauduleux », Haïti en marche 18 Mai 2013, www.haitienmarche.com.

⁶⁷⁴ BADIE B., *Ibid.*, p. 80.

⁶⁷⁵ Le Nouvelliste, L'actualité en question, 1994, p. 154.

comme un rebelle aux yeux de Washington. Son élection ne fut pas l'objet d'une acceptation de la part des américains. Il était le favori des élections présidentielles du 16 décembre 1990. Pourtant, Andrew Young et Robert Mac Namara ont tenté de convaincre Aristide la veille, d'un second tour. Il le prépare à accepter sa défaite : « le père Aristide va gagner dans les faubourgs, mais sera écrasé dans les campagnes...Et la soudaine déception des *lavalassiens* va dégénérer en émeute ». Ces personnalités américaines sont inquiètes « d'un bain de sang qui menace Port-au-Prince ». Au lendemain des élections, l'ambassadeur américain en poste à Port-au-Prince dénie toute légitimité à ce président élu à plus de 67% des voix. Il lançait à M. Aristide : « *Après bal tanbou lou* » alors qu'Aristide lui réplique : « *men ampil chay pa lou*⁶⁷⁶. » Six mois après son arrivée au pouvoir, Aristide a été renversé par un coup d'État. Ainsi, la souveraineté populaire est dépouillée de son poids, de ses valeurs parce qu'elle est exercée par un petit État. L'humiliation prend la valeur d'initiatives à caractère punitif pour celui qui ose défier l'hégémon américain et dissuasif pour celui qui à l'avenir songe à emprunter la voie de la transgression. Ce déni trouvait bien son fondement dans ce mélange de mépris et de rejet.

Deux années après leur indépendance, les États-Unis étaient devenus le deuxième partenaire commercial d'Haïti. Ils ont exercé déjà de fortes influences sur les autorités haïtiennes. Napoléon, pour avoir perdu la domination sur l'île leur enjoignit d'appliquer l'embargo contre Haïti. Après sa chute, la France refusa la reconnaissance officielle d'Haïti, en 1824, à l'initiative de Charles X, exigea du Président Boyer une indemnité de cent cinquante millions de francs et la moitié du produit des douanes sur le commerce français. Ces conditions acceptées en 1825, ont obéré le décollage économique : elles inaugurèrent l'ère de la prédation du café⁶⁷⁷.

Le troisième type d'humiliation est « l'humiliation par relégation ». Elle consiste à rabaisser « l'autre à une situation inférieure à celle qu'il escompte. » Les conditions de sous-développement récurrentes d'Haïti par exemple illustrent ce type d'humiliation : elles sont rappelées sans cesse et servent de justifications à l'annulation de sa dette externe. Elle s'applique également aux États qui se montrent peu respectueux des droits de l'homme, de la

⁶⁷⁶ « Après le bal, les tambours sont lourds. » « Quand on est plusieurs, l'union fait la force. » « En fait les américains avaient en tête la préparation du second tour. Cinq semaines entre les deux scrutins, c'était un intervalle de temps suffisant pour leurs logisticiens. Qu'ils puissent renverser la vapeur, en affaiblissant le père Aristide, principal challenger de Bazin. D'ici là il fallait calmer le jeu, semer le doute, multiplier les pressions et introduire l'incertitude. Saper l'enthousiasme. Un appel de Titid, le matin même du scrutin, y aurait contribué. » WARGNY Christophe, MOUTERDE Pierre, *Cinq ans de duplicité américaine 1991-1996*.op.cit.

⁶⁷⁷ GAILLARD Kusti-Klara, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production cafière pillée 1875-1915*, Port-au-Prince, Haïti, 1990, 174 p.

grammaire démocratique, et qui se voient appliquer des sanctions. Dans le cas d'Haïti, ce fut l'embargo imposé en 1992 par le Conseil de Sécurité de l'ONU pour pousser les militaires à renoncer au pouvoir.

Le 1^{er} Janvier en Haïti est inscrit dans l'imaginaire collectif: il marque la proclamation d'Haïti comme État libre, indépendant et notamment vainqueur des troupes de Napoléon. Cette date fait l'objet d'une appropriation particulière pour tous les combattants de la liberté, « tous ceux à travers le monde, pour qui, le nom d'Haïti 1804 est synonyme d'exploit, d'orgueil, de fierté, de courage, de liberté, d'égalité et de fraternité ». ⁶⁷⁸ La défaite napoléonienne en 1803 en Haïti issue de la colonisation française peu diffusée dans les livres d'histoire français rend compte d'un malaise dans l'histoire franco-haïtienne et haïtiano-américaine. ⁶⁷⁹

L'année 2004 marque donc le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, un pays forgé par des tribus africaines hétérogènes, isolées sur un univers qu'elles ont appris à dompter, apprivoiser. Depuis, aucun soldat français n'a jamais mis les pieds dans ce pays, en dehors du détachement de gendarmes attachés à la représentation diplomatique française. C'est le 29 février 2004 que des troupes françaises débarquent en Haïti. La tentative jugée anachronique du premier ministre qui a succédé à Aristide de commémorer la date 18 novembre 2004 au 31 janvier 2005, en s'entourant d'historiens haïtiens de renom, dont certains étaient engagés contre le pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, n'atténuait pas la charge symbolique de cette humiliation française.

Le quatrième type est « l'humiliation par stigmatisation »: ce sont des formes de « dénonciation infamante » de l'autre sous « des traits politiques, culturels, fortement distincts, voire opposés, lorsqu'il est d'un niveau de puissance nettement inférieur. » ⁶⁸⁰ Cette humiliation procède par différenciation et opposition: « quand l'autre mobilise des traits politiques et surtout culturels fortement distincts, voire opposés; lorsqu'il est d'un niveau de puissance nettement inférieur ». ⁶⁸¹ À l'initiative des États-Unis d'Amérique, ces États subissent la disqualification, rangés dans la catégorie de « *rogue state* », ils appartiennent à une catégorie d'États déclarés menaçants pour la paix mondiale. Le statut de « *state of concerns* » (États préoccupants) évolue vers celui d'États formant « l'axe du mal ».

⁶⁷⁸ FLEURIMOND W. Kerns. *Haïti de la crise à l'occupation. Histoire d'un chaos (2004-2005)*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, p. 66. L'auteur explique l'analogie avec le bicentenaire de la Révolution française, commémorée avec succès sous François Mitterrand, le 14 juillet 1989.

⁶⁷⁹ Cette défaite est peu soulignée en France: il a fallu attendre l'essai récent de Lionel JOSPIN « *Le mal napoléonien* », Paris, Seuil, 2014, 240 p. qui soulève ce voile.

⁶⁸⁰ BADIE B, *Ibid.* p. 87.

⁶⁸¹ *Idem*, p. 86.

Haïti a accédé à l'indépendance en 1804. Ses dirigeants ont pratiqué une diplomatie teintée de nationalisme et de solidarité envers les pays d'Amérique latine qui sont placés sous le joug colonial. Ces derniers avaient besoin du soutien qui leur avait permis de s'engager avec plus d'efficacité dans l'arène des pays indépendants. Ainsi, en 1815, Simon Bolivar a reçu des armes et munitions, des vivres pour son expédition en Amérique du Sud, Bolivar refusait d'établir par la suite des relations diplomatiques avec Haïti, au prétexte que le pays attisait les conflits raciaux. Une humiliation doublée d'une ingratitude qui banalise le statut d'État légitime et range le libérateur latino-américain parmi ceux qui sont défavorables à son insertion dans l'environnement international.

Pour illustrer nos propos, il est utile de prolonger la lecture de l'histoire d'Haïti pour rappeler l'enjeu de la recherche de statut d'un État qui serait respecté par les autres et qui rend compte de sa résistance aux flagellations renouvelées. En juin 1872, deux navires allemands, placés sous le commandement du capitaine Batsch, pénètrent dans les eaux haïtiennes, banalisant le recours aux procédures diplomatiques, sommaient au gouvernement haïtien le versement d'une indemnité de quinze mille dollars en compensation des dégâts subis deux établissements allemands à l'occasion d'une émeute. Le gouvernement répliquait que le paiement d'un demandeur était en cours tandis que l'autre cas était en cours d'examen. Les conséquences de cette affaire sont significatives en termes d'humiliation. En effet, elle « assassina » l'honneur national⁶⁸². . . . « Avec tout le tact que la diplomatie des Hohenzollen réservait aux races inférieures, les équipages allemands laissèrent leur carte de visite (sur les deux navires saisis). Lorsque les haïtiens furent autorisés à remonter à bord, ils découvrirent leur précieux drapeau étalé sur le pont de chaque navire, maculé d'excréments. Ainsi que le remarqua Anténor Firmin, il s'agissait du premier contact de la république avec les méthodes de la diplomatie allemande. »⁶⁸³

L'affaire Luders révèle une humiliation aussi haineuse que la précédente. Emile Luders est né de mère haïtienne et d'un père allemand. En Septembre 1897, il fut arrêté à la suite d'une agression dont furent victimes deux agents de police. Le diplomate allemand réagit et demande une intervention rapide de son pays en vue d'exiger une réparation. L'empereur qui considérait la population haïtienne comme « une bande de nègres méprisables, avec un vernis de civilisation française »⁶⁸⁴, réclamait à Haïti une indemnité de 20.000 dollars, « une lettre

⁶⁸² TURNIER Alain. *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince : Le Natal, 1987, p. 189.

⁶⁸³ FARMER Paul, *Ibid*, p. 253.

⁶⁸⁴ MENOS Solon, *L'affaire Luders*, Port-au-Prince, 1986, 375 p.

d'excuse à sa majesté », un salut au drapeau haïtien et la réception officielle de l'envoyé allemand par le président haïtien. Les autorités haïtiennes disposaient de quatre heures pour examiner les conditions de l'ultimatum. La crainte d'une destruction de la capitale fait plier le gouvernement haïtien.

Au cœur de la doctrine de Monroe « l'Amérique aux américains », l'intervention américaine en Haïti a valeur d'avertissement et de démonstration de l'incapacité du faible à résister à l'hégémonie du fort. Il en découle une « stigmatisation » associant « opportunité », arrogance et étouffement de toute contestation velléitaire. Ainsi Haïti en fut-elle contrainte de renoncer à sa prétention de libératrice des « frères » du continent et accepter de se placer sous la domination américaine. Le nationalisme haïtien depuis se nourrit de la désignation de l'impérialisme américain, y prend sa source, le dépasse. La souveraineté haïtienne devient alors un attribut de façade mais inspire des comportements opportunistes auprès des dirigeants haïtiens qui souhaitent exercer le pouvoir avec la bénédiction américaine et des codes, des stratégies pour ceux qui contournent cette domination et accèdent au pouvoir.

Les eaux territoriales haïtiennes font l'objet de violations flagrantes quinze fois au cours du XIX^e siècle de la part des États-Unis.⁶⁸⁵ Ces transgressions des règles internationales ont connu une croissance significative dans des circonstances similaires » pour protéger la vie et les biens de citoyens américains en Haïti en 1849, 1851, 1857, 1858, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1876, 1888, 1891, 1892, 1902, 1905, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1911, 1912 et 1913 et ils y maintinrent des navires presque en permanence en 1914 et 1915⁶⁸⁶ ».

Enfin, le cinquième type d'humiliation renvoie à la banalisation de l'histoire haïtienne. Elle se définit sur le plan intellectuel par le refus d'assumer le lien entre la promotion du discours politique et philosophique et la révolution haïtienne qui l'inspire. Par exemple, Friedrich Hegel élabore sa philosophie de l'esclave dans la « *Phénoménologie de l'esprit* » en s'inspirant de la proclamation de l'indépendance d'Haïti. Cette affiliation est ignorée et les historiens de la philosophie allemande rapprochent le discours hégélien avec Aristote. D'autres comme Otto Pöggeler considèrent que le concept hégélien du maître et de l'esclave, introduit pour la première fois en 1803, ne relève que d'un exemple « *abstrait* ». Un seul chercheur, Pierre-Franklin Tavarès, a effectivement établi le lien entre Hegel et Haïti, montrant que la lecture de l'Abbé Grégoire, le défenseur d'Haïti, auprès des abolitionnistes, a

⁶⁸⁵ CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince : Société haïtienne d'histoire 1988, 272 p.

⁶⁸⁶ HEINL HEINL Robert Debs, HEINL Nancy, HEINL Michael, *Written in blood: the story of the Haitian people, 1492-1995*, University Press of America, 2005, 869 p.

influencé la pensée de Hegel. Susan Buck-Morss a montré que la construction de la dialectique hégélienne est faite à partir de la lecture des revues et des journaux de l'époque, à travers lesquels la révolution haïtienne parvient aux esprits des Européens du XVIII^e siècle. Elle reproche à Hegel de n'avoir cité ni Haïti, ni Saint Domingue : « Il ne nous reste qu'une alternative. Soit Hegel était le plus aveugle des aveugles parmi les philosophes de la liberté dans l'Europe des Lumières, surpassant Locke et Rousseau de loin dans son aptitude à ignorer la réalité telle qu'elle apparaissait sous ses yeux (à en ignorer la preuve imprimée sous ses yeux à la table du petit déjeuner) ; soit il savait que de vrais esclaves avaient mené à bien à leur révolte contre de vrais maîtres, et il élaborait sa dialectique du maître et le l'esclave en l'inscrivant délibérément dans ce contexte.⁶⁸⁷ »

On peut verser aux illustrations de l'humiliation l'enlèvement ou l'intrusion brutale de la France, des États-Unis dans le retrait de M. Aristide du pouvoir. S'il est difficile de corroborer la thèse de l'intrusion, il est établi que Jean-Bertrand Aristide accuse les États-Unis d'Amérique, la France de l'avoir enlevé, le 28 février 2004, alors qu'il entamait un second mandat, suite à des élections pluralistes. Que les pays accusés démentent la version de la victime, il faut s'interroger sur le caractère nouveau de cette démission. Celle-ci est la septième enregistrée depuis 1986, après celle de Jean-Claude Duvalier (1986), Leslie F. Manigat (1988), Henri Namphy (1988), Prosper Avril (1989), Jean-Bertrand Aristide (1991), Joseph Nerette (1993), Emile Jonassaint (1994). La technologie des démissions des chefs d'État en Haïti durant les vingt dernières années met à contribution les moyens logistiques des États-Unis d'Amérique et du Venezuela. Mais cette fois, l'opinion publique soupçonne l'influence des États-Unis d'Amérique et la France de s'être impliqué dans la démission de Jean-Bertrand Aristide.

La démarche de qualification nous a permis de comprendre les enjeux qu'elle recouvre. Mais elle a des conséquences sur les relations de l'État haïtien avec les autres États forts et tuteurs.

4. Des formes de clientélisation

La clientélisation se définit comme l'organisation des rapports structurants et circonstanciés entre les acteurs de la communauté internationale et ceux d'Haïti, calqués selon des logiques d'interdépendance. Elle s'organise autour d'un patron et d'un client. On se plaît très souvent à traiter le clientélisme dans le contexte électoral étudié abusivement dans les démocraties balbutiantes. En relations internationales, il connaît également son épanouissement. Le

⁶⁸⁷ BUCK-MORSS Susan, *Hegel-Haïti*, Paris, Lignes, 2006, p. 47.

clientélisme ici se définit comme un ensemble d'échanges mutuellement bénéfiques entre d'un côté un État faible (le client) de l'autre, un État fort (le patron), échanges au cours desquels une rétribution est proposée pour satisfaire à un degré d'utilité.⁶⁸⁸ Mais cette clientélisation est-elle le résultat d'une rationalité construite et organisée ? La répétition des interventions peut être analysée comme une tentative d'instrumentalisation des élites locales qui induisent de façon sournoise des comportements inspirés par l'influence de la communauté internationale dans le jeu politique haïtien. La version locale de cette relation de domination non contestée par les acteurs locaux tient lieu d'enracinement national. Tout gouvernement en Haïti veut avoir des relations protégées avec la communauté internationale en quête de subsides, de crédits et d'appui politico-moral et par anticipations aux crises et événements qui sont de nature à fragiliser la survie du régime. Tandis que la communauté internationale s'appuie sur des acteurs avec lesquels elle construit des alliances éphémères et coopératives. L'introduction du concept nous aide à comprendre d'abord que le clientélisme s'accompagne de gratifications réciproques qui ne sont pas seulement financières, physiques mais symboliques.

Ensuite, contrairement à l'étude du clientélisme dans le champ électoral, il prend une autre proportion dans les relations d'État à État : les avantages portent non seulement sur les apparences, mais encore sur le non palpable, le non-dit. Enfin, les transactions entre le « patron » et le « client » s'inscrivent dans un cadre asymétrique et induisent une aliénation, un paternalisme, une dépossession, un détournement.⁶⁸⁹

Les difficultés à cerner l'État en Haïti et le défaut de son statut éclairent d'un jour nouveau les relations du rapprochement d'Haïti avec les pays forts et puissants. Comme nous l'avons montré, la réception de la qualification étatique d'Haïti obéit à des logiques de patronage qui redonnent de nouveaux rôles à l'espace étatique où des liens sont tissés avec des acteurs divers. On répliquera que cette relation recomposée permet à Haïti de ressurgir sur la scène internationale dans des conjonctures difficiles. Dans ce cadre, l'incorporation de la défaillance étatique dans un jeu ambigu permet aux États tuteurs de recomposer leur domination.

⁶⁸⁸ Pour une approche du clientélisme, WANTCHEKON, Léonard, « Clientélisme électoral au Bénin. Résultats d'une étude expérimentale de terrain », *Politique Africaine*, 2003, n° 90, p. 145-160.

⁶⁸⁹ SABOURIN Eric. *Organisations et sociétés paysannes*, Éditions Quae, 2012, 280 p.

C'est ce que nous allons voir en proposant que cette relation est fondée sur le clientélisme.⁶⁹⁰ Pour illustrer cette hypothèse, nous nous référons à la situation politique des années 2000. Jean-Bertrand Aristide a été proclamé vainqueur des élections présidentielles de 2000 dont le taux de participation n'était pas supérieur à 10 %. Comme l'explique le représentant du Secrétaire Général dans son rapport, ce retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide est contesté par la communauté internationale et l'opposition, qui reprochent au gouvernement d'avoir manipulé les résultats.⁶⁹¹ Appliquée à notre étude en Haïti, l'analyse *clientélaire* de la relation entre l'État-client et l'État-patron est interprétée selon les besoins de la cause. La relégation d'Haïti au rang d'État faible permet notamment à ceux qui le proclament, de venir à son secours, notamment en des moments cruciaux de son histoire.

Les États-Unis par exemple, en 1994, ont facilité le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, mais s'opposent à sa candidature aux élections présidentielles de 1995. Ils assument leur rôle de patron, c'est-à-dire, ils protègent le président, sanctionnent les militaires qui l'ont renversé. Mais le patron se garde de tout revers face au client. La démission du général Cédras s'est déroulée dans une atmosphère conçue par les Américains : il a été fortement applaudi par la foule qui s'est réunie au Quartier général des Forces Armées. La musique de la fanfare militaire haïtienne est suivie du discours du général : « *Les Américains disent qu'ils sont là pour nous aider à forger une nation nouvelle...J'ai choisi de me retirer du pays pour vous protéger.* »⁶⁹² Celui-ci apparaît comme l'exemple le plus convaincant quant aux ambiguïtés de la diplomatie américaine et du nationalisme haïtien. Les sentiments anti-américains sont refoulés pour faire place nette à l'adhésion des comportements humiliants des dirigeants haïtiens. Exilé à Washington suite au coup d'État du 28 Septembre 1991, Jean-Bertrand Aristide jouit de la légitimité internationale et finance ses déplacements, grâce aux ressources financières, logistiques, symboliques que lui apporte l'administration Clinton. Ce soutien est jugé compromettant pour Aristide qui l'accepte par réalisme, mais soulève le voile sur l'adhésion à un positionnement clair et cohérent. Il montre comment un représentant de l'État haïtien devient un subordonné, construit un rapport vertical avec un pays étranger, sans qu'il ne soit établi un rapport officiel de dépendance comme on peut l'observer dans les Antilles placées sous le giron français ou du Commonwealth. Cet échange de ressources inégalitaires entraîne deux conséquences. D'abord, le régime constitutionnel haïtien qui

⁶⁹⁰ Nous avons traité le clientélisme dans un contexte électoral et comme appendice au néo-patrimonialisme, dans la première partie.

⁶⁹¹ Voir Rapport du Secrétaire Général sur Haïti, 16 avril 2004, S/2004.

⁶⁹² Le Monde, 1^{er} Octobre 1994.

s'inspire du modèle français, donne lieu à une nouvelle recomposition de l'État. Le renversement de M. Aristide donne lieu à l'émergence de deux Exécutifs issus de processus de formation différents, possédant des attributs différents, caractérisés par des desseins différents : l'un est local – Exécutif dirigé par les autorités militaires), l'autre déterritorialisé – Exécutif commandé par Jean-Bertrand Aristide. Celui-ci est d'essence démocratique, le second d'essence illégale, autoritaire. Deux zones de compétences exclusives s'instituent : l'Exécutif installé par les militaires dispose des attributions conventionnelles, tandis que le président Aristide dispose de réelles prérogatives dans le domaine institutionnel. Ensuite, cette double reconnaissance permet à l'État patron de ne pas enfoncer dans la difficulté les limiers, les agents de la C.I.A tapis dans l'ombre au sein de l'armée haïtienne. Il est clair que celle-ci n'a pu renverser un président légitime élu disposant d'un taux élevé de participation et un corps électoral massif sans la connivence de Washington. Dans ses relations avec le client, le patron fait semblant de nier ses implications dans l'organisation des pratiques anti-démocratiques du client. Le 28 septembre 1991, des soldats menaçaient la vie du président de la République. Alors que l'Ambassadeur de France en Haïti, Raphaël Dufour demanda au général Cédras des soldats pour porter assistance au président Aristide sous les menaces des chars blindés, sa demande a été rejetée. L'Ambassadeur américain, Alvin Adams accompagnait Aristide le lendemain du coup d'État pour lui signifier sans doute l'asymétrie entre l'influence française et la domination américaine. L'intrusion du diplomate français qui aurait pu faire échec au coup d'État est perçue comme une tentative de substituer un patron à un autre à l'initiative de M. Aristide. Non seulement le diplomate français a été déclaré persona non grata par les militaires, mais encore, il a dû attendre deux ans, sans aucune affectation.

Sans que l'on parvienne à établir la vérité, on peut évoquer l'hypothèse de la clientélisation pour expliquer la pénétration d'un groupe armé, parti de la République dominicaine, en février 2004, dirigé par des citoyens appartenant soit à d'anciennes structures para -militaires (par exemple le Front pour l'avancement et le progrès en Haïti, FRAPH) ou de l'armée dissoute par Jean-Bertrand Aristide, qui s'est donné pour objectif de renverser Jean-Bertrand Aristide. Cette rébellion comme mode de conquête du pouvoir politique, renoue avec les pratiques factionnelles des acteurs politiques au XIX^e siècle, qui renversaient, par des attaques armées, des jacqueries au profit d'une minorité. Mais ce qui est nouveau en 2004, c'est le fait que ces hommes armés ont pu constituer leur base-arrière en République dominicaine, obtenir des moyens logistiques, des armes et munitions. Ayant poursuivi des objectifs communs avec

l'opposition, ils pénétrèrent dans la capitale haïtienne, le 27 février 2004, ayant précipité la chute de Jean-Bertrand Aristide. Quelles sont les causes de la chute de Jean-Bertrand Aristide ? Les violations des droits humains, la captation des résultats des élections législatives et municipales des 21 Mai et 26 Novembre 2000, les atteintes à la liberté, les actes d'incendie contre les locaux des partis politiques de l'opposition constituent les principaux motifs de renversement de Jean-Bertrand Aristide. D'autres versions empreintes de militantisme tentent d'associer le renversement de M. Aristide aux actions des États-Unis qui ont soutenu les rebelles. « Les États-Unis se sont impliqués directement dans le coup d'État (avec l'aide cruciale de la France et du Canada) et non par procuration au travers de rebelles haïtiens comme en 1991.⁶⁹³ »

Selon le représentant du Secrétaire général en Haïti, « l'opposition armée a décidé de marcher sur la capitale. »⁶⁹⁴ Comment analyser leurs comportements ? Collier et Hoeffler analysent les acteurs d'une rébellion comme étant des agents rationnels. Ils considèrent que la rébellion est une « forme de criminalité organisée caractérisée par l'avidité ». Le mouvement rebelle est animé comme un agent économique rationnel qui recherche la maximisation des gains et la minimisation des coûts.⁶⁹⁵ Appliquée à Haïti, cette hypothèse rend compte de l'implication intéressée de l'opposition armée. En effet, la réponse du gouvernement renvoie à un processus distributif de ressources.

Jean-Bertrand Aristide élu en 1990 a été évincé par un coup d'État en 1991. Il est retourné au pouvoir, grâce au soutien de M. Clinton. Il a pris la décision de dissoudre l'armée, sans n'avoir versé aucune indemnité aux soldats et aux cadres. Son ancien premier ministre, René Préval lui succède en 1996. Aux termes des élections présidentielles, Aristide revient aux affaires, en 2001. En février 2004, il a dû se retirer du pouvoir, il s'est exilé en Afrique du Sud, jusqu'en 2011. À son départ, un président et un gouvernement intérimaires ont été installés.

Ayant chassé du pouvoir Jean-Bertrand Aristide, ces hommes armés ont occupé des postes de police, se sont imposés en armée locale, réclament des indemnités suite à la dissolution de l'armée, en 1994, par M. Aristide, dans des conditions qu'ils jugent irrégulières. Les modes d'accumulation de ces entrepreneurs ont défié le gouvernement intérimaire, qui leur a promis

⁶⁹³ E. MERSBERGER Joe "Peter Hallward Untangles the truth about Haiti from Haiti from a Web of lies", <http://mondialisation.ca>. Voir le livre de HALLWARD, Peter. *Damming the Flood: Haiti, Aristide, and the Politics of Containment*, Verso books, 2010, 474 p.

⁶⁹⁴ Rapport du secrétaire général de l'ONU en Haïti, S/2004/300, 30 avril 2004.

⁶⁹⁵ HUGON, Philippe. « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique. » *Revue Tiers Monde*, 4, 2003, n° 176 p. 829-855.

des avantages matériels et financiers pour éviter de nouvelles sources de conflictualité. La disparition de leur chef suite à un affrontement avec la police atteste l'hypothèse de stopper les processus d'engrenage. Cette présence dans l'ordre politique d'hommes armés, inféodés à un mode de structuration privé de la violence, rend compte de l'émergence d'une milice en concurrence avec la police nationale. C'est un nouveau type de mercenariat qui cherche, à travers l'affaiblissement de l'État, les avantages que celui-ci offre. Paradoxe : ces entrepreneurs utilisent un discours sur l'État, signe de l'appropriation de l'État et d'une nouvelle modalité de la souveraineté.

5. Les organisations non gouvernementales

Par ailleurs, la qualification de l'État se mesure par le développement de différentes formes de clientèles : elles sont de nature différente. La première manifestation est la résurgence des Organisations Non gouvernementales, comme étant de véritables catalyseurs de substitution à l'État. Elles prétendent à l'efficacité, qualité qui est déniée à l'État. Trois moments particuliers ont marqué l'émergence des Organisations non gouvernementales, qui ne sont pas sans lien avec les mutations dans les relations internationales. D'abord, implantées dès 1950, les ONG prolifèrent. Elles connaissent une augmentation qui est concomitante à la dynamique du champ religieux et protestant d'origine nord-américaine. Cette implantation dopée, dans les années 1980 par la libéralisation du régime politique de Jean-Claude Duvalier s'explique aussi par l'offre de services en milieu rural tendant à alléger les souffrances des populations obligées de grossir le flux de réfugiés sur les côtes de Floride. Cette première phase est marquée par la légitimité dont disposent les ONG auprès de l'État en Haïti. Les fonctions que celles-ci accomplissent tendent à compenser la faiblesse de l'État, étant incapable de produire des biens et services non marchands (santé, d'éducation). L'État tente d'exercer un contrôle plus ou moins lâche sur les ONG. L'existence d'un cadre légal n'avait pas pour autant un effet contraignant sur les ONG, peu transparentes sur leurs activités.

Le deuxième moment des ONG correspond aux années 80 où les faiblesses de l'État sont compensées par les ONG. L'offre de santé, par exemple, est assurée à 70 % par les ONG, à 60% en matière d'éducation, tandis que les dépenses effectuées par l'État dans le domaine agricole correspondent à 66 % du budget national.⁶⁹⁶ Suspectées d'entretenir le réveil

⁶⁹⁶ ETIENNE Pierre Sauveur, Haïti : *L'invasion des ONG*, Montréal, Les éditions du CIDIHCA, 1997, p.185. Des travaux plus récents ont présenté la problématique des ONG, notamment après le séisme du 12 Janvier 2010. Le bilan des actions des ONG laisse perplexes les observateurs, oubliant souvent que l'idéal humanitaire qui guide l'action des ONG ne l'exonère pas des « dévoiements et des perversions. »

contestataire des masses populaires, inspiré de la théologie de la libération, les ONG font l'objet d'un contrôle restrictif de l'État qui depuis le décret du 27 décembre 1982, manifeste sa volonté de s'informer des sources de financement, des réseaux transnationaux et locaux et saisir dans leur interaction les flux des échanges avec leur patron.

Le troisième moment: l'effondrement du duvaliérisme en 1986 qui s'est accompagné d'un affaiblissement du contrôle social, a contribué à l'émergence d'organisations chargées d'assurer la promotion des intérêts collectifs, corporatistes (association des paysans, des médecins, des ingénieurs, et multiplication d'organisations des droits de l'homme). Influencées par la culture occidentale, ces organisations s'inscrivent dans des logiques de confrontation, de rapports de force avec les différents gouvernements de nature militaire. Certaines sont victimes de la violence de l'armée, par exemple, en 1987 : 1042 morts et des blessés du groupe *Tet kole* dans le Nord-Ouest.⁶⁹⁷ Ces mêmes organisations se sont imposées en entrepreneurs en contestation. Elles ont accompagné la candidature de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1990. Elles ont été également des fers de lance de la contestation anti-militaire, lors du coup d'État qui a renversé M. Aristide du pouvoir. Le quatrième moment coïncide avec le retour de celui-ci au pouvoir en 1994. Ces organisations s'imposent de plus en plus dans l'espace public, certaines sont transnationales et disposent de relais locaux. Elles interviennent sur des questions institutionnelles, électorales, soutiennent des réformes d'ordre économique. Insérées dans l'ordre international, elles acquièrent le statut d'acteurs au même titre que des États. Ils ont la capacité de bénéficier du soutien de leurs États et parviennent à obtenir des financements. Adhérant à des réseaux transnationaux bien établis, ces acteurs non étatiques reflètent « la division internationale de la richesse et de l'influence. »⁶⁹⁸ Ils obtiennent le soutien de leurs pays d'origine, qui composent avec des codes locaux et des recettes occidentales. Ils dépendent des circuits économiques extérieurs en instaurant des coopérations fonctionnelles, facteur de renforcement de la domination et de reproduction des liens de sujétion en Haïti. Mais comment les acteurs locaux s'en approprient-ils cette recomposition du maillage diplomatique ?

L'autoritarisme duvalérien n'a pas mis fin à cette relation ambiguë entre l'État et la société. Les paysans exercent des actions de rejet de celui-ci non pas en contestant sa puissance mais son efficacité, sa légitimité. L'absence de légitimité électorale : les gouvernants accèdent au

Colloque international « *Le rôle des ONG en Haïti : entre le bien et le mal.* », Montréal le 15 Juin 2012, les actes publiés à l'adresse suivante : <http://incasproductions.com/EBook-ONG>.

⁶⁹⁷ ETIENNE Pierre Sauveur, *op.cit.*, p. 187.

⁶⁹⁸ POULIGNY Béatrice, « Une société civile internationale ? » *Critique internationale*, 2001/4 (n° 13).

pouvoir au moyen d'élections confisquées et dirigées par le pouvoir politique ; légitimité discriminante qui prétend construire une citoyenneté mais en opérant une inégalité entre les citadins et les ruraux ; légitimité répressive des gouvernements prétendant construire un ordre répressif sur la base de l'exclusion. Ces légitimités ne résistent pas à l'émergence de nouvelles conflictualités. Elles affaiblissent l'État dans sa centralité. La clientélisation mobilise davantage cette recherche de légitimité. Les ONG pénètrent massivement dans les sphères étatiques, dans le contexte de la globalisation, et enregistrent une progression fulgurante. La méfiance est installée et nourrie par ces organisations envers l'État. Elles pénètrent dans les espaces qui étaient jusque-là réservés à la puissance étatique. Elles sont suspectes aux yeux de l'État qui voit s'affirmer son affaiblissement parce qu'il dispose moins de ressources suffisantes que les ONG. «Ce contournement constitue l'un des invariants des ONG humanitaires et a prolongé l'affaiblissement de l'Etat haïtien.»⁶⁹⁹ Le rejet, la jalousie, la méfiance, l'hostilité caractérisent des rapports sociaux qui sont le résultat des représentations des ONG qui étendent leur emprise sur le territoire national. L'occupation de l'espace suscite réprobation, défiance, colère et indignation. Un groupe de jeunes interrogés à Carrefour, non loin de Port-au-Prince : «Les blancs des ONG roulent en 4 x4 de luxe, disposent de chauffeur, habitent dans des villas, ont une aide-ménagère et sont payés en dollars US.⁷⁰⁰ » Ces accusations ne sauraient être limitées aux étrangers. Les acteurs locaux sont également des clients des réseaux placés à l'extérieur. Ils relaient sur le terrain des initiatives, élaborent des actions qui sont révélatrices des stratégies de l'accumulation économique, de la conquête du pouvoir. Les ONG permettent à des hommes politiques en Haïti d'obtenir une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et d'accéder à travers ce statut d'opposant, aux sources de financement de leurs activités. Ils obtiennent également un statut d'opposant crédible disposant d'une crédibilité auprès des ONG. Ils accumulent ainsi, arborant le discours sur la démocratie, les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, des richesses à partir d'une aura, d'une position d'intermédiation entre la société et les acteurs extérieurs. En effet, l'observation de Jean-François Bayart est illustrée dans la société haïtienne. «Animer une ONG, c'est se faire l'avocat d'idéaux ou d'intérêts collectifs, parfois au risque de sa liberté ou de sa vie, mais ce peut être aussi, dans d'autres circonstances ou dans les mêmes

⁶⁹⁹ THOMAS Frédéric, L'échec humanitaire. Le cas haïtien. Bruxelles :Editions couleur livres asbl,2013,p.150.

⁷⁰⁰ Entretien réalisé le 16 février 2012, à Carrefour, quartier de la banlieue de Port-au-Prince.

recevoir des dons ou des prêts avantageux, bénéficier de franchises douanières ou de régimes fiscaux privilégiés, être auréolé d'une reconnaissance internationale. »⁷⁰¹

Les difficultés de l'État à offrir un emploi à tout actif potentiel alimentent des circuits de corruption par la création d'organisations qui impliquent des acteurs divers de la société haïtienne : fonctionnaires, religieux, politiques, enseignants, juristes, médecins, paysans... Grâce aux connexions avec la diaspora haïtienne, ces derniers animent des associations de développement. Les retombées des projets constituent une source d'accumulation de ressources matérielles et symboliques. Elles facilitent, au nom d'une adhésion aux principes universels de solidarité, leur socialisation politique.

Les États qui exercent une influence sur Haïti ne font plus confiance à l'État haïtien soupçonné de détournement de fonds et de corruption. Ils ont mis à la disposition des ONG des ressources financières importantes qui ne sont associées à aucun dispositif en vue de rendre compte aux individus. Dans un rapport *du Disaster Accountability Project* sur les activités des ONG en Haïti, on y découvre un défaut de transparence, quant à l'utilisation des fonds collectés par les ONG, après le séisme du 12 Janvier 2010. 38 ONG sur 196 ont adressé leur rapport au ministère de la planification. Ces 38 ONG ont collecté 1,4 milliard de dollars. Cinq ont fourni des informations portant sur les intérêts des placements effectués 1,8 million de dollars.⁷⁰² »

L'inscription des ONG dans l'espace public renvoie aux rapports des individus dans la société avec les ONG. Frappés par la désaffiliation, et l'exclusion, certains éprouvent un sentiment de malaise entre la mobilisation de tant de moyens et l'inefficacité des ONG. Sans prétendre être complet sur ce sujet, on peut noter qu'avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les diplomates internationaux, les fonctionnaires onusiens, les experts des machines électORALES, les militants de la société civile internationale, les cadres des institutions internationales, les experts du programme d'ajustement structurel tiennent le discours commun de l'espoir aux citoyens alors que ceux-ci les considèrent comme co-responsables de la misère dans laquelle ils vivent. La mobilisation de l'opinion publique internationale autour d'Haïti, pour n'avoir soulevé que des montagnes de rêves, a engendré plutôt d'énormes troupes de citoyens frustrés dont une partie est destinée à l'expatriation, et l'autre à la reproduction des poches de bidonvilles surpeuplés.

⁷⁰¹ BAYART Jean-François. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*. 2004, *op.cit.*, p. 97.

⁷⁰² *Courrier International*, 3 Février 2011.

6. Le développement du mercenariat

Nous adhérons au concept de Charles Tilly qui distingue un État de « basse capacité » et un État de « haute capacité » : le premier « intervient avec peu d'influence sur l'activité économique ou sur le mouvement des populations aussi bien que sur les États voisins », tandis que le second « exerce de beaucoup de pouvoir dans les champs domestiques et internationaux ». ⁷⁰³

Selon l'acception commune, l'État faible éprouve des difficultés à respecter les principes de l'État wébérien. Caractérisé par le monopole de la violence physique légitime, l'État exerce deux fonctions qui garantissent sa stabilité et sa puissance. La première vise à assurer le contrôle du territoire, la seconde à perpétuer la volonté de vivre ensemble confiée au législateur. Quand l'exercice de ces deux fonctions échappe aux détenteurs légitimes de la souveraineté, l'État accuse une faiblesse structurelle. Celle-ci est soulignée par une tendance fréquente selon laquelle les conflits qui se développent à l'intérieur des frontières impliquent des acteurs non étatiques mais qui pourtant exercent des compétences relevant de la sphère publique.

Recrutés au sein des militaires réformés, les individus armés sont rémunérés en vue de fournir une prestation, une mission. La littérature des relations internationales les désigne sous le vocable de mercenaires. Développé en Afrique dans les années qui ont suivi l'indépendance, au Katanga en 1961 et au Biafra en 1968, aux Comores en 1978, au Tchad en 1982 et en Sierra Leone en 1995, le mercenariat s'est amplifié aux États-Unis. Le mouvement a connu une décélération : entre 1987 et 1997, les effectifs cumulés des armées américaine, soviétique/russe, française et britannique ont littéralement fondu, passant de 5,23 à 1,24 million d'hommes. Entre 1987 et 1994, le volume global des forces militaires dans le monde a diminué de 28,3 à 25,3 millions d'hommes. ⁷⁰⁴ Plus tard, le mouvement connaît un regain qui s'explique par le nombre d'anciens militaires disponibles confrontés au chômage et à la pauvreté (dans les anciens pays du Pacte de Varsovie, environ 50 % des habitants subsistent avec 2 dollars par jour), et par l'invasion des surplus d'armes. Ces groupes sociaux conduisent les guerres dans des sociétés où l'État est faible, où le gouvernement ne contrôle qu'une partie du territoire, comme c'était le cas en Somalie, en Colombie entre 1999 et 2002. Ils interviennent également dans des espaces où se pose la problématique de la sécurisation

⁷⁰³ TILLY C. *Ibid.* p. 304.

⁷⁰⁴ CHAPLEAU Philippe, MISSER François. « Le retour des mercenaires », *Politique internationale*, Hiver 2002.

des matières premières.⁷⁰⁵ Dans le même temps, les acteurs politiques et économiques se voient obligés de recourir aux mercenaires parce que l'État se révèle incapable d'assurer la sécurité des populations. À ces facteurs explicatifs, il faut ajouter la prise en compte des contraintes budgétaires des États occidentaux. Ils sont amenés ainsi à réduire leurs dépenses militaires. Les pertes de soldats qu'entraîneraient les interventions militaires. Mais, il ne s'agit pas pour les autorités de certains États, notamment en Afrique, de répondre aux insuffisances de l'État, mais de développer un véritable alliage entre l'État et les services des mercenaires. « Ces nouveaux mercenaires n'ont plus grand-chose à voir avec les « affreux » du Katanga et les baroudeurs du temps de Bob Denard ou de Mike « le fou ». Ce sont de véritables entrepreneurs militaires, qui ne se limitent pas au créneau de la guerre et de la sécurité. Jouant à merveille des opportunités de la globalisation, ils s'appuient sur une véritable organisation visant à l'intégration verticale des activités de « mise en valeur » et d'exploitation des rentes du continent africain, en particulier des ressources minières et pétrolières.⁷⁰⁶ »

Haïti ne dispose pas de ressources pétrolières. Quel va être le mode de rétribution de ces mercenaires ? Pourquoi seraient-ils prêts à s'engager au renversement de Jean-Bertrand Aristide ? En Haïti, le mercenariat est à une étape balbutiante. La résurgence des soldats qui soutenaient le départ du pouvoir de Jean-Bertrand Aristide ne peut être comprise qu'en élaborant l'hypothèse du mercenariat. Ils ont réussi, de la République dominicaine, comme base-arrière, à pénétrer avec efficacité sur le territoire haïtien et à prendre d'assaut les commissariats de police de nombreuses villes d'Haïti, à affaiblir le régime politique en place, puis concourir à son effondrement. Cette intrusion de la solution armée et sa pénétration dans le champ des luttes politiques est spontanée, nouvelle au XXI^e siècle, alors qu'Haïti depuis 1986 aspire au changement des pratiques politiques en annonçant la rupture avec l'archaïsme. Or tout le XIX^e siècle haïtien est traversé par des mouvements revendicatifs armés qui finissent par triompher du régime politique conspué et mis à bas par ses opposants. Or, la démocratie est antinomique à la violence politique, c'est-à-dire celle instituée de façon stratégique en vue de conquérir et de pérenniser le pouvoir.

Ces individus armés sont placés sous le commandement de Guy Philippe. Celui-ci est un officier formé aux États-Unis puis en Equateur. Aux termes de la dissolution de l'armée, il a

⁷⁰⁵ LAURENT Joachim, « Security business » : les nouveaux mercenaires, *Politique internationale*, *Printemps 2011*.

⁷⁰⁶ BANEGAS Richard, « Le nouveau business mercenaire » *Critique internationale*, n°1, automne 1998, p.180.

été affecté au poste de chef de la police. Accusé d'avoir été à l'initiative coup d'État en décembre 2001, il s'est réfugié en République dominicaine jusqu'en février 2004. Il s'est retiré du mouvement, selon ses déclarations, depuis mars 2004. Il a révélé les relations de connivence qui existaient entre lui et l'opposition. Les hommes d'affaires et les hommes politiques auraient financé le mouvement des mercenaires.⁷⁰⁷

Qui a rémunéré ces individus armés ? Ont-ils agi en concertation avec les autorités américaines ? Ont-ils coordonné leurs activités avec l'opposition non armée ? Des déclarations contradictoires sont versées au débat. La version militante présente une division du travail entre les mercenaires et les autorités officielles. L'opposition « démocratique » du Groupe des 184 reste en contact permanent avec le secrétaire d'État Colin L. Powell. Sur ses instructions, elle prend ses distances avec les rebelles pour rester en capacité d'exercer le pouvoir sans avoir à endosser les exactions qui peuvent être commises dans son intérêt.

Le 21 février, le plan de règlement de la communauté internationale est accepté par Aristide, mais rejeté par l'opposition qui exige toujours son départ.⁷⁰⁸ »

La version de l'Organisation des Nations Unies : « L'opposition était de plus en plus réprimée par les éléments politisés de la Police nationale haïtienne et par des groupes armés irréguliers partisans du Gouvernement. À la fin de 2003, un nouveau mouvement d'opposition uni comprenant les partis politiques, les acteurs de la société civile ainsi que le secteur privé appelait à la démission de M. Aristide. La CARICOM a offert sa médiation et, le 31 janvier 2004, a présenté un plan d'action préliminaire, suivi en février d'un plan d'action élaboré par le Groupe des Six, à savoir les Bahamas pour la CARICOM, le Canada, l'Union Européenne, la France, l'OEA et les États-Unis. Ces deux plans ont été acceptés par le Président Aristide. Le plan d'action préliminaire appelait à des réformes profondes, y compris la formation d'un gouvernement, tout en permettant au président Aristide de terminer son mandat. Au début de février 2004, un conflit armé a éclaté dans la ville des Gonaïves et les combats ont touché quelques jours plus tard d'autres villes. Les insurgés ont progressivement pris le contrôle d'une grande partie du nord du pays. Malgré les efforts diplomatiques, l'opposition armée a menacé de marcher sur la capitale haïtienne. Tôt le matin, le 29 février, M. Aristide a quitté le pays. Le Premier Ministre, Yvon Neptune, a donné lecture de sa lettre de démission.⁷⁰⁹ »

⁷⁰⁷ Le Nouvelliste, 31 Mai 2007. Certaines personnes que Guy Philippe a citées comme financeurs ont démenti ces déclarations.

⁷⁰⁸ MEYSSAN Thierry, *Coup d'État en Haïti*, www.voltaire.net.org.

⁷⁰⁹ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, S/2004/300/ 16 Avril 2004.

Cette controverse ne permet pas de résoudre rapidement la question de l'affiliation entre les mercenaires et l'opposition politique à Jean-Bertrand Aristide. Néanmoins, elle alimente notre hypothèse consistant à associer le mercenariat aux stratégies de diffusion de la bonne gouvernance, de recomposer l'État, avec les objectifs de dénoncer, corriger les dérives du pouvoir politique de M. Aristide. Ce mercenariat s'affirme parce que d'une part, Haïti traverse une période d'instabilité politique, de l'autre en raison des gains d'accumulation rapides, avec un minimum d'investissements en équipements et en hommes. Ces derniers réclament le versement de leurs indemnités. Ils tentent d'établir des rapports de coopération étroite avec le gouvernement intérimaire qui s'est succédé à Jean Bertrand Aristide, le 28 février 2004. Ils se parent de la vertu républicaine, en repeignant, les locaux des commissariats (celui de Petit Goâve par exemple), en couleur jaune rappelant celle des casernes sous l'armée haïtienne. Pour se donner un air de respectabilité, ils désignent un homme de parti, connu pour ses positions militaristes, comme leur propre représentant pour discuter avec le gouvernement provisoire, Hubert De Ronceray. Mais en procédant à l'arrestation des policiers installés légalement dans leurs fonctions, et en usurpant le titre de policiers de la circulation chargés d'effectuer des contrôles routiers, les mercenaires ont renforcé la militarisation du pays, ont affaibli l'État, ont accru le potentiel de violence par la distribution d'armes dont on ignore la puissance, la capacité de nuisance auprès des individus désocialisés (exclus d'un corps dissous, inexistant). La conversion des mercenaires, même s'ils sont membres de l'armée régulière, crée un climat de tensions exacerbé par la fragilité du régime provisoire, les actions contestataires des partisans d'Aristide, radicalisent les parties et confortent les casques bleus dans la légitimité de leur mission. La présence des militaires dans le champ politique, talon d'Achille aux pieds du gouvernement provisoire, alimente le recours privilégié aux solutions militaires au détriment du règlement politique. Dans ce contexte, les mercenaires ne cherchent pas à résoudre le problème politique de la stabilité politique, associé à celui de l'adhésion aux règles démocratiques, ils saisissent plutôt les effets de la faiblesse de l'État. La recherche de la satisfaction d'intérêts strictement réservés à un groupe social n'est pas un vecteur de la stabilité politique. Les rapports de force qu'ils ont institué avec le gouvernement provisoire s'accorde mieux avec l'accroissement des vulnérabilités, la violence, les règlements de compte, les crises politiques qu'avec la pacification.

7. Une société civile concurrente de l'État

Nous traitons des relations entre les effets de la faiblesse de l'État et la société civile. La place qu'occupe la société civile en Haïti est le résultat de la politique de réduction de la capacité de l'État qui a été engagée notamment par les partisans de l'État minimum, en 1986 et ceux favorables au renforcement de l'économie de marché. Entrepreneurs, émissaires visibles, diplomates, experts des institutions de Bretton Woods ne cessent depuis plus de vingt ans de chercher à convaincre les décideurs haïtiens que l'alternative à l'économie de marché ne conduirait qu'à la mauvaise gouvernance, c'est-à-dire à des dépenses publiques mal maîtrisées, à adopter des politiques macro-économiques porteuses de déséquilibres : augmentation de la dette publique, dépenses publiques, fonction publique pléthorique, ministères budgétivores. C'est la société civile qui devient l'élément régulateur de l'État.

La société civile en Haïti s'est donné des objectifs nobles après le départ de Jean-Claude Duvalier. Elle a contribué à l'effondrement des institutions autoritaires et répressives, pesé sur les choix institutionnels qui ont concouru à l'expression démocratique, à l'apaisement de la société haïtienne. Fortement influencée par la structuration des rapports de la société occidentale avec l'État, la société civile s'est renforcée aux contacts des valeurs de la démocratie. Attachée à la liberté, au pluralisme, elle connaît une amplification après 1986. Deux remarques sont à formuler : d'abord, le concept de société civile est le fruit d'un mimétisme occidental. Il n'a pas sa traduction dans le langage populaire, du moins, sa traduction en créole signifie que les modalités de son déploiement préexistent à son affirmation. Le vocabulaire, dans une langue, a un sens littéral, « celui que les dictionnaires enregistrent en premier, celui que l'homme de la rue citerait en premier, si on lui demandait le sens d'un mot donné. », « le même énoncé peut assumer diverses significations selon celui qui l'émet. »⁷¹⁰ Pour des citoyens, la société civile n'est qu'un artifice créé de toutes pièces par les intellectuels et les élites.⁷¹¹ La société civile sous le régime duvaliériste s'est affirmé à travers des groupements de paysans, des associations de commerçants, de religieux. On ne peut nier la tentative permanente de l'État d'exercer un contrôle social de ces groupes. Comme l'affirme Michel-Rolph Trouillot, « la société civile haïtienne a été affaiblie par l'État duvaliériste⁷¹² ». L'effritement de l'autoritarisme duvaliériste s'est conjugué aux mutations qui affectent les mouvements de la société civile internationale. Celle-ci constitue une courroie de

⁷¹⁰ ECO Umberto, *Les limites de l'interprétation*, Paris, Grasset, 1992, p.13.

⁷¹¹ Entretien avec des paysans de Maurice, deuxième section communale de Saint Louis du Sud, 18 Février 2012.

⁷¹² TROUILLOT Michel-Rolph, *Transition démocratique et culture*, Chemins critiques, Vol 3, n° 3, Janvier 1997.

transmission des violations des droits humains, par exemple vers un espace public mondial. Elle permet également de « mobiliser une résistance politique » contre ces violations.

Ensuite, la société civile quoique balbutiante en Haïti procède par recombinaison des stratégies, des conventions émises par les grands groupes, des organisations internationales non gouvernementales. Les acteurs de la société civile en Haïti s'inscrivent dans le contexte d'un projet cosmopolitique, « en essayant de mettre en pratique des normes et des règles internationales dans des contextes et des campagnes politiques concrets, ils les réinterprètent, les créent et les renforcent dans un seul et même mouvement.⁷¹³ »

Ainsi, la société civile en Haïti est un concept qui est recomposé, réinventé, réajusté, réapproprié à des fins politiques.⁷¹⁴ Elle est prise au piège. D'un côté, les acteurs de la société civile ont besoin d'un État répressif, autoritaire, peu démocratique pour exister. De l'autre, ils sont dans une relation d'hostilité avec l'Etat.

Deux illustrations : la première montre que les acteurs de la société civile s'accommodent de la logique coûts/avantages. Ils mobilisent des ressources diverses, en vue d'affaiblir les gouvernements après 1986. Ils constituent une main d'œuvre disponible, qualifiée, compétente, ils se sont engagés en faveur de l'exclusion des duvaliéristes. « Il allait de soi que pour exécuter les éléments essentiels de sa politique, l'État ne pouvait pas se servir des mêmes fonctionnaires duvaliéristes qui, pour la plupart avaient soutenu l'ancien régime. Etant donné la situation critique du pays en matière de ressources humaines qualifiées et honnêtes, et compte tenu des conditions dans lesquelles le gouvernement *lavalas* avait pris le pouvoir, la présidence était contrainte d'aller puiser parmi les alliés de la société civile la force vive du nouveau pouvoir.⁷¹⁵ Cette confusion entre les fonctionnaires et les acteurs de la société civile entraîne ainsi deux conséquences : d'une part, l'affaiblissement du mouvement démocratique, de l'autre une crise de crédibilité de la société civile dont les activités deviennent suspectes.

La deuxième illustration est donnée par le groupe de 184, ainsi appelé, parce qu'il comprend 184 associations, c'est-à-dire une structure hétéroclite, une nébuleuse, composée d'associations socio-professionnelles, de syndicats, de groupements, groupuscules, d'appartenance idéologique différente, qui engagent des actions collectives en vue du renversement d'un président.

⁷¹³ BECK Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, p. 450.

⁷¹⁴ Des auteurs divergent sur l'existence d'une société civile en Haïti. Pour André Corten, la société civile n'existe pas en Haïti, alors que se déploie un mouvement de contestation permanent depuis 1986. « En fait, il y a un mouvement social mais pas pour autant de société civile. » CORTEN André, « *société civile de la misère* », Chemins critiques, vol 4, n° 1, pp. 6-27.

⁷¹⁵ JEAN Jean-Claude, MAESSCHALCK, Transition politique en Haïti. 1999, *op. cit*, p. 87.

Disposant de ressources financières importantes, cette organisation est placée sous la houlette de riches industriels et bénéficiait de subsides de la société internationale. L'hétérogénéité soulignée ci-dessus, comme caractéristique fondamentale du « Groupe des 184 » s'explique par les modalités de recrutement sur tous les terrains : « des intellectuels en mal de reconnaissance, des politiques qui avaient peur pour leur avenir immédiat et des étudiants un peu déboussolés par la faillite du mouvement populaire *lavalas* de 1990, des bourgeois, des *lavalassiens* réputés imprenables par cette bourgeoisie...des habitants des bidonvilles.⁷¹⁶ »

Les moyens d'action de ce « groupe » bénéficient d'une couverture médiatique importante, étant donné que les associations de médias en sont membres (d'autres médias entrent en dissidence et se réclament de l'indépendance). Ses initiatives sont spectaculaires et s'inscrivent, dans une logique monopolistique de la pensée, et diffusent à travers « la Caravane de l'espoir ». Ses idées, son programme, s'approprient le label du « contrat social ». Aux termes de deux années de consultations, le document « esquisse les grandes lignes d'un consensus minimal entre les citoyens sur la base d'une série de points d'accord pour la construction d'un nouveau vivre ensemble.⁷¹⁷ »

Quel est l'apport nouveau du groupe 184 à l'histoire de la « société civile » en Haïti ? Celle-ci est très jeune : d'abord, la première tentative d'influencer l'État appartient à diverses cellules, discrètes ou clandestines, qui vers les années 80, bénéficiant de l'emprise de la présidence de Jimmy Carter en matière de libéralisation politique, se sont risquées face à l'autoritarisme de Duvalier. Elles ont contribué à l'émergence des partis politiques, tels le Parti Démocrate-Chrétien haïtien (P.D.C.H), le Parti Social-Chrétien haïtien (P.S.C.H), et à la libéralisation de la parole, à l'expression du pluralisme syndical. Après 1986, la démarcation entre les forces partisans et ces groupuscules non inféodés aux partis, ont forgé l'offre alternative aux partis politiques, par le soutien impressionnant à la candidature de Jean-Bertrand Aristide. Mais l'étanchéité entre ces groupements se réclamant de la « société civile » et les forces partisans ne permet pas une clarification de mission, d'idéologie, de champ. La légitimité et la crédibilité de la « société civile », invisible, obscure, clandestine, informelle, fictive, diffuse, le disputent aux formations partisans formelles, légales, coulées dans le moule de la transparence, soumises à des obligations de résultats (il faut gagner la confiance des électeurs). Les vases communicants entre les « groupes » et les partis politiques sont à comprendre dans une logique rationnelle de coûts/avantages. Cette confusion identitaire ne

⁷¹⁶ FLEURIMOND W. K, Tome 2, p.52.

⁷¹⁷ www.alterpresse.org 12 novembre 2005.

porte que des préjudices aux institutions, laminées par ces pratiques incestueuses : n'a-t-on pas vu des membres de la société civile participer à la révision de la Constitution, adoptée en violation des règles ? Soutenir d'autres violations de la constitution qui aillent dans le sens de ses intérêts claniques. La « société civile » en Haïti navigue sans principes, et sans cap clair. Elle intervient dans le champ politique tantôt comme concurrente aux forces partisans, tantôt comme force d'appoint. Pendant l'inter règne de Gérard Latortue, « le groupe 184 » était conseiller du gouvernement, soutenait la position du Conseil des sages, demandant son élargissement de 7 à 27. Il soulève des suspicions, transformé en une organisation de la société civile, *Initiative Citoyenne*, l'interlocuteur privilégié du premier ministre. Après avoir engagé une lutte féroce contre le pouvoir *lavalas* en 2003, elle a participé à la formation du gouvernement intérimaire, et engagé des actions visant à affaiblir le même gouvernement. Le 9 janvier 2006, la Chambre de Commerce et d'Industrie Haïtienne a organisé une grève générale contre l'insécurité. Aussi, certains critiquent-ils de façon cinglante le comportement de la « société civile ».

Entre l'appareil d'État et la société civile, se développent des relations ambiguës qui tiennent à la substitution de la « société civile » aux forces partisans. Cette relation incestueuse rend constitutive la société civile de la gouvernance nationale. Elle est soupçonnée de devenir des syndicats attachés à la défense des intérêts particuliers.

8. Crimes et actes de violence⁷¹⁸

Evoqué à la fois comme argument de conscientisation de l'opinion publique internationale à des conjonctures précises⁷¹⁹, utilisé comme un label servant à confirmer le caractère tyrannique du pouvoir militaire (1991) et du pouvoir civil (2003), le concept de violence remplit trois fonctions : instrumentale, cognitive, indicielle. D'une part, la violence permet aux militaires et au pouvoir civil d'asseoir les bases de leur pouvoir, elle en est inséparable. De l'autre, elle est cognitive : elle ouvre des perspectives aux contradictions renouvelées des acteurs politiques locaux et de la communauté internationale. Enfin, le degré de violence atteint par la société renseigne sur la fragilité de l'identité étatique dans la mesure où l'État qui garantissait à lui seul les usages monopolistiques de la violence légitime « subit une perte

⁷¹⁸ Nous reprendrons l'analyse au sujet de la violence au Chapitre VII dans un autre contexte.

⁷¹⁹ Par exemple, le président américain Bill Clinton deux jours avant le débarquement des troupes américaines en Haïti expliquait à la télévision que des militaires, au pouvoir, en 1991, ont commis des actes d'homicides, considérés comme des violations des droits de l'homme.

de substance ⁷²⁰». Elle est un baromètre qui mesure la socialisation des acteurs, leur adhésion à la démocratie ou son réajustement.

La violence est définie comme «une force illicite de nature physique dirigée contre une personne (autrui)... Elle est une atteinte à l'intégrité. C'est un comportement d'action. Elle peut être contenue en germe comme une menace ⁷²¹». Tandis que les crimes sont définis comme des infractions qui traduisent une antisocialité très marquée, des comportements délictueux à des fins d'enrichissement qui utilisent des formes et des méthodes variées de gangstérisme classique et délinquance astucieuse.

La violence dans le contexte politique qui nous intéresse, connaît un mouvement d'extension, apparue comme la mise en commun d'un ensemble d'activités soutenues par l'emploi de la force brutale, contraire à l'esprit des libertés individuelles, tendant à l'appropriation directe, effective d'un certain comportement conformiste à l'ordre politique régnant. Cette activité est rationnelle par la somme des moyens qui lui sont consacrés, par la technique qui y est présente au sens wébérien du terme, irrationnelle par l'abstraction qu'elle fait du comportement hostile de la société civile au projet autoritaire.

La violence prend une place si importante dans l'ordre politique haïtien que c'est par elle que s'opère la prépondérance des dirigeants dans un champ de luttes conflictuelles avec l'opposition. C'est par la capacité de la société haïtienne à s'affranchir de la violence que le passage de l'autoritarisme à la démocratie sera assuré. Comme si l'hypothèse de l'expérience avortée de la démocratisation est due au triomphe de la violence. A l'opposé, se précise l'hypothèse de l'institutionnalisation de la violence, en tant que sous-produit d'un processus de construction des réseaux denses, s'agglutinant dans les divers endroits sur le territoire national. Et comment s'organise cette violence ?

La multiplication d'actes de violence est l'illustration de la demande sociale de l'État, mais variable selon le régime politique. En effet, la restriction des libertés se confond avec la réduction des actes de violence et la peur de l'État. Tandis que le régime démocratique, associé à la défense des libertés publiques, s'est défini par rapport à la capacité de maîtriser la violence. En quoi ces crimes et ces actes de violence ont eu une corrélation avec la faiblesse de l'État en Haïti ? Sont-ils porteurs de peur rationnelle ou irrationnelle alimentant le sentiment d'insécurité ?

⁷²⁰ CHEVALLIER Jacques, *L'État*, Paris, Dalloz, 1999, op.cit,p. 113.

⁷²¹ LOPEZ Gérard et TZITIS Stamatios (Dir), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, 2004, p. 974.

Comment étudier la violence en Haïti ? Au-delà de l'approche militante sur la violence qui n'est abordée que sous l'angle de l'insécurité, les tentatives de la cerner sous un angle scientifique, durant les dix dernières années imprègnent la littérature sur le sujet. La recherche des causes et l'interprétation des effets permettent de conduire une analyse de la violence. Les rapports sociaux observés au sein des catégories sociales déterminent la production de la violence politique. De fait, l'examen des rapports entre les élites politiques et les populations vivant dans des bidonvilles permet de comprendre la « récurrence » de la violence politique. Les premières renonçant à leur habitus pacifiste poussent les secondes dehors pour faire échec aux ambitions de leurs adversaires. Ainsi la violence politique comme objet d'étude est privilégiée en Haïti parce qu'elle « découle en partie de la centralité du politique dans la société haïtienne ». ⁷²²

Trois étapes « évènementielles » ont structuré la violence politique en Haïti. La première a pour point de départ 1986 où les violences qui ont déterminé la chute de Duvalier sont localisées dans les villes. Elles ont pénétré le champ social. Les formes de la violence sont multiples et les médias en font largement écho : vols, agressions, cambriolages, vandalisme, assassinats, fusillades, heurts de la police ou de l'armée avec les manifestants, brutalité policière envers les citoyens, destructions d'édifices publics et de matériels, incendies de marchés publics, supplice du collier, kidnappings, incivilités,.... Dans cette liste, il y a des actes classés comme violents mais qui n'effraient pas, qui constituent une violence mais qui n'ont aucun impact sur la psychologie des citoyens. Les actes qui se terminent par la mort violente, en présence des témoins, ou les émotions suscitées par des corps découverts fréquemment dans les rues de la capitale inquiètent, menacent les groupes sociaux, déconstruisent leur vie professionnelle. Les représentations que ce spectacle diffuse induit un ordre politique. Telle est l'hypothèse de la violence politique qui connaît sa phase explosive, en 1987, sa finalité visait à intimider les électeurs et à utiliser la force des baïonnettes.

La deuxième période est celle produite sous les gouvernements civils et militaires qui se sont succédé au pouvoir, suite au renversement de Jean-Bertrand Aristide (1991-1994). Les acteurs du coup d'État ont reproché à celui-ci d'avoir été l'instigateur des actes de violence : la destruction du bureau de Confédération Unité Démocratique (en créole KID), l'incendie des locaux du syndicat de la Confédération Autonome des Travailleurs haïtiens (CATH). Pour autant, les cas de violence politique ont été enregistrés sous les gouvernements militaires.

⁷²² GILLES Alain, *Lien social, conflit et violence en Haïti*, Peace Research Institute Oslo (PRIO), Port-au-Prince.2008, 141p.

La violence depuis 1992 fait plusieurs milliers de victimes, recompose les relations du citoyen avec l'espace urbain, entraîne des fuites, des déplacements individuels, des exils, met en péril de nombreuses entreprises de production marchande. Elle connaît par moments une poussée sans qu'on parvienne à justifier cette augmentation. Ce qui caractérise ce type de violence, d'une part, c'est le quadrillage des quartiers considérés comme des lieux de contestation de l'autorité établie en raison de leur adhésion au pouvoir *lavalas*, de l'autre ce mouvement renouvelle une tradition en Haïti où les quartiers populaires font preuve de résistance à l'autoritarisme. Le mouvement populaire est frappé par la disparition de 1500 disparus : un pouvoir qui tire sa force de la « mitraille ». ⁷²³ La rationalisation de cette violence implique la création de structures répressives, par exemple la décision des autorités civiles et militaires de 1991 de confirmer le retour des chefs de section, pièces maîtresses de la répression dans les campagnes. D'abord, ils assurent la représentation du pouvoir militaire. Ensuite, ils sont les délateurs grâce à la collaboration de leurs subalternes, disséminés dans les différents quartiers et les régions les plus éloignées. Les fonctionnaires locaux, considérés comme des limiers du pouvoir, exercent une vigilance accrue sur la population placée autour d'un maillage serré. En renouvelant la confiance aux chefs de section les autorités militaires entendent signifier le « retour en force de la tyrannie, de la barbarie, de l'arbitraire institutionnalisé au quotidien ». ⁷²⁴

La commission Justice et paix du diocèse des Gonaïves-ville située au Nord-Est de Port-au-Prince), les organisations de défense des droits humains, l'organisation des États Américains et le représentant du Secrétaire général de l'ONU construisent, ici et là leurs répertoires qui sont construits comme des schémas d'explication relatifs à l'organisation de cette violence. Ils reposent sur deux paramètres. Le premier est la linéarité de la violence dans son contenu. La violence s'inscrit en continu pendant le règne des militaires ? Le second est la densité de la violence. Celle-ci est souvent commandée par le régime, elle affine une position, sous la forme d'une cible désignée, que les autorités militaires par crainte n'expriment pas. Des groupes violents ont empêché l'application de l'accord du 25 février 1992 qui prévoyait la

⁷²³ HURBON Laënnec, « Pour éviter un nouveau Rwanda », *Le Monde*, 12 Septembre 1994, p. 3. Mais les statistiques relatives au nombre précis des victimes ne sont guère tranchantes dans ce domaine : il s'élève à 3.000, estime le Rapporteur Spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Marco Tulio Bruni dans un rapport publié le 22 février 1994 à Genève. *Le Monde*, 24 février 1994. D'autres publications, Notes sur Haïti du Bureau des Affaires Inter-américaines du Département d'État Américain datées du 3 Avril 1997 indiquent que le nombre des victimes s'élève entre 300 et 500 victimes. Voir AVRIL Prosper, *Haïti (1995-2000) Le livre noir de l'insécurité*, États-Unis, Universal Publishers, 2004, p. 31.

⁷²⁴ Le chef de section est le représentant de l'armée ; il est le subordonné de l'autorité militaire de laquelle dépend sa commune choisie par son statut de notable dans la section, originaire du reste de celle-ci, clef de voute du quadrillage répressif des campagnes.... La fonction de chef de section a été dissoute par le Jean-Bertrand Aristide. DELINCE Kern, *Quelle armée pour Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1995, 272 p.

désignation d'un premier ministre opposant à M. Aristide ont exécuté de sang-froid le garde du corps de René Théodore ; ils s'en sont pris violemment à d'autres responsables politiques présents, tous frappés à coups de pied et menacés de « faire éclater la cervelle »...⁷²⁵

Sous l'impulsion de l'armée, le Front pour l'avancement et le Progrès en Haïti (FRAPH) a été créé pour coordonner la répression. Cette formation apparaît moins comme un appui à la politique menée par les autorités militaires à bout de souffle qu'un outil répressif destiné à affaiblir le mouvement contestataire. Ce n'est ni une formation politique classique qui extériorise les règles du jeu ni un groupement politique dont le trait distinctif rejoint les trajectoires régulières visant à conquérir le pouvoir. Dans le contexte qui préside à la formation de FRAPH, le primat est accordé au renforcement de la violence, à la généralisation d'un sentiment de peur à tous les piliers de la société.

Représentant une alliance entre les duvaliéristes et les autorités militaires, le Front intègre les unités paramilitaires des escadrons de la mort. Deux traits le distinguent : son attachement au duvaliérisme, l'exercice aveugle de la répression. Le premier répond à l'usage interne des duvaliéristes, isolés des centres de pouvoir depuis 1991, ils saisissent cette occasion de se réinsérer dans le jeu politique, le second à l'usage interne des militaires en quête de solutions extrémistes susceptibles d'ébranler la Communauté internationale.

Le registre organisationnel qu'il convient d'appliquer au FRAPH est celui du schéma rationnel-pyramidal. D'abord, la contribution technique de la hiérarchie militaire contribue à faire du front l'organisation la plus efficace en matière de répression. Le colonel Michel François, le major Philippe Biamby sont des membres influents du FRAPH. Ensuite, le Front absorbe l'ensemble du personnel des services déconcentrés de l'État. Le FRAPH a une organisation pyramidale, parce que le fait de disséminer ses membres à travers le territoire établit une relation verticale animant de proche en proche des circuits répressifs ? Ce mode d'organisation étonne par son efficacité, et doit être saisi à travers ses implications méthodologiques et une évaluation de son action.

La méthode répressive du Front prolonge, renouvelle l'autoritarisme duvaliérien, qui est considéré comme une véritable machine à broyer les partisans éventuels au président, il emploie des moyens avec lesquels la répression duvaliériste s'est familiarisée : viols, exécutions sommaires souvent accompagnées de mutilations, détentions arbitraires, perquisitions sans mandat concernant les membres d'organisations populaires et leurs

⁷²⁵ Le Monde, 22 Janvier 1995.

proches.⁷²⁶ Cette méthode est confirmée par les résolutions de l'ONU⁷²⁷ et divers rapports du Secrétaire Général de l'ONU qui précisent que 117 cas d'exécutions extrajudiciaires et de morts suspectes ont été enregistrés depuis le début du mois de février. De plus, la répression s'appuie sur une structure duale. D'un côté, il y a des casernes où l'on emprisonne et torture, et des soldats et des groupes de civils armés coopèrent. De l'autre ces derniers ont à leur disposition des centres de détention clandestins.

Quant à la troisième séquence, il y a lieu de la dater en 1994, qui coïncide avec le retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. Les actes de violence ne cessent d'augmenter, mais il s'agit de la violence politique. L'État entre dans une nouvelle période institutionnelle marquée par la dissolution de l'armée, et la formation d'une police nationale qui est à son stade d'expérimentation. Une armée en « décomposition » rejetée par la population, une force de police de transition que les militaires acceptent difficilement à intégrer, un vide sécuritaire dû à la non prise en charge des questions sécuritaires par la force multinationale. Cette phase transitoire crée sans doute un trou d'air où le niveau de formation professionnelle de la jeune police ne permet d'endiguer la montée de la violence politique. Mais la présence des soldats de la force multinationale n'a pas permis d'empêcher des actes de banditisme, des assassinats, des désertions de prisonniers.⁷²⁸

L'opinion publique n'éprouvait pas de difficultés à soupçonner le régime militaire dans les assassinats de certaines figures qui ont marqué leur adhésion à Jean-Bertrand Aristide, leur opposition au coup d'État du 29 Septembre 1991 : Antoine Izméry, Guy Malary, père Jean-Marie Vincent. Malgré l'initiative du président de la République d'engager la réconciliation nationale, la disparition des figures emblématiques de la contestation du régime militaire continue.

La consolidation du pouvoir *lavalas* s'accompagne d'une extension de la violence politique : elle voit s'allonger la liste des victimes. Sans qu'il soit facile d'établir une corrélation étroite entre le pouvoir *lavalas* et les « *chimères* », à l'analyse, il faut faire ressortir l'idée que ces appendices de la force répressive incarnent le rôle de troupes de choc, qui intimident, diffusent dans l'espace public des idées, profèrent des menaces à l'opposition politique, interviennent avec brutalité pour sanctionner, réprimander, ordonner et tancer. Par leur stature dans l'organisation du pouvoir, ils sont auteurs d'infractions, ne craignent pas des délits.

⁷²⁶ Voir Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, A /48 /931, 29 Avril 1994, p. 4.

⁷²⁷ Résolution 917 (1994) du 6 mai 1994, du Conseil de Sécurité de l'ONU.

⁷²⁸ Le Nouvelliste 20 décembre 1994, p. 2.

Ils se réfugient dans les bras de l'État qui les protège de tout châtement et se voient gratifier de rétributions pour leur héroïsme et leurs talents d'agitateurs.

Tous les lieux de la capitale en sont touchés. Les églises, les établissements scolaires, les bibliothèques publiques, les bureaux des syndicats et des partis politiques, les banques, les centres- villes, les commissariats de police, les lieux considérés comme étant réputés imprenables, des centres de recherche, des détenus qui s'échappent suite à des opérations planifiées d'évasion attestent d'une démarche de défiance, d'affaiblissement de l'État.

Dans certains cas, la capacité de l'État est atteinte. Le premier cas, c'est celui d'Amiot Métayer, un individu des Gonaïves, qui était inféodé au parti *lavalas*. Il a été détenu à la prison des Gonaïves, il s'est évadé. Les murs de la prison ont été démolis par ses partisans.⁷²⁹ Cette désertion du fugitif semble poser des difficultés au pouvoir *lavalas*, craignant d'être perçu comme étant un collaborateur gênant du pouvoir. Son arrestation a été exigée par la communauté internationale, l'opposition à Jean-Bertrand Aristide et certaines organisations de défense des droits humains. Son corps a été retrouvé transpercé de balles, à Gros Morne Saint Marc, section rurale de Bocozel.⁷³⁰ Amiot Métayer, fondateur d'un groupe soupçonné d'être exécuteur de basses œuvres du nom de « l'armée cannibale », est accusé d'avoir incendié plusieurs maisons et d'avoir brûlé vif le chauffeur du représentant du MOCHRENA, un parti politique de l'opposition.

Les locaux des partis politiques, tels le Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti (MOCHRENA), Congrès National des Mouvements démocratiques (CONACOM), de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL), de Convention Unité Démocratique (KID) ont été incendiés.

Ces actes mettent le pouvoir en porte-à faux et révèlent les défaillances de certaines institutions. Des individus, complices du pouvoir politique, se comportent comme étant des intouchables, qui échappent à la justice. La socialisation atteint son inefficacité, les structures répressives ne dissuadent plus, ne parviennent plus à enrayer le règne de l'impunité.

⁷²⁹ Après cette action Amiot Métayer a permis à 159 autres prisonniers de s'évader dont des condamnés à perpétuité. « Après cette action, Amiot Métayer et ses partisans avaient publiquement défié la police et proclamé leur divorce d'avec le pouvoir *lavalas*, appelant même à la démission du président Aristide. » (www.alterpresse.org). Lors des funérailles, les partisans de Amiot Métayer ont lancé des pierres contre les policiers et des slogans hostiles au président Jean-Bertrand Aristide.

⁷³⁰ Selon les témoignages de la presse, « le gouvernement ne tenait pas à arrêter Amiot pour plusieurs raisons. À la mi-septembre, après la sortie d'Amiot de prison un certain Jacques, envoyé par Jean-Claude Jean-Baptiste est venu nous trouver à Raboteau. Nous avons eu une réunion en privé, Amiot, Jacques et moi. Il nous a expliqué qu'Amiot devait retourner en prison qu'on lui donnerait 200.000 US, sinon l'État utiliserait la force pour aboutir à ses fins. Amiot rétorqua alors « Si vous m'arrêtez je divulguerai tout ». (www.alterpresse.org).

La multiplication des actes de violence dans des périodes précises semble poursuivre des objectifs politiques : exacerber les tensions politiques en période pré-électorale, alimenter une crise politique rendant difficile le choix d'une solution pacifique. Ces actes de violence sont de nature politique, visent à discréditer l'État : ils constituent l'un des moyens dont dispose l'État pour affaiblir la dynamique contestataire. Il s'agit pour les forces répressives de tuer dans l'œuf les revendications des manifestants, qu'elles soient partisans, ou sociales. On peut citer les manifestations anti-gouvernementales émaillées de riposte brutale des forces de l'ordre. Par exemple, après la mort de Amiot Métayer, des élèves des Gonaïves, des étudiants ont « été attaqués à coups de pierres autres objets ». ⁷³¹

On ne peut imputer les actes de violence qu'aux actes du gouvernement : l'opposition politique, la société civile, alimentent la violence. Le discours politique, les actions collectives donnent un retentissement à la violence. Les usages en sont variables d'une conjoncture à une autre. De 2001 à 2004, le pouvoir *lavalas* s'appuie sur les actions offensives d'intimidation, de destruction des biens, de pressions psychologiques. La violence politique est très nettement associée à une opposition au gouvernement de Gérard Latortue (2004-2006), l'expression d'une forte demande de participation politique. Les membres de la famille Lavalas ne pourraient prétendre à l'exercice du pouvoir, après le départ de leur leader. Cependant, ils s'inscrivent comme étant des exclus de la politique. A ce titre, ils engagent des actions de destabilisation du pouvoir intérimaire, sous forme de résistances aux casques bleus des Nations Unies. Ces derniers opèrent avec brutalité dans les bidonvilles et notamment à Cité Soleil, considérée comme étant un rempart inexpugnable. S'y déroulent des luttes armées conduites par des gangs armés, s'y déploient des guet-apens. Ces victimes, ces producteurs de violence, qui s'auto-désignent des « chimères » oscillent entre un basculement vers l'anomie et une résignation auto-réglée des formes de déviance. Des « militants » en 1990 qui occupaient une fonction tribunitienne ont été des résistants à l'armée ayant renversé M. Aristide, aux « chimères » : cette transformation traduit ce que la sociologie retient à travers le concept de « traduction ». En effet, les acteurs transposent « leurs langages, leurs problèmes, leurs identités ou leurs intérêts dans ceux des autres ». ⁷³² Les acteurs de *lavalas* sont en permanence en quête de déplacements de buts, de dispositifs pour exister et s'affirmer dans le champ politique.

⁷³¹ WWW.alterpresse.org.

⁷³²CAILLON Michel, « *Éléments pour une sociologie de la traduction* », L'Année sociologique, n° 36,1986. cité par CORCUFF Philippe, Les nouvelles sociologies, Paris, Armand Colin, 2004, p.73.

Au fait, ces « *chimères* » quelle que soit la justesse de leurs revendications apparaissent comme des perturbateurs de l'équilibre sécuritaire de la société. Les privations qui les caractérisent, les frustrations qu'ils portent feraient un terreau favorable à la construction de pouvoirs anarchisants et constituent de véritables dangers pour la société. A quoi est dû ce phénomène ? Il s'explique par la faiblesse de l'engagement civique et associatif de la jeunesse : celui-ci s'est dissous sous les simulacres, « les traces indélébiles du pouvoir maléfique duvalériste », de la crise des valeurs dans la société haïtienne et de la « zombification ». Elles n'ont pas permis de forger les « réseaux sociaux » et ont accru l'isolement des individus.⁷³³ D'autres études vont dans le même sens et montrent le relâchement des liens et le développement de la violence. « Si les liens sociaux sont lâches et se dissolvent dans la dureté du quotidien, les rapports sont tendus et les conflits deviennent récurrents, au sein des familles, au sein des quartiers et tendant à se gérer par la violence ». ⁷³⁴ Puis, la confiance, variables complémentaire de la constitution des liens sociaux, « peut fournir le cadre normatif pour la gestion des rapports sociaux ». ⁷³⁵ Plus de 49 % des personnes interrogées indiquent qu'elles ne font « pas du tout » confiance à l'État. Même en étant faible, l'État garantit le fonctionnement de certaines institutions, telles la justice, la police, l'administration publique : « dans la mesure où l'institution étatique est responsable de la sécurité publique, de l'administration de la justice, du maintien de l'ordre social tant par des mécanismes d'intégration que de coercition, le manque ou l'absence de confiance dans l'État ne peut être que source d'instabilité ». ⁷³⁶

⁷³³ PEAN Leslie, « *Haïti : capital social et investissement* », 23 janvier 2012, www.alterpresse.org

⁷³⁴ GILLES Alain, *Lien social, conflit et violence en Haïti. op.cit.*, p. 6.

⁷³⁵ *Idem*, p. 43.

⁷³⁶ *Ibid*, p. 47.

CHAPITRE VI

La désaffiliation systémique

Différentes approches peuvent être proposées pour expliquer les difficultés d'Haïti à rompre avec la récurrence des crises. L'approche la plus répandue est celle qui assimile le « déterminisme environnemental » au déterminisme politique. En effet, Jarred Diamond, dans une étude comparative entre la République dominicaine et la République haïtienne, tire des conclusions discutables quant au sort de celle-ci, prédisant qu'Haïti en plus du taux de contamination par le VIH, la tuberculose, la malaria auxquelles viennent de s'ajouter le choléra et le *chikungunya*, ne peut espérer « aucun avenir »⁷³⁷. Les deux États n'ont pas été dirigés par des élites aussi modernes qu'éclairées, ils n'ont pas eu des rapports similaires avec l'Occident. Ainsi, les différences entre eux « illustrent que le destin d'une société est entre ses mains et dépend substantiellement des choix qu'elle fait.⁷³⁸ » La deuxième approche, mise en avant par les élites, est la recherche de la responsabilité externe, par la mobilisation du répertoire historique. La responsabilité incomberait à l'occupation américaine de 1915 qui a marqué l'effritement du nationalisme haïtien. « Face à ce débarquement économique, socioculturel et militaire si l'on compte la vingtaine de violations des eaux territoriales et du sol national qui marquent l'époque, la bourgeoisie haïtienne et les tenants petit-bourgeois de l'État ont déjà une attitude de démission. Derrière la posture nationaliste, il y a déjà l'intention de vendre le pays en parcelles, il est vrai-au plus offrant. »⁷³⁹ Dans la crise actuelle, l'érosion de l'élite politique s'observe aussi et les pressions externes ne s'effritent pas.

Mais l'approche que nous privilégions est celle qui propose une nouvelle grille de lecture des déviations observées. Elle permet de dégager les traits de la réalité haïtienne et de montrer qu'il s'agit d'une interprétation de la décomposition sociale et politique. Pour y parvenir, nous utilisons le concept de désaffiliation dans un contexte d'évaluation, d'application des canons du système démocratique.

⁷³⁷ DIAMOND Jarred, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2005, p. 397.

⁷³⁸ DIAMOND J. *Ibid*, p. 405.

⁷³⁹ TROUILLOT Michel-Rolph, *Pour une anthropologie du jean-claudisme*, p. 198. In (dir) BUTEAU Pierre et TROUILLOT Lyonel, *Le prix du Jean-Claudisme. Arbitraire, parodie, désocialisation*, Port-au-Prince : Éditions 3 C, 2013, 227 p.

La désaffiliation entendue dans cette étude, caractérise une dynamique de décompositions qui frappent les institutions particulièrement chargées de marquer la rupture avec les pratiques politiques qui rappellent le néo-patrimonialisme, l'autoritarisme.⁷⁴⁰ Cette notion se réfère aux déviations, aux pratiques de contournement, de zigzags dont certaines représentent des menaces, constituent des résistances à l'adhésion aux règles propres à l'organisation du système démocratique. Ce n'est pas la culture haïtienne qui pose problème, ce ne sont pas les acteurs qui font débat, c'est la mobilisation de la culture politique haïtienne qui permet à ces derniers d'engager la société haïtienne sur la voie « d'intégration/non-intégration » dans une « sociabilité » démocratique. L'intégration se fait par la diffusion de valeurs démocratiques, la compétition politique et la participation politique. Mais il apparaît que celles-ci ne font pas l'objet d'une véritable appropriation de la part des acteurs, de sorte que la dimension de non-intégration semble s'imposer au regard de la manière dont les pratiques politiques sont coulées dans le moule des exigences et des valeurs telles qu'elles sont issues en Occident. Il s'agit d'une rupture où la désintégration signifie décomposition, la fragilité institutionnelle l'hégémonie.

1. Une application ambivalente de la démocratie

L'un des objectifs fondamentaux de la démocratisation engagée en 1986 vise à rompre avec le néo-patrimonialisme et l'autoritarisme duvalérien. Nous avons défini le concept de néo-patrimonialisme dans la première partie de ce travail, mais pour la compréhension de notre analyse, il ne serait pas superflu de rappeler que le néo-patrimonialisme est un régime politique caractérisé par la non-institutionnalisation du pouvoir, la faible différenciation entre le public et le privé. Tel est le cas de l'État en Haïti placé sous la domination d'un pouvoir personnel, sous Duvalier.⁷⁴¹ Mais, les discours des acteurs engagés dans le changement et la démocratisation d'Haïti rejettent le modèle néo-patrimonial. Ils adhèrent à la constitution de 1987 qui prévoit l'articulation des pouvoirs selon les principes de Montesquieu et selon des

⁷⁴⁰ « La désaffiliation caractérise un processus de rupture du lien social que vit un certain nombre de personnes particulièrement démunies. Cette notion se différencie donc de la paupérisation car elle ne se réduit pas à la dimension économique de leur situation mais concerne également le tissu relationnel dans lequel elles s'insèrent ou elles ne s'insèrent pas. » DEBORDEAUX Danièle, *Désaffiliation, disqualification, désinsertion*, Recherches et prévisions, 1994, Volume 38, n° 38, pp. 93-100.

La notion de désaffiliation est conçue par Robert Castel qui définit la désaffiliation « comme le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit ». CASTEL Robert, *La montée des incertitudes, Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009. CASTEL Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in DONZELOT Jacques (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Éditions Esprit, 1991, p.137-168.

⁷⁴¹ MEDARD Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in MEDARD Jean-François (dir.) *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 334.

principes fondamentaux inspirés de la démocratie libérale : l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes, la définition des règles du jeu et l'adhésion de ces acteurs à ces règles.

Mais depuis 1986, les acteurs politiques (l'armée, la société civile, les partis politiques, les autorités charismatiques) s'inspirent des pratiques de l'État néo-patrimonial, nonobstant leur adhésion à la démocratie libérale. Le problème, ce sont les méthodes, les buts de leurs actions, et surtout leur capacité à créoliser le modèle libéral. Créoliser, c'est s'approprier le contenu symbolique de la démocratie et avoir une capacité hégémonique d'inclure la participation citoyenne dans un processus permanent de conquête et de possession du pouvoir. La créolisation s'opère par l'investissement/participation des masses et l'exclusion des élites concurrentes. Comme l'a expliqué Jean-Marie Théodat : « la créolisation est un exemple parmi d'autres de différenciation d'une langue lorsque, portée au-delà de « l'espace matriciel », elle se trouve confrontée à d'autres paysages, à d'autres langues, à d'autres habitudes qu'il lui faut en quelque sorte, mettre en paroles. »⁷⁴² Au fur et à mesure que l'arène politique locale se structure, de façon formelle, elle s'accompagne de la désintégration des organisations partisans. Depuis 1986, celles-ci appliquent « la loi d'airain de l'oligarchie » où des processus de différenciation interne et de division du travail conduisent à l'émergence d'un cercle étroit de dirigeants professionnels. C'est le cas du Rassemblement des Démocrates Nationaux et Progressistes (R.D.N.P), du Mouvement pour l'Instauration de la Démocratie en Haïti (MIDH), de l'Organisation du Peuple en Lutte (O.P.L), du Mouvement Chrétien Pour une Nouvelle Haïti (MOCHRENA).

Le vacillement de l'offre partisane et les élections présidentielles ont entraîné un rejet de ces partis au profit des individualités. À ce sujet, l'exemple haïtien offre un site privilégié de lecture des phénomènes de recomposition de la démocratie représentative. Là où le modèle démocratique libéral loue l'engagement des candidats qui disposent du capital culturel, du capital social, au sens de Pierre Bourdieu, les individus en Haïti, en 1990 et en 1996, ont facilité l'entrée fracassante sur la scène politique de nouveaux acteurs qui étaient membres de la société civile, disposant de capitaux social et culturel. À ce compte, le respect des règles et le renforcement institutionnel ont volé en éclats au profit de la construction hégémonique de ces nouveaux acteurs, Jean-Bertrand Aristide et René Préval. Pourquoi les péripéties de la

⁷⁴² THEODAT Jean-Marie Dulix, *Haïti République dominicaine : une île pour deux, 1804-1915*. Paris : Karthala, 2003, p. 53.

construction démocratique ont-elles mis évidence la dynamique d'une fragmentation, d'une désaffiliation ?

Pour répondre à cette question, nous allons tenter de comprendre comment le processus de libéralisation politique s'est soldé par des crises à répétition. Nous devons aborder cette question en essayant de comprendre pourquoi les diverses tentatives ont échoué. Ces démarches seront abordées sous l'angle de deux hypothèses. D'une part, la libéralisation politique n'a pas mis fin aux pratiques politiques qui caractérisent le système politique haïtien. De l'autre, les déviations, les contournements, les hésitations des acteurs politiques, quant au respect des règles en matière électorale, et des droits de l'homme suscitent une intervention renouvelée de la société internationale.⁷⁴³

L'adhésion à la démocratie représentative apparaît aux yeux des acteurs comme la seule voie légitime qui soit susceptible de renouveler le personnel politique. Ainsi, le processus de démocratisation ne rend pas forclos les mécanismes d'affirmation hégémonique.

Comment et à quelles conditions les Haïtiens en viennent-ils à agir collectivement en faveur de la démocratie ? Celle-ci fait-elle l'objet d'une appropriation consensuelle ? Les acteurs de la société civile ont-ils accentué la mobilisation politique après 1986 ? La science politique au cours des années cinquante a banalisé la corrélation entre la mobilisation et les saillances conflictuelles. Elle admet qu'une rupture avec l'ordre politique ancien s'est accompagnée de la déliquescence des institutions.⁷⁴⁴ On a dû renoncer plus tard à cette approche pour laisser place à l'hypothèse d'autres politologues, comme F. Chazel.⁷⁴⁵ Celui-ci considère qu'une mobilisation peut bloquer un processus de modernisation. Dans le cas d'Haïti, le processus de démocratisation va entraîner des phases explosives de protestations, de revendications alimentées par les privations, les injustices, les intérêts contradictoires des groupes sociaux. La mobilisation qu'ils engagent de façon renouvelée pour l'acquisition de ressources rares sera plus forte, parce que les acteurs sont en situation de segmentation. D'un côté, les catégories sociales d'origine plébéienne ne disposent pas de structure organisée, mais sont insérées dans des liens de solidarité organique, se reconnaissent dans la rhétorique contestataire de Jean-Bertrand Aristide. De l'autre, les catégories plus aisées ou des classes

⁷⁴³ Nous insisterons sur cet aspect à la troisième partie.

⁷⁴⁴ DEUTSCH Karl (1961).

⁷⁴⁵ CHAZEL, F. (1975).

moyennes mobilisent des stratégies qui n'écartent pas la violence comme moyen de parvenir au pouvoir.⁷⁴⁶

La démocratie, comme modèle d'organisation politique et cadre de compétition électorale entre les partis, s'est diffusée en Haïti, sous les pressions des acteurs externes (gouvernements des États-Unis d'Amérique, France, Canada, gouvernements latino-américains, Organisation des Nations Unies, Union Européenne) et du désir des acteurs internes (partis politiques, société civile, organisations populaires...).⁷⁴⁷ Cette libéralisation politique engagée depuis les années 80, dans le contexte de la « troisième vague de la démocratisation »⁷⁴⁸ est précédée par l'effondrement de régimes autoritaires en Europe occidentale et en Asie.⁷⁴⁹ En Haïti, les acquis se caractérisent par l'introduction de parlements élus au suffrage universel et la dévolution du pouvoir aux assemblées locales. Ce nouvel exercice induit la compétition pour le pouvoir à travers les élections prétendument libres et l'apparition de nouvelles élites. Ces opérations électorales déploient moins des pratiques d'intériorisation de la démocratisation occidentale que des stratégies de conquête et de conservation du pouvoir. Or les résultats obtenus ne se traduisent pas en termes d'amélioration des conditions de vie matérielle des citoyens, depuis la mobilisation anti-duvalériste en 1986. Les actions politiques de ces nouveaux acteurs répondent-elles à la satisfaction des citoyens ? La démocratie représentative est-elle à la hauteur des espérances suscitées ?

En soulevant ces questions, on envisage par la même occasion la possibilité d'évaluer le cheminement d'Haïti depuis 1986. On est ainsi conduit à interroger les divers outils méthodologiques que propose la science politique pour y parvenir : le structuro-fonctionnalisme, le développement politique, le comparatisme constitutionnel. Aucun des outils n'a été exempt de critiques. Le premier « a glissé du plan de l'instrument descriptif vers un modèle infiniment plus délicat à manier car il risque fort souvent de comporter des a priori

⁷⁴⁶ La théorie de la mobilisation des ressources connaît deux modèles d'explication : le modèle d'A. Oberschall et celui de C. Tilly. Oberschall retient deux dimensions fondamentales. La dimension dite « verticale » qui tient compte des conditions grâce auxquelles les collectivités peuvent accéder aux centres de pouvoir, et la dimension dite « horizontale » qui rend compte de la nature des liens existant à l'intérieur des collectivités mobilisables. Tandis que le modèle de mobilisation, pour Tilly passe par deux formes : la première est le lien entre la structure interne du groupe et l'action collective. La seconde face du modèle tient compte des opportunités qui s'offrent à la partie en lutte ainsi que les risques de répression auxquels elle s'expose durant le conflit. MANN Patrice, *L'action collective. Mobilisation et organisation de minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 105.

⁷⁴⁷ Nous avons développé cette idée dans la première partie de ce travail.

⁷⁴⁸ La théorie de la transition a été définie par Philippe Schmitter, Guillermo O'Donnell et Laurence Whitehead. SCHMITTER P., O'DONNELL G., WHITEHEAD L. (eds), *Transitions from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1991 (3^e éd).

⁷⁴⁹ Au Portugal en 1974, en Grèce la même année, Espagne en 1975, en Amérique latine (Pérou en 1980, Argentine à partir de 1982 et la guerre des Malouines, Uruguay en 1983, Brésil en 1984).

idéologiques. »⁷⁵⁰ Le deuxième outil qui s'appuie sur des bases de démonstration solides était jugé peu scientifique, parce que les analyses des sociétés passées n'étaient pas considérées comme des prescriptions indiscutables. Enfin, le troisième est marqué par l'étude des monographies qui restreignent la compréhension des phénomènes.

La question du modèle démocratique, dans le débat public, suscite des questionnements sur le contenu du terme démocratie. Il n'a pas la même charge significative en Occident et en Haïti. Définir le concept de démocratie est une entreprise périlleuse, un piège.⁷⁵¹ En Haïti, la démocratie souligne la revanche des masses jadis exclues du jeu politique, non seulement par les vingt-neuf ans de règne autoritaire des Duvalier, mais depuis plus de deux cents ans, par des formes multiples de domination. Le terme revêt deux significations différentes, qui renvoient à deux arènes différentes. La première, dans le contexte de 1986, s'est vue attribuer une fonction, celle d'exorciser les échecs antérieurs dans l'histoire haïtienne. Aussi, l'exercice de la citoyenneté haïtienne se trouve-t-il associé au châtimeur vindicatif des partisans du régime duvaliériste. Démocratie, ici s'associe au mot « *déchoukaj* »⁷⁵² et procède à la stigmatisation des duvaliéristes « *makout pa la dan-l* »⁷⁵³. La seconde arène voit s'illustrer la variable dominante dans toute l'histoire politique haïtienne : *la liberté*. Elle définit tantôt un positionnement réactif, tantôt un projet collectif : d'une part, la demande de liberté signifie une nouvelle émancipation après s'être débarrassés des appareils répressifs incriminés. D'autre part, le mot *liberté* convient le mieux à la réalité politique à la place de démocratie, il signifie également l'accès au *vote*, et voter librement c'est la liberté du *peuple*, par ses relations paradigmatiques avec les *termes esclave, souffrance, peuple, misère*.

Ainsi, le peuple a sa conception de la démocratie, les élites aussi. Le contenu sémantique donné par le premier est différent de celui conféré par les secondes. Le premier plaide en faveur d'un renforcement de la liberté, et de la demande d'un État-Providence, les secondes les règles pour un contrôle efficace des actes de l'Exécutif.

⁷⁵⁰ BLONDEL Jean, *Généralités : le comparatisme*, p.15 (dir) GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 714 p.

⁷⁵¹ « Le piège, c'est qu'à procéder ainsi on se condamne d'avance à conclure non seulement que, dans un donné du monde, on ne repère aucun « régime démocratique » (conclusion ni absurde ni scandaleuse, mais on voit clairement à quelles utilisations politiques elle peut se prêter), mais encore ce qui est beaucoup plus grave sur le plan de la méthode de la connaissance) à ajouter indéfiniment des dimensionnalités supplémentaires pour la qualification du « régime démocratique » et d'en faire par là un objet introuvable parce qu'illimitable, un simple lieu toujours déplaçable de tous les désirs et de toutes les stratégies (le plus souvent inavouées). BLONDEL J. *Idem*, p. 31.

⁷⁵² En créole, en français déraciner avec brutalité.

⁷⁵³ À bas les tontons macoutes, milice armée chargée de réprimer les opposants de Duvalier.

À observer le comportement des divers groupes sociaux, il apparaît que l'adhésion des masses populaires à la démocratie s'est opérée en Haïti pour des motivations matérielles : elles y voient un moyen de changer leurs conditions de vie, d'assurer l'ordre, la sécurité, la prospérité, la justice.⁷⁵⁴ Or, le désir de démocratie est fondamentalement politique et non économique. En effet, l'épanouissement de la démocratie est soumis au développement de l'économie de marché qui porte en elle les germes des inégalités sociales et les menaces pour la démocratie selon Robert Dahl, éternel dilemme soulevé par J. Schumpeter qui a marqué les réflexions des chercheurs *Journal of Democracy*. Peut-on s'arrêter au modèle développementaliste qui subordonnait la promotion de la démocratie à la mise en place d'une économie de marché et à un niveau de développement économique conséquent ? Le marché serait alors profitable aux classes possédantes et conduit ainsi à distinguer les véritables démocraties (les démocraties électorales) des pseudo-démocraties (démocraties souvent électorales). Pour prévenir les désenchantements, le niveau de développement économique est une précondition indispensable, pour assurer la consolidation de la démocratie si l'on veut réduire les inégalités, comme l'explique Adam Przeworski.

La démocratie en Haïti semble se rapprocher de la démocratie électorale. Sa consolidation peut être obtenue par divers moyens : la mise en place d'élections libres et compétitives, l'institution de pouvoirs exécutifs forts pour inhiber toutes actions déstabilisatrices de la démocratie à l'initiative des forces non-démocratiques.⁷⁵⁵

2. Le décrochage social et politique

L'exercice de la démocratie revêt une singularité dans le cas haïtien. Nous avons indiqué précédemment que le citoyen haïtien assimile la démocratie à la liberté, donc, il reconnaît du moins de façon formelle le droit de s'opposer aux actes et à la politique du gouvernement. Pourtant, l'exercice pour un citoyen de ses droits à l'endroit d'un membre de l'opposition est vu comme un acte de destabilisation. L'usage de la démocratie quand il est exercé par des partis de l'opposition soulève souvent en Haïti doutes, soupçons et récriminations. En effet, le positionnement critique de l'opposition entraîne une radicalisation de l'opinion publique. Par exemple, le 30 Octobre 2009, le premier ministre Duvivier Pierre-Louis a fait l'objet d'un vote de censure. Le Sénat légitime sa décision en évoquant « une situation d'insécurité grave

⁷⁵⁴ On retrouve ici la vieille confrontation entre la dimension procédurale-point de vue des élites-et la dimension substantive des masses populaires-de la démocratie et leur difficile conciliation dans le contexte d'Haïti.

⁷⁵⁵ Huntington S. « Democracy for the long hall », p. 9-10.

et une réalité dramatique de la faim». ⁷⁵⁶ Les débats ne se sont pas déroulés dans l'espace public habituel, mais plutôt par la mobilisation des nouvelles technologies de l'information. Pour la première fois, les citoyens se sont appropriés les technologies de l'information pour critiquer la décision des sénateurs qui, malgré le caractère inconstitutionnel de leurs décisions ⁷⁵⁷ n'ont pas accordé leur confiance au premier ministre.

On ne peut expliquer la décomposition sociale sans évoquer le poids des masses dans le champ politique. Depuis 1986, elles sont au cœur de l'activité politique par le rôle qu'elles occupent dans la compétition politique. Concourent-elles au renforcement de la démocratie en Haïti ? Ne participent-elles pas à la décomposition de la société ? En Haïti le label « secteur démocratique » dissimule des pratiques qui rappellent fort bien le duvaliérisme. Les usages des notions de masses et de peuple traduisent un déplacement stratégique qui ennoblit ce dernier et le sanctuarise au point que ses usages politiques conduisent à une captation du pouvoir. Et c'est ce que souligne Jacky Dahomay en expliquant que se télescope l'héroïsme haïtien propre au récit national avec « l'héroïsation » de Jean-Bertrand Aristide. ⁷⁵⁸ Le culte de l'héroïsme s'accompagne d'une vision idéalisée qui donne toujours raison au peuple et l'institue comme arbitre des situations auxquelles il n'est pas préparé. Ainsi, la liberté qui caractérise la trajectoire de ce même peuple « devenu le despote auquel l'on est amené à se soumettre pieds et poings liés » conduit à l'autoritarisme. Laënnec Hurbon analyse cette impossibilité à assumer un jugement autonome et dénué de toute affiche partisane, qui constitue une menace à la démocratie : « Dans tous les cas, il serait préférable de garder le silence. C'est là indiquer que la discussion publique du politique n'est pas chose admise dans un système où domine la croyance que le peuple détient tout savoir sur le social et sur le politique et partant tout pouvoir. Nous rencontrons ici l'une des formes du populisme. Mais ce qui nous inquiète ici c'est qu'elle semble se confondre avec la démocratie, comme si donc être démocrate revenait à avoir le prurit de mettre le peuple à toutes les sauces, c'est à dire à faire de lui la mesure et la raison de tous les discours et de toutes les pratiques. Tout concourt à montrer que c'est cette situation nouvelle, inédite depuis 1986 en Haïti, qui prévaut et qui détermine l'ensemble des discours et pratiques politiques. » ⁷⁵⁹ Des faits illustrent cette décomposition institutionnelle qui prend appui sur le déploiement du peuple pour structurer

⁷⁵⁶ www.alterpresse.org.

⁷⁵⁷ Six sénateurs ne partageaient pas la position des 18 sénateurs. Ils évoquent l'article 107 de la Constitution du 29 mars en vigueur selon lequel, le parlement réuni en session extraordinaire, ne peut discuter des points autres que ceux figurant dans l'ordre du jour soumis par l'Exécutif.

⁷⁵⁸ DAHOMAY Jacky, « La tentation tyrannique haïtienne », *Chemins critiques*, Vol V n°1, p. 39.

⁷⁵⁹ HURBON L « La désymbolisation du pouvoir et ses effets meurtriers » *Chemins critiques* vol V, n° 1 p. 39.

un rapport de force. D'abord, le mandat des députés et sénateurs est arrivé à son terme le 11 Janvier 1999. Ce sont les organisations populaires qui sont appelées en rescousse, qui prétendaient ôter aux parlementaires la légitimité dont ils sont dépositaires.

Mais ce recours au peuple n'est pas nouveau, dans le système politique post-duvaliériste. En effet, le 13 août 1991, le premier ministre René Préval a répondu à une invitation à la Chambre des députés. Elle aurait pu se terminer par un vote de censure ou de confiance. Le président de la république n'y adhérait pas et adressa même une lettre au premier ministre pour lui renouveler sa confiance. Cette interpellation est un acte parlementaire, légitime, reconnu en fait par la Constitution de 1987. Pourtant, elle est considérée par les partisans de *lavalas* comme une manœuvre de destabilisation du régime. Elle suscite une colère de ces derniers, lesquels attroupés aux abords du palais législatif, se sont attaqués à un parlementaire. Puis, le même jour, par une foule en colère, des bureaux d'un parti politique, Comité Unité démocratique abritant le Front National, un autre parti politique pour le Changement et la démocratie (FNCD), le local d'un syndicat Centrale Autonome des Travailleurs haïtiens (CATH) ont été incendiés. Cette interférence de la foule dans le jeu politique traduit une désaffiliation systémique, dans la mesure où les individus, qu'ils soient inféodés ou non à *lavalas*, s'interposent tantôt comme trublions, tantôt comme des animateurs de la fragilité institutionnelle.

En outre, des groupes de jeunes disposaient d'une ascendance sur certains ministres. Ils étaient la cible des manifestants proches du gouvernement, accusés d'être des « bourgeois » qui participèrent à l'isolement de M. Aristide. En juin 1992, des ministres critiqués par ces manifestants ont été renvoyés deux jours après s'être attaqués à des membres des organisations populaires.

L'étude de ce problème mérite une approche plus approfondie.

3. Une coopération entre la politique et la rue

Le rapport entre le régime politique haïtien et la rue peut être étudié sous l'angle du populisme. L'analyse risquerait d'être répétitive en se limitant au paradigme du populisme, tel qu'il est proposé par la science politique.

3-1. Le caractère multiforme du terme

Le populisme est défini comme un phénomène qui incrimine les élites politiques, économiques, culturelles du fait de leur responsabilité dans la dégradation de la situation économique des masses populaires, du peuple. Affublées d'épithètes (technocrates, corporatistes, bureaucrates, libérales, pro-impérialistes...), elles sont accusées de cultiver une relation distante avec le peuple, d'engager des actions, de construire des appareils de domination qui s'opposent aux intérêts populaires. Le populisme se caractérise par une mobilisation politique des masses, cible d'une rhétorique messianique médiatisée par un charisme qui flatte les bas instincts du peuple, s'appuie sur son émotion et suscite son adhésion irrationnelle, aborde des problématiques complexes par des approches simplificatrices et « *peopolisantes* » de la chose publique. L'étude du phénomène connaît une poussée inflationniste qui révèle une appréciation hétérogène du phénomène. D'abord, l'étude consacrée par Pierre André Taguieff au populisme le présente comme « une mobilisation des masses populaires pour des motifs notamment protestataires, une idéologie idéalisant le peuple chargé de toutes les vertus et l'opposant à des ennemis dénoncés à la vindicte populaire, reprenant la tradition du bouc émissaire, une légitimation du pouvoir capable d'unifier la nation en dépit de la faillite des institutions traditionnelles. »⁷⁶⁰ Ensuite, pour d'autres politologues qui tentent de comprendre l'émergence du populisme dans les démocraties européennes, le phénomène prend une dimension nouvelle. Dominique Reynié introduit un concept nouveau, celui de « patrimonialisme patrimonial ». Face aux difficultés des Européens à limiter l'appauvrissement démographique et à la peur suscitée par l'immigration considérée comme une menace sur la baisse de leur niveau de vie, le « populisme patrimonial » est analysé comme une défense du patrimoine immatériel (style de vie) et matériel.⁷⁶¹ Enfin, le terme fait l'objet d'une triple instrumentalisation. Il sert à disqualifier un adversaire sous couvert d'insultes⁷⁶², à légitimer le Front National.

D'autres instrumentalisent le mot « peuple » ainsi que ses représentations ; ils se mettent au service du peuple et prennent fait et cause pour lui. Ce parti-pris, aux couleurs militantes, est au cœur du populisme développementaliste qui conduit ses adeptes à éveiller des « gisements cognitifs oubliés par la culture dominante » à exalter des populations concernées. Telle est

⁷⁶⁰ TAGUIEFF Pierre-André, *L'illusion populiste : essai sur les démagogies de l'âge démocratique*, Paris : Flammarion, 2007, 455 p. *Du diable en politique : réflexions sur l'anti-lépénisme ordinaire*, Paris, CNRS, 2014, 389 p. Le nouveau national-populisme.

⁷⁶¹ REYNIÉ Dominique, *Populismes : la pente fatale*, Paris, Plon, 2012.

⁷⁶² En France, le terme est utilisé : Bernard Tapie, Jean-Marie Le Pen, Berlusconi, Jacques Chirac, Jean-Luc Mélenchon, Nicolas Sarkozy sont souvent qualifiés de *populistes*.

l'approche de Robert Chambers examinée par Jean-Pierre Olivier de Sardan.⁷⁶³ Le projet populiste porté par Chambers est de donner une vie politique aux pauvres, c'est à dire « les exclus, les marginalisés, les laissés pour compte du développement, la très grande majorité des populations rurales, ceux qui sont invisibles, ceux qui ne parlent pas, les derniers de la file, les oubliés, le peuple. »⁷⁶⁴ Chambers s'en prend aux technocrates, aux experts, consultants, les contraint de se mettre à l'écoute du peuple.⁷⁶⁵

Ces rappels de différentes contributions témoignent du caractère multiforme, de l'absence d'unité de ce mot.⁷⁶⁶ En Haïti, le populisme existe, s'affirme, c'est une affirmation certaine. Tel est le cas de Sylvain Salnave revenu d'exil, accueilli en « héros par le peuple » (1867-1869). Dans un contexte de troubles, il a été proclamé président par le peuple « assemblé devant sa maison », le 14 juin 1867. À la suite d'un vote de blâme, la foule saccagea le local du parlement, ferma ses portes, gagna les rues en criant avec ferveur : « Vive Salnave ! À bas la chambre ! »⁷⁶⁷ De son côté, Salnave s'est montré attaché au respect de la règle de droit. Il tente d'apaiser toute furie des masses qui serait néfaste aux institutions : « je ne cesserai jamais d'être fidèle aux principes, aux lois et de faire respecter les institutions sur lesquelles sont établies les libertés publiques... Un véritable patriote ne dirige pas toujours une révolution dans le but de s'emparer du pouvoir... Souvenez-vous que vous avez déjà nommé des mandataires qui ont reçu de vous la mission de travailler à une constitution et de donner un président à la République. Vous devez attendre le choix de vos mandataires. » Le populisme dans le contexte de Salnave, s'est caractérisé par l'irruption des masses dans le champ politique, l'exercice de la démocratie participative sans exclure le recours à la

⁷⁶³ SARDAN de Olivier Jean-Pierre, « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance », *Cahiers d'études africaines*, Volume 30, n° 120, pp.475-492.

⁷⁶⁴ *Idem* p. 478.

⁷⁶⁵ CHAMBERS Robert, *Rural development : putting the last first*, London: Longman, 1983, 246 p.

⁷⁶⁶ Le thème est riche d'un approfondissement de plus de quarante ans. Sa définition est très problématique. Ernesto Laclau a expliqué qu'il était impossible de définir le populisme Les régimes sont aussi différents et présentent de nombreuses incohérences quand on prétend ranger dans la même catégorie le populisme russe du XIX^e siècle, le nassérisme égyptien, le péronisme argentin et le chavisme vénézuélien. BARTRA Roger, « Populisme et démocratie en Amérique latine Notes et réflexions », *Problèmes d'Amérique latine*, 2009/1, n° 71, pp. 11-25.

⁷⁶⁷ JEAN-FRANCOIS, Hérol, *Le coup de Cedras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, Port-au-Prince : Médiaték, 1995, p. 147. Selon les témoignages de Frédéric Marcelin, la foule était composée de femmes : « elles étaient armées de pierres et de larges coutelas, elles parcoururent les rues de la ville en vociférant des menaces contre la représentation nationale. C'est aux cris mille fois répétés de vive Salnave ! À bas la Chambre ! qu'elles assaillent les maisons de la bourgeoisie. Toutes les portes se ferment, chacun se blottit chez soi. La ville est abandonnée à la rage de ces échevelées. Elles passent, vomissant l'injure, le visage respirant la vengeance, les rangs tellement compacts, tellement pressés qu'elles ont peine à tenir dans la rue. André Georges Adam, *une crise haïtienne (1867-1869)*, p.135, cité par Jean-François, *op. cit.* p. 147.

violence. Il s'est caractérisé paradoxalement par la place du droit⁷⁶⁸ Mais Salnave a été imposé non par l'armée, ou la bourgeoisie, comme ce fut souvent le cas, mais par les masses populaires.

3-2. Le populisme en Haïti du XIX^e et XXI^e siècle

Mais le populisme sous Salnave n'est pas celui observé en analysant les attitudes de Jean-Bertrand Aristide. Des différences ainsi s'affirment quand on analyse le même objet. Et celui-ci n'est pas une pure description de ce qui a préexisté. Le concept de populisme pour être opératoire exige une perception différente de l'État qui ne se limiterait pas à la simple description des faits. Comme dans les sociétés périphériques, le populisme a toujours été greffé sur un régime politique autoritaire – Duvalier, Salnave – il faut donc rechercher les causes essentielles de ce populisme dans le nouveau régime politique. Ainsi, on considère que les rapports de force, les strates de la société haïtienne se sont recomposées dans des conditions différentes de celles qu'on a connues sous Salnave, et que le populisme aristidien se donne à voir dans un continuum absolutiste lui-même empreint de ruptures et de revirements.

Ce qui caractérise l'étude du populisme sous le règne du régime *lavalas*, c'est le rapport d'ambivalence qui insère les masses dans l'ordre de la domination. En effet, les dominés forment la cible permanente de la politique post-duvaliériste. Le champ du politique se construit dans la spontanéité des demandes sociales, dans un rapport étroit avec l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, dans la perspective d'une stratégie de rattrapage. Le populisme sous le régime *lavalas* renvoie à une double analyse.

La première nous offre un populisme qui s'est adapté à sa conjoncture, alimentée par les analyses du développement. Le changement de l'État en Haïti, du moins tel qu'il est exprimé depuis 1986, va de pair avec cette capacité d'intériorisation d'un nouveau paradigme. La « chance à prendre »⁷⁶⁹ pour sortir le « peuple » de son état misérable se concrétise dans la distribution des terres aux paysans pauvres ou sans terre, donner du travail ou plus simplement donner à manger au « peuple ». Le peuple doit être entendu au sens qu'il avait au

⁷⁶⁸ « Une foule tumultueuse envahit le local de la Chambre aux cris de « Vive Salnave », « A bas la Chambre ! ». Les députés chassés, les lieux saccagés, la foule se retire après avoir cloué les portes comme pour signifier aux députés que leur mission est terminée. » Voir MOISE Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien. Un aperçu historique*. 1999, op.cit, p. 53.

⁷⁶⁹ « *La chance qui passe* » et « *la chance à prendre* » sont les deux documents de programmes qui ont été conçus par les cadres proches de *lavalas* en 1990 auxquels se réfère assez souvent M.Aristide pour répondre aux critiques lui reprochant l'absence d'orientations programmatiques.

nom de la Révolution française : il est constitué de pauvres, et plus exactement de « malheureux », qui n'ont pas de travail et qui passent leur journée à chercher le pain quotidien, ou encore qui vivent dans les nombreux bidonvilles qui quadrillent la capitale. »⁷⁷⁰ Dans l'acception limitée que propose Jean-Bertrand Aristide, la transformation des conditions de vie de ce « peuple » passe par l'opposition frontale entre riches et affamés, habitants des bidonvilles et habitants de quartiers résidentiels, alphabètes et analphabètes, importateurs bourgeois et épiciers ambulants. Le populisme porté par Jean-Bertrand Aristide est contestataire dans un premier temps : il tire des ressources du populisme développementiste tel que Chambers l'a évoqué, car le président haïtien puise également sa légitimité dans la structure sociale reproductrice des inégalités abyssales attestées à l'unanimité par les analyses sociologiques. Elles soulignent les survivances d'une société d'*apartheid* caractérisée par la domination d'une oligarchie qui n'investit pas les activités de production à portée nationale, repliée sur des secteurs de produits importés. L'oligarchie s'est toujours opposée à toute politique visant à réduire les inégalités sociales, elle ne s'est jamais montrée favorable de 1804 à 1990 à la conception d'une politique économique qui rompe avec les pratiques monopolistiques. Le populisme sous Aristide est greffé sur une entreprise qui vise à expier, châtier sur un mode moralisant, les riches. « Il a sans doute fait gagner dix ou quinze ans au pays en extirpant de l'esprit de la moitié des Haïtiens, parmi les plus conservateurs, la mauvaise conscience, le mutisme, l'indifférence révoltante à l'égard des masses populaires, leur extrême pauvreté et la prévention à l'égard de toute espèce de misère, d'injustice économique et sociale. »⁷⁷¹

« L'argent que vous avez entre les mains, il ne vous appartient pas en réalité. Vous l'avez acquis dans de mauvaises conditions. Vous l'avez acquis dans le pillage, vous l'avez acquis dans le vol, vous l'avez acquis dans de mauvais choix, vous l'avez acquis sous un mauvais règne, vous l'avez acquis dans un mauvais système, vous l'avez acquis dans toutes sortes de combinaisons que vous saviez louches. Aujourd'hui 7 mois après le 7 février en cette date du 27 qui finit aussi par 7, je vous donne votre chance, je vous dis de prendre cette chance que je vous donne, parce qu'il n'y en aura ni deux ni trois. C'est une seule chance que vous avez. Sinon cela tournera mal pour vous. »⁷⁷² Le discours de Jean-Bertrand Aristide revisite les lieux communs certes, mais il est annonciateur de transformations sociales. Ce discours rend

⁷⁷⁰HURBON Laennec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. 2001, *op. cit.*, p. 152.

⁷⁷¹DUMAS Pierre-Raymond, *La transition d'Haïti vers la démocratie*, Tome II, Volume 1, *Les 7 mois d'Aristide-Préval*, Port-au-Prince : Imprimeur II, 2001, p.168.

⁷⁷²DUMAS Pierre-Raymond, *Idem*, p.168.

compte de l'exceptionnalité d'Haïti qui a eu son indépendance suite à une guerre coloniale mais voit prospérer impuissante un colonialisme interne auquel Aristide entend mettre fin. En ce sens, le discours populiste cherche à mobiliser les masses souffrantes en faisant vibrer leurs émotions et suscite des inquiétudes quant aux relations du pouvoir avec l'autoritarisme et la violence. Ce populisme d'Aristide, influencé par l'expérience castriste, est qualifié de révolutionnaire, c'est une perception des masses. Néanmoins, Aristide est révolutionnaire dans sa rhétorique, mais point dans les pratiques. Il n'a pas proposé de programmes porteurs de bouleversements de l'ordre politique, économique et social. Même s'il s'inspire des résultats obtenus en Bolivie, en Equateur, au Mexique, au Nicaragua, au Pérou, et au Venezuela qui ont réussi à modifier le spectre politique de ces pays.⁷⁷³

« Chaque fois que vous sentez que la chaleur du chômage, que la chaleur du béton vous rend furieux, commencez à vous révolter, jetez vos yeux dans la direction des gens qui ont des moyens. Demandez-leur des explications. Qu'attendez-vous ? Pourquoi attendez-vous ainsi ? Voulez-vous qu'à force d'attendre nous devenions des pois tendres ? Votre outil est dans vos mains. Votre instrument est dans vos mains. N'hésitez pas à lui faire le sort qu'il mérite ! »⁷⁷⁴

Le populisme *aristidien* connaît une autre dimension, c'est sa deuxième forme, il est parasite ; il détruit la classe dominante pour s'en approprier. Le populisme *aristidien* devient « un visiteur du soir », il s'installe « quand tout est mis en place »⁷⁷⁵ dessine le châtiment qui frappera tous les riches, les récalcitrants, et s'accompagne d'une violence ciblée. En quoi cette violence est-elle particulière ? Le pouvoir exercé par les appareils d'État en Haïti est toujours violent et la violence lui est consubstantielle ? Il est étonnant qu'un pouvoir d'essence démocratique qui s'inscrit en opposition contre le duvaliérisme en soit le prolongement, le reproducteur. Et l'un de ses traits fondamentaux, c'est la capacité illimitée de châtier de façon sélective les femmes, enfants, les domestiques, les innocents.⁷⁷⁶ Dans la rhétorique *aristidienne*, la peur est aussi instrumentalisée, comme Duvalier l'a fait ainsi que Salnave. Elle s'accompagne d'une dévalorisation de l'humain, d'une nouvelle deshumanisation sélective. Pourquoi le recours au corps tient-il lieu de technique de domination, c'est-à-dire de

⁷⁷³ BARTRA Roger, Populisme et démocratie en Amérique latine Notes et réflexions, *Problèmes d'Amérique latine*, 2009/1, n° 71, op.cit, pp.11-25.

⁷⁷⁴ DUMAS P-R, *op.cit*, p.169.

⁷⁷⁵ Ces expressions sont empruntées à Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris : Flammarion, 2008, p.38.

⁷⁷⁶ L'histoire politique sous Duvalier rend compte des assassinats perpétrés en plein jour par les hommes de main de François Duvalier, notamment le 26 avril 1963. Voir (dir.) LECONTE Frantz-Edouard, *En grandissant sous Duvalier. L'agonie d'un État-nation*, Paris : Figeac-Yves Saint Gérard, 1999, 324 p.

la technique disciplinaire visant à anticiper tous comportements anticonformistes.⁷⁷⁷ ? Après le départ de Duvalier qui faisait régner la terreur non seulement par les « tontons macoutes », l'armée, mais encore par des châtiments corporels éprouvés,⁷⁷⁸ la violence connaît un autre palier. « Quel bel outil ! Quel bel instrument ! Quel bel appareil ! Il est beau ! Il est beau ! Il est mignon ! Il est joli ! Il est charmant ! Il sent bon ! Partout où vous passez vous avez envie de le respirer » ainsi s'exprime Jean-Bertrand Aristide vantant les mérites du supplice.⁷⁷⁹ Celui-ci s'impose comme un châtiment, un nouveau mode de sanction à l'encontre des possédants. Ensuite, l'usage du supplice est une punition portant sur le corps. Le recours à cet outil signifie la colère du souverain qui sanctionne, comme les citoyens haïtiens ont l'habitude d'en faire usage, à l'encontre d'un « tonton » macoute qui aurait bafoué, violé les principes des droits humains. Enfin, le supplice du collier avait une fonction sociologique et politique de modifier le statut du bourgeois-dominant, il devient le dominé. On est placé dans le registre de la vengeance, dans un rapport de forces entre le président de la République et le bourgeois qui résiste à la puissance du souverain. Le corps du bourgeois est un champ du pouvoir politique, il recompose les hiérarchies sociales, les rend solubles dans de nouveaux dispositifs où le supplicié cesse d'être membre de la classe dominante au profit d'un élément du peuple devenu bourreau.

Pourquoi le discours de Jean-Bertrand qui fait l'apologie du supplice du « collier »⁷⁸⁰ mobilise-t-il les masses ? Celles-ci le perçoivent comme un sauveur. « L'idée du dirigeant bénéficiaire de la grâce divine pour conduire la nation vers le changement désiré est profondément ancrée dans les mœurs politiques haïtiennes depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours. »⁷⁸¹ La différence entre Aristide et les autres dirigeants haïtiens qui ont coulé le populisme dans le moule de la violence est de réinventer, remodeler le populisme dans l'ère moderne, celle qui correspond à la libéralisation politique, mais une ère qui garde vivantes les survivances de l'ordre duvaliériste. Ce populisme devient indéracinable, parce qu'il opère sur un amalgame entre le religieux, le prophète et le leader politique. Le statut du premier

⁷⁷⁷FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : regards critiques*, 1975-1979, Caen : Presses universitaires de Caen : IMEC éditeur, 2010, 382 p.

⁷⁷⁸ Un ex-officier des forces armées d'Haïti expliquait les nouvelles méthodes de tortures : « Sous papa doc, on savait au moins à qui on avait affaire. Les choses se faisaient presque ouvertement. Avec Jean-Claude, c'est le contraire. D'autres procédés plus macabres sont employés : poison, bastonnade à la tête provoquant des traumatismes crâniens, castration, noyade... » *Haiti Observateur*, 14-21 septembre 1984, cité par SAINT GERARD Yves, *Mort d'une dictature*, Toulouse : Privat, 1986, p.70.

⁷⁷⁹ DUMAS P-R, *op.cit.*, p. 169.

⁷⁸⁰ Un pneu attaché autour du cou d'un individu que l'on asperge d'essence et allume. Le nom ordinaire en Haïti est le supplice du « père Lebrun », nom d'un vendeur de pneus à Port-au-Prince.

⁷⁸¹ HECTOR Michel, *Populisme, Chemins critiques*, vol 4, n° 1, septembre 1998, p.43.

conforte le second. Et sous sa présidence, Aristide a souhaité entretenir la confusion des genres. Il a puisé dans l'Ancien testament les ressorts politiques de son action et dans la théologie de libération les arguments discursifs de la structure inégalitaire d'Haïti.

3-3. Le populisme : des différences de degré

La deuxième lecture que nous proposons est de faire ressortir les différences entre le populisme affirmé par Jean-Bertrand Aristide et celui de René Préval, puisque Haïti a été dirigée tour à tour par Jean Bertrand Aristide (Février -Septembre 1991), (1994-1996), René Préval (1996-2001), Jean-Bertrand Aristide (2001-2004), René Préval (2006-2011).

L'étude du populisme sous René Préval est à aborder sous un angle différent. Le phénomène serait un signe qui indétermine ce à quoi il renvoie, en brouille les frontières, en pervertit les principes et critères d'identification.⁷⁸²

Le populisme n'est pas un legs transmissible dont on peut revendiquer la jouissance et le partage : encore moins, celui de Jean-Bertrand Aristide dont l'influence sur le peuple dépend du charisme, de l'alchimie entre le religieux et la démocratie. En revanche, le charisme d'Aristide est si pesant qu'il a su *créer* un successeur qui lui garantisse la conservation du pouvoir, dans un contexte de faiblesse institutionnelle mais compensé par le sursaut de la compétition politique. Cette déficience charismatique oblige René Préval non pas à afficher une démarcation très nette envers Jean-Bertrand Aristide, mais à rechercher l'édification d'une niche politique qui lui assure une survie. Des ressources spécifiques sont mobilisées : la ruse et l'autoritarisme.

La première a été instrumentalisée, mise à contribution, soutenue par une lecture claire des rapports de forces dans différentes situations. D'abord, le plus grand défi qui s'impose à tout homme politique issu de *lavalas* est de contourner l'influence de Jean-Bertrand Aristide. Malgré son bilan contrasté, il est celui qui accorde une légitimité populaire aux convocations électorales, notamment celles de 1990, où l'un des taux les plus élevés en matière de participation politique a été enregistré et a contribué à la consolidation de la démocratie dans l'imaginaire social. Ensuite, *lavalas* est l'une des forces politiques les plus influentes en termes de capacité mobilisatrice ; si ce conglomérat est marqué par la tentation hégémonique, il est difficile à une figure politique de conquérir le pouvoir, avec une forte majorité

⁷⁸² SIBERTIN-BLANC Guillaume, « Du simulacre démocratique à la fabulation du peuple : le populisme minoritaire », p. 71-85, *Actuel Marx* 2013/2 n° 54.

d'électeurs, sans avoir l'adhésion de *lavalas*. Les franges les plus controversées ont été socialisées durant le mandat qu'a pu exercer René Préal. Il « est connu pour être un fin agitateur dans les milieux populaires, et c'est grâce à cette habileté qu'il a pu se créer une base de popularité dans les bidonvilles de Port-au-Prince. »⁷⁸³

Les usages politiques du peuple constituent l'un des gisements les plus prospères réactivés par René Préal ; ils lui permettent d'embraser la cause du peuple sans se montrer aussi adeptes du discours flamboyant que l'est Jean-Bertrand Aristide.

Un populisme du diable : il a les apparences du bien, mais il introduit ses tentacules ; il s'empare des enjeux en adoptant le profil d'un démocrate. Ses actions transpirent le mal, et la crise, le blocage, les dysfonctionnements sont les termes qui reviennent souvent quand on tente d'analyser les dix ans de règne de René Préal. Ces crises à répétition⁷⁸⁴ ruinent les chances de consolider la démocratie. Celle-ci devient un projet difficile à atteindre, et ceux qui le portent appartiennent à une secte de rêveurs idéalistes, puisque Préal est pragmatique, s'éloigne de toute discussion théorique et savante.

Le recours au peuple est une forme de mensonge, un stratagème qui traduit une sorte de fébrilité politique, qui s'inscrit dans le mensonge et qui ne permet pas de gouverner pour le bien du peuple.⁷⁸⁵ Ainsi, René Préal multiplie des signaux qui renvoient aux représentations populaires. Il est versé dans l'exaltation des vertus du peuple. Elles ressemblent à des stéréotypes mais ceux-ci ne sont pas exempts de démagogie. René Préal, premier ministre en 1991, « dévora une mangue devant une caméra de la Télévision nationale lors d'une mission dans la vallée de l'Artibonite, se soulagea la vessie au petit matin au coin d'une maison où il passa la nuit et n'hésita pas à demander à un technicien de la TNH de lui passer sa chemise afin de prendre part à une émission télévisée en direct sur la politique gouvernementale, alors qu'il était habillé d'un tee-shirt. »⁷⁸⁶

Le populisme de Préal a-t-il une rationalité spécifique ? On peut se demander : « Ne serait-il pas plutôt un simple « style », sans cohérence idéologique propre (pouvant habiller de son démagogisme n'importe quelle idéologie) ? Une pure rhétorique, sans contenu politique ou

⁷⁸³ SMARTH Rosny, *Le coup manqué*, p. 220, In (dir.).

⁷⁸⁴ Nous reviendrons sur ces crises plus loin.

⁷⁸⁵ Platon : « D'où nous pouvons conjecturer que tous les plus fins et rusés législateurs n'ignorant pas que le plus suffisant moyen pour s'acquérir autorité envers leurs peuples et se maintenir en icelle, étaient de leur persuader qu'ils n'étaient que l'organe de quelque déité suprême. » HOUDARD Sophie, *De l'ennemi public aux amitiés particulière. Quelques hypothèses sur le rôle du diable*,

⁷⁸⁶ DORANGE Norluck, *Le sphinx de Marmelade*, p. 59. In (dir) BRUTUS Fred, 100 % Préal, Port-au-Prince : 3 C éditions, 2011.

institutionnel spécifique (pouvant servir aussi bien les « populismes de gouvernement » que les « populismes de dénonciation » ? Un mouvement éphémère de réaction protestataire, plutôt qu'un mouvement de revendication et de transformations déterminées ? Une passion de masse, sans conscience politique éclairée ? »⁷⁸⁷ Le populisme de Préval doit être traqué dans ses stratégies de luttes pour le pouvoir, il apparaît aussi fuyant qu'insaisissable.

Pour illustrer cette considération, nous nous appuyons sur les témoignages des acteurs qui ont accompagné et suivi la trajectoire politique de René Préval. Celui-ci préparait son retour au pouvoir, il demanda du soutien à Lesly Voltaire qui soutient la candidature de Marc Bazin sous la bannière du parti *Famille (Fanmi) Lavalas*. « Leslie Voltaire lui rétorqua que la situation de 2005 n'était pas celle de 1995 ; beaucoup de choses ont changé pendant les cinq années passées à Marmelade ; « tu ne connais plus les véritables leaders dans les quartiers populaires », ajouta Voltaire. Et de lui citer plusieurs noms parmi les plus importants représentants des bases *lavalas* sur le terrain dans différentes régions du pays. Prétextant les exigences de sa prostate, Préval s'éclipa un instant pour se rendre aux toilettes. En réalité, il ne voulait pas oublier les noms cités par Leslie Voltaire. Il rentra précipitamment dans son bureau où il nota de mémoire la liste des noms qu'il avait entendue citer. (C'est René Préval qui raconte cette anecdote). Il demanda à ses collaborateurs immédiats de lui ramener tout ce monde et les associa à sa candidature, il les utilisa comme fers de lance de sa deuxième élection à la présidence. »⁷⁸⁸

Ces pratiques visent à désacraliser la fonction présidentielle dans ses représentations théâtrales et symboliques, mais ne rendent pas forclos la démarche conservatrice du pouvoir qui anime René Préval. Autant l'exercice du pouvoir sous Préval reflète le choix de la normalisation de la fonction, autant il peut accéder au pouvoir par la mobilisation des formes anarchisantes. C'est bien d'un populisme misérabiliste, désuet que fait montre M. Préval, proclamé président de la République au second tour de l'élection présidentielle à 48 % des voix par le Conseil Electoral provisoire. D'abord, M. Préval contesta les résultats expliquant qu'il est élu au premier tour. Des milliers de personnes la plupart des jeunes, venus des quartiers populaires, prirent d'assaut l'hôtel Montana, centre d'information du Conseil Electoral et de l'Organisation des États Américains. Ensuite, la communauté internationale inquiète des tournures que prenait l'évènement, ramena René Préval à Port-au-Prince en

⁷⁸⁷ SIBERTIN-BLANC, Guillaume, « Du simulacre démocratique à la fabulation du peuple : le populisme minoritaire, » p. 76, *Actuel Marx*, 2013/2, n° 54, op.cit

⁷⁸⁸ ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval*, Port-au-Prince : éditions Henri Deschamps, 2011, p. 100.

hélicoptère et le proclama vainqueur des élections. Cette victoire met en évidence la faiblesse institutionnelle et le populisme *désuet*.

Une posture populiste s'émerveille devant la foule, peut prendre parti en s'indignant des privations de celle-ci mais n'atteste pas le passage à une économie de la compassion. Le président de la République, dans une société où les pratiques du néo-patrimonialisme sont très répandues, est un pourvoyeur d'emplois, de subsides, d'allocations. La rencontre avec celui-ci donne accès à toutes les portes, et le rend tout à coup généreux, bon et aimé aux yeux des citoyens. Pourtant, René Préval rencontre un de ses anciens employés de sa boulangerie. Celui-ci souhaite une démonstration compatissante de son ancien employeur.⁷⁸⁹

Donc, l'examen du populisme, sous Aristide et sous Préval ne conclut pas à une transformation de la société haïtienne. Ces leaders charismatiques au sommet de l'État n'ont pu, comme ce fut le cas dans des sociétés latino-américaines, renforcer l'indépendance nationale, assurer la défense des intérêts populaires. Ensuite, ils se montrent impuissants à limiter l'influence de l'oligarchie, à capitaliser les expériences populaires en Haïti et rompre avec l'hétérogénéité sociologique des tenants du populisme.⁷⁹⁰ Ces observations rendent compte d'un populisme lacunaire, le populisme que nous qualifions de révolutionnaire. Mais, ces remarques font valoir un populisme automatique : tout se passe comme si le populisme digne d'intérêt ne peut être que révolutionnaire.

4. Les survivances d'un régime traditionnel

La transition politique en Haïti a été initiée en 1986, précédée d'un mouvement de libéralisation sous Jean-Claude Duvalier. Divers présidents se sont succédé au pouvoir. Mise à part la présidence éphémère de Lesly Manigat, la dynamique du changement a été engagée en 1990 avec l'avènement de Jean-Bertrand Aristide. Le mouvement global de la société qui le portait au pouvoir s'attendait à ce que les acteurs fissent une rupture avec la conception

⁷⁸⁹ « Je savais que le Bon Dieu allait opérer un miracle pour me permettre de vous rencontrer. Depuis que vous êtes président, je lorgne les alentours du palais chaque jour, espérant vous rencontrer. » Et le président s'est éloigné de lui en rétorquant : « Vous êtes gras comme un voleur. » DORANGE Norluck, *Le sphinx de Marmelade*, p. 83. In (dir) BRUTUS Fred, *100 % Préval*, *ibid.* Un autre témoignage va dans le même sens. Préval s'installe à Marmelade, garde la population à distance. Il la réunit et lui tient ce discours : « Je m'apprête à venir habiter ici, mais à une condition. Cela dépend de vous, habitants de Marmelade. Je tiens à la tranquillité. Il ne faut pas venir me quérir à tout propos ; les baptêmes, ce n'est pas pour moi ; les communions, les mariages, ce n'est pas pour moi ; les enterrements, les rentrées scolaires, les prescriptions pharmaceutiques, les notes d'hôpital, ce n'est pas pour moi. Pour une raison simple : je n'ai pas d'argent. Si je devais faire face à toutes ces obligations, cela signifierait que j'ai pillé les caisses de l'État et vous ne devriez pas m'accepter dans la commune. Alors qu'est-ce que vous dites ? Vous acceptez que je vienne habiter ici ou pas ? » ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval*, *Ibid*, p. 83.

⁷⁹⁰ HECTOR Michel, « Populisme », p. 49, *In Chemins critiques*, Vol. 4, n° 1, Septembre 1998.

traditionnelle du pouvoir, selon laquelle la concentration du pouvoir et l'autocratie sont privilégiées au détriment de la compétition politique.

L'organisation des consultations électorales présuppose que le pouvoir change de main et ne pose pas d'entraves à des prétendants. Or les deux figures les plus imposantes, Jean-Bertrand Aristide et René Préval, qui ont dirigé Haïti durant plus de quinze ans ont entretenu des relations ambiguës avec les mécanismes de la démocratie représentative. Sans chercher à démontrer ses principes de base, on peut avancer l'hypothèse que l'adhésion du pouvoir à la compétition politique n'est qu'un prétexte dissimulant son vrai visage et ses traits fondamentaux. La rhétorique qu'ils développent sur la démocratie ne semble s'orienter que vers des pratiques de conservation du pouvoir. Ils soupçonnent tout membre disposant d'atouts qui lui sont supérieurs de nourrir des projets visant à le déstabiliser. Par exemple, le rapport des forces, en 1995, n'est pas favorable à la prolongation du mandat de Jean-Bertrand Aristide. Celui-ci a regagné le Palais national, sous protection d'une force étrangère, ce qui est interdit et sanctionné par la Constitution de 1987. Il a souhaité se représenter aux élections de 1995. Malgré son retrait forcé, il n'a pas soutenu la candidature de son ancien premier ministre René Préval. Celui-ci était choisi parmi les autres prétendants, non pas parce qu'il était le meilleur, le plus compétent, parce qu'il y avait dans l'entourage de M. Aristide des personnalités plus fortes. En revanche, il incarnait un personnage effacé qui n'opposa la moindre contradiction à Aristide. Ce témoignage rapporté par l'un de ceux qui connaissent Préval depuis 1971 à Bruxelles apparaît pertinent, il montre bien la capacité de Préval à changer la structure de la compétition politique.

« Evans Paul, porte-parole du FNCD-*lavalas* lors de la campagne, raconte souvent que René Préval se contentait souvent d'une brosse à dents pour tout bagage lors des déplacements de l'équipe tant en province qu'à l'extérieur. Selon M. Paul, au lieu de demander une chambre d'hôtel, Préval souhaitait toujours dormir dans la chambre de Titid, s'il le fallait à même le parquet, afin d'être plus proche du chef charismatique et surtout pour bien montrer son peu d'intérêt pour tout avantage matériel ou tout confort. Bref, la fidélité mise en exergue de façon pratique en lieu et place de la compétence et de la notoriété. »⁷⁹¹ Cette captation du pouvoir et son exercice exclusif par Aristide tendent à reléguer au second plan le FNCD, le parti majoritaire au Parlement. Le gouvernement dirigé par Préval n'était composé que de fidèles et de figures militantes liées à Aristide. Depuis, les premiers ministres qu'il avait choisis

⁷⁹¹ ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval*, *Ibid.*, p.55.

correspondent à des techniques de brouillage de l'adversaire, plus à des logiques de conservation du pouvoir qu'à l'activation des dynamiques propres à la démocratisation. Parmi les premiers ministres qui ont été nommés par Aristide, citons René Préval (Février-septembre 1991), Robert Malval (septembre 1993 – septembre 1994). Celui-ci refuse l'allégeance personnelle. Il s'impose comme un acteur dans l'arène politique voulant à tout prix exercer ses fonctions selon la répartition stricte de la constitution de 1987 : Smark Michel (septembre 1994 – Claudette Werleigh (novembre 1995-février 1996), Jean-Marie Chérestal (mars 2001– janvier 2002), Yvon Neptune (mars 2002 – février 2004). Les relations de Jean-Bertrand Aristide avec ces chefs de gouvernement revisitent le poids prééminent du président de la République, dans le droit fil du présidentielisme fort en Haïti, par le contrôle des moindres actes de son premier ministre et la domination des enjeux de succession. La conduite du gouvernement de Robert Malval a été entravée par la multiplication de chausse-trappes, de tergiversations calculées, de reculs feints, de procrastination et de duplicité. L'intérêt supérieur de l'État s'effrite et cède aux caprices d'un président.

« C'est au cours de cette grande période de grande violence que le gouvernement soucieux de donner l'exemple d'une gestion responsable, a souhaité organiser le baccalauréat de septembre et assurer une rentrée des classes sans faille. Pour cela, il fallait normaliser la vie scolaire en payant les arriérés des professeurs et en rénovant certains locaux vétustes. A cette fin, nous avons demandé un décaissement des fonds de l'État disponibles à Washington, fonds que nous n'avons jamais reçus ni non plus les explications y afférentes... Dans un tout autre registre, celui de la politique, vous n'avez cessé de dire, sous prétexte que le gouvernement n'était pas libre, le contraire des déclarations du Premier Ministre au point de me faire perdre tout crédit auprès de mes interlocuteurs. Vos ambassadeurs et vos conseillers donnaient dans le microphone avec la même ardeur, contredisant chacune de mes actions. C'est le moment de vous remettre en mémoire que la mission que vous m'avez confiée devait viser à l'apaisement et non à la confrontation. Si j'avais souhaité l'affrontement, je m'en serais donné les moyens. Mais telle n'était pas la lecture de mon mandat. L'apaisement était conditionné, selon moi, par le dialogue avec tous les protagonistes de la crise, avec les adversaires surtout. Il fallait les amener par la persuasion à la table des négociations où devait se forger la réconciliation nationale. »⁷⁹²

⁷⁹² Lettre de Robert Malval adressée à Jean-Bertrand Aristide, le 15 décembre 1993. In : MALVAL Robert, *L'année de toutes les duperies*, Montréal : REGAIN-CIDIHCA, 1996, p. 425.

Ce long extrait de la lettre de Robert Malval a un intérêt pour notre démonstration. Il permet de saisir la conception de Jean-Bertrand Aristide du pouvoir. D'abord, qui est Robert Malval ? Issu de la bourgeoisie mulâtre, homme d'affaires, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, il est un personnage engagé dans l'action démocratique, dès les premiers signes de la libéralisation politique. Esprit libre, il connaît les arcanes du système politique haïtien, et tente de comprendre dans ses écrits, les pesanteurs liées à l'échec de l'État moderne en Haïti. Il aurait pu occuper les postes ministériels, notamment aux côtés de Jean-Bertrand Aristide qui le consultait sur des questions d'ordre économique. Il a fallu attendre le renversement de celui-ci par un coup d'État en septembre 1991 pour assister à la désignation de Robert Malval comme premier ministre. Il a pour mission d'engager les négociations avec tous les acteurs impliqués dans la crise et de faciliter le retour au palais national de Jean-Bertrand Aristide.

Robert Malval ne nourrit aucune ambition politique, selon toutes les apparences, malgré les ressources et le capital social, culturel, économique dont il dispose. Cette prise de distance vis-à-vis de la politique active devait garantir une relation saine entre le président haïtien en exil et le premier ministre. Pourtant, les relations entre les deux acteurs se détériorent. La véritable explication réside dans la nature du pouvoir tel que l'ancien curé souhaite l'exercer. Le pouvoir suppose obéissance et capacité de commander. L'autorité du président élu n'est nullement contestée, cependant, la manière dont il se fait obéir par ses « collaborateurs » est différente dans le cas de Robert Malval. L'obéissance a besoin, certes, du consentement de leur part, mais il lui faut une obéissance aveugle qui ne souffre d'aucune contestation. L'origine sociale de Jean-Bertrand Aristide et l'assiette de sa popularité expliquent le fait que son pouvoir s'appuie sur des couches populaires. Il en est leur porte-parole.⁷⁹³ Tandis que les couches supérieures ne lui reconnaissent pas cette légitimité et le fait qu'Aristide a conquis le pouvoir par les élections et non la révolution le conduit à rechercher son intégration dans le tissu social bourgeois. Il en tire une jouissance narcissique. Et Aristide avait exprimé la volonté de conserver le pouvoir en instrumentalisant Malval, comme celui-ci le rappelle dans *L'année de toutes les duperies*.

Le régime présidentiel a dominé le jeu politique en Haïti. En effet, de 1985 à 1987, plusieurs régimes politiques ont été expérimentés. Cependant, le modèle autoritaire a été prédominant,

⁷⁹³ Robert Malval rapporte les propos de Jean Dominique qui voyait en lui un premier ministre. « Jean Dominique, dont la grande intelligence suit parfois des cheminements secrets, crut sage de me mettre en garde contre l'interprétation qu'Aristide risquait de donner à mon refus obstiné. Le président, selon lui, pourrait peut-être voir dans les réticences la réaction d'orgueil du grand bourgeois qui répugnait à la perspective de servir sous un homme d'origine modeste. » MALVAL, R. *ibid*, p.143.

malgré la mise en place d'un parlement disposant de larges attributions mais qui, au demeurant, ne pouvait pas contrer la toute-puissance du président de la République. Le régime présidentiel haïtien est caractérisé par la restriction des pouvoirs du parlement, et la capacité de pourvoir aux divers postes dans la fonction publique. La Constitution de 1987 qui recherche l'équilibre des pouvoirs, préconise la rupture avec la prééminence du président de la République.⁷⁹⁴ Serait-il suffisant de se référer à celle-ci pour annoncer la rupture avec ces pratiques ? Les acteurs accepteraient-ils de s'y soumettre même lorsque leurs intérêts seraient menacés ? Pourtant, les références à la Constitution de 1987 dont sont fêrus les deux principaux dirigeants d'Haïti durant les quinze dernières années ne font pas obstacle aux pratiques autoritaires de la présidence de Préval et d'Aristide. D'abord, une politique de doublure a été institutionnalisée en 1996 en Haïti. Le pouvoir réel est exercé par Aristide, alors que le pouvoir symbolique l'est par René Préval. L'entourage de celui-ci, à son arrivée au Palais national est composé de personnes dévouées à la cause d'Aristide, de serviteurs soumis aux exigences d'une division du travail.⁷⁹⁵ Le contrôle exécuté par l'ancien curé des bidonvilles se fait tatillon et s'étend à des sphères privées. M. Préval est conduit à s'entourer de gens qui ont prêté le serment d'allégeance à M. Aristide.⁷⁹⁶ Par exemple, un majordome, analphabète, qui dispose d'une influence auprès de M. Aristide, se trouvait inséré dans le dispositif du pouvoir. Le simple employé avait la latitude unique de « réveiller le président Préval, lorsque tard le soir », M. Aristide l'appelait au téléphone. *Gwo elefan* (gros éléphant) avait ce pouvoir de frapper à la porte du président... Il était devenu finalement des yeux discrets de Préval qui l'utilisait pour superviser des projets du ministère des Travaux publics... ». Cette volonté de garder l'unité du pouvoir est l'écran de fumée derrière lequel s'organisa l'institutionnalisation d'un duo. Elle suppose une délimitation des compétences : le retrait forcé du pouvoir a pour conséquences une délimitation imprévisible des compétences. Aristide craint qu'en installant son successeur, il ne perde son autorité. La responsabilité étatique se disperse, la légitimité démocratique est dévoyée, l'obéissance d'un président à un autre. M. Préval est assujéti à l'intervention consultative et délibérative d'une autorité

⁷⁹⁴ AUGUSTIN Robert, « *L'équilibre des pouvoirs dans la Constitution de 1987* » pp. 43-51. In : Haïti : *La constitution de 1987 et les droits de l'homme*, MICIVIH, Port-au-Prince, 1998, 223 p.

⁷⁹⁵ « Je vous souhaite la bienvenue ici. Je souhaite que vous passiez vos cinq ans en bien. Moi, je suis ici pour vous servir et j'attends 2001. » Rapporté un témoin, In (dir) BRUTUS, F. p. 100.

⁷⁹⁶ « Avant son installation au Palais, il avait bien mentionné qu'il n'allait rien bousculer. Dans les appartements privés, il avait choisi de garder Nicole, la cuisinière, Camille (*Gwo Elefan*), Maxo (*Ti Elefan*), deux majordomes, tous attachés à la personne d'Aristide. Inutile de mentionner que ses moindres faits et gestes ainsi que ses moindres faits et gestes ainsi que les noms de ceux et celles qui visitaient les appartements privés furent rapportés à Tabarre... Camille le plus âgé des majordomes, avait plus d'influence et plus d'ascendance sur le président que le chef de cabinet.

supra-constitutionnelle. Selon des témoignages, le chef de l'État en exercice rendait compte avec régularité de ses activités à M. Aristide.⁷⁹⁷ Cet exercice pourrait traduire le signe d'une coexistence pacifique d'un ancien président et de son successeur, mais les relations entre Aristide et Préval sont à comprendre dans un registre différent. Elles se traduisent par le renversement institutionnel et l'imposition d'un leadership hégémonique a-institutionnel qui rompent avec la fiction de neutralité observée dans un système politique apaisé. Le régime politique haïtien change et se recompose selon des intérêts d'un homme en violant ainsi deux principes essentiels de la démocratie : la légitimité et la légalité.

5. La tentative de rupture de René Préval

Il faudra noter le contexte politique. Jean-Bertrand Aristide a réintégré le plai national sous forte protection de l'armée américaine en 1994 après trois années à Caracas et à Washington. Du point de vue des autorités américaines, l'exercice du mandat n'a connu ni rupture ni cessation. Il a disposé d'un gouvernement dirigé par Robert Malval, d'un appareil diplomatique acquis à la cause de son retour au pouvoir, il a proposé et fait adopter un train de sanctions et de mesures punitives à l'encontre d'Haïti. Pour les partisans d'Aristide, l'éloignement du président fut une entrave à la pleine jouissance des attributions conférées par la Constitution de 1987. La communauté internationale, peu touchée par la campagne visant à récupérer ses trois années,⁷⁹⁸ a tranché la question et s'opposait à tout projet d'Aristide de se représenter aux élections, rappelant à celui-ci l'engagement qu'il a pris de quitter le pouvoir le 7 février 1996.

Cette question n'aurait pas dû être posée, puisque tout le combat politique engagé depuis 1991, suite au coup d'État, s'est nourri du respect des exigences démocratiques. Au nom d'elles, divers moyens ont été mobilisés. Le discours revendicatif en vue de se maintenir au pouvoir au-delà de son mandat est jugé opportuniste.

⁷⁹⁷ René Préval se rendait chez Aristide ... « Après les échanges d'usage, Préval prit Aristide à part. Les mains derrière le dos, tel un élève planté devant ses profs chez les frères, Préval commence par expliquer sa présence dans les rues, ce matin-là. Les membres de la suite présidentielle comprirent qu'il fallait laisser les « deux résidents » communiquer entre eux. Sur le perron de la maison d'Aristide, des membres de la sécurité rapprochée et du personnel du Palais, donc des fidèles d'Aristide, sont en train de deviser. « Tu vois ça, c'est l'élève qui se rapporte à son professeur » a commenté l'un d'eux rapidement approuvé par les autres. » (dir) BRUTUS F., p.79.»

⁷⁹⁸ Des tracts circulaient à Port-au-Prince : « yo bay Titid pwazon. Se yon lavman ki sove-l. Ala bagay terib se anbisyon pouvwa. A la bagay dwol se trayizon. Aba eleksyon trayizon. Viv Titid pou twazon ». (Titid a été empoisonné. Un lavement l'a sauvé. L'ambition du pouvoir a quelque chose de terrible. Trahir en politique est surprenant. À bas les élections de trahison ! Vive Titid pour trois ans ! » Les photos du président Aristide sont distribuées, accolées, et font écho aux revendications de celui-ci. « Nou pap ngosye twazan-an » en français « les trois ans ne sont pas négociables. » (Le Nouvelliste, *L'actualité en question*, Novembre 1995, p. 224).

La candidature de René Préval n'obtint aucun soutien d'Aristide. Deux faits l'illustrent. D'abord, des banderoles portant le nom du candidat ont été détruites à l'initiative de M. Aristide. Ensuite, un lot de t-shirts à l'effigie d'Aristide et de Préval a été détruit à la demande du premier. Enfin, l'appréciation sévère de l'ancien curé sur son premier ministre⁷⁹⁹ a dû inspirer l'idée à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, William Lacy Swing de convaincre Aristide de renforcer la mobilisation en faveur des élections de René Préval, trois jours avant le scrutin.⁸⁰⁰ L'hypothèse qu'Aristide soutiendrait la candidature d'autres prétendants semble plausible.⁸⁰¹

Pour éviter d'être hors-jeu, *lavalas* soutient la candidature de René Préval qui bénéficie de l'appui de l'Organisation du Peuple en Lutte (O.P.L) et du leader du Mouvement des Paysans de Papaye, Chavannes Jean-Baptiste. L'OPL est l'une des principales forces politiques disposant d'une majorité au parlement, d'un premier ministre issu de ses cadres dirigeants, des municipalités. René Préval va-t-il faire alliance avec l'OPL ou se rapprocher d'Aristide ? Il s'abrite sous le parapluie protecteur de son prédécesseur. Pour des raisons de survie et pour combler un déficit de légitimité ? En effet, le taux de participation électorale est inférieur à 30%, contrairement à Jean-Bertrand Aristide dont les élections constituent un tournant historique pour la démocratie. Néanmoins, il tente de s'échapper du piège dans lequel il s'enferme. Les modalités qui entourent l'élection de René Préval embrouillent l'image rassurante du nouvel élu. D'abord, il réussit à maîtriser l'influence de Gérard Pierre-Charles, ancien membre du Parti unifié des Communistes haïtiens (PUCH), dirigeant de l'organisation du Peuple en Lutte (OPL). Ce dernier souhaitait devenir premier ministre et il disposait de la majorité au Parlement. René Préval, aux termes des négociations choisit Rosny Smarth, agronome de profession, dirigeant de l'OPL, proche de Gérard Pierre-Charles et frère de William Smarth⁸⁰² partisan zélé d'Aristide et favorable à la théologie de libération. Cependant, le tempérament de Rosny Smarth, et la conception institutionnelle de son rôle en tant que premier ministre, de la théorie de la séparation des pouvoirs formalisent une relation apaisée au sein de l'Exécutif. Rosny Smarth explique cette répartition des rôles. « Le président occupait le devant de la scène et le gouvernement avec le premier ministre en tête gérait des dossiers dans un grand silence, ce qui donnait une impression de passivité au

⁷⁹⁹ Un article de l'Express a révélé les propos de Jean-Bertrand Aristide selon lesquels Préval « est plus proche de nul que de médiocre » *L'Express* n° 2321, semaine du 28 décembre 1995 au 3 janvier 1996).

⁸⁰⁰ PAUL Evans, *La politique-piège*, p. 208 In (dir) BRUTUS Fred, *100 % Préval*, op.cit..

⁸⁰¹ « On nous appelait des jumeaux ». « Je n'ai pas de préférences, j'essaie d'aider tous les candidats » a déclaré Jean-Bertrand Aristide le 30 novembre 1995, à quelques journalistes. (*Le Nouvelliste, L'actualité en question, Novembre 1995*, p. 217.

⁸⁰² ROUMAIN Claude, *op. cit.*, p. 67.

gouvernement et au contraire de dynamisme à la présidence (c'est probable qu'en raison du fait que je provenais moi-même de l'OPL) et que je n'aie pas été choisi au sein même du pouvoir, le Président sentait la nécessité de gagner la bataille de l'opinion dans une sorte de compétition à laquelle je n'étais pas intéressé). Parfois, j'avais cette sensation de trop rester en deuxième plan mais j'étais déterminé à ne rentrer dans aucune sorte de compétition avec le président. »⁸⁰³

Ensuite, Préval n'est pas doté de ressources charismatiques comme son prédécesseur. Cependant, évitant de l'irriter, Préval intègre dans ses stratégies le positionnement des États qui rivalisent de puissance en Haïti. « À ces derniers, il paraît plus franc, respectueux de ses obligations que son prédécesseur dont le jeu politique tortueux était susceptible de compromettre la normalisation haïtienne ». ⁸⁰⁴

Enfin, le discours de René Préval a eu un écho favorable dans l'opinion, il crée une dynamique positive auprès de larges secteurs de la société prêts à s'engager dans un cadre non partisan. Cette réception du discours de M. Préval constitue l'ébauche d'une étape nécessaire à la sortie des convulsions et des tensions inter-haïtiennes depuis des années. C'est une exigence de dépassement du nouvel élu que l'on soupçonne de s'être enfermé et enfermé dans un sectarisme et un clientélisme pro-*lavalassiens*. La restauration de l'autorité de l'État est un thème qui trouve une résonance particulière dans une société en proie aux doutes après le départ de Jean-Claude Duvalier. Dix ans après son départ, le 7 février 1996, elle s'interroge sur le bilan qui traduit un désenchantement : une dizaine de gouvernements, 8 chefs d'État, 5 premiers ministres³, coups d'État, des milliers de morts, une dégradation de la vie, l'occupation du pays. « Du gouvernement au Parlement en passant par les politiques, la presse, mon souci premier sera de restaurer l'autorité de l'État. À cette fin, l'opposition aura un rôle important à jouer en concourant à la modernisation des structures que nous devons aider non seulement à mettre en place mais à parfaire. L'opposition jouera son rôle en s'engageant avec nous, en nous critiquant et même pourquoi pas, en nous soutenant dans la voie des réformes indispensables. La démocratie fonctionne selon la règle de la majorité dans le respect des droits absolus des minorités. « Restaurer l'autorité de l'État conduira mon quinquennat à s'attaquer au problème de l'insécurité...l'autorité de l'État doit être restaurée

⁸⁰³ SMARTH Rosny, *Le coup manqué*, op. cit, p.222.

⁸⁰⁴ MOISE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal : CIDIHCA, 1994, p. 39.

pour que ce dernier soit effectivement au service de la collectivité. »⁸⁰⁵ Ces mots sont-ils nouveaux en Haïti ? La rhétorique du changement de l'État non plus n'est pas nouvelle : elle a même été instrumentalisée par les forces politiques qui ont conduit Aristide puis, René Préal au pouvoir. L'opinion publique depuis 1986 a pris ses distances avec le langage et les mots du politicien. Ainsi, l'imaginaire politique est marqué par la défiance, comme l'a démontré un dramaturge haïtien qui étudie le rapport du simple citoyen au discours.

P : « *Tanpéraman bay manti. Bay tèt-ou manti. Tronpé tèt-ou. Pran kaka poul jon zé. Ralé lalin ak soley, kotakot lan plat marasa. Mas-karad pou chanjé vérité. Tou sa maladi malouk. Abojo granfoma ap gayé tintin...* » :

(« L'habitude de mentir. De te mentir à toi-même. De t'induire en erreur. De prendre l'excrément des poules pour le jaune de l'œuf. De coucher côte à côte la lune et le soleil sur des plats jumeaux. Une mascarade pour déformer la vérité. Tout cela dénote une maladie débilite. Beaux parleurs aux grandes envolées, remuant du vent... »).

Malgré ces précautions, l'engagement de Préal traduit un virage qui tranche avec le discours abscons, sibyllin, simpliste de Jean-Bertrand Aristide sur les blocages de la société haïtienne. Il répond à des attentes, enfin intégrées dans une offre. En effet, le constat d'échec est patent. « Ce qui se produit aujourd'hui est bien la déliquescence de l'État. Les institutions ne fonctionnent pas, les forces de sécurité n'inspirent pas confiance. Elles semblent démunies et impuissantes devant la montée de l'insécurité qui atteint le personnel même du parti *lavalas* sien. Les groupes armés à des fins d'autodéfense au sein même des institutions (les mairies de l'agglomération *port-au-princienne* par exemple) ou dans certains quartiers populaires provoquent fréquemment des confrontations mortelles. »⁸⁰⁶

La présidence de René Préal compte-t-elle s'appuyer sur les forces politiques et la société civile pour engager Haïti sur la démocratisation ? L'engagement volontariste de René Préal bute sur trois obstacles. D'abord, il ne dispose ni d'un appareil qui lui est propre, ni d'une force politique, ni d'une impulsion spécifique. Ensuite, il est soumis à une dépendance si forte de *lavalas* que toute initiative visant à l'affaiblir est perçue comme une rupture ou comme une trahison. *Lavalas* a consenti à soutenir René Préal, parce qu'il lui apparaît comme un risque maîtrisé de confier les rênes du pouvoir à un proche du mouvement *lavalas*, qui se charge de

⁸⁰⁵ Discours de René Préal, 7 février 1996. *Le nouvelliste* 8 février 1996, *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*.

⁸⁰⁶ MOISE Claude, *Ibid*, p. 43.

veiller à la passation du pouvoir en 2001 à son « bienfaiteur ». Enfin, il est difficile à Préval de court-circuiter la présence d'Aristide. Il ne peut engager un bras de fer avec celui-ci qui, auréolé de la reconnaissance internationale, dispose d'alliés influents, d'organisations populaires et de ressources.⁸⁰⁷

Aristide ne se limite pas à occuper le terrain politique par ses initiatives renouvelées, ses troupes de choc qui interviennent dans l'espace public, ses diatribes contre la politique néolibérale, mais encore, il se lance dans la création d'une fondation, d'un parti politique Fanmi *lavalas*. Cette mobilisation de réseaux, de talents, de savoir-faire n'est pas au service du renforcement de la démocratie, elle est plutôt au service d'un dessein personnel, celui du retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide. Pour y parvenir, la vassalisation du pouvoir de René Préval se transforme en une véritable opération d'assujettissement qui réduit le président en exercice en un roitelet ; soumis à un maillage serré. M. Préval devient l'homme-lige qui voue une obéissance aveugle à l'ancien curé. Ce que ce dernier veut, c'est occuper l'espace politique seul. Le projet qu'il porte c'est qu'il est incontournable. Il est porté par une ambition obsessionnelle de reconquête du pouvoir. Celle-ci passe par un contrôle des principaux lieux de pouvoir : la présidence de la République, la primature, le parlement, les ministères, les entreprises publiques, l'université, les médias. A ces conditions, la politique de doublure vient compléter les pratiques politiques qui attestent la thèse de la désaffiliation systémique.

6. De la démocratie déviante aux logiques fonctionnelles des partis politiques

La démocratie haïtienne est en crise depuis 1987. Une crise qui coïncide avec l'annulation des élections par l'armée et l'érosion des espérances portées par les militants des droits de l'homme. Le duvaliérisme a perdu de l'influence en 1990 mais il n'a pas renoncé au pouvoir : son désir de revenir aux affaires n'est pas un secret. Il a connu son échec le plus cuisant lorsqu'en 1990, aux termes d'un mouvement massif mais inorganisé, les acteurs de l'opposition conquièrent le pouvoir, soutiennent l'élection de Jean-Bertrand Aristide. Son

⁸⁰⁷ Claude Roumain dans son livre consacré à René Préval explique les difficultés de Préval à esquisser une stratégie autonome : « Lors des consultations entre le président Préval et les dirigeants de l'Espace de Concertation, celui-ci, hésitant à conclure un accord qui pourrait conduire à une coalition gouvernementale, même restreinte ou limitée, se référait toujours au poids politique de Jean-Bertrand Aristide. Il proposa même que, dans le but d'avancer rapidement vers un accord et de définir les bases solides de toute collaboration, nous allions avec lui, rencontrer à Tabarre l'ancien président. La réaction véhémement de Victor Benoît, qui ne voyait pas d'un bon œil ce patronage, étonna Préval. Il resta un bon moment silencieux et pensif et n'insista pas davantage, mais mit fin à la réunion pour la reporter au lendemain... On peut affirmer qu'à cette époque-là Préval ne prenait aucune décision importante sans consulter Jean-Bertrand Aristide. » ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval ou l'ambivalence au pouvoir*, *Ibid*, p.73.

renversement six mois plus tard constitue l'un des accrocs les plus visibles au respect des principes démocratiques.

Le retour d'Aristide au pouvoir ne suscite pas l'apaisement souhaité. Le combat anti-duvalériste, anti-putschiste en 1995 aboutit à un pouvoir multipolaire. Le KONAKOM et le FNCD qui s'étaient engagés contre le coup d'État sont divisés quant à la définition d'une stratégie commune. *Lavalas* qui nourrit des prétentions hégémoniques est saisi par la fragmentation. Des formations de faible poids naissent : le MOP, Parti *Louvri Baryè*, FROP, KOREGA. Enfin, le PUCH qui incarnait l'alternative à gauche disparaît et laisse la place au MRN qui, de son côté s'est divisé en deux. Puis, l'éclatement, l'éparpillement, et la dispersion caractérisent le champ partisan : le RDNP, le MIDH, le PDCH, le MDN, le PAIN, le PNT, UNR, MODELH, UPD, PARADIS... Comment expliquer cet éclatement de l'univers partisan ? Pourquoi la participation politique comme la clef de voute de la citoyenneté et de la souveraineté nationale dévie-t-elle de ses objectifs ? Pourquoi le système politique haïtien ne tend-il pas vers l'organisation d'un mouvement bi-partisan, structuré et moderne ? Pourquoi la stabilité politique éprouve-t-elle tant de difficultés à garantir l'État de droit ?

Un nouveau personnel politique post-duvalériste a émergé, certes. Certains membres sont revenus d'exil, préparés à l'exercice du pouvoir sans doute, mais peu imbus de la complexité des problématiques qui se posent dans la société haïtienne. « Ils y ont été entraînés par défaut, sans s'en rendre compte. Ils y sont entrés dedans comme dans un jeu. Sans doute, le mouvement social était porteur d'une charge contestatrice de l'État traditionnel. Celle-ci s'exprimait par un anti-présidentialisme explicite, une demande générale de justice, une volonté de participation et une aspiration diffuse à la modernisation du pays. Toutefois, les animateurs du mouvement n'avaient pas de théorie de l'État, pas d'analyse appropriée de la question du pouvoir après la chute de Duvalier, pas une évaluation rigoureuse de la situation concrète, historique et conjoncturelle de l'État haïtien, sinon des généralités, une impulsion populiste et des interventions plus ou moins heureuses en réaction aux initiatives des gouvernements provisoires. Le mouvement n'a pas produit de grands penseurs ni de grands politiques, mais a propulsé à l'avant-scène des idéologues et des militants. »⁸⁰⁸ Dans ce domaine, l'exercice du pouvoir se fait avec quels alliés ? Dans quelles conditions ? Quelle organisation politique ? Quelle stratégie politique ? Des intrus après 1986 et notamment à partir de 1990 pénètrent dans le champ politique. Ils ne poursuivent pas toujours des objectifs nobles, ils investissent le champ politique pour des motifs liés à l'accumulation matérielle et

⁸⁰⁸ MOISE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Ibid, p.112.

financière et au développement du clientélisme. Ces paramètres expliquent les déviations enregistrées. Nous allons examiner les deux principales.

- **La désolation électorale**⁸⁰⁹

Les élections sont perçues dans l’imaginaire haïtien comme la panacée aux difficultés économiques que connaît Haïti depuis de longues années. Elles ont contribué à faire exploser les revendications de toutes sortes « des doléances sur l’emploi (il appartient au gouvernement de nous donner de l’emploi et de quoi manger tous les jours), comme si était constamment hallucinée l’existence d’un État-providence. »⁸¹⁰ Autant les rendez-vous électoraux se multiplient, autant les déceptions et le mécontentement se succèdent. Ainsi, les vainqueurs sont obligés de « masquer des effets prévisibles ou de mentir sur l’ampleur des réformes, et ils s’exposent après coup à accréditer l’idée selon laquelle la démocratie n’est que démagogie et mensonge. »⁸¹¹ Cette déception marque comme des stigmates la vie des citoyens, dans la mesure où elle influence leur « vie privée ». Ils sont conduits à la « désolation » : tout l’espoir est porté sur le bulletin de vote, qui devient pourtant, par la suite, une *barrière à l’entrée* pour les peuples qui s’émancipent à l’ombre des valeurs démocratiques. La désolation frappe également les institutions politiques. Le non-respect de la souveraineté populaire, qui s’exprime soit par la réalisation d’élections frauduleuses, soit par le refus de les organiser, entraîne des sanctions internationales qui ont des effets négatifs sur la vie des citoyens. On peut citer, en exemple, la lente agonie et l’asphyxie du gouvernement sous Aristide en 2001 pour avoir détourné les élections de 2000.

Les élections de 1997 représentent des enjeux importants pour la consolidation des institutions de l’État. Pour la première fois, le système politique haïtien depuis le départ de Duvalier, pourrait éviter la concentration des pouvoirs par le centre. En effet, au-delà de la formation des exécutifs locaux, ces consultations doivent aboutir au renouvellement du tiers du sénat, soit l’élection de neuf sénateurs et de deux députés, ainsi qu’à la formation des cinq cent cinquante-six assemblées des sections communales, des cent trente-trois assemblées

⁸⁰⁹ Le concept est de Hannah Arendt. Il est repris par André Corten. Pour Arendt, « la désolation n’est pas la solitude. Celle-ci requiert que l’on soit seul, alors que celle-là n’apparaît jamais mieux qu’en compagnie. ... Tandis que l’isolement intéresse uniquement le domaine politique de la vie, la désolation intéresse la vie humaine dans son tout. Le régime totalitaire comme toutes les tyrannies ne pourrait certainement pas exister sans détruire le domaine public de la vie, c’est-à-dire sans détruire, en isolant les hommes, leurs capacités politiques. » ARENDT Hannah, *Le système totalitaire* (3^e partie *The origins of Totalitarianism*, 1951), Paris, Seuil, 1972, 227. CORTEN André, *Misère, religion et politique en Haïti*, Paris : Karthala, 2001, 245 p.

⁸¹⁰ HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d’Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, *Ibid*, p.158.

⁸¹¹ Ce problème de mécontentement est généralisé en Amérique latine, étudié par Olivier Dabène. (Dir) VAN et EEUWEN Daniel et PIZETTY Yolande, *Elections et démocratie, Amérique latine, Caraïbes*, CREALC, 1995, 428 p.

communales et de neuf assemblées départementales, du Conseil interdépartemental et du Conseil Electoral permanent, et des cent cinquante-six assemblées des sections communales.

Le 6 avril 1997, ces élections qui ont enregistré un taux de participation assez faible de 5%, ont été disputées entre l'Organisation Politique *Lavalas* (OPL) et *Fanmi Lavalas*. Elles sont jugées peu fiables compte tenu de nombreuses irrégularités et de nombreuses fraudes avérées. Des rapports d'observateurs internationaux, notamment ceux de l'OEA pointent du doigt les irrégularités : « Des taux de participation avoisinant ou excédant les 100 % affichés par certains Bureaux d'inscription et de vote, laissent planer le doute sur la bonne foi de certains officiels. Ainsi, il est peu crédible que certains bureaux qui, à 16H. ne comptaient qu'une centaine de votants (comme c'était le cas dans certains Bureaux d'Inscription et de Vote) à Pestel), aient pu recueillir près de 300 votes supplémentaires dans les deux heures qui ont précédé la fermeture des bureaux. »⁸¹² Et M. Granderson s'abstint de fournir son assistance technique au Conseil Electoral Provisoire. Haïti entre ainsi dans une nouvelle crise qui fragilise et décompose les institutions. Le premier ministre Rosny Smarth, s'appuyant sur l'article 39 de la Constitution et la loi électorale, suivi ainsi par la Chambre des députés demande au CEP de ne pas publier ces résultats. Pourtant, celui-ci proclame les résultats définitifs du premier tour confirmant la victoire de deux sénateurs et d'un député, membre de *Fanmi lavalas*. Cette publication révèle au grand jour trois dimensions d'une crise : une tension conflictuelle entre les forces rivales du pouvoir, à savoir, la présidence, le parlement, le CEP, la primature. Ensuite, une radicalisation des positions exprimées par le président de la république et le premier ministre finira par creuser un fossé abyssal entre les deux têtes de l'Exécutif. Enfin, ce bras de fer entre Jean-Bertrand Aristide par Préval interposé délégitime le premier ministre, chef de gouvernement et de l'administration publique : son opposition à la publication des résultats électoraux n'a pu entraver l'initiative d'un simple agent public, pourtant placé sous l'autorité du premier ministre.⁸¹³ La position du président étant partisane, dictée par des considérations claniques, pousse donc le premier ministre à la démission, le 9 juin 1997. Il liquide les affaires courantes jusqu'au 20 octobre.

Trois mois d'intervalle entre la date de démission du premier ministre et la désignation d'un nouveau rendent compte de la polarisation des forces politiques en présence. Aux termes de

⁸¹² Lettre du directeur de la mission d'observation électorale de l'OEA, Colin Granderson au président du CEP, *Le Nouvelliste*, jeudi 8 Mai 1997.

⁸¹³ Le président de la République s'est montré partisan Il a formé une Commission d'appui au CEP et de vérification des résultats des élections du 6 avril 1997, mais il n'a publié les conclusions de ce rapport qui conforte les accusations de fraudes.

nombreuses transactions, le choix d'Ericq Pierre, d'Hervé Denis, présenté deux fois au parlement, n'a pu obtenir la ratification nécessaire. Quelle est la cause de ce blocage ? Le président Préval néglige le fait majoritaire qui est en faveur de l'OPL et semble décidé à entraîner le pays dans un processus de désinstitutionnalisation, de « désagrégation institutionnelle » qui lui permet de diriger, gouverner, faire exécuter les décisions, seul en autocrate, en violation des dispositions de la constitution de 1987. L'OPL de son côté, accepte de négocier l'intronisation d'un premier ministre à condition d'annuler les élections du 6 avril et parvient à faire barrage à la validation des élus *lavalas* de 1997.

Loin de se prémunir des risques, à travers le respect du multipartisme, de crise de gouvernabilité, le président Préval et l'OPL n'ont pas privilégié l'intérêt national. Préval ne disposait que du temps comme ressource tactique, contrairement à OPL. Il usait de cette carte jusqu'au bout. En décembre, la confrontation lui fut avantageuse. Mais le tribut est lourd, quant aux impasses enregistrées, aux déconvenues, au gâchis, au gaspillage d'énergies : le tiers sénat n'est pas complété, un premier ministre à la légitimité douteuse (sa nomination a été ratifiée, mais il n'a pas l'onction du vote de confiance sur la déclaration de politique générale), le CEP s'effondre, le Parlement s'affaiblit, ne pouvant contenir les dérives anti-démocratiques des autorités.

• La marche vers l'autocratie

La crise s'approfondit. Le 11 janvier 1999, correspond à l'ouverture de la première session législative, c'est la fin du mandat des parlementaires élus, comme le dispose l'article 158 de la « loi électorale du Conseil Electoral Provisoire »⁸¹⁴. Il fixe au deuxième lundi de janvier 1999 la fin du « mandat des deuxièmes sénateurs, des députés et des membres des CASECS élus en 1995 ». La conséquence : le mandat des députés est réduit de dix mois malgré la durée du mandat fixée à quatre ans par la constitution, en son article 92-1. Celle-ci précise que « le renouvellement de la Chambre des députés se fait intégralement tous les quatre ans » (art. 92-3), les sénateurs sont élus pour six ans (art.95). Il convient de mentionner que le renouvellement se fait par tiers tous les deux ans. La constitution ne prévoit pas des ajustements et c'est à cette défaillance que tente de répondre la loi électorale de 1995, dans un contexte où la réalisation des élections de 1994 pour remplacer la 45^{ème} législature était difficile. Ces ajustements visent à rectifier le déséquilibre né de la législature précédente, ils visent « à faire coïncider le renouvellement de la Chambre des députés et celui d'un tiers du

⁸¹⁴ Publiée dans le numéro extraordinaire du Moniteur en date du mardi 14 février 1995.

Sénat quelque part avant janvier 1999 de manière à rattraper le rythme constitutionnel initialement établi.⁸¹⁵ »

Tentant de se démarquer de tout projet de récupération politique de ce vide créé par l'absence de la Chambre des députés, le président Préval théâtralise, se met en scène, lui qui a un goût peu prononcé pour la communication, explique, fait de la pédagogie, dans un message à la Télévision Nationale, interprète la Constitution. Les arguments qu'il développe légitiment son acte, alors que le rôle de l'interprétation de la Constitution ne lui est pas dévolu. Il ne peut être exercé que par la Commission de conciliation prévue à l'article 26 de la Constitution, mais cette instance n'a jamais pu être formée.

Cette pratique d'interpréter la constitution renforce la domination et la puissance du chef de l'État. Il fait le constat de la caducité du Parlement, en récupérant par l'usage des techniques de « *marron* » de ruse, ce que la constitution lui a ôté. Le président de la République s'entoure de précautions constitutionnelles pour se donner raison, mais l'opinion était bien informée du projet de Préval d'engager la paralysie du parlement, considéré comme « élément de nuisance » à sa politique. Ce projet se nourrit des élections contestées d'avril 1997, crise qui affecte les institutions, grève leur capacité, les éloigne du processus de construction de l'État. M. Préval a attendu la fin du mandat des députés pour s'en approprier les dividendes. Il explique dans son discours « qu'il n'a pas manqué d'attirer l'attention des acteurs politiques avec lesquels il menait des négociations sur les graves implications du prolongement indéfini des crises gouvernementale et électorale. Soit. Mais devant l'impossibilité de mettre les protagonistes d'accord, vu le péril auquel sont exposées et les institutions et la construction de la démocratie, on se serait attendu de l'homme d'État qu'il transcende les oppositions de parti, qu'il s'évade des contraintes de sa famille politique pour s'adresser à la nation toute entière avant même que l'inéluctable se produise ; du président de la nation on demanderait qu'il nous informe de toutes les difficultés, sinon de l'impasse, nées des vides constitutionnels ; qu'il nous fasse part des propositions concrètes de sortie de crise après qu'il aurait sollicité débats, propositions et suggestions auprès de tous les acteurs sociaux et politiques sans exclusive. Car en fin de compte, c'est de cela qu'il s'agit. »⁸¹⁶

Il est important dans le contexte post-duvalériste de rompre avec les pratiques du présidentielisme. En effet, le 7 avril 1961, François Duvalier interprète, au mépris de la Constitution, des dispositions portant sur le passage du système bicaméral au

⁸¹⁵ MOISE Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien 1999*, op. cit., p. 14.

⁸¹⁶ *Idem*, p. 147.

monocaméralisme. Duvalier prend un arrêté stipulant que « le pouvoir exécutif prend acte de l'expiration du mandat des députés, de la caducité de celui des sénateurs, élus le 22 septembre 1957 et de la nécessité de mettre immédiatement en œuvre les dispositions des articles 48, 49, et 51 de la Constitution. »⁸¹⁷

En ce sens, la constitution de 1987 ne reconnaît pas au président de la République le droit de dissolution. C'est un signal fort, et un garde-fou à toute velléité autoritaire. Il faut noter que les acteurs politiques du moment sont ceux qui s'autoproclament démocrates, qui, au nom de la défense des valeurs démocratiques, ont accédé au pouvoir. Plus de dix ans après le départ de Duvalier, revendiquant leurs convictions démocratiques, ils ont recours, utilisant des artifices discutables, au fait du prince, pour dissimuler derrière le paravent démocratique, un acte qui n'exprime qu'un recul pour la démocratie. Le véritable danger pour la démocratie haïtienne, fragile, quitte à faire valoir des arguments constitutionnels, réside dans les caprices du détenteur du pouvoir. C'est le cas pour René Préval qui pose un acte « a-constitutionnel ». « L'une des caractéristiques de la crise haïtienne, dont le 11 janvier a marqué un tournant, est que les institutions de l'État qui sont censées fonctionner dans les cadres formels d'un régime constitutionnel n'ont été en mesure d'apporter aucune réponse constitutionnelle au blocage institutionnel. »⁸¹⁸ Autrement dit, le tableau des progrès enregistrés en matière démocratique accuse un déficit, sinon une régression, nonobstant les implications de la communauté internationale.

En 1999, les luttes politiques et les rivalités entre les organisations partisans aboutissent à un résultat inattendu : « un premier ministre légitime et un chef de gouvernement de facto ». Il s'agit des pratiques déviantes qui remontent au 29 novembre 1987, date qui correspond à l'annulation des élections par l'armée et l'adoption d'un décret formant un Conseil Electoral Provisoire.⁸¹⁹ Mais cette intériorisation des déviances faites de « tour de passe-passe et d'accrocs » est justifiée par des acteurs politiques qui privilégient les gains politiques « conjoncturellement supérieurs à la logique et à la rigueur constitutionnelles. » Théories et pratiques soulignent, en effet, « une situation d'a-constitutionnalité c'est-à-dire en dehors de toute norme et la Constitution de 1987, en lambeaux à force d'être manipulée, est

⁸¹⁷ *Ibid*, p. 149.

⁸¹⁸ *Ibid*, p. 151.

⁸¹⁹ Le Conseil Electoral Provisoire chargé de réaliser les élections générales du 29 novembre 1987 a été dissous par le Conseil National de Gouvernement, le même jour et ses membres gagnèrent la clandestinité. Le Conseil Electoral Provisoire, nommé par arrêté du Conseil National de gouvernement (CNG) en date du 11 décembre est composé des membres choisis par le CNG, les organisations prévues par la Constitution ayant refusé de désigner leurs représentants.

périodiquement interpellée, de manière incantatoire comme pour lui arracher un pouvoir résiduel... ».⁸²⁰

• Les élections sous pressions

La démocratie électorale a joué un rôle déterminant dans les sociétés postcoloniales importatrices du modèle de Westminster et par l'intégration des élites contestataires ainsi que l'institutionnalisation des partis politiques.⁸²¹ En Haïti, le passage à la démocratie institutionnelle s'est réalisé sur des trajectoires scabreuses, des itinéraires serpentés.

Le climat politique se dégrade en janvier 1999, dans un contexte de préparation des élections. La violence politique s'intensifie. Mais, les forces politiques se réorganisent, se recomposent à la suite du déploiement de la violence qui fait une victime dans les rangs de l'Organisation du Peuple en lutte (OPL), Yvon Toussaint, l'un des dirigeants de cette formation ayant été assassiné par un individu. Celui-ci a été interpellé par la police, puis libéré suite à l'intervention des plus hautes autorités d'Haïti. Contrairement à l'Espace de Concertation,⁸²² L'OPL se retire des négociations engagées par René Préval et Jacques Edouard Alexis. Celles-ci aboutirent à la formation du gouvernement Alexis et à la formation d'un Conseil Electoral provisoire. De la nuit l'Accord du 6 mars 1999 appelé « Résolution pour une sortie de crise ».⁸²³ Le processus électoral est la préoccupation majeure des forces politiques en présence et tente de répondre aux suspicions, soupçons, coups bas habituels. Le Conseil électoral, le gouvernement Alexis et le parti de Jean-Bertrand Aristide s'engagent à réaliser des élections transparentes, en rupture avec l'histoire électorale en Haïti. Mais c'était sans compter avec l'habitus des acteurs politiques. Les scènes de violence se répètent ; elles se multiplient et traduisent une décomposition du jeu politique consensuel, tendu, et fissuré par des organisations qui semblent tirer de leurs accointances avec les secteurs politiques une impunité et une capacité de déploiement efficace. Ces actes violents ont une finalité intimidatrice, compte tenu de la charge explosive que font peser les élections en Haïti, notamment, depuis 1987.⁸²⁴ On pourrait penser que ces expériences de violence seraient limitées par le vote.

⁸²⁰ MANIGAT HYOLIITE, Myrlande, *Plaidoyer pour une nouvelle constitution*. 1995, *op.cit.*, p. 30.

⁸²¹ DANIEL Justin, « *Les formes d'expression politique dans la Caraïbe : Ambivalence et paradoxes de la production de l'ordre politique* ». In (Dir) BERTHOMIERE William et CHIVALLON Christine, Paris : Karthala, 2006, 362 p.

⁸²² L'Espace de Concertation est un regroupement politique constitué par le PANPRA (Serge Gilles), le KONAKOM (Victor Benoit), la KID (Evans Paul), Génération 2004 (Claude Roumain) et Ayiti kapab (Ernst Verdieu).

⁸²³ Trois ministres de l'Espace de Concertation ont été désignés au sein du gouvernement Alexis : Travaux Publics, environnement et culture.

⁸²⁴ Il faut rappeler que les élections générales du 28 novembre 1987 ont été marquées par l'assassinat des électeurs, l'incendie des marchés publics à Port-au-Prince.

Tel n'est pas le cas en Haïti, une illustration de la thèse de Charles Tilly qui explique que l'ordre politique n'a pas rendu forclos l'usage de la violence.⁸²⁵ Cette observation s'applique au contexte politique où le vote ouvre l'une des périodes les plus violentes en Haïti. On peut l'illustrer en citant les manifestations du 28 mai 1999 et du 26 Octobre 1999. La première, à l'initiative de la Chambre de commerce et des organisations de la société civile pour alerter l'opinion publique du climat de terreur qui sévit en Haïti, a été dispersée par des troupes de choc *lavalassiennes*, bénéficiant de la complicité de la police. Tandis que la deuxième manifestation, une rencontre publique organisée par le Conseil Electoral au stadium Vincent a été avortée, par des commandos armés aux cris de « Aristide pour 2001 ». Cet ordre politique renforce la radicalisation de la violence : l'assassinat de Jean Dominique, journaliste emblématique et directeur de Radio Haïti Inter, conseiller de René Préval, le 3 avril 2000, l'assassinat de Jean Lamy, ancien officier des forces armées d'Haïti,⁸²⁶ puis l'isolement de René Préval forcé de sacrifier son proche ami et collaborateur Robert Manuel, secrétaire d'État à la sécurité publique, détesté par les partisans *lavalassiens* en attestent.⁸²⁷ Les violences semblent s'inscrire dans une continuité historique qui rappelle le régime militaire de 1991, elles sont assorties d'une charge autodestructrice à terme dans laquelle s'investissent les individus que *lavalas* présente comme des marginalisés, des exclus. Elles donnent des indications quant à l'ampleur des pratiques déviantes remontant aux élections du 21 mai 2000. Reportées en trois occasions par décision unilatérale du président Préval, ces élections territoriales, municipales et législatives ont suscité la mobilisation de l'électorat, environ 60 % de votants. Le jour du vote, le scrutin s'est déroulé dans le calme ; cependant, de nombreuses

⁸²⁵ OFFERLE Michel, Retour sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e-XXI^e) siècles, *Politix*, 2008, n° 1,81

⁸²⁶ « L'enquête criminelle ouverte sur la disparition de son mari s'était terminée, comme beaucoup d'autres, dans le silence et la plus grande indifférence. Mme Lamy ne peut toujours pas découvrir le visage des assassins qui bénéficient largement de la démission des autorités judiciaires. Confiée dans un premier temps au juge Eddy Darang, l'instruction de l'affaire a été abandonnée. Tous les magistrats instructeurs sollicités l'ont gentiment repoussée, lui conseillant même parfois de "consacrer sa jeunesse à l'éducation de ses enfants ». Pratiquement désigné comme le nouveau patron de la sécurité publique dans un contexte politique extrêmement troublé, Jean Lamy avait été exécuté dans les derniers jours de ses fonctions de conseiller spécial à la direction générale de la Police Nationale dont Pierre Denizé tenait les rênes. Selon différents témoignages de sa famille, le colonel se rendait à un rendez-vous important consécutif à la réception d'un appel téléphonique lorsqu'il a été assassiné. Atteint de plusieurs projectiles au volant de son véhicule à l'angle de Lalue et de la ruelle Berne (centre de la capitale), il devait décéder peu après son admission à l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH). » <http://www.radiokiskeya.com>, 9 Octobre 2007. *Il y a huit ans, l'ex-colonel Jean Lamy tombait sous les balles assassines.*

⁸²⁷ Le rôle de Jean Dominique fut important à côté de René Préval. Il fut son conseiller. Il était favorable à « une recomposition du mouvement démocratique progressiste afin, à ses yeux, d'épurer le mouvement lavalas « infesté » disait-il de « requins de la finance et du vice ». Lors d'une conversation que nous avons eue dans son petit bureau à la radio, il me fit part des « misères » de son ami René Préval au Palais National. Et Jean de relater les faits suivants : « ils ont tué le petit chien de la Première dame »...Un matin, on trouva le petit chien de Madame la présidente poignardé sur les pelouses du Palais. Pour Jean, c'était là un avertissement clair de gens puissants au sein du pouvoir laissé à Préval. » ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval*, *Ibid*, p.71.

anomalies et irrégularités ont entaché la sincérité du scrutin : vol des urnes par la police, chasse aux mandataires de l'opposition dans les bureaux de vote, destruction de procès-verbal, des urnes dépouillées dans les commissariats de police, à l'initiative de véritables commandos. En outre, ces violations de la loi électorale sont diffusées par la presse internationale, le 22 mai, et montrent les bulletins de vote et procès-verbaux dans les rues collectés par les éboueurs.⁸²⁸ L'ampleur de ces irrégularités, l'arrestation et l'emprisonnement des candidats déterminent la communauté internationale à demander de corriger les erreurs de calculs qui ont marqué le scrutin du 21 mai.⁸²⁹

Les partis de l'opposition réunis au sein de la Convergence démocratique mobilisent l'opinion publique contre cette captation du pouvoir *lavalas*. La communauté internationale conditionne le renouvellement de la mission d'observation électorale au second tour si des mesures correctrices ne sont pas envisagées. Cette double pression a exacerbé les tensions des troupes *lavalassiennes*, gagnant les rues pour exiger la publication des résultats. M. Léon Manus, président du CEP refusa de les approuver, prit la fuite ainsi que deux autres membres du Conseil.

Le CEP amputé de ses membres est complété par arrêté présidentiel. En faisant fi des exigences et des observations des partis de l'opposition, le pouvoir *lavalas* engage le deuxième tour, le 9 Juillet dans l'indifférence de la population et avec la seule observation restreinte de l'OEA. Il apparaît que la réussite de l'opération de mainmise de *lavalas* sur les pouvoirs n'est qu'un exercice de routine. Ainsi, furent organisées des élections sénatoriales et complémentaires du 26 novembre 2000, boycottées, qui se sont déroulées dans un climat de violence⁸³⁰ et dénoncées par des organisations internationales. Leurs arguments n'exercent aucun effet sur les ambitions politiques, le coup de force est en voie de socialisation, c'est-à-dire que *lavalas* investit des moyens illégaux qui faussent donc les règles du jeu pour se cramponner au pouvoir, nonobstant la faible participation des électeurs entre 5 et 10%. La

⁸²⁸ James R. Morell, À vouloir toujours plus, voilà ce qui arrive, *International Policy Report*, Août 2000.

⁸²⁹ Le rapport de la mission de l'OEA en Haïti du 17 au 20 Août 2000 : « À la réunion avec les partis politiques, les responsables présents ont manifesté une grande méfiance et un manque de confiance à l'égard des autorités, du CEP et des possibilités actuelles de tenir des élections présidentielles crédibles. Bien qu'ils aient porté de l'intérêt pour le travail de la mission, ils se sont montrés très sceptiques quant aux résultats susceptibles d'être obtenus. Les partis se sont faits l'écho d'un refus uniforme des élections législatives, locales et municipales du 21 mai, et se sont déclarés convaincus qu'il n'était pas possible de créer une démocratie sur la base d'élections qui, selon eux, étaient sérieusement viciées, et que tout parlement national qui émanerait de ces élections serait illégitime. Certains participants ont admis qu'il fallait d'urgence établir un dialogue, soulignant à maintes qu'il était nécessaire pour cela de créer des conditions propices. Plusieurs partis sont convenus de poursuivre leur réflexion sur ces questions, mais ils ont exprimé avec insistance leur conviction qu'il n'était pas possible de pousser plus avant la démocratisation en Haïti dans les conditions actuelles. »

⁸³⁰ Des explosions de bombes à la capitale ont fait de nombreuses victimes parmi la population.

socialisation *lavalassienne* s'apparente à une dissolution des institutions de régulation et à la personnalisation du jeu politique. Mais ce projet obsessionnel d'occuper la totalité des lieux de pouvoir a un coût exorbitant pour la population haïtienne, témoin d'un nouvel échec de l'intervention étrangère.

La crise politique en Haïti née des élections contestées et frauduleuses du 21 Mai 2000 était évitable. *Lavalas* aurait pu recomposer le jeu politique en faisant confiance à un appareil électoral composé de personnalités crédibles de nature à rassurer les partis politiques de l'opposition. Il a plutôt choisi de « foncer vers le pouvoir sans s'embarrasser de rectitude, de régularités électorales, de respect des règles du jeu. Il veut le pouvoir. Point. Il a emporté le Parlement, les collectivités territoriales et la présidence. Devant le fait accompli, les puissances dominantes, espère-t-il, finiront par infléchir leur position en fonction de leurs intérêts. »⁸³¹ Ce pari était trop risqué, greffé sur une pratique prédatrice « *nou pran'l nou pran'l net* » de René Préval « *Nous avons pris le pouvoir et nous l'occuperons définitivement* » et le « *sa yo pran, se pa yo* » « *tout peut arriver* » de Jacques E. Alexis ! La conquête du pouvoir sous le régime politique *lavalas* revisite les répertoires bannis par le 7 février. « En effet, le « *sa yo pran, se pa yo* » n'est plus le défi lancé par le « *nou pran'l net* » (la prise définitive du pouvoir), un pas est désormais franchi vers l'exécution d'une sanction qui devra frapper sans appel les membres de l'opposition politique *lavalas*. »⁸³²

Conclusion de la deuxième partie

Nous avons tenté de montrer que la faiblesse de l'État en Haïti s'explique par différents facteurs. Nous avons tenté de comprendre la spécificité de l'État en Haïti et ses relations avec le processus de démocratisation. Nous avons souligné le caractère spécifique de l'État en Haïti qui s'est formé aux contacts de la colonisation, mais sans renier les pratiques, les intérêts des groupes sociaux. La spécificité de l'État procède de la lecture de l'historicité de l'État, rejette donc les analyses sociologiques qui tentent d'appréhender l'État en Haïti à travers des approches occidentalocentrées. La forme d'organisation politique haïtienne s'est émancipée à travers des phénomènes divers : l'armée, la Constitution, la fonction publique, le coup d'État de 1991.

La faiblesse de l'État a des effets que nous avons essayé de comprendre. Nous avons considéré qu'il est utile à l'analyse de faire ressortir les liens entre la qualification de l'État et

⁸³¹ MOISE Claude, *op.cit*, p.78.

⁸³² *Idem*.

les diverses interprétations qu'elle soulève. Celles-ci, par hypothèse, participent à la diffusion de représentations négatives : la stigmatisation, l'humiliation. Mais ces dernières font également l'objet de captation, conduisant à la réactualisation des formes de clientélisation.

Mais il importe de comprendre que le fonctionnement de la démocratie s'écarte de l'espoir qu'il a suscité et se manifeste à travers des phénomènes que nous avons examinés : le populisme, la fuite des élites dirigeantes devant leurs responsabilités et un ensemble de pratiques déviantes qui instruisent le procès de la démocratisation.

Ces explications associées à d'autres soulèvent la difficulté de s'échapper de la violence politique et révèlent au grand jour l'incapacité pour l'État en Haïti à trouver des solutions autonomes, puis à construire des formes alternatives de redressement. À partir des années 90, se dessine de plus en plus un processus de décomposition, de recomposition des structures de l'État, objet d'interpellation de la société internationale

|

TROISIÈME PARTIE

Reconstruction et réinvention de l'État

Dans la troisième partie, nous tenterons d'étudier le cadre dans lequel sont réalisées deux interventions internationales, dans un contexte politique quasiment similaire sur le plan de la réalité locale. Nous tenterons de cerner les raisons qui déterminent le cadre répétitif des implications internationales. Dans un contexte international marqué par la prolifération des conflits dans certaines parties du monde, la problématique de l'État se pose avec plus d'acuité. Comment envisager la pacification de la société marquée par des années de conflit ? Comment l'engagement de la société internationale a-t-il pu aider à surmonter la crise ? Quatre pistes d'analyse s'offrent à nous : la pacification de la société s'impose comme le premier palier, il comprend des mesures visant à doter l'État de la capacité de s'approprier le monopole de la violence physique légitime ; le second palier est la définition des modalités de structuration et d'autonomisation ; le troisième palier vise à analyser la dimension politique qui se précise entre l'offre et la demande électorale ; puis la réorganisation de l'économie ne peut être évacuée dans cette dynamique de reconstruction. Enfin, le chapitre sur l'échec de la reconstruction sera analysé dans un cadre de réinvention de l'État en Haïti.

CHAPITRE VII

De la radicalisation des groupes locaux face à l'intervention internationale

Aux termes de trois années en exil à Caracas et à Washington où il a pu se frotter aux valeurs de la politique américaine, le 15 octobre 1994, Jean-Bertrand Aristide revient à Port-au-Prince, sous la protection des 20.00 *G.Is*. Il s'est engagé à rompre avec ses élans populistes et ses excès favorables à la violence. Et un programme de reconstruction d'envergure ambitieuse s'est assigné pour objectif de renforcer les institutions défailtantes, de promouvoir la démocratie. Pourtant, dix ans après, le 28 février 2004, sous les pressions conjuguées de cette même communauté internationale qui a soutenu son retour en 1994 Jean-Bertrand Aristide a décidé d'abandonner le pouvoir laissant derrière lui un pays menacé d'éclatement : la police nationale, seule structure chargée d'exercer le monopole de la violence, infestée de sbires au service d'un régime discrédité par des soupçons dans des crimes politiques. L'État se trouve concurrencé par des groupes parallèles de contrôle du territoire, formés des militaires démobilisés et des groupuscules se réclamant du retour de leur chef. Comment alors expliquer la persistance de la violence, comme modalité constante de résolution des conflits ou d'aggravation des différends d'ordre interne ?

Contrairement à d'autres sociétés qui ont réussi leur transition à la démocratie et forgé une société stable, celle d'Haïti connaît une profonde crise qu'on peut résumer à partir de deux considérations :

La première, c'est l'effacement des formes de médiation politique locales, incapables d'arbitrer les différends entre les instances politiques revendiquant l'affirmation exclusive de l'exercice du pouvoir. Cette défaillance a déterminé la pénétration d'instances régionales et internationales, proposant des solutions, incitant les acteurs à pacifier le champ politique. Du même coup, la stratégie de luttes pour le pouvoir a fissuré les assises de l'État, mis à nu sa fragilité, compromis sa crédibilité, pesé sur sa désintégration, entraîné la décomposition du territoire national.

La deuxième considération porte sur la fragmentation sociale aggravée par le bouleversement de l'identification à une communauté de citoyens : la stabilité semble être mise en cause par les tensions politiques créées par la continuité politique ; l'alternance devient violente, contestée, moins garantie et moins réussie. Ainsi, la violence a gagné en instrument de

conquête du pouvoir, de chantage nourrissant une polarisation politique marquée entre les catégories populaires instrumentalisées par le discours populiste, insérées dans un univers clientéliste et les catégories élitistes, attachées à des pratiques prédatrices : l'alternance politique interrompue d'une façon violente, violant les principes constitutionnels rend de plus en plus instable et fragile l'État. Comment expliquer cette constante ? La lutte politique comme elle s'est déroulée depuis deux siècles, serait-elle privilégiée au détriment d'un compromis avec les forces politiques ? En fait, la mobilisation des acteurs extérieurs dans un environnement complexe en 1994 et en 2004, censée mettre fin à la violence politique et à l'autoritarisme a-t-elle eu des effets escomptés ?

Nous posons l'hypothèse que la principale explication causale réside dans les usages de la radicalisation politique.

La radicalisation politique est projetée par les groupes politiques comme un processus normal d'adaptation de la société haïtienne à la démocratie. Celle-ci est pensée comme une confrontation naturelle entre des groupes porteurs de convictions idéologiques différentes et de répertoires d'action extrémistes.

Nous pensons la radicalisation comme un mouvement qui historicise « son cheminement en réintroduisant dans l'analyse les hasards, les incertitudes, les ignorances, les imprévoyances qui constituent la trame empirique des lignes de conduite adoptées par les acteurs quels qu'ils soient, les désaccords, les concurrences ou les compétitions qui traversent les groupements politiques jusqu'aux radicaux et qui font qu'ils ne marchent jamais comme un seul homme, motivés par un seul projet ou une seule croyance et unis par une même manière de comprendre la cause à défendre. »⁸³³

La radicalisation est une opportunité permettant aux acteurs placés dans une situation d'interaction de « construire un rapport de force susceptible de bouleverser une conjoncture politique et donc de produire des effets radicaux particulièrement novateurs ».⁸³⁴ Il est également indispensable de comprendre l'enchaînement des événements, « de prendre au sérieux le jeu des circonstances, les types de conduites émanant de groupes spécifiques ou d'individus ».⁸³⁵ Nous tenterons de le montrer.

⁸³³ COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte (Dir) *La démocratie aux extrêmes*, Paris : La dispute, 2006, p. 22.

⁸³⁴ GAUTIER Claude, *La narration historique des radicalisations religieuses chez Hume*, p.75, in (dir) A. Collovald et B. Gaiti. Idem.

⁸³⁵ *Ibid*, p. 75.

Dans ce chapitre, nous porterons un intérêt à l'intervention américaine en 1994, et à celle de 2004 en montrant qu'elles résultent de la radicalisation des groupes politiques locaux, qu'ils soient civils ou militaires. L'un des moyens mobilisés est le recours constant à la violence. Il nous apparaît utile de cerner les dimensions de cette violence, son instrumentalisation, ses usages, sa rationalisation. Nous serons amenés à comprendre comment le jeu des acteurs politiques locaux s'insère dans une interaction permanente avec la communauté internationale. Ses implications font ressortir la dynamique des instances de médiation locales, mais également leur impuissance. Nous porterons un regard spécifique sur l'évolution des négociations conduites par la communauté internationale en vue d'aboutir à des solutions de compromis. Nous nous interrogerons sur les formes de cette radicalisation et les efforts engagés pour neutraliser le processus de radicalisation et analyser le coût associé. Nous avons tenté de comprendre également la sortie de la radicalisation, la normalisation politique. Mais cette normalisation a des effets paradoxaux qu'il est important de rappeler.

1. L'intervention américaine de 1994

Le lundi 19 septembre 1994, des militaires américains débarquent à Port-au-Prince. Soixante-quatorze ans après 1915, ils foulent de nouveau le sol haïtien. 1915 et 1994 deux contextes différents, deux moments différents, mais il existe un trait commun à ces deux opérations : l'affirmation de la puissance américaine. Elle apparaît à la lecture de cette description : « Nous sommes venus en mission pour aider au retour de la démocratie. Malgré le vent de panique que crée le débarquement, des jeunes gens ont cité des slogans en faveur du président Jean-Bertrand Aristide, en applaudissant des militaires. Les policiers et militaires haïtiens sont intervenus sans ménagement pour disperser la foule. La première journée a permis le déploiement de 1500 hommes à l'aéroport, au port et autour de l'Ambassade américaine sans accrochage ni incident. C'est toute une armada impressionnante qui accompagne le débarquement des militaires américains. Le Pentagone dispose de 12 navires au large d'Haïti, 8 bâtiments situés dans les Caraïbes; sur le porte-avion USS *America* se trouvent 20.000 hommes de la 82^{ème} division aéroportée, entraînés pour les sauts de nuit et les combats terrain difficile ; l'*America* emmène également un contingent de membres des forces Spéciales chargées d'action d'infiltration, sabotage ; outre le navire de commandement, USS *Mont Whitney* et les 2 porte-avions à propulsion nucléaire, le Pentagone dispose au large du navire amphibie d'assaut USS et de celui de transport USS ; *Nashville* qui sera chargé en cas de

besoin de l'évacuation de 3700 civils américains, Haïti de 3 frégates, d'un destroyer. »⁸³⁶ Qu'est ce qui justifie le déploiement d'un tel armement face à une armée locale sous entraînée, sous-équipée ? Dans un contexte de conflit civil entre l'armée et un président, les États-Unis tentent de persuader de leur force, de leur capacité d'action face à des militaires démunis. Le contraste est saisissant et renvoie à une asymétrie des deux armées. L'interrogation, soulevée souvent, comment déterminer si l'État intervenant (les États-Unis) cherche à dominer l'État visé (Haïti), bute sur une ambiguïté : assimiler la crise haïtienne à la crise somalienne ou afghane.

L'opération « soutenir la démocratie » en Haïti (nom donné par le Pentagone) selon sa première phase définie par la résolution 940 du 31 Juillet 1994, vise à « instaurer et maintenir un climat sûr et stable », « faciliter le retour du président Aristide ». ⁸³⁷

A côté des objectifs clairement définis par l'opération américaine, on ne peut nier les représentations qu'elle diffuse dans l'imaginaire haïtien. Une démarche sémantique quant à la nature de l'action américaine est nécessaire. S'agit-il d'une intervention ou d'une occupation ? S'agit-il d'un acte de puissance dissimulé ? Le choix conceptuel n'est pas neutre. Laënnec Hurbon, dans sa plaidoirie en faveur de l'insertion de l'action américaine dans un cadre universel, évoque le concept d'« intervention multinationale »⁸³⁸. André Corten étudie les contours dans lesquels s'opère « l'occupation américaine pacifique d'Haïti ». Les deux concepts ne traduisent pas le même point de vue analytique : « l'intervention » répondrait à une mission d'ordre humanitaire, à une mission de restauration effective des droits de la personne. Les juristes publicistes définissent, en effet, l'intervention comme « l'action d'un État ou d'une organisation internationale qui vise à l'examen et à la solution d'une affaire relevant de la compétence d'un ou plusieurs États. »⁸³⁹

L'ingérence signifie l'action de s'immiscer indûment, sans en être requis ou sans avoir le choix, dans les affaires d'un État. L'intervention obéit à une double démarche : elle prend la forme d'une incursion physique d'une part, ⁸⁴⁰elle tire sa légitimité des États de la communauté internationale, d'autre part. En dehors de ce cas de figure, l'intervention

⁸³⁶ Le Monde, 21 septembre 1994, p. 3.

⁸³⁷ Paragraphe 4, résolution 940 du 31 Juillet 1994.

⁸³⁸ Voir HURBON L., Le Monde, 17 septembre 1994, p. 3.

⁸³⁹ BETTATI Mario, « *Un droit d'ingérence* », Revue Générale de Droit International Public, Paris, Édition Pedone 1991, p. 460.

constitue une interférence illicite dans les affaires intérieures et extérieures d'un État.⁸⁴¹ C'est donc la finalité recherchée qui différencie « *l'intervention* » de « *l'ingérence* ». En effet, l'ingérence – qui peut être immatérielle –, selon M. Bettati, consiste à se mêler des affaires intérieures de l'État étranger en prenant position contre son régime politique, économique et social par le recours à la mobilisation des médias. Elle tente d'influencer les décisions délibérantes d'une organisation internationale, par le recours aux pressions diplomatiques. L'intervention est motivée par le souci d'assurer la protection des droits de l'homme. Elle est soutenue par la mise en place d'un régime politique conforme aux aspirations de la communauté internationale. Le débarquement des forces américaines est-il qualifié de licite ? Il procède de la licéité parce qu'il réagit à une violation de la légalité, défend les règles du jeu à l'échelle mondiale.

Le concept d'« *occupation* » traduit une connotation lourde d'implications politiques, il signifie que l'État en Haïti n'est plus autonome. « *Occupation* » signifie le transfert des attributions de souveraineté. Tandis que le concept d'« *intervention* » exprime une agression armée et exécutée par des forces répressives au profit d'intérêts commerciaux, politiques, et du renforcement hégémonique. *L'invasion*, la troisième signifie que la pénétration sur le territoire n'est autorisée ni par l'État destinataire, ni par le vote d'une organisation internationale. Ainsi, le débarquement des forces américaines en 1915 en Haïti ne saurait être ramené sous le label *intervention*, mais plutôt *d'occupation*, *d'invasion*. Les mobiles étaient d'ordre commercial, politique et hégémonique. Aussi nos propos font-ils référence au concept d'*intervention* au détriment de celui d'*occupation*.

2. La violence au cœur du différend haïtien⁸⁴²

L'un des traits du différend qui oppose Haïti aux organisations onusiennes et à la communauté internationale est l'existence d'un régime autoritaire en Haïti. En effet, les libertés publiques ne sont plus garanties, les manifestations de l'opposition à l'armée sont réprimées, les associations ne sont plus libres. La presse depuis le coup d'État de 1991 ne cesse d'être malmenée. Quatre journalistes ont été tués par des militaires ou des membres de la milice, le FRAPH ; des dizaines d'exilés, dix stations de radio ont été mises à sac par des commandos militaires, cinq d'entre elles ont cessé d'émettre. Le ministère de l'information revisite les contraintes imposées aux journalistes, comme ce fut le cas sous l'ère de

⁸⁴¹ PELLET Alain, « Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire, » in *Problèmes politiques et sociaux*. La documentation française, n^{os} 758-759, 1- 22 décembre 1995.

⁸⁴² Nous avons développé quelques aspects de la violence au Chapitre V.

Duvalier : « tout outrage, parole ou menace contre un officier commandant de la force publique serait passible d'emprisonnement. Toute information critique ou favorable au président Jean-Bertrand Aristide risque de conduire son auteur en prison, pour délit de rébellion ou intelligence avec l'ennemi ». ⁸⁴³ Ce sont les traits constitutifs du régime duvaliériste.

L'autre caractéristique du différend est l'usage de la violence comme ressource stratégique. C'est son utilisation qui traumatise la population, paralyse les institutions, dévaste l'économie. Sa constance et sa rationalisation tendent à forcer les traits comparatifs avec la situation au Rwanda. ⁸⁴⁴ Haïti connaît une situation guerrière qui met en présence l'armée assistée du Front pour l'avancement et la démocratie en Haïti, composée de civils armés commettant des crimes et atrocités face aux citoyens, notamment ceux qui sont favorables au retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide. Le livre de Gilles Danroc et de Daniel Roussière montre comment des milliers de citoyens qui devaient être protégés par la police ont été violés, massacrés, des jeunes, des enfants des rues, des *boat people*, des prêtres, des religieuses, ont été battus, emprisonnés. Le rapport publie en détail les modalités d'arrestation, d'exécution des victimes, relate les témoignages qui accusent l'armée comme principal organe répressif :

« Le samedi 13 juin 1992, vers 10H30, deux hommes sont arrêtés au cimetière de Marchand : Ti Blanc ainsi connu, un travailleur qui ramasse les bêtes en liberté dans la rue, pour les mener au parc communal, Antoine, ainsi connu, travailleur dans un moulin à riz. D'après les informations parvenues à Justice et Paix, on les aurait trouvés avec trois autres garçons sur la tombe d'un « police » nommé Massé qui avait été enterré le vendredi 12 juin dans l'après-midi... L'armée les a arrêtés, sauvagement battus. Sans avoir à aucun moment été transférés devant un juge de paix, ils sont ensuite froidement abattus puis enterrés, comme des chiens, au cimetière. A Marchand Dessalines, l'armée à l'habitude de ce type d'exécutions sommaires » ⁸⁴⁵.

Ces observations minutieuses de la *Commission Justice et Paix* démontent la cruauté des militaires. Elles montrent, par ailleurs, l'institutionnalisation de la violence, ainsi que sa capacité à s'approprier les contraintes du milieu et les intégrer dans des logiques du contrôle

⁸⁴³ Le Monde, 9 Août 1994, p.7.

⁸⁴⁴ HURBON Laënnec, « Pour éviter un nouveau Rwanda », Le Monde 12 Septembre 1994, p.3.

⁸⁴⁵ DANROC Gilles, ROUSSIERE Daniel (dir), *La répression au quotidien en Haïti (1991-1994)*, Paris : éditions Karthala-HSI, 1995, p. 41.

social. « La répression s'adapte à une société peu organisée quoique très solidaire. L'utilisation de méthodes qui, finalement, diffèrent peu des tortures coloniales (bâton, *djak* : chevilles et poignets attachés ensemble) atteste l'intégration de l'héritage historique dans l'Haïti d'aujourd'hui, encore empêchée de devenir une nation libre. »⁸⁴⁶

La rationalisation de cette violence implique également la création des structures nouvelles, telles le FRAPH, mais également le renouvellement des structures défraîchies, comme celles des chefs de section. Représentants de l'armée, ils sont les subordonnés de l'autorité militaire qu'ils représentent comme étant les « clefs de voûte du quadrillage répressif des campagnes ». Ils cumulent diverses fonctions : officier d'état civil, juge de paix, collecteur des recettes, notable du gouvernement. La fonction de chef de section a été dissoute par le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide, alors que la Constitution de 1987 prévoit son remplacement par une autre structure administrative appelée « Conseil d'administration des sections communales » (CASEC). « Le retour en force et généralisé du système des chefs de section signifie le retour en force de la tyrannie, de la barbarie, de l'arbitraire institutionnalisé et quotidien. Il signifie aussi le retour au musellement de la population paysanne et de l'Eglise qui, par ce vaste réseau répressif, sont constamment espionnées, surveillées, menacées, infiltrées... Il signifie surtout la ruine économique de la population paysanne, par le coût économique très élevé de la répression, le paysan devant verser de très fortes sommes pour ne pas être arrêté ou battu, ou pour être moins battu, pour « acheter son derrière », pour ne pas être transféré à la caserne de la commune où il sait qu'il sera de nouveau battu, pour réussir à être libéré, pour consulter un docteur après sa sortie s'il a reçu des coups, pour tenter d'acheter des médicaments nécessaires etc. »⁸⁴⁷ Ainsi, la multiplication des atrocités dont les militaires sont les auteurs constituent l'une des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. La violence se déploie de façon constante sous le règne des militaires, et pour s'assurer de son efficacité, elle fait appel à une organisation structurée.

• La création des structures complémentaires de violence

Le Front Populaire pour l'Avancement et le Progrès en Haïti s'est vu confier le rôle d'organiser la répression. La formation du FRAPH apparaît moins comme un appui à la politique menée par les autorités militaires à bout de souffle qu'un outil répressif destiné à paralyser le mouvement contestataire engagé par l'opposition. Le FRAPH n'est ni une

⁸⁴⁶ DANROC Gilles, ROUSSIERE Daniel, *Idem.*, p 44.

⁸⁴⁷ DELILLE Jean, Armée et police rurale. In DELINCE Kern, *Quelle armée pour Haïti*, Paris : Karthala, 1994.

formation politique classique qui intériorise les règles de la compétition politique ni un groupement politique dont la principale ambition est la conquête du pouvoir par les élections. Dans le contexte qui préside à sa formation, le primat est accordé au renforcement de la violence, à la généralisation d'un sentiment de peur à tous les paliers de la société haïtienne.

Le Front regroupe, chapeaute les unités paramilitaires des escadrons de la mort. Il est caractérisé par son attachement aux duvaliéristes et à l'exercice aveugle de la répression. Il tente ainsi de se réinsérer dans le jeu politique, après le bannissement opéré par la constitution de 1987.

Le registre organisationnel qu'il convient d'appliquer au FRAPH est celui du schéma rationnel-pyramidal. D'abord, la contribution technique des officiers contribue à faire du front l'organisation la plus efficace en matière de répression. En effet, l'armée et le FRAPH entretiennent des relations de complicité : le colonel Michel François, le major Philippe Biamby, sont des membres influents du FRAPH et le gouvernement civil en est membre. Ensuite, le FRAPH absorbe l'ensemble du personnel administratif des services déconcentrés de l'État. Enfin, il dispose d'une structure pyramidale. Le fait de disséminer ses membres à travers le territoire établit un schéma de relation verticale, animant de proche en proche les circuits répressifs. Ce mode d'organisation étatique étonne par son efficacité, et doit être saisi à travers ses implications méthodologiques et une évaluation de son action.

La méthode répressive du FRAPH prolonge, renouvelle l'autoritarisme duvaliérien, s'impose comme une véritable machine à broyer des partisans éventuels du président Aristide. Il revisite les techniques répressives qui ont singularisé la répression sous Duvalier : viols, exécutions sommaires souvent accompagnées de mutilations, détentions arbitraires, perquisitions sans mandat concernant les membres d'organisations populaires et leurs proches. Par exemple, le rapport du Secrétaire général de l'ONU précise que 117 cas d'exécutions extra-judiciaires et de morts suspectes ont été enregistrés depuis le début du mois de février. Les diverses résolutions de l'ONU, les rapports *d'Amnesty International*, *d'America's Watch* et NCHR, le *Lawyers Committee for Human Rights* donnent un large écho à cette méthode.⁸⁴⁸ L'efficacité de ces moyens est d'ordre structural. La répression s'appuie sur une structure duale : d'un côté, il y a les casernes où l'on emprisonne et torture ; de ces mêmes casernes partent des contingents de soldats et des groupes de civils armés,

⁸⁴⁸ Rapport du Secrétaire général de l'ONU A/48/931 29 Avril 1994, p.4, paragraphes 3 et 4. Résolution 917 (1994) du 6 Mai 1994 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Amnesty International Rapport publié en Août 1992. Lawyers Committee for human Rights en Septembre 1992. America's Watch et NCHR, Août 1992.

membres du Front. De l'autre, ces derniers ont à leur disposition des centres de détention clandestins. On retrouve le mode d'organisation armée/milice qui existait sous Duvalier.

• Le bilan de l'action conduite par le FRAPH

L'évaluation de l'action conduite par le FRAPH montre que, sur le plan institutionnel, une nouvelle forme de pouvoir, une nouvelle structure d'organisation jamais apparue dans l'histoire haïtienne contemporaine émerge : le doublet armée/milice, armée/groupe paramilitaire. Cette dualité fondamentalement antinomique doit être regardée comme une nouvelle donne dans le champ d'étude des rapports de l'armée haïtienne avec la milice. En effet, la pérennité du régime reposait sur le soutien actif de la milice (les tontons macoutes) « instrument de contrôle et de répression dirigé avant tout contre l'Armée ». ⁸⁴⁹ Garde prétorienne du régime politique, placée sous la dépendance de la milice, l'armée connaît un affaiblissement. L'amalgame s'est estompé en 1986 à la chute de Duvalier, coïncidant ainsi avec la dissolution de la milice. Qu'est ce qui explique cette alliance en 1993 ? Elle est due au fait que l'armée « qui a besoin de la participation des civils...se sent suffisamment forte pour contrôler cette alliance. » En conséquence, l'armée « devient une institution atteinte dans ses fondements essentiels », « une bande de malfaiteurs armés... ». ⁸⁵⁰

La place du FRAPH a été déterminante sur l'échiquier politique. Elle a contribué à renforcer le refus de l'armée de se soumettre aux accords qui prévoient le retour de Jean-Bertrand Aristide. La relation entre le Front et l'armée dépasse la simple collaboration entre deux entités à l'origine différente. Elle signifie une vaste opération destinée à prouver à la communauté internationale la volonté de passer outre l'idée de normaliser la vie politique par le retour de la légalité, une organisation puissante tirant sa force d'un appui étranger. Cette relation ne suffit pas à expliquer la pérennité du régime militaro-civil. D'autres paramètres viennent s'y ajouter : le soutien des forces politiques traditionnelles à l'armée, les ambiguïtés de la politique américaine. En voici un exemple :

« Tout de suite après notre arrivée dans une zone d'opération, nous nous réunissons avec le personnel des FADH (Forces Armées d'Haïti) et arrangions une rencontre avec les principaux

⁸⁴⁹ Voir DELINCE Kern, *Quelle armée pour Haïti, Idem*, p. 52. NERESTANT Mical, *Religions et politique en Haïti*, Paris, Karthala, 1994, p.184. Le tonton-macoute est un corps indépendant de la hiérarchie militaire, placé sous l'autorité directe du Chef de l'État. La milice de Duvalier a pour mission de soutenir le régime dictatorial en démantelant toute opposition mais en court-circuitant l'armée. C'est pour renforcer cette fonction de consolidation du pouvoir présidentiel que le dictateur Jean-Claude Duvalier s'est auto-désigné le 29 Juillet 1984, chef suprême de la milice.

⁸⁵⁰ ALAUX Jean Pierre et DELILLE Jean, In DELINCE kern, *Quelle armée pour Haïti, Ibid*, p.19.

représentants des FADH, des attachés et FRAPH. La première chose que nous avons faite a été d'identifier les anticommunistes les plus actifs parmi les attachés et les membres du FRAPH et leur demander de prendre de longues vacances et d'aller voir les parents de l'autre côté de l'île.

«Nous avons mené une offensive clandestine contre le *lavalas* (détails omis intentionnellement) pour que dans nos zones d'opérations le leadership *lavalas* soit au moins forcé à disparaître de la circulation. Finalement, nous avons établi un passage clandestin afin d'aider les FADH, les ex-attachés et ex-membres du FADH menacés d'arrestation par les communistes à atteindre la République Dominicaine et y trouver une relative sécurité. »⁸⁵¹

On ne saurait comprendre la puissance du FRAPH sans identifier la complicité dont elle a pu jouir auprès de certains organismes américains. Elle s'exprime par la volonté de Washington d'empêcher toute initiative de M. Aristide consistant à lever le voile sur les relations qui existaient entre le FRAPPH, le Pentagone et la *Defense Intelligence Agency* (DIA). L'obstacle mis en place jette le trouble sur le soutien qu'apporte le FRAPH tant à l'organisation du système répressif en Haïti qu'au maintien de la main mise américaine sur la politique en Haïti.

Le rôle du FRAPH qui a installé la violence à son niveau paroxystique ne saurait être banalisé si on veut comprendre la nature du conflit en Haïti. L'importance que nous avons accordée à sa fabrication montre comment les élites politiques instrumentalisent la terreur. Elle est utilisée à l'encontre des hommes politiques qui s'opposent à la domination de l'armée. Les groupes violents ont entrepris un travail de sape systématique de l'Accord signé entre le Parlement et le président Aristide. L'exemple le plus convaincant : Le Secrétaire général du Parti Unifié des Communistes haïtiens était le premier ministre pressenti. Le local du Parti a été investi par un commando. Cette attaque a fait un mort. Les assaillants armés de fusils d'assaut et de mitraillettes ont exécuté de sang-froid le garde du corps de René Théodore ; ils s'en sont violemment pris à la dizaine d'autres responsables politiques présents, tous frappés à coups de pied et menacés de faire « éclater la cervelle » par les membres du commando et repartis sans être inquiétés. » Les militaires appartenant à la base, dans un communiqué publié le 26 janvier 2004 déclarent « nous brandissons nos armes plutôt que d'être la proie des flammes des hordes de *lavalassiens*. »⁸⁵² Le recours à la violence, essence du régime

⁸⁵¹ The Register, The official publication of the special force underground, vol I, winter 1995, number 3°. La traduction a été faite par Haiti En Marche, Vol IX n° 42, 29 novembre 1995, pp. 7-14.

⁸⁵² Le Monde, 22 janvier 1992.

militaire, son marqueur identitaire, lui permet de s'assurer la maîtrise du pouvoir, parce que celui-ci étant illégitime, vulnérable et fragile.

• Le renversement de Jean-Bertrand Aristide

L'élection de Jean-Bertrand Aristide, le 16 décembre 1990, a l'effet d'une bombe auprès de l'armée ; elle porte l'espérance révolutionnaire que voulait incarner un jeune prêtre issu d'un milieu où le déterminisme sociologique ouvre la porte à d'autres professions que celles de président de la République. Jamais la passion révolutionnaire n'a été si ambiguë qu'à l'époque où les jeunes, ivres des discours de Fidel Castro, de Che Guevara, pensaient faire de l'élection du curé de Saint Jean Bosco une aventure intellectuelle, culturelle et politique. Elle est investie comme une occasion de revanche sur les forces qui ont bloqué le changement. Certains analystes ont montré « combien est difficile le projet d'Aristide ». « On comprend même que ce projet sort un peu de la logique. »⁸⁵³

Jean Bertrand Aristide est élu avec 67% des suffrages exprimés. Il bénéficie d'un contexte favorable : l'affaiblissement des secteurs militaro-duvaliéristes, la constance et l'affirmation des forces démocratiques populaires, une capacité de mobilisation électorale d'une puissance insoupçonnée, la densité des micro-organisations dans les campagnes, la dynamique du mouvement paysan principalement représentée par le Mouvement Paysan de Papaye (M.P.P), la base de l'église catholique et protestante, les réseaux de formation et d'animation, les cadres socio-professionnels, les jeunes, les entrepreneurs et la diaspora, un leadership fondé sur l'anti-macoutisme.⁸⁵⁴ Ces indications soulignent l'affirmation d'un monde nouveau, qui rompt avec celui d'hier, tissé d'autoritarisme. Pourtant, celui-ci n'a pas complètement disparu au point qu'il aveugle, masque la rupture, empêche d'examiner la réalité des rapports de force sur le terrain, de séparer les citoyens qui croient aux vertus des droits de l'homme de ceux qui ne jurent que par le maintien du statu quo. De cette incertitude qui marque l'histoire politique haïtienne, la hiérarchie militaire qui renverse le président Aristide ne sait pas qu'elle engage le commencement d'une crise durable, qu'elle engage le pays sur des dures années de régression économique et d'instabilité, qu'elle lance un avertissement à la communauté internationale.

⁸⁵³ PIERRE-CHARLES Gérard, Fondements sociologiques de la victoire électorale de Jean-Bertrand Aristide, p.213, In (dir) BARTHELEMY G, GIRAULT C. La République haïtienne : état des lieux, *op.cit.*, 1992, 485 p.

⁸⁵⁴ PIERRE-CHARLES Gérard, *Idem*, p. 225.

3. Implications des acteurs internationaux

Les études consacrées aux causes du renversement de Jean-Bertrand Aristide le 29 Septembre 1991, ne sont pas contradictoires. Certaines sont d'ordre structurel, historique : le poids de l'armée dans le jeu politique, sa nature intouchable, les tendances autocratiques du président de la république, la volonté d'un président de la République d'outrepasser le champ de ses attributions constitutionnelles. D'autres relèvent de la gouvernance de Jean-Bertrand Aristide : la révocation cavalière de certains membres du haut État-major de l'armée le jour de son investiture, les déviations autoritaires, les difficultés d'adaptation d'un chef charismatique au régime démocratique impliquant l'autonomie et le respect des institutions, un penchant obsessionnel vers le conflit, la banalisation de toute approche moderne de l'organisation administrative et politique, l'exercice d'un pouvoir qui fait « le mélange de messianisme et d'anarcho-populisme », relations empreintes d'arbitraires, le mépris des attributions des pouvoirs législatifs et judiciaire, « au moyen de déclarations menaçantes où la violence verbale et métaphorique se transformait en méthode de gouvernement et en stratégie d'approche du pouvoir. »⁸⁵⁵

Le renversement de Jean-Bertrand Aristide ne semble pas être surprenant. D'abord, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1991, Roger Lafontant, ancien ministre sous Jean-Claude Duvalier, revenu de son exil, a fomenté un coup d'État qui a échoué. Les réactions populaires y ont contribué. Elles espèrent faire échec au coup d'État du 29 septembre, avec la même efficacité. Mais cette fois, elles ont été prises de court par l'armée qui a rendu stériles les diverses actions entreprises. Mais cet événement témoigne de la difficulté d'Haïti à sortir de cette crise sans l'appui international.

• La faiblesse des formes de médiation politique locales

Les élites locales engagent depuis 1986, une lutte acharnée et revendiquent l'affirmation exclusive de l'exercice du pouvoir. L'accès au pouvoir est défini par des règles formelles, en démocratie. Or, les prétendants ne s'y conforment pas. Ce qui entraîne des conflits qui ne peuvent être traités que par l'intervention des instances de médiation régionales ou internationales, en proposant des solutions pacificatrices du champ politique.

⁸⁵⁵ MOISE Claude, OLIVIER C, *Repenser Haïti. Grandeur et misère d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992, p. 165. Voir ETIENNE Sauveur Pierre, *Elites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti.op.cit.*, p. 365. Voir également JEAN-FRANCOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique politique haïtien de l'indépendance à nos jours. op.cit.*

L'implication internationale dans le conflit traduit une cohérence, elle s'engage à faire échec au coup d'État du 26 septembre. En effet, conçue dans le cadre d'une solution apaisée en faveur d'une sortie électorale à la crise haïtienne, l'intervention de la communauté internationale a consisté, sur demande des autorités haïtiennes, en l'envoi des experts onusiens qui ont apporté leur assistance technique à la réalisation des élections. Désormais, la problématique de la paix se pose dans un contexte marqué par les efforts de l'ONU visant à anticiper les risques d'implosion interétatique dus aux guerres, aux affrontements entre groupes. Il est logique que les interférences de l'armée dans le jeu politique interpellent les acteurs internationaux. Les implications des acteurs internationaux s'inscrivent-elles dans une continuité ? Les acteurs internationaux disposent-ils des moyens de nature à freiner la fragmentation de la société ?

Ce qui est frappant c'est le faible impact qu'a eu au départ le coup d'État sur la scène internationale. Celle-ci s'oriente vers la banalisation du coup d'État, tout en condamnant cette interruption brutale du processus démocratique. La majorité des États semble se dessaisir de la question, privilégiant la puissance hégémonique des États-Unis. Divers moments ont ponctué les réactions de la communauté internationale : le premier s'identifie au creux de la vague, il est caractérisé par un flux constant, mais désordonné de réactions diverses issues des États. Le second est la régionalisation de la question haïtienne. Les États qui se trouvent placés en dehors de la sphère américaine inscrivent le traitement de la crise dans la perspective purement étroite. C'est la saisine de l'organisation des États Américains. Le troisième moment est l'internationalisation de la question haïtienne. Nous allons tenter de comprendre pourquoi ces différentes péripéties participent de la fragilité de l'État.

• La riposte de l'OEA

La riposte à l'armée haïtienne a été immédiate, énergique. Le jour du coup d'État alors que les informations de plus en plus alarmantes circulent autour de la disparition de Jean-Bertrand Aristide, le Conseil permanent de l'OEA condamne le coup d'État et ses acteurs. Réunis le 2 octobre, les ministres des relations extérieures de l'OEA procèdent à l'audition du Président Aristide et adoptent une résolution par laquelle ils exigent son rétablissement immédiat.⁸⁵⁶ Quelles sont les raisons qui expliquent la riposte active de la communauté régionale, dépassant souvent le verbiage diplomatique de certains États, incapables de s'échapper des

⁸⁵⁶ COICAUD Jean-Marc, «La communauté internationale et la reprise du processus démocratique », *Le Trimestre du monde*, 1^{er} Trimestre 1995, pp.135-139.

palinodies, de déterminer le profil lisible d'une diplomatie à l'endroit des officiers ? Deux raisons conduisent l'Organisation des États Américains à agir dans la crise haïtienne. D'abord, la première est défensive : le préambule de la Charte, tel qu'il a été amendé à Carthagène le 5 décembre 1985, déclare que « la démocratie représentative constitue une condition indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région ». ⁸⁵⁷ Ainsi, la défense des régimes démocratiques apparaît comme un impératif incontournable, une ardente obligation pour le triomphe des valeurs démocratiques dans la région sur la tradition autoritaire. La deuxième raison de la spontanéité de l'OEA réside dans l'origine de la demande : elle a été faite par les autorités légitimes. L'argument qu'elles mettent en avant est la logique de la continuité. Le succès des élections libres, honnêtes du 16 décembre 1990 est indissociable de la contribution de l'organisation des États Américains. La rupture du processus démocratique marquée par le coup d'État pourrait transformer ce succès en échec si l'organisation régionale n'inscrit pas son action dans un cadre qui tendrait à maintenir le caractère profondément utile des sanctions antérieures. C'est cet appel de continuité qui renforce l'implication de la communauté internationale. Grâce à l'OEA, nous avons remporté une victoire : celle de la démocratie au moyen d'élections libres, honnêtes et démocratiques que ce jour-là, pour la première fois, nous avons su réaliser ... et c'est grâce à vous que nous pourrions définitivement finir avec les structures et la tradition de dictature militaire en Haïti. » ⁸⁵⁸ Une solidarité organisée, planifiée souligne la volonté des acteurs de condamner « le recours à la violence et à la coercition militaire ainsi que la décision de remplacer illégalement le président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide », et « d'exhorter les États membres à geler immédiatement les avoirs de l'État haïtien et à mettre immédiatement en application un embargo commercial à l'encontre d'Haïti, sauf dans les cas exceptionnels d'aide humanitaire. » ⁸⁵⁹

L'implication de l'OEA prend des formes diverses : quelques jours seulement après le coup d'État, l'OEA a lancé auprès des autorités de Port-au-Prince une délégation en vue d'initier

⁸⁵⁷ DAUDET Yves, « L'ONU et l'OEA en Haïti et le droit international ». In : *Annuaire Français de Droit International*, 1992, pp. 95-111.

⁸⁵⁸ Cette intervention de Jean-Bertrand Aristide est faite le 2 Octobre 1991, à l'OEA, Haiti Progrès, 9 au 15 Octobre 1991.

⁸⁵⁹ Document intitulé « Appui à la démocratie en Haïti la réunion ad hoc des ministres des relations extérieures, Organisation des États Américains. Réunion ad hoc des ministres des relations extérieures, 2 Octobre 1991, OEA/ser. F/V. 1 /MRE/RES. 2/91, 8 Octobre 1991.

un processus de négociation, qui sera brutalement interrompu par l'irruption de militaires obligeant la délégation à quitter le pays.⁸⁶⁰

L'OEA multiplie des rencontres avec les parlementaires et ouvre les négociations à Carthagène du 22 au 24 novembre 1991. La délégation parlementaire réclame la levée de l'embargo, alors qu'Aristide exige de son côté la mise en place d'un nouveau gouvernement légitime et le départ du général Raoul Cédras.

Ces efforts de valorisation des instances de médiation locales aboutissent à la signature du « protocole de Washington » des 23 et 25 février 1992. Le premier volet jette les bases pour une société pacifique. Il proclame, en effet, une amnistie générale pour les prisonniers de droit commun, la fin à l'embargo et propose d'autres types de mesures. Tandis que le second protocole, signé entre le premier ministre pressenti et le président de la république, organise le détail des conditions de retour à l'ordre constitutionnel, et établit des relations entre le Chef de l'État en exil et son premier ministre.

Cet accord est appuyé par le gouvernement américain qui lui apporte un soutien total, tout en mettant en garde l'armée haïtienne afin « de ne pas faire obstruction à cet accord ».⁸⁶¹ Les États-Unis décident de l'application d'un embargo commercial et, dans *l'Executive Order* du président Bush en date du 29 octobre, considèrent le coup d'État comme une menace contre leur sécurité, leur politique extérieure et leur économie. En outre, *l'Executive Order* envisage des mesures, à titre unilatéral, à l'encontre des États-Unis, ou d'Haïti, comme l'aide humanitaire, le gel des actifs du gouvernement haïtien aux États-Unis et la cessation des paiements en cours de la part des entreprises américaines au régime renégat⁸⁶². La communauté européenne et ses États membres appuient les efforts qui visent à conduire au règlement de la crise.⁸⁶³

Observe-t-on la même mobilisation du côté des autorités de Port-au-Prince? La tactique de la procrastination est le choix délibéré des parties favorables à l'armée : tout se passe comme si les accords signés par les parlementaires ne visent qu'à faire passer le temps, qu'à épuiser l'autre partie, à entamer la dynamique réactive de la communauté internationale. Deux mois après la signature de l'Accord de Washington, le parlement aidé du président provisoire

⁸⁶⁰ Près de 25 militaires faisaient irruption dans la salle de conférence où se trouvait la délégation de l'OEA, en pourparlers avec le Général Cédras. Des soldats criaient : « *Tuons Silva* » en citant le colonel Alix Silva.

⁸⁶¹ Le Monde, 26 février 1992, p.7.

⁸⁶² ETIENNE Sauveur Pierre, *Haïti, misère de la démocratie en Haïti*, Paris, L'harmattan-Cresfed, 1999, p. 207.

⁸⁶³ Déclaration des Douze sur Haïti, in *Politique étrangère de la France, textes et Documents*, La Documentation François Janvier, février.

Joseph Nerette multiplie des initiatives en vue de le rendre inapplicable : l'absence de quorum nécessaire à sa validation, la saisine de la Cour de Cassation. Celle-ci se prononce, par une décision du 27 mars 1992, sur son inconstitutionnalité au motif qu'elle constitue une violation des principes de séparation des pouvoirs⁸⁶⁴. Il s'agit d'une décision qui montre l'activisme politique des juges à la Cour de Cassation. L'armée, de son côté, voit ainsi sa fonction se renforcer. Ainsi, le statut du juge à la Cour de Cassation se trouve modifié : le juge doit sa nomination à l'officier supérieur, et celui-ci attend obéissance et soutien au régime. Mais cette dépendance constatée renvoie au renforcement du caractère répressif du régime. « La corruption qui règne au sein du système judiciaire et la complicité de ce dernier avec le pouvoir exécutif et l'armée font que la population ne peut pas demander réparation devant les tribunaux. »⁸⁶⁵

Aux termes de ces négociations qui montrent les difficultés pour la société haïtienne à construire la démocratie, la lutte pour le pouvoir que conduisent les élites haïtiennes, accélère le processus de dégradation de l'État. En effet, les autorités nationales en Haïti ont eu un rapport ambigu avec les sanctions. La proximité d'Haïti de la République dominicaine a été un facteur explicatif dans l'inefficacité de l'embargo. Ses effets sont ambivalents. D'un côté, les circuits de contrebande aboutissent à l'enrichissement des réseaux proches des acteurs du coup d'État, alimentaient des passe-droits, des circuits de détournements, de corruption qui impliquaient les entreprises importatrices de voitures, les ambassades étrangères, notamment les États-Unis. Principal pays ayant décrété cet embargo, les États-Unis ont poursuivi des échanges commerciaux avec Haïti, tandis que la précarité des conditions de survie des couches les plus faibles, la misère des citoyens font apparaître l'embargo sous les traits « d'un sacrifice nécessaire sur la voie de la libération » imposé au peuple haïtien.⁸⁶⁶ Enfin, l'efficacité de l'embargo suppose la capacité de développer une action sur le territoire national, tâche difficile en présence d'un État fractionné où les gouvernants de l'extérieur n'exercent pas la même emprise sur la population. On comprend alors que l'embargo ne saurait obéir à un mécanisme d'application uniforme ; il a vocation à être adaptable, souple selon les situations. Pour avoir été associé à la recherche d'un mode efficace de résolution du

⁸⁶⁴ La Cour déclare que la signature du « protocole d'accord » par le président Aristide et les présidents des deux Chambres est « une violation du principe de la séparation des pouvoirs prévu aux articles 60-60-1 et 60-2 de la Constitution ». JEAN-FRANCOIS H., *op.cit.*, p. 320. Ainsi, le statut du juge à la Cour de Cassation se trouve modifié : le juge doit sa nomination à l'officier supérieur, et celui-ci attend obéissance et soutien au régime. Mais cette dépendance constatée renvoie au renforcement du caractère répressif du régime. « La corruption qui règne au sein du système judiciaire et la complicité de ce dernier avec le pouvoir exécutif et l'armée font que la population ne peut pas demander réparation devant les tribunaux. ».

⁸⁶⁵ Voir Rapport Amnesty International, Août 1992.

⁸⁶⁶ CORTEN André, *op. cit.*

conflit inter-haïtien, l'embargo a créé des espérances déçues qui ne démontrent que l'incapacité de l'OEA en perte d'autorité, de puissance, de crédibilité dans la région.

Faute de parvenir à la déstabilisation des autorités militaires, les négociations engagées par l'OEA les ont rendues fréquentables, ont fait d'elles des partenaires incontournables tout le long du processus de négociations. L'interposition de l'OEA révèle les limites qui sont propres à sa nature. Celles-ci sont dues notamment à ses compétences d'attribution qui l'enferment dans un cadre géographique. Enfin, l'échec des négociations conduites par l'OEA s'explique par les ambiguïtés de la diplomatie américaine. La diplomatie américaine, attachée à neutraliser les efforts de Dante Caputo, soutient le plan de sortie de crise que celui-ci propose, néanmoins, elle craint toute initiative diplomatique qui tendrait à l'isoler, ou à remettre en question sa domination hégémonique héritée de la doctrine de Monroe qui proclame « l'Amérique aux américains ». Le bilan des nations Unies sera-t-il différent ?

• Implications des nations Unies

L'échec des négociations conduites par l'OEA gagne à être compris à la lecture du processus de radicalisation des acteurs locaux. A mesure que la mobilisation politique enregistre des résultats positifs, quand on se place du côté des acteurs, les réactions des groupes adverses s'inscrivent dans des jeux politiques d'alliances. Le processus de radicalisation des situations vise à montrer l'inefficacité des calculs des autorités légitimes ou illégitimes et installer la communauté internationale au plus près de l'action politique. Celle-ci se déroule non pas selon des stratégies clairement définies mais au coup par coup, des ajustements et des choix imposés par les contingences du moment. A la lumière de ces considérations, nous allons examiner brièvement la contribution onusienne à la résolution de la crise, qui a pour origine le renversement de Jean-Bertrand Aristide.

À la radicalisation des groupes politiques locaux s'oppose l'engagement de l'ONU. Mais cette mobilisation a été tardive. Au départ, le silence de l'ONU a ponctué le coup d'Etat, malgré l'activisme prôné par le secrétaire général, qui rappelle que « ce sont précisément à des situations conflictuelles qui se dévoilent au sein même des nations, et pour lesquelles, par conséquent l'organisation mondiale doit là encore faire preuve de ses capacités d'intervention. » Elle s'est limitée à la résolution du 8 Octobre 1991, mais celle-ci est considérée comme le service minimum.⁸⁶⁷ Pourquoi l'ONU était-elle tentée par cette conduite de banalisation face au différend haïtien ? Au Conseil de Sécurité, au lendemain du coup

⁸⁶⁷ Rapport su Secrétaire général du 1/10/1991.

d'État, l'intervention du président Aristide « n'a permis qu'une discussion ne débouchant sur aucune résolution ». ⁸⁶⁸ Il aura fallu attendre juin 1993 pour assister à l'intervention compensatrice de l'ONU, venant au secours de l'OEA, dans un contexte où la détermination de la communauté internationale est inefficace, manque de lisibilité, face à la surenchère des autorités de Port-au-Prince, comme le souligne le président François Mitterrand : « les Haïtiens vivent sous l'injustice... La République a été victime d'un coup d'État, et que le président légitime doit vivre hors de son pays... Cela a mérité des réactions ou devrait mériter plus encore des réactions de la société internationale. Des tentatives sont faites. Aboutiront-elles ? Je souhaite que sur la manière de faire, on a besoin de faire des progrès. Les pays démocratiques sont d'accord sur le constat que je viens de faire, mais pas forcément sur la façon de juguler cette situation anormale de son pays vivant sous les effets d'un coup d'État. » ⁸⁶⁹ La coopération entre l'ONU et l'OEA parviendra-t-elle à dépasser la sécheresse de l'action internationale ? En tout cas, on perçoit l'affirmation d'une nouvelle appréhension du différend par les autorités légitimes, qui multiplient les initiatives en vue d'aboutir à l'élaboration d'une action efficace contre les autorités militaires. La plus éclatante est la rencontre à Miami en juin 1992 d'un groupe de personnalités haïtiennes qui font appel au déploiement de la mission conjointe de la Commission Interaméricaine sur les droits de l'homme et de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme et à la nomination par le secrétaire général des Nations Unies d'un responsable chargé du dossier des réfugiés.

Après avoir cerné les difficultés auxquelles fait face la communauté internationale, il nous paraît utile de comprendre les actions de celle-ci en vue d'inciter les élites locales à adhérer à un pacte fondé sur le respect des règles et de la légitimité. L'ONU rejette la logique de stigmatisation qui a toujours été pratiquée par Jean-Bertrand Aristide envers les autorités militaires, elle confie à un nouvel émissaire Dante Caputo la mission de relancer les négociations avec l'armée, par une première visite à Port-au-Prince, les 16 et 17 janvier 1993. Dans une lettre approuvée par l'ONU et l'OEA, il est prévu l'envoi en Haïti, d'une mission de 400 observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme. La réception de cette proposition crée une impression de la lassitude de l'armée à sortir de l'impasse. ⁸⁷⁰ Mais, la radicalisation politique s'emballe, porte sur les répertoires d'action qui

⁸⁶⁸ Voir DAUDET Yves (dir), *La crise d'Haïti (1991-1996)*, op. cit.

⁸⁶⁹ Conférence de presse du Président François Mitterrand à l'issue du Sommet de G 7 – Munich, 8 Juillet 1992, in : *Politique étrangère de la France : textes et documents juillet-août 1992*. La Documentation française, p.22

⁸⁷⁰ Le commandant en Chef des forces armées haïtiennes, le général Raoul Cédras, dans une lettre à M. Caputo en date du 16 janvier 1993, confirme la place incontournable de l'armée dans les négociations : « Nous apprécions vos efforts et appuyons cette initiative. Nous espérons dans le respect mutuel, continuer à travailler

ont été utilisés à plusieurs reprises dans l'histoire haïtienne, notamment dans des situations de confrontation entre l'Occident et Haïti. L'armée exhibe la radicalité pour démontrer son attachement à la souveraineté et utilise le discours nationaliste. Le répertoire nationaliste s'est vite transformé en argument d'enfermement : il favorise le déploiement de la thématique de la souveraineté comme valeur-refuge permettant de fuir les contraintes de l'ordre international. La même irritation a été observée du côté du premier ministre Marc Bazin qui considère cette mission comme une mise sous tutelle d'Haïti, une atteinte à la souveraineté nationale, à l'indépendance du pays.⁸⁷¹ L'hostilité des autorités civiles et militaires à la Mission des Nations Unies est motivée par les conséquences profondes qu'elle exerce sur le pouvoir militaire. En effet, si la capacité d'influence de l'ONU apparaît comme une tentative de limiter la nature autoritaire du régime en établissant des mécanismes de contrôle sur sa marge de manœuvre, elles s'expliquent par le caractère violent de la conjoncture, la montée du nationalisme et d'un sentiment anti-étranger. Les usages de l'étiquette « *blan yo* » « *les occidentaux* », dans un contexte d'interdépendance et d'interaction, sont utilisés comme étant des représentations instrumentales, et renforcent la dynamique radicale. Cette stigmatisation vise à discréditer la mission, à contester sa légitimité et fait intervenir la notion frontale de race dans la résolution de la crise. Une telle démarche procède d'une construction du rejet d'un modèle ou d'une idéologie.

Cette interdépendance participe à la construction d'une coopération qui reste fragile. La Mission prévoit pour les autorités haïtiennes de s'engager à apporter toute l'assistance voulue et lui fournir toutes les facilités dont elle aura besoin...veiller à la sécurité des personnes qui auront fourni des renseignements ...ne pas entraver la mission dans l'accomplissement de ses tâches...prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des membres de la mission et assurer leur protection. » La présence de la Mission est importante sur le terrain : trente bureaux et deux cent quatre-vingt observateurs en Haïti⁸⁷², ce contrôle s'accompagne de

avec vous, et à travers un processus de dialogue avec tous les secteurs de du pays pour le succès de cette démarche. » Le Monde 19 Janvier 1993, p. 6.

⁸⁷¹ Le champ de compétences de la mission est large, il est prévu de : recevoir des communications relatives aux violations des droits de l'homme de toute personne, groupe de personnes ou organismes existant en Haïti ; se rendre librement en tout lieu ou dans tout établissement sans être accompagné et sans donner de préavis ; siéger librement en tout point du territoire national ; s'entretenir librement et confidentiellement avec toute personne ou groupe ; recueillir par les moyens jugés appropriés les renseignements pertinents ; présenter des recommandations et vérifier s'il y est donné suite ; lancer des campagnes éducatives sur les droits de l'homme ; aider l'organe judiciaire à garantir les droits de l'homme et le respect des procédures.

⁸⁷² La mission crée diverses structures administratives : le bureau de l'éducation pour les droits de l'homme, le bureau chargé des relations avec les organismes non-gouvernementaux, l'unité pénitentiaire comprenant un avocat, un sociologue, un médecin, un administrateur, l'unité sociale d'enquête chargée de traiter les cas particulièrement complexes de violation des droits de l'homme, le bureau juridique chargé de contribuer à la formation juridique du personnel sur le terrain. Et les moyens de travail dont dispose la MICIVIH sont

certain bouleversements révélant comment le processus de radicalisation se réconcilie avec l'horreur. L'entrée dans la violence se déroule pas à pas, graduellement, elle franchit un palier émotionnel en automne 1993 : l'horreur se reflétait à travers des victimes telles que des paysans, des militants associatifs ; désormais, elle est associée à des assassinats ciblés : l'assassinat de Antoine Izméry et le Ministre Guy Malary.⁸⁷³ Dans le cadre de l'Accord de Governor's Island, le premier ministre procédait à l'installation du maire Evans Paul. Cette cérémonie a été perturbée par des civils armés « dûment identifiés proférant « des menaces de mort à l'encontre du Premier Ministre et du maire... Celui-ci est accueilli avec une pluie de balles... Tout le monde voyait ceux qui tiraient... ».⁸⁷⁴

La violence est très intense dans la capitale où des cadavres jonchent le sol. « Les assassins mutilent les corps de leurs victimes jetés dans des tas de détritiques sur la chaussée ». Un climat de terreur s'emparait des citoyens et entraîne une nouvelle histoire conflictuelle entre l'armée, la communauté internationale. L'armée montre que le processus de radicalisation a tendance à « s'auto-entretenir » et saisit la conversion rageuse à la violence pour clore définitivement tout espoir de pacification de la société haïtienne. Dans une lettre de condoléances, l'armée se réfugie dans le discours compassionnel, et renvoie la responsabilité sur les autres. On voit ainsi apparaître une sorte d'identité radicale propre non pas à l'état-major de l'armée, mais assignable à celle-ci dans son intégralité.⁸⁷⁵

nombreux : elle a écrit un manuel qui présente la structure de la mission, les termes de références et leur application sur le terrain, la méthode adoptée en vue de rendre compte des violations des droits de l'homme. Elle utilise les organes de presse qui accordent une large diffusion de son travail sur le terrain.

⁸⁷³ Antoine Izméry fut un chaud partisan de Jean-Bertrand Aristide. Le 11 septembre 1993, alors qu'il assistait à l'Église du Sacré Cœur, à une messe commémorative du massacre du 11 Septembre 1988, Antoine Izméry, commerçant, ami personnel du président Aristide, activiste politique opposé au coup d'État, est pourchassé à l'intérieur de l'église par un commando armé, à visage découvert, qui le traîne à l'extérieur pour l'exécuter d'une balle à la terre ? Il est environ dix heures du matin. Pour faire contrepoids... un officier retraité des Forces Armées, le colonel Fritz Jocelyn, est assassiné dans une station à Pétionville... Des témoins ont vu les assassins d'Izméry et la mission civile a publié un copieux rapport avec forces détails sur le cas. Il n'eut cependant aucune enquête de la police.

⁸⁷⁴ JEAN-FRANCOIS Héroul, *op. cit.*, p. 500.

⁸⁷⁵ « Une fois de plus la nation haïtienne est durement éprouvée par la perte d'un de ses fils, perte qui érode davantage la faune intellectuelle déjà si affectée. Il est impératif pour nous de continuer la lutte contre les menées abjectes de ces déviants qui sèment le deuil, la consternation et la discorde au profit d'intérêts inavoués. De toute façon, la démocratie dont nous rêvons tous, pour le bonheur de notre pays, vaincra ». MALVAL Robert, *op.cit.*, p. 307. « Face au fanatisme et à la folie meurtrière ambiants, il nous fallait veiller à notre sécurité. Frantz Voltaire et moi avions l'inquiétante intuition que le plus menacé de nous tous était le Ministre de la Justice, Guy Malary. Ce malaise ne nous quittait pas ce jeudi 7 octobre où le général Cédras lui avait lancé ce regard réfrigérant dans lequel avait brillé furtivement l'éclair de la haine. J'avais été excédé de constater combien cet homme tentait de faire ployer les mots, de les tordre et de les mettre au service de ses sophismes. Il nous cherchait des chicanes pour mieux se soustraire à ses propres engagements, mais le ministre de la justice avait démonté tout ce savant mécanisme, en contrant ses arguments spécieux. À sa science, Malary avait mêlé une ironie mordante qui fit passer dans les prunelles du général, généralement sans flamme, une étincelle de rage mal contenue. Ce fut ce scintillement que mon chef de cabinet et moi avions surpris et qui nous avait glacés. Depuis, j'avais demandé au ministre de se tenir sur ses gardes. Il expédiait de mon

Si l'action onusienne s'est exercée à l'origine sous la forme d'un appui à l'OEA, elle s'en est éloignée plus tard pour le traitement plus autonome de la question haïtienne. L'ONU a mobilisé tous les instruments en tenant compte des caractéristiques de l'ordre mondial. L'acteur politique haïtien (interne) et l'acteur international entretiennent des relations ; leurs actions s'éclairent d'un jour nouveau, ainsi, ils entrent dans une relation de reconnaissance. Cette mutation se fait sous la forme d'un rapprochement. Les formes qu'elle adopte ne sont pas linéaires, lisses ; elles sont souvent contradictoires, elles sont par ailleurs marquées par des ruptures.

L'ONU a produit diverses résolutions qui tendent à résoudre la crise haïtienne : les résolutions 841 du 16 juin 1993, 861 du 27 Août 1993, 873 du 13 Octobre 1993, 917 du 6 mai 1994, 940 du 31 juillet 1994. Cette production normative souligne l'importante contribution que l'ONU a apportée à la disparition du régime militaire haïtien. Elle se traduit par des échecs, des demi-succès, mais aussi des victoires éclatantes qui témoignent soit des lacunes de l'ONU, soit de la faible détermination des membres permanents du Conseil de Sécurité. En effet, « une crise au départ simple, absurde » a posé d'énormes difficultés à l'ONU. Le bilan qu'elle en tire est placé au cœur de ce rapport synchronique interne et externe, transnational et international.⁸⁷⁶ Ce ne sont plus des concepts séparés et distants, ils s'emboîtent désormais, s'enchevêtrent, s'interpénètrent. Le discours des autorités de Port-au-Prince, celui d'Aristide, les résolutions de l'ONU, les déclarations des chefs d'État du monde libre nous renvoient à l'analyse des interdépendances.

Les sanctions envisagées à l'encontre d'Haïti ont pu donner des résultats concluants : la signature de l'Accord de Governor's Island qui prévoit le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide ouvre la voie à la pacification, en installant le gouvernement de Robert Malval. Celui-ci a dû affronter, dans des conditions difficiles, le général Cédras qui souhaitait faire traîner la crise en longueur et torpiller l'accord du 3 juillet 1993. Le Conseil de sécurité trop pressé de tirer les leçons de cette installation, met fin, le 27 août 1993, à la suspension des sanctions. Mais l'Accord connaît un sort prévisible : le non-respect des engagements du général Cédras, ainsi, le président Aristide n'a pas pu retourner en Haïti. Le mouvement de radicalisation ponctué de violence conduit au renouvellement des sanctions commerciales par

domicile, tous les jours, les affaires relevant de ses attributions. Il vécut pratiquement chez moi les journées des 8, 11, 12 et 13 Octobre. Le soir du 13, il nous fit part, avant de nous quitter, de sa décision de passer le lendemain à son ministère pour régler quelques problèmes pendants... » MALVAL R., *op. cit.*, p. 30.

⁸⁷⁶ CORTEN André, « *Port-au-Prince, Washington, Santo Domingo : premières leçons d'un embargo*, *Àtudes internationales*, volume XXV, n° 4, Décembre 1994. Centre québécois des relations internationales, Université Laval, Québec, Canada, p.671-692.

l'ONU. Pour autant les conditions du retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide ne sont pas réunies malgré les efforts de l'ONU et de l'OEA.

4. Le coût de la neutralisation

La diplomatie patiente qui a abouti à l'Accord de Governor's Island est porteuse d'un projet déstabilisateur de l'establishment militaire et organisateur d'un ordre politique qui privilégie le règne du droit. Cependant, chaque fois qu'il apparaît nécessaire de construire une riposte active et intelligente aux militaires, la diplomatie onusienne s'essouffle. La date butoir fixée au 30 octobre 1993, date à laquelle le général Cédras devrait démissionner, n'est qu'un vain mot. Le départ des fonctionnaires onusiens est une exigence des autorités militaires. La marge de manœuvre de l'ONU se réduit, alors que se multiplient les divers manquements du régime aux résolutions de l'ONU, les violations systématiques des droits de l'homme. Au point que certains analystes banalisent la contribution onusienne : « le retrait des auteurs du coup d'État du 30 septembre 1991 et le rétablissement du président Aristide ne sont pas la conséquence immédiate de l'embargo. »⁸⁷⁷ C'est cette lacune que tente de combler la diplomatie américaine, de nature bilatérale, qui ouvre la voie à la neutralisation de la radicalisation.

Les autorités militaires engagent l'avenir avec plus ou moins de sérénité, dès la levée, dans des conditions hâtives, des sanctions. L'erreur de la résolution 861 du 27 août 1993 du Conseil de sécurité, qui prévoit la levée des « mesures coercitives »⁸⁷⁸ réside dans la simple nomination d'un Premier ministre qui se charge d'animer le projet de retour au pouvoir d'Aristide. La décision a été trop gracieuse envers les autorités de Port-au-Prince : elles ont eu le temps de sortir leurs fonds des banques américaines, ont mis en réserve des stocks de carburant.

Le Conseil de Sécurité a tenté, durant la crise, d'organiser les bases d'une solution à la crise en misant sur la bonne foi des militaires. Ils ont procrastiné durant deux ans, imaginé tous les obstacles à toute proposition issue de la communauté internationale. Ils ont vitupéré deux années durant sans retenue contre la « main mise » de celle-ci ; ils se sont dressés contre toute idée favorable au retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. Le propre du Général Cédras est d'avoir eu le talent de dissimuler son jeu, de ratifier tous accords à l'extérieur et d'en nier l'existence sitôt arrivé à Port-au-Prince. Mais, l'armée dans sa globalité ne tire pas une dynamique d'encouragement et d'émulation du coup d'État, elle est traversée par des

⁸⁷⁷ CORTEN André, *op. cit.*, p.67

⁸⁷⁸ Il était précisément institué par la résolution 841 dans son paragraphe 16, sa mise en place trouve son fondement dans les principes posés par l'Accord de Governor's Island du 14 juillet 1993, lequel prévoyait la levée « immédiate de toutes les sanctions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États Américains, suite à la nomination du premier ministre.

contradictions, et par des interactions entre les partisans du mouvement du 30 septembre 1991 et les opposants. Elle réagit par tâtonnements, ajustements, et renforce la radicalisation. Celle-ci s'est développée par sursauts, par crises, par mensonges et manipulation des représentations de la symbolique *duvaliérienne*.

Mais, l'incident du Navire Harlam Country révèle au grand jour les ambiguïtés de la diplomatie états-unienne vis-à-vis d'Haïti. Il s'agit d'un débarquement d'un contingent militaire de 200 hommes canadiens et nord-américains de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), le 11 Octobre 1993. Ce contingent devait compléter les troupes existantes et renforcer le projet du retour à l'ordre constitutionnel. Des individus armés du FRAPH, soutenus par l'armée, se déchainent, revisitent les répertoires discursifs du nationalisme dans une démarche de radicalisation, générant fanatisme, violence, ostracisme. La voiture du chargé d'affaires des États-Unis est attaquée. Dante Caputo qui devait accueillir les soldats onusiens est déçu par la nonchalance des militaires haïtiens. Le bateau a dû faire demi-tour, sur ordre du Pentagone, qui ne voulait pas risquer la vie de ses soldats. Mais cette action radicale du FRAPH montre les deux faces de la diplomatie nord-américaine. D'un côté, l'opposition au retour d'Aristide au pouvoir est incarnée par les parlementaires républicains, les secrétaires d'État James Baker, Richard Dick Cheney et le président Georges Bush : ils ont mobilisé l'opinion publique autour de la politique néfaste d'Aristide en Haïti.⁸⁷⁹ De l'autre, les démocrates qui ont une vision différente de la question haïtienne, depuis l'élection de M. Clinton à la Maison Blanche en novembre 1992.

Le président Clinton n'a pas hésité à faire de la crise en Haïti un enjeu de campagne électorale, contrairement à son prédécesseur. Mais en dépit de l'intérêt personnel porté par la nouvelle administration au problème haïtien, l'administration Clinton reste marquée par

⁸⁷⁹ Alors qu'il soutient le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide en envisageant des mesures coercitives contre les militaires, Georges Bush déclare, le 3 mai 1994, la démocratie en Haïti n'est pas liée au retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. JEAN-FRANCOIS H, *op.cit.*, p.545.

l'échec somalien et de ses insuffisances.⁸⁸⁰ La politique de l'administration Clinton vis-à-vis d'Haïti a été marquée de tergiversation et des zigzags.⁸⁸¹

À la fin de printemps de 1994, on assiste à un changement de la politique de M. Clinton, sous la pression conjuguée de deux événements, l'un est factuel, l'autre réactif. D'abord, l'entrée massive des réfugiés aux États-Unis : ceux-ci se voient refoulés, alors que les immigrants illégaux cubains sont acceptés.⁸⁸² Ensuite, la réaction vient du « black Caucus », groupe de pression constitué d'organisations non-gouvernementales. Il a exercé des pressions sur l'administration Clinton pour qu'elle adopte une position favorable non seulement à l'immigration illégale des Haïtiens (les réfugiés) mais encore au retour du président Jean-Bertrand Aristide.⁸⁸³ Le « Black Caucus » pousse son influence jusqu'à obtenir le remplacement de Lawrence Pezzullo par William Gray en vue « d'adopter une nouvelle vigueur à la diplomatie américaine ».⁸⁸⁴ Celui-ci incarne une ligne politique pragmatique et institutionnelle. Sur la crise haïtienne, il considère que le retour du président Aristide devait être obtenu par la négociation. Pour sa part, Anthony Lake, l'un des principaux conseillers du président Clinton, considérait en effet, que la détermination des solutions à la crise haïtienne engage la responsabilité morale des États-Unis de mettre fin à la dictature haïtienne et de remettre Haïti sur les rails de la démocratie. Ces points de vue

⁸⁸⁰ Sur tous les terrains, l'administration américaine éprouve des difficultés à s'échapper de palinodies. En Yougoslavie, lorsque M. Clinton était candidat, il fut favorable à l'idée de bombarder la Yougoslavie, à lever l'embargo sur les armes au profit des musulmans, la proposition est vite reniée, une fois devenu président. En Somalie, M. Clinton, après avoir vainement cherché le général Aidid, a ordonné le retrait des forces américaines. L'administration américaine conduit une diplomatie assez balbutiante. Ce qui fait dire à Louis Foy que « la politique étrangère de Clinton ressemble à un bateau ivre. Elle flotte, erre, se retourne, repart et revient au gré des vents et des flots. » FOY Louis, « business oblige » in *Revue Parlementaire et Politique*, n° 971, mai-juin 1994, pp. 69-71.

⁸⁸¹ Kenneth Maxwell l'a reconnu également dans une interview .MAXWELL Kenneth, *Le Trimestre du monde*, 1^{er} Trimestre 1995, pp.129-134.

⁸⁸² Il faut se placer évidemment dans le contexte caraïbéen d'une part ; de l'autre, il faut se reporter aux analyses faites précédemment sur la question des réfugiés.

⁸⁸³ Le « Black Caucus » et l'administration Clinton s'entretiennent des rapports d'échange, comme c'est d'ailleurs le cas quand on est en présence d'un groupe de pression et d'un gouvernement (ce que le professeur Jacques Chevallier appelle des « mécanismes d'interaction » (Science Administrative, PUF, 1994) : le soutien du Black Caucus « au sein de la Chambre des représentants était nécessaire à Bill Clinton pour faire passer ses projets de loi , notamment en ce qui concerne le vote du budget et l'Alena. L'exemple donné par la question haïtienne montre comment les groupes d'intérêt ont le pouvoir d'orienter en leur faveur les décisions politiques.

⁸⁸⁴ M. Lawrence Pezzullo, conseiller pour les questions haïtiennes au Département d'État a présenté sa démission le mardi 26 avril 1994. Selon le Washington Post, le secrétaire d'État Warren Christopher considère que son conseiller avait contribué à élaborer vis-à-vis d'Haïti une politique « qui n'avait pas été couronnée de plan américain qui prévoyait la nomination d'un Premier Ministre par le président Aristide, le départ du général Cédras et l'adoption par le Parlement haïtien d'une loi d'amnistie pour les principaux auteurs du coup d'État. (*Le Monde*, 28 avril 1994, p. 8). M. Pezzullo, rappelons-le, avait été ambassadeur au Nicaragua du temps de Somoza et il lui semblait qu'il existait des similitudes entre la crise nicaraguayenne et la crise haïtienne. (MAXWELL, Kenneth, dans une interview au *Le Trimestre du Monde*, *ibid.*) En nommant M. William Gray, M. Clinton le présente comme « un homme de vision et de courage, de dynamisme », Weekly compilation of Presidential Documents, Monday, May, 16, 1994, volume 30-number 19, p.1007-1069.

contradictoires ont été associés à la définition d'une politique vis-à-vis d'Haïti. Ces points de vue s'affrontent au sein même de l'administration, à côté desquels se profilent deux axes définis d'un côté, par le Pentagone, opposé à un engagement américain en Haïti, de l'autre par la CIA dont la coopération au maintien du régime alimentaire rendit celui-ci invulnérable aux solutions washingtoniennes.

Si l'ONU privilégie le compromis comme la solution à la crise, l'administration Clinton est acquise à l'idée que la seule manière de déloger les militaires est une intervention armée.

L'intervention militaire décidée par l'administration américaine apparaît comme l'unique solution imposée par les circonstances ; elle n'est pas un choix imposé par l'Exécutif américain. Ce dernier a tenté moult solutions dissuasives à l'endroit des militaires. Des mesures coercitives, l'imposition d'un embargo commercial, le déferlement des réfugiés, le refus de Jean-Bertrand Aristide de désigner un premier ministre en remplacement de M. Malval, la crainte de consolidation des militaires déterminent le président Clinton à mettre fin à cette crise interminable. « Nous n'avons aucun intérêt à persécuter qui que ce soit. Nous examinons toujours plusieurs options pour essayer de rétablir la démocratie en Haïti. »⁸⁸⁵

5. L'intervention des États-Unis

L'intervention des États-Unis répond à une dynamique de neutralisation des groupes radicaux. Elle s'appuie sur des médiations susceptibles de déboucher sur un consensus et s'oppose à l'intransigeance et à la violence des groupes politiques locaux impliqués dans la crise haïtienne. La méthode, les modalités d'action, l'articulation des institutions, la description des rapports de force font écho à des formes de pacification parées des vertus démocratiques et des croyances dans les institutions. La résolution de la crise haïtienne aux États-Unis induit des formes d'apprentissage, en matière institutionnelle et juridique dont peuvent s'inspirer les autorités haïtiennes.

Malgré certains changements notés au sein de la politique étrangère de M. Clinton à l'égard d'Haïti, des défis doivent être surmontés : éviter l'isolement, convaincre la France, rassurer l'opinion américaine ayant en mémoire le sort des soldats américains en Somalie,

faire face aux réserves mesurées des pays de l'Amérique latine à l'intervention.⁸⁸⁶ La première direction dans laquelle s'engage le président Clinton correspond à la formation d'une « force multinationale » composée des États de la région qu'il tente de contraindre autour du projet « restaurer un gouvernement démocratique à Haïti, de manière pacifique, en vue de mettre fin à ce règne brutal de terreur dans l'hémisphère. »⁸⁸⁷ En effet, les négociations diplomatiques, initiées par l'OEA, poursuivies par l'ONU n'ont pas débouché sur le retour de la légalité constitutionnelle. « Nous aurons tout essayé. Nos messages ont souvent été rejetés. Souvent, une simple demande de discussion a été rejetée. » a expliqué M. Clinton. Le second constat tient au renforcement des obstacles auxquels s'est livré le régime militaire en violant les principes de l'Accord de *Governor's Island*, et débouchant sur les atrocités intolérables. Ainsi, M. Clinton sensibilise ces États à l'existence de trois problèmes : celui de l'immigration, celui de la violation des droits de l'homme, et de « l'intérêt qu'il a à ne pas permettre à des dictateurs de violer la parole donnée à la Communauté internationale, les Nations Unies, la communauté caribéenne, l'organisation des États américains. »⁸⁸⁸ Ainsi, pour contourner l'isolement, le président Clinton inscrit son projet d'intervention au cœur des valeurs universelles, savoir l'attachement à la démocratie, le respect des droits de l'homme. L'usage de ces références est assorti d'un agenda politique qui résulte d'une production participative de l'ensemble des acteurs impliqués dans la coalition internationale. L'organisation des élections, la réforme de la police et de l'armée, le rétablissement de la paix civile, la réconciliation de la société haïtienne avec elle-même constituent les points forts du plan américain. La mise sur agenda de ces points détermine la manière dont chaque État, membre de la coalition internationale, sera amené à jouer sa participation. Le discours du président Clinton montre qu'il n'est pas intéressé à l'exercice d'une emprise intégrale sur les changements à opérer en Haïti. Celui-ci obéit à une dynamique permanente entre partenaires engagés au sein de la coalition internationale.

Le souci du président Clinton ne se borne pas seulement à créer une dynamique constructive avec des *alliés*, mais vise également à convaincre le Congrès américain.

⁸⁸⁶ M. Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères français a affirmé jeudi 16 mai 1994, à l'issue d'un entretien avec le président Clinton à la Maison Blanche, que la France n'était pas « sûrement pas » prête à participer à une intervention militaire en Haïti, destinée à chasser les putschistes du pouvoir : « Nous faisons appliquer les dernières résolutions du Conseil de sécurité, c'est-à-dire renforcer les sanctions, provoquer le départ des militaires et, après mettre en place une force internationale pour permettre au gouvernement haïtien de se doter des forces de sécurité démocratiques et convenablement entraîné. » *Le Monde*, 14 mai 1994.

⁸⁸⁷ Discours du Président Clinton le 16 septembre 1994, in Weekly compilation of presidential documents, Monday, September 26, 1994, volume 30, n° 38, p.1791-1834.

⁸⁸⁸ Discours du président Clinton, 16 septembre 1994.

La quête du soutien du Congrès au projet d'intervention du président Clinton est non seulement la mise en œuvre d'une stratégie politique, mais encore elle est une exigence formulée par la « directive présidentielle numéro 13 »⁸⁸⁹. En effet, une bonne partie du Congrès, notamment les Républicains, s'oppose au projet d'intervention américaine, parce que, selon elle, la crise haïtienne ne met en cause aucun intérêt américain, ne menace aucune vie américaine.⁸⁹⁰ « Risquer des vies américaines pour remettre (le président haïtien) Aristide en selle ne me paraît pas une bonne option » soutient Robert Dole. Cette opposition du Congrès n'est pas seulement déclaratoire : elle vise une traduction législative. En effet, de nombreuses voix tant démocrates que républicaines se sont élevées pour demander que le Congrès décide de voter sur le principe d'une intervention en Haïti. La portée d'un tel vote constituerait un risque politique grave, même s'il faut reconnaître que le président disposant des prérogatives de commandant en chef des forces armées, peut passer outre.⁸⁹¹

Les mobiles de cette intervention sont de trois ordres : le premier d'ordre géopolitique, montre les effets que la crise haïtienne exerce sur les États-Unis. Ils ont un rôle prédominant à jouer dans la mesure où « le départ des militaires *putschistes* est aussi la meilleure alternative pour endiguer le flux d'immigrants haïtiens illégaux, avec des conséquences que cela comporte pour la stabilité de la région et le contrôle des côtes américaines. Le règne d'un pouvoir inconstitutionnel pourrait menacer la stabilité d'autres États dans l'hémisphère en encourageant les éléments hostiles à la démocratie et aux libertés. »⁸⁹² Le second ordre souligne l'importance attachée aux valeurs : l'intervention vise à « assurer la sécurité de nos frontières ; maintenir la stabilité et promouvoir la démocratie dans l'hémisphère (américain). »⁸⁹³ Enfin, le troisième ordre, prudentiel, vise à éviter toute perte en vie humaine : « Des dispositions nécessaires ont été prises en vue d'assurer la sécurité des forces

⁸⁸⁹ La directive présidentielle n° 13 du 5 mai 1994 pose les conditions nécessaires à la participation des États-Unis à une opération de maintien de la paix de l'ONU.

⁸⁹⁰ Le leader de l'opposition républicaine, M. Robert Dole estime qu'aucune vie américaine n'est menacée en Haïti. Plus tard, il considère que l'enjeu de cette intervention ne rencontre pas les intérêts nationaux.

⁸⁹¹ Le président Clinton a d'ailleurs mis en œuvre ses prérogatives constitutionnelles, comme il l'a expliqué dans sa lettre adressée au Congrès le 21 septembre 1991 : « J'ai décidé le déploiement des Forces Armées des États-Unis dans le cadre des pouvoirs qui me sont conférés par la constitution en tant que chef des relations étrangères et en tant que commandant en chef des relations étrangères et en tant que commandant en chef et chef Exécutif des Armées. » (*Lettre aux leaders du Congrès au sujet d'Haïti.*) In Weekly Compilation of presidential Document, Monday, September 26, 1994, volume 30, number 38, pp.1791-1834.

Le président Clinton exprimera plus tard que ses deux premiers prédécesseurs, dans le cadre des actions militaires en Grenade, au Panama, au Koweït n'ont pas agi en fonction du vote du Congrès. « La fonction (le travail) du Président (américain) est d'essayer de faire ce qui est favorable à son pays, particulièrement ce qui pourrait affecter à long terme les intérêts de notre sécurité. » (In *Weekly Compilation of presidential Document*, Monday, september 26, 1994, volume 30, number 38, pp.1804.

⁸⁹² Letter to Congressional Leaders on Haiti, 18 septembre 1994, In Weekly Compilation of presidential Document, Monday september, 26, 1994, volume 30, number 38, pp.1791-1834.

⁸⁹³ Letter to Congressional Leaders on Haïti, *Id.* pp. 1791-1834.

armées américaines. Notre intention est de déployer une force de dimension suffisante pour être en même temps une force de dissuasion et capable de faire face à une résistance armée. »⁸⁹⁴ Le Congrès n'est pas le seul appui que recherche le président Clinton.

L'enjeu que sont les élections législatives américaines alimente la préoccupation présidentielle à faire en sorte que l'opinion ne soit nullement dérangée par une intervention américaine, en Haïti improvisée et vouée à l'échec. 73 % des américains sont opposés à une intervention militaire en Haïti.⁸⁹⁵ Aussi, M. Clinton tente-t-il de convaincre cette opinion par la mobilisation du registre émotionnel : « le message des États-Unis aux dictateurs haïtiens est clair : votre temps est compté. Partez maintenant, ou nous vous ferons partir de force. »⁸⁹⁶ La communication de M. Clinton est pédagogique : « un régime de terreur qui exécutait des enfants, violait des femmes, assassinait des prêtres... Les dictateurs ont lancé une véritable campagne d'intimidation, de viol de torture, de mutilation. Le peuple meurt de faim ; les enfants meurent ; des milliers d'Haïtiens fuient leur pays, empruntant les mers dangereuses des États-Unis. Plus la répression est forte, plus les Haïtiens cherchent à fuir leur pays pour les États-Unis qui veulent plus de ces vagues de réfugiés... Le général Cédras et ses complices sont les responsables de cette souffrance et de cette terrible tragédie humaine... L'année dernière, les dictateurs ont assassiné le Ministre de la justice. Le mois dernier, ils ont abattu le père Jean-Marie Vincent, un leader paisible et un ami très proche du président Aristide. » Face à cette dictature répressive- c'est la troisième idée de ce message- s'est forgée une volonté commune : « Pendant trois ans, nous avons mis en œuvre tous les efforts diplomatiques. Les Nations-Unies, l'ONU, la communauté caraïbienne, les six présidents de l'Amérique centrale ont tous œuvré à une solution pacifique à la crise. Nous avons tout essayé. Des émissaires étaient envoyés à Port-au-Prince et puis étaient retournés »⁸⁹⁷

Les résultats de cette communication ont été positifs : 53 % des personnes interrogées déclarent désormais approuver sa gestion de la crise (contre 53 % avant le discours) et 56% se disent en faveur de l'envoi des troupes en Haïti (contre 40 % auparavant).⁸⁹⁸

L'opinion publique étant préparée, la caution de l'ONU étant acquise,⁸⁹⁹ cependant les réticences de la classe politique y compris des démocrates incitent à engager une délégation

⁸⁹⁴ Letter to Congressional Leaders on Haïti, *Id.* pp. 1791-1834.

⁸⁹⁵ Le Monde 15 septembre 1994, p. 6.

⁸⁹⁶ Adress To the Nation on Haiti, september 15, 1994.

⁸⁹⁷ Adress to the nation on Haiti, September 15, 1994 pp.1779-1782.

⁸⁹⁸ Selon un sondage Gallup réalisé après son discours.

de négociateurs américains à Port-au-Prince. M. Clinton veut pousser les militaires à quitter le pouvoir, à ne leur accorder aucun délai, utiliser la force si nécessaire.⁹⁰⁰ Ainsi, le vendredi 16 septembre 1994, une délégation composée du président Jimmy Carter, du général Colin Powell, et du sénateur Sam Nunn, est chargée de négocier avec les militaires, alors que les avions commencent à décoller de la base américaine de Fort Bragg en vue d'une opération militaire en Haïti. Cette mission s'est soldée par un accord conclu entre M. Carter et Emile Jonassaint, figurant parmi « ces dictateurs cruels et brutaux »⁹⁰¹, sur les modalités de déploiement de la force multinationale.

Ainsi, le lundi 19 septembre 1994, les troupes américaines débarquent en Haïti.

Les autorités militaires américaines créent les conditions stables en vue de faciliter le retour au pouvoir du président Aristide. La décapitation du régime s'opère de l'intérieur par la démission du colonel Michel François. La loi d'amnistie est votée dans la semaine du 7 octobre, le Général Cédras démissionne le 10 octobre. Les généraux Cédras et Biamby ont quitté Port-au-Prince dans la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 octobre et sont arrivés au Panama où ils ont obtenu l'asile. La phase d'effacement du régime militaire s'enfonce faisant apparaître l'efficacité d'un ordonnancement préalablement conçu. Le gouvernement dirigé par M. Malval fonctionne. Les troupes américaines ont investi le palais présidentiel et les principaux ministères. Ainsi se retire le gouvernement Jonassaint. La voie est libre pour le retour de Jean-Bertrand Aristide.

6. Le retour de Jean-Bertrand Aristide

Le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide est le résultat de l'efficacité d'une diplomatie, associée à une stratégie militaire américaine. Cette combinaison a permis à Aristide de gagner d'abord la confiance des dirigeants des diplomaties occidentales, de faciliter la normalisation politique et l'affaiblissement de l'armée. À la suite de la signature de l'accord Carter, les relations entre la Maison Blanche et le Président Aristide se sont profondément détériorées. Le président haïtien entre dans un mutisme, un silence « franchement déplacé, alors que les soldats américains sont déjà depuis deux jours en Haïti dans le but de créer les conditions de son retour d'exil ». C'est un paradoxe de la crise, le président Clinton rencontre plus de difficultés à

⁸⁹⁹ La résolution 940 du Conseil de Sécurité.

⁹⁰⁰ Conférence de presse du président Clinton, *In Weekly compilations of presidential Documents*, p.1805.

⁹⁰¹ Discours du président Clinton, 16 septembre 1994.

s'assurer le soutien d'Aristide que des ennemis de ce dernier.⁹⁰² Les conseillers du président Clinton sont irrités par le fait qu'Aristide n'adresse aucune expression de gratitude envers le Chef de la Maison Blanche, aux soldats américains ainsi que quelques membres du Congrès.

Des conciliabules s'organisent entre les conseillers de l'Exécutif et le président Aristide pour tenter de le convaincre d'approuver officiellement l'accord Carter. Le président haïtien, un pourfendeur de l'impérialisme américain du temps de son activité pastorale, a fini non seulement par dire « merci au président Carter, au général Colin Powell, au sénateur Sam Nunn, mais au peuple des États-Unis », mais aussi il a annoncé son arrivée « dans moins de vingt-quatre jours », c'est-à-dire avant le 15 octobre, « avec l'approbation des responsables du Pentagone ».⁹⁰³

On voit bien l'impact de la radicalisation dans le champ politique haïtien. Les règles du jeu désormais ne sont plus l'apanage des acteurs locaux, elles impliquent également les acteurs externes, qui dans une relation d'interdépendance recomposent l'ordre politique. Ainsi, la politique haïtienne est façonnée par ces deux séries d'acteurs et le jeu qui s'installe dans la conjoncture montre que la radicalisation entraîne l'intervention, elle conditionne fortement les stratégies des acteurs politiques, qu'ils soient dépendants ou non de la politique nord-américaine.

L'un des effets de la radicalisation politique – qui paraît important à cette analyse – est le consensus autour du retour de la démocratie, même si le processus est loin d'être maîtrisé et surtout la normalisation politique soutenue. Le pacte entre les élites, élément défailant de la démocratisation en Haïti depuis 1980, imposera des modalités qui trancheront avec le passé : les adversaires, l'opposition sont sommés de participer à l'ordre démocratique. Dans le cas contraire, s'opposer à la négociation, au consensus, c'est prendre le risque d'une remise en cause des fragiles institutions et d'un recommencement, c'est également passer pour des trublions de violence politique. Jean-Bertrand Aristide saura-t-il incarner l'homme politique nouveau attendu par la société internationale ?

Les difficultés entre Washington et le président haïtien sont loin d'être aplanies. La première est d'ordre idéologique : partisan de la théologie de libération, Aristide arbore des idées que certains assimilent à celles d'un révolutionnaire soucieux de rompre avec la structure

⁹⁰² Le Monde, 20 Septembre 1994.

⁹⁰³ Voir les analyses de Robert Malval sur le Sénateur Nunn sur la situation haïtienne : « le Sénateur Nunn m'affirma que ce jour-là ni sa commission ni les responsables de la Défense n'appuyaient le haut-commandement haïtien qu'ils estimaient trop inféodé au passé pour être porteur d'avenir. Paroles réconfortantes mais qui auraient eu plus d'impact si elles avaient été dites publiquement. » MALVAL R., *op. cit.* 381.

inégalitaire de la société haïtienne du fait de l'accusation qu'il porte sur la bourgeoisie, détentrice des richesses nationales, auteur du coup d'Etat, et de la paupérisation en Haïti.⁹⁰⁴ La seconde est politique : si la bourgeoisie détient les biens nationaux, le pouvoir politique doit, en contrepartie, appartenir aux masses populaires.⁹⁰⁵ Ce sont elles qui ont vocation à participer à la détermination des grands choix, des grandes décisions politiques. Adepte de la démocratie directe, il annonce une rupture avec la pratique politique courante, impliquant la réorganisation du système politique et la marginalisation de l'establishment.

Le style politique de M. Aristide est aux antipodes de celui que souhaitent voir les Américains au Palais de Port-au-Prince. Tout les oppose. Rien ne les prédispose à une collaboration harmonieuse. Au demeurant, Aristide a pu reconquérir son fauteuil présidentiel non pas parce qu'il défend les intérêts des États-Unis d'Amérique, mais parce que cet acte a la valeur d'avertissement à ce pays retors, annulant d'un revers de main, les efforts immenses que s'impose la société internationale en vue d'y jeter les bases de la démocratie dans des conditions pacifiques et acceptables.⁹⁰⁶

Quel bilan peut-on établir de l'intervention américaine en Haïti ? Au chapitre suivant des éléments précis seront abordés. On peut, d'ores et déjà noter que l'objectif fixé par l'administration américaine et celui de la résolution 941 du 31 juillet 1994 sont largement atteints, comme le reconnaît d'ailleurs le président Clinton. D'abord, sur le plan institutionnel, l'intervention a reconduit le président Aristide dans son fauteuil présidentiel en déterminant, le rythme, l'ampleur de l'implication militaire, diplomatiques et financières, en alliant l'appui d'une communauté internationale à la volonté politique de la Maison Blanche.⁹⁰⁷ En moins de

⁹⁰⁴ Le premier ministre Robert Malval l'a accusé d'avoir « un sérieux problème d'égo et de jouer avec l'avenir d'Haïti ».

⁹⁰⁵ Dans son livre « Tout homme est un homme », M. Aristide tenté d'expliquer la pace que son court règne de sept mois a accordé à la bourgeoisie. Il écrit : « dans une réalité tissée d'exploitation, d'injustices flagrantes, de crimes, chacun a subi des déformations. Il fallait que les privilèges d'hier apprennent à respecter l'ensemble de la société, à fonctionner autrement à respecter l'ensemble de la société, à fonctionner autrement dit, à se référer aux valeurs humanitaires essentielles ». ARSTIDE Jean-Bertrand, *Tout homme est un homme*, Seuil, Avril 1993, p.163.

⁹⁰⁶ « J'espère que tous les auteurs des coups d'État et tous les militaires du continent, qui ont des vues sur les gouvernements démocratiques tireront les leçons de Port-au-Prince ». A déclaré à la capitale d'Haïti, le jour du retour de M. Aristide au pouvoir, le secrétaire d'État américain Warren Christopher. *Le Monde*, 18 Octobre 1994, p.8.

⁹⁰⁷ Le département d'État a annoncé que la sécurité rapprochée de M. Aristide sera assurée pendant au moins trois mois par la compagnie privée américaine MVM pour une somme comprise entre 850 000 et 1.95 million de dollars pris en charge par l'administration américaine à la coalition internationale ainsi que l'opération « soutenir la démocratie » estimée entre 500 et 600 millions de dollars jusqu'en février 1996. Lettre de M. William J. Clinton, au Congrès sur Haïti, 18 Septembre 1994, p.1802, *In Weekly compilation of Presidential Documents* Monday, september 1996, Volume 30, Number 38, pp.1791-1834.

trois semaines, elle a réussi à mettre à bas le régime autoritaire et ses structures répressives.⁹⁰⁸ Les institutions en crise depuis trois ans assument les attributions, *nolens volens*, que leur a confiées la constitution de 1987 (le parlement, le gouvernement légitime, la Mairie de Port-au-Prince...). Ensuite, sur le plan des libertés politiques, les troupes américaines restaurent le droit aux partisans, adversaires du président Aristide, de jouir de leurs libertés politiques, sur fond d'une adhésion collective et progressive aux valeurs de la tolérance ; c'est au crédit de l'opération « *soutenir la démocratie* » qu'il faut ranger l'exercice de la liberté de la presse (le personnel nommé par le gouvernement Malval à la télévision nationale d'Haïti, à la radio nationale...écarté par le gouvernement de facto réinstallé dans ses fonctions sous la houlette de l'intervention américaine). Enfin, sur le plan global, les réfugiés haïtiens de Guantanamo sont rapatriés (1 500 en trois semaines), le prix de l'essence a baissé, les vols commerciaux de certaines compagnies aériennes reprennent, les systèmes d'adduction d'eau potable réparés.

Ainsi, le décor favorable à la normalisation politique est planté.

7. Les formes pathologiques de la démocratie

Nous avons développé dans les pages précédentes les explications de la radicalisation politique. L'analyse interactionniste a été introduite, suivant ainsi les traces de H. Becker sur l'importance du « comment » et non du « pourquoi ».⁹⁰⁹ Nous avons tenté de comprendre les formes et les temporalités de cette radicalisation.⁹¹⁰

La normalisation politique est envisagée comme une étape nécessaire à la fin de la radicalisation politique. Le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, accompagné de la revitalisation mimétique des institutions en Haïti est envisagé, on l'a montré dans les pages précédentes, comme la solution définitive aux difficultés d'Haïti à la démocratisation. Mais celle-ci pose problème dès l'origine du projet de « réactivation du processus d'institutionnalisation démocratique rompu par le coup d'État militaire. »⁹¹¹. L'un des principes de la démocratie est l'alternance des forces politiques et le renouvellement des élites au pouvoir. Or, s'il y a renouvellement en Haïti, ce sont les mêmes élites qui parviennent à capter le pouvoir, à s'en approprier, depuis 1990. L'exil de Jean-Bertrand Aristide, et

⁹⁰⁸ Message du président Clinton à la radio 24 septembre 1994, p.1481, In : *Weekly compilation of presidential documents*, Monday, octobre 3, 1994, Volume 30, November 39, pages pp.1835-1915.

⁹⁰⁹ BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, 2002, p. 59.

⁹¹⁰ COLOWALD Annie, GAITTI Brigitte (dir), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*.op.cit., 2006, 338 p.

⁹¹¹ ETIENNE Sauveur Pierre, *Elites politiques*, op. cit., p. 379.

l'alternance au profit de son parti politique ont contribué certes à l'émergence d'un nouveau personnel politique, puisqu'il est issu de l'opposition à Duvalier. L'exil d'Aristide soutenu par les dirigeants des démocraties occidentales lui a permis de mobiliser non seulement ses atouts, ses ressources, son capital social et économique, ses lobbies, ses réseaux, ses ramifications, mais encore l'a doté des moyens divers de nature à peser durant de longues années sur l'espace politique. Sa longévité politique est d'autant menaçante pour la démocratie qu'aucune figure politique locale ne peut rivaliser de popularité, de rayonnement, avec Jean-Bertrand Aristide. La démocratie apaisée est l'objectif recherché par la communauté internationale, qui a donné l'impulsion à l'implantation des institutions nécessaires à la modernisation de l'État. Mais il faut admettre, même si toute démocratie sécrète ses professionnels, que cette construction de l'État n'a contribué qu'à l'implantation d'une démocratie défigurée, personnalisée, placée sous l'influence d'un acteur : Jean-Bertrand Aristide. Ainsi, peut être interprétée l'hypothèse de J. Schumpeter selon laquelle la démocratie, est le règne du politicien, elle sous-tend la mobilisation de professionnels qui se regroupent au sein des partis politiques, « pour agir de concert dans la lutte concurrentielle pour le pouvoir politique. »⁹¹² Cette classe politique naissante bénéficie d'un a priori favorable, son acceptation des règles du jeu est stratégique, mise au service d'un idéal conservateur du pouvoir. C'est du moins la réalité observée en Haïti depuis 1990 : les luttes politiques donnent l'impression d'une démocratie assiégée, faiblement protégée par les structures et les institutions. L'émergence d'une démocratie en Haïti inféodée à un acteur charismatique réunit ainsi les conditions d'un régime politique certes ouvert sur l'externe, mais fermé sur lui-même, étant soucieux de sa survie. Telle n'était pas la démarche de la communauté internationale incitant les acteurs locaux, Aristide notamment, à penser la démocratisation en Haïti selon les références occidentales. Ce constat est une illustration de l'hypothèse de B. Badie : « les thèmes de la démocratie et de la démocratisation cristallisent l'essentiel du débat politique sans même trouver de traduction dans les langues vernaculaires. Introduit comme tel, comme par frottement de deux logiques que tout oppose, il apparaît déjà sous son double aspect de mot importé et de problématique ambiguë... [Dans des pays comme Haïti] le débat sur la démocratisation tourne rapidement au sophisme, conduisant à évaluer, dans la plus pure tradition développementaliste, l'aptitude des États du Sud à adopter, avec les mêmes résultats, le régime démocratique tel qu'il fut inventé, dans le long terme, par l'histoire occidentale. »⁹¹³

⁹¹² SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1963, [première édition 1947], p.387.

⁹¹³ BADIE B, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 214.

En outre, cette normalisation politique a un effet paradoxal. Alors que l'alternance, étape de la construction démocratique, connaît son aboutissement avec l'élection du président de la république, en Haïti, la multiplication des consultations électorales est un facteur aggravant de la transfiguration et de la malédiction politique.

En Haïti, les élections ne sauraient jouer le rôle de catharsis de l'autoritarisme duvaliérien. Elles ne suffisent pas à elles seules. Peu compréhensibles, elles se déroulent dans un contexte économique et social peu propice à la consolidation de la démocratisation. Elles sont perçues comme étant le couronnement des logiques d'hybridation juridiques et politiques. Les individus depuis 1986 exigent de nouveaux droits et ont accès à des droits qui relèvent plus du champ politique que du champ économique.⁹¹⁴ On peut, certes, nuancer ce jugement en notant que c'est le phénomène inverse qui a été observé dans certains pays en Amérique latine où les performances économiques n'ont pas été des facteurs facilitant le maintien de ces gouvernements autoritaires.⁹¹⁵ En Haïti toutefois, le modèle autoritaire, transfiguré, survit à l'ordre démocratique.

Cette transfiguration passe par le développement des formes pathologiques de la démocratie⁹¹⁶ : les pratiques déviantes. Nous allons tenter de justifier l'usage de ces notions dans un cadre analytique en nous demandant par quels processus, les principes portés par la démocratie occidentale, véhiculés par les acteurs de la communauté internationale, ont œuvré non seulement au retour de Jean-Bertrand Aristide, mais encore à l'implantation des institutions démocratiques. En posant ce préalable, nous osons alors porter un jugement sur la responsabilité des élites locales.

Les individus cherchent dans l'expression électorale l'accès au bonheur commun, ils s'attendent également à ce que le souverain élu y consacre ses talents. Le vote est le lieu de transformation de cette attente : tenant compte de cette aspiration à la citoyenneté, ils établissent un lien entre ce geste civique et la libération de leurs conditions d'aliénés. Comme l'aliénation politique est le résultat de l'aliénation économique, les électeurs devenus citoyens, désormais acceptent de renoncer provisoirement à se battre contre l'aliénation en

⁹¹⁴ La Constitution de 1987 définit ces nouveaux droits et garantit leur exercice.

⁹¹⁵ BLANQUER Michel a expliqué que l'analyse de la démocratisation peut être analysée selon deux approches alternatives : l'analyse cyclique ou l'analyse linéaire. *In* : Pouvoirs, Consolidation démocratique ? Pour une approche constitutionnelle, pp. 37-47, 2001/3, n° 98.

⁹¹⁶ FLEURY Cynthia, *Les pathologies de la démocratie*, op.cit, 2006, 181 p.

commercialisant leur vote au plus offrant.⁹¹⁷ La démocratie a un double usage : une votation rationalisante du côté de l'électeur qui obtient quelque chose du souverain et une déviation instrumentale des idéaux démocratiques, mobilisée par les candidats.⁹¹⁸ Le vote est traversé alors par une scission en fonction d'un double usage. Les candidats, de leur côté, proposent une offre tronquée. Cette offre est un artifice du candidat qui investit l'arène électorale comme enjeu de puissance locale (le parlementaire dans sa région dispose d'un fief qui lui est cédé par le chef du parti, puisque sa place ne souffre d'aucune contestation, il est inamovible), et enjeu de reconnaissance sociale. En effet, Rousseau a noté les dangers qui menacent un peuple qui confie son destin à un despote : l'inégalité devant la loi, communauté marquée par l'instabilité, la crainte des révolutions du fait de la ruse des « séducteurs ».⁹¹⁹ Ce sont des pratiques d'avilissement de la démocratie.

Pourtant, les acteurs politiques adhèrent aux exigences de l'État de droit et s'en réclament. Celui-ci garantit les libertés d'expression et d'association. Mais, depuis 1986, la conception libérale de la démocratie a triomphé, dans la mesure où ce sont les élites qui défendent leurs intérêts. Elles développent une rhétorique critique et contestataire de l'autoritarisme post-duvalérien, visant à étouffer la voix du peuple. L'organisation de *lavalas* « est synonyme de mise hors-jeu de la participation populaire dans le processus politique en Haïti, alors qu'elle se présente comme l'émanation du vaste mouvement participatif mobilisé pour obtenir le départ de Jean-Claude Duvalier et veiller sur le respect des revendications populaires après ce départ. »⁹²⁰ Cette « mise hors-jeu politique » est profitable à *lavalas* qui « a usé et abusé du soutien populaire » en bénéficiant en 1990, d'un vote massif en faveur de Jean-Bertrand

⁹¹⁷ Pour Julien Freund, « lorsque l'aliénation dépossède l'homme du fruit de son travail ce n'est pas seulement l'esclave ou le prolétaire qui se trouvent aliénés, mais aussi le maître et le propriétaire. Les uns souffrent de l'inégalité par privation, parce qu'ils n'ont pas assez, les autres de l'inégalité par surplus parce qu'ils ont trop. Bref, par l'aliénation, le travail qui est médiation entre l'homme, la nature et les autres, devient une « force ennemie et étrangère ». FREUND Julien. 2004, p.67.

⁹¹⁸ Max Weber a analysé comment « les fonctionnaires et les entrepreneurs du parti » attendent des postes et des avantages sous forme de compensation dès le triomphe de leur chef. WEBER Max, *Le savant et le politique*, *Ibid*, p.172.

⁹¹⁹ « Je n'aurais point voulu habiter une République de nouvelle de nouvelle institution, quelques bonnes lois qu'elle pût avoir ; de peur que le gouvernement autrement constitué peut-être qu'il ne faudrait pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'État ne fût sujet à être ébranlé et détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces aliments solides et succulents, ou de ces vins généreux, propres à nourrir et fortifier les tempéraments robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent et enivrent les faibles et délicats qui n'y sont faits. Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté que prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le peuple romain lui-même, ce modèle de tous les peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins. » ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 1992, p. 147.

⁹²⁰ JEAN Jean-Claude, MAESSCHALCK, *op. cit.*, p.155.

Aristide. Cette mobilisation populaire a permis, de 1991 à 1994 de résister à la répression militaire et de réclamer une réduction de la vie chère.⁹²¹

La formation politique famille *lavalas*, créée par Jean-Bertrand Aristide en 1995, est une structure politique : le symbole « *table* » invite les haïtiens à se rassembler autour d'un homme tandis que l'usage métaphorique famille (*lafanmi*) mobilise l'imaginaire haïtien autour des représentations et valeurs traditionnelles de la société haïtienne. Structurée autour du modèle d'organisation moins politique que communautaire, la famille *lavalas* « multiplie les lieux d'expression et d'échanges comme autant de foyers d'une grande famille répartie sur plusieurs zones géographiques. »⁹²² La condition de pauvre est une ressource captée par le parti : être pauvre en Haïti signifie l'exclusion, la poisse, le mépris. La participation politique dans un contexte clientéliste est source de revenus et de prébendes pour celui qui formalise son adhésion au parti. Ainsi, *La famille lavalas* « revêt le caractère d'un entrepreneur à la manière d'une machine qui considère ses dépenses comme un placement de capitaux qu'il transforme en source de revenus par l'exploitation de son influence politique... »⁹²³ « L'objectif de cette forme d'organisation est d'amener le plus de gens à trouver une place dans sa structure à l'image de son objectif politique qui est de permettre à tous les pauvres de « s'asseoir autour de la table ». »⁹²⁴ *La famille lavalas* se construit sur la base d'un « parti identitaire ». « Son projet ne s'inscrit pas dans une lutte concurrentielle pour le pouvoir politique mais essentiellement dans un effort de socialisation et de mobilisation alternatives, promouvant une identité politique autre que celle qui est officiellement proclamée. »⁹²⁵

• Les pratiques d'avilissement de la démocratie

L'exercice du pouvoir par *lavalas*, depuis 1991 est caractérisé par une constante qui renvoie à l'histoire politique traditionnelle : l'autoritarisme. On a montré que la violence politique s'amplifie à des périodes précises.

Nous nous proposons d'examiner l'insécurité comme une perversion de la démocratie alors qu'en même temps les usages de la violence permettent de la considérer comme une ressource pour certains acteurs. La violence politique, l'insécurité sont les outils de mobilisation permanente à partir de 1994. Certes, la violence politique a été déjà analysée au chapitre

⁹²¹ JEAN Jean-Claude, MAESSCHALCK, *ibid*, p.157.

⁹²² JEAN J-C, MAESSCHALCK M, en Haïti. *Transition politique. Radiographie du pouvoir lavalas*, *op.cit.*, p.138.

⁹²³ WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, 1963, [première édition 1959], p.141.

⁹²⁴ JEAN J-C, MAESSCHALCK M, *Ibid*, p.138.

⁹²⁵ Bertrand Badie a montré que les partis identitaires sur la scène politique bousculent les règles du jeu importées. Son analyse peut être utilisée dans le cas haïtien. BADIE B. *L'État importé*, *op. cit.*, p.237.

précédent. Cependant, il nous paraît utile pour la cohérence de notre démonstration de montrer que l'insécurité, une composante de la violence peut être considérée comme « une technologie du pouvoir », un outil de domination, d'élimination des adversaires, soulignant le cynisme des élites dans le contexte de la compétition politique. Cette insécurité comporte des dispositifs qui permettent le renforcement de l'exclusion et assurent la reproduction sociale. Sous le masque de dispositifs d'aide ou d'insertion sociale qui ne sont que des correctifs à de longues années d'errance des bidonvilles, présentées sous l'angle de la victimisation, ces actions dissimulent leurs vrais mobiles de contrôle social.

L'émergence d'un groupe social, à dominante politique, frappe les esprits et préoccupe les citoyens. C'est l'apparition des *chimères* (*chimè*). Ce sont des bandes organisées et armées issues d'organisations populaires qui, établies dans les principaux bidonvilles de la capitale, et dans les centres urbains en provinces, sont connues pour leur activisme. Elles se donnent pour mission de mater toute manifestation de l'opposition à Jean-Bertrand Aristide. Utilisant des moyens violents, les *chimères* opèrent, sans informer la police comme le prévoit la Constitution de 1987, occupent certaines artères au moment de leur déploiement, « installent des barricades enflammées, lancent des pierres sur les voitures, bloquent la circulation »⁹²⁶, improvisent un parcours animé de chars musicaux, paralysent toute activité commerciale. Alors qu'il peut apparaître comme relevant d'une pratique déviante, insaisissable, inscrite dans le registre irrationnel, le comportement des *chimères* obéit à une logique rationnelle, dictée par des objectifs assignés en haut lieu et des résultats tangibles.

Le pouvoir politique dissimulant son projet despotique ou tyrannique, organise une répression politique diffuse, non institutionnalisée, ritualisée, qui se manifeste par des interventions spectaculaires, des destructions physiques de biens ou de personnes. C'est une politique de terreur médiatisée par des agents extérieurs au pouvoir administratif, dont les actions ne peuvent être mises en cause comme relevant directement d'un organe identifié de l'État. Trois objectifs sont assignés à ces groupes :

Anticipations de la contestation : le but est de détruire les lieux ciblés (par exemple, destruction du local du KID (*Komite Kodinasyon Inite*) à la suite des funérailles de Jean Dominique, en Avril 2000, empêcher le fonctionnement de l'organe amputé de ses principaux moyens. Les incendies sont fréquents : incendie du 17 décembre 2001 des locaux du Centre de Recherche de Formation Economique et Sociale et le Développement (CRESFED),

⁹²⁶ MOISE Claude, *La croix et la bannière*, op. cit., p. 83.

incendie des locaux des partis politiques, de l'Institut français d'Haïti, le 5 décembre les genoux du Recteur de l'Université Pierre Marie Paquet ont été fracturés le 5 décembre suite à l'action des « chimères »⁹²⁷.

Cristallisation de l'inimitié : provoquer des heurts en vue de terroriser « l'ennemi » et provoquer sa timidité, sa passivité, ou sa neutralité sur la situation politique haïtienne. Les murs de l'Ambassade américaine sont maculés de matières fécales lors d'une manifestation, par exemple⁹²⁸.

Déstabilisation de l'opposition : les acteurs utilisent des moyens visant à empêcher toute action constructive de l'opposition, la frapper de l'intérieur au sein de sa structure, ses équipes, les réseaux familiaux, installer la persécution politique, imposer l'exil et la fuite. Ils espèrent provoquer un impact psychologique, en terrorisant les acteurs politiques, éclatant leurs cellules familiales.⁹²⁹. A ce point, le duvaliérisme barbare et sauvage est revisité par *lavalas*.

Quels sont les ressorts de cette dynamique de destruction de la société haïtienne ? Pourquoi celle-ci a dû renouer avec les pratiques qu'on croyait révolues ? Ces logiques d'action ont un sens, elles visent à la construction d'un ordre autoritaire, qui met en avant les exclus, les marginalisés, mais également de nouveaux prébendiers. Quel ordre politique Aristide souhaite-t-il organiser en mobilisant ses troupes de choc aguerries aux affrontements, « aux violences aveugles et provocatrices » ? C'est un système, donc organisé, conçu dans les hautes sphères du pouvoir, mis en musique par des groupes de jeunes qui s'investissent comme entrepreneurs-exécutants de cette violence. La nature du régime politique *lavalas* est intimement liée à la structuration des groupes violents. Ce régime est structuré autour des « OP » des organisations populaires, ensuite d'un « système paramilitaire de « milices » armées, extrêmement efficaces », au service du président ces *chimères* « pas toujours bien contrôlées par le pouvoir *lavalas* s'apparentent à la tradition du macoutisme duvaliériste »⁹³⁰.

⁹²⁷ www.metropolehaiti.com, « Assaut des OP contre l'université : la ministre de l'éducation démissionne ». Jeudi 11 décembre 2003.

⁹²⁸ AHOUNOU Brice, *Haïti sous la botte des chimères*, Africa International, 20 Septembre 2000.

⁹²⁹ Sauveur Pierre-Etienne témoigne, en tant que cadre de l'Organisation du Peuple en Lutte : « Il y avait la fille qui pleurait, le garçon qui était préoccupé parce que, eux ils ont dû partir pour l'exil, car trois jours avant les élections du 26 Novembre 2000, cette farce électorale de Jean-Bertrand Aristide, de Jacques Edouard Alexis et de M. René Préval, qui savaient que je ne vivais plus avec mon ex-femme, ils ont envoyé des chimères incendier et attaquer la maison. Aristide m'avait envoyé un message « *Bef ki gen ke pa jambe dife* », (*Quand on a des arrières, il y a des choses qu'on ne fait pas.*) et je connais le bonhomme. Je savais qu'il pouvait faire kidnapper mes enfants et même les tuer. Donc c'est ça la question. » I (p. 19) In NUMA Valérie, Ces paroles qui restent, Imprensa Port-au-Prince, p. 19.

⁹³⁰ JALABERT Laurent, *Haïti, l'impossible transition démocratique (1986-2004)*, Cahier d'histoire immédiate, printemps 2004, n° 25, p.107.

Sans prétendre s'engager dans une approche comparative entre les entrepreneurs de violence sous les régimes Duvalier et Aristide, on peut faire remarquer que le déploiement des milices armées sous Aristide est dépourvu d'un principe de structuration identitaire propre au macoutisme, d'une part, de l'autre, la production de cette violence est le résultat d'une intériorisation du désenchantement, de l'anomie et des difficultés d'accès aux biens matériels, exacerbés par l'urbanisation de la société haïtienne.⁹³¹ Dans les villes, émergent « des troupes officieuses baptisées OP, certaines aux noms pittoresques et suggestifs : *armée rouge, armée cannibale, domi nan bwa, bale Wouze, Cœur de Lyon, armée cannibale, armée rouge, lame ti manchet*... Ces groupes mobiles extrêmement hétérogènes quant aux origines sociales de leurs membres se nourrissent du discours contestataire, haineux, de *lavalas* envers la classe minoritaire. Un discours belliciste prépare les hommes au passage à l'acte, les conditionnant à intervenir sur des « situations diverses » : « actions souterraines ou publiques, préventives (28 mai 1999), réactives (17 décembre 2001) ou offensives (événements électoraux, interventions sporadiques des OP pour bloquer la circulation dans certaines régions ou perturber le cours de la vie dans la capitale.) »⁹³² L'appartenance à une troupe de choc fait de l'agent classé un « *surpuissant* » paré aussi des vertus de l'héroïsme, un fiéffé qui entretient des relations avec le président de la République. Il jouit d'une totale impunité. Et le jour où celui-ci décide de rompre avec le fiéffé, pour avoir franchi la ligne rouge, encourt le risque d'être tenaillé par les révélations au grand jour. Tel a été le cas d'un chef de gang aux Gonaïves, Amiot Métayer, qui, accusé d'avoir été l'un des auteurs des actes de violence du 17 décembre 2001, a été arrêté, s'est évadé de prison, grâce à l'aide de ses amis lourdement armés, n'a pu purger sa peine.⁹³³

La conservation du pouvoir est une ambition poursuivie sans retenue, qui procède à l'effacement de l'ennemi selon des modalités criminelles : incendies, assassinats, ce qui donne à l'hypothèse de la « cannibalisation » et celle de la « pyromanisation » une portée que

⁹³¹ GILLES Alain, *État, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région de l'Artibonite*, Port-au-Prince, Communication Plus, 2008.

⁹³² MOISE Claude, *op. cit.*, p. 89.

⁹³³ Amiot Métayer est le représentant de l'armée cannibale, aux Gonaïves. L'opposition haïtienne dans le cadre du dialogue engagé avec Jean-Bertrand Aristide, sous les auspices de l'organisation des États Américains a dénoncé l'impunité dont jouit le chef de gang. Il s'est évadé de prison, le 2 Août 2002 et la justice « n'a retenu aucune charge contre lui dans le quartier jubilé à l'incendie de plusieurs maisonnettes à « Jubilé ». (*Radio Métropole, lundi 19 mai 2003, www.radiometropole.org*). Le 22 septembre 2003, le corps de Amiot Métayer est retrouvé mort dans un état lamentable à Gros-Morne Saint Marc, section rurale de Bocozel. Le frère d'Amiot Métayer a expliqué qu'un représentant du gouvernement a demandé à Amiot Métayer de retourner en prison et on lui donnerait deux cent mille dollars US, sinon l'État utiliserait la force pour aboutir à ses fins. Amiot rétorqua alors : « Si vous m'arrêtez je divulguerai tout »... Il m'a confirmé qu'un groupe ...a été payé pour assassiner Jean Dominique... « Des révélations compromettantes sur le régime Lavalas sont indiquées dans ce texte qui explique avec force détail les conditions dans lesquelles Amiot Métayer est assassiné. » Voir www.alterpresse.org, « *Le fil des événements entourant l'assassinat de Amiot Métayer* ».

l'intervention américaine n'a pu enrayer, et les implications dans le trafic de drogue vont affaiblir les institutions de la République.

8. Le trafic de drogue au cœur l'État

Le lien entre le trafic de drogue et les pratiques de cannibalisation politique est si étroit qu'il existe entre eux une relation d'interdépendance. Cette relation entre les trafics de stupéfiants et l'activité politique en Haïti complète les « pratiques des rémanences du passé destinées à se diluer dans la modernité démocratique »⁹³⁴. En effet, le discours contestataire de l'opposition dans les années 80 portait sur les liens des clans Duvalier avec la drogue en montrant les relations du régime avec les codes moraux. Mais, le retour de Jean-Bertrand Aristide soutenu par la communauté internationale, n'a pas pour autant contribué à la baisse de l'activité de la drogue.

Selon la Police Nationale Haïtienne, 36 cas d'arrestations ont été enregistrés, 446 kilogrammes de cocaïne ont été saisis, comparées à 238 en 2000.⁹³⁵ Un volume important de cocaïne, soit « un cinquième de la poudre blanche consommée aux États-Unis d'Amérique, en provenance des cartels colombiens, transitait par Haïti. »⁹³⁶ « Au cours de la décennie 1994-2004, la condamnation pour trafic de cocaïne et l'emprisonnement de militaires et d'officiels du gouvernement *lavalas* accusés et poursuivis par la *Drug Enforcement Agency* (DEA) ».⁹³⁷ De plus, suite à diverses opérations engagées par l'agence fédérale américaine de lutte contre le trafic de drogue,⁹³⁸ des individus présentés comme des proches de Jean-Bertrand Aristide ont été livrés aux États-Unis d'Amérique.⁹³⁹ Ces indications soulignent la pénétration du

⁹³⁴ BANEGAS Richard, « *Bouffer l'argent.* » *Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin* », p. 76. In (dir) BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, 325 p. Nous comptons intégrer dans notre analyse certaines pistes soulevées par la politique du ventre.

⁹³⁵ U. S. Department of State, « International Narcotics Control Strategy Report, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs », March 2002.

⁹³⁶ www.alterpresse.org, « *Haïti-droque : les narco-trafiquants, à nouveau, dans l'œil l'administration états-unienne.* »

⁹³⁷ PEAN Leslie, « Haïti, des élections à saveur de cocaïne », www.mondialisation.ca. 29 janvier 2014

⁹³⁸ Un accord bilatéral a été conclu le 17 Octobre 1997 entre le gouvernement américain et René Préval. Cet accord autorise la DEA à mener des opérations avec ou sans l'aide de la Police Nationale d'Haïti sur le territoire haïtien. Les opérations à l'initiative de l'agence fédérale : « ouragan » (septembre 2001), « Ouragan II » (Octobre 2002 www.alterpresse.org, « *Haïti-droque : les narco-trafiquants, à nouveau, dans l'œil l'administration états-unienne.* ».

⁹³⁹ « En juin 2003, Jacques Beaudouin Kétant, considéré comme l'homme clé de ce trafic en Haïti et présenté comme le compère de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, a été arrêté à Port-au-Prince, puis transféré aux États-Unis d'Amérique. Son frère, Hector, a entre-temps, été abattu le 25 février de la même année. Eliobert Jamin, alias ED One, a été livré aux autorités américaines la même année... Le chef du bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants, Evens Brillant, a été arrêté à la même période, puis relâché. Appréhendé à nouveau en mai 2004 par la force multinationale intérimaire (États-Unis, France, Canada, Chili) et expulsé aux États-Unis d'Amérique, Brillant est inculpé en juin 2004, puis innocenté en octobre 2005... En 2004, une vague d'incarcérations d'anciennes autorités pour drogue a suivi la chute de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide. On a particulièrement noté celles de Jean Nesly Lucien (ancien directeur général de la PNH), Rudy Thérassan (ancien commissaire de Police), Romane Lestin (ancien responsable d'un commissariat de police situé à l'Aéroport International Toussaint Louverture), Hermione Léonard (ancienne directrice départementale de la police de

trafic de la drogue des plus hautes sphères de l'État, elles montrent l'inscription de l'État dans des espaces criminels. Cette activité se déploie au cœur de l'État, puisque ce sont les détenteurs de la puissance publique qui font les usages de leur pouvoir pour obtenir des gains substantiels. Mais l'activité de la drogue, outre les avantages matériels qu'elle procure à ses agents, est organisée autour d'une logique marchande. Elle renforce la « situation d'inégalité de ressources » entre divers acteurs politiques : président de la République, parlementaires, fonctionnaires locaux, maires. Le patronage des activités illicites peut être source d'une « inversion symbolique des rapports de force clientélares » politiques. Aussi, la capacité d'instrumentalisation politique est-elle confisquée par le Centre (président de la république) et s'étend aux relations de façon verticale aux autres agents. Les élus ont besoin de ressources financières en vue de densifier et de fluidifier les circuits de distribution au profit des électeurs. La mise en concurrence des offreurs politiques est complétée par l'affirmation des circuits de transactions horizontales dans la société et « s'insère dans une configuration plus large de négociations quotidiennes, marchandes ».⁹⁴⁰ Le système de débrouille est en cohérence avec certaines « logiques sociales diffusées par les pratiques des individus⁹⁴¹. ». Les bénéficiaires sont fascinés par « la recherche de l'argent facile. »

Dans les zones périphériques des pratiques clientélares se renforcent et se développent. S'y sont formés des groupes transnationaux de trafiquants (dans le Sud d'Haïti) notamment composés de jamaïcains dont la présence influence et recompose le jeu politique local. Ils imposent également un contrôle social, en raison de l'inefficacité des casques bleus et de la police locale.

L'activité de la drogue est à analyser selon la logique clientélaire. Si on s'appuie sur la définition d'Ernest Gellner qui voit dans le clientélisme un « ethos », un « climat moral qui sous-tend un système d'échanges fondé sur l'asymétrie des relations de pouvoir »⁹⁴², on remarque que les simples paysans riverains des zones côtières qui disposaient de peu

l'Ouest), Oriel Jean (ancien chef de sécurité du président Aristide) et Jean-Marie Fourel Célestin (ancien président de l'Assemblée nationale). » www.alterpresse.org, « *Haïti-droque : les narco-trafiquants, à nouveau, dans l'œil l'administration états-unienne*. Selon Le Figaro, Oriol Jean, l'ancien chef de la sécurité d'Aristide, tenait l'aéroport et fixait à 10 % le montant de la dime sur les sacs de poudre blanche en transit, ou le sénateur Faurel Célestin, potentat de la petite ville côtière de Jacmel où accostaient les voiliers de la coke. Emprisonnés à Miami, certains membres du premier cercle d'Aristide sont passés à table en espérant obtenir la mansuétude des tribunaux. Selon les estimations de la *Drug Enforcement Agency* (DEA), 15 % de la cocaïne des cartels colombiens consommés sur le territoire américain passaient par Haïti. ». Le Figaro, mardi 21 décembre 2004.

⁹⁴⁰ BANEGAS R. *op. cit.*, p. 89.

⁹⁴¹ LATORTUE Youri, *La problématique de la drogue en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2005, 272 p.

⁹⁴² GELLNER E., *Patrons and clients*, in E. Gellner et J. Waterbury (éd.), *Patrons and clients in Mediterranean Societies*, Londres, Dutcword, 1977, p. 3.

d'informations sur la cocaïne deviennent des maillons de la chaîne de commercialisation et d'accumulation.⁹⁴³

La faiblesse de l'État est une occasion rêvée par les narcotrafiquants. Au lendemain du renversement de Jean-Bertrand Aristide, des groupes opposés à celui-ci poursuivent leurs activités, par exemple, aux Gonaïves, avec d'autres complicités. La drogue entre par bateau par le Nord, traverse l'île et repart par la mer vers la Floride. Haïti devient un narco-État : « Nous avons engagé des investigations sur 183 personnes soupçonnées de blanchiment et d'infractions diverses. Comment expliquer que des gens qui n'ont jamais travaillé ou occupent des postes de fonctionnaires roulent dans des voitures à 100.000 dollars et construisent des résidences de plusieurs centaines de milliers de dollars. »⁹⁴⁴

L'activité de la drogue complète la panoplie des diverses formes de corruption qui discréditent le pouvoir *lavalas* : le train de vie de Jean-Bertrand Aristide en puisant dans les caisses de l'État,⁹⁴⁵ les implications des ministres, des proches du président ou des dirigeants lavalassiens ont eu des mêmes pratiques prédatrices, comme leurs prédécesseurs, vols de fonds publics par millions, organisation de cellules kleptocratiques improvisées importateurs

⁹⁴³ Dans le Sud d'Haïti, « le largage à tout vent de milliers de petits sacs de cocaïne était à la fois plus efficace et moins coûteux que la formule traditionnelle d'import-export avec l'aide d'intermédiaires de plus en plus gourmands. L'opération eut tant de succès qu'à l'approche du nouvel an, les Haïtiens en général, et surtout ceux des régions côtières de souhaitant mutuellement de faire une petite « trouvaille », nom donné par la malice populaire au précieux paquet tombé du ciel ou emporté sur le rivage par les vagues. Ainsi quatre tonnes de cocaïne par mois sont larguées par les petits avions des trafiquants colombiens et récupérés par leurs associés haïtiens qui les acheminent ensuite au Mexique et en Floride. Mark Fineman en discute à Aquin dans le Sud et Joe Mozingo en parle aux Gonaïves. Vingt-sept clans colombiens se font concurrence sur le territoire haïtien. Ils sont autour des hautes sphères du pouvoir depuis le régime de Jean-Claude Duvalier quand les « fructueuses affaires de Frantz Bennett, frère de Michèle Bennett-Duvalier, sont mises en évidence » avec son arrestation par la DEA. Depuis lors, la cocaïne est au cœur de l'activité politique en Haïti. Selon Gérard Pierre-Charles en 1999, « l'État ne fonctionne pas et les barons de la drogue pourraient devenir les maîtres du pays. » PEAN Leslie, *Haïti : des élections à saveur de cocaïne*, www.mondialisation.ca, 29 janvier 2004.

⁹⁴⁴ Déclarations de Jean-Yves Noël, Le Figaro, mardi 21 décembre 2004.

⁹⁴⁵ Aristide a détourné entre 1994 et 2004 plusieurs centaines de millions de dollars du budget haïtien. « Selon des documents que Le Figaro a pu consulter, le président Aristide avait privatisé les caisses de l'État. Il puisait dans les finances publiques comme dans une cassette personnelle. Entre 2000 et 2004, les créances douteuses portent sur plusieurs dizaines de millions de dollars.

« Le simple examen des transactions du secrétariat privé de la présidence durant l'année 2002 laisse paraître de nombreuses irrégularités et malversations. Cette là, Aristide a fait virer le 29 novembre sur l'un de ses comptes dépôts (CPT 306 338) la somme de 500 000 dollars. Sur ses ordres, son bureau a procédé à de multiples versements à des prête-noms. Des chèques d'un montant de 338 000 dollars sont adressés à Oriol Jean. L'argent coule à flots vers des sociétés écrans basées à Miami, des fondations et des organisations de la mouvance *lavalas*. Des paiements en cash sont octroyés via la Banque populaire haïtienne à des proches. » Le Figaro, mardi 21 décembre 2004, p.2.

de produits en tous genres.⁹⁴⁶ Cette catégorie de nouveaux riches est connue sous le label « *grands mangeurs* », popularisée par les chansons de carnaval.

Le retour au pouvoir en 1994 de Jean-Bertrand Aristide qui a soulevé beaucoup d'espoirs, d'énormes attentes, suscite dès lors une dramatique déception. « L'espoir qu'un autre personnel politique puisse donner à l'État en Haïti une rationalité, un droit, un pouvoir de direction s'est estompé. »⁹⁴⁷ Cette crise connaît son exacerbation suite aux élections contestées du 21 mai 2000.

• La crise de légitimité du pouvoir de Jean-Bertrand Aristide

Jamais un scrutin n'a soulevé autant de réprobation, de critiques, de désaccords que celui du 21 mai 2000. Ces élections ont certes contribué à la structuration de l'espace public pluraliste, elles ont permis aux électeurs, aux offreurs politiques de se conformer aux règles de la compétition électorale « le seul jeu en ville ». Cependant, elles ont profondément modifié le paysage politique, entraîné la radicalisation des organisations partisans ainsi que leurs leaders, facilité le renouvellement des élites dirigeantes dans un cadre de reproduction oligarchique. Et lorsque de nouvelles figures apparaissent, elles sont isolées et n'ont pas permis de faire obstacle à l'emprise des équipes prédatrices et freiné le retour à des pratiques autoritaires.

Depuis 1996, *Lavalas* a toujours montré sa détermination à garder le pouvoir. Les élections de 1997 ont révélé au grand jour le caractère trompeur de la stabilité politique et du régime démocratique. Certes, au sens de Schumpeter, il existe une « lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple. »⁹⁴⁸ Mais les électeurs n'ont pas pu exercer, en toute liberté leur « pouvoir de statuer sur ces décisions ». Ces glissements se manifestent depuis la compétition électorale de 1995, puis celle de 1997. Il semble ainsi se dessiner un mouvement paradoxal marqué par le développement d'un pluralisme partisan et des survivances des

⁹⁴⁶ L'un des conseillers de Jean-Bertrand Aristide a expliqué qu'Aristide possède 800 millions de dollars américains en vendant des livres. Ce qui fait dire à Sauveur Pierre Etienne : « c'est un monsieur qui a produit, je ne sais pas une cinquantaine de best-sellers » NUMA, V., *op. cit.*, p. 24.

⁹⁴⁷ CORTEN André, « *Société civile de la misère* », Chemins critiques, Septembre 1998, p. 8.

⁹⁴⁸ SCHUMPETER J., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1954, p. 367. Il a défini la démocratie comme « le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions, à l'issue d'une lutte concurrentielles portant sur les votes du peuple. »

pratiques relevant d'un ordre autoritaire. Cette alchimie qui a pour effet de dévoyer le multipartisme, combinée aux usages constants de la violence est réalisée par *La famille lavalas* lors des élections du 21 mai 2000. Celles-ci constituent des élections restauratrices de l'autoritarisme, au point que, dans le sillage des culturalistes, certains évoquent la démocratie à l'haïtienne. Mais cette évocation fonctionne comme l'arbre qui cache la forêt : on ne peut se limiter à l'examen des approches institutionnelles ou procédurales de la démocratie pour mesurer l'évolution d'Haïti vers la démocratie. « Elles ne permettent pas de mesurer des recompositions les plus décisives de l'« État-rhizome », lesquelles se jouent souvent dans les limbes du pouvoir formel. Elles n'aident guère à comprendre comment s'effectuent réellement les procédures de libéralisation des « États falsificateurs » qui rusent avec les réformes et n'offrent le plus souvent qu'une façade démocratique en « carton-pâte » qui sied aux bailleurs de fonds mais occulte la réalité d'un pouvoir s'exerçant dans l'informalité de structures parallèles. »⁹⁴⁹ Cette analyse des sociétés africaines, sans nous verser dans l'approche comparative, rend compte de l'expérience haïtienne de la démocratisation. Comment *La famille lavalas* va-t-elle s'approprier des « institutions du pluralisme » pour assurer sa domination politique ?

La violence politique a précédé l'organisation de ces élections. Le parti *Famille Lavalas* remporte une victoire importante, avec 72 des 82 sièges à la Chambre des députés. Mais, le lendemain du scrutin a été caractérisé par un défaut de rationalité organisationnelle et une décapitation du Conseil Electoral Provisoire. Son président a dû s'éloigner d'Haïti, le 16 juin 2001, suite à son refus de cautionner la liste des candidats contestés. Le deuxième tour aura lieu le 9 juillet et les partis de l'opposition se retirent de la compétition électorale. Malgré les pressions de la communauté internationale, le pouvoir *lavalas* s'enfonce tête baissée dans le détournement du vote. Décidé à rattraper avec impatience le pouvoir qu'il a exercé partiellement, sous la forme d'une présidence doublure : il est le parti dominant qui emporte les élections législatives, locales (collectivités locales), présidentielles. Celles-ci enregistrent un taux de participation assez faible entre 5 et 10 %. L'opposition souhaitant obtenir un compromis avant l'investiture de Jean-Bertrand Aristide, multiplie les initiatives visant à affaiblir la légitimité de ce dernier: la convocation des Etats généraux de l'opposition et la formation d'un gouvernement provisoire fournissent la preuve que le processus démocratique

⁹⁴⁹ BANEGAS Richard, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 p.

en Haïti est un perpétuel recommencement, un processus de reproduction routinière des crises.

- **Le paradoxe démocratique**

Le retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir le 7 février 2001 contraste avec son investiture le 7 février 1991. Son discours d'investiture, comparé à celui de son premier mandat, est une plaidoirie en faveur de la transformation d'Haïti.⁹⁵⁰ Ni l'espoir incarné par l'ancien prêtre des bidonvilles de la capitale, ni la magnificence n'ont ponctué l'avènement d'Aristide pour un second mandat. Contrairement à celle de 1990, l'élection présidentielle illustre la portée métaphorique du nom du parti d'Aristide *lavalas*, c'est-à-dire l'avalanche, la colère rageuse de la nature. On peut y décrire également « un torrent de désirs de changements, une volonté d'unité à bâtir, une palette d'organisations dynamiques, mais disparates. »⁹⁵¹ « Rapporté sur le terrain politique, le *lavalas* était censé être le torrent devant emporter les macoutes et par extension les bourgeois et tous ceux qui auraient voulu s'opposer au pouvoir populaire symbolisé par Jean-Bertrand Aristide. Nous sommes toujours sur le terrain de la terreur où l'homme au pouvoir ne veut pas avoir d'opposant. Si jamais il en a, il doit tout faire pour les terroriser par la force, par les mots, par l'imaginaire, par les symboles et par les discours. »⁹⁵² Une grande tension marqua le scrutin du 26 novembre 2000 alors qu'elle devait couronner un renouveau démocratique. En effet, ce retour au pouvoir est une principale menace de la démocratie, malgré le caractère pluraliste du champ partisan. L'opposition exige l'annulation des élections, refuse d'accorder la légitimité à Aristide. Ainsi, la polarisation politique de 1991-1994 est actualisée.

La convergence démocratique est un regroupement de partis politiques de l'opposition, composé de partisans du duvaliérisme, des alliés du coup d'État du 30 septembre 1991, d'anciens alliés de Jean-Bertrand Aristide. Ils souhaitent le départ de ce dernier et nourrissent l'ambition de s'associer à l'exercice du pouvoir par le partage équitable et la formation d'un gouvernement provisoire à mandat limité. Cette position contradictoire de la Convergence souligne également ses faiblesses : la faiblesse de sa popularité, la division de ses forces, l'absence de vision et de clairvoyance stratégique, son caractère composite et hétéroclite⁹⁵³

⁹⁵⁰ Discours d'investiture du 7 Février 2001.

⁹⁵¹ WARGNY Christophe, MOUTERDE Pierre, *Après bal, tanbou lou. Après le bal, les tambours sont lourds*, Paris, Vents d'ailleurs, 2001, p. 62.

⁹⁵² SAURAY Eric, *Haïti : une démocratie en perdition*, Paris, 2006, p. 96.

⁹⁵³ Des partis ont claqué la porte : l'ADEBAH (Action Démocratique pour Bâtir Haïti) de René Julien Le RDNP de Lesly Manigat s'est retiré de la Convergence en soulignant les ambiguïtés de la plateforme : « l'ambiguïté

mais elle dispose d'atouts : les difficultés auxquelles fait face Jean-Bertrand Aristide fragilisent son pouvoir et entament sa survie et contribuent à l'érosion du soutien apporté par la communauté internationale.

La Convergence engage ce bras de fer avec *Lavalas* dans un contexte de radicalisation. Elle pousse *lavalas* à la faute sachant que le marqueur identitaire se résume au déploiement des groupes aguerris aux affrontements physiques, à un climat politique qui fait obstacle aux droits de l'opposition de se manifester. De ce point de vue, *Lavalas* est pris au piège. Ses paroles ne sont pas en cohérence avec ses actes, il appelle au dialogue, concomitamment ses *chimè* conduisent « des actions d'intimidation et de répression ». Du 17 au 20 mars, les manifestations de *lavalas* ciblant les membres de la Convergence se renouvellent : des *chimè* se sont attaqués aux locaux de la Convergence avec la complicité de la police nationale, une constante dans les relations du pouvoir *lavalas* avec ses adversaires.

La convergence semble renforcer ses batteries et s'appuie sur les manifestations d'anciens militaires, des groupes de la société civile opposés à *lavalas* et à un renforcement de la contestation. Les méthodes *lavalassiennes* connaissent leurs limites, elles sont transparentes, répétitives et peu novatrices. La Convergence désormais n'entend pas se laisser faire, « défie le pouvoir », fait également des victimes dans les rangs des *chimè* qui se sont attaqués au local de l'OPL (Organisation du peuple en Lutte). Cette nouveauté dans la témérité déstabilise la stratégie de *lavalas*.

La Convergence fait l'objet de reproches : ses positions sont jugées jusqu'au-boutistes et elle ne saisit pas les occasions présentées au pays pour une sortie de crise. Par exemple, la volonté d'engager le dialogue de la part de *lavalas*, après le 14 mars 2001, « des dispositions de l'Initiative de la Société civile et des ouvertures du pouvoir. »⁹⁵⁴

La Convergence peut être une alliée naturelle pour la communauté internationale qui hésiterait à légitimer les méthodes *lavalassiennes* inacceptables en démocratie, parce qu'elles s'opposent au pluralisme politique. Même si on ignore jusqu'où s'arrêtent les prétentions de la Convergence, sa radicalisation s'est soldée par les pressions sur *lavalas* depuis les

qui consiste à affirmer à la fois publiquement et contradictoirement, d'un côté qu'Aristide avec son régime *lavalas* doit partir incessamment grâce à une large mobilisation, et de l'autre, qu'on est d'accord pour reprendre, sous conditions les négociations en vue d'un compromis de partage du pouvoir avec lui... »
FLEURIMOND W. Kerns, *Haïti de la crise à l'occupation*, op. cit., p 165.

⁹⁵⁴ MOISE Claude, *La croix et la bannière*, op. cit., p. 83.

événements du 17 décembre 2001. Elle joue sur deux registres : une forte mobilisation populaire, parvenir à changer l'opinion de la communauté internationale.

• Le retour de la Société internationale

La société internationale depuis 1991 est un acteur politique majeur dans la composition et la recomposition des forces politiques sur le terrain. Son influence grandissante évolue : elle cherche également une porte de sortie plus ou moins honorable dans cette crise de légitimité du pouvoir d'Aristide. Les promesses de *lavalas* de compenser les fraudes électorales butent sur le pouvoir grandissant, même factice, de la présidence provisoire de Gérard Gourgues qui « fait des déclarations, circule » et constitue un obstacle majeur, un danger menaçant la légitimité du pouvoir *lavalas*.

La division du travail au sein de la société internationale limite la gestion de la crise dans l'espace latino-américain. Elle intervient et entraîne la *Convergence démocratique* et la famille *lavalas* à des négociations, en cohérence avec les positions antérieures qu'elles ont eues, depuis les élections du 21 mai 2000. Mais ces condamnations quoique timides, n'ont pas été entendues par la société internationale. « Travaillé par la communauté internationale qui l'oblige à négocier une sortie de crise avec l'opposition, harcelé par celle-ci, talonné et débordé par ses troupes, *Lavalas* arrive au pouvoir essoufflé. Il ne pourra pas s'en tirer tout seul. Il lui faudra des alliés, d'autres appuis internes, un support international significatif. »⁹⁵⁵

Le 31 janvier 2001, une délégation de la Convergence démocratique est reçue par l'OEA, exprimant son désaccord avec les élections de novembre 2000.

Le 7 février 2001, Jean-Bertrand Aristide, conforme à son style, adresse un discours sur l'ouverture et le compromis, fait l'apologie du dialogue : « dialogue pour un déblocage politique, dialogue pour un déblocage économique, dialogue pour débloquer le pays et pendant ce temps, nous mettrons un frein à l'insécurité. Nous en avons les moyens. Nous en sommes capables. »⁹⁵⁶ À la réunion de l'OEA, le discours du ministre des Affaires étrangères demande le déploiement d'une « mission spéciale », qui permet d'« atteindre un compromis indispensable à la stabilité du pays. Pas nécessairement pour entrer dans le gouvernement, mais plutôt pour négocier pied à pied les garanties de respect et de protection des droits civils et politiques, en particulier les droits de l'opposition à un fonctionnement sans entraves ; pour

⁹⁵⁵ MOISE Claude, p. 81.

⁹⁵⁶ Discours du 7 février 2001.

parvenir à un accord qui établisse les conditions et modalités de reconstitution des institutions constitutionnelles. »⁹⁵⁷ Ainsi, au sommet des Amériques, suite à la mission confiée à l'OEA et à La CARICOM d'engager des négociations avec les entités haïtiennes. À la date butoir du 2 mai fixée par Aristide pour obtenir une solution s'est associée la Convergence qui invite Aristide à la négociation, non pas au titre de Chef de l'État mais dirigeant de l'Organisation Famille *lavalas*. La pression de la communauté internationale se renforce autour du gouvernement suite aux événements du 17 décembre 2000⁹⁵⁸, au cours desquels des lieux de résidences, et lieux symboliques de l'opposition ont été incendiés. L'impact politique des actes violents imputables au régime *lavalas* dynamise les missions de médiation. La résolution de l'OEA du 13 janvier 2002 resserre la pression sur le gouvernement forcé d'envisager des sanctions à l'encontre des auteurs de ces actes, exige des réparations aux victimes. Le 12 juin 2002, les entités haïtiennes soutiennent le « Projet d'Accord Initial » entériné par les médiateurs de l'OEA et de la CARICOM. Ce texte prévoyait l'organisation des élections en 2003 et la formation d'un Conseil électoral provisoire crédible et indépendant. Il devait former une Commission de garanties Electorales en vue de rendre crédible le consensus électoral, et créer un environnement favorable permettant la tenue d'élections libres.

La lassitude des missions médiatrices et les insuffisances de leurs démarches, l'abattement moral des citoyens, les effets de la crise sur la société, la logique de la confrontation permanente des deux parties (*lavalas et Convergence démocratique*) ont contribué à aggraver la situation politique. De plus, la gouvernance lavalassienne caractérisée par la montée de la corruption, la concentration du pouvoir au sein d'un clan, l'influence des clans discréditent davantage la présidence et facilitent la montée de la société civile. L'opinion commence à s'interroger sur le bilan de ce pouvoir : piétinement des droits fondamentaux, violation de la liberté d'expression, violences de toutes sortes, insécurité, assassinats de journalistes, enlèvements, fuite de cerveaux, paupérisation des classes moyennes, impunité, déraillement institutionnel. Autrement dit, le procès de *lavalas* instruit en réprobation, régression, archaïsme, mais en portant la charge contre un homme, le seul, ramenant ainsi la lutte

⁹⁵⁷ MOISE Claude, *op. cit.* p. 83.

⁹⁵⁸ Voir le rapport très documenté et étayé du Centre Œcuménique des droits humains qui montre que cette journée du 17 décembre 2001 était la plus violente qu'aient réalisée les acteurs de *lavalas*. On y découvre non seulement les actions des *chimè*, mais également des parlementaires, des élus qui assistent aux incendies, par exemple des locaux du CRESFED (Centre de formation, de recherche et de documentation), un centre de recherche dirigé par Gérard Pierre-Charles, dirigeant de l'OPL ; les attaques contre la presse, les partis politiques, leurs dirigeants, les centres culturels en province (Cap-Haïtien, Cayes, Gonaïves, Grande Rivière du Nord, Jacmel, Jérémie, Petit Goâve, Thiotte...) ont été attaqués, avec des troupes de choc *lavalassiennes*, aidées des unités de la Police nationale (CIMO), des véhicules de l'État, des véhicules Téléco et Services de l'État. www.haitipolicy.org/archives.

politique dans un corps à corps élitaire : l'effacement de Jean-Bertrand Aristide.⁹⁵⁹ Son départ devient désormais inéluctable. La crise de succession ouverte par sa démission est une suite de séquences, de sursauts, comme Annie Collovald et Brigitte Gaiti l'ont définie. Ce sont des « moments de basculement où la violence se déchaîne sans limites apparentes, transformant des individus pacifiques en révolutionnaires passionnés, en miliciens actifs, ou en meurtriers acharnés, éliminant ceux qui visent à composer, rendant nulles et non avenues les prises de position modérées et les appels à la négociation et au compromis... »⁹⁶⁰ Cette description rend compte de l'évolution de la situation politique vers 2003, où la dynamique contestataire accompagnée d'une forte mobilisation (manifestations du 26 décembre 2003, dissidence des parlementaires, appel à l'opinion publique internationale⁹⁶¹, manifestations anti-gouvernementales du 1^{er} janvier 2004,⁹⁶² contrastent avec le durcissement des positions gouvernementales, par exemple la répression des manifestants les 30 et 31 août 2003⁹⁶³, l'appel au dialogue de M. Aristide⁹⁶⁴, débarquement de soldats sud-africains aux Gonaïves pour préparer la venue du président Thabo Mbeki.

⁹⁵⁹ « En politique, une opposition ne doit pas se focaliser sur la personne ou sur la tête d'un individu, mais sur sa politique. Or, qui, en Haïti, avait entendu un leader de l'opposition, quel qu'il soit, critiquer la politique sociale ou économique d'un gouvernement du président Aristide ? Qui au sein de la Convergence démocratique parlait un jour de la politique culturelle ou étrangère du pouvoir *lavalas* ? Des problèmes de logement, de l'état de l'enseignement et de l'éducation, de la réforme de la magistrature, le problème des enfants des rues ou le manque d'hôpitaux dans le pays, les problèmes d'infrastructures publiques, l'emploi, la privatisation des entreprises publiques, de choses concrètes pouvant non seulement marquer la différence entre les deux camps, mais aussi fédérer un grand nombre d'Haïtiens à un éventuel programme. À aucun moment, la politique du gouvernementale du président Aristide n'avait été mise en cause de manière claire, d'où le sentiment que la Convergence démocratique et *Fanmi Lavalas* venaient du même ordre et partageaient les mêmes valeurs un handicap sérieux pour une coalition politique qui souhaitait faire la différence avec un parti détenant déjà la totalité du pouvoir. » FLEURIMOND W. Kerns, *Haïti de la crise à l'occupation : histoire d'un chaos, (2000-2004) Tome 1, La chute d'Aristide*, Paris, L'harmattan, 2009, p.161.

⁹⁶⁰ COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte (Dir), *La démocratie aux extrêmes, op. cit.*, p.33

⁹⁶¹ Des citoyens et des organisations de la société civile tentent de mobiliser l'opinion publique : « Des ministres et des hauts fonctionnaires démissionnent. Des religieux, dans tout le pays, dénoncent cette dégradation des valeurs morales les plus élémentaires et demandent la démission du chef de l'État. Des journalistes sont assassinés ou doivent quitter leur pays. La presse indépendante est constamment menacée par le pouvoir. Des militants sont arrêtés par des civils non identifiés et sont jetés en prison sans aucune forme de procès. Des femmes sont enlevées et violées. Les juges non corrompus ont dû fuir à l'étranger. Les facultés de l'Université d'État d'Haïti, particulièrement la Faculté des sciences humaines, l'Institut National d'administration, de gestion et des hautes Etudes Internationales, la faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, sont attaquées et saccagées par des bandes armées à la solde du pouvoir sous le regard passif de la police, le recteur et le vice-recteur de l'Université sont gravement blessés ainsi qu'une vingtaine d'étudiants. » www.alterpresse.org, 3 janvier 2004.

⁹⁶² Le sénateur Prince Pierre Sonson a répondu par la négative à une invitation du président : « Monsieur le président, au moment où vous apprêtez à célébrer ce bicentenaire, nombreux sont ceux qui en votre nom emprisonnent, torturent, assassinent. La liste des victimes s'allonge démesurément.

⁹⁶³ Après les violences des 30 et 31 Août 2003, l'OEA dans son communiqué regrette l'ampleur de ces violences et note que « la situation en Haïti devient de plus en plus complexe. » Tandis que « le gouvernement américain exprime ses vives préoccupations du fait que cet acte ait sapé les efforts l'organisation des États Américains d'assister Haïti dans la résolution de l'actuelle crise politique. » www.alterpresse.org.

⁹⁶⁴ M. Aristide s'est déclaré favorable à un approfondissement de la proposition de sortie de crise faite le mois dernier par la Conférence Episcopale d'Haïti (CEH), *Agence Haitienne de Presse 19 Décembre 2003*.

À la personnalisation de la contestation s'ajoute un double processus d'externalisation de la sûreté et de « mercenarisation ». Il s'agit de l'intervention savamment dosée des bandes armées, sous la direction de Guy Philippe, un officier de l'armée défunte d'Haïti. Alors que la communauté internationale renforce ses pressions sur Aristide, les difficultés de celui-ci à penser des solutions de substitution à la disparition de l'armée haïtienne greffées sur le « monopole de la violence légitime » créent un appel d'air à l'invasion du territoire national par des groupes armés. Guy Philippe décide de reporter à deux jours, suite aux appels des États-Unis, ses attaques de la capitale, alors que Jean-Bertrand Aristide appelle ses partisans à renforcer la vigilance. Le 28 février 2004, Aristide n'est plus président de la République : démission ? Destitution ? Coup d'État ?⁹⁶⁵ Au-delà de ces controverses, une force multinationale autorisée par le Conseil de Sécurité a été déployée, dans le cadre de la résolution 1529 adoptée par le Conseil de Sécurité le 29 février 2004 au motif que « la situation en Haïti constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale et pour la stabilité dans les Caraïbes, en particulier parce qu'elle pourrait provoquer un exode vers d'autres États de la sous-région. »⁹⁶⁶

Les États de la CARICOM, rejetant la solution imposée par la communauté internationale (États-Unis, France, Canada, Union Européenne) tentent de sauver Jean-Bertrand Aristide, sans doute trop tard, critiquent l'attitude ambiguë de Jean-Bertrand Aristide et l'intransigeance de l'opposition.⁹⁶⁷ Les deux parties, comme en 1991, ont eu des conduites radicales. Elles n'ont pas montré leur sens de « l'intérêt national. L'aveuglement des uns et des autres, la méfiance foncière, les maladresses, les éruptions passionnelles, les agressions multiples, verbales et autres » ont rendu « difficile la recherche d'une solution de compromis qui éviterait aux uns et aux autres l'inconfort de l'insécurité, le risque même de tout perdre et épargnerait au pays d'innombrables souffrances. »⁹⁶⁸

⁹⁶⁵ « J'ai été forcée à partir... Des agents me disaient que si je ne parlais pas ils se mettraient à tirer et à tuer dans l'instant... Ils étaient des Américains blancs... Ils sont venus en hélicoptère, ont dit aux gardes du corps américain du président de s'en aller et se sont mis à le menacer. » (Haïti Progrès, 3 mars 2004). « Le Secrétaire d'État américain Colin Powell a catégoriquement démenti ces affirmations en disant que Monsieur Aristide était parti en exil de son propre chef ». (Haïti Progrès, 3 mars 2004).

⁹⁶⁶ Résolution 1529 (2004) du Conseil de Sécurité S/RES/1529, 29 février 2004.

⁹⁶⁷ « Jusqu'au dernier moment, ils présentent le 31 janvier 2004 à Kingston un projet visant à désarmer les groupes armés, à désigner un nouveau gouvernement. » HERERA Dulce Maria Cruz, « La crise démocratique haïtienne : l'anéantissement d'un peuple » *La chronique des Amériques*, Avril 2004 n° 13.

⁹⁶⁸ MOISE C., *op. cit.*, p. 87.

CHAPITRE VIII

Les tentatives de reconstruction de l'État

Comment définir la reconstruction de l'État ? C'est une dynamique de changement conduisant à la transformation progressive de l'État. Il s'agit d'un mouvement puissant de recomposition politique, de transformation des forces politiques, de mobilisation des ressources locales et des acteurs externes autour d'un projet de transformation du régime précédent et d'amélioration des conditions de vie des populations locales. Les champs d'intervention ne sont pas seulement de nature politique, ils sont également de nature économique, sociale, culturelle. Cela suppose la définition d'une stratégie claire par l'implication des acteurs internes et externes en vue de conduire l'État incriminé vers la normalité, c'est à dire un régime démocratique intégrant les minorités ethniques et politiques, garantissant la stabilité politique et le développement durable. La reconstruction signifie rupture également pour les élites locales et la communauté internationale avec les pratiques et les pesanteurs de l'ancien régime politique. Mais cette rupture souhaitable, teintée de pragmatisme, n'est pas totalement acquise, dans son articulation : il y a un va et vient, une interaction entre les deux situations ; de plus se déploient des stratégies entre les acteurs qui sont favorables au maintien de l'ancien régime et ceux qui s'y opposent. S'ouvre une période dynamique vers le changement, vers l'instabilité et le chaos. Se dessinent, dans un contexte d'incertitudes, des conflits impliquant des acteurs autour des enjeux.⁹⁶⁹

La reconstruction de l'État a connu des formes antérieures : elle s'est déployée dans le cadre de transferts institutionnels, par l'import/export institutionnel, expérimentés en Europe tout au long du XIX^e siècle partout en Europe. Il s'agit d'« un marché institutionnel » qui est constitué des offreurs (la Grande Bretagne, la France, les États-Unis), et des demandeurs, les États désireux de transformer leurs institutions, les entrepreneurs. Ce marché qui s'est développé au XIX^e siècle, au XX^e siècle par l'opposition de modèles institutionnels (les États-Unis et l'Union Soviétique) connaît un essor considérable entraîné par la décolonisation et l'accession à l'indépendance de nombreux États au cours de la période 1995-1970, puis vers les années 90 du fait des États qui se sont effondrés⁹⁷⁰. L'import/export

⁹⁶⁹ DOOM, Roody. Vers la normalité : analyse du concept et des moyens d'action. Conflits en Afrique.1996.

⁹⁷⁰ MÉNY Yves (Dir.) Les politiques du mimétisme institutionnel, la greffe et le rejet. Paris : L'Harmattan, 1992.

institutionnel est « affaire d'élites »⁹⁷¹, de même, la reconstruction s'effectue par les entrepreneurs : multiples, hiérarchisés, ils appartiennent à une communauté d'experts, de professionnels.

La reconstruction ne mobilise pas seulement les acteurs dominants de la « société internationale », elle mobilise aussi l'Organisation des Nations Unies. Sous le concept générique de « construction de la paix », l'Organisation des Nations Unies est chargée d'assurer la coordination des contributions des divers États. Ces contributions consistent à apporter un soutien au renforcement institutionnel, qui vise à la construction de la paix. Elles portent sur le maintien de la loi et de l'ordre, le renforcement institutionnel des structures locales qui sont chargées d'assurer le monopole de la violence physique. D'où la multiplication des programmes de *Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration*. S'inspirant de l'agenda pour la paix de Boutros-Boutros Ghali qui avait placé au cœur de ses objectifs « la promotion de la paix », ces missions de la paix interviennent dans le champ politique local par la dislocation des forces répressives, l'organisation et la surveillance des élections, la revitalisation des forces politiques locales, de la société civile, en soutenant des actions qui tendent à renforcer l'État de droit, sans négliger l'organisation de l'économie de marché.

Peut-on se prévaloir d'un modèle de la reconstruction de l'État ? Le contenu de la reconstruction varie-t-il en fonction de l'ampleur de l'effondrement de l'État et du projet politique des acteurs dominants la scène internationale ? Trois cas de figure peuvent être distingués : le premier porte sur la reconstruction des pays qui ont été détruits par des guerres ou des conflits violents, comme la Somalie, le Kosovo, l'Afghanistan, l'Irak... où l'autorité de l'État s'était effondrée et où il fut nécessaire de reconstruire les forces de police, de sécurité, de l'administration publique, de fournir des aides humanitaires et d'assistance technique pour restaurer l'électricité, l'eau, les systèmes bancaires. C'est le processus de *nation building*⁹⁷²... Le second cas de figure porte sur la création des institutions de nature à assurer à l'État une autonomie et une efficacité, dans le cadre des objectifs fixés par les puissances intervenantes ou la communauté internationale (changement de régime, réconciliation nationale, élections, adoption d'une nouvelle constitution...), tandis que le troisième cas concerne des États moins effondrés : en effet, l'autorité de l'État existe, mais elle est incapable d'accomplir certaines fonctions étatiques indispensables. Le plan de reconstruction

⁹⁷¹ Y. MÉNY, *idem*, p. 20.

⁹⁷² FUKUYAMA F., *op. cit.* p.155.

de l'État poursuit alors l'objectif de renforcer les institutions défaillantes et de promouvoir la démocratie, les institutions chargées de veiller au respect des droits de l'homme.

La reconstruction est un processus qui se décompose en trois phases : la normalisation, la consolidation et l'intériorisation. La première phase nécessite l'imposition d'une force militaire dominante, pour faciliter la réinstallation au pouvoir du président renversé, en créant les conditions nécessaires à la pacification de la société. Elle prévoit la mise en place de mesures d'apaisement social, visant à réconcilier les opposants les plus irréductibles. La phase de consolidation ouvre la voie à la mise en place de structures aptes à renforcer la capacité sécuritaire, elle inclut la création d'un « environnement sûr » qui facilite la mise en place des institutions chargées d'assurer la sécurité. Cette phase renforce le monopole de la violence physique légitime. La troisième phase, l'intériorisation, porte sur la mise en place d'institutions qui assurent la diffusion de nouvelles valeurs, de nouvelles règles du jeu, de nouveaux comportements face à la politique. Ce chapitre fait ressortir les enjeux de ces différentes réformes qui montrent le faible engagement de la société internationale dans la reconstruction d'Haïti. L'idée que développe ce chapitre est que la reconstruction de l'État privilégie la mise sur agenda des réformes non pas en fonction de la réalité locale, de la hiérarchisation des problèmes mais plutôt en fonction des orientations définies par les acteurs dominants de la société internationale. Certes, grâce au soutien de la société internationale, la domination politique de l'armée dans le jeu politique s'est effondrée, mais de réels défis demeurent, posant l'hypothèse d'un lien entre désengagement de la société internationale et dégradation du climat démocratique.

1. Les négociations des émissaires de M. Clinton

Des tentatives multiples ont été engagées en vue de promouvoir un environnement politique stable après le conflit. Les négociations internationales sous les auspices de l'OEA et de l'ONU ont toujours défendu l'option pacifique entre les militaires et le gouvernement légitime placé sous le contrôle de Jean-Bertrand Aristide. Cependant, les engagements pris par l'armée ne se sont pas concrétisés. Aussi, les négociations *in extremis* conduites par la mission Carter montrent la faiblesse des missions onusienne et de l'OEA. Elles ont fini par imposer le recours à l'armée américaine pour pousser les militaires vers la sortie, sans doute dans des conditions peu honorables pour l'armée haïtienne. Ce qui est utile d'observer, c'est le déploiement de l'armée américaine qui fait plier les militaires, et l'ONU interviendra en deuxième position, comme s'il existe un partage des rôles assez réglé à l'avance.

La médiatisation de la question haïtienne en Occident et le soutien qu'elle obtient auprès des Organisations de défense des droits humains ont isolé les militaires. Les images de violence diffusées à la télévision forgeaient la légitimité de l'intervention américaine. Les souffrances physiques et psychologiques ont été jugées intolérables. L'économie était au bord du gouffre. Les appels de tous horizons stigmatisaient les militaires et les rendirent de plus en plus vulnérables. Ainsi l'unique solution reste la négociation, mais elle fut associée à l'usage de la force. Mais la négociation comme mode de résolution d'un conflit a également une valeur intégrative, elle réhabilite les autorités de Port-au-Prince, isolées et infréquentables.

Le processus d'aboutissement au départ des militaires, comme nous l'avons souligné antérieurement, est engagé depuis trois ans. Les négociations ont abouti à trois accords : l'accord de *Governor's Island* (3 juillet 1993), le Pacte de New York, corollaire de l'Accord de *Governor's Island* (16 juillet 1993), deux protocoles d'accord signés les 23 et 24 février 1992 à Washington sous les auspices de l'O.E.A, puis les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU du 11 Octobre 1991, du 24 novembre 1992, celle du 20 Avril 1993, la résolution 841 du 16 juin 1993, 861 du 27 août 1993, 873 du 13 Octobre 1993, 917 du 6 mai 1994, 940 du 31 juillet 1994. Si ces résolutions soulignent l'internationalisation du conflit, elles ont toujours insisté sur la recherche des moyens de nature à faciliter la promotion de la paix. Elles prévoyaient une amnistie générale, la réconciliation nationale en vue de « préserver la stabilité et promouvoir la démocratie. ». En outre, l'accord Carter du 18 septembre 1994 prévoit « une retraite anticipée de certains officiers des forces armées », des mesures pour « éviter la violence et les effusions de sang, de favoriser la liberté et la démocratie ». Enfin, Jean-Bertrand Aristide a adhéré à l'agenda de la communauté internationale, le 3 Août 1994, dans un document présenté aux bailleurs de fonds d'Haïti à Paris, intitulé « *Stratégie pour la reconstruction sociale et politique* ». Il s'en est inspiré à son retour, dans le programme de son Gouvernement articulé autour de onze points : « professionnalisation de l'armée, création d'une police nationale, décentralisation, démocratisation économique, restructuration du secteur public, réalisation des élections législatives, élections présidentielles à la fin de 1995, « accolade institutionnalisée » entre l'État et le secteur privé, dynamisation des relations d'Haïti avec les organisations financières internationales, réforme de la justice, renforcement du rôle du Parlement, formation d'une Commission tripartite État/secteur privé/syndicats. »⁹⁷³

⁹⁷³ ICAR, n° 99,7 novembre 1994, p.12.

2. La pacification de la société haïtienne

Le coup d'État a abouti à une société émiétée, un champ politique polarisé. D'un côté, il y a les partisans du président Aristide, favorables au retour de ce dernier au pouvoir, mais soucieux de prendre leur revanche, c'est-à-dire de planifier des opérations punitives à l'endroit des auteurs et des défenseurs du coup d'État, de procéder à la réorganisation du système politique en excluant les forces de l'opposition. De l'autre, s'opposent les auteurs du coup d'État de 1991. De vives tensions se tissent entre les deux, atténuées par la présence des troupes américaines, mais latentes à terme, risquant d'aboutir à un affrontement violent. Dans ces conditions, il est nécessaire de la part de l'Exécutif haïtien de prôner la paix entre ces deux groupuscules de la société. Cette démarche suppose la réconciliation nationale dans le cadre d'une amnistie générale. Ces deux mesures renvoient au processus de justice transitoire en Haïti. Il se propose comme une réponse aux violations des droits de l'homme observées dans les sociétés qui ont connu diverses formes de violence, leur fin exige la construction d'un système judiciaire efficace. Le recours à divers dispositifs propres à la diffusion de l'État de droit, l'établissement de juridictions spéciales, la diffusion des valeurs propres universelles des droits de l'homme deviennent désormais des instruments universels d'une nouvelle gouvernance. De la même manière, les Commissions *Vérité* créés dans les années 1980 en Amérique latine se sont développés, après le « retentissement de l'expérience sud-africaine »⁹⁷⁴. Elles sont des « composantes obligées » de la reconstruction de l'État. Dans le cas haïtien, la lutte contre l'impunité comme une réponse aux violations des droits de l'homme est une pression imposée par les grandes puissances et les Nations Unies. L'articulation du discours moral et les modalités de mise en place de cette justice transitionnelle laissent apparaître le poids déterminant des acteurs internationaux et le contraste entre les discours officiels et les régulations réalisées.

Deux modèles de justice transitoire sont retenus aux termes des épisodes de conflit : celui de la *Commission de Vérité* et celui de l'application des procédures judiciaires. En Haïti, le premier a été choisi et la *Commission Vérité et réconciliation* s'est imposée, car elle a été perçue comme une des modalités de mise en place de la justice transitionnelle.

Le retour du président Jean-Bertrand Aristide a réveillé des sentiments de peur dans la classe politique « *pro-putschiste* », au sein des institutions, des catégories sociales qui ont défendu et soutenu le coup d'État. Les partis politiques craignent d'être marginalisés par le pouvoir, les

⁹⁷⁴ MARCHAL Roland, *Justice internationale et réconciliation nationale. Ambiguïtés et débats*, Politique Africaine, 2003/4 n° 92, p. 5.

groupes paramilitaires, les « *attachés* » à la solde de l'armée sont prêts à s'en remettre à la violence aveugle, sous forme de réponse aux représailles des couches populaires favorables au président Aristide. Les généraux, les officiers de l'armée éprouvent les mêmes craintes en cas d'un retour du président Aristide. La réconciliation, pour son caractère consensuel, est louée au détriment des poursuites judiciaires qui exacerberaient les tensions politiques, et rendrait improductive l'approche initiale qui a été explorée par la communauté internationale avec insistance. Ainsi, les autorités haïtiennes sont soumises à des pressions constantes depuis la crise, de la part des États-Unis d'Amérique et des organisations onusiennes, notamment, qui les poussent à renoncer à toute attitude qui mécontenterait les militaires et à diffuser dans l'espace public la rhétorique du pardon et de la réconciliation nationale. Ce sont des attitudes qui s'imposent comme étant des représentations qui donnent une orientation à la transition. L'hypothèse qui est ici privilégiée est que la justice transitionnelle, dans laquelle s'engagent les élites locales, à marches forcées, vise à les responsabiliser et pour Jean-Bertrand Aristide, constitue une mutation, un renoncement idéologique.

3. Le renoncement au modèle de poursuites judiciaires

Des rapports des organisations de défense des droits humains ont rendu publiques les diverses violations des droits humains, dont sont victimes des milliers d'individus.⁹⁷⁵ Les objectifs qu'elles poursuivent visent à dénoncer ces actions et à conduire devant les tribunaux les auteurs de ces violations en vue de mettre fin à l'impunité de ces derniers. Comment y parvenir ? Aucune disposition n'a prévu la mise en place d'une cour de justice qui serait chargée de juger les coupables de violations des droits humains. Selon le premier texte officiel de *Governor's Island*, une « amnistie [est] octroyée par le président de la république dans le cadre de l'article 147 de la constitution nationale et mise en application des autres instruments qui auraient pu être approuvés par le Parlement sur cette question. »⁹⁷⁶

L'amnistie se définit comme « une prérogative constitutionnelle de clémence du président de la République, prescrivant l'oubli officiel d'infractions politiques ». ⁹⁷⁷ Cette définition

⁹⁷⁵ Au chapitre VII, nous avons expliqué les origines de ces actes et les implications de l'armée et de ses limiers dans le déploiement de ces actes de violence.

⁹⁷⁶ Le point 6 de l'accord de *Governor's Island* signé entre le président de la République Jean-Bertrand Aristide et le Commandant en Chef des Forces Armées, Raoul Cédras le 3 Juillet 1993. Le « pacte de New York, corollaire de l'accord de *Governor's Island* signé entre les parlementaires du « Bloc constitutionnalite » et un autre groupe parlementaire « pour l'alliance et la cohésion parlementaire » a prévu une « loi relative à l'amnistie », le pacte est signé le 16 juillet 1993.

⁹⁷⁷ Premier considérant de l'arrêté présidentiel, *Le Moniteur*, n° 96, 1^{er} Décembre 1994. Cet encadrement est posé par l'article 7 de la Constitution de 1987 : Le président de la République « ne peut accorder amnistie qu'en matière politique et selon les prescriptions de la loi ».

soulève des observations. D'abord, l'amnistie soulève des ambiguïtés quant à la définition de son champ précis. Ensuite, l'arrêté présidentiel du 1^{er} Décembre 1994 prévoit que «sont amnistiés les droits des tiers réservés, si d'aucuns sont, dans le cadre de l'article 147 de la constitution de 1987, les auteurs et complices du coup d'État du 30 Septembre 1991 qui a entraîné le départ forcé pour l'exil du président de la République, Jean-Bertrand Aristide et de son gouvernement».⁹⁷⁸ Ce texte permet d'écarter «les auteurs et complices du coup d'État de toute sanction pénale, il permet également aux justiciables de porter plainte auprès des tribunaux. Le texte sur l'amnistie comporte ainsi des ambiguïtés au point que certains l'analysent comme une consécration de l'impunité : «la loi d'amnistie a consacré l'impunité comme forme de prolongement des acquis du coup d'État : la mise à l'écart de la population et la protection des intérêts de la classe dominante.»⁹⁷⁹ L'amnistie, perçue comme une prime à l'impunité, a des enjeux politiques qui déterminent les modalités du retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide.

Déployant un éventail plus large de solutions entre lesquelles l'administration Clinton était appelée à choisir, l'amnistie est suggérée par le Conseiller spécial sur Haïti du président Clinton, M. Lawrence Pezzullo. Celui-ci souhaite la protection de l'élite haïtienne, tout en évitant l'effondrement des institutions politiques et économiques.⁹⁸⁰ C'est dans ce sens que l'idée de clémence, soutenue par un esprit d'équilibre, par une force symbolique, trouve un cadre plus ou moins normatif à travers l'accord signé entre Aristide et les parlementaires le 25 février 1992.

Si Aristide a adhéré à l'amnistie, il a accompagné ce choix d'un recours systématique à des mécanismes restrictifs. «Nous avons discuté pendant cinq heures à Washington sur ce seul point : les représentants des parlementaires voulaient voir stipuler dans l'accord que le général Cédras bénéficierait de l'amnistie générale pour le reste de l'armée, ce que je ne pouvais en aucun cas accepter.»⁹⁸¹ La radicalisation des positions des militaires et du président ouvre la voie à une implication accentuée de la diplomatie américaine au détriment de l'affaiblissement politique d'Aristide, forcé de renoncer à certaines exigences, s'il souhaite récupérer son fauteuil présidentiel.

⁹⁷⁸ Le Moniteur, n° 96, 1^{er} Décembre 1994.

⁹⁷⁹ JEAN Jean-Claude, MAESSCHALCK Marc, *op. cit.* p.187.

⁹⁸⁰ Entretien de Kenneth Maxwell, in *Le Trimestre du Monde*, 1^{er} Trimestre 1995, p.133.

⁹⁸¹ Déclarations reprises par *Le Monde* 1-2 Mars 1994, p. 4. Finalement, le président est d'accord » pour exclure de l'amnistie les criminels de droits commun, le général Cédras et les autres membres accusés.

Nous avons rappelé que les militaires ont toujours montré leur attachement à l'amnistie, mais la signature de l'Accord de *Governor's Island* a permis de se rendre compte de la place que les négociateurs, acteurs internationaux accordaient à l'amnistie. Cependant s'agissant de son champ d'application et de la procédure, le général Cédras et le président Aristide ont rendu difficile l'application de l'amnistie. En effet, le président « décide une amnistie à caractère politique pour les militaires. Mais chaque victime peut demander justice. Demander justice et non se faire justice. »⁹⁸²

Les hésitations d'Aristide inspirent la démarche de Cédras d'entourer le projet d'amnistie d'un ensemble de précautions. Celui-ci exigeait le vote au Parlement, et l'accord Carter l'avait intégré : « Certains officiers des forces armées sont disposés à consentir à prendre une retraite anticipée et honorable, lorsque le parlement aura voté une amnistie générale, ou au plus tard, le 15 octobre 1994 ».⁹⁸³ Le texte est voté au parlement sans difficultés et la préoccupation des troupes américaines sur le terrain est d'aboutir à ce vote, puis au départ de Cédras.

Le Bilan

« Oui à la réconciliation », « non à la vengeance », « oui à la justice », tels sont les slogans que Jean Bertrand Aristide répétait au Pentagone, quelques jours avant son retour d'exil. A son retour, dans la bulle en verre, il déclarait : « Le pays projette l'image d'un verre brisé. Il faut se donner la main pour ramasser les morceaux...dans un cadre constitutionnel, en respectant les normes démocratiques. » L'amnistie était un passage obligé pour incarner cette ambition de réussir l'intégration des Haïtiens, la réconciliation des victimes de la répression militaire avec leurs oppresseurs. En intégrant les acteurs et victimes de la violence, l'amnistie vise à organiser la société autour de nouvelles valeurs. « Elle a pour fonction de défendre l'ensemble du pays des dangers de la bipolarisation ».⁹⁸⁴ L'arrêté sur l'amnistie distingue les « auteurs » et les « complices » de la répression militaire contre les civils, évoque le terme « infractions politiques ». Cet emploi traduit une appréciation diminutive de la proportion de crimes, tortures perpétrées par des militaires durant trois ans. Tout se passe comme s'il n'y a aucun degré de gravité dans les divers actes violents. Or le retour du président Aristide a suscité beaucoup d'espérances dans les camps des victimes. L'amnistie s'accompagne d'un mouvement de banalisation du crime, conduit à la réémergence des vieux démons de l'archéo-

⁹⁸² Le Monde, 7 septembre 1993, p. 8.

⁹⁸³ Voir accord conclu entre M. Carter et Emile JONASSAINT.

⁹⁸⁴ MALVAL R. Le Monde, 3 novembre 1993, p. 8.

duvaliérisme le plus violent. L'amnistie loin de réunir les conditions de pacification, loin de préparer Haïti à entrer dans l'ère de la modernité risquerait de la fragiliser. Les revendications de justice n'étant pas satisfaites, les frustrations collectives céderaient la place à l'explosion, dans une société où une minorité se confond avec l'État. «A travers une telle vision des crimes commis pendant le coup d'État ou après, la crise du vivre ensemble dans la société apparaît très profonde et n'est pas réductible à un contentieux. S'il a fallu l'intervention d'une force multinationale pour réduire à l'impuissance l'armée haïtienne, l'institution génératrice de ces crimes, on demeure encore loin du compte. S'il a même fallu une amnistie pour les responsables du coup d'État, du côté des victimes, le traumatisme reste intact. L'amnistie n'a en effet qu'une vertu politique, elle procède en essayant de faire comme s'il n'y avait pas de délit, afin que la vie politique recommence.»⁹⁸⁵ La quête de la pacification de la société est complétée par d'autres institutions.

4. La Commission Nationale de Vérité et de Justice

La Commission Vérité a un caractère exceptionnel, elle est la seule commission qui ait adopté une procédure de vérité pour amnistie sur la trentaine de Commissions de Vérité mises en place depuis 1983.

Le modèle de justice transitionnelle en Afrique du Sud s'est imposé comme un mythe. En Haïti l'idée d'une Commission vérité est associée à celle de justice. Cette combinaison signifie que la priorité est accordée à l'aveu d'une vérité destiné à alléger les souffrances des victimes. Elle confirme le rejet des poursuites pénales des responsables d'atrocités brutales. Les liens entre vérité et justice dans le processus de transition en Haïti s'éloignent de l'organisation, depuis la deuxième guerre mondiale, où les crises post-confliktuelles se traduisent par une «criminalisation des conflits politiques via des tribunaux internationaux censés obliger les coupables d'atrocités et de violations graves des droits de l'homme à rendre des comptes devant l'humanité tout entière.»⁹⁸⁶ Au-delà de l'Afrique du Sud, une communauté d'experts dispose d'outils clés en main chargés d'assurer la transition vers la paix, regroupés sous le label de «justice transitionnelle» qui combine les poursuites

⁹⁸⁵ HURBON Laënnec, *Le crime, l'oubli et le pardon*, Chemins Critiques, Vol. 3, n° 3, Janvier 1997, p.12.

⁹⁸⁶ TOIT DU André, *La commission Vérité et Réconciliation sud-africaine. Histoire locale et responsabilité face au monde*, Politique africaine, 2003/4 n° 92, p. 97.

judiciaires et procédures non judiciaires comme les commissions dites de vérité et de réparations.⁹⁸⁷

Deux commissions de vérité émergent : les commissions sur les victimes des violations de droits humains en Argentine, en Ouganda et au Sri Lanka, puis des Commissions de Vérité et de justice en Equateur et en Haïti.

L'hypothèse qui nous paraît utile à la compréhension de l'expérience haïtienne est que la mise en œuvre de la justice transitionnelle obéit moins à des logiques d'élucidation des crimes et violences qu'à la tentative du milieu international d'influencer le choix des dispositifs de sortie de l'instabilité politique.

Le choix du thème de la réconciliation est le résultat de l'abandon de toute mesure revancharde revendiquée par diverses organisations de la société civile. Le président Aristide a déclaré à la tribune de l'ONU : « Nous allons préparer le café de la réconciliation dans le filtre de la justice pour qu'on y retrouve ni marc de violence, ni marc de vengeance ».⁹⁸⁸ L'adhésion du dirigeant haïtien à ce dispositif de justice transitionnelle est l'expression d'un opportunisme, qui donne le sens de l'appropriation tactique qu'il fait. Son discours se développe dans un contexte de dépendance à la politique américaine. À l'origine, le thème réconciliation est une idée américaine. Il est imposé comme un des dispositifs de sortie de la violence, articulé par Washington. Le président américain dans ses principales interventions s'est toujours référé aux vertus de la réconciliation nationale. « Plus que jamais, je pousse le peuple haïtien à vivre ensemble dans un esprit de réconciliation et de la paix, l'esprit si éloquemment développé par le président Aristide lui-même. Comme il l'a dit, il n'y aurait ni vengeance, ni violence, ni représailles. C'est un temps de paix. C'est pourquoi les États-Unis et ses partenaires de la coalition travaillent en ce sens, et je suis certain que cet esprit continuera de prévaloir quand la force multinationale retournera les responsabilités aux Nations

⁹⁸⁷ LEFRANC Sandrine, La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle, *Droit et Société*, 2009/3, n° 73, p. 561.: « La justice transitionnelle ne désigne pas une politique de sortie de conflit unifiée, puisque les buts contradictoires peuvent lui être assignés : le dispositif de commission de vérité, central dans les politiques de justice transitionnelle, est souvent mis en place faute que soient engagées des procédures de justice ordinaires... De même que la proto-science transitoire, la justice transitionnelle confère – parce que l'expression est présentée comme valant concept – une forme et une dignité académiques à un ensemble de prescriptions politiques. En promouvant une articulation spécifique des poursuites judiciaires, des dispositifs de mise au jour d'une vérité historique sur le passé de violence, des initiatives favorisant la réconciliation des belligérants, des « packs » de réparation aux victimes et des réformes institutionnelles visant la prévention de la récurrence de la violence les experts de la justice transitionnelle favorisent un type particulier de construction démocratique et une conception de la justice. »

⁹⁸⁸ *Le Monde*, 6 Octobre 1994, p.1.

Unies. »⁹⁸⁹ La réconciliation nationale apparaît ainsi comme un outil de construction de la politique intérieure américaine, qui est l'expression d'un doute, d'une conviction insuffisante décelée du côté haïtien. Dans ses efforts de problématisation, le président Clinton souhaite que le président haïtien s'inspire du modèle de justice transitionnelle de l'Afrique du Sud, promu comme voie d'exorcisation des sociétés traumatisées et investi comme trajectoire salutaire pour un pays qui fait l'expérience d'une polarisation sociale. Il a encouragé une initiative du président Nelson Mandela de s'entretenir avec le président Aristide. « Je suis personnellement reconnaissant envers le président Mandela d'avoir cherché du temps malgré son horaire incroyablement chargé à voir le président Aristide. La plus importante chose que l'Afrique du Sud puisse faire pour Haïti a été accomplie par le président Mandela en venant aux États-Unis en ce moment historique. » Le président Clinton a fait remarquer que Haïti a connu des « divisions sanglantes » et « qu'ensemble, elle peut travailler dans un esprit de réconciliation, de liberté et de démocratie et de respect mutuel. »⁹⁹⁰ L'insistance de M. Clinton laisse entendre le faible crédit qu'il accorde au discours d'Aristide : il cite en exemple le président Mandela qui a œuvré à la réconciliation des communautés sud-africaines, divisées, sans exiger de procès. L'expérience haïtienne de la justice transitionnelle s'inspire du modèle de justice transitionnelle en Afrique du Sud.

Le modèle la *Commission Vérité Réconciliation* sud-africaine peut servir de référent à Haïti. D'abord, les justifications d'instituer un régime stable nécessaire à la promotion de la justice dans la société, sont d'ordre moral.⁹⁹¹ Ensuite, la Commission est l'aboutissement d'un long processus de négociations de quatre ans, qui a permis l'adoption d'une Constitution provisoire, elle aussi le résultat d'un compromis. L'Afrique du Sud était une société profondément divisée, caractérisée par le conflit, la souffrance et l'injustice. L'avenir ne pouvait être garanti que s'il est fondé sur la reconnaissance des droits de l'homme, la démocratie et la « coexistence pacifique » et le développement des opportunités pour tous les Sud-africains, sans distinction de couleur, de race, de classe, de croyance. La réconciliation était une nécessité en vue de la reconstruction d'une société. Elle qui tournerait le dos à la

⁹⁸⁹ Presidential Documents, Monday October 17, 1994, vol 30, n° 42, p. 205.

⁹⁹⁰ Presidential Documents, October 10, 1994, Vol 30, n° 40, p.1954.

⁹⁹¹ GUTMANN Amy and THOMPSON Dennis, *The moral foundations of truth Commissions*, In *Truth V. Justice: the Morality of truth Commissions*, Princeton, NJ, Princeton University Press., p. 22-44, 2000.

haine et qui, dotée d'une nouvelle constitution, assure aux individus l'exercice de leurs droits. La vengeance étant ainsi écartée au profit de la réconciliation.⁹⁹²

Diverses initiatives engagées par l'ONU permettent d'établir une cartographie des sites d'implantation de la justice transitionnelle : en Sierra Léonne en 1999, en République Démocratique du Congo en 2004, au Guatemala (1997-1999) « Commission sur la Clarification historique », au Ghana en 2002, au Libéria en 2003, au Burundi en 2004, puis en Ouganda, Bolivie, Argentine, Zimbabwe, Uruguay, Chili, Philippines, Côte d'Ivoire (Commission Dialogue, vérité et réconciliation en 2011). Cette capacité d'auto-renouvellement de la justice transitionnelle conduit à la constitution d'une expertise internationale, « formée au droit, en cours de professionnalisation, avec un modèle de justice particulier développé dans des espaces nationaux militants, mobilisant les arènes internationales et lors des visites d'experts étrangers dans des pays sortant d'un conflit »⁹⁹³. Ainsi émergent comme outil universel de pacification des sociétés et d'éradication des structures discriminantes, des Commissions de justice. Ce sont des organes qui sont des « instruments permettant de faire l'économie d'une scène judiciaire, au nom de la paix, réinvestie par des pratiques juridiques et des juristes, dans la continuité relative de pratiques militantes et à des fins notamment de professionnalisation. »⁹⁹⁴ Ces commissions cliniques ont conduit des enquêtes sur les personnes disparues pendant une « sale guerre organisée par le régime battu ». Elles ont en grande partie recueilli les témoignages des victimes à huis clos et publié un document sur les atrocités des auteurs, ou la publication a été retardée ou évitée.⁹⁹⁵

Des caractéristiques sont communes aux commissions de vérité : se doter de moyens en vue de s'enquérir sur les violations des droits de l'homme et clarifier l'identité des victimes, former un organe légitime accepté par les belligérants ou les parties acceptant de s'engager dans la voie de la réconciliation, être une autorité administrative indépendante chargée de consigner les témoignages des victimes et de les insérer dans un rapport final, fournir les informations de nature à identifier les atrocités.

⁹⁹² NTSEBEZA Dumisa B., The uses of truth Commissions, Lessons for the world, In *Truth V. Justice : The morality of truth Commissions : the morality of truth*, Robert I.Rotberg, Dennis Thompson, Princeton, N.J: Princeton University Press 2010, 309 p.

⁹⁹³ LEFRANC Sandrine, « La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle, » *Droit et Société*, 2009/3, n° 73, p.7.

⁹⁹⁴ *Idem*, p.7.

⁹⁹⁵ NTSEBEZA Dumisa B, p. 6.

Les violations massives des droits de l'homme ont légué un passé traumatisant que les commissions *vérité* se chargent d'exorciser. Elles tentent de produire un discours de vérité sur ces atrocités, sur leur nature, leur ampleur, leurs origines. Elles proposent une thérapie qui associe l'élucidation des atrocités à l'identification des auteurs de crimes et leurs responsables. Elles suscitent la reconnaissance des atrocités par leurs auteurs dans les arènes publiques où la prise de parole publique libérée contribue au relâchement des tensions socio-politiques et au bannissement de tout extrémisme *confrontationnel*.

Telle est la finalité de la Commission vérité et Justice, créée le 17 décembre 1994 par arrêté présidentiel. Sous la direction de Madame Françoise Boucard, un groupe de travail composé de personnalités connues pour leurs implications dans les domaines de défense des droits de l'homme, puis un deuxième arrêté présidentiel adopté le 28 mars 1995, renforce la commission et précise davantage son champ : « établir globalement la vérité sur les plus graves violations des droits de l'homme commises entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994 à l'intérieur et à l'extérieur du pays ». Elle est chargée de conduire des enquêtes approfondies « afin d'établir la responsabilité matérielle et intellectuelle de ces crimes ». Son mandat s'étend à l'égard des femmes qui ont été persécutées en raison de leurs motifs politiques ainsi que sur l'existence de groupes armés illégaux, paramilitaires ou de personnes agissant en toute impunité et qui se sont livrés de manière systématique à des violations de droits de l'homme. Enfin la commission a pour tâche de « réunir les informations permettant d'identifier les victimes afin d'établir la nature et la gravité des sévices subis ainsi que l'étendue des dommages qui en résultent. » Le rapport de la Commission portera sur des propositions de mesures de répartition et de réhabilitation au bénéfice des victimes et précisera des mesures d'ordre juridique et administratif destinées à anticiper des violations des droits de l'homme. Elle a recueilli, grâce à l'expertise de l'ONU, des données des auteurs victimes, procédant à l'exhumation des présumées victimes des violations des droits de l'homme. Les témoignages des victimes, grâce au soutien des experts onusiens, sont enregistrés, consignés dans des registres.

Bilan

Le processus de justice transitoire constitue un pas important dans la construction de l'État de droit. Cependant, il n'est pas au-dessus de toute critique, car il soulève des obstacles qui suscitent interrogations et perplexité quant au rôle de la justice internationale dans les sociétés en transition.

Les critiques considèrent la Commission nationale de Vérité et de Justice (CNVJ) comme étant une stratégie de communication visant à donner foi dans le court terme, dans l'opinion publique, à la volonté du président Aristide de susciter la confiance des citoyens dans la justice. Cependant, les résultats concrets ne témoignent pas d'une volonté de changement, comme si la création de cette Commission vérité ne vise qu'à cacher les vrais enjeux. Comme l'explique Laënnec Hurbon, « tous ceux qui, aux États-Unis, appuient le putsch et ont protégé de fait les grands criminels des trois dernières années, pensent en dernière instance que *le macoutisme* nous ressemble comme notre seconde nature et trouvent incongrue la demande de justice qui s'élève des victimes. »⁹⁹⁶

D'autres reprochent au président Aristide d'avoir soutenu du bout des lèvres la CNVJ « pour ensuite la miner de l'intérieur ...et finalement ignorer le maigre rapport dont l'aspect volumineux provient essentiellement de la vaste compilation réalisée en annexe sur des données de deuxième main.⁹⁹⁷ ». De plus, M. Aristide multiplie des interventions publiques qui affaiblissent la Commission. Par exemple, il informait que les postes de police de certaines villes « seraient transformés en un bureau où avec un délégué du département du Sud, un avocat, un juge, toutes les victimes pourraient porter plainte. ». Même avec les meilleurs experts du monde, en matière de justice transitionnelle, la faible mobilisation du personnel de la CNVJ explique « la mise hors-jeu juridique » de la population.⁹⁹⁸ En effet, la justice transitionnelle n'a pas l'écho attendu auprès de la population qui la perçoit comme un objet administratif lointain. Les instruments d'évaluation de la gravité des violations ont banalisé certaines et donc ont suscité des frustrations. Aristide tentait de combler ce déficit en appelant les citoyens à porter plainte et son appel a été entendu : le nombre de plaintes a augmenté.⁹⁹⁹ C'est l'illustration de l'interventionnisme de M. Aristide dans le processus, ce qui le discrédite.

Qu'est ce qui explique cet interventionnisme de Jean-Bertrand Aristide dans la conduite de la CNVJ alors qu'une direction a été nommée par arrêté présidentiel ? « Si vous portez plainte et qu'on refuse ou bien si on ne donne pas suite à votre plainte selon la loi, moi-même Jean-Bertrand Aristide, je vous garantis que, si vous envoyez une copie, le ministre de la justice et le gouvernement en son entier ne laisseront pas votre plainte dans les tiroirs. »¹⁰⁰⁰ En assurant

⁹⁹⁶ HURBON L., *op. cit.*, p.17.

⁹⁹⁷ JEAN J-C, MAESSCHALCK M, *op. cit.* p.157.

⁹⁹⁸ *Idem*, p.157.

⁹⁹⁹ Le Nouvelliste, 15 décembre 1994, p.1.

¹⁰⁰⁰ Haïti Progrès, Vol.12 n° 39, du 21 au 27 Décembre 1994, p. 6. M.Aristide lançait un appel aux victimes.

ce rôle d'animateur de la demande de justice, l'État s'affaiblit dans ces conditions, se discrédite, apparaît confus sur ses vraies responsabilités, sur les modalités d'articuler cette revendication populaire. C'est en vérité, un rôle résiduel qu'assume le pouvoir. « Lorsque nous faisons rouler la roue de la réconciliation, nous n'oublions pas les victimes mais nous ne prendrons pas n'importe quelle roue illégale pour donner aux gens l'occasion de nous critiquer. »¹⁰⁰¹ Ces difficultés sont génétiques, c'est-à-dire résident dans le mode de nomination des membres de la CNVJ. La désignation de ses membres est un choix discrétionnaire du président de la République.

Malgré le caractère pédagogique de la campagne de Jean-Bertrand Aristide, les décisions de justice se brisent contre les pesanteurs de l'appareil. Le cas le plus classique est celui de la convocation des responsables du Front pour l'avancement de la démocratie (FRAPH) devant la justice, saisie par des citoyens qui les accusent de tentative d'assassinat et de tortures corporelles.¹⁰⁰² Deux mandats de comparution, puis un mandat d'arrêt n'ont jamais remué les deux responsables du FRAPH.¹⁰⁰³ Face à cette impuissance, le juge chargé du dossier évoque déjà l'hypothèse d'un jugement par contumace, Aristide alors, se rétracte ainsi : « Nous avons pour devoir d'inviter le pouvoir judiciaire à prendre ses responsabilités, de faire tout ce qui est nécessaire pour mettre à la disposition de la justice les gens contre qui des mandats sont émis. »¹⁰⁰⁴

A côté des difficultés d'ordre interne, on ne peut nier le poids de plus en plus grandissant de la communauté internationale. L'application de la justice transitionnelle se heurte à la présence des troupes américaines. Celles-ci jouent un rôle de neutralisation des forces sociales en lutte sur le terrain. Elles « clarifient le jeu en même temps qu'elles le brouillent. »¹⁰⁰⁵ Elles empêchent les présumés auteurs de violations des droits humains de se soumettre à la justice. L'ancien responsable du FRAPH, utilisant cette fausse neutralité des forces américaines, exige que soient envisagées des mesures pour éviter toute agression d'un membre de son parti.¹⁰⁰⁶ Détenu aux États-Unis depuis avril 1995, Emmanuel Constant a déclaré qu'il a été un collaborateur de la CIA et que ses émoluments mensuels étaient fixés à 700 dollars

¹⁰⁰¹ *Haiti Progrès*, Vol.12 n° 39, du 21 au 27 Décembre 1994, p. 6.

¹⁰⁰² Cette convocation s'adressait aux principaux responsables du groupe : Emmanuel Constant et Louis Jodel Chamblain. La plainte a été déposée par M. Joel DESSOURCES, Mario JOSEPH et Felix ANSYTO (AFL 10 décembre 1994).

¹⁰⁰³ Il faut le rappeler que Louis Jodel CHAMBLAIN est l'un des soldats mercenaires qui procédera à la liquidation du régime de Jean-Bertrand Aristide en février 2004. Voir Chapitre VI et Chapitre VII de ce travail.

¹⁰⁰⁴ *Le Nouvelliste*, 14 décembre 1994, p. 2.

¹⁰⁰⁵ AUGUSTAVE Jean C., *Le Nouvelliste*, 10 décembre 1994, p. 9.

¹⁰⁰⁶ *Le Matin*, 10 au 12 décembre 1994, p. 1.

américains pendant qu'il était à la tête du FRAPH.¹⁰⁰⁷ On comprend sans doute pourquoi le facteur américain pèse de tout son poids dans l'incapacité de la justice à répondre aux plaintes des victimes du FRAPH.

L'implication du gouvernement américain dans la justice transitionnelle est un obstacle supplémentaire à son efficacité. L'absence de volonté politique du gouvernement local et les ambiguïtés de la politique nord-américaine expliquent l'inefficacité du processus. Par exemple, on peut citer le cas des archives de l'Armée et du FRAPH qui sont confisquées par les troupes américaines dès leur débarquement sur l'île. Des discussions ont été engagées entre les autorités américaines et haïtiennes sur les modalités d'exploitation de ces archives. Le porte-parole de l'ambassade américaine, Stanley Schrager a précisé les conditions : « Nous avons fourni au gouvernement haïtien une liste de suggestions concernant comment utiliser ces documents. Nous aimerions qu'ils soient utilisés dans la recherche d'une justice équitable, pour exercer des représailles. »¹⁰⁰⁸ Si Aristide a rejeté ces conditions, le Pentagone annonçait sa décision de restituer 160.000 pages de documents, mais seulement après un filtrage qui consistait à expurger les noms des citoyens américains impliqués aux côtés des militaires haïtiens et leurs alliés du FRAPH, dans les violations des droits de l'homme durant les trois années du coup d'État en Haïti. Pourtant cette documentation soustraite par les autorités américaines aurait pu rendre compte de l'ampleur des violations commises par les militaires et leurs complices. Ensuite, les pièces auraient permis d'établir la véracité des faits, iraient dans le sens de la manifestation de la vérité, ce qui serait un grand pas dans l'application de la justice transitionnelle. Ainsi, on peut reprendre l'observation de Sandrine Lefranc, savoir, la justice transitionnelle est « une justice du contournement de la justice » et une reformulation des modalités de conservation des logiques de puissance. Mais, ces limites sont-elles compensées par des initiatives d'appoint ?

5. Les réformes de la gouvernance

La gouvernance renvoie aux réformes engagées dans le secteur judiciaire, de la décentralisation, de la réforme administrative et de la sécurité.

¹⁰⁰⁷ Haïti En Marche, Vol IX n° 47, 3, janvier 1996.

¹⁰⁰⁸ Haïti Progrès, 7-13 décembre 1994 p.1 et p.14.

5.1. La réforme de la justice

L'activation des thèmes « justice », « réconciliation » n'a pas pu répondre à la satisfaction de la population, « ce qui a alimenté la tendance à recourir à la justice populaire pour châtier les criminels politiques. L'impuissance du peuple à faire appliquer la justice contre les bourreaux devint encore plus notoire après le coup d'État. »¹⁰⁰⁹ Cette insatisfaction s'explique d'une part par l'oubli qu'entraîne la disparition de la CNVJ, de l'autre par un nombre élevé de violations des droits. Aussi, certains acteurs de la Société civile proposent-ils une politique de réparation et la lutte contre l'impunité.¹⁰¹⁰

La justice remplit une fonction de la politique en tant qu'acte politique, elle est posée comme une fonction réactive à l'exigence de réparation que font part les victimes du coup d'État du 29 septembre 1991, elle est perçue comme un « objectif moralement valorisé, politiquement utile et fonctionnellement incontournable. »¹⁰¹¹

La difficulté fondamentale serait d'administrer une justice qui se rapprocherait de l'option populaire, c'est-à-dire de procéder à l'arrestation des auteurs du coup d'État, et les auteurs des violations des droits humains, de les châtier, et les victimes seraient indemnisées. Or tel ne saurait être le cas dans un État de droit. « Je ne suis pas le pouvoir judiciaire. Ma responsabilité c'est de créer un climat de respect pour que tout un chacun assume sa propre responsabilité. Maintenant à la justice de voir quoi faire pour qu'on construise cet État de droit » explique Aristide. Cette attitude prudente ne correspond pas aux attentes des citoyens qui demandent qu'une justice saine et impartiale s'applique aux auteurs des violations des droits humains.

Le retour à la paix passe par l'affirmation du système judiciaire. Sa reconstruction est aussi vitale que celle de la police pour deux raisons. La première est inspirée de la nécessité de prévenir tous risques *confrontationnels*. « L'individu n'a accès aux ressources économiques et ne bénéficie de la sécurité qu'à travers son appartenance ethnique, linguistique, culturelle ou religieuse. Aussi émiettée, la société ne peut plus être le socle d'un État stable et ses organes de sécurité ne savent plus s'organiser qu'autour des groupes identitaires : dès que ces groupes entrent en compétition, les outils de sécurité se muent en moyens d'affrontement. La

¹⁰⁰⁹ PIERRE-CHARLES Gérard, *La difficile transition démocratique*, Port-au-Prince, CRESFED, 1997, p. 34.

¹⁰¹⁰ État de droit et jalons pour une politique de réparation, Mouvement d'appui aux victimes de violences, M'AP VIV, Éditions HSI, 1999, 124 p.

¹⁰¹¹ AUGUSTAVE Jean C. *op. cit.*

prévention des crises doit donc abaisser les barrières identitaires pour limiter les causes de conflit, mais surtout pour retirer aux acteurs de la violence la légitimité qu'ils usurpent de l'identité. »¹⁰¹² La réconciliation nationale a été engagée. Cependant, aux termes de trois ans de violations des droits de l'homme, les réformes judiciaires poursuivent l'objectif de doter l'État de la capacité à enquêter, juger, punir. Cette capacité pénale fait partie du « secteur de sécurité ». Celui-ci se définit comme « l'ensemble des organisations qui ont le pouvoir d'utiliser ou d'ordonner l'usage de la force, de menacer de la force, de protéger l'État et ses citoyens, ainsi que les structures civiles qui ont la charge de la gestion ou du contrôle de ces organisations. »¹⁰¹³ Ce secteur renvoie à l'ensemble des institutions détentrices « du monopole de la violence physique légitime », comme la police, les prisons, la justice.

5-2. L'appui au parlement et à la décentralisation

Cet appui est apporté par l'USAID à travers deux dispositifs : le Programme d'Appui aux Collectivités territoriales (PACTES) et le projet Renforcement de la démocratie. En vue de promouvoir la décentralisation, des ateliers sur la gouvernance sont organisés à l'intention des directions de quatre cent vingt organisations populaires réparties sur cinq départements et vingt communes. Des questions traitant « du rôle des citoyens dans la gouvernance », « du rôle conjoint des secteurs économique, social et politique dans le progrès d'Haïti », « rôle sociétal des organisations populaires ». ¹⁰¹⁴

Quant au projet de Renforcement de la démocratie, il est signé en 1995 ; il souligne l'intérêt porté par les Américains au tissu institutionnel haïtien. Un contrat de quatre ans est engagé avec l'organisation *Associates in Rural development* (ARD) et le programme portera le nom de Programme d'Appui aux Collectivités territoriales.

Le projet d'appui au renforcement de la Démocratie, est mis en œuvre par la multiplication des cours à l'intention du personnel des médias indépendants, des journalistes et des chefs de partis politiques. Le programme d'aide aux partis politiques est suivi par un organisme: *l'International Republican Institute* (IRI). Tous les partis politiques ne sont pas ciblés, ce qui laisse soupçonner le caractère politique de l'initiative : le MOCHRENA, Fanmi Lavalas,

¹⁰¹² SARTRE Patrice, *Consolidation de l'État et transformation du secteur de sécurité: une harmonisation délicate*. (Dir) (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, États et sociétés fragiles. *Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.

¹⁰¹³ SARTRE P., *Id.* p.155.

¹⁰¹⁴ HOLLY Daniel, *De l'État en Haïti : essai*, Paris : L'Harmattan, 2011, p. 87.

Comité d'Initiative Démocratique (K.I.D), l'OPL, le PPRH, l'Action Démocratique pour la reconstruction d'Haïti, le Mouvement Patriotique National du 28 septembre.¹⁰¹⁵

L'action de l'USAID s'intensifie et doit être interprétée comme une volonté politique de marquer la construction de l'État en Haïti en y déployant des ressources stratégiques. Les nœuds institutionnels sont le Parlement, les partis politiques et les organisations de la société civile. À travers les séances de formation, le contenu spécifique qui est approprié, se met en place « la nature intrinsèquement étatique de la politique américaine en Haïti ».¹⁰¹⁶ Autant les États-Unis ont influencé les institutions de contrainte dans le temps, l'armée par exemple, autant ils tentent par anticipations de préempter la structuration de l'espace politique sur le plan périphérique. Les acteurs locaux sont formatés dans un cadre revendicatif de nouveaux pouvoirs. Ils sont aussi formés à la bonne gouvernance locale, à la préparation des actes réglementaires et budgétaires. Des incitations sont données dans le sens de la création des structures fédératives : des associations régionales de dirigeants et une association nationale des maires.

5-3. La réforme administrative

La réforme administrative engagée en janvier 1997 est un programme de modernisation de l'État élaboré à la suite des avancées, des problèmes posés pour consolider les institutions de l'État, sous le gouvernement de Rosny Smarth. Ce programme se greffe sur le renforcement institutionnel que le BID et le PNUD sont prêts à financer.¹⁰¹⁷

Ce programme mis en œuvre par des cadres issus de la communauté universitaire, élaboré par le gouvernement est motivé par la nécessité de la reconstruction de l'État. Trois grands axes de travail : la réforme de l'administration publique, la décentralisation et la bonne gouvernance.

La CNRA (Commission nationale pour la réforme administrative) se distingue des différentes réformes engagées antérieurement : d'abord, par la qualité des ressources humaines disponibles, ensuite par la méthode. En effet, elle procède par la recherche documentaire, conduit les entretiens avec des personnalités différentes, des associations régionales des maires, de la société civile. Ensuite, des réunions s'organisent autour des thèmes différents en

¹⁰¹⁵ HOLLY D., *Id.* p. 99.

¹⁰¹⁶ HOLLY D., *Id.* p. 99.

¹⁰¹⁷ Entretien avec Sabine Manigat, 20 Février 2012.

provinces où la commission s'est rendue. Des ressources transversales sont mobilisées : économistes, sociologues, géographes, ingénieurs.

En gardant une méfiance envers les modèles de réformes administratives expérimentées ailleurs, la CNRA inscrit la décentralisation dans ce qu'elle appelle « l'État stratège ».¹⁰¹⁸

Dans ses différents rapports, la CNRA pose le diagnostic – « mal-administration, centralisation des pouvoirs de décision et concentration des services dans l'aire métropolitaine, dysfonctionnement et néo-patrimonialisme, clientélisme, un État corrompu » - et formule des propositions et des lignes d'action.

La CNRA refuse les formations « catalogue » qui sont habituellement conçues à destination des fonctionnaires. Elles étaient fournies par des experts internationaux. Suite à leur départ, les fonctionnaires reprennent leurs activités sans être capables de traduire dans la réalité les connaissances apprises. La CNRA recherche ainsi l'efficacité sur le plan de la formation et celle-ci est centrée sur deux domaines : l'administration et les politiques publiques. Par exemple, la formation des directeurs généraux, des directeurs techniques, administratifs et des managers est confiée au Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP). En vue de préparer les modules de formation et d'identifier les besoins, le centre a fait publier un questionnaire.¹⁰¹⁹ Le CEFOPAFOP « depuis avril 1999, par arrêté présidentiel sous la tutelle de la Commission Nationale à la Réforme Administrative qui lui assigne un nouveau mandat d'accompagner la mise en œuvre de la réforme administrative. Pour mettre ses activités en phase avec cette nouvelle mission, la nouvelle direction du centre propose ce plan annuel de formation continue pour les agents de la fonction publique qui respecte la double exigence de tenir compte à la fois des besoins d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme administrative et des demandes exprimées par les ministères et organismes publics ayant répondu au questionnaire. »¹⁰²⁰

La réforme administrative mobilise les contributions de divers pays : la France financera la formation à travers le dispositif « *projet d'appui français* », la Chine financera l'École Nationale d'Administration des Politiques Publiques, la BID le fichier central.

La réception de la CNRA dans l'administration publique est favorable, elle a réalisé des améliorations dans les services : « pour la douane, la CNRA représente quelque chose qu'on a

¹⁰¹⁸ Entretien avec Fritz DESHOMMES, professeur d'université ancien, membre de la CNRA, 20 février 2012.

¹⁰¹⁹ Entretien avec Charles CADET, professeur d'Université, ancien directeur de la CNRA, 21 février 2012.

¹⁰²⁰ Programme de Formation Continue pour les Cadres de la Fonction Publique, Année Académique 1999-2000, p.1

accueilli favorablement. C'est la première fois dans l'histoire du pays qu'est engagée une réflexion assez approfondie sur les questions administratives. Elle a fait un travail d'approche. Cela permet d'améliorer ce qui a été conçu. »¹⁰²¹

Les constats

Les analystes et les acteurs des organisations des droits de l'homme font le même constat : la construction d'un système judiciaire fiable et protecteur de la garantie des droits est une revendication vieille de plus de trente ans. Elle était inscrite au cœur de la dénonciation du régime autoritaire duvalérien. L'incrimination du système judiciaire renvoyait à la dénonciation de la dépendance du système judiciaire, outil nécessaire à l'affirmation, l'enracinement du duvalérisme. L'ordre politique de nature duvalérienne s'est effondré mais les pratiques résistent. Rappelons quelques-unes de ces tares.

Le corps judiciaire est discrédité parce que corrompu. Pour certains, c'est le résultat d'une politique salariale indigente en faveur des juges. (Un juge de paix gagnait en 1997 deux mille huit cent gourdes). Cette faible incitation salariale « encourage la corruption... le système en lui-même est basé même sur la corruption ».¹⁰²² Ensuite, les dysfonctionnements dénoncés sont nombreux : la confusion des rôles du juge de paix, le traitement des dossiers se fait avec la plus grande légèreté, les juges d'instruction ne disposent pas de moyens logistiques pour conduire des enquêtes, incompréhension entre la police et la justice qui s'accusent de ne pas respecter la hiérarchie des pouvoirs, le caractère suranné et inadapté des textes, notamment le code de procédure criminelle, la nonchalance des commissaires du gouvernement face aux cas de meurtre et d'homicide, l'absence de politique de réinsertion du condamné dans sa vie postérieure à la prison, le déplacement d'un corps de la victime en dehors de toute autorisation légale, le mauvais traitement infligé par la police au moment de l'arrestation d'un suspect, les limites du juge de paix qui n'engage aucune enquête sur les cas judiciaires, les interférences flagrantes des politiques dans les décisions de justice, le traitement des affaires de drogue selon des procédés contraires à la loi, la surpopulation carcérale, le nombre insuffisant de centres de détention.

Cette énumération ne peut qu'entraîner le discrédit de l'appareil judiciaire, davantage vilipendé pour son silence sur l'accroissement des crimes, la non élucidation des crimes, notamment ceux qui ont été perpétrés après le coup d'État de 1991. Pourtant, la demande des citoyens s'intensifie en vue d'obtenir la réparation des violations des droits de l'homme dont sont victimes les

¹⁰²¹ Entretien avec M. Frantz DOR, Chef de personnel du bureau de la Douane, 21 février 2012.

¹⁰²² LEBLANC Camille, « Entretien sur le fonctionnement actuel de l'appareil judiciaire haïtien », *Chemins Critiques*, vol. 3, n° 3, Janvier 1997, p. 30.

individus « dans leur intégrité, leur réputation, leur dignité, leurs droits. »¹⁰²³ Des organisations de la société civile demandent l'accès à la justice par le recours à divers registres de l'action collective : manifestations répétées, marches pacifiques, pétitions... « Toutes les victimes de violences organisées ont droit d'exercer un recours aisément accessible, prompt et efficace par voie pénale, civile, administrative ou disciplinaire pour faire valoir leurs droits. Des services gratuits d'appui légal doivent être à leur disposition pour préparer les dossiers et au besoin, des avocats doivent pouvoir les accompagner au tribunal et plaider en leur faveur. »¹⁰²⁴

En outre, des abus de la détention sont fréquents et le juge se borne à émettre un mandat de dépôt à l'encontre du détenu sans l'interroger.

Les conditions de détention dans les prisons ou les commissariats sont exécrables et l'absence de ressources budgétaires ne permet pas à la police d'assurer la distribution de la nourriture ou de l'eau. Et les registres de détention manquent souvent d'informations sur le suivi des affaires. Et le transfert du prévenu du centre de détention vers les prisons s'étend en longueur, faute d'un véhicule.

Ces problèmes structurels renvoient également au système juridique qui se construit dans l'innommable, l'imprécis, le non-dit : les décisions de justice sont rendues selon la puissance des réseaux et les accointances politiques des justiciables. Comment renverser ces résistances structurelles ? Comment adopter une politique judiciaire et pénitentiaire, une politique pénale, dans un cadre respectueux des droits de l'homme ? Aucune conjoncture politique n'a été si favorable que celle ouverte par le retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir pour s'attaquer, une fois pour toutes à l'implantation d'un système judiciaire qui applique les divers instruments auxquels se réfère la Constitution de 1987. Jamais une conjoncture n'a été aussi favorable à la prise en compte des travaux multiples issus des missions onusiennes,¹⁰²⁵ des colloques, des échanges bilatéraux, en vue de diffuser les exigences de l'État de droit, c'est-

¹⁰²³ État de droit et jalons pour une politique de réparation, Mouvement d'appui aux victimes de violence 1999, *op.cit.*, p. 48.

¹⁰²⁴ *Idem.* p. 48.

¹⁰²⁵ On peut citer quelques travaux de la MICVIH : Contribution à la réflexion et à l'élaboration des documents de base de la réforme du système : document de politique générale, cadre stratégique et plan d'action ; Propositions après du gouvernement, du Parlement et des ONGSS, d'actions concrètes susceptibles de dynamiser le processus de la réforme judiciaire, visant notamment à construire un leadership dans ce domaine et à élaborer une stratégie globale accordant la priorité à certaines actions clés : Contribution dans le cadre de la coopération Sud-Sud à la venue d'experts de la région en matière de réforme judiciaire (Juin 1997) ainsi que du ministre de la justice bolivien pour un échange d'expériences (1996) ; Contribution à la refonte des codes et textes de loi ; Participation aux efforts de coordination de la communauté internationale dans le domaine de l'assistance à la réforme judiciaire . Des documents disponibles attestent de la contribution de la MICVIH à l'assistance technique pour l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire, à la formation, la sensibilisation. www.un.org/rights/micivih/rapports/actsaj. On peut également citer les recommandations de la Commission préparatoire à la Réforme du Droit et de la Justice.

à-dire un État non policier, qui « affirme la soumission au droit et à la loi, mais aussi à l'ensemble de la hiérarchie des normes ainsi qu'au pouvoir étatique... [...] Un État qui suppose un certain nombre de garanties pour tous les citoyens – droit « inaliénable et sacré » de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, droits de la défense – contre toutes les formes d'arbitraire. »¹⁰²⁶ De cette vaste et instructive littérature consacrée à la problématique du système judiciaire résulte un projet consensuel d'une réforme judiciaire, mais la platitude de ses ambitions entretient le doute sur l'affirmation d'une réelle volonté politique de faire un saut qualitatif.

La réforme du système judiciaire attendue par la majorité des citoyens et les citoyens avertis ne s'appuie que sur le décret du 22 août 1995 intitulé « décret modifiant la loi du 18 septembre 1985 en vue de l'adapter aux exigences de la réforme judiciaire en cours ». La seule nouveauté du décret consiste en la possibilité pour un diplômé de l'École Nationale de la Magistrature d'être juge dans un tribunal de première instance. (Article 1^{er} du décret du 22 Août 1995). Les autres 167 articles du décret se limitent, à grand renfort de détails, à l'organisation et au fonctionnement des tribunaux, des Cours de justice.

Faisons quelques observations : il est illusoire de chercher dans les considérants la définition de ces exigences ainsi que les modalités d'adaptation à la « réforme judiciaire ». Sans doute, l'ampleur, le contenu, le rythme de ce que le décret appelle « la réforme judiciaire » sont sujets à interprétation. Le sens de la réforme, dans l'optique du pouvoir réglementaire s'étend à la révocation et à la nomination des juges, dans les mêmes conditions, nocives à l'administration d'une saine justice.

Le décret a observé un silence sur les principaux problèmes, les handicaps qui nuisent à l'aménagement d'un corps judiciaire. Sans doute, les préoccupations politiques ont été privilégiées alors qu'il est urgent d'engager une réforme sérieuse pour améliorer l'efficacité du système. Cette réforme ne s'est pas identifiée à la police judiciaire, au parquet, au juge d'instruction, à la réforme du code d'instruction criminelle. Sans prétendre se soumettre au mimétisme juridique, puisque le code d'instruction criminelle de 1835, monument jalousement gardé est inspiré du code français, les observateurs regrettent que n'ait pas été envisagée la refonte du code d'instruction criminelle dans le cadre de la « Commission de réforme du droit et de la justice » mise en place au mois de février 1997. « La chance d'Haïti, c'est d'aborder la réforme de la justice et du droit dans le cadre d'une analyse globale qui

¹⁰²⁶ PORTEJOIE Gilles-Jean, *La justice au bénéfice du doute*, Paris : Presses de la renaissance, 2006, p.27.

permettra de jeter les indispensables passerelles entre la procédure pénale et notamment, le droit pénal, le statut de la magistrature, l'organisation judiciaire et l'assistance juridique généralisée. »¹⁰²⁷ Enfin, la communauté juridique haïtienne se montre peu friande des débats théoriques dans des cercles de production où l'écriture sera remplacée par la prégnance de la culture de l'oralité. Peu de goût pour la réflexion sur la « réforme des codes et l'évolution législative et moins encore sur l'application de droit international des droits de l'homme en Haïti. »¹⁰²⁸

Cependant, les bases légales du recrutement des juges sont posées par le décret du 22 Aout 1995 qui impose aujourd'hui aux juges de paix d'une juridiction de première et de deuxième classe d'être licencié en droit et d'avoir réussi un test d'évaluation du ministère de la justice ou d'être diplômé de l'École de la Magistrature. Ces tests sont organisés à plusieurs reprises.¹⁰²⁹

Avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, des séances de recyclage sont assurées à l'École de la Magistrature. Ces séminaires ont pour objet de « clarifier les points de droit, de donner des explications sur la façon d'interpréter les règles, de rompre l'isolement et de fournir l'occasion aux magistrats de débattre leurs problèmes, ce qui contribue grandement à valoriser leurs fonctions et leur travail. »¹⁰³⁰

La mobilisation de la communauté internationale a créé les conditions favorables à la formation d'une nouvelle police, à la création d'une Ecole de la magistrature et à la réorganisation de l'Administration pénitentiaire. La coopération internationale contribue de manière significative à ces efforts. Ainsi en 1997, quatorze nouveaux Palais de Justice ont été inaugurés dans tout le pays, grâce à l'aide du gouvernement canadien. Des Tribunaux de paix sont désormais implantés dans des endroits qui en étaient jusqu'alors dépourvus.

Pour combler les insuffisances du décret du 22 Août 1995, une « Commission gouvernementale sur la réforme de la justice » a fixé les objectifs : « La réforme judiciaire doit chercher à opérer un rapprochement entre les citoyens et la justice. Les responsables de la réforme ont dès lors le devoir d'explorer tous les moyens pour rapprocher la justice des

¹⁰²⁷ SEMUR François, *La Constitution de 1987 et la réforme du code d'instruction criminelle*, p.179. (Dir) MICIVIH, *Haïti : La Constitution de 1987 et des droits de l'homme*, Port-au-Prince, 1998, 222 p.

¹⁰²⁸ *Le système judiciaire en Haïti Analyse des aspects pénaux de procédure pénale*, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU, p. 33.

¹⁰²⁹ *Le système judiciaire en Haïti Analyse des aspects pénaux de procédure pénale*, Mission Civile Internationale, *Id.*, p. 33.

¹⁰³⁰ *Le système judiciaire en Haïti, Id.* p. 33.

justiciables, et pour trouver de nouvelles formes de participation »¹⁰³¹ On y découvre l'application des propositions formulées dans les nombreux rapports des missions onusiennes, la modernisation des institutions, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la formation continue des magistrats et auxiliaires au sein de l'École de la magistrature, la refonte des lois des codes, la mise en place d'une assistance légale gratuite pour les personnes ou les groupes les plus démunis.¹⁰³²

Le 18 décembre 1997, le sénat a adopté le projet de loi-cadre sur la réforme de la justice. Novateur, il vise l'indépendance du pouvoir judiciaire d'une part ; de l'autre il envisage la réorganisation du Conseil Supérieur de la magistrature « resté très effacé dans sa mission d'offrir aux magistrats les garanties nécessaires d'indépendance et d'impartialité ». ¹⁰³³

Ses insuffisances montrent le caractère limité de la réforme judiciaire. Elles mettent en évidence l'incapacité de l'appareil judiciaire « à faire appliquer la justice contre les bourreaux » et à sévir contre les diverses violations des droits humains. Cette frustration explique les dérapages observés dans la société haïtienne minée par « l'impunité structurelle des puissants », où le désir de se faire justice « devint encore plus notoire après le coup d'État. »¹⁰³⁴ Et en vue de pallier les insuffisances de la réforme agraire, des contributions ont été apportées afin de mettre à la disposition des tribunaux des supports matériels des documents, des locaux.

« Le pays a besoin non seulement de tribunaux fonctionnant convenablement, mais aussi de prisons décentes où les détenus puissent être traités avec humanité. Pour le moment, ils vivent ... sans soins médicaux, et sont généralement tributaires de la nourriture que leur apporte leur famille. Aucun registre n'est tenu dans de nombreux centres de détention. Les évasions sont monnaie courante. »¹⁰³⁵ Peut-on appliquer les mêmes observations à la problématique de la sécurité ?

¹⁰³¹ Rapport du Ministère de la justice, « *Eléments d'orientation pour une réforme de la justice en Haïti* », Avril 1996.

¹⁰³² ALLENBACH Marc, DANROC Gilles, STORK Jürgen (Dir) *Expériences non violentes en Haïti*, Paris : Karthala, 2001, p. 179.

¹⁰³³ ALLENBACH M, DANROC, *Id.* p.180.

¹⁰³⁴ PIERRE-CHARLES Gérard, *Haïti la difficile consolidation démocratique*. 1990, op.cit.,p.34

¹⁰³⁵ Rapport du Secrétaire General sur la question concernant Haïti, S/1995/6, 31 Janvier 1995.

5-4. La sécurité

Les trois années du coup d'État ont fragilisé les capacités de l'État en Haïti à prendre en charge la sécurité des citoyens. Alors que la coalition internationale, en 1994, tente de renforcer le secteur de sécurité, la décision conduisant à la désagrégation des Forces Armées d'Haïti, selon des modalités différentes, a contribué à exacerber les tensions. L'expérience haïtienne montre que la fragilité de l'État persiste en présence des forces d'intervention. Celles-ci doivent recomposer les outils coercitifs dont elles disposent pour circonscrire la dégradation de l'environnement sécuritaire. La situation aurait pu être pire si l'armée américaine n'avait pas fait preuve de stratégie. Elle n'est pas intervenue sur le système de sécurité local, soudainement effondré, décomposé par l'absence des forces armées d'Haïti alors que celles-ci constituent le seul corps qui a la charge de la sécurité des populations, *nolens volens*. C'est un facteur qui pèsera encore longtemps dans la réorganisation des forces de sécurité locales. Cette capacité réactive est une réponse à la réflexion des acteurs « car il est risqué d'intervenir sur l'outil de sécurité d'un État qui perd la force de le manier ». ¹⁰³⁶ D'une part, la décision de l'éclatement des forces armées relève des autorités légitimes, les forces de la coalition se sont abstenues de s'y opposer, confrontées à un « dilemme politique de la reconstruction sécuritaire. La communauté internationale prévoyait dans différentes résolutions de l'ONU la professionnalisation de l'armée et la formation d'une police nationale. De l'autre, elles auraient pu imposer, par substitution, un système de sécurité fiable en Haïti. Ce qui aurait entraîné d'autres difficultés. « Un système de sécurité performant dévorera un État insuffisamment fort. » Or, la reconstruction du système de sécurité est graduelle et doit être adaptée aux réalités locales. Tels sont les enseignements de l'expérience haïtienne.

Pour la comprendre, nous nous appuyons sur l'idée de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), qui est « la réponse conceptuelle au besoin de sécurité avant et après les crises politiques », l'appellation RSS désignant toutes les « entreprises de reconstruction et de réorganisation à dimension sécuritaire. » ¹⁰³⁷

La décision calculée de Jean-Bertrand Aristide de susciter la démobilisation des militaires, en dehors d'un cadre juridique, participe d'une démarche de liquidation de l'armée dans le champ politique. « Somme toute, l'armée est utile à la rigueur comme force de sécurité

¹⁰³⁶ SARTRE P., *Id.* p.167.

¹⁰³⁷ VIRCOULON Thierry, Reconstruire l'État de droit, le système de sécurité ou les forces de sécurité ? Dilemmes et paradoxes de la réforme du secteur de la sécurité,

publique, superflue comme élément de défense nationale extérieure, ruineuse en tant que composante du système administratif national, nuisible et dangereuse comme force politique, sociologiquement fort éloignée de la société civile à laquelle elle n'est nullement imbriquée. »¹⁰³⁸ Les années de transition politique ont révélé toutes les facettes de l'armée : sous-équipée, fortement atomisée, faiblement représentative de l'intérêt national, politisée, antipatriotique, corrompue. Elle apparaît comme l'un des fossoyeurs de la démocratie en Haïti, activant en permanence les tensions, multipliant les coups d'État. L'armée a montré comment elle s'interpose dans la compétition électorale pour l'influencer et imposer un président-marionnette. Force politique conservatrice, elle appuie tous les régimes répressifs, résiste à l'essor des courants démocratiques et progressistes, se plie aux injonctions des puissances étrangères. Et ses interférences permanentes et brutales, ses dérives autoritaires, ses exactions, son maillage administratif, ses élans pulsionnels à la violence sont des arguments constitutifs de la faiblesse de l'État en Haïti. La disparition de l'armée supprime un obstacle suprême à l'institutionnalisation, à l'autonomisation de l'État. De plus, elle « a constitué par le haut l'un des principaux obstacles au processus de décentralisation. »¹⁰³⁹

Kern Delince a étudié les divers obstacles institutionnels et les dangers que représente l'armée dans le corps politique et administratif. On peut sérier en quatre points les anomalies qu'elle soulève : le caractère dépassé et inadapté du modèle d'armée imposé par le Corps expéditionnaire américain en 1934, les attributions de l'armée sont celles d'une police nationale, l'incapacité de l'État en Haïti de constituer une armée, de l'entretenir, la défense du territoire et de la souveraineté n'a pas à être confiée à des moyens militaires propres.¹⁰⁴⁰

La constitution de 1987 prévoit que la sécurité est à la charge de la police nationale. En son Article 29-1, la police » est créée pour la garantie de l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens »¹⁰⁴¹ et le préambule de la Constitution confirme la responsabilité de l'État de « garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur conformément à son Acte d'indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948. » Le consensus est établi autour de la nécessité d'engager une Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) par l'application des dispositions constitutionnelles ou par une approche radicale de la disparition de l'armée, dans un contexte de reconstruction de l'État de droit. Et la proposition des constituants de séparer la police de

¹⁰³⁸ DELINCE Kern, *Quelle armée pour Haïti ?*, Paris : Karthala, 1994, p.153.

¹⁰³⁹ CASTOR Suzy, *Décentralisation et processus de démocratisation*, Port-au-Prince : CRESFED, 1997, p.11

¹⁰⁴⁰ DELINCE K., *Id.* pp. 120-122.

¹⁰⁴¹ Constitution de 1987.

l'armée part d'un principe de construction institutionnelle, d'une quête de stabilité politique, d'anticipation des crises politiques. La RSS dans le cas haïtien restructure les représentations des forces de sécurité et recompose des liens avec l'ordre politique. Elle se dessine dans un contexte de désorganisation structurelle (Le commandant en Chef de l'armée haïtienne est exilé) et où la capacité de l'État – et notamment sa fonction protectrice et répressive – est affaiblie. Elle est envisagée notamment lorsque les circuits de pratiques prébendaires se raréfient à l'ombre des forces de la communauté internationale. Qu'on envisage la Réforme du Système de Sécurité dans des conditions improvisées, elle est applaudie par la population, comme l'explique Thierry Vircoulon : « la population souffre de l'insécurité qui devient chronique et imprègne vite tous les aspects de la vie quotidienne. Les populations haïtiennes et congolaises ne sont pas tant les victimes collatérales d'affrontements militaires que les objets d'une prédation quotidienne exercée, dans un cas, par des gangs institutionnalisés des grands bidonvilles et, dans l'autre par des milices locales incontrôlées. »¹⁰⁴² Les violations des droits de l'homme perpétrées par l'armée l'ont déconsidéré auprès des citoyens. Aussi, la recomposition institutionnelle apparaît-elle nécessaire.

6. La restructuration institutionnelle

6-1. La police nationale

La création de la Police nationale, quasi présente dans les discours du président Aristide et du président Clinton, a suivi un processus en deux temps : le premier est marqué par une communication destinée aux militaires réformés, dans la foulée de la réconciliation nationale. « Membres de l'armée, nous créerons des emplois pour vous. Vous ne serez pas isolés. Vous êtes les fils de la terre, les citoyens de la nation. Cessez la violence. N'ayez pas peur. Nous disons non à la vengeance, nous disons non aux représailles. Embrassons la paix. Quand ? Maintenant. Il est trop tard ? Non. Maintenant c'est l'heure. »¹⁰⁴³ Ce discours qui prône l'apaisement a du mal à gagner la confiance des militaires mécontents de leur renvoi. Ils exigent du travail. Ils réclament des indemnités de dédommagements et l'élaboration d'un plan d'insertion dans la vie professionnelle.

¹⁰⁴² VIRCOULON T. *Id.* p.175.

¹⁰⁴³ Discours de Jean-Bertrand Aristide, New York Times, 17 septembre 1994.

Le second moment est celui de l'adoption de la loi portant création d'une force de police civile dénommée : « la police Nationale d'Haïti et organisant son fonctionnement » (loi du 23 décembre 1994).¹⁰⁴⁴ Cette loi met en place des structures, des lieux de formation.

Trois institutions composent la police : la Police Nationale d'Haïti, l'Académie nationale de Police, l'École Nationale de Police. Leur enchevêtrement témoigne d'un souci de professionnalisation marqué : l'exercice des tâches de police est soumis à un concours. Pour la première, la durée de fréquentation est de trois ans. L'étudiant de l'École de Police est recruté pour une durée de formation de neuf mois. Dans les deux cas, la formation reçue précède l'entrée dans la fonction de police nationale et complète une formation générale.

Néanmoins, tous les agents de la police nationale ne sont pas formés dans ces deux écoles : un contingent imposant d'agents a reçu une formation technique dans un centre étranger de formation dont le contenu des études et la doctrine sont agréées par les autorités compétentes de la police nationale. En effet, des Haïtiens établis au Canada, à Guantanamo... ont été recrutés en vue d'une formation technique, théorique et pratique. Les commissaires font l'objet d'un autre mode de sélection : « ils sont recrutés en priorité parmi les officiers et les sous-officiers des forces armées d'Haïti formés dans un centre étranger connu en matière de police administrative et judiciaire, après examen de leur dossier par le CSPN ». ¹⁰⁴⁵

La Police Nationale est placée sous l'autorité de tutelle du Ministère de la Justice (Art.4). Cette relation ne va pas sans poser des problèmes. Le poids de la tradition impose tout refus de subordination de l'autorité policière à l'autorité civile. La séparation est vécue comme une rupture dans l'indépendance professionnelle que d'ailleurs ont renforcée les mécanismes constitutionnels. ¹⁰⁴⁶

L'organisation de la Police Nationale comprend cinq structures : le Conseil Supérieur de la Police nationale (CSPN), la Police administrative, la Police judiciaire, l'Académie de Police (ANP), l'École nationale de Police.

La structure centrale de la Police Nationale présente quelques complexités. À l'échelon supérieur, se trouve un Directeur général occupant la fonction de Commandant en Chef de la Police. Subordonnée à l'autorité ministérielle, cette structure correspond à celle aménagée par la Constitution pour les Forces armées.

¹⁰⁴⁴ Ce texte est publié dans Le Moniteur 28 décembre 1994.

¹⁰⁴⁵ Article 60 de la Loi du 23 décembre 1994. Le Moniteur.

¹⁰⁴⁶ Art 268, voir Michel L. MARTIN, André G. CABANIS, p. 621.

Nommé pour une durée de trois ans, le Directeur général de la Police nationale est choisi parmi les directeurs centraux ou les Commissaires divisionnaires. Ce mode de désignation s'explique par le souci de professionnaliser la Police Nationale comme organisation institutionnelle.

La loi portant création de la Police Nationale constitue un pas important dans la définition de l'institution de police face à la reconstruction de l'État. Cette réforme remet en question la présence constante des militaires dans la politique, en procédant à la dissolution des forces armées. Elle répond à une nécessité. Cependant, elle n'est pas sans conséquence, en ce qui concerne la survie d'un gouvernement civil; le départ des généraux, renforcé par l'appui de la communauté internationale, rend opportune cette réforme.

6-2. Les dispositifs de DDR (Démobilisation, Désarmement et Réinsertion)

Les termes ne sont pas neutres : « démilitarisation », « démobilisation » « désintégration » des forces armées d'Haïti avec pour corollaire la dissolution du corps des chefs de section ont des effets sur la capacité de la MNF (*Multinational Force in Haiti*) à répondre aux actes de banditisme et de délinquance. Dans la capitale on enregistre tous les jours des actes d'assassinats, une augmentation des actes de banditisme et dans les sections rurales, des bandes composées d'anciens « attachés » continuent à harceler les organisations populaires. Ces « *attachés* » possèdent « des armes automatiques, des armes à feu de gros calibre.

Le processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion fait partie des mesures auxquelles les acteurs de la reconstruction des États faibles ont recours. L'ingénierie des programmes DDR se déroule dans un ordre logique : les anciens combattants seraient d'abord désarmés, puis démobilisés et finalement réintégrés.¹⁰⁴⁷ Le désarmement comprend plusieurs étapes : une enquête sur les armes, la collecte des armes, le stockage des armes, leur destruction, l'utilisation des armes par les forces nationales de sécurité. La démobilisation comprend d'autres étapes : l'enregistrement des combattants dans les zones de cantonnement ou des camps où les anciens combattants décident de rendre leurs armes, en contrepartie d'une assistance en termes de conseils, de conversion dans la vie professionnelle, un retour à la vie civile. Enfin, les programmes de réinsertion intègrent la définition d'une politique nationale, l'aide d'urgence au niveau local et les avantages financiers avant le retour à la vie civile.

¹⁰⁴⁷ POULIGNY Béatrice, *Les anciens combattants d'aujourd'hui : désarmement, démobilisation et réinsertion*, Paris, CERI, p. 34.

Dans le cas haïtien, l'objectif du DDR visait, au début de l'intervention, à atténuer les risques d'affrontement entre les divers groupes armés. Ce programme se traduit par l'application d'un programme de rachat d'armes qui mise sur la bonne volonté des anciens membres du FRAPH ou des « *chimères* ». Cette démobilisation s'inscrit dans les textes, elle est au cœur des démarches qui visent à en finir avec les structures qui ont « conduit à la formation de groupes et de fronts armés mettant en péril le devenir de la nation. »¹⁰⁴⁸

Les programmes DDR n'ont pas connu un succès retentissant en 1994. D'abord, l'opération de rachat d'armes est purement conjoncturelle. Le volume d'armes collectées, seulement 17.800 armes à feu est faible. « Le rythme du désarmement est d'une telle lenteur qu'il prête à toutes les conjectures. Il est clair que si le désarmement s'était réalisé plus vite, il aurait été plus facile. Le retard à agir de façon systématique continue à semer la méfiance et l'inquiétude au sein de la population, en même temps qu'il rassurait les forces du statu quo. »¹⁰⁴⁹ Alors que les troupes américaines disposent d'armes lourdes leur garantissant des perquisitions dans des lieux potentiels de détention d'armes, elles ont décliné toute action en profondeur qui appartiendrait aux tâches de police. Pourtant des arsenaux privés protègent les familles les plus riches, dans la capitale, qui échappent aux mesures de désarmement, ce qui suscite des sentiments d'incompréhension et tend à légitimer des opérations de désarmement à l'initiative des populations locales. Par exemple, des groupes d'individus aux Gonaïves, au nord de la capitale, ont procédé au désarmement des individus.

L'inefficacité du désarmement a donné lieu à des déclarations virulentes de Jean-Bertrand Aristide. Elles permettent de comprendre que cet échec est dû à des obstacles extérieurs aux forces politiques locales, donc à la faible implication des troupes américaines dans la gestion de la sécurité. « Je veux et je peux. Il n'y a pas deux ou trois chefs d'État en Haïti, il n'y en a qu'un seul. Je suis l'unique chef d'État du pays, et en tant que seul Chef d'État d'Haïti, j'ordonne que tous les Haïtiens et la communauté internationale, nous marchions unis pour que le désarmement soit total. Je donne aux policiers haïtiens l'ordre de poursuivre l'opération de désarmement... partout dans le pays, sans répit et à la lumière de la loi, je vous ordonne de désarmer tous les criminels, afin que l'on débouche sur un désarmement total, légal, capital. Je vous donne l'ordre quel que soit celui qui veut bloquer cette opération de

¹⁰⁴⁸ L'article 1 de la loi du 30 Novembre 1994 stipule : « Le financement, l'organisation et le maintien de quelque manière que ce soit de corps armés en dehors de ceux établis par la Constitution et la loi sont prohibés. », Le Moniteur, Journal officiel de la République d'haïti, n° 20,9 mars 1995, pp. 276-277.

¹⁰⁴⁹ CASTOR Suzy, *La formation de la police. Un enjeu de la transition*, Port-au-Prince, CRESFED, p.15.

désarmement légal total capital, de l'arrêter si c'est un Haïtien. Et s'il n'est pas haïtien, nous lui donnons un carnet de remise à ses parents»¹⁰⁵⁰

L'observation du président haïtien nie la répartition des tâches en matière de désarmement, les responsabilités qu'une coalition multinationale s'attribue et celles qui sont déléguées à une mission onusienne. Béatrice Pouligny explique cette répartition : « Quand le désarmement n'est pas (ou n'a pas été) mis en œuvre par une coalition multinationale disposant d'un mandat coercitif (souvent les coalitions sont réticentes à jouer ce rôle comme on l'a vu en Haïti en 1994 et de nouveau en 2004), l'opération onusienne qui prend la relève ne peut compter que sur le désarmement volontaire car sa capacité coercitive est généralement très faible. »¹⁰⁵¹

Le programme en 2004 soulève quelques critiques. La mission onusienne inscrit dans son agenda le programme DDR. Cependant, les membres de la Commission gouvernementale chargée du désarmement sont nommés le 4 avril 2005. Ces exemples soulignent le caractère importé du programme et la faible implication des troupes onusiennes.¹⁰⁵²

7. Une restructuration politique contrariée

Dans les sociétés post conflits, la réalisation des élections a valeur de test. Les gestionnaires internationaux de crise recherchent une « convergence de l'État de droit et du processus électoral ». « Dans cette synchronisation entre État de droit et appareil de sécurité, la première échéance électorale est emblématique. Elle sera à la fois l'épreuve de feu et le premier titre de guerre de la nouvelle police. »¹⁰⁵³

La compétition politique est une variable importante dans la construction d'un ordre politique pacifié. Cependant, la légitimité des élections est aussi importante que celle des autorités qui en sont issues. Dans le sillage de ce qui a été construit, il est intéressant de rappeler la fonction du Conseil électoral provisoire, chargé d'organiser des élections libres, justes et acceptables.

¹⁰⁵⁰ Haiti en marche, vol. 13, n° 34, p. 6.

¹⁰⁵¹ POULIGNY B., p. 34.

¹⁰⁵² CONOIR Yvan, VERNA Gérard (Dir), *DDR, désarmer, démobiliser et réintégrer : défis humains, enjeux globaux*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2006, 627 p.

¹⁰⁵³ SARTRE Patrice, *Consolidation de l'État et transformation du secteur de sécurité : une harmonisation délicate*, *op.cit.*, p.162.

Après l'échec du parlement, l'Exécutif haïtien a fait preuve de patience en instaurant le dialogue et en recherchant le consensus autour de la désignation de ses membres. Il a été formé suite aux deux séances de travail les 5 et 6 décembre 1994 entre les représentants de l'Exécutif, du Sénat et de la Chambre des députés. Certes, le décret portant sur la formation du Conseil électoral prévoit «un délai accordé au pouvoir Exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire pour désigner chacun des trois membres qui doivent faire partie du Conseil Electoral Provisoire», mais l'esprit du moment c'est le consensus. Le pouvoir exécutif n'est plus ce sanctuaire dans lequel s'enferme le chef de l'État, celui-ci est désormais un arbitre, une simple passerelle, un sage animateur qui érige le consensus en véritable praxis politique.

Mais ce consensus s'est vite transformé en blanc-seing. Avec la collaboration la Cour de Cassation, le président de la République désignait les membres du Conseil Electoral. Cependant, la neutralité de ses dirigeants fut compromise par leur dépendance vis à vis du pouvoir exécutif. L'opposition y puise des arguments utiles pour renoncer à toute participation. Elle était également exclue de l'accès aux médias publics, en violation de la loi électorale.

Repoussées au 25 juin, les élections du premier tour ont lieu avec la participation de la quasi-totalité des partis politiques, «mais dans une telle pagaille que les élections ne peuvent être réalisées dans plusieurs circonscriptions». Elles ont été contestées, jugées frauduleuses et presque tous les partis politiques, soit vingt-deux mouvements, récusent les résultats et appellent à l'annulation du scrutin.¹⁰⁵⁴

Les irrégularités et les tractations entre *lavalas* et les partis de l'opposition aboutirent à la date du 17 septembre après des élections complémentaires le 13 Août. «La volonté du pouvoir Exécutif de gagner la totalité des postes électifs, certains actes de violence et d'intimidation, joints à des défaillances techniques au niveau du CEP, provoquèrent le rejet des résultats des élections du 25 juin 1995 et le boycottage du second tour réalisé le 17 septembre de la même année par les partis politiques de l'opposition, d'où le caractère très peu honorable de l'écrasante victoire électorale de la plateforme politique *lavalas* dans ces élections non immaculées. »¹⁰⁵⁵

¹⁰⁵⁴ MOISE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*. 1994, op.cit., p.28

¹⁰⁵⁵ ETIENNE Sauveur Pierre, *op. cit.*, p. 382.

L'élection présidentielle du 17 décembre 1995 fut boycottée par les principales formations politiques de l'opposition. René Préval obtint 87,9 %, Léon Jeune 2,5 % et Victor Benoit 2,3 %. Ces Consultations confirment la domination hégémonique de *lavalas*.

Au total, l'intervention américaine a permis de rétablir le processus démocratique. Avant le renversement du président élu, les organisations populaires, les organisations de la société civile dont certains dirigeants, forcés de s'exiler ou d'être dans le maquis, reprennent leur liberté. Les troupes américaines restaurent le droit aux partisans, aux adversaires du président Aristide, de jouir de leurs libertés politiques. En moins de trois semaines, l'intervention américaine est parvenue à mettre à bas le régime autoritaire et ses structures répressives. Des prisonniers politiques ont été libérés. Des militaires sont en fuite et se réfugient dans des abris peu sûrs. Les partis politiques, la société civile peuvent s'exprimer en toute liberté. Le premier cabinet ministériel de Smark Michel est le résultat de longues négociations entre les membres,¹⁰⁵⁶ d'une combinaison d'alliances difficiles.

Les élections législatives de 1995 qui constituent un test politique pour l'administration américaine ont pu avoir lieu. Elles témoignent, aux yeux de celle-ci, du succès de l'intervention de la force multinationale. Elles ont marqué la recomposition des forces partisans et le renouvellement des collectivités territoriales (sections communales, maries et départements), la Chambre des députés et les 2/3 du Sénat. L'entrée en fonction de la nouvelle législature n'a pu se faire conformément à l'échéance constitutionnelle (deuxième lundi de janvier 1995) en vue de suppléer au vide constitutionnel. L'année 1995 est aussi celle des incertitudes. Le président Aristide ne pourrait se représenter à sa succession, comme prévu par la Constitution de 1987. Ses partisans qui exigent, le respect de la Constitution de 1987 semblent se réveiller d'un cauchemar constatant l'impossibilité pour leur leader de se représenter. L'amertume d'Aristide se transformera de son côté en une véritable obsession pour la reconquête du pouvoir. Parallèlement des mesures macro-économiques tentent de donner une nouvelle impulsion à l'économie.

¹⁰⁵⁶ Entretien avec Smark Michel, 19 janvier 2009.

8. La réorganisation de l'économie

8-1. Les réformes économiques

Un rapport synchronique s'établit entre les changements politiques et l'esquisse d'un nouvel ordre économique. Cette relation est une contrainte imposée par le contexte haïtien. L'offre politique de Jean-Bertrand Aristide s'est limitée « au passage de la misère à la pauvreté. ». Et le président Clinton, de son côté, lie la stabilité politique à une économie prospère : « La démocratie ne coule pas naturellement de source. La prospérité ne s'obtient pas seule. Le progrès économique demande beaucoup de patience. »¹⁰⁵⁷ Les déficiences structurelles sont aggravées : Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère avec un PIB par habitant d'environ 250 dollars US. Les sanctions imposées par L'ONU à l'encontre du régime militaire ne furent pas respectées par les autorités politiques, mais elles ont été désastreuses sur la vie des gens. Au cours des années d'embargo (1991-1994) la performance économique s'est détériorée à un rythme accéléré : le PIB a diminué d'environ 40 %, l'inflation est passée de 7 à 52 %, les exportations, les importations et la production agricole ont chuté et les recettes totales de l'administration centrale sont tombées de 8 à 3 % du PIB. L'emploi dans le secteur de l'assemblage pour l'exportation était passé de 44.000 en septembre 1991 à 8.000 soit une perte d'emploi de 81 %, comparé à 40 % pour le reste du secteur industriel.¹⁰⁵⁸

La compatibilité de la réforme politique avec la réforme économique appelle des mesures qui auront deux fonctions : celles qui agissent sur le court terme, et d'autres sur le long terme. Elles visent la modernisation de l'économie haïtienne, c'est-à-dire, mettre en place des structures qui sont capables de « gérer une économie devenue ouverte » en rééquilibrant l'économie, en s'appuyant sur la contribution de la Communauté internationale.¹⁰⁵⁹

Les trois années du régime autoritaire se sont soldées par la dégradation de la situation économique. Les fondamentaux traduisent une économie exsangue : aggravation du déficit public, dépréciation de la monnaie nationale, chute vertigineuse des exportations, déséquilibre de l'économie, dérèglement des mécanismes de marché. De plus, les attentes sont immenses. Aussi, les orientations économiques du gouvernement, présentées en Août 1994 dans « *Stratégie de reconstruction sociale et économique d'Haïti* », reprises en janvier 1995 à Paris, après le retour de Jean-Bertrand Aristide, appuyées par la communauté internationale,

¹⁰⁵⁷ US Department of State dispatchs, April 10, 1995, vol 6 n° 15, pp. 284-285.

¹⁰⁵⁸ Des statistiques publiées par la Banque Mondiale, Note d'information.

¹⁰⁵⁹ Discours du premier ministre Samarck Michel, Haïti En Marche, vol IX n° 34,4 Octobre 1995, p.16.

visent à créer un environnement économique permettant d'assurer une croissance durable, de réduire la pauvreté et de réduire l'incapacité d'Haïti à respecter ses engagements financiers auprès des institutions financières, de mettre en place des structures favorables à promouvoir l'économie de marché. L'accès au système économique résulte d'un effort d'acculturation et d'adaptation aux valeurs de la modernisation économique.

Les effets de l'expertise américaine sont importants sur la définition des orientations économiques. La stratégie de relance de l'économie a été définie au cours des rencontres, des colloques organisés par les organismes nord-américains et des organisations socio-professionnelles : la conférence de Miami, par exemple, à laquelle a participé M. Aristide. Deux grandes idées forces dominent ces rencontres : la première porte sur le diagnostic des problèmes économiques, la seconde formule des propositions concrètes. Puis, l'administration américaine met en place avec les autorités haïtiennes des structures qui stimulent l'activité. Ainsi, dans le cadre d'un accord signé entre le gouvernement haïtien et le gouvernement américain a été créé un « Conseil adjoint pour le développement commercial ». Composé de représentants du secteur privé et du gouvernement, il est chargé de « mettre en place des stratégies pour surmonter les obstacles à la croissance. Cette structure vise à mobiliser les énergies autour d'une politique de développement économique. Elle est renforcée par un encadrement officiel, léger, spécialisé, capable d'identifier les opportunités en matière d'investissement.

À cette phase de reconstruction au niveau macro-économique, comme l'ont fait d'autres États en difficulté, Haïti s'est tournée vers des institutions internationales en vue de financer la reconstruction de l'économie. Elles imposent à Haïti le respect de la discipline budgétaire, la diminution des dépenses publiques assortie de la pression fiscale sur les catégories diverses des contribuables, la maîtrise du déficit public. Ces mesures d'ajustement structurel soutenues par des réformes économiques tendent à la mise en place de nouvelles stratégies qui reconstruisent la capacité effective de l'économie. La reconstruction des institutions politiques viables garantit le développement des affaires et la prospérité. Cette hypothèse conduit les États en reconstruction à renforcer leurs institutions affaiblies par la crise politique. Les diverses expériences des États dans ce contexte recommandent l'application de mesures visant à renforcer l'efficacité des branches productives. Mais il est important de noter que le retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide a été entouré d'un certain nombre d'engagements : autant il a montré sa conversion au réalisme politique, autant son adhésion aux valeurs de l'économie de marché n'est entachée d'aucune suspicion.

Les recommandations des institutions internationales renvoient au débat sur le « consensus de Washington », ensemble d'orientations visant à réduire la place de l'État dans l'économie. Face à une économie anémiée, les économistes demeurent perplexes, quant aux effets positifs de la libéralisation économique, dans les années qui suivent la reconstruction de l'État. « Les économistes qui prônaient les réformes économiques libérales le comprenaient parfaitement en théorie, mais l'accent était fortement mis dans cette période sur la réduction des activités de l'État, que l'on pouvait aisément confondre (ou mal interpréter volontairement) avec un effort pour réduire les capacités et les compétences de l'État. On était loin d'accorder autant de réflexion et de soins au programme de « construction de l'État » (*state building*), qui était au moins aussi important que celui de sa réduction. Le résultat fut que la réforme économique de tendance libérale échoua à concrétiser ses promesses dans de nombreux pays. »¹⁰⁶⁰ En Haïti, les difficultés de reconstruire l'économie en l'absence d'un cadre institutionnel qui vise à définir les capacités, le périmètre et l'aptitude (*scope*) de l'État posent les termes du décollage économique.

Les diverses mesures adoptées dans les États post-conflit, dans le cadre d'une technologie de reconstruction économique se montrent attentives à ne pas aggraver les difficultés d'avant la crise : « il faut faire attention à ne pas laisser se développer des inégalités régionales trop fortes », ensuite « [qu']il faudrait agir prioritairement pour que les organismes publics fonctionnent sur tout le territoire », enfin « [que] la conception des programmes et les conditionnalités devraient s'abstenir d'augmenter inutilement les risques (en augmentant les inégalités ou en abaissant la sécurité de l'emploi sans filet de sécurité efficace). »¹⁰⁶¹

C'est ainsi que, une fois précisées les réformes structurelles qu'il faut engager, des bailleurs de fonds se mobilisent au profit d'Haïti, à travers les divers appuis ou formes d'aide. On peut en distinguer trois.

Ceux qui visent à doter Haïti de la capacité de maîtriser les mécanismes de l'endettement : dans le cadre de différents projets d'investissement, la dette contractée précédemment doit être éteinte. C'est la loi universelle des institutions financières consistant à exiger le remboursement des arriérés afin de bénéficier d'autres crédits supplémentaires.¹⁰⁶² Le premier ministre haïtien, Smarck Michel, expliquait que « si ces arriérés de 82 millions de dollars ne

¹⁰⁶⁰ FUKUYAMA Francis, *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, Paris : La Table Ronde, 2004, p. 23.

¹⁰⁶¹ RAFINOT Marc, ROESLLINI Christine, *Sortir de la trappe de financement ? Financer les États fragiles*, p. 452 (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.

¹⁰⁶² BARTHELEMY Jean-Claude, *L'endettement du tiers-monde*, Paris : PUF, Que sais-je ? 1990 ; p. 51.

sont pas payés, aucune négociation ne peut avoir lieu et nous n'avons les moyens de les payer sur nos fonds »¹⁰⁶³.

Le gouvernement américain, à ce titre, a octroyé une aide de 15 millions de dollars non remboursables en vue du paiement par l'État haïtien de ses arriérés auprès de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de la Banque Interaméricaine de Développement. De plus, sur le total des fonds engagés par la communauté internationale, soit 670 millions de dollars, 450 ont été décaissés pour le paiement des arriérés.

Le second type d'aide vise à l'amélioration des infrastructures, l'Etat ne parvenant pas à assurer le minimum des services publics. Dans la phase où les bailleurs de fonds privilégient les mesures macro-économiques, en sortie de conflit, les conditions de production des entreprises des services publics ne sont pas négligées.¹⁰⁶⁴ En Haïti, afin de dispenser des services sociaux de base (comme l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation), l'Institut du Développement Agricole se propose de mettre à la disposition 100 millions de dollars, destinés à la réalisation de six projets.¹⁰⁶⁵ Ces projets sont soutenus par d'autres agences de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF, entre autres s'emploie à identifier les mesures ponctuelles, susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la population (comme la campagne d'éradication de la rougeole...). Une enveloppe de 2.2 millions de dollars américains y est consacrée. Par exemple, la Commission Européenne a défini avec les autorités haïtiennes un programme de réhabilitation d'urgence sur le développement des infrastructures, de l'agriculture et des secteurs sociaux (éducation, santé, environnement).¹⁰⁶⁶

Le troisième type d'aide est de nature technique. Elle est fournie par des institutions internationales : la Banque Mondiale apporte sa contribution technique au gouvernement à la définition des programmes économiques, à la réforme du secteur public et de la participation du secteur privé « dans le but de stimuler la croissance, la génération d'emplois et la réduction de la pauvreté ». Ainsi ont été signés avec le gouvernement et les nations Unies cinq projets qui tendent à renforcer la capacité gouvernementale dans les secteurs suivants : coordination de l'assistance technique, formulation de programmes socio-économiques, renforcement des ministères-clés (Bureau du premier ministre, Ministère la Planification...).

¹⁰⁶³ Haïti en marche, Vol IX n° 34, 4 Octobre 1995, p. 18.

¹⁰⁶⁴ DORBEAU-FALCHIER, GERINI Pierre, LE CLECH, ROUST DE LARGENTAYE, *L'accès à l'eau potable dans les États fragiles*, p. 413-422. (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.

¹⁰⁶⁵ Document de la BID, Le Nouvelliste, 23 novembre 1994, p. 15.

¹⁰⁶⁶ Le Nouvelliste, 23 Novembre 1994, p.15.

C'est à cette fin que la Commission Européenne et le gouvernement ont signé le 30 Novembre 1994 le « *Programme Indicatif National d'Haïti* », dans le cadre de la Convention de Lomé. Non seulement ce programme a un contenu technique favorable à la mise en œuvre d'actions d'urgence, de réhabilitation, de remise en marche des politiques sectorielles et de reconstitution des grands équilibres macro-économiques, mais aussi il définit les modalités d'utilisation d'une aide de 120 millions d'écus.¹⁰⁶⁷

Les aides de la communauté internationale à la reconstruction économique ne sont pas négligeables. En janvier 1995, 19 institutions multinationales et 14 gouvernements promirent 1,2 milliard de dollars sur une période de dix-huit mois. Ces aides soulignent les conditions contraignantes de l'accès au financement extérieur, imposées par les institutions. Or, sans elles l'incapacité de sortir de la crise devient à terme chronique. Des changements structurels sont donc incontournables. Telle est l'ambition du Plan de Paris, « *Stratégie de reconstruction sociale et économique* » présenté en août 1994 avec la participation de nombreux bailleurs de fonds et le soutien des « amis du secrétaire général de l'ONU ». Le plan stratégique prévoit la mise en place d'un ensemble de réformes :

- Promouvoir le secteur privé ;
- Définir de nouveaux rôles au secteur privé ;
- Assurer la régulation, l'équilibre du fonctionnement normal du marché ;
- Adopter une politique macro-économique structurée ;
- Réduire les dépenses de l'État ;
- Assurer le désengagement de l'État ;
- Supprimer les subventions de l'État ;
- Construire un État régulateur, qui donne l'impulsion à l'économie ;
- Réduire de moitié l'effectif des fonctionnaires ;
- Engager des stratégies pour insérer davantage l'économie haïtienne dans l'ordre mondial et rompre avec son statut de « ghetto » ;
- Mettre fin à la « source d'enrichissement illicite pour les autorités en Haïti »¹⁰⁶⁸ que constitue l'exploitation des entreprises publiques ;
- Engager des actions en faveur de la « démocratisation du droit de propriété » en s'inspirant du modèle tchèque et du modèle bolivien ;

¹⁰⁶⁷ Une mission d'identification des problèmes a été conduite par la Commission Européenne en novembre 1994 dont les résultats permettront à la Commission de soumettre à l'avis des États membres un programme de réhabilitation pour Haïti. Le Nouvelliste, 5 décembre 1992, p.2.

¹⁰⁶⁸ Stratégie de reconstruction sociale et économique, Août 1994.

- D'autres mesures vont s'ajouter à celles qui sont préconisées par le « Plan de Paris. »
- Adapter les structures, la fiscalité aux préoccupations économiques, financières, budgétaires ;
- renforcer les institutions publiques par un « examen des dépenses publiques « réalisé sous l'égide de la banque mondiale » ;
- Améliorer l'allocation des ressources publiques et les utilisations de l'aide ;
- Modifier l'impôt sur le revenu qui date de la loi du 29 Septembre 1986 ;
- Adaptation du code douanier à la conjoncture économique et permettre au fisc d'améliorer ses techniques en remplissant de manière plus efficace son rôle ;
- Accroître la charge fiscale imposée à l'ensemble des importateurs ;
- La modification de la taxe sur le chiffre d'affaires par la loi du 17 janvier 1995 de 10% ;
- Mise en place de la « Commission présidentielle pour la croissance et la modernisation économique par arrêté présidentiel du 30 novembre 1994 chargée de promouvoir et de guider les investissements ;
- Création de l'Unité centrale de gestion financé par la BIRD et la Banque Mondiale d'un budget de 130 millions de dollars US en 5 ans avec pour objectif de développer la capacité d'absorption de l'aide par la recherche de l'efficacité, la rénovation de l'État et la recherche des compétences en ayant le sens de l'éthique.¹⁰⁶⁹

Sans être tenté d'établir un bilan complet, il est permis d'indiquer que la mise en place des mesures fiscales et la création de nouvelles structures montrent la volonté des acteurs de reconstruire l'État. L'objectif est de diminuer son poids dans les sphères de la société. Pour autant, le bilan économique est peu reluisant. Les efforts souvent n'ont pas été accompagnés d'une politique volontariste qui montre l'engagement et l'implication des acteurs politiques. Certaines réformes structurelles n'ont pas été assez loin pour créer une véritable synergie, à la hauteur des attentes des Haïtiens. Certaines mesures fiscales exercent déjà des conséquences négatives sur l'agriculture, qui depuis 1996, se trouve confrontée à un ralentissement de -0.3 %.¹⁰⁷⁰ L'économie a atteint une croissance de 3.5 % pour les deux ans 1995-1996, les exportations ont repris pour dépasser en 1999 le volume atteint en 1984, 223 millions de dollars. Selon la Banque de la République d'Haïti (BRH), le taux d'inflation qui s'élevait en moyenne de 35,8 % entre septembre 92 et Septembre 94 était tombé à une moyenne de 14.1 % entre septembre 1995 et septembre 2000. Le gouvernement avait relevé le salaire minimum

¹⁰⁶⁹ Entretien avec Paul LATORTUE, directeur de L'Unité centrale de gestion, 14 décembre 1999.

¹⁰⁷⁰ PAUL Benedique, DAMEUS Alix, GARRABE Michel, « Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne », *Études Caraïbéennes*, 16 Août 2010.

à 36 gourdes en juin 1995. En l'an 2000, son pouvoir d'achat était de 51.6 %. Entre 2000 et 2004, les convulsions politiques semblent exercer une pression sur les activités de production, l'économie entre dans une période de récession. Les déséquilibres s'accroissent et le taux d'inflation atteint les 20 % et le double en 2003. Les exportations annuelles atteignent 36 milliards de gourdes (323 millions de dollars).¹⁰⁷¹

Comment expliquer ces faibles résultats ? La première raison est la dégradation de l'environnement politique, caractérisé par des crises à répétition, lesquelles exercent des effets dissuasifs sur l'investissement. La deuxième raison est l'absence de courage politique, ce qui conduit à différer des réformes structurelles, en privilégiant les gains tirés de l'opportunisme politique. « Les tergiversations dans la mise en place des réformes et dans la privatisation de certaines entreprises publiques ont conduit à des reports successifs de fonds externes promis, entravant l'exécution des programmes prévus ». ¹⁰⁷² Enfin, la désinvolture dans la conduite des affaires, le laxisme budgétaire, l'indigence intellectuelle frappant les élites politiques habituées à vivre de pratiques rentières ont sapé tout espoir de relance de l'économie.

9. La Mission des Nations Unies et ses implications

L'une des formes de l'engagement constant de la communauté internationale est la présence onusienne en Haïti. Instrument clé du processus de stabilisation et de pacification d'Haïti, les différentes missions des Nations Unies en Haïti permettent de comprendre l'importance accordée par la communauté internationale à la crise haïtienne et de saisir les moyens dont dispose celle-ci pour faire face aux dangers qui menacent « à la fois la sécurité des personnes et celle des États. » ¹⁰⁷³ Ces pathologies servent de critères de labellisation de ces États dans le cadre d'une démarche taxinomique et de l'émergence d'un « ordre mondial stratégiquement

¹⁰⁷¹ CADET Wanet, *La pauvreté n'est pas une fatalité*, p. 52. (Dir) CELIUS Carlo A., *Le défi haïtien. Economie, dynamique sociopolitique et migration*, Paris, L'harmattan, 2011, 246 p.

¹⁰⁷² CADET W., *Id.* p.53.

¹⁰⁷³ QUILES Paul, NOVOSSELOFF Alexandra, *Comprendre le monde dans lequel nous vivons*. QUILES, P., NOVOSSELOFF A. (dir.) *Face aux désordres du monde*. Paris : Éditions CAMPOAMOR Les portes du monde, 2005, p. 72. L'ONU dans un rapport a identifié six types de menaces globales : la guerre entre États ; la violence à l'intérieur des États provoquée par les guerres civiles, les génocides ou la violation massive des droits de l'homme ; la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement ; les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ; le terrorisme ; la criminalité transnationale organisée. Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Un monde plus sûr : Notre affaire à tous, 2 décembre 2004, Nations Unies, p.11.

spécifique ». ¹⁰⁷⁴ Elles permettent à la communauté internationale de définir les principes généraux qui guident son action. D'abord, on assiste à l'extinction de la territorialité accompagnée de « l'avènement d'un consensus mondial [qui] viderait les frontières de leur absolu. » ¹⁰⁷⁵ Ensuite, la recomposition du système international appelle une réorganisation qui prenne en compte « les souverainetés trompées et les souverainetés déçues, palliant autant l'incapacité matérielle des *collapsed states* que la pauvreté symbolique des institutions destinées à encadrer et à mobiliser les gouvernés. » ¹⁰⁷⁶ Le traitement des pathologies qui traversent ces États constitue des enjeux communs à l'ensemble de l'humanité. Ils « deviennent de plus en plus indivisibles. En rationalité et en éthique, ils appellent un traitement global dans lequel le principe de responsabilité se substitue à celui de souveraineté : chaque État est bel et bien dépositaire de la survie de la planète, de son développement et des valeurs construites comme universelles. » ¹⁰⁷⁷ Autour de ce principe, de nouvelles « communautés de responsabilité » se précisent et se construisent à l'échelle mondiale. Les défis qui s'imposent aux États disposant d'une faible capacité nécessitent de nouveaux instruments et induisent deux conceptions : la mobilisation du système des Nations Unies et la mobilisation de la capacité d'intervention des États puissants qui ont la latitude d'apprécier une « situation critique » porteuse ou non de menaces pour la sécurité régionale ou mondiale. Ainsi, depuis 1988, le nombre des opérations de paix se multiplie : 56 opérations de maintien de la paix depuis 1988 dont 17 sont en cours (au 10 avril 2014) et illustre un « monde de coresponsabilité multilatérale ». ¹⁰⁷⁸

Mais cette mise en commun des ressources des puissants s'est réalisée selon les logiques de domination classique. Les États se montrent jaloux de leurs prérogatives traditionnelles repoussant toute proposition, visant à créer, par exemple, une unité permanente d'imposition. « Loin d'être un instrument d'intégration, l'ONU s'est vite imposée, dans ce nouveau contexte, comme un moyen de réaffirmation et de distinction des États territoriaux : les États-Unis, lors de la crise du golfe dans les affaires somalienne et haïtienne, un mandat du Conseil de Sécurité, refusant de placer leur intervention sous un contrôle – et a fortiori un commandement militaire intégré. » ¹⁰⁷⁹ L'ONU se retrouve prise au piège de la défense des

¹⁰⁷⁴ BATTISTELLA Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris : Presses de Sciences politiques, 2011.

¹⁰⁷⁵ BADIE Bertrand, *La fin des territoires*, Paris : CNRS 2013, [Fayard 1995], p.191.

¹⁰⁷⁶ BADIE Bertrand, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris : Fayard, 1999, p.164.

¹⁰⁷⁷ BADIE B., *Id.* p.166.

¹⁰⁷⁸ Note d'information du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, <http://www.un.org/french/peace/bnote.htm>.

¹⁰⁷⁹ BADIE B., *La fin des territoires*, *Id.* p. 194.

grands principes et de la violation de certains, dans des logiques d'interdépendance. Les États-Unis sont intervenus en Haïti en 1915 dans le cadre de la doctrine vassalisante de Monroe « l'Amérique aux Américains. »¹⁰⁸⁰ Les méfaits de cette occupation dans l'imaginaire haïtien redonnent une dimension nouvelle aux opérations de maintien de la paix destinées « à instaurer un climat sûr et stable » et « permettre un prompt retour du président légitimement élu ». Les diverses missions onusiennes en Haïti « ont légalisé une intervention militaire sur le territoire d'un État souverain et suspendu, pour un temps le principe de l'absolue territorialité des États. »¹⁰⁸¹ La remarque de Bertrand Badie ne doit pas nous faire oublier la distinction que l'on tente d'établir entre l'opération de 1915 et celles de 1994 et de 2004. La différence réside dans la nature des objectifs. Et la mondialisation du principe de responsabilité contribue, dans ce contexte, non pas à soutenir une dictature, mais à composer, diffuser des valeurs de démocratie, d'organisation d'élections, de renforcement de la société civile ; à engager la réorganisation des services publics, tels l'armée, la sécurité, la police, la justice et à diffuser les exigences du respect des droits humains. En d'autres termes, les missions de paix de l'ONU deviennent de véritables machines de reconstruction de l'État. Elles se situent au cœur de trois « points d'entrée » : résoudre le conflit synonyme d'aggravation de la pauvreté, ouvrir de vastes chantiers en vue de freiner sous-développement, générateur de « frustrations et d'inégalités, de tensions, et de cassures, lesquelles sont porteuses de conflictualité »,¹⁰⁸² enfin, favoriser l'extension des droits, qui circonscrit la sécurité physique des individus, la sécurité humaine, les droits à l'éducation, à la santé, des opportunités et de la « *capabilité* ». ¹⁰⁸³

Quelle est la nature spécifique de la mission en Haïti ? Depuis la fin de la guerre froide, la multiplication des opérations de paix sous l'égide des Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies est marquée par une évolution considérable. Quatre types d'opérations peuvent

¹⁰⁸⁰ Sténio Vincent qualifie l'État haïtien d'État vassal pour expliquer « le degré de subordination atteint par le pouvoir haïtien à cette occasion. Cette vassalisation sera couverte juridiquement par la convention haïtiano-américaine de 1916 qui confère à la puissance suzeraine une véritable mainmise sur l'économie, l'organisation administrative, la défense et les relations internationales. Autant admettre que l'État haïtien a perdu sa souveraineté qui demeure un critère essentiel de l'existence étatique. Dès le préambule, cette convention établit le constat de l'incapacité de l'État haïtien à résoudre les problèmes d'administration auxquels il se trouve confronté. » MERION Julien, « Le défi haïtien : re-fonder l'État à partir de la décentralisation », *Pouvoirs dans la caraïbe*, 1998,

¹⁰⁸¹ BADIE B., *Id.* p.195.

¹⁰⁸² VERON Jean-Bernard, L'aide et la double question du conflit et de la fragilité, p.328. (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.

¹⁰⁸³ La possibilité pour les citoyens, leur liberté à utiliser leurs biens pour choisir leur mode de vie. On est au cœur de la théorie d'Amartya Sen qui définit la *capabilité* comme une combinaison de modes de fonctionnement exprimant la liberté pour un individu de choisir entre différentes conditions de vie. Entre autres publications de SEN, voir SEN Amartya, *L'économie est une science morale*, Paris, La découverte, 126 p.

être distinguées : le premier est le rétablissement de la paix « *peacemaking* », c'est-à-dire un processus de dialogue par le recours à des voies pacifiques et diplomatiques ; le second est le « maintien de la paix » « *peacekeeping* », le mandat le plus courant : un déploiement d'effectifs militaires avec l'accord des parties ; le troisième type est l'imposition de la paix « *peace enforcement* » : le recours à la force armée contre le gré des belligérants ; le quatrième est la « construction de la paix » « *peace building* » : la reconstruction des institutions et des infrastructures suite à une guerre armée.¹⁰⁸⁴

La présence des troupes onusiennes en Haïti a quelque chose de singulier. En Haïti, il n'y a pas de guerre civile, le territoire, étant pauvre en ressources minières ou pétrolières, n'est pas le théâtre d'affrontements entre groupes rivaux pour la mainmise sur une région. Les débuts sont liés à l'organisation des élections de 1990. L'ONUVEH¹⁰⁸⁵ rentre tout de suite après les élections. Si l'assemblée s'est bornée à voter certaines résolutions symboliques par solidarité avec l'OEA, pour souligner son opposition au coup d'État en 1991, il a fallu attendre la résolution A/RES/47/20/B qui a autorisé le déploiement de la MICIVIH (Mission civile en Haïti) aux côtés de l'OEA.¹⁰⁸⁶

Durant l'été 1993, le Conseil de sécurité s'implique davantage. Puis la résolution 917 du 6 mai 1994 pose le retour au pouvoir du président de la république dans ses fonctions. On voit se dessiner une articulation entre l'ONU et la nécessité d'une politique américaine interne.

Au retour de Jean-Bertrand Aristide, la MINUHA assure la relève le 31 mars 1995 après le départ des troupes américaines. LA MINUHA a pour objectif de maintenir l'environnement sûr et stable créé par la Force multinationale, de manière que les élections législatives et présidentielles de décembre puissent se dérouler dans de meilleures conditions, apporter une aide technique à la réalisation de ces deux scrutins ; aider à la professionnalisation des forces armées et de la nouvelle police haïtienne.

Par la suite la Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) est déployée de juin 1996 à juillet 1997. Elle a pour mission d'améliorer les compétences professionnelles de la police et de « maintenir les conditions de sécurité et de stabilité propice au succès des efforts en cours pour créer et former une force de police nationale efficace ».¹⁰⁸⁷

¹⁰⁸⁴ VERON Jean-Bernard, *op. cit.* p. 329.

¹⁰⁸⁵ Groupe d'Observation des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti.

¹⁰⁸⁶ Nous avons rappelé au Chapitre VI, les différentes missions onusiennes en Haïti.

¹⁰⁸⁷ www.operationspaix.net.

Mandatée par la résolution 1542 du 30 Avril 2004, la MINUSTAH a pour mission d'encadrer et de mettre sur pied un programme de lutte contre la violence. Elle apporte son assistance à l'organisation d'élections. La MINUSTAH comprend plusieurs unités. Entre autres la CIVPOL qui est composée de policiers municipaux de plusieurs pays parmi lesquels l'Argentine, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Égypte, le Salvador, l'Espagne, la France, la Grenade, la Jordanie, le Madagascar, le Mali, le Népal...

Une autre unité « agents de maintien de la paix » est composée de militaires venant de l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Croatie, le Canada, le Chili, l'Équateur, la France, le Guatemala, la Jordanie, le Maroc, le Népal, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, le Sri Lanka, les États-Unis et l'Uruguay.

Les diverses opérations de maintien de paix en Haïti poursuivent des objectifs imposés par la reconstruction de l'État mais qui se superposent. La réalisation se heurte à une réalité, une histoire, une société que le personnel onusien connaît peu ou maîtrise mal. Pourtant, les attentes exprimées par les populations locales à l'égard des missions ne sont pas inscrites dans les résolutions et les déclarations de l'ONU : elles confondent l'action onusienne avec celle du gouvernement, s'en méfient, recherchent un soutien bienfaisant, complice, que les codes et les exigences internationales ne permettent pas. Ces frustrations sont aggravées par « des signaux extrêmement contradictoires donnés par les intervenants eux-mêmes – en particulier la MNF soucieuse avant tout de faire accepter par la population – sur ce qu'ils allaient faire en Haïti. Les projets mirifiques « pour remettre en marche le pays » furent vite remballés mais ils avaient bel et bien été non seulement annoncés mais – en apparence tout du moins – engagés par les forces américaines, un peu partout dans le pays, matériel lourd à l'appui. »¹⁰⁸⁸ Ainsi, ces « ambiguïtés » renseignent sur les difficultés des interventions onusiennes. Tentons d'en résumer quelques-unes :

- La dissolution de l'armée supprime le volet formation qui faisait partie de sa mission. Ainsi la formation initiale de la police est assurée par l'ICITAP¹⁰⁸⁹ ;
- La durée des missions : elle se définit au coup par coup, par de brèves échéances et la mission ne semble pas disposer de cap clair. Elle avait retenu, par exemple, l'échéance du 7 février 1996, avec la passation de pouvoir entre le président Aristide et le

¹⁰⁸⁸ POULIGNY-MORGANT Béatrice, « L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti », Pouvoirs dans la Caraïbe, 1998, 10 /1998.

¹⁰⁸⁹ International Criminal Investigation Training and Assistance Program, basé aux États-Unis.

président Préval. Le rapprochement d'autres échéances électorales, et d'autres exigences s'y ajoutent, par exemple la formation dans l'urgence, d'un corps de police, impératif précipité par l'éclatement soudain des forces armées d'Haïti alors que le pays ne disposait pas d'une force alternative. Cet exemple montre combien l'imprécision de la durée de la mission dissimule une absence de transparence ou constitue un obstacle empêchant l'État haïtien de mesurer ses performances et ses faiblesses ;

- La mission ne déploie pas ses effectifs en fonction des objectifs clairs mais au gré des contingences de la politique haïtienne. Une politique des petits pas, initiée par exemple avec la fin des élections, puis la mission renouvelle son mandat, mais sans poser des critères permettant d'évaluer les progrès enregistrés d'un environnement sûr et stable. L'opération bute sur des imprécisions, des improvisations qui renvoient à des représentations négatives de la mission sur le terrain. Elle s'attache à un cadre temporel tout aussi incertain et variable que l'on retrouve dans des situations où le conflit est ouvert.
- La mission est comptable des violations des droits de l'homme, du droit à la vie et à la sécurité : entre février 2004 et décembre 2006, 74 personnes ont été tuées dans les interventions des forces étrangères. Elle se voit reprocher de violences répétées, de violence sexuelle, à l'encontre des mouvements sociaux haïtiens de manifestations d'étudiants.

On peut poser l'hypothèse que la multiplication des points d'incertitude en ce qui concerne le déploiement des missions onusiennes sur place est l'expression d'une incapacité à maîtriser les problèmes locaux. Cette incapacité se transforme en renouvellement incertain. La seconde hypothèse, est qu'Haïti est un environnement trop pacifique pour des missions habituées aux situations conflictuelles des plus extrêmes. «Là où les horizons sont incertains faute d'échéancier clairement identifié par des accords, ces prolongations de mandats prennent une importance accrue (...). Leur repérage apparaît donc d'autant plus important. Le cas Haïti frappe par le fait que les horizons dessinent des perspectives brèves. Les différentes prolongations des mandats sont très rapprochées. La MINUHA entre pleinement en opération en mars 1995. L'horizon alors fixé sera le plus long : une année. Le 29 février 1996, intervient une première extension du mandat mais «pour une dernière période de quatre mois et avec des effectifs réduits. C'est alors la seule concession qu'accepte de faire le gouvernement chinois, irrité par le succès que rencontre la diplomatie de Taïwan auprès de petits pays comme Haïti. ».

Ce temps court et fluctuant est le résultat de contingences externes. Le cas d'Haïti illustre la nécessité de trouver des compromis entre les membres permanents du Conseil de Sécurité.

Des difficultés de coopération entre la MICIVIH et la MINUSTAH sont également perceptibles. Le partage des tâches entre les deux a été recommandé par le secrétariat général. L'assistance technique et l'observation électorale devaient être séparées pour éviter toute confusion. La collaboration a été difficile, rendue compliquée par le fait que la MICIVH était présente sur le terrain bien avant la MINUHA. « Bien plus d'une position d'exclusivité puisqu'elle était seule, jusqu'alors sur le terrain, la MICIVIH s'est retrouvée tout à coup extrêmement minoritaire. Cette impression a été renforcée par un silence marquant de la mission civile, pendant de longs mois. »¹⁰⁹⁰

La perception du rôle politique onusien : La MINUHA est placée sous la direction d'un chef d'Etat-major canadien. Mais les Haïtiens savent que ce sont les américains qui dominent le jeu politique et que les représentations de la domination américaine dans l'imaginaire souffrent de certaines ambiguïtés. Par exemple, le retrait des troupes américaines a été compensé par l'installation de la MINUHA, ce changement s'est étendu aux couleurs des véhicules et des casques des soldats en montrant que ce sont les Nations Unies qui sont en charge de cette mission.

En 2004, les observations sur le caractère flou du mandat de la mission onusienne (MINUSTAH) sont valables. Le mandat paraissait trop vague et trop vaste pour être crédible. « Ce mandat couvrait des domaines allant du respect des droits humains au développement des institutions, du désarmement à la réconciliation nationale, du redressement économique à la professionnalisation de la police, de la coordination de l'assistance externe à l'organisation des élections etc... »¹⁰⁹¹

Les rapports d'évaluation ne sont pas perçus comme des outils permettant une analyse des performances et des insuffisances. Ils s'inscrivent dans des pratiques de routinisation, de perpétuation des cadres analytiques stéréotypés jamais mis en confrontation avec la réalité haïtienne. Ils deviennent des matériaux destinés à la reproduction des formes de domination dissimulées derrière des projets à caractère humanitaire. M. Koffi Annan indiquait que la

¹⁰⁹⁰ POULIGNY Béatrice, *Les missions polyvalentes de maintien de la paix de l'ONU dans leur interaction avec les acteurs locaux. Sociologie comparative de différentes situations : El Salvador, Cambodge, Haïti, Somalie, Mozambique, Bosnie-Herzégovine*, Thèse de doctorat, Science politique, IEP, 1999, p.122.

¹⁰⁹¹ PIERRE Eric, « La MINUSTAH n'a pas sa place en Haïti. La présence a sa tête de la trinitadienne Sandra Honoré ne changera rien », *www.radiokiskeya.com*, 5 juillet 2013.

MINUSTAH allait rester en Haïti pour 10, 15, 20 ans, sans préciser les raisons de cette longévité calculée. « Plusieurs compatriotes font des affaires avec la MINSUTAH, que sa présence crée des dizaines et peut être des centaines d'emplois dans un pays ravagé par le chômage et qu'elle rend de menus services ici et là aux autorités et à la police nationales. Est-ce que cela justifie une présence indéfinie ? Est-ce pour continuer à rendre ces menus services qu'elle devrait rester encore cinq ans et même dix ans de plus ? La présence de la MINUSTAH n'empêche-t-elle pas de mesurer les acquis institutionnels d'Haïti, d'évaluer par exemple ceux de sa police ou de son secteur judiciaire ? »¹⁰⁹²

Les obstacles à l'efficacité de la mission onusienne sont nombreux : l'extrême diversité des origines nationales des membres des missions. En Haïti, on compte trente-sept pays contributeurs en fournitures d'effectifs militaires. Pendant la première année de la mission onusienne (mars 1995-février 1996), les États-Unis ont fourni la moitié des effectifs militaires. Ils étaient les premiers contributeurs en contingents pour l'opération *restore democracy* (28 000 hommes sur 37 000). En 1996, 1997 les seuls effectifs déployés en Haïti dans le cadre de la MANUH et des missions qui lui ont succédé étaient de nationalité canadienne et pakistanaise. À partir de 1998, on observe une évolution : en avril 1995, 23 nationalités différentes y sont représentées; elles ne sont plus que neuf au 1^{er} février 1996.

Les problèmes linguistiques et culturels expliquent la perception qu'ont les Haïtiens des soldats onusiens. Ils ont tendance à les catégoriser en fonction de leurs référents culturels d'origine. Au sein de la mission, la langue anglaise domine, et la communication avec l'extérieur passe par les interventions du porte-parole et la création d'une radio sur la bande FM.

Ensuite, la discrimination des Haïtiens vis-à-vis des contingents des pays du Sud. La multinationalité des membres est interprétée comme le prolongement d'une dérision, d'un abaissement. « Ce discours de différenciation à partir des critères les plus racistes » ne s'étale pas seulement chez les nationalistes, mais chez les intellectuels qui procèdent à une lecture stigmatisante des soldats d'origine sudiste.¹⁰⁹³

¹⁰⁹² PIERRE E., *Idem*.

¹⁰⁹³ « L'envoi de soldats bangladeshis est humiliant pour la fierté nationale » expliquait Hubert De Ronceray homme politique, fondateur du Mobilisation pour le Développement National. (19 mai 1995). Pour sa part, Suzy Castor, responsable de l'organisation Politique *Lavalas* : « les haïtiens n'ont aucun respect pour les Bangladeshis et autres ; en plus, ils ne sont pas formés. » Rosny Desroches, membre de la société civile, ancien ministre sous les militaires en 1986, proche des putschistes : « c'est nous mépriser que de nous envoyer des militaires de pays aussi pauvres que nous et qui ont moins autant de problèmes que nous ; on a l'impression que ce sont des mercenaires ou de la chair à canons. » (28 Avril 1995). Mirlande Manigat, candidate au Sénat, présidente de Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes, ancien candidate des élections présidentielles : « Les Haïtiens ont de

La nature des missions n'est pas en cohérence avec les problèmes d'Haïti. La composante-droits de l'homme dont la MICIVIH a la charge est critiquée pour son inefficacité face aux questions qui relevaient moins du respect des droits de l'homme que du banditisme professionnel et même transnational ou même de la politique.

Les missions de paix onusiennes semblent attachées à la reproduction de modèles et de pratiques qui ont déjà été expérimentées ailleurs et qui n'ont pas les mêmes représentations en Haïti. Comme l'a rappelé Béatrice Pouligny, on note l'absence de réflexion sur la transition d'un processus de paix à un processus de (re) construction. Or, le déploiement de ces missions et le crédit qu'elles semblent acquérir auprès des gouvernements semblent montrer qu'elles maîtrisent le processus de reconstruction de l'État.¹⁰⁹⁴

Les missions se renouvellent, se recomposent en termes sociologiques, mais les résultats sont connus d'avance : elles se déploient selon une pratique préalablement définie et sans tenir compte de la spécificité locale.

Les missions sont instrumentalisées par les acteurs politiques, et elles en tirent également quelques éléments de survie. On peut citer en exemple la proclamation des résultats des élections de 2006. Il suffit à René Préval de mobiliser ses troupes de choc pour que la MINUSTAH accepte de le proclamer vainqueur dès le premier tour, alors que la loi électorale ne l'y autorise pas.

Ces critiques ne peuvent oublier l'apport positif des différentes missions sur le terrain. Entre ratages et regrets, entre ambiguïtés et déceptions, elles ont accompli certaines actions positives : 500 projets réalisés entre 2004 et 2008 portent sur la réhabilitation des infrastructures de base (mairies, tribunaux, prisons, commissariats, routes, écoles, dispensaires), sur la fourniture des équipements publics, la réalisation des travaux d'assainissement ... qui participent de la satisfaction des droits de l'homme.¹⁰⁹⁵ Ces travaux, mis en œuvre par les QIPS (quick Impact Projects) entre assistance aux populations et stratégie de communication » ne se sont pas inscrits dans des résolutions de conflits, mais

forts préjugés vis-à-vis d'autres noirs, ils se sentent supérieurs. Et comment des non-démocrates peuvent-ils prétendre nous apprendre ce qu'est la démocratie, nous donner des leçons ? Quant aux autres pays de la Caraïbe, ce sont des micro-États, alors que nous sommes de la Grande Antille... la façon dont est composée la MINUHA est donc source d'humiliation. De plus, beaucoup de ces soldats ont des mœurs bizarres. »

¹⁰⁹⁴ POULIGNY Béatrice.

¹⁰⁹⁵ DI RAZZA Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004 : ambitions et déconvenues des opérations de paix*, Paris : L'Harmattan, 2004, 251 p.

elles font partie des stratégies visant à changer la perception positive qu'ont les habitants de la présence onusienne sur le terrain.

La Mission Civile (MICIVIH) a contribué aux travaux de la Commission Nationale Vérité et Justice et à structurer la CNVR; elle a facilité la mise à contribution de deux experts internationaux, et soutenu la recherche des fonds nécessaires à la réalisation du projet. Elle participe au choix d'experts, à la formation du personnel, en assurant à la CNVJ les moyens qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle a apporté également son expertise dans la préparation des dossiers qui concernent les individus qui sont comptables de violations des droits de l'homme. La MICIVH a assuré la protection des dossiers, les exhumations spécifiques de présumées victimes, des violations des droits de l'homme, « la protection et la confidentialité des informations reçues notamment en ce qui concerne les victimes, les témoins et les sources. Elle effectue les démarches utiles afin de contacter les victimes ou leurs proches et obtenir pour chacun des dossiers leur autorisation personnelle afin de transmettre l'information les concernant à la CNVJ. »¹⁰⁹⁶

Le principal facteur explicatif de l'implication de la communauté internationale dans la reconstruction de l'État en Haïti est la multiplication de crises, de tensions politiques et sociales en Haïti. Celles-ci constituent de véritables sources de conflictualité qui atteignent l'État dans sa capacité de fournir des services publics aux populations et paraissent incompatibles avec les règles de la bonne gouvernance. Le relèvement des institutions étatiques, la production de biens collectifs sont les motivations principales à la réalisation des réformes étatiques. Le choix de ces réformes n'est pas d'origine locale, mais est le résultat des pressions, du dynamisme des acteurs de la communauté internationale. Si le relèvement des institutions étatiques est souvent l'initiative de la Banque Mondiale, et compte tenu de l'implication des États-Unis en Haïti, selon la logique de domination hémisphérique, les efforts de reconstruction de l'État relèvent des autorités américaines. L'expérience haïtienne a montré que ces dernières ne peuvent agir seules, comme ce fut le cas en 1995, elles se voient forcées selon le réalisme international de donner l'impulsion aux réformes. Celles-ci échouent à cause des résistances des élites locales qui développent, à l'ombre de la démocratie, des pratiques prédatrices de plus en plus extensives. Ainsi, les réformes de la gouvernance ne peuvent réussir que si elles sont mises en œuvre par des équipes dirigeantes patriotes, soucieuses du bien être de leur peuple. Or, si les « élections ouvertes, libres et loyales

¹⁰⁹⁶ Note de la MICIVH. Décembre 1995.

constituent l'essence de la démocratie et en sont une condition sine qua non », selon Huntington dans *La troisième vague*, elles peuvent déboucher, par ailleurs sur le chaos, parce que leur organisation renforce les responsabilités des États fragiles et renforce leurs fragilités. Comment donc instaurer, dans ces conditions, un ordre politique stable ?

10. Des stratégies de reconstruction doublement entravées

Deux séries de constats s'imposent : d'une part, les stratégies de reconstruction rapportées ci-dessus se heurtent aux limites du « mandat » que se sont donnés des Etats-Unis et la force multinationale et, d'autre part, à la faible adhésion des élites locales aux dites stratégies et aux processus initiés, en dépit des efforts de restructuration des institutions.

Sur le premier point, il faut tout d'abord se rappeler le contexte dans lequel Jean-Bertrand Aristide est revenu au pouvoir et les mesures qui ont été envisagées en matière de *state building*. Un tel contexte explique l'implication limitée des Etats-Unis qui interviennent militairement en vue d'installer le président haïtien renversé par l'armée, trois ans auparavant. L'armée est désemparée par le déséquilibre des forces, par une armada impressionnante. Certes, cette opération vise à « instaurer un climat sûr et stable », « faciliter le retour du président Aristide ». L'opération a-t-elle été un succès ? Fixé par l'administration américaine et le paragraphe 4 de la Résolution 941 du 31 Juillet 1994, l'objectif est atteint.¹⁰⁹⁷

Quant à la force multinationale, on peut se demander pourquoi elle n'a pas consacré autant d'énergie à jeter les bases de la reconstruction d'Haïti ? « Les haïtiens s'attendaient à ce que tous ces engins lourds soient utilisés pour des projets de reconstruction des routes, des ponts, alors que le 29 Mars 1995, Aristide a promis des kilomètres de routes. »¹⁰⁹⁸ Les États-Unis n'ont pas œuvré à la reconstruction physique de la capitale d'Haïti, alors qu'ils disposaient des moyens.

Force est donc d'admettre que l'action américaine au départ manquait d'ambition. Elle s'est inscrite dans une simple perspective conjoncturelle : elle visait à assurer le retour à la normalisation politique en mettant fin au régime militaire et en facilitant la réinstallation au pouvoir du président Aristide. La perspective structurelle est négligée par les dirigeants américains, européens et onusiens. L'intervention américaine, occasion favorable aux transformations, aux changements de la structure mentale des dirigeants locaux, s'est limitée à

¹⁰⁹⁷ Telle que prévue par la résolution onusienne.

un horizon temporel très court. Le retour à la légalité constitutionnelle est un objectif de court terme porté par l'ambition de créer les conditions d'un environnement favorable, mais qui néglige le travail de reconstruction en profondeur.

Il en résulte un faible engagement de l'administration américaine. « Le travail de reconstruction d'Haïti appartient au peuple haïtien » expliquait avec insistance le président Clinton. Cette prudence s'inspire du discours idéologique américain selon lequel le principe de *nation building* est irréalisable parce qu'il nécessite des « engagements couteux et sans limite de durée. »¹⁰⁹⁹ La force multinationale s'est limitée au traitement de la première phase de reconstruction : apport de forces de sécurité, d'aides humanitaires, d'assistance technique pour restaurer l'eau, l'électricité, les systèmes bancaires, pour un État de la taille d'Haïti, où l'autorité de l'État existe « sous une forme raisonnablement stable, mais ne peut accomplir certaines fonctions étatiques indispensables » ou « fournir des services à spécificité limitée » comme garantir les droits de propriété, des services à l'éducation, l'autorité de la loi (par exemple le Pérou, le Mexique) ou des pays « où les institutions sont défailtantes dans leur ensemble (par exemple le Kenya, le Ghana) »¹¹⁰⁰ La phase de mise en place institutionnelle a été envisagée sous l'impulsion de la force multinationale, qu'il s'agisse de la création de la Police nationale, de la création d'une autorité de régulation des centres de détention ou de la réconciliation nationale. Le principal objectif est de « créer des institutions autonomes qui pourront survivre au retrait des puissances d'intervention. Cette phase est beaucoup plus difficile à réaliser que la première, mais elle sera décisive si les puissances intervenantes veulent pouvoir sortir en jour du pays en question avec le sourire. »¹¹⁰¹ Parce que la mise en œuvre des politiques institutionnelles porte atteinte aux intérêts des acteurs politiques locaux, ces derniers multiplient des obstacles pour nuire à leur efficacité. La réconciliation nationale, par exemple, comme tous les autres objets institutionnels, est soutenue avec peu de dynamisme par les acteurs locaux qui l'ont appliquée moins par conviction que pour emporter l'adhésion du bailleur de fonds. La réconciliation nationale a évacué tout jugement des bourreaux, ce qui renforce l'impunité et constitue une prime à d'autres dirigeants à l'avenir. Le projet est mort-né parce qu'il n'y avait pas de volonté manifeste de la justice. Né à Washington, le projet de réconciliation n'a pas apaisé les tensions politiques et sociales, elle a aiguisé des frustrations.¹¹⁰²

¹⁰⁹⁹ FUKUYAMA F. *op. cit.*, p. 154.

¹¹⁰⁰ FUKUYAMA F., *Ibid.*, p. 156.

¹¹⁰¹ FUKUYAMA F., *Ibid.*, p. 155.

¹¹⁰² Entretien avec Hérold Jean-François 21 février 2012.

Il n'en demeure pas moins que l'action des Etats-Unis tend à confirmer l'hypothèse d'un rapport de dépendance entre un Etat patron et un Etat client qui semble trouver son illustration dans le cas haïtien. L'intervention vise quelque part, à mettre Haïti sous contrôle, car elle constitue un danger public, elle est porteuse de risques de déstabilisation de la Caraïbe ». En 1991, le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide était libre de ses choix, mais en 1994, les conditions de son retour au pouvoir ont renforcé la dépendance d'Haïti non seulement à l'endroit des États-Unis d'Amérique mais encore envers la société internationale. La reconstruction se déploie sur le mode de l'extraversion. Extraversion administrative dont les actions ne sont dictées que par la société internationale. Extraversion financière, sous la forme des contraintes : « Les bailleurs de fonds disposent des programmes sur tous les sujets. Ils sont en capacité de proposer des réformes sur tous les sujets. Et comme Haïti ne le fait pas, ils prennent les dirigeants à la gorge. Ces derniers n'ont le temps que de faire des ajustements. Les bailleurs de fonds anticipent. »¹¹⁰³ Extraversion géopolitique, puisque les autres États – France, Canada et le reste du monde – ne souhaitent créer des tensions avec les interventions directes États-Unis d'Amérique, se partagent le rôle : la France finance la réforme de la justice, la réforme administrative, la création de l'École Nationale de la Magistrature. Les experts français « ont une vue républicaine de la Police nationale » étant éloignés géographiquement. Le Canada qui ne dispose pas de projet hégémonique se limite à l'assistance technique. Les rivalités entre ces pays constituent des obstacles à la réalisation des réformes institutionnelles : le système judiciaire haïtien est le produit du mimétisme français, il est incompatible avec celui des États-Unis d'Amérique. D'ailleurs, financées par le Ministère français des Affaires Etrangères, des sessions de formation à l'intention des magistrats haïtiens diffusent le modèle institutionnel français. Les États-Unis d'Amérique, voulant exercer leur capacité de contrôle sur le système politique haïtien, souhaitent influencer la réforme du système judiciaire haïtien. Ils placent sous leur domination toutes les institutions où se forme, se compose, se structure le jeu politique. Ils financent les projets, à travers l'USAID (*United States Agency for International Development*) qui portent sur la décentralisation, la gouvernance locale et l'affaiblissement du pouvoir du centre politique. Cependant, cette volonté hégémonique n'est jamais exprimée de façon claire, elle est sournoise, sinieuse, invisible, s'annonce à pas feutrés, à travers un réseau efficace et une pléthore de consultants qui sont une force inégalable de propositions à l'Exécutif haïtien.

¹¹⁰³ Entretien avec Smark Michel, ancien premier ministre.

Sur le deuxième point, des efforts de restructuration sont entrepris à travers la formation de la police nationale et l'éclatement de l'armée. Toutefois, Aristide soucieux de prendre sa revanche, crée des obstacles à la consolidation de l'armée avec le soutien des Américains. Or, les conditions d'une force alternative émergente n'étaient pas réunies. Le pays continue encore à subir, impuissant, les conséquences désastreuses de cette mesure. La problématique de l'armée et ses relations avec la société a été escamotée, mal posée et n'est pas sans liens avec les défis qui se posent à la police nationale. De plus, la Police Nationale est rongée par la politisation, la corruption, l'inexpérience, le niveau de qualification trop élevé des candidats. En revanche, la perception de la population de la police nationale est positive, contrairement à l'armée. Les différents directeurs généraux tentent de corriger, et avec le soutien onusien, les dérives, puis les sanctionnent.

De son côté, l'armée subit une purge : le général Cédras aux termes de ses trois ans de commandant en Chef a démissionné. C'est au crédit de l'opération « soutenir la démocratie » qu'il faut ranger l'exercice de la liberté de la presse. Le personnel nommé par le gouvernement Malval à la Télévision Nationale, écarté par le gouvernement de facto, est réinstallé dans ses fonctions. Les institutions dont le dysfonctionnement remonte à plus de trois ans assument, en toute liberté, les attributions que leur a confiées la Constitution de 1987. Le Parlement, le gouvernement légitime, la Mairie de Port-au-Prince ...reprennent leurs services.

Quant aux comportements des acteurs politiques, le manque d'engagement de leur part, le manque de convictions affirmées ont rendu difficile la tâche de construire des institutions fortes, débarrassées de l'emprise personnelle. Or, la question politique semble être tributaire de la volonté d'un homme politique qui exerce son leadership sur les masses populaires. Comme l'explique Gérard Pierre-Charles, « le populisme d'Aristide se manifeste à la destruction des institutions sans proposition d'alternatives. »¹¹⁰⁴ La personnalisation du pouvoir, le faible poids des institutions vont cristalliser plus de dix ans des rivalités entre un homme rayonnant sur l'espace politique et l'opposition. N'ayant pas pu se représenter, aux élections présidentielles de 1995, il a pu s'imposer sur le terrain politique, nuisant à l'autorité de son successeur. En conséquence, les changements politiques attendus par les citoyens ont été différés. Le modèle politique traditionnel caractérisé par la fuite des élites dirigeantes face à leurs responsabilités, la démission, l'autoritarisme, a triomphé des engagements exprimés par les acteurs. Ainsi, les efforts de la société internationale se heurtent aux pesanteurs

¹¹⁰⁴ Entretien avec Gérard PIERRE-CHARLES.

traditionnelles. Par exemple, la présidence de Préval a été celle d'un gâchis où la réalité du pouvoir appartient à un homme qui lui est extérieur et qui construit des stratégies de mobilisation permanente. L'autorité de l'État s'affaiblit. Les projets de transformation sont bloqués. L'élite dirigeante révèle son manque de civisme et sa faible adhésion aux valeurs démocratiques. Les événements ont illustré l'absence de compromis des dirigeants et le discours de la démocratie n'a été qu'un artifice pour dissimuler leurs ambitions prédatrices et leur volonté de conserver le pouvoir, au prix de crises à répétition auxquelles ils ont contribué. On a vu comment Jean-Bertrand Aristide a renoncé à l'ensemble des réformes auxquelles il s'est engagé, on a vu comment les tensions politiques entre l'opposition et les deux présidents ont ruiné tous les efforts de reconstruction.

De même le dédoublement du président Aristide a posé d'énormes défis à la reconstruction. Il incarne un personnage à double facette : l'un en exil qui a donné des gages de réforme d'ouverture à l'économie néo-libérale, de respectabilité, l'autre au pouvoir en Haïti qui joue un rôle crucial dans l'échec des réformes.

Un autre point mérite d'être signalé : il n'existe aucun discours construit sur la reconstruction de l'État que les dirigeants confondent avec « restauration de l'autorité de l'État ». ¹¹⁰⁵ On n'observe aucun dynamisme des deux présidents qui ont été les principaux interlocuteurs de la société internationale. Pour eux, « il n'y a pas de projet de reconstruction de l'État. » ¹¹⁰⁶ Ils expriment en de rares occasions, leur conviction, leur vision de l'État. Une dichotomie existe entre l'offre *reconstructionnelle* de la société internationale et la faible demande des autorités nationales. Des investissements massifs de la société internationale sont engagés dans la conception des politiques internationales de reconstruction : justice, police, droits de l'homme, liberté d'expression. Mais les agendas politiques des acteurs sont privilégiés au détriment de la mise en œuvre des réformes nécessaires. On peut citer l'exemple de la création de la Commission Nationale de la réforme Administrative. Jamais en Haïti une structure ministérielle n'a élaboré avec autant de dynamisme et de sérieux la méthode d'une réforme administrative. ¹¹⁰⁷ La France notamment a soutenu la conception de ce projet. Tous les secteurs administratifs ont été associés à sa réalisation. Une approche nouvelle a été adoptée et les dirigeants administratifs y ont porté un grand intérêt. Pourtant, dès le départ du premier ministre Rosny Smarth qui donnait l'impulsion à la CNRA et insufflait un esprit

¹¹⁰⁵ Le discours d'investiture de René Préval le 7 février 1996 a suscité de l'espoir, car il a exprimé son intention de restaurer l'autorité de l'État, pourtant, il a été le président le plus laxiste, le plus débonnaire depuis Duvalier.

¹¹⁰⁶ Entretien avec Hérold Jean François.

¹¹⁰⁷ Entretien avec Frantz THEODAT, de la Direction Générale des Impôts, 22 Février 2012.

modernisateur au sein de l'État tous les efforts engagés antérieurement ont été abandonnés. La Commission Nationale pour la Réforme Administrative avait deux ans pour publier son rapport. Le premier ministre a démissionné en 1997 alors que le rapport n'était pas encore disponible. Si son successeur n'a pas dissous la CNRA, la réforme n'a pas connu tous les effets attendus. « C'est le gouvernement qui détermine les conditions de l'avancement de la réforme. Le gouvernement de Jacques Edouard Alexis – n'est pas à même de poursuivre cette réforme qui exige un gouvernement qui dispose d'une légitimité. »¹¹⁰⁸ Les réformes structurelles pour qu'elles soient efficaces et mènent le changement exigent un consensus minimal au sein des élites dirigeantes.

Au total, le processus de construction de l'Etat débouche sur un bilan incontestablement mitigé. S'il est vrai que des réformes sont entreprises, avec parfois un succès relatif comme c'est le cas pour la police nationale, dont l'image au sein de la population tend à évoluer, dans bien d'autres domaines, en particulier celui de la politique, le processus est fréquemment entravé. Il souffre de la faible implication initiale des Etats-Unis et de la force multinationale dont l'ambition se limite à la réinstallation du président déchu et surtout de l'absence d'adhésion des élites politiques, alors que les différentes missions de l'ONU, dont la présence tend à se perpétuer, témoignent d'une réelle difficulté à maîtriser les enjeux locaux.

¹¹⁰⁸ Entretien avec Edgard LEBLANC, président du Sénat, 22 Février 2012.

CHAPITRE IX

La réinvention de l'État

Les politiques de reconstruction de l'État poursuivent trois objectifs : « promouvoir la gouvernance des États défailants, améliorer leur légitimité démocratique et renforcer l'autonomie de leurs institutions. »¹¹⁰⁹ Grâce à l'implication de la société internationale, celle-ci *nolens, volens* a pu freiner la violence, forger de la légitimité de certaines institutions, stabiliser la situation, créer les conditions d'un apaisement social et politique. Les succès et les échecs varient d'un État à un autre : Somalie, Afghanistan, Irak, Kosovo, Timor Oriental, Haïti... Ils dépendent également de la conception de la légitimité internationale. Pour les Américains, la légitimité peut être « retirée aux parties contractantes : la loi et l'organisation internationale n'ont aucune existence indépendamment de ce type d'accord volontaire entre États-nations souverains ». ¹¹¹⁰ De leur côté, les Européens estiment que la légitimité démocratique est tributaire de la volonté « d'une communauté internationale » bien au-dessus de tout État-nation individuel. ¹¹¹¹ Cette différence de conception sur la légitimité internationale s'explique, selon Robert Kagan par le fait que les Européens plus faibles que les États-Unis se réfugient dans les lois et les règles internationales, tandis que ces derniers, plus puissants que les autres pays, pratiquent l'unilatéralisme. ¹¹¹²

Cette différence de légitimité internationale pèse dans le contexte du « *nation building* » sous influence. En effet, les implications et le rôle des puissances intéressées sont différents d'un État à un autre, si le défaut de légitimité est constaté.

Aussi, sommes-nous amenés à considérer que la reconstruction est une affaire de puissance et d'intérêts. Les enjeux de la reconstruction expliquent l'importance qu'accordent les États-Unis par exemple à la reconstruction en Irak. Ils avaient des intérêts multiples à protéger : risques de déstabilisation régionale, réalisation du projet américain d'un Grand Moyen-Orient, recherche de nouvelles réserves de pétrole, externalisation des services aux armées,

¹¹⁰⁹ FUKUYAMA F., *op. cit.* p.153.

¹¹¹⁰ *Idem*, p.168.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 169.

¹¹¹² KAGAN Robert, *Of paradise and Power America vs. Europe in the New World Order*, New York : knopf, 2003.

des contrats de défense particulièrement lucratifs, dotation budgétaire du Congrès américain d'un montant de 25 milliards de dollars supplémentaires en Irak et en Afghanistan.¹¹¹³

L'administration exerce de façon unilatérale, dirige et conçoit la politique locale. Elle prend les décisions concernant l'armée, la police, la politique pétrolière, le système économique et les médias, met en place une structure centrale *Irak Reconstruction and Development Council* (IRDC) formée de 140 irakiens exilés recrutés par le Pentagone pour l'assister dans la reconstruction de l'Irak.¹¹¹⁴

Dans le cas d'Haïti, les dispositifs sont moins importants en matière de *nation building*. Le retrait des troupes américaines a été rapide, ce qui révèle un contraste saisissant entre Haïti et l'Irak, le Liban, la Yougoslavie où les implications d'une puissance ou des puissances sont très fortes. Ces puissances exercent une influence considérable sur les opérations de reconstruction à conduire. Elles sont déterminées en fonction des enjeux stratégiques. Tel n'est pas le cas d'Haïti.

Le désengagement d'une puissance, comme celle des États-Unis, dans le contexte d'Haïti, s'accompagne de certaines déviations, lesquelles entraînent la dégradation de la sécurité humaine, et conduit à l'émergence d'un État incapable, c'est-à-dire « un État qui a perdu sa capacité, soit en raison de pratiques humaines comme la guerre, soit en raison de la mondialisation, soit à cause des modèles néo-libéraux imposés comme condition par les institutions financières internationales. »¹¹¹⁵ L'incapacité s'explique également, partant de l'objet étudié, par la faiblesse des intérêts qui susciteraient une implication dans le temps d'une ou des puissances bienveillantes.

Nous avons montré au chapitre précédent comment les implications de la société internationale dans la résolution de la crise institutionnelle sont multiples et s'étendent sur de longues années. Le rôle incontournable de ces acteurs ne constitue pas pour autant un obstacle à l'affirmation de l'État.

Jean-François Bayart a étudié la place aujourd'hui de l'État dans les relations internationales. Dans la lignée de l'hypothèse marxiste qui reconnaît que chaque société a sa propre

¹¹¹³ZAHAR Mariejoelle, « les risques du nation building « sous influence » : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*, 2005/ 3, n° 28, pp.153-168. WOODWARD Susan L. « construire l'État : la légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique Internationale* 2005/3 n° 28, pp.139-152.

¹¹¹⁴ DROZ-VINCENT, Philippe, *Vertiges de la puissance : le moment américain au Moyen-Orient*, Paris : La découverte, 2007, 369 p.

¹¹¹⁵ TADJBAKSH S. *op. cit.*, p. 522.

historicité, Bayart observe que malgré le concert unanime autour de son déclin, l'État s'est universalisé. L'approche de Bayart de l'État, moins institutionnelle que les autres études sur l'État, a un intérêt majeur pour notre recherche, pour trois raisons. D'abord, les crises institutionnelles qui frappent l'État ne réduisent pas le degré d'étatisme. En effet, « l'État est soluble dans le marché, la région ou la guerre »¹¹¹⁶. Ensuite, la contribution de la guerre à la formation de l'État est une donnée constante, suivant les hypothèses de Charles Tilly. Enfin, la guerre est l'un des moyens utilisés par des individus qui souhaitent occuper le pouvoir pourtant récuser l'imaginaire de l'État ou désespérer de la bonne gouvernance.¹¹¹⁷ Ces trois formes de la manifestation étatique sont de nature paradoxale et c'est cette ambivalence qui échappe souvent aux analystes de l'État en Haïti qui retient notre attention dans ce chapitre.

Nous allons tenter de montrer comment procède la réinvention à travers les moyens paradoxaux de revitalisation étatique, les pratiques de dénaturation, d'hybridation et d'indigénisation.

1. Les moyens paradoxaux de revitalisation étatique

Ils sont illustrés en étudiant l'intervention américaine, le mercenariat, la démobilisation des militaires et le renoncement à la souveraineté.

1-1. L'intervention américaine

La force multinationale en 1994 en intervenant en Haïti n'a pas été un facteur du déclin de l'État. Sans faire preuve d'excès de formalisme, il faut souligner que la pénétration des forces américaines sur le territoire haïtien a été le résultat des négociations entre un Chef de l'État haïtien, certes illégitime, mais qui assure la représentation symbolique d'Haïti et un représentant de l'administration Clinton. Que l'État haïtien soit faible et incapable de tenir tête à l'hyperpuissance américaine n'enlève rien à l'interaction qui s'est produite dans un contexte de sauvegarde de l'État. C'est la notion de souveraineté qui est valorisée, même si elle est déçue, dès l'entrée des forces américaines. Mais le principe qu'Haïti est souveraine en tant qu'État est acquis et renforcé. Même si cet État va être placé sous la protection des forces américaines. Ensuite, les relations entre le Général Cédras et le commandement militaire américain ne sont pas tissées dans un contexte de renoncement à l'État. On sait qu'un ancien membre de la milice s'est suicidé en revendiquant les valeurs de l'héroïsme,

¹¹¹⁶ BAYART Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation. op. cit.*, p. 59.

¹¹¹⁷ BAYARD J-F., *Id.* p. 63.

propre à l'histoire haïtienne. Cette interaction entre les valeurs léguées, la tentative de perpétuation des valeurs ancestrales, repose sur le sentiment d'une réadaptation de l'État haïtien à une nouvelle construction de l'espace national. Celui-ci est recomposé, puisque deux armées s'y rencontrent : l'armée locale et l'armée américaine. Une logique transnationale tend à émerger, sans qu'elle ne remette en cause le principe étatique. « Les logiques transnationales, de société à société sont, aussi des forces motrices de la formation des États, au même titre que le système d'États constitutif du système international. »¹¹¹⁸ En effet, l'intervention américaine ouvre la voie à la restructuration du champ étatique. Désormais, sa présence visible dans tous les appareils étatiques induit une interprétation ambivalente : d'un côté, ces administrations perdent de leur autonomie, de l'autre, pour autant, leurs capacités à assurer les missions de service public, grâce à la présence américaine, sont renforcées. La réinvention de l'État est le résultat direct de ces rapprochements, de cette imbrication et de cette médiation.

Certains auteurs analysant l'intervention américaine de 1994, ont conclu à la disparition de l'État. Pourtant la fuite des soldats au Cap haïtien (deuxième ville du pays) où a commencé le démantèlement programmé de l'armée d'Haïti ne peut être considérée comme une dilution des forces nationales. L'incapacité de l'État à prendre en charge la sécurité des Haïtiens justifie la disparition de l'armée, pourtant c'est en vue de la sauvegarde, du renforcement étatique, que seront envisagées des réformes de la sécurité publique. Alors que l'intervention américaine serait perçue comme un coup de grâce à l'État, elle s'est révélée « un piètre exécuteur ». Au contraire, en cette période de confusion entre les autorités militaires, obligées de se mettre à couvert, et la domination militaire nord-américaine, c'est l'État qui assume son retour. Il se manifesterà à travers la répartition de nouvelles fonctions, l'organisation du champ sécuritaire entre ce qui relève de la police nationale, ce qui relève de la justice, la recomposition de l'espace diplomatique où l'État hôte reçoit, à travers son représentant, de nombreux diplomates.

Par ailleurs, le déploiement de l'armée américaine attestant de sa force, grâce à une impressionnante armada et un budget colossal, ne remet pas en cause la nature de l'État, mais sert de référence idéal-typique à l'armée haïtienne, qui balance entre orgueil et impuissance. Cette période aura été le catalyseur « d'une modernisation des formes d'organisation et de

¹¹¹⁸ BAYART J-F., *op. cit.*, p.127.

concentration du pouvoir »¹¹¹⁹ à terme, en reconstruisant la justice et en engageant la réforme administrative. Il en est de même de l'engagement des civils armés dans l'action politique.

1-2. Le mercenariat

Les observateurs les plus naïfs ne croient pas leurs oreilles : « le chef des rebelles haïtiens Guy Philippe a annoncé qu'il attendait un ou deux jours pour attaquer Port-au-Prince, en réponse aux appels des États-Unis pour donner une chance à un règlement pacifique. »¹¹²⁰ Cette déclaration a une double importance : elle a montré comment un individu dépourvu de légitimité, parvient à s'imposer comme un interlocuteur du gouvernement américain. Au-delà de la guerre de communication que conduisaient les représentants du gouvernement d'Yvon Neptune, premier ministre de Jean-Bertrand Aristide et les hommes de Guy Philippe, Haïti pour la première fois, dans l'histoire politique des XX^e et XXI^e siècles, est confronté à l'invasion d'un groupe de mercenaires, qui ont pour objectif, disaient-ils, de renverser un chef d'État élu. Cette forme violente d'entrée dans l'arène politique, au mépris des règles de la démocratie représentative, renvoie aux relations souterraines de la politique nord-américaine avec Haïti. Elle révèle, c'est une constante dans l'histoire politique haïtienne, les relations entre la politique et les pratiques de violence. De plus, la menace de Guy Philippe constitue une rupture : le monopole de la violence physique légitime est mis à mal. Peut-on considérer qu'il s'agit d'une guerre ? Ou de simples troubles politiques ? Il s'agit d'une guerre conduite par la plus importante organisation armée, qui revisite les habits révolutionnaires des années 60, les combattants de la gauche exilée. Ces derniers étudiaient les divers mouvements révolutionnaires du monde, étaient « fortement imprégnés par les idées marxistes léninistes, leur analyse et leur vision s'opposaient à celle de François Duvalier. Les organisations existantes de gauche, l'UNEH, et les partis politiques comme le PPLN et le PEP aidés des militaires frondeurs de l'armée ont tenté de renverser Duvalier par les armes.¹¹²¹

Sans vouloir établir une comparaison entre le gouvernement de François Duvalier et celui d'Aristide, il est utile de rappeler que suite à des attaques des opposants, en Août 1963 et juillet 1963, un groupe d'opposants dirigés par Hector Riobé a été mis en échec par l'armée et quelques tontons macoutes. Quelle a été la réaction de Duvalier ? Il instaura un régime de terreur le plus effroyable qu'Haïti ait jamais connu. La répression fut aveugle. L'armée connaît une de « ses plus grandes purges » : une soixantaine d'officiers ont été liquidés par les

¹¹¹⁹ BAYART J-F., p. 60.

¹¹²⁰ Associated Press, 27 février 2004.

¹¹²¹ Pour Haïti, 2^e trimestre 2014, n° 85, pp. 24-25.

armes. Duvalier fit exposer « sur une chaise près d'une semaine, au milieu du rond-point du portail Saint-Joseph, dans la principale avenue de la capitale, le corps boursoufflé et percé de balles ». ¹¹²² Puis, des exécutions publiques sont pratiquées, emportant la vie du capitaine Paul Edouard à Ouainminthe en Août 1963, et celle de Marcel Numa et de Louis Drouin, devant le cimetière de Port-au-Prince en novembre 1964. La population est invitée à assister. Des centaines de personnes y sont conduites de force. ¹¹²³ En outre, Duvalier organisa une répression systématique sur toute la population et instaura un ordre politique autoritaire, répressif, en réponse à l'attaque des opposants armés. Il est clair que de telles ressources ne peuvent être mobilisées aujourd'hui, en raison de la capacité réactive de la société internationale. En 1963, la politique ambivalente des gouvernements américains envers Duvalier et les craintes d'une poussée communiste, la mise au point d'une doctrine contre-insurrectionnelle expliquent pourquoi Duvalier a survécu à ces assauts répétés de l'opposition.

Sous Aristide, l'État dispose d'une basse capacité de réaction : d'une part, les agents de la jeune police nationale ne peuvent faire face à ce genre d'opérations venant de l'extérieur. Ensuite, la pression de l'opposition et de la société internationale le contraignent à un usage modéré de la violence.

De plus, le discours de Jean-Bertrand Aristide mobilise les référents symboliques de l'État pour conjurer le projet des insurgés. Le premier référent est constitué par le corps des fonctionnaires, des agents neutres. Censés être dépouillés de toute attache partisane, ils sont invités à participer à la normalisation du quotidien. Les fonctionnaires publics doivent défendre la démocratie. Evoquer la démocratie, c'est plaider en faveur du respect du suffrage universel. Aristide oppose alors son régime démocratique aux actions armées des groupes rebelles conduits par Guy Philippe, irrespectueuses des valeurs en démocratie. Ce qui est intéressant pour l'analyse, ce sont les usages de la violence politique qui ont été au centre du régime *lavalas* ainsi que la conception de l'État qu'il charrie, et les oppositions que ce régime génère. En vouloir au régime *lavalassien*, c'est rejeter l'institutionnalisation de l'État « *chimérisant* », c'est-à-dire construit sur « une banalisation de la violence, qui devient à la fois ciblée et aléatoire et reléguée au rang de faits divers qui prolonge la barbarie et l'horreur. ¹¹²⁴ Il s'agit d'une opposition qui se met en place au sein de l'État qui fait écho au « type de l'État patrimonial, où les frontières entre le public et le privé sont poreuses, on peut

¹¹²² CHARLES Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, ACCT-Karthala, 1994, p.285.

¹¹²³ CHARLES E. *Id.* pp. 284-285.

¹¹²⁴ GILLES Alain, *État, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région de l'Artibonite. op.cit.*, p. 37.

même dire que la violence proprement politique, institutionnelle, et la violence privée tendent à se confondre ». Le chef du pouvoir de l'Exécutif mobilise des « groupes qui peuvent être perçus comme extérieurs à l'État, mais qui à la vérité, font partie de ses réseaux de relations développées dans des champs non proprement étatiques, mais dont l'État, dans le cadre du néo-patrimonialisme, est une extension. Les *chimères* d'Aristide étaient, pour la plupart des gens qui lui étaient propres dans le cadre de ses activités pastorales. Dans une perspective qui réduit l'État à ses institutions formelles, l'action de ces gens paraît illégale. Cette lecture suppose un cadre rationnel-légal, auquel ne correspondent certainement pas l'État d'Aristide et l'État haïtien d'une manière générale. D'où la frustration de ceux qui ne comprennent pas toujours que des gens qui n'appartiennent « à aucun corps de police ou militaire puissent disposer d'armes lourdes pour poser des actes de violence avec la complicité de l'État. »¹¹²⁵ Cette analyse d'Alain Gilles montre comment la structuration néo-patrimoniale de la violence dans un cadre étatique a pu susciter la constitution d'un « espace civique » contestataire. Celui-ci a émergé à partir d'une forme de réinvention de la force publique qui associe les fonctionnaires notés dans leurs services à des mercenaires, des délinquants, des soudards, qui, sous couvert de la puissance publique accomplissent des « tâches productrices de souveraineté et de coercition ». Ici, l'État ne s'est pas effondré, mais définit de nouvelles modalités de déploiement et d'intervention.

1-3. La démobilisation des soldats

Les conditions d'une guerre civile sont réunies depuis les années 2000 en Haïti. De violents affrontements sont observés dans les différents quartiers de Cité Soleil à Port-au-Prince, les quartiers de Raboteau et de Descahos aux Gonaïves (des quartiers populaires), les groupes « *Balewouze* » et Ramikos à Saint-Marc. La situation politique depuis la réélection de Jean-Bertrand Aristide « a entraîné de violents affrontements avec les forces de l'opposition et a presque conduit à une guerre civile. » Sur une échelle de 1 à 5 mesurant l'intensité des conflits, le score de 4 a été attribué à Haïti pour les années 2003-2004.¹¹²⁶ De plus, depuis 1991, Haïti est placée « dans la catégorie des pays ravagés par des guerres civiles, considérées comme les nouvelles guerres de l'après-guerre froide. »¹¹²⁷

Ces affrontements révèlent l'évolution des rapports entre l'action armée et l'État. Alors que sont réunies toutes les conditions de l'éclatement d'Haïti, de sa partition, de son

¹¹²⁵ GILLES A. *id.*, p. 38.

¹¹²⁶ *Ibid.* p. 30.

¹¹²⁷ *Ibid.* p.36.

démembrement, la conscience nationale et l'attachement au maintien du territoire comme fait étatique, demeurent vifs. Les rebelles conduits par Guy Philippe constituent un groupe hétéroclite. Anciens soldats démobilisés, anciens bandits, responsables d'actes de violation des droits de l'homme et aventuriers, ils souhaitent incarner une forme expressive de la nostalgie de l'État. Celui-ci est perçu comme étant d'essence et d'origine militaire. La Nation haïtienne, il faut le rappeler, en est son émanation. Ces groupes se rapprochent les valeurs, avec un brin nostalgique, attachées à la bataille de Vertières et à l'échec de l'armée expéditionnaire de Napoléon laissant sur le chaos 50.000 tués français et 60.000 morts indigènes. « Le 1^{er} janvier 1804, l'armée de libération nationale redonnait à ce coin de terre son nom indien original : Haïti, acte politique et culturel de rupture avec le colonialisme et de renouement avec un passé historique violenté par la conquête colombienne. L'armée fondait ainsi le premier État libre et indépendant de l'Amérique latine. »¹¹²⁸ Cette présentation du récit national fait de chaque soldat haïtien un héritier de l'épopée des acteurs de l'indépendance nationale. Ce récit revendique cette « héroïsation » et c'est au nom des représentations de l'État dans sa filiation avec la nation que le soldat démobilisé entend fixer sa revendication. Il se réapproprie les couleurs précédentes des casernes (en jaune) remplacées aujourd'hui par des commissariats de police peints en bleu et blanc. Sa démarche s'inscrit dans une rationalisation institutionnelle.

De plus, les militaires démobilisés ont gardé la même structure de commandement qu'ils eurent lorsqu'ils étaient en activité. Ils occupaient, par exemple le Camp de Lamentin à Carrefour, ancien site d'entraînement de l'armée. Cette appropriation des lieux témoigne de l'inscription de leurs revendications dans un cadre territorial. Ils entendent se fixer à leurs postes de travail, reconquérir les casernes. Ils s'opposent ainsi, par intériorisation des règles enseignées à l'école militaire, et de la discipline, aux pratiques déviantes, telles qu'elles sont démontrées par les groupes armés. Ils s'y opposent et marquent cette différence. Ils ne renoncent pas à l'emprise des contraintes extérieures de l'État. Ils ne contestent pas l'institution militaire et, lors de leur socialisation, se sont soumis à des « procédés d'apprentissage, de dressage et d'examen ». ¹¹²⁹ Ils projettent les résultats de « cette politique de coercitions qui sont un travail sur le corps, une manipulation calculée de ses éléments, de ses gestes, de ses comportements. Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui

¹¹²⁸ SOUKAR Michel, *Armée, politique et histoire*, p.171. (Dir) BARTHELEMY Gérard et GIRAULT Christian, *La République haïtienne*, Paris, ADEC-Karthala, 1992, op.cit.485 p.

¹¹²⁹ Selon Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

le fouille, le désarticule, le recompose.»¹¹³⁰ Ce sont des acteurs qui sont loin d'être marginalisés par le jeu étatique. La dissolution des forces armées d'Haïti a laissé un vide sécuritaire auquel tente de suppléer la mission onusienne sur place, composée de trente-huit pays. Ces soldats onusiens relèvent d'armées nationales issues d'un programme de «centralisation étatique». Les soldats démobilisés défilaient en uniformes appropriés et tenues de combat, dans la discipline imposée par le corps.

D'autres références nationales, mobilisées sur un mode paradoxal dans le processus de réinvention de l'Etat méritent d'être approfondies Il en est ainsi du renoncement tactique à la souveraineté des élites locales, dans leur stratégie de conservation du pouvoir. Était-il nécessaire de renoncer à la souveraineté pour récupérer le pouvoir ? Et quels sont les coûts et avantages d'un tel choix ?

Pour bien comprendre les mécanismes à l'œuvre, il convient de revenir sur les différentes facettes de la souveraineté, car dans ses rapports avec l'État, elle doit être analysée, dans le processus de réinvention de l'État, non comme un attribut constant, mais comme un paramètre qui se définit comme «mode d'action politique». Pour un État qui s'est auto-proclamé indépendant, la souveraineté est un marqueur identitaire de l'État.

La souveraineté est un objet politique stratégique que les acteurs locaux investissent en fonction des contingences, des situations politiques. Elle est soumise à un traitement à géométrie variable, répondant à la rationalité des acteurs. L'État rwandais qui réunit toutes les conditions de l'État effondré, selon les critères de la communauté internationale, a mobilisé sa «carte de la souveraineté, préconisant l'organisation du ravitaillement en vivres et en médicaments de ses ressortissants dispersés au Kivu et ainsi l'aide au rapatriement progressif d'une population qui avait fui, par crainte de dépression, le nouveau régime de Kigali.»¹¹³¹. Le même exemple est fourni par le Libéria. Intervenir signifie certes, la suspension de la souveraineté politique, la remise en cause de la souveraineté économique, il signifie également orchestration d'un mouvement de légitimation au profit d'un Chef d'État, en l'occurrence, le cas de Charles Taylor. Ainsi le concept de souveraineté ne peut être analysé qu'à travers le registre discursif des relations internationales. Il renvoie à des oscillations, des formes indéfinies à l'avance, des modalités pratiques. Le concept peut s'intégrer à une

¹¹³⁰ *Ibid.*, p. 139.

¹¹³¹ BADIE B, Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité 1999, *op. cit.* p.125.

conception du pouvoir élaborée par Foucault, c'est-à-dire, une série de relations complexes qui s'affirment partout.¹¹³²

La souveraineté devient autant une ressource pour le puissant que pour l'acteur local. Au nom de cette souveraineté, Jean-Bertrand Aristide s'affirme comme l'incarnation de la continuité de l'État. Il est également celui qui s'en approprie pour dénoncer les pressions dont il dit être l'objet de la part de ses tuteurs. Le cas haïtien illustre l'hypothèse de Bertrand Badie : « régulation, médiation et pacification se confondent avec ingérence mais plus encore avec interruption, remodelage et modulation de la souveraineté : celle-ci cesse par là même d'être un point fixe de la géométrie internationale pour s'intégrer dans un jeu de recomposition des espaces, organisé par la puissance régionale du moment qui étend ou rétracte sa prétention de régir l'autre et de se substituer provisoirement à son autorité défaillante. »¹¹³³ La souveraineté est mutante: elle est valorisée de 1986 à 1994, refoulée en 1994, enfin réactivée, instrumentalisée en 2004.

L'hypothèse de la valorisation a été illustrée tout au long des négociations internationales qui ont conduit Aristide au pouvoir, ainsi que la période qui l'a précédé. Le Chapitre V en a donné une large explication.

En 1994, le conflit opposant l'armée à Jean-Bertrand Aristide s'est dénoué par l'intervention d'une force multinationale. En regard de la Constitution de 1987, elle constitue une violation des règles et conduit à l'affirmation d'un nouvel espace de recomposition institutionnelle. Les partisans de la souveraineté y voient un signe de retrait de l'État. La présence de la force multinationale témoigne d'une recomposition des conceptions de la souveraineté. La notion de souveraineté fait l'objet d'une mise en veilleuse qui s'articule à des stratégies de captation du pouvoir. L'État se manifeste à travers le recours à des mesures de sécurité qui consolident les appareils étatiques détenteurs du monopole de la « violence physique légitime ». L'État se fait sentir à travers la mobilisation des mesures macro-économiques, la restructuration des entreprises publiques, la recomposition de la fonction publique, la définition de nouveaux axes diplomatiques. Ainsi, peut-on indiquer que « le principe de souveraineté paraît plus contradictoire que jamais, tandis que celui d'internationalisation se brouille à son tour, tiraillé entre sa construction formelle et une réalisation informelle qui s'impose ici comme nouveau

¹¹³² Le pouvoir est immanent à toute relation selon Michel Foucault. « Ce pouvoir ne s'applique pas comme une obligation ou une interdiction, à ceux qui ne l'ont pas, il les investit, passe par eux et à travers eux, il prend appui sur eux, tout comme eux-mêmes, dans leur lutte contre lui, prennent appui à leur tour sur le sprints qu'il exerce sur eux. » M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, 1975, p.35.

¹¹³³ BADIE B., *Ibidem*, p.124.

concept, dans son cynisme et son hypocrisie... »¹¹³⁴ En effet, depuis 1994, la présence des soldats américains sur le sol national, salués comme des libérateurs, constitue un paradoxe de l'État en Haïti. En effet, les Etats-Unis en 1915 ont imposé un régime politique en Haïti qui correspondait à leurs intérêts, restructuré l'économie locale selon leurs besoins stratégiques, recomposé le jeu politique en fonction de leurs orientations. L'imaginaire haïtien garde en mémoire cette séquence qui marque la domination hégémonique des Etats-Unis sur le destin politique d'Haïti. En outre, le 17 Octobre correspond à la commémoration de la mort de Jean-Jacques Dessalines, le premier Chef d'Etat haïtien après l'indépendance en 1804. La défense de la souveraineté nationale et de l'intégrité du territoire furent les valeurs les plus défendues par ce guerrier. « Comment commémorer cet anniversaire avec 20.000 soldats étrangers sur le territoire national ? »¹¹³⁵ Cette question n'avait pas suscité la moindre réflexion, de la part du président Aristide, qui semble privilégier la conquête du pouvoir au détriment de la préservation des valeurs patriotiques. Depuis, l'État haïtien ne voit aucun obstacle éthique, mnémonique à poursuivre les commémorations des actes de souveraineté du passé, à l'ombre des forces armées étrangères présentes sur le sol national. Or, ces commémorations soulèvent deux remarques.

D'abord, la République haïtienne ne peut ignorer la valeur triomphante que dégage la symbolique de ces dates commémoratives (fête du drapeau, mort de Dessalines, fête de l'indépendance nationale, date de l'invasion des forces américaines de 1915...). Ces commémorations constituent une imposture, une anomalie, une mystification. Les États-Unis, les forces onusiennes, les dominants et les dominés instrumentalisent ces beaux principes qui témoignent sur le plan universel d'une prise de conscience pour une humanité nouvelle. Donner une dimension patriotique aux commémorations, en niant la domination politique des forces étrangères en Haïti révèle une incohérence. La souveraineté populaire ne devient qu'une illusion, qu'une ambiguïté mais qui fait l'objet d'une appropriation par l'Etat.

Ensuite, une deuxième remarque s'impose : une commémoration suppose qu'on rende hommage aux victimes, aux souffrances, aux faits d'armes des Haïtiens qui participent à la construction de la nation et qu'il ne saurait avoir une unité nationale dans un contexte de renoncement à la souveraineté nationale. Comme l'a expliqué Maurice Halbwachs, « la mémoire ne retient que ce qui est encore vivant ou capable de vivre dans la conscience du groupe qui l'entretient. » Commémorer correspond également au besoin de connaître le passé,

¹¹³⁴ BADIE B, *Ibid.*, p.127.

¹¹³⁵ MALVAL R. *op. cit.*, p. 512.

de « contrer l'œuvre du temps, de freiner, sinon d'enrayer le continuum des modifications de la mémoire collective. »¹¹³⁶ La commémoration a valeur de transmission des connaissances, mais est aussi une perception, une appropriation aveugle aux aspérités du moment. De plus, les commémorations s'inscrivent au cœur de l'Etat en Haïti. Elles participent à son existence. Or, les acteurs politiques ont une relation ambiguë avec ces commémorations. Ils les déconstruisent, les démembrant, les désubstantialisent. En conséquence, la souveraineté comme champ de luttes est vidée de ses référents symboliques. Ils sont remplacés par une conception évolutive de la souveraineté selon la perception actuelle des relations internationales et selon une démarche d'intégration de l'Etat à celles-ci. C'est une modalité nouvelle de la réinvention de l'Etat.

Et en 2004, le départ de Jean-Bertrand Aristide qui entraîne l'arrivée des troupes multinationales sur le terrain s'est accompagné d'une forte recomposition des institutions étatiques.

2. Les pratiques de dénaturation de l'État

« La dénaturation se produit où l'État ne parvient pas réellement, malgré les apparences à s'institutionnaliser : sa constitution reste, sous toutes ses facettes, déficiente, en l'absence des césures cruciales (État/gouvernants, État/société civile) indispensables à son institution et faute d'inscription dans l'objectivité des formes juridiques ; ce déficit d'institutionnalisation voue l'État à n'être qu'une coquille vide, derrière laquelle se profile un pouvoir omnipotent. » explique Jacques Chevallier. La dénaturation signifie la mobilisation des ressources facilitant le contournement de l'État.¹¹³⁷ Nous nous proposons de l'analyser à travers la démocratie électorale, la diaspora haïtienne et la religion.

2-1. La compétition électorale

L'organisation de la compétition électorale, depuis 1987 est un paramètre explicatif qu'il faut prendre en compte comme élément de réinvention de l'État. Etant constitutif d'enjeux significatifs pour le jeu démocratique, le système électoral en Haïti se définit comme l'ensemble des intuitions politiques et administratives appelées à intervenir dans les trois moments du scrutin : la préparation du vote, les opérations du vote, et la phase contentieuse. En quoi ce système électoral renforce-t-il l'hypothèse de la réinvention de l'État ?

¹¹³⁶ CREPON Marc, « La mémoire des guerres. A propos de la modernisation des commémorations », *Esprit*, janvier 2011, p. 109.

¹¹³⁷ CHEVALLIER Jacques, *L'État* 1999, op.cit., p. 94.

À toutes les étapes de l'organisation de la compétition électorale, la « politique du ventre » qui semble être le moteur principal des élus joue au profit des candidats les plus fortunés.

Depuis les élections de 1987, qui se sont terminées dans le sang, les Haïtiens sont convoqués à des intervalles plus ou moins réguliers pour des scrutins nationaux et locaux. La fréquence des consultations favorise le clientélisme : le mandat du président de la République est de 5 ans, celui des députés de quatre ans tout comme celui des maires et des conseils d'administration des sections communales, celui des sénateurs de 6 ans, par tiers tous les 2 ans. La multiplication de ces élections tend à amplifier le registre *clientélaire*. En effet, les chefs de *bouquements* ont pour fonction de mobiliser l'électorat : ils reçoivent des sommes d'argent de la part des candidats, destinées à financer la formation des groupes d'électeurs que les candidats ne parviennent pas à atteindre. Certes, l'institutionnalisation partisane a atténué les effets des chefs de *bouquement*, mais l'introduction du Conseil Electoral, comme organe chargé d'organiser les élections, est interprétée comme l'outil servant à organiser les fraudes au profit de ceux qui appartiennent au « *en-haut-du haut* », donc au cœur de l'État. Elles sont aménagées avec un mélange de ruse, de cynisme, une dissimulation des coups et des sous-entendus et de « transactions invisibles ».

Ces actions sont conduites par les Conseils Electoraux qu'Haïti a connus. Aucun n'est exempt de reproches en matière de justice électorale. La Constitution de 1987 ne prévoit qu'un Conseil Electoral provisoire. L'article 289 indique : « En attendant l'établissement du Conseil Electoral Permanent prévu dans la Présente Constitution, le Conseil Electoral provisoire de neuf (9) membres, chargé de l'exécution et de l'élaboration de la loi Electorale devant régir les prochaines élections... ». Pourtant, environ huit versions ont été envisagées. Derrière le contournement constant de la règle de droit, on trouve un dénominateur commun : l'exercice d'un contrôle de la part de l'Exécutif sur la compétition électorale. C'est à travers l'implication de l'Exécutif dans la procédure de formation et de nomination du personnel que se situe l'emprise sur les Conseils électoraux. L'« alchimie morale » qui explique le déploiement de ce clientélisme renvoie à des pratiques invisibles, des relations obscures et ambiguës.

Pour comprendre cette relation, nous faisons appel à la notion d'encastrement de K. Polanyi. Les membres du personnel électoral sont encastés dans des relations d'interconnaissances, qui sont dans ce cas des relations de parti-pris. Les échanges obéissent également à une logique marchande. La proclamation des résultats en faveur du candidat « acquiert le statut de

marchandise » et les rapports entre les candidats et le Conseil électoral s'inscrivent dans l'ordre instrumental. La légitimité du Conseil devient supérieure à la légitimité des citoyens.

Lesly Manigat a étudié l'accumulation de ces pratiques frauduleuses. Il a utilisé la métaphore dramaturgique à propos des élections de 1995 pour montrer cette pratique déviante du détournement des choix des citoyens. En appliquant sa métaphore à la séquence 1990-1995, on peut considérer que le premier acte est constitué par la proclamation des résultats de l'élection de Jean-Bertrand Aristide, le lundi 18 décembre 1990, par une manifestation au mépris de la loi électorale. « Des urnes par centaines non dépouillées, en provenance des provinces, étaient encore accumulées, vierges et remplies, dans les caves du CEP trois ans après. »¹¹³⁸ Le deuxième acte se joue à travers les élections de 1993 caractérisées par des « improvisations procédurales à la va vite, d'expédients à la ficelle trop grosse, et de résultats préfabriqués de concert avec les chefs militaires ». ¹¹³⁹ Enfin, les élections de 1995 correspondent au troisième acte : elles furent caractérisées par la volatilisation d'un million de cartes d'électeurs, le rejet officiel de candidatures à dix jours des consultations, le soutien des candidats présentés par le régime *lavalas*, des sanctions punitives à l'encontre de certains candidats qui sont contraints de verser des sommes exorbitantes de cautions, des « menaces sur les mandataires des partis pour leur interdire l'accès au bureau de vote, des urnes bourrées, confisquées, des procès-verbaux falsifiés.. . »¹¹⁴⁰.

Les rapports des observateurs électoraux montrent que ces élections constituent souvent de véritables mascarades. Autrement dit, elles devaient faire l'objet d'annulation. Or, elles sont banalisées par l'État organisateur. Celui-ci en tire un supplément de légitimité en révélant sa capacité à intégrer dans son jeu « le réseau de contraintes externes » et à les instrumentaliser pour construire des stratégies de domination du pouvoir.¹¹⁴¹ L'internationalisation des élections que cherchent à promouvoir des acteurs politiques locaux exige une administration publique efficace, du personnel formé, opérationnel, maîtrisant les rouages de l'État. Mais l'internationalisation conduit également à importer une ingénierie électorale qui fait appel à des fonctionnaires internationaux, des assistants techniques, des médecins en savoir-faire électoral. Ce personnel a diffusé de nouvelles pratiques dans l'administration électorale qui recomposent et réinventent l'État en Haïti.

¹¹³⁸ MANIGAT L. *op. cit.* p. 99.

¹¹³⁹ *Idem.* 99.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p.100.

¹¹⁴¹ Les observateurs de l'ONU, de l'OEA, de l'International Republican Institute, National Democratic Institute, le Centre Carter. Voir nos analyses sur les élections de 1997, de 2001.

La création du Conseil Electoral, pur produit du mimétisme latino-américain, devait faciliter la réalisation des « élections ouvertes, libres et loyales ». Celles-ci « constituent l'essence de la démocratie et en sont une condition sine qua non » explique Samuel Huntington. Or, les élections ont rendu de plus en plus fréquent l'interventionnisme de l'État, ont introduit une dépendance sournoise du Conseil à l'égard de l'État. Celui-ci se définit comme un organe de l'État, s'apparente à ce que le droit public français définit comme une autorité administrative indépendante. Les interprétations quant aux frontières à établir entre le Conseil et l'État, la nature incestueuse du Conseil que la Société civile tend à investir en en faisant sa représentante au sein de l'État entraînent cette confusion. Dès lors, le Conseil est identifié à un soutien politique dans le cadre d'un rapport de forces avec l'État. Or, comment articuler une société civile, à la fois externe et interne à l'État, qui souhaite affaiblir celui-ci, tout en se mettant à son service ? Cette ambivalence s'accompagne d'une décomposition institutionnelle, d'une reconfiguration institutionnelle. Malgré tout, la demande d'indépendance du Conseil de l'Exécutif participe paradoxalement de la construction du fait étatique, de l'élaboration d'un projet de gouvernance, d'une invention politique de l'État en dehors des règles du jeu. À cette dynamique interne s'ajoute la demande de participation politique des Haïtiens de la diaspora.

2-2. Les implications de la diaspora

La montée de la société civile internationale a été un facteur déclencheur de la forte implication de la diaspora haïtienne dans l'organisation, la réinvention de l'État en Haïti. Elle sait tirer parti de la multiplication des crises politiques qui poussent les citoyens haïtiens à constituer une offre de travail sur le marché en Amérique, en Europe, aux Antilles françaises et en Amérique latine, plus récemment.

Depuis la fin des années 80, la question de la diaspora surgit dans les discours politiques. Elle constitue un véritable « champ ».¹¹⁴² Tour à tour valorisée, sacralisée, instrumentalisée, elle est l'objet d'une perception ambivalente. D'une part, elle est encensée pour le rôle économique qu'elle joue dans le sauvetage de l'économie locale. De l'autre, elle est redoutée en même temps pour sa pénétration efficace dans le champ politique. Il existe un net contraste entre les promesses des acteurs politiques en Haïti et les réalisations concrètes qui exercent un réel impact sur une véritable intégration de la diaspora. Le thème *diaspora* est devenu une

¹¹⁴² CHIVALLON Christine, « Diaspora : ferveur académique autour d'un mot » p. 20. In : BERTHOMIÈRE William, CHIVALLON Christine (Dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris : Karthala, 2006.

ressource et un enjeu : ressource, car il distille une légitimité à ceux qui l'utilisent. Etroitement lié à la conjoncture politique, il coïncide avec les stratégies de mobilisation des candidats, qui sont emportés par le désir d'avoir la bénédiction extérieure. Enjeu, car le vainqueur des élections présidentielles cherchera à mobiliser cette ressource en se posant comme meilleur défenseur des revendications de la diaspora, en apparaissant comme celui qui cautionne ses exigences et l'intègre dans son discours, pour donner l'impression que la ligne de démarcation entre les citoyens du dedans et les non-citoyens, les haïtiens du dehors, serait rompue.

Cette observation mettrait en doute la justification de la « diaspora » haïtienne.¹¹⁴³ On serait conduit à lui préférer le concept de « communautés transnationales », caractérisées par un mouvement d'autonomisation et de distanciation par rapport aux références nationales. Ne serait-on pas en présence d'expatriés qui ont quitté leur pays par « choix individuel et n'éprouvent pas le besoin d'imaginer un passé, ou un avenir collectif »¹¹⁴⁴? La littérature sur l'immigration haïtienne explique que la motivation principale de la majorité des Haïtiens qui ont fui leur pays est d'ordre économique. Elle relève d'un opportunisme et d'une forte influence des « valeurs étatsuniennes rayonnant sur le monde dans cette aire de globalisation. »¹¹⁴⁵

Fragmentée en deux catégories distinctes et éloignées les unes des autres, les élites et les autres, la diaspora haïtienne s'impose davantage sur deux espaces géographiques précis, déterminés par le rapprochement géographique et linguistique (États-Unis, Canada, Venezuela, France avec ses Départements d'Outre-Mer),¹¹⁴⁶ les Haïtiens de la diaspora tentent non sans difficultés – le poids des origines rurales des populations, l'analphabétisme – d'intérioriser les valeurs diffusées par la société d'accueil. Les échanges entre ces « groupes » s'épanouissent dans un cadre difficile à évaluer, face à la persistance des structures sociales héritées du territoire d'origine. Différentes interprétations permettent de « comprendre les manifestations de sociabilités différentes. »¹¹⁴⁷

¹¹⁴³C. Audebert retient quatre critères pour définir la diaspora : « la dispersion spatiale, l'existence d'une identité propre au peuple « diasporisé » l'organisation interne de la diaspora productrice d'échanges multiformes entre ses pôles et des liens significatifs symboliques ou concrets avec le peuple d'origine. » AUDEBERT CEDRIC, *La diaspora haïtienne. Territoires migratoires et réseaux transnationaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.11.

¹¹⁴⁴SMOUTS Marie-Claude, BATISTELLA Dario, VENNESSON, Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, 2006, p. 133.

¹¹⁴⁵ REINETTE-MELYON Stéphanie, « Afro-américanisation : d'Haïti à New York City », *Cahier Sens Public*, 2009/2, n° 10, p. 57-67.

¹¹⁴⁶ LEVISON CASTILLO Amanda, *La migration haïtienne au Venezuela : un cas d'étude de l'insertion à l'intégration*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris 3, 1987, 380 p. FLEURIMOND, Wiener Kerns, *La communauté haïtienne de France : dix ans d'histoire*, 1991-2001. L' Harmattan, 2003, 326 p.

¹¹⁴⁷ BECHACQ Dimitri, « La diaspora haïtienne à Paris : significations, visibilité et appartenances », p. 253, (dir) LAVERGNE P. *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1996, 406p.

Inserés dans un champ solidaire, animés par « une agrégation d'individus », ces Haïtiens appartiennent à un réseau associatif dense qui « construisent des allégeances multiples, toujours liées à la terre des ancêtres », mais intégrés dans leurs sociétés d'accueil.

Contrairement à la diaspora chinoise, ou indienne, puissante sur le plan économique, la diaspora haïtienne a une dimension spécifique qui la rapproche de la diaspora maghrébine.¹¹⁴⁸ Elle se traduit par le transfert de fonds régulièrement au bénéfice des parents et amis vivant en Haïti et de biens de consommation, par le biais des conteneurs. L'État est conduit à intégrer dans sa politique fiscale cette propension importatrice, à l'initiative des migrants, des biens usagers à destination de leurs familles, de leurs clans. Au sein des services douaniers, dans les villes de province et à Port-au-Prince, se déploient de nouveaux circuits de transactions frauduleuses, des passe-droits, des pratiques *clientélares*. Des franchises douanières sont accordées aux dirigeants associatifs, culturels, aux migrants qui par opportunisme et débrouillardise échappent à la fiscalité des pays d'accueil, commercialisent des biens usagers baptisés « *kennedy* », « *reagan* », « *obama* », « *pèpè* », collectés dans les poubelles en Europe ou achetés à prix bas aux États-Unis.

En rendant fluides ces échanges entre la région d'origine et la société d'accueil, les migrants deviennent des entrepreneurs qui re-territorialisent leurs villes. Ils y constituent ainsi des îlots d'informalités. Ils s'échappent complètement du contrôle fiscal. Ils représentent de véritables défis à l'État obligé de modifier la géographie du commerce préexistant. « Cet ancrage spatial » prend appui sur la faiblesse de l'État, amorphe face à une urbanisation débridée et anarchique à laquelle ne s'oppose aucune politique urbanistique. Des villes complètes sont transformées en de véritables foyers incandescents de violence, où s'organisent des passeurs d'armes issues des caisses de marchandises importées. Par ailleurs, les migrants se transforment en agents de transformation de l'habitat, de recomposition du tissu économique qui mobilise des investissements en transports, en hôtellerie, en agriculture, en tourisme. En matière d'habitat, « une territorialisation transnationale » dessine les lignes spatiales qui reconfigurent l'État. Celui-ci est interpellé devant le défaut cadastral, et l'insuffisance de politiques publiques locales qui seraient capables d'intégrer dans un cadre spatial les biens promus par la mondialisation : internet, téléphone, infrastructures maritimes et aéroportuaires.

¹¹⁴⁸ « L'actif de la diaspora chinoise du continent asiatique s'élève à 2000 milliards de dollars américains, son PNB dépasse les 500 milliards et ses réserves en devises atteindraient les 217,8 milliards de dollars, soit beaucoup plus que celles des États-Unis et du Japon réunis. » BADIE *op. cit.*, p.233. « La famille indienne la plus riche, les Hinduja, appartient à la diaspora et dispose d'une fortune d'environ 12 milliards de francs. ».

Aussi a-t-on observé « toute une gamme de constructions qui sont le reflet des mobilités sociales et spatiales qui sont à l'œuvre dans la capitale. »¹¹⁴⁹

Sans être tenté de comparer la puissance financière d'autres réseaux connus¹¹⁵⁰ avec ceux d'Haïti, il est permis de noter que les transferts de fonds de la diaspora haïtienne ont eu un impact considérable sur la réorganisation de l'économie locale. Estimés entre 1,2 milliard selon les données de la Banque de la République d'Haïti et 1,9 milliard selon les chiffres de la diaspora, (alors que l'aide des États-Unis pour la période 1990-1995 représente 1, 466,4 millions de dollars)¹¹⁵¹ les transferts de la diaspora constituent « une manne » sans laquelle « la rente sur l'import-export s'écroule ». ¹¹⁵² Ils permettent de financer le déficit de la balance des paiements et ainsi réduisent la dépendance économique d'Haïti à l'égard des institutions financières internationales ou des aides bilatérales. En 2002, selon une analyse comparative menée par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) quant au poids des transferts dans les économies des pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe,¹¹⁵³ les transferts représentaient pour Haïti près de 37% du PIB, « le deuxième pays au monde avec ce niveau d'importance des transferts après le Tonga qui affichait un pourcentage de 45% (les transferts sur PIB). » Alors qu'en 2010, les données publiées par la Banque mondiale indiquent que « le rapport transferts/PIB est estimé à 36,9 %, pour la République Dominicaine à 7,20 % et pour la Jamaïque à 14,60 %. » Cette pénétration des transferts irrigue les diverses activités de l'État, influence la définition et l'articulation des politiques macro-économiques

¹¹⁴⁹ THEODAT Jean-Marie, Port-au-Prince en sept lieux, 9 janvier 2012, [http //p71..hypotheses.org](http://p71..hypotheses.org).

¹¹⁵⁰ Les diasporas dans certaines régions du monde s'imposent comme de véritables acteurs économiques. En effet, la Fédération Générale des résidents coréens compte cent-quarante écoles, une université, un système d'entraide. On estime à 60 milliards de yens les devises détenues par les Nord-Coréens résidant dans l'archipel nippon. Ils possèdent un actif de plus de 500 milliards de yens et d'un réseau de crédits mutuels et des prises de participation dans des entreprises prospères. La communauté libanaise possède en Grande Bretagne 60 % des commerces de détail indépendants est forte de dix millions de membres, elle en compte un million aux États-Unis, 600.000 en Arabie Saoudite et jusqu'à 4000 Sindhis aux Canaries. Même en Haïti, depuis suite à la désertion des activités lucratives par les élites locales, la diaspora levantine s'est imposée (Badie, *op. cit.* p. 234-237).

¹¹⁵¹ JEAN Fritz A., *Haïti, la fin d'une histoire économique*, Port-au-Prince, 2014, p.140.

¹¹⁵² JEAN Fritz A., *Ibid.*, p.141.

¹¹⁵³ « Comme le souligne un rapport 2010 de la BID, les transferts sans contrepartie vers les pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe ont repris leur croissance d'avant la crise financière, suite à la stabilisation des marchés du travail dans les principaux pays d'accueil des immigrants. Dès le début de la crise en 2008, les taux de chômage élevés et la perte de revenus parmi les travailleurs immigrants ont occasionné une baisse significative des transferts. Bien que la tendance se soit maintenue durant les premiers mois de 2010, autour du mois de mai, les transferts ont fait montre de certains signes de croissance. En fin d'année, un volume de transferts de 58,9 milliards de dollars, soit une petite augmentation de 0,2 %, par rapport à l'année précédente, fut enregistré. De fait, des pays comme la République Dominicaine, la Jamaïque, ont reçu chacun de leur côté, des transferts de l'ordre de 2,9 milliards de dollars. Pour cette année 2010, selon ce rapport de la BID, Haïti a reçu un volume de 1,971 milliard de dollars. Toutefois, une analyse comparative du poids de ces transferts dans les économies considérées dénote leur dépendance respective par rapport à ces flux et d'autres mouvements. » (JEAN Fritz A., *Ibid.*, p.142).

de l'État (taux de change, inflation, dette, déficit public, balance des paiements...), « consacre la prédominance de ces flux comme point d'ancrage des stratégies de gouvernance économique ». ¹¹⁵⁴

Cette dynamique entrepreneuriale s'accompagne d'une demande forte d'intégration dans le corps politique. Cette demande d'une nouvelle citoyenneté est légitimée par le déploiement dans les démocraties occidentales d'un mouvement puissant tendant « à une acception élargie, à la fois par la suppression de la condition de nationalité pour l'exercice de certains droits politiques (droits politiques reconnus aux ressortissants de l'Union Européenne, droit de vote des immigrés pour les élections locales) » ¹¹⁵⁵ et par la valorisation d'une identité, observée chez certaines populations immigrées au Canada. ¹¹⁵⁶

Cette nouvelle demande de citoyenneté prend appui sur deux faits conjoncturels : le renversement, puis le départ de Jean-Bertrand Aristide en 1991 et la mobilisation constante de la diaspora en vue de son retour au pouvoir. En contrepartie la création du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger n'a guère facilité la réappropriation de leurs droits. Une relation ambiguë s'affirme entre l'Haïtien de l'étranger et l'Haïtien résidant sur place. Influencés par des logiques d'adaptation, les migrants exercent la nationalité de leur pays d'immigration, mais dans une posture oscillant entre l'intégration et le rejet. La nationalité qui leur est attribuée relève d'une stratégie visant à s'intégrer au pays d'accueil, à intérioriser ses valeurs, mais dans un mouvement permanent de recomposition des trajectoires pour un « retour à la terre natale ». Entre une citoyenneté « pragmatique » et une citoyenneté « idéalisée », le migrant haïtien assume avec difficulté cette double stature, en quête incessante d'adaptation par le pays d'accueil et de reconnaissance du milieu local. C'est une difficulté supplémentaire pour l'État en Haïti de mobiliser des ressources pour permettre aux Haïtiens l'exercice de leurs droits, notamment au moment des élections. L'État adopte des textes réglementaires en vue de faciliter l'insertion du citoyen dans l'administration. Il promet le droit de vote mais diffère les réformes, tirant parti de la division au sein des organisations diasporiques.

La lutte en faveur des droits engagée par la diaspora a été confisquée par certaines personnalités qui en ont tiré des acquis symboliques et matériels, contribuant à son discrédit et à son essoufflement. Les expatriés haïtiens ne constituent pas un bloc homogène qui met en

¹¹⁵⁴ JEAN Fritz A., *Ibid.*, p.143.

¹¹⁵⁵ CHEVALLIER Jacques, *L'État*, Dalloz, 1999, p. 28.

¹¹⁵⁶ LABELLE Micheline, *Nationalité, citoyenneté et solidarité*. Liber Québec, 1999, p. 12.

œuvre des schémas d'analyse univoques de la société locale. La migration haïtienne est traversée par une multiplicité de sphères, ou de « champs sociaux différenciés » plus ou moins distants les uns des autres, mais où se déploient les logiques de domination. C'est en des termes de calculs coûts/avantages individuels que certains groupes participent à des actions collectives à l'extérieur. Ils tirent leur légitimité de leur capacité à mobiliser la confiance du centre politique haïtien à leur profit.

Mais d'autres migrants sont porteurs de pratiques qui influencent les relations du citoyen avec l'État. De nombreux groupes diasporiques mettent en avant leur ascension sociale en conduisant ce qu'ils appellent des « missions en Haïti ». Accompagnés d'un groupe d'occidentaux d'origine étatsunienne pour la plupart, ces migrants assurent la diffusion de l'évangile, en appellent à la conversion de leurs compatriotes haïtiens. Par nécessité et soumis aux privations matérielles, ces derniers adhèrent à des pratiques corporelles ou matérielles imposées par l'organisation religieuse. Ils ont une nouvelle perception de l'État qui signifie pour eux le diable et l'évocation symbolique d'un univers *déchristianisant*. Cette assimilation des religions conduit à la formation de nouvelles élites locales qui reproduisent les logiques de domination condamnées dans les prédications enflammées. Constituées en de véritables clientèles, ces élites pataugent dans le détournement des subsides des bailleurs transnationaux, participent à la structuration du vote au profit du président de la république ou d'un député. De ce fait, ces missions qui constituent de nouvelles formes de colonisation transportent des modèles politiques qui exercent « de nombreux effets de retour sur les mécanismes de pouvoir » « sur les institutions et techniques de pouvoir. »¹¹⁵⁷

De plus, les pasteurs réunissent autour d'eux des ouailles qui développent des actions solidaires. Mettant en place des réseaux transnationaux, ces églises qui sont entretenues par des fonds d'origines diasporiques et locales font la démonstration d'une occupation spatiale sauvage et perturbatrice. Cette occupation cherche à monopoliser l'espace et révèle des ambitions prédatrices. Ces stratégies ne s'éloignent pas du « processus de subjectivation du fait religieux national et de l'État. »¹¹⁵⁸ Cette association de ce tryptique n'est pas nouvelle. La percée politique de Jean-Bertrand Aristide est le produit de cette alchimie. Des pasteurs s'appuient sur des stratégies relevant du marketing : création de radio diffusion, vente de DVD, prières à la carte, un discours favorable à l'accumulation matérielle contrairement aux idées habituelles. Ces stratégies sont efficaces : 40.000 conversions enregistrées, refuge au

¹¹⁵⁷ BAYART J-F, *op. cit.*, p. 253.

¹¹⁵⁸ *Idem.*, p. 307.

désenchantement, quête de réponse aux aspirations, convoitise des acteurs politiques pour son électorat¹¹⁵⁹. Mais pour Laënnec Hurbon, ces pratiques constituent un syncrétisme du pentecôtisme et du vodou, elles se réclament d'une critique radicale contre les représentations du vodou dans le champ politique.¹¹⁶⁰ Des pasteurs pentecôtistes regroupés au sein de MOCHRENA (Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti) aspirent à dominer les appareils de l'État et s'imposent dans le champ politique comme acteurs politiques.

De cette transnationalisation émergent des pratiques qui exigent de la part de l'État haïtien un traitement spécifique. Les liens entre les activités de gang en Haïti et aux États-Unis ne sont pas attribués exclusivement à une cause extérieure, selon certains analystes ; il n'en demeure pas moins vrai que la présence de ces bandits connus par l'administration américaine pose de réels problèmes quant à la capacité de l'État haïtien à les neutraliser. Celui-ci est complètement désarmé, pris au dépourvu par des groupes de jeunes bandits qui disposent d'un savoir-faire acquis dans le cadre d'une expérience cosmopolite. Il ne faut pas s'empressez de rendre responsables les États-Unis d'Amérique. D'autres acteurs sont en effet porteurs de pratiques corrosives, destructrices pour l'État, résultant de la circulation des biens illicites, de la difficulté à maîtriser les flux de personnes sur le territoire, alors que l'État en Haïti ne dispose pas d'outils efficaces de régulation de ce banditisme face à sa déterritorialisation. En refoulant ces ressortissants haïtiens, les États-Unis n'affaiblissent pas ou ne réduisent pas nécessairement la capacité de l'État haïtien : ils poussent, au contraire, ce dernier à utiliser les ressources qui sont au cœur des logiques d'État, pour répondre aux défis. Ce sont des attributions propres à l'État qui sont mobilisées : la territorialité, les attributions du jeu international. De plus, les États-Unis ne peuvent se passer de la coopération de l'État haïtien, sinon, ils se trouveraient confrontés à un vide institutionnel qui exacerberait le drame et différerait toute recherche de solution. Cette question replace l'État haïtien dans un rapport d'échanges avec les États-Unis qui se rendent compte de la fragilité de celui-ci et de son aggravation si des ressources supplémentaires ne lui sont pas allouées. L'État haïtien sera d'autant contrôlable, que l'action américaine sera limitée. Ainsi, est vérifiée dans le cas observé l'interprétation de Bertrand Badie, savoir, « Tour à tour porteurs de conflit et

¹¹⁵⁹ Nous ne souhaitons pas citer le nom de cette église. Par exemple, une église sur la route de Delmas à Port-au-Prince est l'attraction évangélique la plus réussie. « Si vous n'arrivez pas à vous marier, si vous êtes marié et vous n'avez pas eu d'enfant, si vous ne pouvez trouver du travail, si vos parents ont appliqué pour vous et que votre dossier de résidence est bloqué à l'immigration américaine, venez nous voir et vous obtiendrez la délivrance. » explique un annonceur sur la radio de cette église protestante. Voir Haïti-radio, 9 Juillet 2011, www.hpnhaiti.com.

¹¹⁶⁰ HURBON L., *op. cit.*, p. 242.

d'intégration, selon les enjeux et selon les situations, les flux culturels sont des instruments ou des révélateurs d'antagonismes autant que des causes d'éclatement ou de dissensus. »¹¹⁶¹

2-3. Les pratiques religieuses comme économie morale de l'accumulation

Notre hypothèse centrale de travail est de montrer que malgré l'échec de la démocratisation, l'État en Haïti s'est réinventé. Cette démarche nous conduit à puiser « davantage dans la mouvance de l'observation empirique que dans celle de la spéculation sur les universaux. »¹¹⁶² Des pratiques religieuses observées en Haïti permettent de saisir les dynamiques propres de la société haïtienne « non plus passives, mais actives, non seulement objets mais sujets et productrices d'histoire. »¹¹⁶³ Il faut comprendre en quoi les représentations religieuses s'accordent à « l'universalisation de la démocratie tant redoutée dans la pratique par les gouvernements des pays occidentaux qui paraissent se contenter pour les pays pauvres d'une démocratie-simulacre. »¹¹⁶⁴

La réinvention de l'État ne s'analyse que si on tente de comprendre la contribution de l'anthropologie sociale et culturelle à l'analyse du politique. On s'intéressera alors aux relations du pouvoir politique avec les forces invisibles, pour « analyser les configurations contemporaines du religieux et du politique » en Haïti¹¹⁶⁵ mais en privilégiant la mobilisation par « le bas ».

La problématique de la relation entre la religion et la politique est étudiée et analysée par trois auteurs respectifs, faisant valoir trois approches différentes. La première approche développée par Micial Nérestant s'interroge à travers l'histoire d'Haïti et le positionnement des classes sociales aux relations entre la religion et la politique, en tentant de comprendre comment la religion assumait une double fonction dans le champ politique : devenir un instrument politique et assurer une fonction tribunitienne. Il a tenté de fournir des explications de l'engagement des catholiques, notamment ceux qui sont réunis au sein des communautés ecclésiales de base, de la tension entre les enjeux de cette implication « par le bas » et son inscription dans une entreprise de transformation politique et les résistances du clergé.¹¹⁶⁶

¹¹⁶¹ BADIE B., *op. cit.*, p.232.

¹¹⁶² WIEVIORKA, Michel. Cultures et conflits, 2005, p.175-184.

¹¹⁶³ BAYART J-F. La politique par le bas, *op.cit.*

¹¹⁶⁴ HURBON Laënnec, Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable, Paris, Karthala, *Ibid*, p.15.

¹¹⁶⁵ Bernault et Tonda 2000 ; Geschiere 1995 ; Schatzberg 2000, Ellis et Ter Haar 2004.

¹¹⁶⁶ NERESTANT Micial, Religions et politique en Haïti (1804-1990), Paris, Karthala, 1994, 266 p.

D'autres travaux comme ceux d'André Corten montrent que la religion entre dans un rapport d'obéissance au pouvoir politique, observé notamment dans les églises baptistes et méthodistes. En effet, l'État étant incapable de prendre en charge les aspirations sociales est supplanté par le religieux qui tente de répondre à la *deshumanisation* définie comme « un état extrême de la désolation ». Corten observe que cette représentation *diabolisante* de l'activité politique est due à la dynamique extensive de la « *pentecôtisation* » de la société qui déploie ses stratégies de légitimation à travers la construction d'un univers clos. Celui-ci tend à isoler le citoyen de l'activité politique, de toute participation à l'action collective, par le renforcement de la méfiance envers l'État.¹¹⁶⁷ Ces pistes nouvelles explorées par André Corten trouvent leur prolongement dans les travaux de Laënnec Hurbon qui a étudié la problématique de la démocratisation en Haïti à travers les relations entre le religieux et le politique sur une longue période en complétant cette étude par une approche globale sur la mondialisation. Il soutient que le rôle du religieux dans le processus de démocratisation est affaibli par l'émergence d'un pluralisme religieux qui met fin à la toute-puissance de l'Église dans la société haïtienne. L'État décomposé, dépassé par l'ampleur des revendications des citoyens est concurrencé par le dynamisme pentecôtiste.¹¹⁶⁸ Mais l'approche développée par Laënnec Hurbon prolonge, approfondit et renouvelle des travaux qui ont été engagés par Corten sur les relations entre le religieux et le politique, mais elle a un relief particulier par la compréhension du pentecôtisme et le vaudou et par l'inscription de cette relation dans un cadre caraïbéen, par une analyse détaillée de ces relations.¹¹⁶⁹ De plus, ces deux études tendent à montrer comment la dynamique de ces relations peut faciliter le renouvellement de pratiques religieuses qui, elles-mêmes, ont alors contribué à (re)façonner, réinventer le politique.¹¹⁷⁰

Les travaux de Laënnec Hurbon sont marqués par une préoccupation constante, celle de saisir les enchaînements explicatifs, les présupposés de la religion dans la société. Les préoccupations d'André Corten ne sont pas différentes ; en revanche, les deux chercheurs n'inscrivent pas leurs études dans un cadre transnational, notamment face au traitement du pentecôtisme. Ce qui les conduirait à expliquer les liens étroits entre le pentecôtisme d'inspiration occidentale et son hybridation. Le champ religieux n'est pas exempt de la « politique du ventre », cette hypothèse nous paraît opératoire pour approfondir les travaux

¹¹⁶⁷ CORTEN André, *Misère, religion et politique en Haïti : diabolisation et mal politique*, Paris, Karthala, 2001, 245p.

¹¹⁶⁸ HURBON Laennec, *Religions et lien social*, Paris, Éditions du Cerf, 317 p.

¹¹⁶⁹ HURBON Laennec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXIème siècle*. 2001, *op.cit.*, 298 p.

¹¹⁷⁰ HURBON L. *Ibid*, p. 221.

antérieurs ci-dessus évoqués. Mais nous privilégions pour notre démonstration l'approche croisée d'André Corten et de Laënnec Hurbon sur le pentecôtisme : ils nous permettent de comprendre les relations entre les groupes subordonnés, qui font une critique explicite du pouvoir politique par l'énonciation discursive à forte connotation politique.

L'effet politique des dynamiques religieuses mesuré par les trois auteurs permet également de comprendre l'avènement du religieux dans le champ politique depuis 1980, mais aujourd'hui, il mérite une actualisation suite aux tremblements de terre de janvier 2010 accompagné d'un foisonnement de pratiques nouvelles liées au pentecôtisme, à l'islam, à l'affaiblissement du catholicisme et à l'articulation nouvelle entre religion et politique. Ainsi, lors de l'élection présidentielle de 2011, a-t-on observé une mobilisation partisane des différentes religions : soutien des églises protestantes, de certains prêtres du vodou, participation des églises protestantes, cérémonies à l'Église catholique, journée de prières. Notre hypothèse est que l'analyse des mouvements religieux renvoie à la construction de formes d'adhésion, de formes d'opposition, à la transformation des modes de perception du politique.

L'Église Catholique dans la société haïtienne, à travers ses structures internes – la Conférence épiscopale – a joué le rôle d'aiguillage du processus de transition démocratique, mais elle adopte des positions ambiguës quant à ses implications, ses ambitions sur un projet de transformation profonde de la société haïtienne. Elle est sans cesse interpellée par les groupes subordonnés qui, « dans les campagnes et les bidonvilles décident de s'organiser en communautés de base... pour que la conférence soutienne ses revendications. »¹¹⁷¹ Les uns, saisis par une ambition vindicative, s'étaient pris à des prêtres-vaudou accusés de pratiques de sorcellerie. Les autres, protestant contre la tentative de coup d'état de Roger Lafontant contre Jean-Bertrand Aristide, un mois après l'élection présidentielle du 16 décembre 1990, ont investi les rues de Port-au-Prince, ont incendié l'ancienne cathédrale, ont mis à sac la résidence du nonce apostolique ainsi que le siège de la Conférence épiscopale.¹¹⁷²

En outre, des groupes subordonnés entreprennent une action de conversion aux religions protestantes, pentecôtistes et baptistes, tentant de s'échapper de la « diabolisation du vodou ». Certes, comme l'explique L. Hurbon, les groupes subordonnés « convertis » cherchent dans la

¹¹⁷¹ HURBON L. *Ibid*, p. 221.

¹¹⁷² HURBON L, *Ibid*, p. 220.

religion un vecteur de « mobilité sociale » et « un nouveau langage symbolique capable de mieux rendre compte des misères et malheurs. »¹¹⁷³

En cherchant à mettre en évidence les actions de ces groupes subordonnés, nous tenterons de comprendre leur impact sur l'État. Ne peut-on pas évoquer la revanche de ces groupes subordonnés sur les dominants du champ religieux ? Le retrait de l'État des bidonvilles souligné par l'absence de biens non marchands destinés à ses habitants explique l'implantation des églises pentecôtistes. N'ayant accès ni à l'eau, ni aux voies de pénétration, ni aux dispensaires et aux écoles, ni à la sécurité, les quartiers abandonnés par l'État ont sans doute vu dans le dynamisme des pentecôtistes l'opportunité d'améliorer leurs conditions matérielles et de reconstruire leur citoyenneté mise à mal par leur dénuement, à un point tel que l'individu « est rivé à une vie sans horizon et sans espoir », explique L. Hurbon. « Un dénuement d'ordre psychologique, car l'individu dans les bidonvilles perd peu à peu ses repères symboliques, fonctionne du moins apparemment comme un désaffilié... »¹¹⁷⁴ Pour reconstruire cette identité diluée dans les aspérités de la vie, l'individu est pris en charge par les membres de l'église qui lui rendent visite et son corps est exorcisé de l'esprit malfaisant, de « toutes les souffrances du système économique et politique qui l'a marginalisé. Dorénavant, un relèvement est possible parce qu'il est censé accueillir un appel qui lui est adressé personnellement du fond de sa détresse. Sa guérison ou l'obtention d'un travail ou encore un geste de solidarité à son endroit sont autant de signes que l'individu interprète comme une élection personnelle de la part de Dieu. »¹¹⁷⁵ En dehors des sphères officielles, les interactions quotidiennes des groupes subordonnés ravalent l'emprise étatique au rang de fantôme, d'autant que cette question renvoie à une triple dimension qui combine diverses références et diverses « lignes d'identification culturelles », chevauche l'adhésion mystique, l'instrumentalisation des préceptes moraux et l'accumulation matérielle. Les pratiques de la « politique du ventre » des groupes subordonnés s'inspirent de celles des groupes dominants dans le champ religieux, au sens de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire un espace de luttes, de concurrence et de rivalités. Les pratiques religieuses se développent dans un espace où les leaders entrent en lutte et sont en concurrence les uns avec les autres. Les enjeux portent sur l'accumulation de biens matériels et l'accès à des ressources financières à travers des réseaux appartenant aux églises baptistes et pentecôtistes d'origine nord-américaine.

¹¹⁷³ HURBON L, *Ibid*, p. 220.

¹¹⁷⁴ HURBON L, *Ibid*, p. 234.

¹¹⁷⁵ HURBON L, *Ibid*, p. 234.

Les efforts visant à construire des espaces alternatifs sont également conduits par les groupes religieux associés à des organisations non gouvernementales associant l'objectif d'élargir le nombre de fidèles, à celui d'asseoir une visibilité plus grande au sein de la société globale : les croisades, les séminaires, les prédications ont pour fonction de mobiliser les fidèles autour du « désintéret de la politique ». En contrepartie, ils forment la clientèle ciblée par des projets sociaux d'éducation, de santé, de lutte contre les mesures restrictives de la natalité, « stigmatisation de la corruption ». La captation de ces registres symboliques a des incidences sur l'ordre moral et politique.

On peut ici s'inspirer du concept de « gouvernementalité » de Michel Foucault, défini comme « la manière de diriger la conduite d'individus ou de groupes » dans la mesure où « Gouverner... c'est structurer le champ d'action éventuel des autres. ».¹¹⁷⁶ La « gouvernementalité du ventre » qui s'étend dans l'espace politique modifie l'imaginaire du religieux, qu'il soit converti récemment ou dirigeant d'église. Le régime de manducation s'y applique. *Manger*, c'est se nourrir, « *se sousse yon zo* » (sucrer un os en créole), pratique difficile à réaliser dans une société où les emplois sont peu nombreux, où les seuls emplois juteux sont ceux qui sont situés dans la sphère politico-administrative. *Manger*, c'est être en capacité de construire des itinéraires d'accumulation propres. Un proverbe haïtien correspond à un code de conduite surdéterminant des représentations. *Manger*, c'est être converti dans une église pentecôtiste comme moment de la reconnaissance à une autre vie. Cette transformation n'est pas seulement vécue comme un témoignage de la foi mais une source d'accumulation, qui ouvre la voie à la manducation. L'accès au réseau de la foi permet de drainer une épargne en vue de construire écoles, dispensaires placées sous la direction du pasteur, du prêtre qui accède au rang d'entrepreneurs, de brasseurs. *Manger*, c'est aussi accumuler, obtenir un visa américain, monter en grade au sein de la gouvernance ecclésiale. *Manger*, c'est détourner des fonds de la paroisse, violer les principes de chasteté, accéder au poste de dirigeant. Accéder au statut de prêtre est perçu comme un progrès social pour l'individu issu d'un groupe subordonné qui devient acquéreur de biens. Ces activités se développent dans une logique rentière, prédatrice de l'État réinventé en Haïti. Comme dans le champ politique, l'appropriation de la démocratie s'insère dans un mouvement de transfiguration de l'État. En effet, l'individu qui vient d'être converti au pentecôtisme appréhende l'État comme une entité lointaine. Celui-ci n'a pas su créer les conditions de son épanouissement. Une confusion entre le périmètre qui marque

¹¹⁷⁶ Nous reprenons à notre compte certaines hypothèses de Bayart Jean-François développées dans un article : « Les Églises chrétiennes et la politique du ventre : le partage du gâteau ecclésial », *Politique Africaine*, 1989, n° 35, pp.3-26.

l'emprise étatique et le périmètre privé s'opère, par le chevauchement continu du privé sur le public ... L'individu finit par perdre tous les repères symboliques capables de l'aider à s'orienter dans ses rapports avec autrui et avec le *monde*. Dans les bidonvilles de la capitale et des villes de province, la personnalité de l'individu, placé dans une société qui l'atomise, se confond avec celle des rues, des trottoirs. La conversion au pentecôtisme ou l'adhésion au renouveau charismatique entraîne l'individu dans une relation qui délégitime l'État, et lui reconnaît le rôle de simple exécutant de la répression pour garantir l'existence du pouvoir. Ici, la question de la légitimité du pouvoir et de l'État n'est plus celle de l'institutionnalisme universel cher à Weber, mais doit être appréhendée sous un angle dynamique, où les acteurs subordonnés tentent de construire une légitimité qui leur est propre, quitte à puiser dans leur histoire une interprétation ambivalente de leurs rapports à la culture. Le converti ré-interprète les domaines propres à l'État comme l'empire du mal. Il procède au déni du vaudou alors qu'il inscrit des pratiques du vodou dans le pentecôtisme. Laënnec Hurbon explique comment les usages des rites, des chants du vodou sont réinterprétés par le converti « pour se soustraire aux influences des dirigeants politiques pris dans les pièges du diable »¹¹⁷⁷ ou pour s'échapper des pièges que tend l'État partout sur les routes, les rues, les trottoirs et les marchés, bref dans tous les espaces censés être sous le contrôle de l'État. Si cette forme de reconnaissance de l'emprise étatique qui appartient au « monde de l'invisible » n'est pas linéaire, elle est changeante dans le temps, dans la mesure où des luttes factionnelles au sein du champ religieux se précisent depuis 1991 pour proposer une offre alternative au duvaliérisme. L'un des mouvements les plus remarquables est celui des pasteurs pentecôtistes réunis au sein de Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti (MOCHRENHA) contestant le pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, en 2001, alors que les tentatives d'autres factions partisans de nature religieuse n'ont pas triomphé des difficultés de passer d'une critique radicale à une force de propositions, parce qu'elles sont travaillées par les compromissions, les incohérences et la dépendance des rentes d'extraversion.

3. Le processus d'hybridation

L'hybridation est le résultat d'une combinaison de genres et de manières. « Des effets d'hybridation interviennent entre genres autochtones et genres importés ».¹¹⁷⁸ L'analyse doit donc être attentive « aux genres essentiels du politique qui coexistent dans une société donnée

¹¹⁷⁷ HURBON L. *op. cit.*, p. 239.

¹¹⁷⁸ BAYART, Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris : Fayard, 1996, p.115.

en repérant leur origine – autochtone ou importée – leurs conditions de cristallisation, leur hybridation éventuelle. »¹¹⁷⁹

3-1. De la contestation

Le document qui prévoit la mise en œuvre d'un ensemble de mesures macro-économiques est une initiative non souveraine. Il est l'œuvre d'une rencontre d'experts internationaux, réunis à Paris, qui s'inscrit dans le cadre du *state building*. « La politique générale du gouvernement s'en est largement inspirée ».¹¹⁸⁰ Cette initiative est vécue comme une mutilation de la capacité étatique et une transformation de la nature de l'État. « L'ajustement du document s'est réalisé après celui de Paris ».¹¹⁸¹ La question de la légitimité qui ne s'est pas soulevée sert de prétexte au refus de Jean-Bertrand Aristide d'engager le plan de Paris. Un an après son arrivée en 1994 au pouvoir, il est utile d'observer que la capacité de l'État, celle exprimée par son chef a connu des transformations, mais elle a gardé son pouvoir de nuisance, son pouvoir de blocage. « L'État haïtien reste maître de ses choix ».¹¹⁸² En outre, le président Aristide, dans la foulée, abonde dans le même sens : « Nous sommes un pays souverain, indépendant et libre. Nous ferons tout ce que nous estimons positif pour le pays en conformité avec les lois haïtiennes. »¹¹⁸³ La privatisation qui définit de nouvelles modalités d'appropriation des ressources est compatible avec l'exercice de la souveraineté et ne fait pas obstacle aux modes d'intervention étatique et à l'exercice du pouvoir étatique.

Au sein de l'Exécutif haïtien, des lignes de clivage se précisent et montrent que cette situation de conflit interne renforce la légitimité de Jean-Bertrand Aristide. D'un côté, le Premier ministre Smarck Michel, qui n'est pas un politicien, mais un homme d'affaires appelé à la rescousse par les États-Unis d'Amérique pour renforcer l'ouverture et la réconciliation avec les groupes économiques rétifs au retour de Jean-Bertrand Aristide, souhaite incarner le crédit de l'État haïtien devant les Institutions Financières Internationales. Il s'engage à traduire dans la réalité les engagements qu'il a pris lors des rencontres à Paris en février 1995 d'autant plus que les bailleurs de fonds internationaux qui se sont déclarés « satisfaits et impressionnés par les différents projets présentés par l'Exécutif » se sont engagés à verser 1,192 002 milliards de dollars US sur une période de deux années. Cette somme est répartie en deux tranches : 600 000 000 dollars US de dons et 560 000 000 dollars US de prêts étalés

¹¹⁷⁹ *Idem*, p. 115.

¹¹⁸⁰ Entretien avec Smarck Michel, ancien Premier Ministre sous Jean-Bertrand Aristide (1994-1995), 19 janvier 2009.

¹¹⁸¹ Entretien avec Smarck Michel, ancien Premier Ministre, 19 janvier 2009.

¹¹⁸² Entretien avec Sabine Manigat, professeur à l'Université d'Haïti, le 17 Février 2012.

¹¹⁸³ L'actualité en question 1995, Port-au-Prince, Le Nouvelliste, p. 174.

sur quatre ans. »¹¹⁸⁴ De son côté, jugeant le premier ministre « trop sérieux », « le président Aristide marronnait, [il] affirme qu'il n'avait rien signé. Il mettait beaucoup d'handicaps à la réalisation du programme de privatisations. Son engagement n'est pas respecté. »¹¹⁸⁵ Le premier ministre est pris entre la communauté internationale, ferme sur le respect de ses exigences et le président Aristide « qui a son agenda [qu'] on ne peut déterminer. »¹¹⁸⁶

La contestation du programme économique du gouvernement s'organise et des manifestations, des émissions publiques à la radio et à la télévision publique, des attaques contre le premier ministre et le ministre des finances ont polarisé la société haïtienne. L'intervention d'Al Gore, et celle du secrétaire d'État américain (« il faudra conclure les négociations avec le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale »¹¹⁸⁷) n'ont pu pacifier les relations d'Aristide avec son premier ministre. Il affirme qu'il « est prêt à jeter en prison tous ceux qui s'aviseraient de vendre ou de liquider les biens de l'État au nom de la privatisation. »¹¹⁸⁸

Ces observations indiquent que la capacité de l'État en Haïti ne s'est pas érodée : malgré les pressions de la société internationale, Jean-Bertrand Aristide engage un bras de fer avec son premier ministre, paralyse ses fonctions. Aucun Conseil des ministres n'a pu avoir lieu pendant plusieurs mois. Pris au piège, son chef de gouvernement a démissionné. Ainsi, la question de la légitimité est inséparable de l'affirmation de l'autorité du président de la République. Ensuite, les pratiques politiques vont dans le sens du renforcement de son pouvoir malgré l'extranéité de sa dépendance. De même, l'affaiblissement prétendu de l'État sur le plan politique s'accompagne de nouveaux périmètres d'intervention, résultat de la confrontation de « l'économique, du non-économique, du politique et non politique, public et privé ». La formation de l'État en sort confortée et l'État se trouve en position de force pour modifier la méthode de la privatisation qui, pourtant a été édictée par les experts. Autrement dit, la privatisation, imposée de l'extérieur pénètre l'arène nationale et se recompose par la mobilisation des registres divers de la contestation et la convocation des citoyens aux urnes. Ainsi, cette opposition de Jean-Bertrand Aristide au programme de la privatisation s'explique par des considérations partisans. Il craint que l'application du programme ne contribue à

¹¹⁸⁴ *Ibid.* p.36.

¹¹⁸⁵ Entretien avec Smark Michel, 19 janvier 2009.

¹¹⁸⁶ *Ibid.*

¹¹⁸⁷ *Le Nouvelliste*, 25 octobre 1995.

¹¹⁸⁸ *Haïti en marche*, 4 au 10 octobre 1995.

susciter la désaffection des masses populaires dont le soutien est indispensable à la conquête du pouvoir en 2001.

3-2. La privatisation des entreprises et la politique de modernisation économique

Nous nous proposons de rechercher les liens entre la privatisation des entreprises et la réinvention de l'État en Haïti. Le champ conflictuel qui constitue la privatisation est l'un des espaces les plus ambivalents : la mise sur agenda de ses réformes est engagée par les Institutions Financières Internationales, alors que la mise en œuvre est tributaire des classes dominantes. Une dynamique d'interactions entre les deux acteurs du champ macro-économique où se précisent des oscillations, des décisions différées, des stratégies occultées. Loin de cautionner l'hypothèse de l'effondrement de l'État, ces pratiques démontrent l'inverse. Les réformes économiques en Haïti, en reprenant l'hypothèse de Jean-François Bayart, comportent des effets pervers dans le champ politique : renforcement des classes dominantes et des élites politiques et sociales.

Les observations qui suivent s'appuient également sur des pistes balisées par Béatrice Hibou qui, à rebours des thèses sur l'État effondré, l'État en déliquescence, l'État prédateur ou, l'État dépendant, propose de retourner les perspectives. Elle considère que derrière la prétendue dilution des fonctions souveraines de légitimité, d'autorité, ainsi que la perte de l'État de la maîtrise de ses appareils, que se déploient de nouvelles modalités d'action qui induisent un gouvernement indirect privé. Les réformes de privatisation des entreprises, présentées souvent par la littérature économique comme étant source d'impotence et de paralysie des autorités locales, renforcent au contraire leur pouvoir, contribuent à la formation d'un « gouvernement indirect utilisant des intermédiaires privés ».¹¹⁸⁹ Ces réformes économiques s'accompagnent de l'apparition d'acteurs qui se situent en dehors de la sphère étatique. Ils sont des interlocuteurs directs, des agents bénéficiaires de l'onction du Chef de l'État. Cette combinatoire des agents privés et de l'État bouscule les frontières étatiques et crée des espaces de porosité entre le public et le privé. Le gouvernement haïtien s'inscrit au cœur de ce jeu, le dirige, l'oriente, dénature les règles et principes du marché. Cette nouvelle modalité des opérations politiques, économiques et sociales définie par Max Weber sous le nom de « décharge » peut constituer pour notre approche une nouvelle grille d'analyse.¹¹⁹⁰

¹¹⁸⁹ DIOUF Mamadou, « Privatisations des économies et des États africains. Commentaires d'un historien », *Politique africaine* n° 73-mars 1999, p.17.

¹¹⁹⁰ « La décharge est le mode dominant de gouvernement observé dans les situations de « faible bureaucratisation » et de faiblesse de l'appareil gestionnaire. ». DIOUF M., *Ibid.*, p.17.

Une telle approche permet d'analyser les stratégies des acteurs.¹¹⁹¹ Elle permet également de s'intéresser aux postures, aux oscillations, aux déviations, aux contournements des acteurs – ceux visibles comme ceux qui sont invisibles – qui ponctuent la formation de l'État. Sous forme d'arrangements, de manipulations, la privatisation est orchestrée et occulte les constructions d'intérêts convergents et souterrains.

L'analyse s'inspire de la thèse défendue par Hibou, selon laquelle les réformes, comme la privatisation ne signifient pas la disparition de l'État, mais contribuent « à la continuation de sa formation ou de sa reconfiguration dans un contexte de multiplication des contraintes et aussi des opportunités nationales. »¹¹⁹² La mise sur agenda de la privatisation résulte d'une emprise des institutions internationales, mais la capacité souveraine des autorités de Port-au-Prince est si présente qu'elles se montrent capables de définir les règles du jeu, de créer de « nouvelles relations et de nouveaux espaces de pouvoir. »

Nous posons l'hypothèse que l'hybridation correspond à une forte adhésion des nouvelles autorités à la privatisation, elle peut constituer une stratégie d'affranchissement de ces contraintes. De même que le non-respect de l'engagement constitue des pratiques politiques nouvelles, l'application du programme de privatisation renseigne sur la capacité des élites dirigeantes à intérioriser les règles fixées ailleurs. Nous employons le concept d'hybridation, car la privatisation associe les « pratiques d'intervention indirectes » aux intérêts publics et privés, facilite la pénétration des élites dirigeantes par cooptation dans le champ politico-économique.

La privatisation s'entend par la simple cession d'entreprises publiques à des acteurs privés : en général dans les pays du Sud, c'est une cession, une acquisition, des actifs de l'entreprise à des élites restreintes. La privatisation en Haïti est-elle différente ? Les procédures de privatisation sont-elles concentrées entre les mains d'un clan pro-présidentiel ? Sont-elles transparentes ? Comment l'État joue-t-il son rôle ?

A la suite à son investiture, le président René Préval souhaite engager le chantier de la privatisation. L'enjeu immédiat est le déblocage de l'aide financière gelée depuis octobre 1995. Il multiplie des rencontres avec les dirigeants du FMI et de la Banque Mondiale, sous les pressions de Bill Clinton. Ainsi en avril 1996, Préval propose l'adoption du modèle de

¹¹⁹¹ Cependant, on considère que tous les coups ne sont pas soumis à une rationalité calculée à l'avance en se démarquant de toute rationalité.

¹¹⁹² HIBOU Béatrice « La décharge, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73 mars 1999.

capitalisation bolivien. Selon ce modèle, les entreprises publiques qui seront cédées aux agents privés seraient transformées en Sociétés anonymes. 50 % des actions seraient cédées à des firmes privées ; 40 % du capital serait réparti entre les 135 communes du pays en vue de soutenir la réforme de la décentralisation et 10 % irait probablement au fonds de pension.¹¹⁹³ Le premier ministre Smark Michel avait prévu la répartition des actifs d'une entreprise de biens et de services que l'État céderait pour 51 % à une grosse compagnie par voie d'appel : pour 100% et en cadeau aux victimes du coup d'État sous forme d'actions transférables pendant vingt ans ; pour 39 % en petits lots d'action non transférables pendant dix ans qui seraient vendues à la diaspora pendant dix ans.¹¹⁹⁴

Sous la poussée des Institutions Financières Internationales est créé en 1996 le Conseil de Modernisation des entreprises Publiques (CMEP), suite au programme signé avec le FMI en 1995. Pour bien saisir l'emprise étatique des autorités haïtiennes, nous rappelons les origines, les objectifs du CMEP et les procédures retenues par le CMEP pour faire partie du programme de privatisation.

D'abord, en vertu du *document de Paris*, la privatisation est la pierre angulaire du programme de réformes économiques à engager après le retour d'Aristide en 1994 au pouvoir. Son titre est assez porteur de significations : « *la démocratisation du droit de propriété.* » Le Plan de Paris prévoit en son point 13 que la privatisation est une réponse à la mauvaise gestion des entreprises : « le contrôle de ces entreprises par l'État à cause des opportunités de corruption a constitué un problème politique majeur ».¹¹⁹⁵ Le choix d'un titre allégé de toute charge provocatrice s'entend comme « une manière d'intégrer les groupes sociaux les plus démunis dans la génération et le capital national. »¹¹⁹⁶

L'État assumerait son nouveau rôle de distributeur d'allocation des ressources publiques aux groupes sociaux les plus vulnérables : la santé, l'éducation. L'État garantirait la protection sociale, par exemple par la prise en charge de la santé des enfants et des « groupes marginalisés tels les handicapés. »

Cette privatisation s'oppose à la cession pure et simple d'actifs et du désengagement de l'Etat. Elle correspond à des implications fortes de l'État, qui poursuit de nouvelles missions, puisque des dépenses nouvelles qu'il engage développeraient de nouvelles pratiques et

¹¹⁹³ www.revuevolcans.org

¹¹⁹⁴ Le Nouvelliste, 29 Novembre 1994, p. 2.

¹¹⁹⁵ République d'Haïti, Stratégie de reconstruction sociale et économique, Août 1994.

¹¹⁹⁶ Haïti en marche, préambule au contrat avec la SDI, 6 septembre 1995.

étendraient son champ. En s'opposant à une finalité trop mercantile, la privatisation se traduit par une stratégie interventionniste, stabilisatrice de l'État. «Le gouvernement utiliserait les moyens légaux et transparents dont il dispose pour financer les groupes sociaux qui ne peuvent pas se payer les services offerts par les entreprises en question. »¹¹⁹⁷

La Démocratisation des entreprises définit de façon institutionnalisée et formalisée de nouveaux rôles du secteur privé. Ce dernier doit être accessible, compétitif, moderne. Il situerait son action en parfaite cohésion avec les attentes sociales. Ainsi, les motivations du secteur privé ne sont pas seulement de nature financière, elles sont également sociales. Une innovation majeure du principe de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est introduite : «la privatisation permettrait une meilleure redistribution des ressources du pays et une participation plus substantielle de la population à leur contrôle.»¹¹⁹⁸ Ainsi, ces fonctions mettent en évidence les modifications des relations entre le public et le privé. Elles ne signifient pas la disparition de l'État mais plutôt rapprochent les entités public/privé dans un contexte de reformulation des « interventions et des conceptions du public et du privé ».¹¹⁹⁹

La privatisation est le résultat d'une stratégie pensée et le résultat de multiples logiques d'action. D'abord, la logique organique qui définit la responsabilité de l'État et les responsabilités fonctionnelles : le Conseil de Modernisation des Entreprises publiques, vise «à moderniser l'État, à promouvoir une allocation optimale des ressources dans l'économie, à favoriser l'esprit d'entreprise, à stimuler la production et la croissance économique durable...C'est un organisme autonome placé sous la tutelle du Premier Ministre, composé de cinq membres et assisté d'un Secrétariat technique chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil».¹²⁰⁰ Ensuite, la logique gestionnaire et managériale : le CMEP a pour fonction de «proposer une stratégie pour chaque entreprise, fixer les charges, droits et obligations des partenaires, soit directement ou par le biais d'une autorité sectorielle de régulation ; attirer les investisseurs nationaux et internationaux justifiant de la capacité technique, financière et de gestion» définit pour l'entreprise les techniques de nature à garantir sa rentabilité. Logique contractuelle qui « vise les contrats de gestion et de capitalisation avec les sociétés privées pour une sanction par le Premier Ministre ¹²⁰¹». Enfin, une logique de suivi : il veille « sur la

¹¹⁹⁷ Haïti en marche, « préambule au contrat avec SFI », 6 Septembre 1995.

¹¹⁹⁸ Plan de Paris : « stratégie de reconstruction économique et sociale ».

¹¹⁹⁹ HIBOU B., *Ibid.* p.12.

¹²⁰⁰ Entrevue avec M. Michel Prémé, membre du Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques, Group Croissance La lettre de conjoncture, Volume 4, n° 10, 1999, p. 19.

¹²⁰¹ *Idem.*

qualité des services et des produits offerts par les Sociétés d'économie mixte. »¹²⁰² Ces différentes logiques ne conduisent pas à l'affaiblissement de l'État mais à sa réinvention, sa restauration. Elles ne participent pas à l'extension des compétences de l'État mais révèlent au grand jour ses insuffisances en matière de disponibilité des ressources humaines de qualité.

Le CMEP, en outre, souligne les différents objectifs qui prouvent la place centrale de l'État dans la privatisation. Plus que jamais, celui-ci est forcé de disposer d'outils lui permettant de veiller à toute influence politique. La « limitation des interférences politiques dans la gestion des entreprises et l'élimination des pressions exercées sur le budget de la République par les entreprises publiques » sont des exigences qui s'imposent à l'État. Il est le garant du respect des règles du marché. Autant les entreprises ont des responsabilités en matière de création d'emplois, autant les mécanismes incitatifs de l'État, en matière de création d'un environnement stable doivent être efficaces. La définition d'une politique fiscale est marquée par le souci de l'efficacité, car l'augmentation des revenus de l'État à partir des taxes directes et indirectes « est nécessaire à l'État en vue de financer les dépenses de la décentralisation. En effet, la prise en charge des collectivités est financée par les dividendes des entreprises publiques. L'article 34 prévoit que les redevances provenant des concessions seront réparties ainsi : 85 % seront versés au fond de gestion et au développement de collectivités territoriales et 15 % à un fonds de pension de la sécurité sociale des communes, 50 % répartis à parts égales, aux sections communales et « 5% aux cotisants de l'Office National d'Assurance vieillesse (O.N.A).¹²⁰³

Le processus de privatisation valorise certes le marché et le désengagement de l'État. La privatisation ailleurs s'est engagée de façon radicale dans la voie de la libéralisation financière et de la libéralisation économique. La mondialisation et la globalisation imposent de subordonner davantage l'économie, si exsangue soit celle d'Haïti, aux exigences du marché. Mais l'État en Haïti s'est montré l'acteur le plus en vue pour traduire dans le champ économique les exigences du marché. Il ne s'est pas dilaté, il a gagné davantage en consolidation. Il s'est adapté à la spécificité haïtienne où l'État est présent dans les sphères marchandes de l'économie. En effet, selon des règles transparentes et impersonnelles et des procédures établies, neuf entreprises ont été choisies.

¹²⁰² Entrevue avec M. M. Présumé, *Ibid.*, p. 19.

¹²⁰³ Voir également GASPARD Fritzner, *op. cit.* p.72.

Cependant, certaines entreprises privatisées ont été la cible de pratiques kleptocratiques. La TELECO, l'entreprise téléphonique nationale a financé le gouvernement et des groupes privés. Ainsi, pendant les trois ans du coup d'État de Septembre 1991 à 1994, « le gouvernement *lavalas* avait emprunté la somme de 122 millions de dollars. Cette somme n'est pas remboursée. Une banque états-unienne a gelé un dépôt de 200 millions de dollars de la TELECO. Le Palais national et les ministères lui doivent aussi respectivement 90 millions de gourdes et 300 millions de gourdes. »¹²⁰⁴ De plus, les efforts n'ont pas été suffisamment engagés pour rentabiliser la TELECO avant sa privatisation.

Cette politique de privatisation au-delà du personnel des programmes des Institutions Financières Internationales a mobilisé les institutions et a entraîné la pénétration de nouveaux hommes d'affaires. Les risques des situations monopolistiques ou oligopolistiques s'avèrent pesants : d'abord, les barrières à l'entrée sont très élevées pour la concurrence, la faible régulation étatique, la poussée d'un secteur privé très puissant, les incertitudes quant au rôle et à la participation du secteur privé dans le développement économique enclin à placer ses capitaux à l'étranger. Ensuite, l'autonomie dont font preuve les autorités nationales correspond au choix de la société internationale : « la privatisation est la concession que donne la communauté internationale pour compenser les trois années amputées du coup d'État »¹²⁰⁵.

3-3. Les stratégies de l'USAID

Nous pouvons montrer également à travers la définition des politiques publiques comment les États-Unis d'Amérique à travers l'USAID participent à l'intégration des intermédiaires dans la sphère étatique. Considérant le secteur privé comme moteur de la croissance économique, l'USAID stimule l'intégration des organisations privées dans les espaces de gestion publique. Elle encourage la « participation des milieux d'affaires au processus décisionnel aux plus hauts niveaux du gouvernement » ainsi que celle « des experts étrangers aux processus administratifs de différents ministères ».¹²⁰⁶ Des aménagements institutionnels et des fonds sont mobilisés par USAID en vue de renforcer la sécurité portuaire, de doter Haïti des atouts lui permettant de participer aux négociations commerciales internationales.

¹²⁰⁴ PERCHELLET Sophie, *Construire ou reconstruire Haïti ? Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde*, 2010, p. 6.

¹²⁰⁵ Entretien avec Smark Michel, ancien premier ministre, 19 janvier 2009.

¹²⁰⁶ HOLLY Daniel, *De l'État en Haïti*, Paris : L'Harmattan, 2011, p. 92.

De même, sont créées d'autres structures qui renforcent ce rapprochement public/Privé : le centre de promotion des investissements et des exportations (PROMINEX) et le Centre de gestion et de productivité (MPC).¹²⁰⁷

Ces nouvelles pratiques régissent le comportement des autorités nationales et peuvent avoir des effets pervers. Alors que la police nationale se montre défaillante face à la multiplication des crimes, des anciens cadres de l'armée et de la police dirigent des sociétés prestataires de sécurité auprès des familles riches et, des commerçants. L'exploitation de ces nouvelles rentes alimente l'insécurité, constitue de nouvelles sources d'accumulation. Les interactions entre les sociétés de sécurité et la police rendent compte des dérives mafieuses existant au sein de la police.

On assiste, par ailleurs, à l'organisation de gangs qui agressent des clients qui viennent d'opérer leurs transactions bancaires. C'est un fait qui souligne l'intervention des agences gouvernementales.

3-4. Vers le changement du système politique local

Les dispositifs de l'USAID – « Projet de renforcement de la démocratie », « Programme d'appui aux collectivités territoriales » – poursuivent l'objectif de « renforcer et de moderniser les institutions centrales de l'État haïtien ». Il s'agit pour les États-Unis de peser sur le système politique local par la diffusion de techniques de gouvernance, de gestion des services publics, en ciblant les maires.¹²⁰⁸ Parallèlement l'USAID mobilise ses experts en vue de diffuser auprès des partis politiques les valeurs de démocratie, de citoyenneté. Des démarches sont engagées auprès des Conseils d'administration des sections communales en vue de peser sur l'organisation des pouvoirs périphériques. « La poursuite de ces objectifs est systématique. Elle vise le long terme et, à notre avis, cherche à convaincre les acteurs politiques haïtiens de la nécessité de se départir des anciens schémas d'organisation des structures du pays et des réflexes centralisateurs généralement motivés par la poursuite d'intérêts particuliers et égoïstes. »¹²⁰⁹

3-5. La présence onusienne

On l'observe au fil des années : entre la mission onusienne et les autorités nationales se tisse et se perpétue une relation de connivence qui exerce des effets sur l'État. De plus, on peut évoquer l'hypothèse de l'instrumentalisation du cas haïtien par un État membre qui aspire à

¹²⁰⁷ HOLLY G., *Id.* p. 92.

¹²⁰⁸ Voir Chapitre XII sur la reconstruction de l'État.

¹²⁰⁹ HOLLY D., *op. cit.*, p. 97.

jouer dans la cour des grands, c'est-à-dire être au Conseil de Sécurité de l'ONU. Le Brésil, pour la première fois, assume le commandement, en février 2004, de la mission des nations unies pour la stabilisation en Haïti. Le Brésil dirige cette mission en Haïti à un moment où le départ de Jean-Bertrand Aristide en février 2004 est marqué par une situation de violence explosive. La résolution 1529 (2004) du Conseil de Sécurité a insisté sur la persistance de la violence, « ses conséquences déstabilisatrices dans la région », (...) la dégradation de la situation politique, sécuritaire et humanitaire ». Il convient de rappeler ici que le Brésil a quelques similitudes avec Haïti : un taux de violence élevé et des problèmes sociaux qui se posent avec une certaine acuité. En la circonstance, il entend s'appuyer sur des atouts, notamment sa proximité géographique, et l'esprit du panaméricanisme pour conforter sa position dans le concert international. Le général Augusto Helena Ribeiro Pereira y voit « une occasion de projeter le nom du Brésil, d'aider un pays ami du Brésil », de « renforcer nos relations notamment dans les domaines économiques, culturel. »¹²¹⁰ Cette interprétation humanitaire de la mission du général brésilien laisse peu d'espoir quant à la possibilité de mettre fin à l'insécurité et ses diverses manifestations : banditisme, gangstérisme et kidnapping. Le général refuse d'employer des moyens forts : « ce sont des militaires, ils ne sont pas préparés aux actions dans des bidonvilles. Je ne veux pas avoir à assumer de tuer des femmes et des enfants sous prétexte d'attraper un bandit. »¹²¹¹ La mission outrepassa son rôle, le recours à des arguments philosophiques est interprété comme une volonté de la mission de protéger les « *chimères lavalas* » face à une population sans protection. Or, son rôle était bien de protéger. Or qui commet les actes de banditisme ? Où se cachent-ils ? Ce sont les délinquants qui investissent les quartiers populaires et en font leur territoire exclusif. Ainsi, la non-assistance de la mission s'apparente plutôt à des « exemples troublants » de recomposition de l'État qui s'accommode du décrochage de certains territoires des bidonvilles, pourtant situés à quelques kilomètres de la capitale. La mission onusienne cette fois véhicule une conception de l'État importé non pas d'Occident mais du Brésil.

3-6. L'ingénierie électorale

La thèse fort répandue est celle de la défaillance de l'État en Haïti parce que celui-ci a dû faire appel à l'assistance technique de l'organisation des États Américains, à l'Organisation des Nations Unies pour l'envoi d'observateurs dont le rapport apportera la validité du scrutin et renforcera la légitimité des élus. Certes, la demande d'assistance d'Haïti en 1990 peut être vue

¹²¹⁰ SAURAY E. *op. cit.*, p.119.

¹²¹¹ SAURAY E. *id.* p. 123.

comme un signe d'essoufflement de la « puissance » étatique. Cette demande émane d'un Etat, membre de la communauté des nations, au sens des relations internationales. C'est au nom de cette appartenance que l'État haïtien lance des appels d'assistance à l'ONU. Ce qui explique l'extension des appareils gouvernementaux, qui outre des dossiers ordinaires qu'ils ont vocation à mettre sur agenda, doivent également se préoccuper de la stratégie, du plan de communication à élaborer pour que cette demande d'assistance à l'ONU soit crédible et ait toutes les chances de recevoir, après instruction en Assemblée générale, un avis favorable. A ce stade, la diplomatie haïtienne est forcée de se professionnaliser, de se soumettre aux orientations de la rationalité wébérienne. La diplomatie haïtienne retrouve alors ses lettres de noblesse, comme elle l'avait connu au temps d'Emile Saint Lot, diplomate qui a représenté Haïti et qui a participé à ce titre à la rédaction du texte portant création de l'ONU. Ce traitement diplomatique consolide l'État en Haïti, oriente les relations d'Haïti avec l'ONU, l'OEA, assure du même coup la reconstruction d'une interdépendance entre Haïti et ces institutions, retravaille les perceptions de la population qu'elle avait de ces institutions.

La mobilisation des ressources d'origine internationale fait l'objet d'une triple appropriation. D'une part, l'ingénierie des observateurs internationaux est perçue de manière positive par les candidats aux élections présidentielles : la gauche électoraliste y voit l'occasion d'une garantie contre la tentation velléitaire de l'armée de soumettre le Conseil Electoral Provisoire à des pressions, au détournement des résultats du scrutin. Rebelle, accablée de reproches pour n'avoir pas soutenu le Conseil Electoral provisoire en 1987, l'armée sort valorisée de la dynamique interrelationnelle avec les experts importateurs de la technologie électorale, qu'ils soient ceux de l'OEA, de l'ONU. Pour s'attirer les faveurs de l'opinion publique, l'armée désigne Raoul Cédras comme interlocuteur privilégié qui se charge d'assurer la coordination de la sécurité avec le Conseil Electoral et la hiérarchie militaire, un exercice nouveau pour l'Armée qui est ainsi amenée à ajuster, composer les fonctions que le législateur lui attribue en matière de sécurité. L'armée voit ainsi se renforcer sa légitimité, et tout en préservant son autonomie administrative, elle est amenée à intégrer dans ses stratégies anticipatrices le déploiement de fonctionnaires étrangers sur le territoire national dont elle a la charge. La population, malgré ses réticences envers l'armée qui a été fort souvent brutale, et violente, se retrouve prise au piège du discrédit : l'institution qu'elle a songé à dénoncer à travers ses manifestations par des slogans hostiles signifie un retour de l'État, et accompagne la population dans son acte civique de voter. La restauration de l'image de l'armée qui coïncide avec un réveil de l'État participe d'une nouvelle recherche de légitimité. Telle est

l'appropriation de l'ingénierie électorale qu'a fait l'armée. Enfin, la troisième appropriation découle de l'introduction de l'activité technique que certains peuvent considérer par facilité de jugement comme une anomalie au regard de la souveraineté. Elle s'apparente plutôt à une modernisation de l'État, puisqu'il s'agit de la fabrication des procédures, du soutien logistique, des techniques de nature à faciliter le vote : les experts onusiens ou ceux de l'Organisation des États Américains (O.E.A) conseillent les Haïtiens sur l'organisation du vote à toutes les étapes de cette opération, mais au final ce sont des institutions publiques haïtiennes, dépositaires de leurs prérogatives réglementaires, qui procèdent à la mise en œuvre concrète. L'administration publique haïtienne incarne l'autorité en définitive qui poursuit l'objectif de la modernisation de l'État en incorporant au conseil Electoral haïtien les résultats de cette hybridation.

4. L'indigénisation de l'État¹²¹²

L'hypothèse de la réinvention appelle celle de l'indigénisation : face à l'inefficacité des dispositifs transposés de l'Occident, on observe une indigénisation de l'État au sens d'une véritable appropriation de l'institution étatique sur la base des représentations du politique actuellement prévalentes chez la très grande majorité de citoyens. Cette indigénisation contribue à établir la légitimité de l'État sur des bases « durables » en permettant de repenser les fonctions de ce dernier, grâce à l'identification des « fonctions primaires de souveraineté » susceptibles de fonder « le mieux d'État recherché ».

4-1. La privatisation de l'État en Haïti

Certaines entreprises privatisées suscitent quelques préoccupations pour Haïti. Par exemple l'Autorité Portuaire Nationale et l'Aéroportuaire Nationale : ce sont des entreprises qui ont des enjeux stratégiques pour l'État. Elles touchent à la mission régalienne de l'État, à sa capacité d'agir sur son territoire, sa capacité de garantir la sécurité et la sûreté de ses frontières. Le fait de ne pas confier ces entreprises à l'État lui enlève la capacité de contrôler les marchandises qui pénètrent sur son territoire, ainsi que les trafics de biens illicites (commerce d'armes, trafic de stupéfiants, invasion du territoire par des agents déviants...). Les modalités de cette privatisation sont interprétées comme des signes de désagrégation de

¹²¹² Ce thème développé par Samuel Huntington trouve sa justification dans la recherche d'une combinaison entre les valeurs occidentales de démocratie, de libéralisme et l'intégration des valeurs, de la culture propres à la société locale. Le processus d'indigénisation peut être marqué par des tensions entre le poids du modèle importé et l'originalité de la culture haïtienne. Voir Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, Paris :Ed.Odile Jacob,1997,p.98.

l'État, des symptômes de décomposition de l'État, de retrait de l'État. Telle n'est pas la thèse de Béatrice Hibou. Elle considère que l'exercice du pouvoir fiscal par des sociétés privées à la place l'État et, la multiplication des groupes armés sont à tort considérées comme les signes d'une désagrégation de l'État. Elle soutient que les tâches antérieurement dévolues à l'État sont confiées à des intermédiaires privés. Elle précise que : « C'est parce que l'on définit l'État, par exemple, en terme de souveraineté, ou comme l'unique détenteur du monopole de la violence légitime et de la fiscalité, que l'on en conclut qu'il y a déliquescence de l'État ou concurrence de l'État par de nouveaux pouvoirs. En revanche, si l'on considère que les points d'intervention de l'État peuvent s'étendre au-delà des institutions et que la question de la souveraineté est distincte de celle du pouvoir étatique, alors l'apparition de ces acteurs peut être comprise comme des points, nouveaux ou non, de son intervention. »¹²¹³ En vendant les entreprises publiques qui auraient pu rester dans le giron de l'État, les nouveaux propriétaires deviennent, si l'on reprend les conclusions de Hibou, paradoxalement des « acteurs publics et étatiques ». Les nouveaux acteurs privés, – que certains qualifient de « *piyagè* » en créole, c'est-à-dire d'acteurs de l'économie de pillage – assurent le redéploiement de l'État. Ils sont des intermédiaires entre l'État et les citoyens. Cette pratique induit de « nouvelles gouvernementalités », c'est-à-dire derrière le redéploiement de l'État s'affirment, des « manières de diriger la conduite d'individus ou de groupes » dans le sens de Michel Foucault.

4-2. Le « désir d'État »

Le contournement de l'État, cible des groupes déviants dans la société, passerait-il par une disparition complète, une amputation de l'État ? Ou développerait-il une appétence en vue d'un projet modernisateur de l'État ? Un « désir d'État » apparaît comme une normalisation des fonctions mises en place par l'État, selon des modalités efficaces, au bénéfice des administrés. Cette aspiration est une forme de dénonciation du traitement inégalitaire devant l'administration. Le « désir d'État » s'annonce comme une rupture avec le statut d'« esclave », d'exclu du citoyen haïtien. Celui-ci est réhabilité à travers la Constitution de 1987 qui garantit aux individus les droits à la santé, à l'éducation, au bien-être. C'est la

¹²¹³HIBOU Béatrice (Dir), *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999, p. 38. La thèse de Hibou est alimentée par K. Polanyi dans « La grande transformation » qui expliquait que le marché a été « la conséquence d'une intervention consciente et souvent violente de l'État pour des fins non économiques. Cette capacité qu'à l'État de transformer l'économie tant en nationalisant qu'en privatisant se retrouve dans le « straddling » ou chevauchement de Cowen. Il utilisait précisément cette notion pour renvoyer à la disparition de la frontière entre l'économique et le politique et, par extension, entre le public et le privé. Hibou s'appuie non pas sur la normativité de nombreux auteurs centrés sur l'État rationnel-légal, mais sur les analyses des pères de la sociologie historique. » *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2001/2, vol. 8.

demande d'un État qui s'oppose au patrimonialisme, aux inégalités de traitement entre les citoyens. Elle contribue aux « modifications dans les modes de fonctionnement de l'appareil étatique en promouvant un processus de modernisation ». Elle postule l'affirmation d'un État providence chargé d'assumer les fonctions distributives d'allocations. C'est du moins ce que Béatrice Hibou définira par la « normalité », c'est-à-dire la possibilité offerte à chaque citoyen de « vivre le plus normalement » possible, de « retrouver une certaine « normalité économique » à travers des choix et des politiques publiques. »¹²¹⁴

Pour saisir la réception de l'État dans la société, ou mettre au jour les indices de sa réinvention, il est utile de s'intéresser à la vie quotidienne, aux actions pratiques, et à la rationalité de l'agent. La demande de biens publics fournis par l'État conduit le citoyen à entrer en relation avec l'État. Une relation d'interdépendance se construit entre les citoyens et l'État, et ce rapprochement peut atténuer les conflits, modifier les représentations négatives de l'État. Comment « saisir l'État au « quotidien » ? Comment comprendre la complexité de ces jeux de domination et de clientélisme, percevoir la multiplicité des arènes, des forums et des réseaux de politiques ? »¹²¹⁵

Cette considération soulève un paradoxe qui va à l'encontre des travaux sur l'effondrement de l'État en Haïti en mettant en évidence le caractère fonctionnel de ce dernier. Comment les citoyens approchent-ils l'État ? Dans quelles circonstances les citoyens sont des demandeurs d'État ? Quel « désir d'État » les citoyens expriment-ils ?

La question prioritaire qui s'affirme dans l'espace public et qui s'adresse à l'État est celle de la sécurité. Par exemple, aux Gonaïves, 86,1 % des hommes se montrent sensibles à l'insécurité.¹²¹⁶ S'il est interdit au citoyen de faire sa police ou de se faire justice, l'État revendique le droit de fournir la sécurité aux citoyens pour éviter qu'ils ne fassent justice eux-mêmes. La création d'un corps spécifique, accompagnée de la réforme du système pénitentiaire, vise à diminuer la délinquance et à répondre à la montée de l'insécurité.

Cette nouvelle force de police est rattachée au ministère de la justice. Cette réforme est bien perçue par les citoyens. En effet, la Police Nationale d'Haïti occupe le second rang parmi les

¹²¹⁴ HIBOU Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011, p.

¹²¹⁵ Ces questions sont posées par Dominique Darbon dans une étude consacrée à l'administration publique africaine. DARBON Dominique, « Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II .Retour méthodologique à propos d'un article de Jean-Pierre Olivier de Sardan », *Politique Africaine*, 2004/4, n° 96, p.165.

¹²¹⁶ GILLES A., *op. cit.* p. 84.

institutions du pays auxquelles les citoyens accordent leur confiance: l'indice de confiance est de 49,3 points.

Malgré ces efforts, la police fait l'objet de critiques. D'abord, elle est frappée, d'une crise de confiance, en dépit de sa jeunesse. L'impunité dont jouissent des coupables de forfaits entame la crédibilité de la Police. Nonobstant le nombre de victimes dénombrées dans les rangs de la police, elle ne parvient pas à faire face à la criminalité. De nouvelles formes de violence se sont développées depuis 1990. Elles exercent des effets déstabilisateurs sur l'État (trafics de drogues, rapatriements forcés de délinquants haïtiens auteurs de crimes aux États-Unis). Les citoyens reprochent à la police de ne pouvoir sévir contre les auteurs d'actes de violence politique restés impunis et sont toujours en possession de leurs armes.

L'utilisation des « chimères » par Jean-Bertrand Aristide, des chefs de bandes armées et les implications de policiers dans les enlèvements, le racket, le trafic de drogue et de vol ont amplifié les mauvaises représentations de la Police Nationale. Cette inefficacité est d'autant difficile à comprendre que la présence onusienne se renouvelle depuis dix ans, dotée de moyens impressionnants comparés à ceux de la PNH.

Les citoyens sont choqués par la durée de la détention préventive. Cela s'explique par le mauvais fonctionnement de la chaîne judiciaire. Les juges sont corrompus, ou n'accomplissent pas leurs tâches. Les citoyens saisissent l'Office de protection du Citoyen concernant des affaires non élucidées. L'Office ne fait pas le suivi systématiquement des plaintes une fois celles-ci dans le cadre du processus judiciaire.¹²¹⁷

Le seul recours dont disposent les citoyens, d'après notre enquête, est la mobilisation de la symbolique politique du ventre. C'est le moment où le juge peut « manger », c'est-à-dire les droits que s'autorise-le juge pour profiter de l'impasse dans laquelle se trouve un justiciable. Cette marchandisation des décisions judiciaires est bien connue. Et ce sont les propos d'un ancien ministre de la justice qui condamnent certes de telles pratiques, mais témoignent de l'impuissance du citoyen face à l'État. *« La corruption existe et les gens le savent. Lorsque par exemple il y a un conflit terrien, certains juges tranchent d'une certaine façon et on sait qu'il sera réservé un demi ou un quart de carreau de terre pour ce juge en question. Les gens le savent. D'autres cas peuvent être plus subtils : les "enveloppes" glissées dans la main de*

¹²¹⁷ FORTIN ISABELLE, PIERRE Yves-François, « Haïti et la réforme de la Police Nationale d'Haïti », The North Institute Nord-Sud, Décembre 2008, www.nsi-ins.ca, p. 20.

certaines juges viennent vous le dire. Il y en a un qui m'a dit : écoutez maître, il y a d'autres personnes qui font autre chose, qui sont professeur, par exemple, moi je ne fais que le métier de juge donc vous comprenez... (..) Ainsi cela sous-entend qu'il vous invite à faire un geste, car il vous montre qu'il y a pas mal d'approches ainsi faites, on ne peut pas toutes les répertorier, mais même lorsque vous ne comprenez pas les signes plus subtils, on finit par venir vous dire : "je ne gagne pas assez d'argent, faites quelque chose". Bien sûr certains n'attendent pas l'invitation, ils proposent au juge une enveloppe en disant : ""si cela passe de telle ou telle façon... Autre exemple de quelqu'un que je connais ayant approché un juge ainsi : "Ecoutez mon cas est juste (sachant très bien que ce n'était pas vrai) mais je vais au tribunal, je vais payer à un avocat trois à quatre mille dollars pendant trois ou quatre ans, tandis que au lieu de cela, je peux vous donner tout de suite deux mille dollars si vous êtes d'accord pour résoudre le problème, je vous le donne à vous au lieu de donner à un avocat. » Et bien évidemment cela passe". »¹²¹⁸

On constate que les personnes pauvres n'auraient pas accès à la justice. Une majorité des Haïtiens seraient ainsi frappés d'exclusion. Comment expliquer la persistance de cette pratique ?

Ces témoignages révèlent l'inefficacité des institutions de police et de justice qui nourrit le « désir d'Etat ». Malgré l'existence de l'Office de protection du citoyen, les Haïtiens se montrent peu confiants dans les institutions de la République. Les longues années de la dictature duvaliériste expliquent cette distance, cette méfiance entre les citoyens et l'État. Il manque donc un chaînon qui rapprocherait les juges de la population, malgré l'existence du juge de paix, qui est en effet, un juge de proximité.

On peut envisager un autre cas en vue d'analyser les relations de l'administré avec l'État. On sait que l'administration en Haïti dispose d'un monopole pour la délivrance des actes administratifs. Les fonctionnaires sont des agents recrutés au service de la collectivité. La fonction publique haïtienne s'est constituée par voie de nomination : on y retrouve certes, une hiérarchie de traitement, des méthodes de travail et une professionnalisation, il est vrai, très partielle. Pourtant, les citoyens ne font pas confiance à l'administration. D'une part, elle est perçue comme un corps étranger limitant ses fonctions au prélèvement des taxes et à imposer un ordre répressif. Elle est également perçue comme une institution lointaine, toute-puissante,

¹²¹⁸ LEBALNC Camille, « Entretien avec Me. Camille LEBLANC sur le fonctionnement actuel de l'appareil judiciaire haïtien », *Chemins Critiques*, vol., n° 3, janvier 1997, p. 32.

accessible qu'à des administrés qui peuvent s'exprimer en français et dotée d'agents souffrant d'un complexe de supériorité. C'est pourquoi, l'administré qui souhaite établir un acte administratif ne s'adresse pas directement aux services publics et aux guichets. Les files d'attente sont longues (à la Direction générale des Impôts, à la direction de l'immigration, à l'Organisme Assurance Véhicule Contre Tiers, aux Archives nationales...), soit par défaut de rationalisation, soit par calculs pour dissuader les administrés. Ces derniers se voient forcés de recourir aux prestations d'un « racketeur ». D'autre part, le marché parallèle des faussaires se structure au cœur de l'économie de la corruption et vient s'ajouter à d'autres pratiques qu'il convient d'explorer.

4-3. Les usages du fouet dans le combat démocratique

La lutte pour la démocratie en Haïti utilise souvent des chemins paradoxaux que l'on ignore. Alors que les acteurs politiques locaux ne cessent de clamer leur foi dans la démocratie, ils continuent à en violer les principes. La démocratie dans le contexte haïtien est le résultat d'une interaction entre les valeurs démocratiques et les survivances du passé colonial. La démocratie locale devient ainsi réadaptation, réinvestissement des pratiques condamnées diluées dans des « processus coercitifs de subjectivation ».¹²¹⁹

Le fouet était l'une des sanctions les plus tendres comparées aux autres durant l'esclavage : « l'esclave fugitif pendant un mois, avait les oreilles coupées et était marqué d'un fer chaud sur l'épaule. »¹²²⁰ L'histoire d'Haïti est marquée également par le supplice de la roue d'Ogé et Chavannes, par la fusillade d'officiers (sous François Duvalier) et de paysans sous l'occupation américaine (1915-1934). Ces supplices du corps sont appliqués pour asseoir la domination d'un système politique ou rééquilibrer le rapport des forces en faveur d'un homme. Cette référence symbolique à l'esclavage fait l'objet d'une réappropriation. Elle ne prend pas en compte la libération de l'esclave, comme si sa condition antérieure constitue une « aliénation récurrente ».¹²²¹ Le fouet constitue une « pratique judiciaire ou bureaucratique banale », exercée dans les commissariats de police, pour extorquer les aveux des suspects. À l'école, l'usage d'une règle en bois pour faire rougir les mains des élèves turbulents est en vigueur, comme on peut se rendre compte à travers ce témoignage « Une fois j'étais en visite dans une école à Ouanaminthe. J'ai été sidérée de voir le directeur d'école tenir un [rigwaz]

¹²¹⁹ Cette approche est influencée par la lecture de Jean-François BAYART qui, de notre point de vue, renouvelle l'analyse sur les rapports entre l'État et les répertoires historico-culturels. BAYART Jean-François, *le gouvernement du monde, op. cit.*, p.147.

¹²²⁰ MADIOU Thomas, *Histoire d'Haïti, Tome 1, (1492-1799)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1999, p.39.

¹²²¹ PERINA Michaëlla, *op. cit.*, p.141.

(fouet fabriqué en Haïti en cuir de vache), pour diriger les élèves. C'était une image choquante. Quand je lui ai parlé sur la portée négative de son acte le directeur m'a fait comprendre qu'il vaut mieux faire lui-même usage du fouet pour réprimander l'élève plutôt que ses parents qui, le plus souvent ont tendance à maltraiter l'enfant pour prouver leur sévérité.»¹²²² Cependant, les établissements scolaires les plus réputés, notamment ceux de la capitale, conçoivent des sanctions différentes. Inscrites dans le but de favoriser la responsabilité de l'élève, elles sont consignées dans le règlement intérieur. Elles comprennent le renvoi à domicile, l'expulsion de l'établissement pour faute grave.¹²²³ Cette différence s'explique par le caractère élitiste de ces établissements scolaires.

Mais, dans les établissements où les origines sociales des élèves sont différentes, d'autres témoignages tendraient à confirmer l'usage du fouet. Celui-ci est « une technique du corps » utilisée dans l'enseignement public, comme dans l'enseignement privé. D'autres acteurs politiques puisent dans cet imaginaire du fouet et de sa mise en pratique. Ils réactualisent « la mémoire sociale du fouet ». François Duvalier sanctionnait ces ministres et ces collaborateurs, condamnés à demander pardon, les genoux par terre. Aristide n'a pas renoncé à la pratique de la flagellation et de la gifle. « Premier ministre de facto d'un gouvernement décrié de partout, Alexis a été sévèrement rudoyé au domicile de Jean-Bertrand Aristide après avoir tenté de rendre une gifle à l'ancien prêtre-président qui, perdant son sang-froid, venait de le rouer de coups. Séance tenante, les gorilles de Tabarre ont fait payer au chef de l'exécutif sa témérité en le mettant dans un état méconnaissable. Le visage tuméfié, Alexis a été forcé de se mettre à couvert pendant deux semaines avant de réapparaître à la Primature pour annoncer sa démission, non acceptée.»¹²²⁴ Le symbole du fouet donne une dimension nouvelle à la « gouvernamentalité du ventre » : le recours à la gifle est perçu comme une nouvelle modalité de construire la domination politique à partir de l'application de châtiments corporels.

En outre, d'autres instruments coercitifs ont été utilisés. Il s'agit de banaliser l'impact de la violence et de frapper d'aliénation les citoyens haïtiens. Ces derniers subissent au quotidien, différents crimes, enlèvements, viols et vols. Par exemple, le 3 décembre 2002, des centaines de partisans *lavalas* ont empêché des citoyens de manifester contre les dérives du régime Aristide. Des acteurs politiques comme Madame Myrlande Manigat n'ont pas été dispensés de la flagellation, d'un traitement violent à l'aide de fouet (*rigwaz*), de pierres, de bâtons,

¹²²² www.hpnhaiti.com, 12 juin 2013.

¹²²³ JOINT Louis Auguste, *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques*, Paris, L' Harmattan, 2006, pp.363-370.

¹²²⁴ AHOUNOU Brice, *Haïti sous la botte des chimères*, 20 Septembre 2000, p. 2, www.haiti-news.com

d'urines.¹²²⁵ Le régime *lavalas* a, d'une certaine façon, institué un « Etat de fouet », en réactivant dans la mémoire collective la portée symbolique d'un tel instrument fortement associé aux pires moments de l'histoire d'Haïti

4-4. Des actions contre l'État

L'État est une figure lointaine mais en même temps présente dans la vie du citoyen à travers des institutions qui privilégient la fonction répressive et banalisent les fonctions de service public. L'État est alors perçu comme un ennemi étranger à abattre. Le paysan haïtien traduit cette méfiance habituelle par cette formule : l'État vient de se faire remarquer (« *Leta te pase* »). Au moment de ce passage, muni de ses moyens contraignants, l'État a matraqué, a chargé les individus les plus récalcitrants, avant de s'en aller. Alain Gilles a posé le problème de la difficulté pour l'État d'être ouvert au dialogue et au compromis. Le citoyen a recours à des moyens de contournement de l'État. Ces moyens sont nombreux. On peut en distinguer plusieurs : le détournement de la loi, la demande de justice, la perte de confiance dans la justice, l'autoritarisme, la mise en avant d'une quête d'identité culturelle, la rébellion contre la rationalité étatique. Sans entrer dans des détails qui nous éloigneraient du cœur de notre sujet, on peut retenir que le projet permanent de contournement de l'État résulte principalement d'une quête de la sacralité spatiale. En effet, les individus qui sont membres de la Nation haïtienne forgée en 1803, ne se sont jamais approprié les règles qui leur sont imposées par les nouveaux dirigeants. Ces règles sont en opposition frontale avec celles des relations humaines. En effet, « durant les cinq derniers siècles, les membres des forces armées et d'autres institutions se sont interposés entre la nation jugulée et son environnement physique et social, l'empêchant de transposer librement sa différenciation interne – donc son histoire particulière – dans la réalité politique. La nation se trouve insérée dans une entité nouvelle et convertie – du moins ses oppresseurs le croient-ils – en un fragment de la métropole dont l'ignorance et la sauvagerie assurent l'homogénéité. »¹²²⁶ Ce rejet entraîne des conséquences qui s'expliquent par le recours à des moyens d'autonomisation et de différenciation.

En termes de conséquences, soulignons par exemple, la confusion totale entre l'espace public et privé, « le chevauchement continu du privé et du public, une constante confusion des deux sphères, avec pour conséquence que l'individu finit par perdre tous les repères symboliques capables de l'aider à s'orienter dans les rapports avec autrui et avec le

¹²²⁵ HAITI WEBDO-Numéro 33, www.alterpresse.org, 10 décembre 2002.

¹²²⁶ CASIMIR Jean, *La Caraïbe une et indivisible*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1991, p.173.

monde. »¹²²⁷ Cette confusion est d'ordre pragmatique, elle permet à l'individu de construire des voies pratiques à sa survie. L'État démocratique que les élites présentent comme la fin de son calvaire de deux siècles ne se traduit pas dans la réalité. Les modalités d'exercice de cette démocratie se heurtent à l'absence de l'implication de l'État en matière d'éducation. L'échappatoire consiste à recourir à des pratiques sociales de débrouillardise, aux chances et au développement des circuits d'informalités actives. Ici ce sont des activités qui définissent de nouveaux « modes de fonctionnement d'une société dans laquelle le bien commun ne trouve nulle part son expression institutionnelle ».¹²²⁸ Cette informalité qui se confond avec le détournement de la loi est la variable explicative qui justifie la mobilisation de la violence. Pour les catégories populaires, l'État est, comme l'a rappelé F. Engels, au service, « d'une certaine classe et qu'il fait prévaloir directement la domination de cette classe. »¹²²⁹ Parce que l'État se montre protecteur des intérêts des classes possédantes, les masses qui revendiquent la liberté d'expression sont la cible des promesses pour lutter contre la misère. « On dirait que le peuple est porté à se précipiter de crise en crise, comme si un nouveau consensus se réalisait sur l'impuissance et l'incapacité du pouvoir à s'intéresser au développement. »¹²³⁰

Le détournement de la loi perceptible depuis 1986 à travers des actes de *déchoukaj* est une démonstration de la perte confiance dans la justice. Ses appareils sont de fidèles défenseurs des intérêts des grands propriétaires, avec la complicité de l'armée. Celle-ci est accusée d'être l'auteur de nombreux massacres dans le département de l'Artibonite. « Comme une variante de la thèse de l'État, il s'est développé dans certaines couches de la société haïtienne une résistance contre l'État... D'où la disponibilité des couches sociales défavorisées [les actions des gangs] pour des actions de violence menées contre l'État. »¹²³¹ Celles-ci s'établissent davantage en ville et fonctionnent comme de véritables tribus s'excluant de la société hiérarchisée, fuient vers les bidonvilles les exigences de l'urbanisme et de la fiscalité que l'État est contraint de mettre en place.

Par la multiplication des tentatives de remise en cause de l'État, de phénomènes de fuite et de rejet s'organise une résistance. Celle-ci vise à instaurer un ordre de subversion qui s'organise

¹²²⁷ HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. 2001, op.cit.,p. 237.

¹²²⁸ GILLES A., *op. cit.*, p.54.

¹²²⁹ ENGELS Friedrich, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1980, 212 p.

¹²³⁰ HURBON L., *op. cit.*, p. 155.

¹²³¹ GILLES A., *op. cit.*, p. 54.

dans la « rue » et non à travers les institutions.¹²³² Un double champ se structure autour de l'affaiblissement de l'État. D'un côté, un État qui a pour fonction d'endiguer la violence, de créer les conditions favorables à l'émergence d'une société apaisée en s'opposant à la subversion et en la combattant. De l'autre, un État est revendiqué. Il donnerait corps à de solidarités anarchiques qui structurent le mode de vie des populations. Ces dernières tentent de promouvoir un contre-modèle sociétal qui supprime les principes contraignants de la hiérarchie, du respect, de la solidarité organique et les remplace par ceux « libertaires, de l'autonomie irréductible des individus », l'indépendance, l'anarchie.¹²³³ L'État sur ce plan s'apparente à un processus de construction qui prend appui sur une stratégie consistant à repousser l'emprise de l'État et à prévenir la transposition locale de son modèle. Mais l'État peut-il accepter d'être immolé alors que l'un de ses attributs est de se faire obéir. Le consentement que les dominés acceptent d'ajouter au pouvoir des dominants est l'un des facteurs clés de la légitimité de l'État.

4-5. La politique du passé

Dans un contexte difficile qui fragilise le mandat de Jean-Bertrand Aristide, affaibli par les sanctions internationales, celui-ci revisite le passé politique d'Haïti en s'engageant sur deux chantiers, qui tous deux convergent vers un objectif unique : mobilisation de la mémoire nationale comme stratégies de survie et tentative de construction d'une riposte, à titre de « faible » face au « puissant » pour reprendre les concepts du dualisme oppositionnel.¹²³⁴ Comment Jean-Bertrand Aristide met-il en scène le passé ?

Le discours de Jean-Bertrand Aristide sur la période historique qui a couronné l'indépendance d'Haïti se déploie comme une modalité d'appropriation des valeurs héroïques dont il s'inspire dans un affrontement aux relents colonialistes avec la république française. L'héroïsme des acteurs de l'indépendance fait l'objet d'un travail d'identification propre qui banalise la crise politique et sacralise la commémoration de l'indépendance comme un lieu de construction d'une nouvelle légitimité politique et de remodelage des rapports de domination. Le récit esclavagiste procède alors d'un exercice de recombinaison mnémorique, de transformation d'un passé historique en un présent politique. D'abord, une mobilisation « par le bas » est envisagée par des organisations populaires qui organisent des manifestations devant

¹²³² La rue est utilisée par le « chef pour asseoir sa légitimité, pour montrer sa puissance, pour intimider ses adversaires. En fait « la rue » dont l'émergence comme lieu de pouvoir est d'autant plus accessible qu'elle constitue pour le politique une donnée du social et de l'économique. » (GILLES A.,idem, p.61).

¹²³³ FORMOSO Bernard, « Les sociétés libertaires existent- elles ? », *L'Homme*, 2014/1, n° 209. p. 246.

¹²³⁴ BADIE B. *op.cit.*

l'Ambassade de France à Port-au-Prince. Ensuite, la mobilisation « par le haut » s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision diplomatique de l'État haïtien. Enfin, celui-ci mobilise les réseaux de la société civile internationale chargée de coordonner l'initiative.

De ce point de vue, la commémoration du bicentenaire de l'indépendance est une réponse diplomatique et politique de l'État haïtien qui articule la reconstitution du passé à une opération sélective et déformante des évocations. Par cette sélection, la mémoire ne se réduit pas à une répétition, ou une conservation pure et simple du passé, « mais [qu'] elle s'emploie constamment à réorganiser le passé. Mais les évocations officielles du passé sont revisitées en fonction des objectifs présents. Les « tenants de la mémoire officielle » investissent le passé « comme un auxiliaire commode à leurs intentions ». ¹²³⁵

La commémoration du bicentenaire est la manifestation la plus éclatante de l'instrumentalisation du passé dans la politique étrangère de l'État en Haïti. Comment panser les blessures de la colonisation française dont les stigmates occupent à grands traits les manuels d'histoire ? Le bicentenaire est saisi par les événements politiques dont l'interprétation est différente selon les acteurs. La banalisation du passé, proposition exprimée par l'opposition, rivalise avec l'instrumentalisation observée par Aristide.

La commémoration du bicentenaire de l'indépendance exerce une attraction sur les sociétés qui ont connu la colonisation : l'indépendance haïtienne jouit d'un rayonnement qui dépasse les frontières nationales. Le projet « contre-hégémonique » qu'elle porte a suscité de l'espoir auprès des classes contestataires des pays du Sud. La fonction tribunitienne du leadership haïtien explique l'adhésion du président sud-africain à l'ascension politique d'Haïti. Celle-ci « a fourni, explique le président Thabo Mbeki, l'occasion de briser nos chaînes et de nous constituer en peuple libre, civilisé et indépendant. Pour se libérer, les Africains doivent aujourd'hui briser les chaînes de la misère. » ¹²³⁶ L'échec des élites à imposer l'efficacité d'un modèle de société post-esclavagiste, comme ciment galvaniseur des peuples opprimés, mérite un réexamen. Malgré cet échec, Mbeki considère Haïti comme le « creuset de la liberté

¹²³⁵ ROSOUX Valérie-Barbara, Poids et usages du passé dans les relations franco-algériennes Bruxelles : E. Bruylant, 2001, 303 p. Voir ROSOUX V., « Les usages du passé dans le cadre de la politique étrangère », Colloque La politique du passé, Septembre 2003, Université Paris I.

¹²³⁶ *Africultures*, 1^{er} Mars 2004.

africaine », « le haut site de l'héroïsme africain », « la source d'inspiration du processus de réaffirmation de notre dignité africaine. »¹²³⁷

Les faits du passé sont dotés d'une propriété : ils sont flexibles. En fonction des circonstances, les acteurs de politique étrangère les réinterprètent, les transforment. Ils sont convoqués en vue d'une démonstration, d'une expression que l'opinion considère comme étant incontestable. Ils sont au service d'une cause, dans le cas haïtien, la finalité poursuivie est la mise en accusation de la France, ancienne puissance coloniale, donc responsable du sous-développement et de la misère en Haïti. En effet, le versement des indemnités à la France est présenté comme responsable du retard économique d'Haïti. Cette réclamation de 21 685 135 571 \$US et 48 cents, « soit la valeur capitalisée, selon le président Aristide, pour l'année 2003 des 90 millions de franc-or versés à la France par Haïti entre 1825 et 1885 ».¹²³⁸

La riposte de l'État français s'organise : à l'interface de l'État et des mobilisations transnationales, du public et du privé, a été constitué un « Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations franco-haïtiennes. Présidé par Régis Debray, il regroupe des personnalités d'horizons divers : dirigeants associatifs, professeur d'universités, d'histoire, de philosophie qui ont rencontré des personnalités diverses en Haïti, en France, à la Martinique et en Guadeloupe. Le rapport adressé à Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères remplace le discours revendicatif de Jean-Bertrand Aristide par une évocation de la page glorieuse d'indépendance haïtienne, une démonstration de la politique bienveillante de compréhension et de coopération souvent occultée, une critique sur la responsabilité des élites haïtiennes responsables de ce « saumâtre bilan »¹²³⁹ rarement mise en exergue, un canevas de propositions réalisables dans un partenariat avec les Antilles françaises, dans l'optique de calmer les tensions et de rapprocher davantage les deux Républiques.

Le poids du passé dans les relations franco-haïtiennes a été déterminant à la fin du mandat de Jean-Bertrand Aristide. Il a été pour la France une réactivation des représentations peu reluisantes, en matière des droits de l'homme dans le contexte du débat sur les réparations de l'esclavage ; pour l'État haïtien un refuge discursif pour un président affaibli politiquement

¹²³⁷ *Ibidem*. Soulignons qu'un navire de soutien logistique de la marine sud-africaine s'est rendu à Port-au-Prince. L'hélicoptère du président sud-africain a essuyé des coups de feu aux Gonaïves.

¹²³⁸ DEBRAY Régis, Haïti et la France. *Rapport à Dominique de Villepin, Ministre des Affaires Etrangères*, Avec ALBANEL Véronique, ALEXIS Florence, BARTHEMEY Gérard, BLANCPAIN François, CHOTARD Yvon, COTTIAS Myriam, DAHOMAY Jacky, DANROC Gilles, DORIGNY Marcel, ROBERT Serge, SELZ Philippe, Paris : Éditions La table Ronde, 2004, *op. cit.* p. 24. Voir également COTTIAS Myriam, *La question noire. Histoire d'une construction coloniale*, Paris : Bayard, 2007. p.75-98.

¹²³⁹ *Idem*.

par une opposition, qui ploie sous le coup des sanctions économiques depuis 2001 et espère tirer des dividendes de cette tension allumée avec la France. « L'ordre de la contestation peut, de prime abord paraître porteur de revanche pour le gladiateur défié ». ¹²⁴⁰ Aristide survalorise le passé, désormais constitutif d'une stratégie d'affirmation de l'État. La captation mnémorique dans le cas haïtien revêt une importance capitale, en la circonstance, pour M. Aristide : elle n'est pas seulement une ressource, mais un instrument étatique. « Dans ce qu'il y a de sélectif et de déformant, le récit mnémorique est un rapport de pouvoir, et le vide de ses oublis ou de ses silences structure l'usage de la domination ». ¹²⁴¹ En l'absence de négociations directes, l'État français et l'État haïtien laissent encore ouvertes les cicatrices et en friche les deux mémoires nationales crispées, malgré la visite d'amitié de Nicolas Sarkozy, le seul président français qui ait foulé le sol haïtien depuis 1804.

Au terme de cette analyse, il est clair que l'hypothèse de la réinvention de l'État, dont on admet volontiers son caractère hétérodoxe, peut être contestée : l'État qui s'est réinventé au contact des situations « déviantes » telles que les attaques des mercenaires, la violence des gangs armés ou des réformes économiques réinterprétées localement – que certains auraient interprété comme des signes de désagrégation, et d'affaiblissement – s'oppose à la conception occidentalocentrée de l'État. Nous prenons le risque de voir opposer à cette hypothèse, celle d'un non État. La critique soutiendrait sans doute que la conception d'un État moderne, tel qu'observé en Occident qui sert d'étalon à l'État en Haïti, n'est pas compatible avec la violence politique, le pillage des ressources, la prédation de l'économie nationale. Certains analystes auraient indiqué que l'État en Occident s'est développé, consolidé, sans que sa capacité ne soit prise en défaut. L'État importé ne suit pas le modèle occidental et ces déviations alimentent l'État prémoderne. Or ce n'est pas l'État prémoderne le modèle officiel des États postcoloniaux, que vise Haïti, mais l'État occidental. Une chose est d'afficher une prétention, une autre est la réalité telle qu'elle se construit par le jeu et les stratégies des acteurs. Nous soutiendrons donc que l'État en Haïti engage un processus de formation, et cette formation n'est pas statique. Elle se nourrit de déviations, de « déformations », « d'écarts » parce que l'État lui-même n'est pas figé. Tout État dispose des logiques propres, des dynamiques propres et ce sont elles qui permettent de cerner la formation propre de l'État, donc sa réinscription dans une société spécifique.

¹²⁴⁰ BADIE B. *L'impuissance de la puissance*, Paris, CNRS, Éd. 2013, p.192.

¹²⁴¹ BAYART J-F, *op. cit.*, p. 84.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous avons tenté d'analyser les relations entre le processus de démocratisation et les effets qu'il entraîne sur l'État. Nous avons essayé de comprendre comment le processus de démocratisation engagé en Haïti est porteur de dynamiques déviantes. Nous avons établi les relations entre démocratisation et appropriation, intervention et reconstruction, reconstruction et déviations. L'articulation entre ces diverses variables nous a permis de comprendre l'organisation du système politique haïtien. Cette démonstration s'appuie sur l'interprétation des diverses dynamiques qui ont concouru, pour la part qui leur revient, à la formation étatique. Nous avons été amenés à nous interroger sur des étapes, des processus, des situations, des réseaux, des conjonctures, des stratégies des acteurs. Cette étude a tenté de mettre en évidence les divers facteurs qui expliquent la faiblesse de l'État, ainsi que les divers éléments de crise qui ponctuent le processus de démocratisation. Elle a révélé comment la récurrence des crises peut être une source d'accumulation pour les élites locales, et pour les acteurs de la société internationale, d'opportunités nouvelles pour le renforcement de leur domination. Cette interaction entre les élites locales et la société internationale ne fait pas obstacle à la pénétration des masses dans le champ politique. Celles-ci tentent de mettre à contribution le processus de démocratisation, sans renier l'État. Leur démarche se détourne de l'approche taxinomique au sujet de l'État : ce sont les pratiques qui interpellent et renseignent sur l'État, et non une catégorisation a priori. Car les masses citoyennes croient à un type d'État médiatisé par leurs pratiques.

Ainsi, l'observation empirique a montré que la démocratisation doit être abordée en termes de stratégies individuelles des acteurs et des contraintes imposées de l'extérieur, mais encore des contingences du moment. La situation observée révèle également qu'à partir de 1997, la succession de crises exerce une influence sur la légitimité politique des élus. En outre, la personnalisation du pouvoir, le recours à la violence comme moyen de consolidation du pouvoir, constituent des éléments d'affaiblissement de l'État. Cet affaiblissement est dû aux défaillances de la gouvernance, à la mise en place d'un régime autoritaire à partir des années 2000, au développement de la corruption, et des consultations électorales frauduleuses. Ces indications montrent l'incapacité des élites à instituer un État moderne inscrit dans la démocratie.

Cette recherche s'est penchée sur les effets de la faiblesse de l'État, ce qui a confirmé l'idée que la démarche visant à alourdir l'État de différentes qualifications rend vain tout effort pour

saisir sa spécificité. Tout au plus, les dynamiques à l'œuvre ont-elles produit de nouvelles formes de clientélisation qui participent à la formation de l'État et renseignent sur le poids de la société internationale dans la trajectoire de l'État. Cette société internationale a pris une place de plus en plus importante dans le processus comment les relations entre la société internationale et les élites dirigeantes sont complexes ambivalentes, et ambiguës.

Assumées et construites comme des facteurs de contestation de la dynamique importatrice, les logiques de substitution résultent notamment des stratégies de conservation du pouvoir par les élites dirigeantes. Ces initiatives sont également le résultat du faible engagement de la société internationale, abandonnant trop vite aux acteurs locaux la mise en œuvre du projet de reconstruction de l'État. Les comportements jugés déviants de ces derniers sont sanctionnés par la société internationale. Ils se retrouvent pris aux pièges de l'exclusion, des contraintes de la démocratie dans un contexte mondial.

La prise de distance de la société internationale est calquée sur la défense des enjeux géostratégiques, économiques et financiers. La question haïtienne occupe une place négligeable quand on la compare aux autres États dans lesquels interviennent les États puissants du monde. Or la dilution de la souveraineté sur le plan local n'a pas été compensée par un projet de reconstruction qui faciliterait l'accès des citoyens aux ressources matérielles et financières. Cet écart entre les aspirations populaires et les pratiques déviantes des élites locales exerce des effets sur les transformations de l'État. On ne peut nier l'investissement de la société internationale dans le contexte de la démocratisation et dans celui de la reconstruction, mais son influence sur les transformations de la société est faible en regard des défis. Ceux-ci ne sont pas pris en compte à la hauteur de leur complexité. Ainsi, les États influents ne se donnent pas le temps de mesurer les difficultés soulevées par l'application des mesures institutionnelles.

1. Des solutions inadaptées

Les acteurs internationaux facilitent la mise en place des instances, des structures, des machines au détriment de la socialisation politique des groupes locaux. La forme est privilégiée au détriment de l'efficacité. Or, les objectifs poursuivis par les autorités locales ne coïncident pas avec ceux de la société internationale. De plus, ces dernières intègrent dans leur stratégie, en tant qu'individus, des pratiques qui leur permettent de tirer profit d'une conjoncture politique. L'acteur politique local est en capacité alors d'affirmer son autonomie, de refuser l'assujettissement.

L'hybridation des institutions occidentales et locales exige la définition d'un certain nombre d'étapes qui sont souvent banalisées par les intervenants de la société internationale. Les modalités de fonctionnement des institutions sont ignorées par les technologies du « *state building* ». La prise en compte de la réalité locale échappe souvent à la vision des importateurs de technologies institutionnelles. La société internationale est souvent accusée d'imposer une conception institutionnelle qui n'est pas compatible avec la réalité locale. Par exemple, on s'interroge sur la cohérence des modèles importés avec les « conditions haïtiennes ». Tel est le cas de l'État de droit. On oublie que l'État de droit est une construction élaborée et que le respect de l'État de droit suppose un degré de développement politique et économique que tous les États ne peuvent atteindre d'emblée. Il est de même d'autres « solutions apportées à la crise haïtienne, [elles] traduisent l'europhisme qui donne leur substance aux relations internationales dans le monde moderne. »¹²⁴²

2. Le désengagement de la communauté internationale

Nous avons tenté de montrer que les implications de la société internationale de façon active durant les vingt dernières années constituent paradoxalement un facteur d'affaiblissement de l'État, en raison de certaines défaillances. La première tient aux difficultés de créer les conditions de nature à résoudre l'instabilité politique. En effet, la société internationale privilégie la mise sur agenda des problèmes non pas en fonction de la réalité politique locale, mais plutôt en fonction des orientations préalablement définies, en dehors de toute implication des acteurs locaux. L'avis de ces derniers et leur opinion ne déterminent pas le contenu des orientations. L'organisation des Nations Unies par exemple ne semble pas être attentive à la nécessité d'ériger la lutte contre l'insécurité en priorité absolue dans la mesure où la violence, s'étend et menace à terme la stabilité du système politique ; elle est incapable de fournir en réponse, à cet enjeu, les biens et les services pour garantir la sécurité et le bien-être.

Ensuite, l'inadaptation de la mission au contexte politique local fait ressortir la question de la légitimité des acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs politiques locaux ou d'acteurs onusiens. Lequel des acteurs est le plus habilité à orienter la reconstruction de l'État dans un sens plutôt que dans un autre ? Une confusion dans l'affirmation de l'autorité nuit à la lisibilité d'une éventuelle délégation de pouvoir. Par exemple, le président René Préval propose des orientations qui dénaturent la Mission de Stabilisation des Nations Unies (MISNUTAH), mais

¹²⁴² (Dir). DAUDET Yves, La crise d'Haïti (1991-1996), *op. cit.*, p. 204.

c'est celle-ci qui définit le cadre. Cette « asymétrie de pouvoir »¹²⁴³ a des effets négatifs sur la relation de confiance à laquelle on aurait pu s'attendre de la part des acteurs de tous horizons. D'où la conception de politiques publiques mal coordonnées, d'initiatives parallèles qui nuisent à la crédibilité des acteurs, celles de l'extérieur conçues de manière unilatérale s'imposant aux acteurs internes.

La troisième défaillance est liée à l'absence d'un plan stratégique devant concourir à la reconstruction de l'État en Haïti : les autorités politiques locales apparaissent comme les joueurs principaux. En effet, elles sont dotées de la légitimité. Elles ont un statut spécifique qui leur permet « d'être présents de plein droit, sans avoir à imposer ou à négocier leur participation, mais encore de contrôler le processus décisionnel. »¹²⁴⁴ Pourtant, ces autorités locales se trouvent dépossédées de leur capacité d'imposer des choix déterminants. La hiérarchie des fonctions (législative/exécutive) exercées par des organes différents (Parlement/exécutif) suppose une réactivation des compétences locales qui, pourtant, souffrent d'un défaut d'intégration au jeu des acteurs internationaux.

La définition des opérations, leur articulation sont confisquées par des intervenants extérieurs, alors qu'elles devaient faire l'objet d'une discussion au préalable. Par quoi commence-t-on pour reconstruire l'État : par le judiciaire ? Par la lutte contre la sécurité ? Faut-il charger les forces de reconstruction de la paix d'autres missions de relance de l'économie ? Le cadre des missions étant fixé à l'avance, se présente de manière figée et ignore les contingences locales.

La quatrième source de défaillance est l'incertitude quant à l'inclusion des acteurs dont l'adhésion à la démocratie est peu assurée. Or, l'acteur onusien cherche à construire un État démocratique, mais il lui manque des ressources lui permettant de s'assurer que les gagnants aux élections sont disposés à renforcer la démocratie. Malgré le recours à des mécanismes prudentiels de surveillance et d'organisation des consultations électorales, les forces politiques locales parviennent à s'imposer comme des acteurs dominants du jeu politique, disposant de positions institutionnelles, de ressources et de capacités d'action sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour contrecarrer la logique d'imposition de l'intervenant extérieur.

¹²⁴³ ZAHAR, Marie Joëlle, « Les États faibles et construction de l'État, le state building comme enjeu de sécurité internationale ». *Conférence du 11 juillet 2007*. <http://www.cerium.ca/>

¹²⁴⁴ LAGROYE, Jacques, FRANCOIS François, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*. Paris : Presses de sciences politiques, Paris, Dalloz, 2006, 607 p.

Cette étude montre, par ailleurs que l'implication de la société internationale en Haïti peut prendre plusieurs formes qui ne sont pas à l'abri de reproches partisans. En assurant la promotion de la démocratie comme principe unique de légitimation du pouvoir, les acteurs externes sont obligés de pactiser avec les instances politiques locales au risque d'affaiblir leur légitimité. Le soutien que leur apporte la « société internationale » est mal perçu par les populations qui la soupçonnent de chercher à maintenir une oligarchie –au sens de Mosca – c'est-à-dire de favoriser l'émergence des classes dirigeantes prêtes à se maintenir au pouvoir. Face à l'opposition d'une oligarchie rivale, la société internationale, loin de susciter une solution aux défis, intervient et impose sa décision. La réappropriation de cette défaillance étatique se fait au profit des acteurs politiques locaux qui recomposent leur autorité dans une dynamique d'interaction avec les acteurs externes. Cette interaction s'établit et s'organise, se réapproprie la présence de l'intervenant externe, recompose ses forces et faiblesses. Ainsi, les acteurs locaux rendent « désormais rationnel l'usage emblématique d'une « culture dominée » pour en faire l'arme d'un affrontement avec les États dominants. »¹²⁴⁵ En effet, ils manipulent l'opinion publique, instrumentalisent les réformes proposées, en tirent à des fins politiques des avantages. Ces déviations sont sanctionnées par ces « États dominants », rendant possible un affrontement larvé ou déclaré entre le leader populiste et ces derniers. Le premier mobilise alors les références historiques, revisite le passé national, inscrit les relations diplomatiques dans un contexte de tensions et de réveil nationaliste. Les seconds jouent de leur rayonnement et mobilisent les ressources par le renforcement de leur capacité qui s'inscrit dans un rapport de clientèle. On peut y voir en même temps l'illustration de la faiblesse de l'État au niveau local.

3. La faiblesse de l'État

Il est utile de tenter de présenter les enseignements de cette recherche en se demandant quels sont les liens entre démocratisation et reconstruction de l'État. En quoi l'étude des relations entre la démocratisation et l'État peut être un terreau exploitable pour la réflexion ? Cette recherche a montré que le processus de démocratisation s'accompagne de tensions persistantes, de conflits permanents qui amenuisent l'emprise étatique. La compétition partisane en soi n'est pas un défi à la démocratisation, mais ce sont les modalités organisationnelles, dans le contexte haïtien qui posent problème. La démocratisation, c'est ce que nous avons essayé de démontrer, constitue de nouvelles opportunités transactionnelles, au

¹²⁴⁵ BADIE Bertrand, *L'État importé*, op.cit., p.287.

sens économique du terme. Mais cette conception de la démocratie représentative, comme source de rétributions n'est pas propre au champ politique local. Il faudrait nuancer cette considération en faisant remarquer, à la suite de Daniel Gaxie à propos des expériences occidentales, que « ceux qui occupent des positions de pouvoir en retirent un surcroît de prestige, de statut, de notoriété, d'aisance financière, de qualité de vie, de privilèges divers, de puissance ou d'estime de soi et qu'ils peuvent agir pour conserver ces avantages. »¹²⁴⁶ En Haïti, la démocratie représentative, dans le contexte post-duvaliériste, s'inscrit au cœur des rivalités pour accéder aux postes. Cette « lutte pour l'occupation légitime des postes » alimente sous des « formes aiguës, dans les conjonctures radicalisées »¹²⁴⁷ des pratiques violentes qui renvoient à l'histoire politique locale. Ce combat mobilise les répertoires du populisme qui, sous ses « formes insidieuses », renforce le « processus de désintégration des institutions au fur et à mesure que se trouve mis en avant le principe anarchique du pouvoir comme pouvoir rabattu essentiellement sur le peuple. »¹²⁴⁸ Dans ce contexte, la compétition partisane qui ponctue le long processus de démocratisation d'Haïti, exerce des effets sur la stabilité politique. D'une part, les résultats des consultations électorales sont l'objet de contestation permanente parce que les règles du « jeu »¹²⁴⁹ ne sont pas respectées. La violation de ces règles bouleverse l'ordre social et politique. D'autre part, elle secrète des « coups directs et coups indirects ». ¹²⁵⁰ Elle exerce des effets sur l'organisation sociale, l'État, l'insécurité, l'économie, et modifie les relations diplomatiques d'Haïti. Cette étude a montré les effets de ces consultations électorales sur la faiblesse de l'État. Tels sont les renseignements fondamentaux de cette recherche.

Ces considérations sont-elles exclusivement observables en Haïti ? N'est-on pas en présence d'un nouvel objet politique ? Ne peut-on pas, à partir de cette étude sur Haïti, élargir les

¹²⁴⁶ GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris : Montchrestien, 1993, p.93.

¹²⁴⁷ *Idem*, p. 92.

¹²⁴⁸ HURBON L. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*, *op. cit.*, p.166.

¹²⁴⁹ Le jeu dans le sens de Gaxie : « On peut analyser la politique comme un « jeu » non pas au sens d'activité gratuite qui n' a d'autre but que le plaisir qu'elle procure à celui qui s'y livre, mais plutôt comme pratique organisée par des « règles » définissant le succès et l'échec, à condition de voir que le jeu politique repose sur la conviction que la politique peut bouleverser tous les autres jeux sociaux et toutes les chances de gain. » GAXIE D. *Ibid.*, p.37.

¹²⁵⁰ Michel Dobry définit les « coups directs » : « les coups directs correspondent à des lignes d'action qui, par elles-mêmes, du seul fait de leur occurrence, modifient la situation strictement physique. Les illustrations qu'il en propose se limitent à des contextes de face-à-face entre deux protagonistes et à des jeux contre la nature d'un acteur unique. » Tandis que « dans le cas des coups indirects ou médiatisés entre le coup et son résultat s'interpose l'écran d'une « agence d'exécution » qui retraduit et réévalue – en fonction, dirions-nous, de sa logique propre – le coup par lequel un acteur a tenté de modifier la situation à son avantage. » DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 175-176.

angles d'analyse en s'intéressant à l'évolution du modèle politique latino-américain au processus de démocratisation ?

En Amérique latine, la démocratisation est marquée par certains troubles et tensions qui accompagnent l'exercice du jeu démocratique. En effet, les consultations électorales constituent de véritables menaces pour la stabilité politique et le maintien des agrégats macro-économiques. D'ailleurs, certains analystes établissent le lien entre instabilité et croissance économique. « L'absence d'échéances électorales importantes et l'absence de menaces apparentes à sa stabilité, auront contribué à créer un climat propice à une certaine embellie économique avec un taux de croissance annuel moyen anticipé de 4 % pour l'ensemble de la sous-région Amérique latine et Caraïbes »¹²⁵¹ Ces menaces constituent des facteurs de troubles auxquels s'ajoutent les défis de la gouvernance, de la corruption, de la violence, de développement du trafic de la drogue .Le succès que connaît la démocratisation en Amérique latine transite par la réalisation des élections dans des conditions démocratiques. Elles constituent la clef de la stabilité politique, comme le souligne le cas du Venezuela.

Au Venezuela, le champ politique est ainsi caractérisé par la permanence des tensions, une polarisation sociopolitique due à la contestation de la légitimité du pouvoir d'Hugo Chavez. L'opposition lui exige un référendum révocatoire, sous la supervision des observateurs internationaux. L'implication internationale lui a permis de terminer son mandat. Mais l'opposition se révèle pugnace et dès l'automne 2003, « remet une première pétition en faveur d'un référendum révocatoire au Conseil National électoral. »¹²⁵² Une deuxième récolte de signatures selon des procédures exigées par le Conseil Electoral accompagnée de nombreuses tergiversations a conduit à la réalisation du référendum révocatoire. Le référendum devient également source de tensions parce que le procès en légitimité fait à Chavez motive les États-Unis d'Amérique par exemple, à financer l'opposition, à travers le programme *National Endowment for Democracy*. Ce qui irrite Chavez et le conduit à menacer les États-Unis d'un embargo.¹²⁵³

Cette étude montre que le processus de démocratisation engagé en Haïti renvoie aux défis auxquels fait face l'Amérique latine. La légitimité contestée des élus, la faible adhésion aux règles du jeu, la captation des richesses nationales par des élites, le refus d'adhérer aux règles

¹²⁵¹LACASSE Chantal, MACE Gordon, « Les Amériques », LEGAULT Albert, FORTMANN Michel, HERVOUET Gérard (Dir.) *Les conflits dans le monde 2004, Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 209.

¹²⁵² *Idem*, p.221.

¹²⁵³ *Idem*, p.22.

du jeu, la légitimité contestée de certains élus, la contestation du pouvoir par l'opposition, les risques d'explosion sociale face aux populations désabusés face au fonctionnement des régimes, l'incapacité de contrôler une violence criminelle, de contrôler les frontières, les inégalités sociales, la présence des troupes, le laxisme de la classe politique constituent des facteurs d'instabilité politique qui produisent des effets sur la faiblesse de l'État.

4. La controverse sur la qualification de l'État

Cette recherche a tenté de répondre aux différentes hypothèses sur l'État en Haïti. Elle permet de comprendre que la prudence est recommandée quant aux efforts de qualification des États, notamment celui d'Haïti. Il apparaît nécessaire dans ce dernier cas de prendre en compte les spécificités inhérentes à une dynamique historique propre, en se gardant d'appliquer à la situation politique des grilles de lecture qui lui sont étrangères. En contestant la pertinence de la thèse de l'effondrement de l'État, nous avons proposé celle de la faiblesse de l'État qui correspond, selon nous, le mieux à la description de la réalité politique locale. En 1994 ou en 2004, le niveau de violence politique n'a pas abouti à l'effondrement de l'État. Le niveau de l'effondrement est atteint quand l'implosion des structures étatiques et des autorités centralisées est attestée et rend légitime l'appel au secours d'une force internationale. La capacité de régulation de l'État, quoique soutenu par les forces internationales, a permis le maintien des structures étatiques. On peut, ainsi, faire valoir la thèse de la faiblesse de l'État, parce que les symptômes de l'effondrement de l'État sont plus graves. La faiblesse de l'État signifie le tremblement des institutions ; elles sont certes fragilisées mais elles résistent aux assauts extérieurs qui visent sa disparition. Cette faiblesse de l'État est amplifiée par des phénomènes tels que la captation du pouvoir à travers les élections frauduleuses, des pratiques populistes et le recours à la violence politique.

Cette recherche montre que les élites dans leur affrontement permanent pour l'accès aux postes ne sont pas étrangères à cette faiblesse de l'État qu'elles ont tendance à instrumentaliser. Les usages politiques qu'elle en fait desservent les positions de domination des élites, des populations locales et de la société internationale. Proche des États-Unis, l'État faible est inséré dans un cadre de coopération qui a facilité la prise en charge de ses frontières par d'autres agents qui lui sont extérieurs. Cette faiblesse souligne en même temps l'incapacité à assumer certaines fonctions dans l'ordre international et suscite la méfiance auprès de pairs. Cette dégradation est intériorisée par les dirigeants de l'État qui acceptent de faire profil bas, face à un État voisin avec lequel il est en conflit (République Dominicaine).

La faiblesse de l'État a des effets inattendus : la dégradation de la sécurité rend l'État haïtien dépendant, par exemple des différentes missions onusiennes. Or leur présence ne peut que renforcer les effets de la faiblesse de l'État : comment relancer l'économie quand les fonctions du monopole de la violence légitime sont assurées pour partie par les troupes de l'ONU ?

Le cas haïtien montre aussi que les élites ou les populations semblent faire preuve d'adaptation, banalisant la rhétorique de la souveraineté. Elles en font un usage stratégique, mesuré. De même, la situation haïtienne révèle l'absence de volonté politique des élites dirigeantes de saisir les opportunités, notamment en 1994. Des tentatives de reconstruction de l'État auraient dû mettre fin à la violence politique, à l'autoritarisme. Ces élites ont bénéficié de l'appui de la société internationale, notamment des Etats-Unis, ce qui aurait dû permettre la mise sur agenda des réformes institutionnelles visant à la formation d'un espace politique stable associé à la promotion de la bonne gouvernance économique. Tel ne fut pas le cas.

La faiblesse de l'État a des causes lointaines sur lesquelles il n'est point besoin de revenir dans le cadre de cette conclusion. Mais il faut souligner que le processus de reconstruction de l'État n'a pas su créer l'espace d'intégration des masses paysannes analphabètes, repliées dans le « pays en dehors ». Aucun mécanisme n'a jusqu'ici été créé en vue de valoriser les origines paysannes, et de les intégrer dans la société haïtienne. Cette exclusion engendre des tensions et peut susciter à terme un risque pour la stabilité de l'État. À cette exclusion s'ajoutent les inégalités abyssales entraînées par la prédation et le gaspillage des ressources nationales, le chômage et, le développement des bidonvilles, les diverses formes d'insécurité qui constituent pour l'État des menaces pour la stabilité politique. Cependant, le départ de Duvalier et la libéralisation politique ont ouvert la voie à de nombreux coups d'État, éloignent le pays des règles de la bonne gouvernance. L'instabilité politique depuis 1986, et la présence de la violence dans le champ social ont rendu encore plus fragiles les structures de l'État.

Le cas haïtien est sans doute paradigmatique. Alors que la démocratisation est synonyme de règles, de procédures, en Haïti l'absence d'intériorisation de ces règles constitue des éléments d'instabilité. La faiblesse de l'État ne peut être corrigée que par le processus de la reconstruction.

5. La reconstruction, une responsabilité

L'expérience haïtienne montre que le processus de démocratisation engagé est le fait des élites locales, tandis que le processus de reconstruction de l'État met en avant les acteurs de la société internationale. Elle montre que ces deux logiques sont liées entre elles et alimentent donc le processus de réinvention de l'État. On peut faire apparaître l'axe principal : la faiblesse de l'État signifie l'échec, au moins relatif, du processus de reconstruction de l'État alors que la reconstruction souligne des efforts engagés en vue d'y mettre fin. Mais l'échec mitigé de la reconstruction de l'État s'explique par l'absence d'enjeux stratégiques et politiques. En effet, les enjeux de la reconstruction sont multiformes, ils participent d'une redéfinition des logiques d'intérêt qui renvoient aux relations déséquilibrées des États du Nord avec ceux du Sud : la reconstruction de la Bosnie, de la Somalie, du Rwanda, de l'Irak, de l'Afghanistan et d'Haïti tend à le prouver. Les stratégies des pays du Nord commandent des choix politiques qui ne correspondent pas à celles des États du Sud. La reconstruction représente un champ de représentations conflictuelles, mais occultées, marquées par des luttes de domination entre les États occidentaux, la répartition des enjeux de puissance entre les organisations internationales. Le cas haïtien montre que les entrepreneurs de la reconstruction de l'État visent à doter l'État haïtien de la capacité d'accomplir certaines fonctions. C'est le modèle de reconstruction des États qualifiés « d'États moins effondrés. » Pour les élites locales, c'est une aubaine. D'abord, la reconstruction des institutions a facilité le maintien au pouvoir d'une fraction de l'élite. Par exemple la recomposition du champ politique a confirmé l'émergence de nouvelles forces partisans et laminé celles qui étaient dans l'opposition. Ensuite, les usages politiques des politiques de justice transitionnelle ont facilité la domination dans le champ politique des dirigeants. Par exemple toutes les réformes qui concernent la réconciliation nationale ont renforcé la personnalisation du pouvoir et confirmé les pratiques néo-patrimoniales. Ensuite, les réformes de la justice, de la police nationale ont apporté des contributions significatives à l'organisation de l'État, à sa rationalité et à son efficacité. Enfin, les élites économiques sont bénéficiaires des avantages liés aux mesures macro-économiques et à la libéralisation économique.

Mais les populations locales se montrent critiques envers le processus de reconstruction qui n'a pas marqué de façon pratique leur quotidien : accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité dans les quartiers populaires, accès à la citoyenneté et aux droits. En revanche, la reconstruction des institutions de la démocratie représentative facilite l'exercice des droits, permet toutes les formes de participation politique qui donnent la légitimité

politique aux élus et confèrent une emprise participative aux citoyens. Ces derniers y puisent également leurs ressources rétributives lors des consultations électorales, en investissant les répertoires de la « politique du ventre. »

Malgré ces réformes, la reconstruction de l'État présente des limites. Du côté de la société internationale, les réformes institutionnelles ont été engagées dans la précipitation, entraînant des conséquences importantes sur l'organisation de l'État. Certaines réformes ont rendu l'État plus vulnérable qu'avant. Par exemple, la dissolution de l'armée a été décidée dans un contexte de revanche et de conservation du pouvoir. Ensuite, les réformes institutionnelles manquent de suivi et de rigueur. Elles ont été confiées à des experts qui maîtrisent mal la complexité de la réalité. De leur côté, les élites dirigeantes ont privilégié les luttes pour la conservation du pouvoir au détriment de l'efficacité des réformes institutionnelles ou économiques. La volonté hégémonique de *lavalas* le conduit à s'approprier les espaces du pouvoir, entretenant des relations conflictuelles avec l'opposition. Les appareils de l'État sous *lavalas* deviennent dépendants de la personnalité d'un homme, ce qui entraîne la violation de la loi, et rend inefficaces les mécanismes de régulation du pouvoir. La société internationale réagit et sanctionne. Ainsi, les efforts de reconstruction de l'État se révèlent inefficaces. Les normes diffusées par les entrepreneurs de la reconstruction sont repoussées. Les dynamiques cherchent à mettre fin à la faiblesse de l'État, créent les conditions du retour à un État en crise.

L'alternative est de s'appuyer sur la dynamique société civile-État. Le départ de Jean-Bertrand Aristide du pouvoir en 2004 montre que la société civile est forte, elle est dotée des moyens de faire contrepoids à l'État. Néanmoins, la société civile est trop dépendante des ressources issues de bailleurs de fonds intéressés, pour qu'elle devienne une force suffisante. Ensuite, les formations partisans réactivent les élections, comme mode principal de résolution des conflits tout en attisant la violence et en renforçant la crise. Les instances de médiation locales font place nette aux organisations internationales, aux réseaux du modèle État-patron, État-client.

Cependant, cette dépendance n'est pas la seule variable explicative. Les élites locales ont la lourde responsabilité dans l'incapacité de l'État en Haïti à consolider les acquis institutionnels. Ne faudrait-il pas valoriser les expériences réussies, démonstratives de la capacité des élites haïtiennes au XX^e siècle, à s'ouvrir à la modernité. « Faudrait-il s'enfoncer dans le pessimisme après le survol de ces années de troubles où l'on ne voit que coups

d'États, une douzaine de gouvernements, une dizaine de conseils électoraux provisoires et finalement l'incapacité à recevoir et à absorber l'aide internationale.»¹²⁵⁴ Pour s'échapper du pessimisme et des risques qui menacent la stabilité de l'État en Haïti, il faudrait engager une réflexion autour de l'hybridation, la constitution d'un État réinventé, c'est-à-dire qui combine des institutions traditionnelles précolombiennes, précoloniales à des institutions de l'État moderne, ainsi que des formes traditionnelles de légitimité « dans un système de « *grouded legitimacy* » (légitimité enracinée).¹²⁵⁵ Construire des institutions wébériennes ne suffit pas à forger un nouvel État en Haïti. Pour y parvenir, il faut comprendre les « références au passé et les particularismes du *genius loci*. Négliger les unes et les autres peut conduire à des drames dont l'histoire est remplie.»¹²⁵⁶ Les réformes institutionnelles, soutenues par la société internationale, peuvent durer de longues années encore, si les élites dirigeantes considèrent l'État comme une bouée de sauvetage pour leur survie politique, au détriment d'un projet inclusif qui s'ouvre aux catégories sociales les plus larges. L'étude du cas haïtien souligne l'inanité des réformes de l'État et des expériences démocratiques si elles ne sont que des pâles copies de ce qui se fait ailleurs et incompatibles avec l'historicité de la société haïtienne.

¹²⁵⁴ HURBON L., *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. op. cit.*, p.19.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- AHMED A. *Democracy and the politics of electoral system choice : engineering electoral dominance*, Cambridge : New York, Cambridge University Press, 2013, Vol.I, 223p.
- AMSELLE, Jean- Loup. *L'Occident décroché enquête sur les postcolonialismes*. Paris : Stock, 2008, 320 p.
- ARENDRT H. *Le système totalitaire* (3^e partie *The origins of Totalitarianism*, 1951), Paris, Seuil, 1972, 227.
- ARON R. *Penser la liberté, penser la démocratie*, Paris : Gallimard, 2005, 1265 p.
- ASHCROFF, Bill. GRIFFITHS Gareth. TIFFIN Helen. *Post- colonial studies: the key concepts*, Ed. Routledge, 2007, 292 p.
- BADIE B. *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*. Paris, Fayard, 1999, p.
- BADIE B. *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris: Fayard, 1992, 334 p.
- BADIE B. *L'impuissance de la puissance*, Paris, CNRS, Éd. 2013, p.
- BADIE B. *La fin des territoires .Essai sur le désordre international et sur l'unité du respect*, Paris : Fayard, 2007, 273 p.
- BADIE B., DELOYE, Y. (dir.), *Le temps de l'Etat. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Paris : Fayard, 2007, 460 p.
- BADIE Bertrand, *La fin des territoires*, Paris : CNRS 2013, [Fayard 1995], p.191
- BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014, p.142.
- BADIE Bertrand, *Les deux Etats, pouvoir et société en Occident et en terre d'islam*, Paris : Fayard, 1997, 331 p.
- BADIE P. Birnbaum, *La sociologie de l'Etat*, Paris : Ed. Grasset, 1979, 238 p.
- BALANDIER G., *Au temps des colonies*. Paris, Seuil, 1985, 138 p.
- BALANDIER, G., *Sens et puissance*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986, 334 p.
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, BERNAULT Florence, *Ruptures postcoloniales*, Paris : Cirn.info, 2011
- BANEGAS Richard, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 p.
- BANEGAS Richard, « Bouffer l'argent. » *Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin* », p. 76. In (dir) BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, 325 p.
- BARTHELEMY J-C. *L'endettement du tiers- monde*, Paris : PUF, Que sais-je ? 1990 ; p.51.
- BATTISTELLA, D. *Un monde unidimensionnel*, Paris : Presses de Sciences Politiques, 2011, 176p.
- BAYART Jean-François, *La greffe de l'État*, Paris : Karthala, 1996, 404 p.

- BAYART Jean-François, *Les études postcoloniales, un carnaval académique*. Paris : Karthala, 2010, 126 p.
- BAYART, J-F, M'BEMBE A., TOULABOR, C. *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*. Paris : Karthala, 1992, 268 p.
- BAYART, J-F. *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Fayard, 2006, 439 p.
- BAYART, J-F. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, 448 p.
- BAYART, J-F., *L'illusion identitaire*, Paris : Fayard, 1996, 306 p.
- BEBLER A., « Pouvoir civil et pouvoir militaire », *Mélanges en hommage à Maurice Duverger*, 1987, 799 p.
- BECK Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, p.450.
- BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, 2002, p.59.
- BELLINA, S., DARBON, D., ERIKSEN, S., CALAME, S. (dir.), *L'État en quête de légitimité : sortir collectivement des situations de fragilité*. Paris : C. L. Mayer, 2010, 111 p.
- BERMAN, B. LONSDALE, J. *Unhappy Valley: conflict in Kenya and Africa*. Ohio University press, 1992, 247 p.
- BERMAN, B., LONSDALE, J. *Unhappy valley: conflict in Kenya and Africa.1.State and class*. London: J. Currey, 1992,223 p.
- BERNS Thomas. *Souveraineté, droit et gouvernementalité*. Paris : Éd. Léo Scherer, 2005, 254 p.
- BLONDEL Jean, *Généralités: le comparatisme*, p.15 (dir) GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 714 p.
- BORLANDI, M. (dir), BOUDON R., CHERKAOUI M., GIOVANNI B. V., BUSINO G.et al. *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Presses Universitaires de France, 2005, p.226.
- BOUDON R. *La sociologie comme science*, Paris : La découverte, 2010, 128 p.
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France*, 1989-1992, Seuil, 2012, 672 p.
- BOURDIEU, P., *Choses dites*, Paris : Éd.de minuit 1987, 229 p.
- BOURDIEU, Pierre. *La distinction*, Éditions de minuit, 1979, p.127.
- BOURMAUD, D. *La politique en Afrique*, Paris : Montchrestien, 1997, 160 p.
- BRATTON M., MATTES, R., GYIMAH-BOADI, E. *Public opinion, Democracy, and market Reform in Africa*, Cambridge : Cambridge University Press, 2005, 466p.
- BRAUD Philippe *Sociologie politique*. Paris : LGDJ, 2011, 788 p.
- BURDEAU, G. *Le pouvoir politique et l'Etat. Introduction à l'étude du droit constitutionnel* : Paris : Baméoud frères, 491p.
- CABANIS, A, LOUIS MARTIN, M. *Le constitutionnalisme de la troisième vague en Afrique francophone*, Louvain 2011, 227 p.
- CARRIER, J. G. *Gifts and Commodities: Exchanges and Western Capitalism since 1700*, Londres, Routledge, 1995, 256 p.
- CESAIRE, A. *Discours sur le colonialisme*. Paris : Présence Africaine, 1955, 42 p.

- CHATAIGNER, J.M. MAGRO, H. (dir), *Etats et sociétés fragiles. Reconstruction et développement*. Paris : Karthala, 2007. 565 p.
- CHEVALLIER Jacques, *L'État*, Paris : Dalloz, 1999, 125 p.
- COHEN, S., HUNTINGTON S. P. *The Soldier and the State: the Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press, 1957.
- COLOWALD Annie, GAITTI Brigitte (dir), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La dispute, 2006, 338 p.
- CONOIR Yvan, VERNA Gérard (dir), *DDR, désarmer, démobiliser et réintégrer : défis humains, enjeux globaux*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2006, 627 p.
- CORCUFF Philippe, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Armand Colin, 2004, 128 p.
- COTTIAS Myriam, *La question sociale. Histoire d'une construction coloniale*. Paris : Bayard, 2007, 121p.
- D'ANS A. M. *Langage et politique. Les mots de la démocratie dans les pays du Sud de l'Espagne francophone*, Éd. Karthala 1995, 329 p.
- DANIEL, J. (dir.), *Les îles caraïbes, modèles politiques et stratégies de développement*, Editions, Karthala, 1996, 368 p.
- DANIEL, J. (dir.), *Les îles caraïbes, modèles politiques et stratégies de développement*. Paris : Karthala-CRPLC, 1996, 364 p.
- DANIEL, J., CONSTANT F. (dir), *Politique et développement dans les caraïbes*. Paris : L'Harmattan, 1999, 258 p.
- DARBON, D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique, Simulation, dépolitisation, et appropriation*. Paris : Karthala, 2009, 286 p.
- DAUGERON B. *La notion d'élection en droit constitutionnel. Contribution à une théorie juridique de l'élection à partir du droit public français*, Paris, Dalloz, 2011, 1298 p.
- DE MONTBRIAL, T., KLEIN J. (dir), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000, p. 527.
- DE TOCQUEVILLE A. *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 2002, 378 p.
- DEFARGES, P. M., *La gouvernance*. Paris : Presses Universitaires de FRANCE, 2008, 127p.
- DENQUIN Jean-Marie, *Science politique*, Presses Universitaires de France, 1992, 157 p.
- DIAMOND Jarred, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2005,
- DIAMOND, L. PLATTNER, M.F., (eds) *Economic Reform and Democracy*, Baltimore, Londres, The John Hopkins University Press, 1995, 650 p.
- DOBRY, M. *Sociologie des crises politiques*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1992, 319 p.
- DORISMOND, E. *L'ère du métissage. Variations sur la créolisation politique, éthique et philosophie de la diversité*, Paris, Anibwé, 2013, 463 p.
- DOWNS Anthony, *Une théorie économique de la démocratie*, Editions d'Université de Bruxelles, 2013, 364 p.
- DREYFUS Hubert (dir) Paul Rabinow, *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Paris : Gallimard, 1984. 306 p.
- DROZ-VINCENT, Philippe, *Vertiges de la puissance : le moment américain au Moyen-Orient*, Paris : La découverte, 2007, 369 p.

- DUFFER, Jost. FREY Marc, *Elites and decolonization in the twentieth century*, Ed.Palgrave Macmilan,2011,296 p.
- DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford, TANNER Samuel, « La gouvernance de la sécurité dans les Etats faibles et défaillants », *Champ pénal*, vol. IV, 2007.
- ELSTER Jon, *Le désintéressement. Traité critique de l'homme économique*, Paris : Seuil, 2009, 377p.
- ENGELS Friedrich, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1980, 212 p.
- FANON. F. *Les damnés de la terre*. Paris : La Découverte,2002, 311p.
- FLEURY, C. *Les pathologies de la démocratie*. Paris : Fayard, 2005, 282 p.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1976, 211 p.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, Vol.1(1954-1969) et 2 (1970-1975), Paris, Gallimard, 2005,1707 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : regards critiques, 1975-1979*, Caen : Presses universitaires de Caen : IMEC éditeur, 2010, 382 p.
- FREUND Julien, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004, 828 p.
- FUKUYAMA Francis, *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, Paris : La Table Ronde, 2004, 1898 p.
- FUKUYAMA, F. *State-building and world order in the 21 century*. New York: Ithaca Corwell University press, 2004, 186 p.
- GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris : Montchrestien, 1993, 153 p.
- GAXIE, Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1993 GRI A, L'Anomalie sauvage, Puissance et pouvoir chez Spinoza, Paris, Éditions PUF, 1982, p. 311.
- GAZIBO, M. (dir.), THIRIOT, C. *Le politique en Afrique, état des débats et pistes de recherche*. Paris : Karthala, 2009, 372 p.
- GELLNER E., Patrons and clients, in E. Gellner et J. Waterbury (éd.), *Patrons and clients in Mediterranean Societies*, Londres, Dutcword,1977, p. 3.
- GIRARDIN Cécile, TOUADI Arkiya. *Regards croisés dans la mondialisation : les représentations de l'altérité après la colonisation*. Paris : L'Harmattan,2009,182 p.
- GUILLAUMONT, P, GUILLAUMONT S. J. *Orientations pour une réforme de l'aide à l'ajustement* ». GUILLAUMONT P. et S. (dir.), *Ajustement et développement. L'expérience des pays ACP Afrique, Caraïbe, Pacifique*, Economica, 1994, p. 93-112.
- HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, 1997, p.394
- HEINL Robert Debs, HEINL Nancy, HEINL Michael, *Written in blood: the story of the Haitian people, 1492-1995*, University Press of America, 2005, 869 p.
- HIBOU B. (dir.), *De la privatisation des Etats. Une analyse de la formation continue de l'Etat*, Karthala, 1999, 391 p.
- HIBOU, Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris :La Découverte,20011, 297 p.
- HOBBS, T. « *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil*. (Traduction de général MAIRET). Paris : Gallimard 2000, 1027 p. (Première parution en 1651).
- HUNTINGTON, S. P, *The third wave: Democratization in the late Twentieth Century*, Norman and London: University of Oklahoma Press, 1991, 366 p.
- HUNTINGTON,S.P, *Le choc des civilisations*, Paris :Odile Jacob,1997,400 p.

- JAFFRELOT, C. (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris : Karthala, 2000, 638 p.
- JANOWITZ, M., *The Professional Soldier: a Social and Political Portrait*. New York, Free Press, 1971, 468 p.
- KAGAN Robert, *of paradise and Power America vs. Europe in the New World Order*, New York: knopf, 2003.
- KEOHANE, R., NYE, J.S. (eds), *Transnational Relations and World Polititics*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 1971, 428 p.
- KEOHANE, R., NYE, J.S. (eds), *Transnational Relations and World Polititics*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 1971, 428 p.
- KOUBI, G., CHEVALLIER J. (dir), *Questions sensibles*. Publications de l'Université de Picardie, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 418 p.
- KOUBI, G., CHEVALLIER J. (dir), *Questions sensibles*. Publications de l'Université de Picardie, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 418 p.
- LABELLE Micheline, *Nationalité, citoyenneté et solidarité*. Liber Québec, 1999.
- LACASSE Chantal, MACE Gordon, « Les Amériques », LEGAULT Albert, FORTMANN Michel, HERVOUET Gérard (dir.) *Les conflits dans le monde 2004, Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p.209.
- LAGROYE, Jacques, FRANCOIS François, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique* .Paris : Presses de sciences politiques, Paris, Dalloz, 2006, 607 p.
- LAIDI, Z. (dir.), *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexe 1997, 313 p.
- LERAT, Christophe. *Le monde caraïbe : défis et dynamiques. Actes du colloque international, Bordeaux, 3 et 7 juin 2003*.Ed.Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine,2005,579 p.
- LINZ, J., STEPAN A. *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-communist Europe*.
- LIONNET Françoise. SCHARFMAN Ronnie. Post-colonial studies: exiles, migrations, and nomadism. Ed.Yale University Press,1993,233p.
- LOPEZ Gérard et TZITIS Stamatios (dir), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, 2004, p. 974.
- MADISON d'Angus (dir.), *L'Amérique latine, la région des Caraïbes et l'OCDE. Dialogue sur la réalité économique et les politiques possibles*, OCDE, Paris, 1986, 178 p.
- MALGRANGE, P. PLANE P. *Economie du développement de la transition : présentation générale*, La documentation française. Economie et prévision, 2008/5 no.186.
- MANN, M. *The sources of Social Power, A History of Power from the beginning to AD.1760*.Cambridge: Cambridge University Press, 1986, 548 p.
- MEDARD Jean-François, « *L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire* », in MEDARD Jean-François (dir.) *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p.334.
- MEMMI Albert, *Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres*. Paris : Gallimard, 2004, 167 p.
- MENIL, A. Transition démocratique: un concept problématique. HURBON, L. (dir.), *Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, 384 p.
- MENY Yves, *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 1993 p. 98.
- MENY, Y. *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. Paris : Karthala, 1993, 285 p.

- MICHELS, Robert. *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Flammarion, 1971, 207 p.
- MILIKEN, J.KRAUSE K., *State failure, and state reconstruction concepts, lessons and strategies*.
- MONTBRIAL de Thierry, *L'action et le système du monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, 563 p.
- MOORE B., *Liberal Prospects under Soviet Socialism : A Comparative Historical Prospective*, New York, Averell Harriman Institute, 1989.
- MURAT C.L, instrumentalisation d'un modèle : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits africains, p.107-124. In : DARBON, D., DARBON D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique, Simulation, dépolitisation, et appropriation*. Paris : Karthala, 2009, 286 p.
- NELSON, B. *The making of the modern State. A theoretical evolution*, United States of America, 2010.
- O'DONNELL, G. *El Estado burocrático autoritario: triunfos, derrotas y crisis*, Buenos Aires, Belgrano, 1982, 499 p.
- O'DONNELL, G., SCHMITTER, P., WHIEHEAD C., L. *Transitions from Authoritarian Rule : Latin America*, Baltimore, Md.: Johns Hopkins University Press, 1986, 244 p.
- OXFORD Anne. *Reading humanitarian intervention: human rights and the use of force in international law*. Ed. Cambridge University Press, 2003, 243p.
- PELLET Alain, *Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire*, in Problèmes politiques et sociaux. La documentation française, nos 758-759, 1-22 décembre 1995.
- PERINA Mickaëlla, *Citoyenneté et sujétion aux Antilles francophones*. Paris : L'Harmattan, 1997, 207p.
- PORTEJOIE Gilles-Jean, *La justice au bénéfice du doute*, Paris: Presses de la renaissance, 2006.
- POULIGNY Béatrice, *Les anciens combattants d'aujourd'hui : désarmement, démobilisation et réinsertion*, Paris, CERI, p. 34.
- POULIGNY, B. *Les missions polyvalentes de maintien de la paix de l'ONU dans leur interaction avec les acteurs locaux. Sociologie comparative de différentes situations : El Salvador, Haïti, Somalie, Mozambique*, Thèse de doctorat : science politique, Institut d'Etudes politiques, 1999, 1367 p.
- POURCHEZ, Laurence. *Créolité, créolisation : regards croisés*. Paris : Ed. des archives contemporaines, impr. 2014, 277 p.
- PRZEWORSKI A., ALVAREZ M., CHEIBUB J., LIMONGI F. (dir.), *Democracy and Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- PUTNAM Robert D., *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community* ; New York, Simon and Schuster, 2000.
- RICOEUR Paul, *Temps raconté*, Paris, Le Seuil, 1983, Tome 3, 432 p.
- ROSOUX Valérie-Barbara, *Poids et usages du passé dans les relations franco-algériennes Bruxelles* : E. BRUYLANT, 2001, 303 p.
- ROUQUIE Alain, *Amérique latine. Introduction à l'extrême Orient*, Seuil, Paris, 1998, 484 p.
- ROUQUIE, A., *L'Etat militaire en Amérique Latine*. Paris : Le Seuil, 1982, 475 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Flammarion, 1992, 169 p.
- SABOURIN Éric *Organisations et sociétés paysannes*, Éditions Quae, 2012, 280 p.

- SALAME, G. *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Éditions Fayard, 1994, 452 p.
- SAPIR Jacques. *Le nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations*, Seuil, 2008, 249 p.
- SAPIR, J. *Le nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations*, Seuil, 2008, 249 p.
- SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1963, [première édition 1947], 483 p.
- SINTOMER Yves, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez weber et Habermas*, Paris, 1999, 403 p.
- SMOUTS Marie-Claude, BATISTELLA Dario, VENNESSON, Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, 2006, 506 p.
- SMOUTS, M-C. (dir.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*. Paris: Presses de Sciences politiques, 1998, 409 p.
- TILLY Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Paris : Éditions Aubier, 1992, 431 p.
- TILLY Charles, *The formation of national states in Western Europe*, Princeton, N. J.: Princeton University Press, 1975, 711 p.
- TOURAINÉ Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris : Fayard, 1994, 298 p.
- WEBER P. *Le savant et le politique*, Paris, 1959, 232 p.
- WEBER, M. *Economie et société*, tome 2, Plon, 1995, 235 p.
- WEBER P. *Le savant et le politique*, Paris, 1959, 232 p.
- WEBER, M. *Economie et société*, tome 2, Plon, 1995, 235 p.
- WIEVIORKA Michel, *Neuf leçons de sociologie*, Paris : Robert Laffont, 2008, 329 p.
- ZARTMAN, W.I. (ed) 1995, *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. London: Lynne Rienner, 303 p.

Ouvrages, chapitre d'un ouvrage collectif

- BAZZABA, B. *Le modèle espagnol de transition et ses usages actuels*. JAFFRELOT, C. (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, 2000, p.343-397.
- CATHELIN, M. *Les enjeux de la production et de la réception du modèle de développement des capacités africaines en maintien de la paix*. DARBON D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique, simulation, dépolitisation, et appropriation*. Paris : Pessac, Karthala, 2009, p. 141.
- CLEMENT Caty, « *Au-delà des élections : repenser la stabilisation des États fragiles* » p.128. In (dir.) CHATAIGNER J-M, MAGRO H., *op. cit.*
- CLEMENT Caty, « *Au-delà des élections : repenser la stabilisation des États fragiles* » p.128. In (dir.) CHATAIGNER J-M, MAGRO H., *op.cit.*
- DABENE Olivier, *L'état de la démocratie en Amérique latine*. (dir) JAFFRELOT, Christophe. *Démocraties d'ailleurs*. Paris : Karthala, 2000, p. 400-410.
- DABENE, O. *Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines*. DABENE Olivier, (dir.), GEISSER Vincent, MANSARDIER Gilles, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : la découverte, 2008, p. 89.

- DAMOME, E. Exportation des Eglises indépendantes des pays anglophones vers les pays francophones : une dynamique religieuse sur fond de logique économique-politique. Le cas du Ghana et du Togo., pp.89-105. In : DARBON, D., DARBON D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique, Simulation, dépolitisation, et appropriation*. Paris : Karthala, 2009, 286 p.
- DANIEL Justin, « Les départements français d'Amérique (DFA) : une plateforme pour le capital français ou une vitrine de la France dans la caraïbe », p.172. JOS Emmanuelle, PERROT Danielle (dir.), *La caraïbe face au défi de la mondialisation. Marchés et nations dans l'aire Caraïbe/Amérique*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 99-153.
- DANIEL, J. La départementalisation : un modèle de décolonisation p.247. DAVIDAS L. (dir.), LERAT C. *Quels modèles pour la Caraïbe ?* Paris : Éditions L'Harmattan, 2008, p. 247.
- DANIEL, J. Les formes d'expression politique dans la Caraïbe : Ambivalence et paradoxes de la production de l'ordre politique. BERTHOMIERE W., CHIVALLON C. (dir.), *Diasporas : après quinze années de ferveur*. Paris : Karthala, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2006, 419 p.
- DARBON Dominique, Modèles et transferts institutionnels vus des Afriques : les nouveaux villages Potemkine de la modernité ? DARBON D. (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*. Paris : Karthala, 2009, p. 245-278.
- DARBON Dominique. Etat, pouvoir et société dans la gouvernance des sociétés projetées. MAGRO H., DE VILLEMAUR.V. (dir.), *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris : Karthala, 2008. p. 135-152.
- DARBON, D. A qui profite le mime ? Le mimétisme institutionnel confronté à ses représentations en Afrique ». (dir.). MENY Y. *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris : Éditions L'Harmattan, 1993, p. 124.
- DEMANGE, E. Du modèle aux modèles ougandais de lutte contre le sida. Une construction au cœur d'enjeux stratégiques et cognitif. GAZIBO M. (dir.), THIRBOT C. *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*. Paris : Karthala, 2009, p.126-140.
- DOMINIQUE, J. La constitution de 1987 et la liberté d'expression : outil arme dans la lutte pacifique du peuple haïtien ? *Haïti, La constitution de 1987 et les droits de l'homme, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU*, p. 128.
- DORBEAU-FALCHIER, GERINI Pierre, LE CLEC'H, ROUST DE LARGENTAYE, *L'accès à l'eau potable dans les Etats fragiles*, p. 413-422. (dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.
- GARRETON, M.A. Amérique latine, la démocratie entre deux époques. GAUCHET M., (dir), MANENT P., ROSANVALLON P. *La pensée politique*. Paris : Hautes Etudes, Gallimard, le Seuil, 1993, pp. 137-151.
- GEISSER, V., DABENE, O., MANSARDIER G. La démocratisation contre la démocratie », (Dir.), DABENE O., GEISSER V., MANSSARDIER G., *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIème siècle*, Paris : éditions La découverte, 2008, p.21.
- LERAT, C. Quand la Caraïbe du Commonwealth plébiscite le modèle de Westminster : version et perversion de la démocratie. DAVIDAS, L. (dir.) LERAT C. *Quels modèles pour la Caraïbe ?* Paris : L'Harmattan 2008, p. 402.
- MOORE Barrington Jr. Les origines sociales de la dictature et de la démocratie, Paris, La découverte, Maspéro, 1983.
- PERROT D. *La Caraïbe face au défi de la mondialisation : marchés et nations dans l'aire Caraïbe/Amérique*, Paris, Montchrestien, CRPLC-UPRE-CNRS, 1999, 367 p.

- PRZEWORSKI A. Democracy as a contingent outcome of conflicts. ELSTER Jon, SLAGASTAD Rune (eds), *Constitutionnalism and democracy*, Cambridge University Press, 1987, pp. 59-80.
- PUTNAM Robert. Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy, Princeton NJ, Princeton University Press, 1992, pp. 88-98. LINZ Juan, STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, *op.cit.*, p. 8.
- QUANTIN, P. *La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990*, p. 484. (dir.), JAFFRELOT C. *Démocraties d'ailleurs*. Paris : Karthala, 2000, 638 p.
- QUANTIN, P. *Les élites politiques face aux transitions démocratiques, l'Afrique politique*, CEAN, 1995, p.278.
- QUANTIN, P. Entre déconnexion et réduction : l'étude des élections et des partis. GAZIBO M. (dir.), THIRBOT C. *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*. Paris : Karthala, 2009, p.165-183.
- QUENTIN, P., La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 ». In : JAFFRELOT C., *Démocraties d'ailleurs*. Paris : Karthala, 638 p.
- QUILES Paul, NOVOSSELOFF Alexandra, Comprendre le monde dans lequel nous vivons. QUILES P. NOVOSSEL OFF A. (dir.) *Face aux désordres du monde*. Paris : Éditions CAMPOAMOR Les portes du monde, 2005, p.72.
- RAFINOT Marc, ROESLLINI Christine, *Sortir de la trappe de financement ? Financer les États fragiles*, p. 452. (dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.
- ROUQUIE, A. HERMET G., LINZ J. *Les élections pas comme les autres*. Paris, FNSP, 197, 179 p.
- SANTISO, J. Circulation des idées et relations internationales ». SMOUTS, M-C. (dir.), *Les nouvelles relations Internationales : pratiques et théories*. Paris : Presses de Sciences Po., 1998, pp. 227-250.
- SARTRE Patrice, *Consolidation de l'Etat et transformation du secteur de sécurité: une harmonisation délicate*. (Dir) (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p.
- VAUGIRARD, R. Un défi pour la région latino-américaine et la Caraïbe : produire des contre-modèles en réaction au développement excentré. (dir.), DAVIDAS L., LERAT C. *Quels modèles pour la Caraïbe ?* Paris : L'Harmattan, 2008, p. 378.
- VERON Jean-Bernard, L'aide et la double question du conflit et de la fragilité, p. 328. (Dir) CHATAIGNER Jean-Marc, MAGRO Hervé, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 565 p MAGRO H., DE VILLEMAUR.V. (dir.), *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris : Karthala, 2008. p.135-152.
- VIRCOULON, T. Reconstruire l'Etat de droit, le système de sécurité ou les forces de sécurité ? Dilemmes et paradoxes de la réforme du secteur de la sécurité .CATAIGNER, JM, MAGRO H. (dir.), *États et société fragiles*. Paris : KARTHALA, 2007, p.171-190.

Ouvrages et articles sur Haïti

- ALLENBACH, M., DANROC Gilles, STORK Jürgen (Dir) *Expériences non violentes en Haïti*, Paris : Karthala, 2001, 258 p.
- ARISTIDE J-B. *Haïti, un an après le coup d'État*. Montréal : CIDIHCA, 1993, 222 p.
- ARISTIDE J-B. *Tout homme est un homme*, Éd. du seuil, 1992, 218 p.

- AUDEBERT CEDRIC, *La diaspora haïtienne. Territoires migratoires et réseaux transnationaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 195 p.
- AVRIL Prosper, *Haïti (1995-2000) Le livre noir de l'insécurité*, États-Unis, Universal Publishers, 2004, 391 p.
- AVRIL, P. *Vérités et révélations*, Tome III., p. 192, 1993. 391 p.
- BARTHELEMY G. *L'univers rural haïtien, le pays en dehors*, Paris : Editions L'Harmattan, 1991, 144 p.
- BARTHELEMY G. *Les duvaliéristes après Duvalier*, Paris, L'Harmattan, 1992, 144 p.
- BECHACQ Dimitri, « La diaspora haïtienne à Paris : significations, visibilité et appartenances », p. 253, (dir) LAVERGNE P. *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1996, 406 p.
- BERNARDIN Ernest, *Histoire économique et sociale d'Haïti de 1804 à nos jours. L'Etat complice et la faillite d'un système*, Port-au-Prince, 1999. 239 p.
- BLANCPAIN François, *Louis Borno Président d'Haïti*. Canada : CIDIHCA, 1998, 322 p.
- BRAHIMI Lakhdar, *La mission des Nations Unies en Haïti : mode d'emploi pour une Mission de maintien de la paix*. DAUDET Yves (dir) *La crise d'Haïti 1991-1996*, Paris, Montchrestien, 1996, p. 60-70.
- BRUTUS, F. (dir.), *Préval 100%*. Port-au-Prince : C3 Éditions, 2011, 240 p.
- CASIMIR Jean, *La Caraïbe une et indivisible*, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps, 1991, 219 p.
- CASIMIR Jean, *Haïti et ses élites. L'interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince : Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, 2009, 250 p.
- CASTOR Suzy Castor, *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince : Société haïtienne d'histoire et de géographie, 1988, 272 p.
- CASTOR Suzy, *Décentralisation et processus de démocratisation*, Port-au-Prince : CRESFED, 1997, 34 p.
- CASTOR Suzy, *La formation de la police. Un enjeu de la transition*, Port-au-Prince, CRESFED, 41 p.
- CELIUS A. Carlo A. *Le défi haïtien : économie, dynamique sociopolitique et migration*, Paris : L'Harmattan, 2011, 248 p.
- CHAMBERS Robert, *Rural development: putting the last first*, London: Longman, 1983, 246 p.
- CHARLES C. *Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine*, Port-au-Prince, 1996, 146 p.
- CHARLES, E. *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*. Paris : Karthala, 440 p.
- CORTEN A. *L'État faible. Haïti et la République dominicaine*. Paris : L'Harmattan, 1989 A. CORTEN, *Politique et diabolisation du mal, Haïti, misère et religion*, Éd. Karthala, Paris, 2000.
- CORTEN André, *Misère, religion et politique en Haïti*, Paris : Karthala, 2001, 245 p.
- DAHOMAY Jacky, *La tentation tyrannique haïtienne*, Chemins critiques, Vol V, n°1, p.39.
- DANROC Gilles, ROUSSIERE Daniel (dir), *La répression au quotidien en Haïti (1991-1994)*, Paris : éditions Karthala-HSI, 1995, 298 p.
- DAUDET Yves, Les particularismes juridiques de la crise d'Haïti, p. 29, DAUDET Y. (dir), *La crise d'Haïti (1991-1996)*, Paris : Montchrestien 1996, 206 p.
- DEBRAY, R. *Haïti et la France, Rapport à Dominique de Villepin*. Paris : Edition La table ronde, 2004, 118 p.

- DELAVIGNE T., *Haïti : 1884-1994 : Essai sur les conditions d'une transition politique*, Thèse de l'Université Jean Moulin de Lyon, sous la direction de Lassale Jean-Pierre, 1999.
- DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti*, Paris, Karthala, 1993, 272 p.
- DELINCE Kern, *Quelle armée pour Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1995, 272 p.
- DELINCE, Kern. *Armée et politique*, Paris : L'Harmattan, 1979, 271 p.
- DI RAZZA Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004 : ambitions et déconvenues des opérations de paix*, Paris : L'Harmattan, 2004, 251 p.
- DIEDERICH Bernard et ALBURT, *Papa Doc et les tontons macoutes*, Paris, Éditions Albin Michel, 1971, 424 p.
- DORVILIER F. (dir.), *L'amendement de la constitution de 1987. Enjeux, limites et perspectives*. Port-au-Prince : C3 Editions, 2012, 295 p.
- DUMAS Pierre-Raymond, *La transition d'Haïti vers la démocratie*, Tome II, Volume 1, *Les 7 mois d'Aristide-Préval*, Port-au-Prince : Imprimeur II, 2001, 318 p.
- DUMAS Pierre-Raymond, *La transition d'Haïti vers la démocratie. Un départ raté : février 1986-7 Février 1991*, 195 p.
- Etat de droit et jalons pour une politique de réparation, Mouvement d'appui aux victimes de violences*, M'AP VIV, Éditions HSI, 1999, 124 p.
- FANFIL, M. J., *Haïti le maintien de la paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes*, Paris : L'Harmattan, 2009, 205 p.
- FARMER P., *The uses of Haiti*, Common Courage Press, Maine, 1994, p. 231.
- FARMER Paul, *Sida en Haïti. la victime accusée*, Paris, Karthala, 1996, p.
- FLEURIMOND W., Kerns, *Haïti de la crise à l'occupation. Histoire d'un chaos. Tome 1. La chute d'Aristide : 2000-2004*. Paris : éditions L'Harmattan, 2009, 414 p. *Haïti de la crise à l'occupation : histoire d'un chaos : 2004-2005. Tome 2. Les technocrates au pouvoir*. Paris : L'harmattan, 2011, 252 p. *Tome 3. Election de René Préval 2005-2006*. 2011, 252 p.
- FLEURIMOND, Wiener Kerns, *La communauté haïtienne de France : dix ans d'histoire, 1991-2001*. L'Harmattan, 2003, 326 p.
- GILLES Alain, *État, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région de l'Artibonite*, Port-au-Prince, Communication Plus, 2008. 141 p.
- HECTOR Cary, *Une quête du politique : Essai sur Haïti*. Montréal : CIDIHCA, 1991. 259 p.
- HECTOR Michel, « Jalons pour une périodisation », p. 40 et sv, In *Genèse de l'Etat haïtien (1804-1859)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme 2008,
- HOLLY Daniel, *De l'État en Haïti : Essai*. Paris : l'Harmattan, 2011, 238 p.
- HURBON L, *Le barbare imaginaire*, Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1987, 323 p. et *Culture et dictature en Haïti : l'imaginaire sous contrôle*, Paris : L'Harmattan, 1978, 207 p.
- HURBON Laennec, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Cerf, 2004, 317 p.
- HURBON, L. *Haïti entre la guerre froide et le nouvel ordre mondial* ». HURBON Laënnec (dir.), *Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, p. 170.
- HURBON, L. *Haïti entre la guerre froide et le nouvel ordre mondial* ». HURBON Laënnec (dir.), *Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, p. 170.
- HURBON, L., *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie trouvable*, Paris : Karthala 2001, 298 p.

- JALLOT, N., LESAGE, L. *Haiti. Dix ans d'histoire secrète*, Paris : éditions du félin, 1995, 209 p.
- JEAN Fritz A., *Haïti, la fin d'une histoire économique*, Port-au-Prince, 2014.178 p.
- JEAN Jean-Claude, MAESSCHALCK Marc, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir* Lavalas, Paris, L'Harmattan, 1999. 206 p.
- JEAN-FRANCOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse du système socio-politique de l'indépendance à nos jours*. Port-au-Prince : Editions Médiaték, 1998, 682 p.
- JOINT Louis Auguste, *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques*, Paris, L'Harmattan, 2006, 524 p.
- LAGUERRE, M. S. *The military and society in Haiti*, Basingstoke : Macmillan, 1993, 223 p.
- LAGUERRE, M S. *Business and corruption : Framing the Haitian Military question*, California, Management review 36 (3) : 89 : 106.
- LATORTUE Youri, *La problématique de la drogue en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2005, 272 p.
- LECOMTE, F-A. (dir.), *En grandissant sous Duvalier. L'agonie d'un Etat-nation*. Paris : L'Harmattan, 1999. 334 p.
- LE GLAUNEC Jean-Pierre, *L'armée indigène .La défaite de Napoléon*. Canada : Lux éditeur, 2013,279p.
- LEVISON CASTILLO Amanda, *La migration haïtienne au Venezuela : un cas d'étude de l'insertion à l'intégration*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris 3,1987, 380 p.
- LUNDAHL M. *Forces économiques et politiques du sous-développement haïtien*, p. 251. In Les transitions démocratiques.
- LUNDAHL M. *Forces économiques et politiques du sous-développement haïtien*. HURBON L. (Dir.), *Les transitions démocratiques*, Paris : Syros, 1996, p. 252.
- LUNDAHL M.P. 294 : *Peasants and poverty : a study of Haiti*. London : London, 1979, 698p.
- LUNDAHL Mats, *Politics or markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*. 1992. Routledge. London. 519 p.
- MADIOU Thomas, *Histoire d' Haïti*, Tome 1, (1492-1799), Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1999
- MALVAL Robert, *L'année de toutes les duperies*, Canada : éditions Regain-CIDIHCA, 1996, p.
- MANIGAT Lesly F., *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Editions des Antilles, 1995, p.153.
- MANIGAT Lesly François, *La crise haïtienne contemporaine. Une lecture d'historien-politologue ou Haïti des années 1990s : une grille d'intelligibilité pour la crise présente*. Port-au-Prince : Editions des Antilles, 1995.
- MANIGAT Myrlande, *Plaidoyer pour une nouvelle Constitution*. Coll. CHUDAC. Port-au-Prince, 1995, 353 p.
- MARCELIN Frédéric, *Au gré du souvenir*, Paris, Augustin Challamel, 1913, p.14.
- MENOS Solon, *L'affaire Luders*, Port-au-Prince, 1986, 375 p.
- MERION Julien, « Le défi haïtien : re-fonder l'Etat à partir de la décentralisation », *Pouvoirs dans la caraïbe*, 1998.
- MIDY Franklin et OLLIVIER Emile au colloque sur les transitions démocratiques, 6,7 et 8 Juillet 1995, Port-au-Prince, Haïti, p.139.
- MOISE C. *La Constitution de 1987 et l'évolution politique*. BARTHELEMY, G. GIRAULT, C. *La république haïtienne. État des lieux et perspectives*, Paris : Karthala, 1993, p. 159.

- MOISE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal : CIDIHCA, 1994, 161p.
- MOISE Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien*, Montréal CIDIHCA, 1999, 180p.
- MOISE Claude, *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal CIDIHCA, 2002, 174p.
- MOISE Claude, OLIVIER C, *Repenser Haïti. Grandeur et misère d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992, 254 p.
- NERESTANT Micial, *Religions et politique en Haïti (1804-1990)*, Paris, Karthala, 285 p.
- NUMA V. *Ces paroles qui restent*. Port-au-Prince : Imprensa, 2003, 276 p.
- PEAN, L. J. R. *Economie politique de la corruption : de Saint Domingue à Haïti 1791-1870*, Tome 1, Paris : Édition Maisonneuve et Larose, 2003. *L'Etat marron (1870-1915)* Tome 2, 2005, 449 p. *Le saccage (1915-1956)*, Tome III, 2006, 607 p. ; *L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*, Tome IV, 2007, 812 p.
- PIERRE Louis Naud (Dir.), *Haïti .les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques*. Paris : L'Harmattan, 2007, 209 p.
- PIERRE-CHARLES Gérard, *La difficile transition démocratique*, CRESFED, Port-au-Prince, 1997,
- PIERRE-CHARLES, G., *Radiographie d'une dictature*, Montréal : éditions Nouvelle Optique, 1973, 295 p.
- PIERRE-ETIENNE, S. *Haïti, misère de la démocratie*, Paris : L' Harmattan, 1999, 285 p.
- PIERRE- ETIENNE, S. *Haïti : l'invasion des ONG*, Port-au-Prince : Editions Regain et Cidihca, 1997, 350p.
- PIERRE-ETIENNE, S. *L'énigme haïtienne. Echec de l'Etat moderne en Haïti*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2007, 360 p.
- POULIGNY Béatrice, Haïti : recompositions politiques et interventions extérieures en faveur de la démocratie, p. 558. In (dir) JAFFRELOT Christophe, *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, CERI, 2000, 468 p.
- PRICE Hannibal, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, Port-au-Prince, Verrolot, 1901,
- REDON, M. *Des îles en partage : Haïti et République Dominicaine, Saint Martin, Timor*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2010, 324 p.
- REINETTE-MELYON Stéphanie, « Afro-américanisation : d'Haïti à New York City », *Cahier Sens Public*, 2009/2, n°10, p. 57-67.
- ROUMAIN Claude, *L'énigme Préval*, Port-au-Prince : éditions Henri Deschamps, 2011.
- ROUPERT Catherine Eve, *Histoire d'Haïti. La première république noire du Nouveau monde*, Paris, Éditions Perrin.
- SEMUR, F., La Constitution de 1987 et la réforme du code d'instruction criminelle. Haïti, La Constitution de 1987 et les droits de l'homme. Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU (dir.), *Haïti : la constitution de 1987 et les droits de l'homme*, p.157-179.
- SMARTH, L, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*. Montréal : CIDIHCA. 1998. p. 59.
- SOUKAR Michel, *Entretien avec l'histoire* .Port-au-Prince : Éditions Le Natal, p.78 (année d'édition non mentionnée).

- SOUKAR, M. Armée et politique en Haïti. BARTHELEMY, G., GIRAULT C., *La République haïtienne. Etat des lieux et perspectives*, Paris : éditions Karthala, 1993, p. 175 DAUDET Yves, Les particularismes juridiques de la crise d'Haïti, p. 29, DAUDET Y. (dir), *La crise d'Haïti (1991-1996)*, Paris : Montchrestien.
- STOTZKY Irwin, *Silencing the guns in Haïti : the promise of deliberative democracy*, Chicago : University of Chicago Press, 1997, 294 p.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *L'illusion populiste : essai sur les démagogues de l'âge démocratique*, Paris : Flammarion, 2007, 455 p. *Du diable en politique : réflexions sur l'anti-lepénisme ordinaire*, Paris, CNRS, 2014, 389 p. Le nouveau national-populisme.
- THEODAT Jean-Marie, *Haïti-République Dominicaine : une île pour deux 1804-1806*, Paris, Karthala, 377 p.
- THOMAS Frédéric, *L'échec humanitaire. Le cas haïtien*, Bruxelles : Editions Couleur livres asbl, 2013, 69 p.
- TROUILLOT, M. R. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince : Henri Deschamps, 1986, 255 p.
- TROUILLOT, Michel-Rolph. *La révolution française et Haïti*, 1995, Port-au-Prince, pp. 399-416 et Christophe Wargny, *Haïti n'existe pas. 1804-2008*. Paris : Éd. autrement. 213 p.
- TROUILLOT, M-R. État et duvaliérisme BARTHELEMY, G. (dir.), GIRAULT C., *Haïti, la république d'Haïti, État des lieux*, p. 190.
- TURNIER Alain, *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Éditions Le Natal, 1987.
- WARGNY Christophe, MOUTERDE P, *cinq ans de duplicité américaine*, Paris, Austral, 1996.
- WARGNY Christophe, MOUTERDE Pierre, *Après bal, tanbou lou. Après le bal, les tambours sont lourds*, Paris, Vents d'ailleurs, 2001.
- WILLIAM, J-C. *De l'effectivité de la garantie des droits de l'homme dans les constitutions*. Haïti : la constitution de 1987 et les droits de l'homme, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU. p. 56-59.
- YACOU, A. (dir.), *Saint Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti : 1790-1822, commémoration du bicentenaire de la naissance de Haïti, 1804-2004*, Paris, Karthala, 2007, 683 p. CADET Wanet, *La pauvreté n'est pas une fatalité*, p. 52. (dir) CELIUS Carlo A., *Le défi haïtien. Economie, dynamique sociopolitique et migration*, Paris, L'Harmattan, 2011, 246 p.

Articles et communications

- ABRAHAM-FROIS, G. A, DESSAIGUES B., Du « consensus de Washington » au « consensus Stiglitzien », *Revue d'économie politique*, 2003/1, vol. 113, p. 6.
- ARRIGHI Giovanni, « A la recherche de l'État mondial », *Actuel Marx*, 2006/2, n° 40, p. 60.
- AUGUSTIN Robert, « L'équilibre des pouvoirs dans la Constitution de 1987 » pp. 43-51. *In : Haïti : La constitution de 1987 et les droits de l'homme*, MICIVIH, Port-au-Prince, 1998, 223 p.
- BAFOIL François, « Economies politiques des privatisations », Presses de Sciences Po. *Critique Internationale*, 2006/2, n° 32, p.135-136.
- BANEGAS Richard, Le nouveau business mercenaire *Critique internationale*, n°1, automne 1998, p.180.

- BARTRA Roger, *Populisme et démocratie en Amérique latine Notes et réflexions, Problèmes d'Amérique latine*, 2009/1, n° 71, pp.11-25.
- BATISTELLA D., L'Occident exportateur de la démocratie », *Politique étrangère* 2011, hiver, p.813-824.
- BAYART Jean-François, Surveiller et nourrir : politique de la faim, *Politique Africaine*, n° 119, 2010.
- BAYART J-F. L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique Internationale*, n°5, automne 1999, p.102.
- BAYART J-F., Le concept de gouvernementalité et l'analyse de l'historicité du politique .Intervention au colloque « Pratiques politiques et usages de Michel Foucault » Paris, *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*, 13-14, Novembre 1997.
- BAYART, J-F. Etat mafias et mondialisation, Débat entre Jean-François Bayart et Jean De Maillard, *Economie politique*, 2002/3, n° 15, p. 98 à 110.
- BAYART, J-F. Etat mafias et mondialisation, Débat entre Jean-François Bayart et Jean De Maillard, *Economie politique*, 2002/3, n° 15, p. 98 à 110.
- BEBLER A. Anton, *Military rule in Africa : Ghana, Dahomey, Sierre Leone, Mali*, Woodrow Wilson School of Public and International Affairs. *Center of International Studies, Praeger*, 1973, 267p.
- BOISARD Stéphane et al., « L'Amérique latine des régimes militaires », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 105, 2010/1, 304 p.
- CAILLON Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, n° 36, 1986.
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes, Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.
- CASTEL Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in DONZELOT Jacques (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Editions Esprit, 1991, p.137-168.
- CHABAUD D., MESSEGHEM, K. Le paradigme de l'opportunité. Des fondements à la refondation. *Revue Française de gestion*, n° 206, 2010, p. 94.
- CHABAUD, D. MESSAGHEM, K., Le paradigme de l'opportunité des fondements à la refondation ». pp. 93-112, *Revue Française de gestion*, 2010/7, n° 106.
- CHAPLEAU Philippe, MISSER François, Le retour des mercenaires, *Politique internationale*, Hiver 2002.
- CHOUVY Pierre Armand et LANIEL Laurent : « de la géographie des drogues explicites », *Hérodote*, 2004/1, n°122 p. 726.
- CLAUSEWITZ C. V., *De la guerre*, Minuit, 1955, p. 706-707. Cité par COHEN Samy, « Le pouvoir politique et l'armée », *Revue Pouvoirs*, n° 125, Avril 2008.
- COHEN J. A. « Quelle démocratie ? Perspectives et critiques sur les transitions démocratiques en Amérique latine », *Revue Internationale de Politique comparée*.1995, vol.2 n° 2.
- COICAUD Jean-Marc, « *La communauté internationale et la reprise du processus démocratique* », Le Trimestre du monde, 1^{er} Trimestre1995, pp.135-139.
- COLLIER D., LEVITSKY S. Democracy with Adjectives : conceptual Innovation, *Comparative research, World Politics*, 1997, vol. 49, n°3, p.430-451.
- CONESA Pierre, « Comment récupérer l'argent des dictateurs déçus ? » *Revue Internationale et stratégique*, 2012/1, Vol.1, n° 85, p. 65.
- CREPON Marc, « La mémoire des guerres. A propos de la modernisation des commémorations », *Esprit*, janvier 2011, p.109.

- DALLOZ J- P. Au-delà de l'Etat néo-patrimonial : Jean-François Médard et l'approche élitaire. *Revue internationale de politique comparée*, 2006, n° 4, vol.13, p. 617-623.
- DARBON Dominique, « Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II. Retour méthodologique à propos d'un article de Jean-Pierre Olivier de Sardan », *Politique Africaine*, 2004/4, n° 96, p.165.
- DAUDET Yves, *L'ONU et l'OEI en Haïti et le droit international*, In : Annuaire Français de Droit International, 1992, pp.95-111.
- DAUGERON Bruno, La notion d'élection en droit constitutionnel. Contribution à une théorie juridique de l'élection à partir du droit public français, Paris : Dalloz, « Nouvelle bibliothèque des thèses », vol. 103, 2011, 1298 p.
- De GAUDUSSON Jean du Bois. Le mimétisme post- colonial, et après ? *Pouvoirs* 2009, Issue 129, p.45-55.
- DEBORDEAUX Danièle, *Désaffiliation, disqualification, désinsertion*, Recherches et prévisions, 1994, Volume 38, n° 38, pp. 93-100.
- DIOUF Mamadou, « Privatisations des économies et des Etats africains. Commentaires d'un historien », *Politique africaine* n° 73-mars 1999, p.17.
- Entretien de Alain ROUQUIE avec Jean Joana Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions, *Revue Internationale de politique comparée*, 2008/1, vol. 15, p.151-162.
- ETHIER Diane, Des relations entre libéralisation économique, transition économique et transition démocratique, *Revue Internationale de Politique comparée*, 2001, vol 8, n° 2.
- FERNANDEZ, T. La libéralisation politique des régimes autoritaires : le Marcellismo (1969-1974), *Pôle Sud*, 2006, n° 24, p.122.
- FORMOSO Bernard, « Les sociétés libertaires existent- elles ? », *L'Homme*, 2014/1, n° 209. p. 246.
- FOUCHER, V., Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, *Pouvoirs*, 2009, n°129, pp.127-137.
- FOUCHER, V., Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, *Pouvoirs*, 2009, n°129, pp. 127-137.
- FOY Louis, « *business oblige* » in *Revue Parlementaire et Politique*, n° 971, mai-juin 1994, pp. 69-71.
- GAUDUSON D. J. D, « Le mimétisme postcolonial et après ? », *Pouvoirs*, 2009, n° 129, p.45-55.
- GESCHIERE P, KONINGS Piet, Itinéraires accumulation au Cameroun. *Cahiers d'Études africaines*, 1195, vol. 35, n°138-139, pp.692-695.
- GILLES Alain, *État, conflit et violence en Haïti. Une étude dans la région de l'Artibonite*, Port-au-Prince, Communication Plus, 2008.
- GUENNARD, Florent « La promotion de la démocratie : une impasse théorique », *Esprit*, Janvier 2008, p. 121-135.
- GUENNARD, Florent « La promotion de la démocratie : une impasse théorique », *Esprit*, Janvier 2008, p. 121-135.
- HECTOR Michel, *Populisme*, p.49, In *Chemins critiques*, Vol.4, no.1, Septembre 1998.
- HERERA Dulce Maria Cruz, *La crise démocratique haïtienne : l'anéantissement d'un peuple*, La chronique des Amériques, Avril A004 n° 13.
- HIBOU Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? » *Critique internationale*, 1998, vol., No.1, pp.151-168.
- HIBOU Béatrice, « La décharge, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, no.73 mars 1999.

- HIBOU Béatrice. Economie politique de la répression : le cas de la Tunisie. Presses de Sciences Po : Raisons politiques.2005/4, n° 20, pp. 9-36.
- HIBOU Béatrice. *Economie politique de la répression : le cas de la Tunisie*. Presses de Sciences Po : Raisons politiques, 2006, 362 p.
- HUGON, Philippe, *Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique*, Revue Tiers Monde, 2003/4 (n° 176) p. 829-855.
- HUNTINGTON Samuel, *The soldier and the state. The theory and politics of civil military-relations*, Cambridge Harvard University press, 1957.
- JOANA J. La démocratie face à ses militaires, Où en est l'analyse des relations civils-militaires. *Revue française de sociologie*, 2007, n°1, vol. 48, pp. 133 à 159.
- JOANA, J. La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? *Ophrys, revue française de sociologie*, 2007/1, vol. 48, pp. 133-159.
- JOSEPH R., Africa, 1990-1997: from Abertura to closure, *Journal of Democracy*, 1998, n°9, 1998, p.3-17. Democratization in Africa after 1989 : Comparative and Theoretical Perspectives Comparative. *Politics*, 1997, Vol. 29, n°3, p. 363-382.
- KOOURLIANDSKY, J-J. Forces Armées d'Amérique Latine : une institution marginalisée en situation de recours, *Revue Internationale et stratégique*, 2002/4, n° 48, p. 65.
- LE ROY, E. « L'odyssée de l'État », *Politique africaine*, Mars 1990, n° 61, p. 9.
- LEGRIS André et RAGNI Ludovic, La représentation de la rationalité des acteurs dans l'œuvre de Pareto. Une tentative de mise en ordre, *Revue d'économie politique*, 2004/3, vol. 114, p. 371-392.
- LOISEAU, H. KHOURY, N. La gauche et les relations civilo-militaires en Amérique latine », *Canadian journal of latin American and Caribbean Studies*, vol. 34, n° 67, 2009, p.41-77.
- MANN Patrice, *L'action collective. Mobilisation et organisation de minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- MARTIN Michel-Louis, CABANIS André G. « Loi fondamentale haïtienne et les ambiguïtés du constitutionnalisme post-duvalériste », *Revue de droit public et de la science politique*, n°3 (1995), p. 620.
- MAXWELL Kenneth, *Le Trimestre du monde*, 1^{er} Trimestre 1995, pp.129-134.
- MEDARD Jean- François, « Le modèle unique d'Etat en question » p. 694, *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2006/4. vol. 13, p.681-696.
- MEDARD Jean- François, « Le modèle unique d'État en question » p.694, *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2006/4 vol.13, p. 681-696.
- MEDARD Jean-François, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », in MEDARD Jean-François (dir.) *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p.334.
- MEDARD J-F. L'Etat et le politique en Afrique. *Revue Française de Science politique*, 2000, n° 4-5, pp. 849-854.
- MEDARD, J-F. Le modèle unique d'Etat en question. *Revue Internationale de Politique comparée*, 2006/4, vol.13, p.687.
- MICHAUD, Y. Critique et espace public, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 1999, n° 2, p. 211-222.
- MONOD Jean-Claude, Quels espaces pour la démocratie ? *Esprit*, Août-Septembre 2013, p. 117-126.
- O'DONNELL Guillermo. Delegative Democracy. *Journal of democracy* 5 (1), Janvier 1994.

- OFFERLE Michel, Retour sur les répertoires de l'action collective (XVIII-XXI^e) siècles, *Politix*, 2008, n° 1, 81.
- OLIVIER de SARDAN, J.P, La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie, *Enquêtes*, n°3, 1996, p.31-59.
- PERCHELLET Sophie, Construire ou reconstruire Haïti ? *Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde*, 2010, p.6.
- PITKIN Hanna F. et HAYAT Samuel, La représentation politique, *Raisons politiques*, 2013/2 No 50.
- POULIGNY Béatrice, Une société civile internationale ? *Critique internationale*, 2001/4 (n°13).
- PRZEWORSKI, A., NETO L., PAPATERA, F. Modernization theories and facts. *World Politics*, Janvier 1997, Vol. 49, n° 2, p. 155-183.
- RAFFINOT, M., ROUBAUD F., Introduction. Recherche fonctionnaires désespérément. *Autre part Presses de Sciences Po*, 2001, 4, n° 20, p. 5 à 10.
- Regards croisés sur les dictatures argentine et chilienne des années 1970, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/1 n° 105, p. 109-125.
- REINETTE-MELYON Stéphanie, « Afro-américanisation : d'Haïti à New York City », *Cahier Sens Public*, 2009/2, n°10, p.57-67.
- Richard BANÉGAS dans « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*.
- ROSOUX V., « Les usages du passé dans le cadre de la politique étrangère », Colloque *La politique du passé*, Septembre 2003, Université Paris I.
- SARDAN de Olivier Jean-Pierre, *Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance, Cahiers d'études africaines*, Volume 30, No.120, pp.475-492
- SIBERTIN-BLANC Guillaume, *Du simulacre démocratique à la fabulation du peuple : le populisme minoritaire*, p.71-85, *Actuel Marx* 2013/2 n° 54.
- SUR Serge, « Sur les États défaillants », *Commentaire*, n°112, hiver 2005. p.2.
- TILLY C., « Réclamer viva voce », *Culture et Conflits*, n° 5, 1992, p.109-126.
- VAGNOUX I. Washington et les régimes militaires sud-américains (1964-1989) des alliances encombrantes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2010/1 n°105, p.17-32.
- VIDAL Dominique, « Le Brésil au sortir des années Lula », *Problèmes d'Amérique latine*, 2010/4 n° 78, p. 5-12.
- WANTCHEKON, Léonard, « Clientélisme électoral au Bénin. Résultats d'une étude expérimentale de terrain », *Politique Africaine*, 2003, n° 90, p/145-160.
- WIEVIORKA, M. « Penser la violence : en réponse à Sergio Adorno », *Cultures et conflits*, 2005, p.175-184.
- WOODWARD Susan L. « construire l'État : la légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique Internationale* 2005/3 n° 28, pp.139-152.
- ZAHAR Marie-Joëlle, « les risques du nation building « sous influence » : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*, 2005/ 3, n° 28, pp.153-168.

Périodiques

- Alain GUILLAUME : Haïti : réflexions sur les perspectives de la constitution de 1987. *Le Nouvelliste*, 10 septembre 2009.<http://Lenouvellistehaiti.com>.

Document, Monday September, 26, 1994, volume 30, number 38, pp.1791-1834.

Le Moniteur Journal officiel de la République d'Haïti n°.72 du lundi 6 juin 2011, rapportant la loi Constitutionnelle votée en Assemblée nationale le 9 mai 2011 et publiée au N0 58 du vendredi 13 mai 2011.

Le Moniteur, Journal officiel de la République d'Haïti, n° 20,9 mars 1995, pp.276-277.

Le Moniteur, n° 96, 1^{er} Décembre 1994.

Weekly compilation of Presidential Documents Monday, September 1994, Volume 30, Number 38, pp.1791-1834.

Weekly compilation of presidential documents, Monday, October 3, 1994, Volume 30, November 39 pages pp.1835-1915.

Weekly compilation of Presidential Documents, Monday, May, 16, 1994, volume 30, number 19, p.1007-1069.

Sites électroniques et documents en ligne

Colloque international « *Le rôle des ONG en Haïti : entre le bien et le mal.* », Montréal le 15 Juin 2012, les actes publiés à l'adresse suivante : <http://incasproductions.com/EBook-ONG>.

Commission préparatoire à la Réforme du Droit et de la Justice :

www.un.org/rights/micivih/rapports/actsaj

Commission présidentielle. Groupe de travail sur la Constitution de 1987. Rapport au président de la République. Problèmes spéciaux .<http://www.haitireference.com>.

DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford, TANNER Samuel, « La gouvernance de la sécurité dans les Etats faibles et défaillants », *Champ pénal/Penal Field* (en ligne), Vol. IV, mis en ligne le 8 novembre 2009, consulté le 2 février 2014. URL : <http://champhenal.revues.org/620> ; DOI : 10.4000/Champhenal. 620.

DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford, TANNER Samuel, « La gouvernance de la sécurité dans les Etats faibles et défaillants », *Champ pénal/Penal Field* (en ligne), Vol. IV, mis en ligne le 8 novembre 2009, consulté le 2 février 2014. URL : <http://champhenal.revues.org/620> ; DOI : 10.4000/Champhenal. 620.

E.MERSBERGER Joe "Peter Hallward Untangles the truth about Haiti from Haiti from a Web of lies" <http://mondialisation.ca>.

Entretien de Bernard MANIN et Nadia URBINATI, La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? www.laviedesidees.fr/La-democrate-representative-est.html

FIGUEIRA Daurius, CRUSE Romain : « Evolutions récentes de la géopolitique dans la Caraïbe, *Revue de géographie politique et de géopolitique* », 2008/4, <http://espacepolitique.revues.org>

FORTIN ISABELLE, PIERRE Yves-François, « Haïti et la réforme de la Police Nationale d'Haïti », *The North Institute Nord-Sud*, Décembre 2008, www.nsi-ins.ca,p.20.

L'aide étrangère et l'intérêt national : <http://jfjpm-politique.blogspot.fr/2009/06/haiti-leslie-f-manigat-lhistorique-du.html>

L'ONU, <http://www.un.org/french/peace/bnote.htm>

www.metropolehaiti.com, « *Assaut des OP contre l'université : la ministre de l'éducation démissionne* », jeudi 11 décembre 2003.

www.operationspaix.net

DOCUMENTS, DISCOURS OFFICIELS ET RAPPORTS

Address to the nation on Haiti, September 15, 1994, pp. 1779-1782.

Address To the Nation on Haiti, September 15, 1994.

Amnesty International, Haïti : les visages de la répression, EFAI, Editions Francophones d'Amnesty International, Paris, 1985.

Conférence de presse du président Clinton, In Weekly compilations of presidential Documents, p.1805

Conférence de presse du Président François Mitterrand à l'issue du Sommet de G 7-Munich, 8 Juillet 1992, in : Politique étrangère de la France : textes et documents juillet-août 1992. La Documentation française.

Constitution de 1987 de la République d'Haïti.

Déclaration des Douze sur Haïti, in Politique étrangère de la France, textes et Documents, La Documentation François Janvier, février, l'Accord de Governor's Island du 14 juillet 1993.

Des statistiques publiées par la Banque Mondiale, Note d'information.

Discours d'investiture de René Préval le 7 février 1996.

Discours d'investiture du 7 Février 2001.

Discours de Jean-Bertrand Aristide, New York Times, 17 septembre 1994.

Discours du premier ministre Samarck Michel, Haïti En Marche, Vol IX n° 34,4 Octobre 1995, p.16.

Discours du président Clinton, 16 septembre 1994.

International Crisis Group, Briefing Amérique latine/Caraiïbes No.14, 31 Janvier 2007.

Lawyers Committee for human Rights en September 1992.

Le fonctionnaire et l'Etat de droit, Colloque de Port-au-Prince, Novembre 1998, Commission Nationale pour le Réforme Administrative (CNRA), Coopération Française.

Le système judiciaire en Haïti Analyse des aspects pénaux de procédure pénale, Mission Civile Internationale en Haïti, OEA/ONU, p. 33.

MICIVIH, *Haïti : La Constitution de 1987 et des droits de l'homme*, Port-au-Prince, 1998, 222 p.

Presidential Documents, October 10, 1994, Vol 30, No.40, p.1954 GUTMANN Amy and THOMPSON Dennis, The moral foundations of truth Commissions, In Truth V. Justice: the Morality of truth Commissions, Princeton, NJ, Princeton University Press., p.22-44, 2000.

Rapport de la MNUSTAH, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 19 Août 2013, p. 8.

Rapport de la mission de l'OEA en Haïti du 17 au 20 Août 2000.

Rapport de la MNUSTAH, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 19 Août 2013, p. 8.

Rapport du Ministère de la justice, « *Eléments d'orientation pour une réforme de la justice en Haïti* », Avril 1996.

Rapport du Secrétaire général de l'ONU A/48/931 29 Avril 1994, p.4, paragraphes 3 et 4.

Rapport du secrétaire général de l'ONU en Haïti, S/2004/300, 30 avril 2004.

Rapport du Secrétaire General de l'ONU sur la question concernant Haïti, S/1995/6, 31 Janvier 1995

Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, S/2004/300/ 16 Avril 2004.

Rapport du Secrétaire général du 1/10/1991

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unie pour la stabilisation en Haïti. 31 Août 2012, p. 3.

Rapport du secrétaire général sur la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Conseil de sécurité, 19 août 2013/2013/493, p. 9.

Rapport, Amnesty International publié en Août 1992

Résolution 917 (1994) du 6 Mai 1994 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Stratégie de reconstruction sociale et économique, Août 1994.

US Department of State dispatchs, April 10, 1995, vol 6 n° 15, pp.284-285.

US. Department of State, International Narcotics Control Strategy Report, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs », March 2002.

Table des matières

Sommaire	1
Remerciements.....	3
Liste des acronymes.....	5
Introduction	9
1. Les orientations problématiques.....	12
2. Hypothèses.....	13
3. Cadre analytique	15
3-1. L'appropriation comme objet dans les sciences sociales	15
3-2. Définition de notions clés	23
3-3. De la reconstruction à la réinvention de l'État en Haïti.....	29
3-4. Réinvention de l'État et politique par le bas	32
3-5. La réinvention de l'État au cœur de la société civile	35
3-6. Les motivations et implications de la société internationale face aux États de « basse capacité. » : l'exemple d'Haïti.....	37
3-7. La mise au jour des articulations entre acteurs externes et internes	38
4. Méthodologie	40
Première partie : L'appropriation des institutions occidentales comme stratégie de repositionnement des élites et des populations locales	45
Chapitre I : L'appropriation stratégique : le refus par l'armée de l'autoritarisme duvalérien	47
1. Les initiatives de décompression autoritaire.....	49
2. La constitution du 29 novembre 1987 : la rupture avec l'autoritarisme duvalérien	66
3. La pose des enclaves militaires.....	72
4. Le refus du duvalérisme	74
5. Vers la recomposition des forces politiques	85
6. Instrumentalisation de la contrainte externe	91
7. Les distances de l'armée avec la patrimonialisation de l'État.....	103
Chapitre II : Appropriation par calculs de la grammaire démocratique par la gauche	119
1. Des concepts importés et créolisés	124
2. Une appropriation qui divise la gauche	129
2-1. Une gauche qui s'adapte au formalisme de la démocratie occidentale	129
3. La socialisation politique du communisme	132
3-1. L'épreuve des élections	133
3-2. L'épreuve de la constitution de 1987	136
3-3. L'acceptation de la domination américaine	139
4. L'intégration de la gauche électoraliste	142

4-1. La conquête du pouvoir.....	142
4-2. L'émergence d'une société civile	143
4-3. La gauche électoraliste et la candidature de Gérard Gourgue.....	147
4-4. La tentation révolutionnaire de la gauche électoraliste	148
4-5. L'acceptation des règles du jeu électoral.....	153
4-6. La désignation présidentialiste de Jean-Bertrand Aristide	154
4-7. Les positions anti-présidentielles de Jean-Bertrand Aristide.....	154
4-8. L'instrumentalisation de l'Église catholique	156
4-9. La candidature de Jean-Bertrand Aristide et la présidentialisation du prêtre-président.	159
4-10. De la « tyrannie préélectorale »	161
Chapitre III :	
Appropriation par des masses et dynamique par le bas	163
1. Les mobilisations des dominés	168
1-1. Les avantages exclusifs de Jean-Bertrand Aristide	170
1-2. L'instrumentalisation de la démocratie participative.....	172
2. l'instrumentalisation de la dynamique revendicatrice	177
2-1. D'une nouvelle arène	180
3. Les bienfaits de la démocratie	185
4. Les usages politiques de la langue créole	193
5. Les modes populaires d'action politique	203
Conclusion de la première partie	207
Deuxième partie :	
La faiblesse de l'État	209
Chapitre IV :	
Les facteurs explicatifs de la faiblesse de l'État	211
1. La nature de l'État en Haïti.....	212
2. Les troubles de la personnalité de la démocratie haïtienne	225
2-1. Le bouleversement de la vie politique.....	226
2-2. Le poids prédominant des facteurs personnels.....	228
2-3. La sélection du candidat par les partis politiques	233
2-4. L'instrumentalisation des masses populaires	234
3. L'instabilité politique	235
4. La décomposition institutionnelle	241
4.1. Le coup d'État de 1991 et le dédoublement de l'État : un État local, un État supranational.....	241
4.2. La fonction publique	243
4-3. L'effondrement de l'armée et l'inexpérience de la police nationale	245
4-4. La justice.....	248
5. La révision de la constitution de 1987 : violations et inadaptations.....	253
6. Les relations ambiguës des acteurs avec les règles de droit.....	263
7. La lassitude transitionnelle : la participation politique.....	268

7-1. L'appropriation par Lesly Manigat de la concurrence partisane.....	278
7-2. L'appropriation du passé duvaliériste.....	281
7-3. La désignation présidentialiste de Gérard Gourgue	284
8. La marche forcée vers la démocratisation : les facteurs externes	286
Chapitre V :	
Les effets de la faiblesse de l'État.....	289
1. Le défaut de statut de l'État haïtien	290
1.1 Des difficultés d'évaluer l'effondrement de l'État.....	295
1-2. Haïti, État fragile : la réactualisation d'un soupçon	298
1-3. Haïti, État failli : les représentations défaitistes	299
2. Haïti dans la posture de la victime	301
3. De l'humiliation.....	302
4. Des formes de clientélisation	309
5. Les organisations non gouvernementales.....	314
6. Le développement du mercenariat	318
7. Une société civile concurrente de l'État.....	322
8. Crimes et actes de violence.....	325
Chapitre VI :	
La désaffiliation systémique	333
1. Une application ambivalente de la démocratie	334
2. Décrochage social et politique	339
3. Une coopération entre la politique et la rue	341
3-1. Le caractère multiforme du terme	342
3-2. Le populisme en Haïti au XIX ^e et XXI ^e siècle	344
3-3. Le populisme : des différences de degré.....	348
4. Les survivances d'un régime traditionnel.....	351
5. La tentative de rupture de René Préval.....	356
6. De la démocratie déviante aux logiques fonctionnelles des partis politiques	360
Conclusion de la deuxième partie	370
Troisième partie :	
Reconstruction et réinvention de l'État	373
Chapitre VII :	
De la radicalisation des groupes locaux à l'intervention internationale	375
1. L'intervention américaine de 1994.....	377
2. La violence au cœur du différend haïtien.....	379
3. Implications des acteurs internationaux.....	386
4. Le coût de la neutralisation.....	396
5. L'intervention des États-Unis.....	399
6. Le retour de Jean-Bertrand Aristide	403

7. Les formes pathologiques de la démocratie	406
8. Le trafic de drogue au cœur l'État.....	414

Chapitre VIII :

La reconstruction de l'État	425
1. Les négociations des émissaires de M. Clinton	427
2. La pacification de la société haïtienne	429
3. Le renoncement au modèle de poursuites judiciaires	430
4. La Commission Nationale de Vérité et de Justice	433
5. Les réformes de la gouvernance.....	440
5.1. La réforme de la justice	441
5-2. L'appui au parlement et à la décentralisation.....	442
5-3. La réforme administrative	443
5-4. La sécurité.....	450
6. La restructuration institutionnelle	452
6-1.La police nationale	452
6-2. Les dispositifs du DDR	454
7. Une restructuration politique contrariée	456
8. La réorganisation de l'économie	459
8-1. Les réformes économiques	459
9. La mission des nations unies : ses implications.....	465
10. Des stratégies de reconstruction doublement entravées	475

Chapitre IX :

La réinvention de l'État	481
1. Les moyens paradoxaux de revitalisation étatique.....	483
1-1. L'intervention américaine	483
1-2. Le mercenariat.....	485
1-3. La démobilisation des soldats.....	487
2. Les pratiques de dénaturation de l'État	492
2-1. La démobilisation des soldats.....	492
2-2. Les implications de la diaspora.....	495
2-3. Les pratiques religieuses comme économie morale de l'accumulation	502
3. Le processus d'hybridation.....	507
3-1. De la contestation.....	508
3-2. La privatisation des entreprises	510
3-3. Les stratégies de l'USAID.....	515
3-4. Vers le changement du système politique local.....	516
3-5. La présence onusienne	516
3-6. L'ingénierie électorale	517
4. L'indigénisation de l'État	519
4-1. La privatisation de l'État en Haïti.....	519

4-2. Le « désir d'État ».....	520
4-3. Les usages du fouet dans le combat démocratique	524
4-4. Des actions contre l'État.....	526
4-5. La politique du passé.....	528
Conclusion générale	533
1. Des solutions adaptées	534
2. Le désengagement de la communauté internationale.....	535
3. La faiblesse de l'État	537
4. La controverse sur la qualification de l'État.....	540
5. La reconstruction, une responsabilité.....	542
Bibliographie	545

Chronologie des évènements politiques en Haïti de 1986 à 2004.

1986

7 février : un soulèvement populaire renverse Jean-Claude Duvalier qui se réfugie en France. Le général Henry Namphy prend le pouvoir à la tête du Conseil National de Gouvernement.
25 Février : dissolution du corps des Tontons Macoutes.

18 Février : mise sous séquestre des biens de Jean-Claude Duvalier par décret du Conseil National de Gouvernement.

1987

29 mars : référendum sur la nouvelle Constitution de 1987.

13 octobre : Yves Volel, avocat, ancien officier de l'armée, fondateur du parti social-chrétien haïtien, est assassiné devant les locaux du bureau de recherches criminelles. Il souhaitait rencontrer le directeur du bureau pour demander à rencontrer un détenu.

29 Novembre: les élections présidentielles et législatives sont annulées à la suite des massacres perpétrés le jour du scrutin. Dissolution du Conseil Electoral Provisoire : un nouveau entre en fonction le 11 décembre 1987.

1988

17 Janvier: Leslie Manigat est élu président de la République. Les élections ont été boycottées par les partis politiques opposant au régime militaire.

20 Juin : renversement du président Leslie Manigat par le général Henri Namphy. Un gouvernement composé exclusivement de militaires est formé. Le parlement est dissous. La Constitution de 1987 est mise en veilleuse.

11 Septembre : incendie de l'Eglise Saint Jean Bosco par des individus armés. Jean-Bertrand Aristide prêtre en était sorti indemne. 11 morts et des dizaines de blessés.

17 Septembre: le chef de la Garde présidentielle, le général Prosper Avril, renverse le général Namphy.

1^{er} novembre: Arrestation de trois militants politiques qui vont précipiter la chute du général: Marino Etienne, Auguste Mesyeux, Evans Paul, accusés de complot visant à renverser le gouvernement. Présentés à la télévision nationale, ils portent des traces de tortures.

1990

10 Mars: le général Avril démissionne. Un accord entre l'armée et les partis politiques permet à Ertha Pascale Trouillot, présidente de la Cour de Cassation, d'assumer l'intérim de la présidence jusqu'aux élections.

13 Mars : protocole d'accord signé entre l'Assemblée de Concertation et Ertha Pascal Trouillot.

16 Mars : formation d'un Conseil d'Etat de onze membres, chargé d'encadrer l'Exécutif dans la conduite de la politique.

16 Décembre : le père Jean Bertrand Aristide est élu président de la République avec 66,7% des suffrages.

1991

7 janvier : coup d'Etat de Roger Lafontant, qui se proclame président provisoire moins d'un mois après la proclamation des résultats.

7 février : investiture de Jean-Bertrand Aristide comme président de la République.

4 Avril : arrestation de Madame Ertha Pascal Trouillot, écrouée au Pénitencier National. Elle a été libérée le lendemain.

29 Juillet : jugement de Roger Lafontant accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat. Un procès expéditif qui a conclu à la condamnation de

13 août : interpellation par la Chambre du premier ministre, il refuse de se présenter.

29 Septembre : Jean Bertrand Aristide est renversé par un coup d'Etat dirigé par le général Raoul Cédras.

2 Octobre : résolution des Ministres des relations extérieures de l'Organisation des Etats Américains demandant le rétablissement immédiat du président d'Haïti.

3 octobre : Jean-Bertrand Aristide est entendu par le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui reste saisi de la question.

4 Octobre : la délégation de l'OEA conduite par son secrétaire général Joao Clemente Baena Soares est arrivée en Haïti.

8 octobre : destitution de René Préval de son poste de premier ministre et installation de Joseph Nérette comme président provisoire de la République d'Haïti.

11 octobre : résolution de l'Assemblée Générale condamnant énergiquement le coup d'Etat. Cette résolution renforce les mesures d'embargo décrétées par les ministres des relations extérieures.

11 novembre : mission de l'OEA en Haïti.

22 au 24 novembre : rencontre à Carthagène en Colombie en vue de trouver une solution politique à la crise.

1992

23 février : protocole de Washington entre le président Jean-Bertrand Aristide et la Commission Parlementaire de négociation en vue de trouver une solution définitive à la crise haïtienne.

27 Mars : arrêt de la Cour de Cassation jugeant illégal « le protocole d'accord » en violation du principe de la séparation des pouvoirs prévus aux articles 60-60-1et 60-2 de la Constitution de 1987 ».

8 Mai : Accord tripartite en vue de la formation d'un gouvernement de consensus et de salut public pour la consolidation de la démocratie.

19 Juin : investiture de Marc Bazin dans ses fonctions de premier ministre.

23 Juin : embargo de l'OEA imposé à Haïti.

24 Novembre : résolution de l'Assemblée générale de l'ONU dans laquelle le secrétaire général a nommé un envoyé spécial pour Haïti, Dante Caputo, ancien ministre des Affaires Etrangères d'Argentine.

1993

18 Janvier : les élections législatives jugées frauduleuses sont tenues sans une forte participation. Elles ont permis la désignation des élus proches du régime civilo-militaire. Elles furent dénoncées par l'OEA.

16 mars : nomination de l'ambassadeur Lawrence Pezzullo, représentant spécial du président Clinton pour la crise haïtienne.

20 Avril : résolution qui a pour objectif d' « aider à l'instauration d'un climat de liberté et de tolérance propice au rétablissement de la démocratie en Haïti. »

4 Juin : renforcement des sanctions contre des militaires en Haïti. Embargo sur le pétrole et les armes. Gel des avoirs aux Etats-Unis.

8 Juin : Marc Bazin démissionne de son poste de Premier ministre.

16 Juin : saisine du Conseil de Sécurité des Nations Unies après avoir pris acte de l'impuissance de l'organisation des Etats Américains, l'inefficacité des mesures coercitives qu'elle a décidées jusqu'à présent contre les auteurs et les défenseurs du coup d'Etat.

3 Juillet : accord de Governor's Island entre Jean-Bertrand Aristide et Raoul Cédras. Cet accord organise le cadre: pouvant créer les conditions nécessaires à une transition pacifique, élaborer les modalités de fonctionnement du parlement, organiser les modalités juridiques de la transition.

28 Juillet : lettre de M. Aristide adressée au Secrétaire général des Nations Unies réclamant le déploiement en Haïti d'une force multinationale.

27 Août : levée des mesures coercitives envisagées par la résolution 841.

30 Août : investiture de Robert Malval dans ses fonctions de premier ministre à l'Ambassade d'Haïti à Washington. Il est nommé le 27 juillet suite au vote parlementaire. L'ONU autorise

l'envoi d'une première équipe de 30 experts policiers qui ont pour mission de préparer le déploiement d'une mission en Haïti.

3-6 Septembre : investiture des membres du gouvernement Malval au Palais National.

8 Septembre : réinstallation du maire Evans Paul dans ses fonctions, accompagné du premier ministre Robert Malval. Des coups de feu, « *des crépitements d'armes comme autant de feux d'artifices* » marquaient cette installation. Installation du nouveau Conseil de gestion de l'université. Des blessés et des morts.

11 septembre : assassinat d'Antoine Izméry, homme d'affaires qui était à l'Eglise du Sacré Cœur.

20 Septembre : publication d'un arrêté d'amnistie au Journal Officiel de la République.

23 Septembre : résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU qui autorise le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

11 Octobre : des groupuscules armés occupaient le wharf de Port-au-Prince empêchant le débarquement des premiers contingents de la MINUHA.

13 Octobre : résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elle décide de renforcer des mesures contre les autorités de Port-au-Prince si elles font obstacle à l'action de l'ONU.

14 Octobre : assassinat de Guy Malary, ministre de la Justice du gouvernement Malval.

16 Octobre : résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU renforçant l'embargo sur les produits pétroliers, les armements ...

15 Octobre : l'ONU avait décidé de rapatrier tout le personnel de la MICIVIH.

18 octobre : le blocus maritime décrété par le Conseil de Sécurité devient effectif.

16 Novembre : lettre de démission du premier ministre Malval au président Jean-Bertrand Aristide jusqu'au 15 Décembre

27 Décembre : plusieurs maisons ont été incendiées à Cité Soleil par des membres du FRAPH (*Front pour l'avancement et le progrès en Haïti*). Bilan : 30 personnes disparues.

1994

3 janvier : discours de Jean-Bertrand Aristide appelant à la résistance contre les militaires. « *L'union se fera en 1994* » dit Aristide.

3 Mars : « *c'est un mauvais projet* », ainsi a été qualifié l'avant-projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par les Etats-Unis pour un règlement de la crise qui ne prévoit pas le retour de M. Aristide.

23 Mars : prolongation du mandat de la MINUHA jusqu'au 30 Juin 1994 par une résolution de l'ONU.

6 mai : résolution de l'ONU du Conseil de Sécurité formant le renforcement de la MINUHA dans le cadre du respect de l'accord de *Governor's Island*.

11 mai : Emile Jonassaint, juge à la Cour de Cassation est investi président de la République d'Haïti. Tandis que le juge Joseph Nérette, nommé le 8 novembre 1991 a déclaré qu'il est toujours président de la République, parce qu'il n'a jamais démissionné. Et le premier ministre Robert Malval ne reconnaît pas ce nouveau.

19 mai : le président Clinton envisage le projet d'une intervention militaire en Haïti, sous la pression des flux de réfugiés

22 mai : le président Clinton envisage des mesures qui prévoient de bloquer tous les biens aux Etats-Unis de citoyens haïtiens résidant en Haïti.

3 -5 Juin : Aristide est pour, il est contre l'occupation, selon ses déclarations au New York Times. « Une action prompte et déterminée devrait être entreprise pour écarter les auteurs du coup d'Etat dans le cadre de l'Accord de Governor's Island » a-t-il déclaré.

30 Juin : le Conseil de Sécurité des Nations Unies encourage la mise en place des dispositifs, des plans de nature à favoriser le déploiement de la MINUHA.

31 Juillet: la première étape prévoit la constitution d'une force multinationale composée presque exclusivement de soldats placés sous contrôle des Etats-Unis. Tandis que la seconde sera marquée par l'intervention d'un organe d'origine onusienne, traduite par le déploiement d'une opération de la paix.

26 Août :deuxième remaniement du gouvernement d'Emile Jonassaint.

28 Août : assassinat du père Jean-Marie Vincent à la rue Baussan après avoir été victime du massacre de Jean-Rabel (juillet 1987) et de l'embuscade de Freycineau (1988). Les candidats à l'exil ont reçu l'autorisation de quitter le territoire national.

17 Septembre: à la suite d'une médiation de l'ancien président américain Jimmy Carter, accompagné du général Colin Powell et sous la pression de l'US Army, les militaires acceptent de quitter le pouvoir en octobre. Les soldats américains de l'opération "Soutenir la démocratie" débarquent à Port-au-Prince (20.000 hommes).

19 Septembre : avions et hélicoptères survolent le territoire et les premiers contingents de l'armée américaine. «Ce n'est pas une intervention ni une occupation, mais une coopération » a déclaré le porte-parole de l'Ambassade des Etats-Unis en Haïti. La force multinationale est composée de 16 000 soldats américains. Des troupes venant du Bangladesh, du Népal, des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale arrivent plus tard.

3 Octobre : raid des américains contre le FRAPH et l'arrestation de policiers haïtiens relâchés après des excuses. Les militaires américains ont investi les locaux de la radio et de la télévision nationale.

4 octobre : Départ pour la République Dominicaine du chef de la police Lieutenant-Colonel Joseph Michel François. Le Sénat de la République a voté une résolution annulant celle du 10 avril nommant le juge Jonassaint comme président provisoire. Celui-ci n'est plus «habilité à diriger l'exécutif» dit la résolution qui autorise le gouvernement Malval à continuer à expédier les affaires courantes.

6 Octobre : Jean-Bertrand Aristide, dans une conférence de presse rejette l'idée qu'Haïti puisse devenir une marionnette entre les mains des Etats-Unis, expliquant que « lorsque des relations se développent dans un cadre de respect, il y a un état d'indépendance dont jouissent les deux parties.»

12 Octobre : dans la nuit du 12, départ pour l'exil au Panama de Philippe Biamby, Raoul Cédras après un mandat de trois ans entamé en Octobre 1991. Il est remplacé par le général Jean-Claude Duperval. Le président provisoire est toujours au Palais national.

Le président Clinton confirme le retour d'Aristide le 15 octobre. Retour des ministres du gouvernement démissionnaire de Malval. Victor Benoit a marqué son retour par la révocation du recteur Chavannes Douyon, nommé par Jonassaint et le retour de Roger Gaillard. Un simple communiqué annonce le départ de Jonassaint.

15 Octobre : Retour de Jan-Bertrand Aristide en Haïti, accompagné de Warren Christopher et de Jessie Jackson. Il est retenu en son palais loin des foules qu'il aimait électriser.

25 octobre : Smarck Michel est nommé Premier ministre après les consultations du président Aristide avec les chefs de partis politiques.

15 novembre : le cyclone Gordon a causé plus de 2.000.000 familles sinistrées, morts au moins, des centaines de blessés, des plantations et des récoltes détruites. Multiplication d'actes de banditisme, de vols enregistrés à la capitale.

25 novembre : investiture des ministres du gouvernement Smarck Michel. Celui-ci déclare : « Le gouvernement va travailler sans tapage et désordre. Il travaille pour donner des résultats, il est à l'écoute du peuple. »

30 novembre 1994 : loi portant création de la Police civile haïtienne adoptée par le Parlement est promulguée le 23 décembre 1994.

22 décembre : vers le démantèlement de l'armée, Aristide a indiqué au sommet des Amériques : « Avant qu'ils partent, nous agissons sûrement pour résoudre définitivement ce problème de manière pacifique. »

1995

30 Janvier : réunion à Paris avec des bailleurs de fonds : 688 millions de dollars d'aide à mobiliser rapidement pour mettre en œuvre une politique de reconstruction d'urgence. Le plan de Paris est ainsi conçu. 13 pays et institutions se sont engagés à verser 1 milliard 192 002 dollars US sur une période de deux années.

3 février : inauguration de la nouvelle académie de police. 20.000 hommes et femmes se seraient inscrits pour l'école et l'Académie de Police.

6 février : l'Institut National Démocratique sous le patronage de l'USAID a organisé un séminaire à l'intention de 16 partis politiques et des membres du CEP.

20 février : promulgation de la loi électorale par l'Exécutif sans les amendements parlementaires.

17 Mars : alliance électorale avec le mouvement d'Organisation du Pays et le PLB sous la dénomination Plateforme Politique Lavalas.

28 mars : escalade de la violence et de la terreur : des gens sont tués en plein jour comme de nuit, des maisons, des magasins attaqués. Assassinat de Mireille Durocher Bertin, opposante au régime de Jean-Bertrand Aristide. Le F.B.I ouvre une enquête.

31 mars : les troupes américaines cèdent la place à la mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) en remplacement de la force multinationale sous contrôle américain, en cohérence avec les résolutions 940 et 975 du Conseil de Sécurité.

25 juin : premier tour des élections législatives avec la participation de la quasi- totalité des partis politiques.

17 septembre : organisation du deuxième tour des élections.

16 octobre : démission du premier ministre Smarck Michel suite à la contestation des réformes économiques malgré l'appui de la communauté internationale.

18 octobre : convocation à 'extraordinaire du président de la République des députés et sénateurs.

8 novembre : investiture du gouvernement Claudette Werleigh. Deux heures après l'investiture de ce nouveau gouvernement, deux députés du mouvement *lavalas* sont victimes d'un attentat. Jean-Hubert Feuillé est mort sur le champ, Gabriel Fortuné, est sous haute surveillance médicale.

17 décembre : René Préval, ancien Premier ministre et partisan de l'ancien président Jean Bertrand Aristide, est élu président de la République. Le taux d'abstention atteint 75%.

1996

20 Janvier : mariage de Jean-Bertrand Aristide avec Mildred Trouillot, en présence de personnalités politiques et diplomatiques, mais en l'absence du nonce apostolique.

24 Janvier : la police attend un directeur approuvé par le Sénat. Le vide également à la police judiciaire.

7 Février : investiture de René Préal, président de la République. Il affirme qu'il faut restaurer l'ordre et la confiance en Haïti.

6 mars : Rosny Smarth est investi comme premier ministre.

8 mars : investiture du nouveau gouvernement.

1^{er} avril : les réformes économiques engagées par le gouvernement sont contestées par l'opposition qui de son côté ne propose aucune alternative.

2 avril : investiture de Pierre Denizé comme directeur général de la Police Nationale

3 avril : rejet de l'Assemblée nationale de l'accord signé entre le gouvernement haïtien et la Banque Interaméricaine de développement

9 avril : audition au sénat haïtien des personnes impliquées dans l'affaire des 6 avions de l'Etat vendus l'année dernière dans des conditions opaques.

17 avril : convocation à l'extraordinaire du parlement par arrêté présidentiel pour le vote de 8 lois : loi sur le tarif douanier, loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances, loi sur la modernisation des entreprises publiques, loi portant sur la création d'un fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales, loi instituant les contributions au fonds de gestion et développement des collectivités territoriales, loi portant sur le départ volontaire et la mise à la retraite d'employé dans le cadre de la réforme administrative, ratification du contrat de prêt de coopération technique entre la République d'Haïti et la Banque interaméricaine de développement pour le programme de décentralisation, ratification du Programme d'urgence et de récupération économique no. II (Pure II).

23 avril : Michel Camdessus, directeur général du Fonds Monétaire International, est en visite en Haïti .Il ne tarit pas d'éloges à l'endroit de Préval. Il a rassuré que des fonds de l'ordre de 120 millions pour la balance des paiements et 950 millions pour le programme d'investissements sur trois ans. Mais la majorité des députés n'a pas adhéré à l'option néo-libérale de M. Préval.

18 juin : libération de de l'ancien chef du FRAPH, annoncée par l'ambassadeur américain en poste en Haïti.

22 octobre : le directeur de l'Agence Américaine pour le développement (USAID) demande au Conseil Electoral Provisoire d'assurer la sécurité et l'intégrité des lieux et équipements, de mettre à la disposition de l'Agence de l'immeuble, des ordinateurs et une base de données ,des équipements de communication et d'informatique dans le cadre de l'appui du gouvernement américain aux élections en Haïti.

2 novembre : scission de la formation au pouvoir, Lavalas (l'avalanche en créole). Jean Bertrand Aristide, résolu à se présenter à l'élection présidentielle de 2000, s'oppose au programme de réformes de son ancien allié René Préval, et crée son propre parti politique, la Famille Lavalas (*Lafanmi Lavalas*).

21 novembre : une tempête tropicale du nom de Marco est marquée par un bilan de 26 morts, des maisons détruites, des plantations ravagées, du bétail emporté.

26 novembre : lancement de la réforme agraire dans des conditions floues.

9 décembre : une grève des enseignants de l'enseignement public est lancée par la confédération nationale des éducateurs haïtiens pour réclamer le paiement d'arriérés de salaire, de meilleures conditions de travail.

26 décembre : déclarations du premier ministre Rosny Smarth tentant de comprendre la destabilisation de son gouvernement par lavalas : « nous ne faisons que continuer ce que des gouvernements antérieurs avaient initié », « nous n'avons fait que corriger et adapter ».

1997

13 janvier : le président René Préval cite sa phrase habituelle : « Il faut restaurer l'autorité de l'Etat » devant le Parlement.

30 janvier : « *Lavalas* n'est la propriété de personne mais le résultat des années de revendications des secteurs démocratiques et populaires pour la liberté et le changement d'Haïti » a déclaré Gérard Pierre- Charles, coordonnateur général de l'Organisation politique *lavalas*, lors du premier congrès national de l'OPL.

5 mars : cinquante-deux députés de tendances partisans diverses ont eu une rencontre avec le président de la République. Certains expliquent que le premier ministre doit partir.

30 mars : séance d'interpellation du gouvernement Smarth. Tôt dans la matinée, un avion a lâché au-dessus de Port-au-Prince des tracts appelant à la censure du gouvernement et au remplacement de la « démocratie représentative » par un « pouvoir populaire ». La motion de censure a été repoussée.

6 avril : élections partielles devant renouveler le tiers du Sénat. Faible participation évaluée à moins de 5% de l'électorat. Les résultats partiels divisent les deux principaux partis : OPL et Lafanmi Lavalas. Protestations, dénonciations.

9 Juin : le premier ministre présente la démission de son gouvernement qui a résisté à l'interpellation de la Chambre basse le 26 mars. Le gouvernement se charge, attendant son remplacement, d'exécuter les affaires courantes.

28 Juin : Ericq Pierre est chargé par René Préval de former un gouvernement. L'OPL s'engage dans un bras de fer avec le président de la République. Gérard Pierre-Charles déclare « qu'il faut à la primature une personnalité politique plutôt qu'un technocrate de haut niveau ».

19 août : Le Conseil Electoral Provisoire publie dans le *Monteur* les résultats des législatives du 6 avril malgré l'opposition du premier ministre « responsable de l'administration et donc seul habilité à donner le feu vert à l'imprimerie de l'Etat pour l'édition des actes officiels ».

26 Août : les députés ne ratifient pas le choix d'Ericq Pierre.

20 Octobre : le premier ministre démissionnaire renonce à l'exécution des affaires courantes. « *Contre moi-même, j'ai dû me rendre à l'évidence que les négociations avaient dramatiquement échoué et qu'elles n'ont même pas aidé à nous mettre sur de possibles pistes de solution. Bien au contraire, semblables à celles effectuées par le président et qui ont abouti à mon interpellation et à celle du gouvernement le 26 mars de cette année, elles n'ont fait qu'aggraver la situation, rendant encore plus difficile une résolution de la crise. Le président voulait-il réellement trouver une solution ? Ce qui est certain, c'est que la démarche était bel et bien faussée dès le départ.* »

24 Octobre : les ministres de l'agriculture, de l'environnement, de la culture ont démissionné.

3 Novembre : René Préval propose Hervé Denis au poste de premier ministre.

16 Novembre : Léon Jeune, candidat à la présidence est écroué au Commissariat de Delmas pour complot contre la sûreté de l'Etat, « sous l'accusation de détention illégale d'armes et de complot pour assassiner le président de la république », il a été libéré le 11 décembre.

19 Novembre : une délégation du congrès américain entreprend une visite d'information sur la crise politique en Haïti.

22 novembre : 162 millions et demi de dollars de l'enveloppe de crédit affecté par la BID à Haïti pour l'exercice 1997-1998, en raison de l'absence de gouvernement risquent d'être versés au Nicaragua et au Honduras. 50 millions de dollars prévus pour les projets d'infrastructure sont également bloqués en attendant la formation d'un nouveau gouvernement.

26 Décembre : le choix d'Hervé Denis est rejeté par les députés. L'organisation Politique *lavalas* demande l'annulation du premier tour des élections du 6 avril, le renvoi du Conseil Electoral Provisoire. *Lafanmi lavalas* rejette toute idée d'annulation du premier tour des élections législatives. René Préval avoue son impuissance expliquant que ses attributions ne lui permettent pas d'annuler les élections du 6 Avril : « ce serait un très mauvais précédent qui en ressusciterait la présidence à vie. »

1998

22 décembre : ratification du Sénat du choix de Jacques Edouard Alexis comme Premier ministre.

1999

9 Janvier : ratification du premier ministre Jacques Edouard Alexis qui ne présente pas sa politique générale.

11 Janvier : ouverture de la première session législative de l'année 1999. Le chef de l'Etat déclare constater la caducité du mandat des parlementaires élus sous l'empire de la loi électorale de 1995. Sous une forme voilée, c'est la fin de cette législature. L'opposition s'y oppose, expliquant que le mandat des parlementaires ne se termine que dans un an.

1^{er} Mars : assassinat d'Yvon Toussaint, sénateur de l'O.P.L.

6 Mars : accord de gouvernement signé entre le René Préval et cinq partis politiques regroupés dans l'Espace de concertation. L'OPL s'en désolidarise. *Lafanmi Lavalas* s'y oppose.

28 mai : à l'appel de la Chambre de Commerce, des organisations de la société civile ont tenu un rassemblement au Champ de Mars en vue de protester contre l'insécurité. La manifestation se heurte à l'opposition des groupes violents *lavalassiens* qui ont bénéficié de la passivité de la police.

19 juillet : publication de la loi électorale.

26 octobre : une réunion publique est organisée par le Conseil Electoral Provisoire au stadium Vincent en vue de lancer la campagne d'éducation civique.

2000

3 avril : assassinat de Jean Dominique, directeur de *Radio Haïti-Inter*, l'un des opposants exilé par Jean-Claude Duvalier en 1980, commentateur politique le plus célèbre d'Haïti qui a des relations proches avec le pouvoir *lavalas*. Assassinat du gardien de la station : Jean-Claude Louissaint.

21 mai : déroulement des scrutins législatif, sénatorial et locaux, dans un contexte de tensions politiques marquées par de nombreux actes de violence qui entachent la campagne électorale. 60% de participation de l'électorat qui se traduit par une appropriation réelle du vote.

22 mai : un scrutin qui s'est déroulé dans le désordre, des bulletins de vote et procès-verbaux se répandant dans les rues, discréditant un scrutin contesté compte tenu des incidents, des actions frauduleuses. La communauté internationale proteste, les groupes lavalassiens imposent les résultats, le président du CEP Léon Manus s'enfuit. L'Organisation des Etats américains (OEA) met en doute la régularité du scrutin.

14 Juin : affrontements entre groupes rivaux armés à Jasmin et Fort Mercredi : 5 morts et plusieurs maisonnettes incendiées.

19 juin : le deuxième tour des législatives prévu le 25 juin est reporté. Menacé, le président du Conseil électoral a fui le pays le 18 juin.

9 juillet : second tour des élections boycotté par l'opposition. L'OEA a refusé de cautionner ce scrutin. La famille Lavalas remporte 18 postes de sénateur sur les 19 qui étaient à renouveler, ainsi que 60 des 83 sièges de la Chambre des députés.

26 novembre : le gouvernement fait fi des recommandations de l'OEA, les élections présidentielles, boycottée par l'opposition, avec quelques candidats inconnus sont remportées par Jean-Bertrand Aristide avec 91,7% des suffrages, comme prévu. L'opposition estime que seulement 5% des électeurs inscrits ont participé au scrutin.

2001

8 janvier : ouverture de la première session parlementaire. René Préval exprime son mécontentement de l'ampleur prise par l'impunité.

5 février : la communauté Européenne a décidé de bloquer la deuxième tranche du Programme Indicatif National du Fonds Européen d'Investissement (FED) d'un montant de 44 millions d'euros.

6 février : à la veille de l'intronisation d'Aristide à la présidence, l'Union européenne et la Banque inter- américaine de développement imposent des sanctions financières à Haïti pour manquements à la démocratie.

7 février : retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, gardant l'initiative des négociations. Le jour même, la Convergence démocratique désigne un président provisoire, Gérard Gourgue.

8 mars : les représentants du Congrès américain ont rappelé que Jean-Bertrand Aristide a renié certains engagements pris dans le passé. Ils souhaitent une résolution de la crise politique avant toute reprise de l'assistance américaine à Haïti.

14 mars : à la réunion de l'OEA, le ministre des Affaires Etrangères Joseph Antonio exprime au nom de son gouvernement le souhait que le soutien de l'OEA s'accompagne d'une mission qui vise « à renforcer la démocratie, à moderniser le système électoral, à revitaliser les institutions judiciaires, bref à poser des bases solides pour une sortie durable de la crise. » La société civile dénonce la formation du Conseil Electoral Provisoire sans mandat clair et précis en dehors de tout accord politique.

17-20 mars : les manifestations lavalas ont été violentes contre les bases de la Convergence. Les militants s'attaquent à la résidence de Gérard Gourgue, lancent des pierres sur les voitures....

23 mars : le Conseil permanent de l'OEA a donné mandat au Secrétaire général d'entreprendre des consultations auprès du gouvernement haïtien ainsi que de représentants d'autres secteurs politiques de la société civile et de proposer d'autres mesures qui pourraient contribuer au renforcement du processus démocratique en Haïti.

3 avril : Aristide qualifie de « crise électorale pré-qualifiée » la crise née des élections du 21 mai 2000.

20 avril : le groupe de Convergence Démocratique a annoncé qu'il a organisé hier devant l'aéroport de Miami une manifestation contre la présence du président Aristide au Sommet des Amériques.

3 mai : le président provisoire proclamé par l'opposition haïtienne Maître Gérard Gourgues a fait une proposition de sortie de crise aux membres de la Convergence. D'un autre côté, des dirigeants politiques, des membres de la société civile et autres personnalités du pays participent à une rencontre au Palais national. La date du 18 mai est retenue comme celle retenue pour mettre fin à la crise.

8 Mai : le juge d'instruction Claudy Gassant chargé d'enquêter sur l'assassinat du directeur de Radio Haïti Inter exprime ses craintes pour sa sécurité.

21 mai : des incidents ont éclaté entre des partisans de la convergence démocratique et des membres d'Organisations Populaires lors de la commémoration du premier anniversaire des élections du 21 mai 2000 aux Cayes, ville du Sud d'Haïti.

26 mai : le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti est retenu pour abriter les futures discussions entre *Fanmi Lavalas* et la Convergence Démocratique. Par ailleurs, Prosper Avril, ancien président d'Haïti qui a renversé Henri Namphy a été arrêté par des policiers en cagoule au restaurant Cassagne à Pétionville au moment où il signait son dernier livre intitulé « *Haïti 1995-2000, le livre noir de l'insécurité* ». Il a été appréhendé sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'Etat avant de faire face à une plainte pour tortures de la part de Marino Etienne, militant politique qui a été torturé sous le gouvernement de Prosper Avril. Cette arrestation a été saluée par Amnesty International.

6 juin : L'ambassadeur américain en Haïti, Brian Dean Curran a affirmé que son pays a accueilli la démission des sept sénateurs haïtiens comme un geste positif qui peut être considéré comme un pas

15 juin : affrontements entre bandes rivales armées à Port-au-Prince à Jasmin et Fort Mercredi. Au moins 5 morts et plusieurs maisonnettes incendiées.

29 Juin : le secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains, César Gaviria, accompagné de son adjoint Luigi Einaudi et du représentant de la CARICOM est à sa deuxième visite en Haïti en une semaine en vue d'aboutir à un accord de nature à résoudre la crise. Ces négociations butent sur l'annulation des élections du 21 mai 2000. « Le vote du peuple n'est pas négociable » a expliqué le chef du gouvernement. La Convergence accepte de renoncer à l'évaluation de l'élection présidentielle de Jean-Bertrand Aristide.

3 juillet : le vote du budget de l'exercice fiscal 2000/2001 n'est toujours pas voté par les députés, financé à plus de 60% par la Communauté internationale. Un budget de 10 milliards de gourdes reconduit depuis 1996.

6 juillet : Jean-Bertrand Aristide rappelle les concessions qu'il a faites : six sénateurs lavalas et un indépendant avaient démissionné, les députés prêts à réduire de deux ans leur mandat et reproche à la Convergence de n'avoir fait aucune.

11 juillet : la Convergence, plateforme de l'opposition, propose la nomination d'un premier ministre qui serait issu de ses rangs et la réalisation des élections crédibles en Haïti. Cette proposition est rejetée par lavalas.

16 juillet : Jean-Bertrand Aristide en visite à Cuba demande à la communauté internationale d'être plus compréhensible envers Haïti qui fait l'objet de sanction depuis les élections législatives du 21 mai 2000.

13 août : l'organisation Human Rights Watch appelle à l'exclusion d'Haïti de la prochaine rencontre des Communautés démocratiques de Séoul en 2002 à moins que des progrès ne soient notés en matière démocratique et de respect des droits de l'homme dans le pays.

22 août : Des policiers de Swat Team ont effectué une perquisition au nouveau local du parti Convention Unité Démocratique (KID) où cinq militants ont été interpellés. Le responsable de la KID reproche à Lavalas de régler des comptes avec lui parce qu'il aurait refusé de porter plainte contre Prosper Avril et d'avoir incendié les locaux de la KID. Les auteurs restent impunis.

10 septembre : une mission du Fonds Monétaire International a séjourné pendant une semaine en vue de consulter les documents qui renseignent sur la gestion des finances publiques. Au cours de sa précédente visite, le Fonds Monétaire International avait constaté que le niveau du déficit était de 2 milliards de gourdes. (1euro vaut 53 gourdes).

13 septembre : *Lafanmi lavalas* se désolidarise du chef d'organisations populaires Ronald Camille, accusé d'avoir assassiné Fritzner Jean aux abords du Parlement le 10 septembre. Il est employé à l'Autorité Portuaire Nationale.

18 septembre : Aristide se réunit avec les membres d'Organisations Populaires au Palais national qui sont critiqués en raison de leur brutalité et des actions qui ne respectent pas la justice et le parlement. Paul Raymond, dirigeant des *Ti Kominote Legliz* et René Civil de J.P.P (*Jan'l Pase Pase*) sont recherchés par la police pour refus de répondre aux différentes convocations du juge d'instruction Claudy Gassant, responsable de l'enquête sur l'assassinat du directeur de radio Haïti Inter, Jean Léopold, survenu le 3 avril 2000.

18 novembre : Me. Gérard Gourgue, président provisoire désigné par l'opposition, appelle à la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale.

3 décembre : assassinat du journaliste Brignol Lindor, directeur de la salle des nouvelles de Radio Echo 2000, à Petit-Gôave. Des barricades enflammées sont érigées à Petit-Gôave en réclamant l'arrestation des auteurs de l'assassinat du journaliste Lindor. La France condamne les menaces et les atteintes envers les défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme. Le ministre de la culture et de la communication précise que la victime n'a pas été assassinée en tant que journaliste mais en tant que membre de la Convergence.

3 décembre: un journaliste, Brignol Lindor, menacé pour avoir invité des personnalités de l'opposition dans le cadre d'une émission qu'il anime, est tué à coups de machettes.

17 décembre: une tentative de coup d'état avorté fait huit morts. L'opposition accuse le pouvoir d'être l'auteur d'un «montage» destiné à la réduire au silence. Divers locaux des partis politiques de l'opposition ont été incendiés.

26 décembre : l'ancien responsable de police du Département du Nord Guy Philippe, accusé par gouvernement haïtien d'implication dans la tentative de coup d'état du 17 décembre dernier a été expulsé par les autorités équatoriennes. En Octobre 2000, il a réussi à gagner la République Dominicaine à la suite de l'annonce d'un complot contre la sûreté de l'Etat.

2002

8 janvier : rencontre de la presse haïtienne avec le président Aristide pour lui faire part des menaces qui empêchent les journalistes d'exercer leur profession en toute liberté.

11 janvier : le secrétaire Général de *Reporters Sans Frontières* a rendu publique une liste de 24 personnalités du gouvernement considérée comme des obstacles aux enquêtes judiciaires

pouvant conduire à identifier les auteurs du double homicide Jean Dominique et de Brignol Lindor.

21 Janvier : démission du premier ministre Jean-Marie Chérestal.

25 février : le suppléant au juge Claudy Gassant a entendu Michèle Montas, l'épouse de Jean Dominique. Le mandat de M. Gassant a expiré le 4 janvier, il vit aux Etats-Unis pour raison de sécurité.

14 mars : Yvon Neptune est désigné premier ministre et présente son discours de politique générale au Parlement et le gouvernement est installé le lendemain au palais National.

27 mars : nomination par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan de Louis Joinet pour enquêter sur la situation des droits humains en Haïti.

Marc-Louis Bazin, ministre chargé des négociations a présenté les grandes lignes de son plan d'action.

14 mai : 73 rescapés haïtiens du naufrage d'un voilier au large des Bahamas. Yvon Neptune a attribué ces accidents aux sanctions de la communauté internationale.

4 septembre 2002 : l'Organisation des Etats Américains (OEA) vote une résolution prévoyant des élections au cours du deuxième trimestre 2003. Aristide a critiqué la communauté internationale au Sommet de la Terre à Johannesburg pour les sanctions imposées à son régime.

12 septembre : le gouvernement a rendu public son rapport sur les événements du 17 décembre 2001. Les partis de l'opposition dénoncent le climat de répression qui rend difficiles les manifestations.

7 Octobre : Louis Joinet ,expert de l'ONU en Haïti tire la sonnette d'alarme sur l'impunité des groupes de miliciens armés ainsi que la dégradation de la situation des médias.

25 octobre : Rencontre de Jean-Bertrand Aristide avec quelques dirigeants de partis de l'opposition au Palais national dans le cadre de la création du nouveau Conseil Electoral Provisoire.

2003

13 janvier : ouverture de la session annuelle au Parlement

24 janvier: grève générale lancée par le "*groupe des 184*", large coalition de la société civile, incluant le patronat, à Port-au-Prince.

4 Février : les visas de deux parlementaires sont annulés.

27 février : le gouvernement *lavalas* demande à la communauté internationale de décaisser les fonds prévus pour Haïti gelés depuis la tenue des élections législatives de mai 2000.

14 mars : le gouvernement *lavalas* encourage la population à faire pression sur la Convergence Démocratique à lever les sanctions économiques.

8 avril : l'ancien président Bill Clinton en visite en Haïti plaide en faveur d'une attitude plus souple de la communauté internationale envers Haïti, il utilise le mot « embargo », constant dans le discours de dénonciation de M. Aristide. L'agence américaine pour le développement International (USAID) indique que l'aide américaine est accordée au gouvernement haïtien et aux Organisations non gouvernementales. Les pays d'Afrique des caraïbes et du Pacifique demandent à l'Union Européenne à lever les sanctions imposées au régime.

20 juillet : réouverture des bureaux du CONACOM à Pont Morin, restaurés après avoir été saccagés par les organisations populaires *lavalas* le 17 décembre 2001.

28 Juillet : Judie Roy ,opposante à Aristide, arrêtée depuis le 14 juillet, confirme qu'elle a été torturée durant les cinq jours qui ont suivi son interpellation, accompagnée de ses partisans. Elle explique qu'elle a été battue à l'aide de barres de fer par des policiers et des civils à l'académie de police et au commissariat de police de Delmas. La *National Coalition for Human Rights* (NCHR) dénonce les violations des droits de la personne.

9 Septembre : le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a indiqué que « suite aux élections législatives et présidentielles contestées, Haïti est en proie à une crise ». Il a souligné que la priorité des Etats-Unis est de mettre Haïti sur les rails de la démocratie. Il a rappelé que la communauté internationale a développé un moyen pour Haïti de sortir de la crise en respectant la résolution 822 de l'OEA.

22 septembre: Amiot Métayer, un chef de bande au service du président Aristide, dont l'OEA

réclamait l'arrestation est assassiné à Gonaïves. Son groupe impute cette exécution au pouvoir et passe dans l'opposition sous le nom de Front de résistance révolutionnaire de l'Artibonite. Ce meurtre entraîne quinze jours d'émeutes dans la troisième ville du pays. Les tensions sont vives aux Gonaïves. Le même jour, le premier ministre reproche aux diplomates d'inciter la multiplication des formes de contestation et au diplomate français d'avoir mis en garde contre une tempête politique en Haïti.

21 novembre: les évêques haïtiens proposent la création d'un "conseil électoral consensuel". Accepté par le président, ce plan est rejeté par l'opposition.

4 décembre : manifestation hostile au président Jean-Bertrand Aristide à Petit-Goâve commémoration du deuxième anniversaire du meurtre de Brignol Lindor et riposte des organisations populaires Lavalas qui ont dressé des barricades emflammées devant l'Eglise Catholique de la ville.

11 décembre : des blessés ont été enregistrés à la Faculté des Sciences humaines et à l'INAGHEI. Les genoux du Recteur Pierre-Marie Paquiot ont été fracturés à l'aide d'une barre de fer. La ministre de l'éducation nationale, Marie-Carmel Austin, a démissionné.

16 décembre : Des parlementaires contestés lancent un appel à leurs partisans afin de recourir à la violence de nature à calmer l'ardeur des opposants. Les ONG demandent au gouvernement du Canada de renoncer à l'appui au gouvernement.

24 Décembre : manifestation culturelle dans le cadre de la mobilisation anti-Aristide. La faculté des sciences humaines couverte de fresques, de graffitis, exposition de photos des récentes violences enregistrées à Port-au-Prince.

29 décembre : marche en faveur de M. Aristide à Port-au-Prince pour appeler au respect de la durée du mandat fixée à cinq ans.

2004

2 janvier: l'opposition présente une "alternative de transition" sur deux ans prévoyant le départ d'Aristide et son remplacement par un président de transition choisi parmi les juges de la Cour de cassation.

9 janvier : l'administration Bush conseille au pouvoir et à l'opposition d'accepter la proposition de compromis de l'église catholique.

13 janvier : sabotage des installations d'une dizaine de médias audio-visuels de la capitale considérés comme peu favorables au régime *lavalas*. La quarante -septième législature arrive à son terme. Quinze sénateurs sur vingt-sept sont en poste tandis que les députés ne sont plus en fonction. Le mandat des élus du 21 mai 2000 est amputé de six mois en vue de normaliser la durée des mandats.

14 Janvier : Aristide s'engage à organiser des élections législatives dans les six prochains mois.

30 janvier: le patronat recommande à la population des actions de désobéissance civile.

Février

5: les Gonaïves, quatrième ville d'Haïti, tombe aux mains du Front de résistance révolutionnaire de l'Artibonite.

10: l'opposition politique et la société civile, regroupées au sein de la Plate-forme démocratique, prennent leurs distances avec le mouvement insurrectionnel armé.

18: les insurgés se dotent d'un "commandant en chef" en la personne de Guy Philippe, un ex-commissaire de police.

21: un plan international de règlement de la crise est présenté à Aristide qui l'accepte. L'opposition continue d'exiger sa démission.

22: les insurgés s'emparent de Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, et contrôlent près de la moitié du pays.

29 : Aristide signe une lettre de démission et quitte Haïti.

Le président Bush donne l'ordre à des Marines de se déployer en Haïti. Le Conseil de sécurité de l'ONU vote une résolution permettant l'envoi d'une force internationale intérimaire.

Mars

1er: Guy Philippe, le chef militaire des insurgés, entre triomphalement dans la capitale, accompagné d'une cinquantaine d'hommes armés. Deux jours plus tard, sous la pression des Etats-Unis, les insurgés déposent les armes.

Plusieurs entités de la société civile désignent leurs représentants à un futur Comité des sages dont la création est prévue par le plan international de règlement de la crise en Haïti.

4 mars: le Brésil annonce sa participation à la force multinationale de paix de l'ONU en Haïti.

10: Gérard Latortue, économiste, qui a fait la majeure partie de sa carrière à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), est choisi comme Premier ministre par le Comité des Sages.

30 avril: le Conseil de sécurité vote la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah). Placée sous commandement brésilien, elle compte 6000 soldats et 1500 policiers.

31 mai: Jean-Bertrand Aristide trouve asile en Afrique du Sud.

18-19 septembre: le cyclone Jeanne ravage le pays, faisant plus de 2 000 morts et 250 000 sans-abri. Le nord de l'île est dévasté et en proie à l'insécurité.

4 Octobre: Port-au-Prince et Gonaïves sont le théâtre d'affrontements très violents entre bandes armées et forces de l'ordre, faisant plus de 50 morts.

12 Novembre : le premier ministre haïtien, Gérard Latortue, a annoncé le prochain lancement d'un mandat d'arrêt international contre M. Aristide

2005

18 mars: réunis à Cayenne à l'initiative de la France, les bailleurs de fonds d'Haïti approuvent 380 programmes d'aides rapides à mettre en œuvre pour accélérer la reconstruction.

22 juin: face à la recrudescence de la violence, le Conseil de sécurité des Nations unies renforce les effectifs de la Minustah pour assurer le bon déroulement des élections prévues pour la fin de l'année.

18 octobre: l'Union européenne, qui avait gelé en 2001 son aide au développement en faveur d'Haïti, débloque 72 millions d'euros pour soutenir les efforts de démocratisation.

2 novembre: le gouvernement porte plainte, devant un tribunal fédéral de Miami, contre l'ancien président Jean-Bertrand Aristide pour détournement de plusieurs dizaines de millions de dollars de fonds publics et pour "avoir encouragé et protégé le trafic de drogue".

2006

7 février : l'ancien président René Préval remporte l'élection présidentielle avec 51% des suffrages.

21 avril : le parti du président Préval arrive en tête des élections législatives.

Juin : investiture du gouvernement de coalition de René Préval. Il s'agit du premier exécutif élu depuis la fin du régime d'Aristide en 2004.

Janvier 2007 : les troupes de l'ONU lancent une offensive contre les gangs du bidonville de Cité-soleil à Port-au-Prince.

2008

Avril : la flambée des prix alimentaires provoque des émeutes de la faim.

Août-septembre : plusieurs cyclones dévastent Haïti, tuant au moins 800 personnes, et laissant des centaines de milliers de sans-abris.

Novembre : l'effondrement d'une école à Port-au-Prince fait plus de 90 morts.

2009

Mai : Bill Clinton est nommé émissaire spécial des Nations Unies pour Haïti.

Juillet : le FMI et la Banque mondiale approuvent un allègement de la dette équivalant à 1,2 milliard de dollars EU en faveur d'Haïti

2010

Janvier : un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter frappe le pays. Le bilan, selon les autorités, est de 222 050 morts, 310 900 blessés, plus d'1 million de sans abri et 1,5 million de

sinistrés.

Mars : Conférence internationale des donateurs pour Haïti à New-York. Plus de cent pays et les principales organisations internationales promettent des dons de près de dix milliards de dollars échelonnés sur 18 mois.

Octobre-décembre : une épidémie de choléra frappe le pays. A la mi-décembre, 109.000 personnes ont été affectées et 2.400 personnes sont mortes de la maladie.

Novembre : l'ouragan Thomas aggrave les conditions de vies des réfugiés du tremblement de terre. 1,3 millions de personnes vivent dans les mêmes conditions qu'en février.

28 novembre : élection présidentielle dans un climat de tension.

Décembre: la rue s'enflamme après l'annonce, par la la Commission électorale, que Myrlande Manigat et Jude Célestin s'affronteront au second tour, laissant Michel Martelly hors course.

2011

16 janvier: l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier, "Baby Doc", rentre en Haïti après 25 ans d'exil.

26 janvier : après une médiation de l'OEA, le parti du pouvoir, *Inite*, retire la candidature de Jude Célestin pour le deuxième tour de l'élection présidentielle. Le Conseil électoral décide alors d'inverser les résultats provisoires du premier tour.

18 mars : l'ex-président Jean-Bertrand Aristide rentre en Haïti après sept ans d'exil en Afrique du Sud.

20 mars : le second tour de la présidentielle se déroule dans le calme.

5 avril : Michel Martelly a remporté l'élection présidentielle avec 67,57% des suffrages exprimés contre 31,74% pour Mirlande Manigat, selon les résultats préliminaires du Conseil électoral. Les résultats donnent lieu à des explosions de joie à Port-au-Prince.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Haiti à l'épreuve de la démocratisation : faiblesse, reconstruction et réinvention de l'Etat

Qu'est ce qui explique la faiblesse d'un Etat qui s'est engagé depuis plus de vingt ans à rompre avec les pratiques de l'autoritarisme et du néo-patrimonialisme ? Pourquoi les promesses d'une démocratisation réussie, malgré le soutien massif des acteurs de la « société internationale » ont paradoxalement débouché sur la déstabilisation de l'Etat dans un contexte de crises récurrentes ? Ce sont les interrogations principales qui orientent cette recherche qui se donne pour ambition d'étudier les processus par lesquels les élites et les masses haïtiennes s'approprient la démocratie. De ce point de vue, la démocratisation s'analyse comme une ressource politique et institutionnelle revendiquée par ces dernières comme élément probant de leur adhésion à la grammaire démocratique. Dès lors, il s'agit de scruter les routes sinueuses et chaotiques empruntées par la démocratisation en Haïti, en interrogeant les diverses séquences marquantes de l'histoire politique haïtienne. L'accent est mis sur l'importation des technologies institutionnelles d'origine occidentale, notamment durant la période ouverte en 1994 avec la réinstallation de Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions de président et celle qui commence en 2004 avec son départ forcé du pouvoir. Ces deux séquences historiques, sous-tendues par des plans de reconstruction de l'Etat, sont marquées par la mobilisation de ressources diverses, en vue de jeter les bases d'une nouvelle gouvernance politique et économique. Elles circonscrivent également un champ de représentations conflictuelles, caractérisé par la compétition entre les Etats occidentaux et la lutte pour la répartition des enjeux de puissance entre les organisations internationales et les élites locales.

L'analyse du processus de démocratisation conduit à des observations paradoxales : l'exacerbation de la violence, l'actualisation de l'autoritarisme, la multiplication des situations déviantes découlant des stratégies des acteurs locaux. Ces derniers tentent d'échapper aux contraintes imposées par des acteurs externes qui interviennent afin de sanctionner, d'arbitrer et d'imposer des décisions aux factions en luttant pour le pouvoir. Ainsi, la démocratisation passe par des crises d'adaptation, des phases contradictoires de re-composition, d'hybridation des institutions importées et parfois de contournement des normes et procédures. Entre les acteurs internes et externes s'établit et s'organise une dynamique interactive qui influence l'Etat dont la configuration finale est loin de correspondre aux objectifs affichés à travers les réformes engagées. Afin de mieux mettre en évidence les traits distinctifs de cet Etat forgé dans l'incertitude et l'imprécision, la thèse propose de restituer les dynamiques et l'historicité propres à la société haïtienne, en privilégiant l'hypothèse de la réinvention de l'Etat. Paradoxalement, l'Etat peut être le produit de processus de violence et la part chaotique que comporte la situation en Haïti peut receler les prémices de sa construction.

ABSTRACT OF THE THESIS

Haiti facing democratization: weakness, rebuilding and reinvention of the State

What does explain the weakness of a State which has committed more than 20 years to break with the practices of authoritarianism and neo-patrimonialism? Why the promises of a successful democratization, despite the massive support of the actors of the "international society" paradoxically led to the destabilization of the State in the context of recurrent crises? These are the key questions guiding this research, whose ambition is to study the processes by which elites and the Haitian masses appropriate democracy. From this point of view, democratization is analyzed as a political and institutional resource claimed by them as convincing evidence of their adherence to democratic grammar. Therefore, it is scrutinizing the winding roads and chaotic way borrowed by democratization in Haiti, by querying various striking sequences of Haitian political history. Emphasis is placed on the importation of institutional technologies of Western origin, particularly during the period opened in 1994 with the resettlement of Jean-Bertrand Aristide in his duties as president and on the period which starts in 2004 with his forced departure from power. These two historical sequences, underpinned by plans for the reconstruction of the State, are marked by the mobilization of various resources, with a view to laying the foundations for new political and economic governance. They also define a field of conflicting representations, characterized by competition between Western States and the struggle for the distribution of power between the international organizations and local elites issues.

The analysis of the process of democratization leads to paradoxical representations: the exacerbation of violence, the updating of authoritarianism, the multiplication of deviant situations arising from the strategies of local actors. The latter are trying to escape from the constraints imposed by external actors involved in order to punish, to arbitrate and to impose decisions on the factions struggling for power. Thus, democratization goes hand in hand with crises of adaptation, contradictory phases of re-composition, hybridization of the imported institutions and, sometimes with circumvention of the standards and procedures. Between internal and external actors are settled and organized interactive dynamics that influence the State of which the final configuration is

far short of the objectives set out through the aimed reforms. In order to better highlight the distinguishing features of this State forged in uncertainty and vagueness, the thesis proposes to analyze the dynamics and historicity of Haitian society, privileging, the hypothesis of the reinvention of the State. Paradoxically, the State may be the product of process of violence and the chaotic part that includes the situation in Haiti can conceal the beginning of its construction.